

WIM REMYSEN

**DESCRIPTION ET ÉVALUATION DE L'USAGE CANADIEN
DANS LES CHRONIQUES DE LANGAGE : CONTRIBUTION
À L'ÉTUDE DE L'IMAGINAIRE LINGUISTIQUE DES
CHRONIQUEURS CANADIENS-FRANÇAIS**

Thèse présentée

à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de doctorat en linguistique
pour l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph.D.)

FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

2009

RÉSUMÉ

Publiées sur une base régulière, principalement dans la presse écrite, les chroniques de langage contiennent essentiellement des commentaires à propos de faits de langue qui présentent, à des degrés divers, des difficultés à ceux qui veulent se conformer au bon usage. Au Canada français, le genre particulier dont relèvent les chroniques connaît une riche tradition, ce qui en fait un témoin privilégié de la construction et de l'évolution de l'imaginaire linguistique des Canadiens français, c'est-à-dire des rapports complexes que ces derniers ont entretenus et entretiennent toujours avec leur langue et avec les usages qu'ils en font, notamment sur les plans normatif et identitaire. Consacrée aux principaux chroniqueurs de langage que le Canada a produits entre le dernier tiers du XIX^e siècle et la fin du XX^e, cette thèse a pour but d'analyser leur imaginaire concernant le français en usage au Canada. Pour y parvenir, nous nous sommes concentré sur le discours des chroniqueurs à propos des emplois canadiens, c'est-à-dire à propos de ceux qu'ils identifient explicitement comme usités en français du Canada.

Après avoir analysé la façon dont les chroniqueurs identifient les emplois canadiens, nous nous sommes intéressé au statut géolinguistique que les chroniqueurs leur attribuent. Nous avons par la suite étudié ces emplois en fonction de la description que les chroniqueurs en proposent ainsi qu'en fonction des jugements normatifs auxquels ils donnent lieu. Dans le but de mieux comprendre comment se construit le discours normatif dans les chroniques, nous avons en outre analysé, dans le cadre du modèle de l'Imaginaire linguistique d'Anne-Marie Houdebine, les divers arguments qui sous-tendent les jugements normatifs des chroniqueurs. Il ressort de notre analyse que la description et l'évaluation que les chroniqueurs font des emplois canadiens sont étroitement liés à leur conception du français canadien et, par conséquent, à leur conception de la langue française elle-même.

ABSTRACT

Language columns, i.e. articles about language and language usage published on a regular basis, especially in the written media, generally provide information about usages that might pose a problem for those who want to conform to what is considered to be correct usage. These articles constitute a particular genre that has a long tradition in French Canada, making them an interesting witness of the “linguistic imagination” of French Canadians, that is, the complex ways that the latter conceive their language and their own usages of it, especially in normative and identity terms. The present dissertation examines the work of the most important language columnists of French Canada from the mid-19th century until the end of the 20th. The objective is to analyze their conception of French as it is used in Canada. In order to do so, the study examines their discourse with regard to the usages they recognize as forming part of Canadian French.

After analyzing how language columnists identify certain usages as French Canadian, the thesis looks at the ways these columnists describe the usages they comment on. It also examines the value judgments they make about them as well as the arguments they put forward to justify these judgments. In order to better understand how language columnists contribute to the construction of the “norm” when discussing usages of Canadian French, these arguments are analyzed within the framework of Anne-Marie Houdebine’s theory of “linguistic imagination” (*Imaginaire linguistique*). The analysis demonstrates that the way language columnists evaluate French Canadian usages is influenced not only by their conception of Canadian French, but of the French language in general.

REMERCIEMENTS

Quand j'ai quitté ma Belgique natale en 2001 pour m'installer à Québec et pour entamer mes études à l'Université Laval, d'abord à la maîtrise, ensuite au doctorat, j'étais bien loin de me douter de toute l'aventure qui m'attendait. Car il faut bien le dire, le parcours au doctorat ne se fait pas toujours en ligne droite ; c'est plutôt un cheminement rempli de nombreux défis à relever, tous enrichissants sur les plans professionnel et personnel. Que les quelques lignes qui suivent me permettent d'exprimer toute l'amitié et l'amour que je porte à toutes les personnes, d'ici et de là-bas, qui m'ont aidé à surmonter tous ces défis et qui n'ont cessé de m'apporter leur soutien au cours des dernières années.

Mes premiers mots de remerciement s'adressent à Claude Verreault, mon directeur de thèse, qui m'a initié à la lexicographie québécoise et qui a éveillé en moi une grande passion non seulement pour le français québécois, mais aussi pour la culture et la société qui s'expriment à travers cette variété. S'il n'a pas toujours dû être facile pour lui de gérer mon impatience et mon entêtement, ses remarques – toujours aussi nuancées que pertinentes – m'ont permis de dépasser et de repousser continuellement mes propres limites. Je le remercie de toute la confiance, de tout le respect et de toute l'amitié dont il a sans cesse témoigné à mon égard. Je tiens également à exprimer toute ma reconnaissance envers les différents membres de mon comité de thèse, Denise Deshaies, Louis Mercier et Leigh Oakes, qui ont accepté de lire et d'évaluer mon travail. Je remercie tout particulièrement Louis Mercier pour les nombreuses observations et suggestions qu'il m'a faites après la prélecture de la thèse en vue du dépôt initial. Ses commentaires m'ont amené à nuancer et à approfondir plusieurs aspects abordés dans ce travail.

Je remercie également tous ceux et celles qui, de loin ou de près, ont été à mes côtés pendant ces dernières années. Tout d'abord, *bedankt* à mes parents, à ma famille et à mes amis Wim Tops, Katrien Vanhees et Lisa Coppin en Belgique, qui n'ont jamais arrêté de croire en moi depuis toutes ces années qu'on a partagées ensemble, le plus souvent à distance. Notre amitié est la

preuve que loin des yeux ne signifie pas nécessairement loin du cœur. Je dis *merci brâmint des cops* à Clarisse Dehont dont les conseils m'ont aidé à traverser les moments les plus angoissants. Enfin, un *gros merci* à Geneviève Bernard Barbeau, Julie Bérubé, France Brûlé, Cécile Lafourcade, Julie Pelletier, Amélie Rheault, Mireille Elchacar, Peter Rutgers, Nicolas Gallant et Karine Gauvin pour toute leur amitié qui m'est si chère, ainsi qu'à mon indispensable *gang du 1010* – Luc Lévesque, Simon Deschênes, Daniel et Cynthia Paquet, Éric Bélisle et Annick Allen – pour m'avoir aidé à me changer les idées dans les moments plus tendus.

Enfin, je sais gré aux divers organismes subventionnaires qui m'ont accordé leur soutien financier tout au long de la préparation de cette thèse. Il s'agit plus particulièrement du *Conseil de la vie française en Amérique* (CVFA), de la *Chaire d'études francophones en Amérique du Nord* (CEFAN, Université Laval), de la *Fondation de l'Université Laval*, du *Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture* (FQRSC), ainsi que du *Conseil de recherches en sciences humaines du Canada* (CRSH).

Wim Remysen
Québec, février 2009

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	i
ABSTRACT	ii
REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIÈRES	v
Liste des figures et tableaux	xiii
Liste des abréviations.....	xx
AVANT-PROPOS	xxi
CHAPITRE I : LES CHRONIQUES DE LANGAGE COMME LIEU DE CONSTRUCTION DE L'IMAGINAIRE LINGUISTIQUE.....	1
A. PROBLÉMATIQUE ET ÉTAT DE LA QUESTION	1
1. Les chroniques de langage en tant que discours sur la langue et sur la norme	1
2. Travaux portant sur les chroniques de langage dans le monde francophone	7
a) Textes de portée générale.....	7
b) Inventaires des chroniques de langage.....	8
c) Analyses de contenu des chroniques de langage	9
1° Définition et caractéristiques de la chronique en tant que genre	9
2° Chroniques, jugements normatifs et aspects identitaires	11
3° Chroniques et imaginaire linguistique	13
3. Apport de notre étude.....	14
a) Type de textes considérés comme des chroniques de langage.....	14
b) Exploitation du contenu des chroniques publiées au Canada français.....	16
B. OBJECTIFS DE RECHERCHE	17
C. CADRE THÉORIQUE.....	19
1. Normes objectives.....	20

2.	Normes subjectives	20
3.	Intérêt du modèle et apport à la sociolinguistique traditionnelle	24
D.	CORPUS ET MÉTHODE D'ANALYSE.....	25
1.	Constitution du corpus	26
a)	Élaboration du corpus à partir de la base ChroQué	26
b)	Présentation du corpus	28
c)	Principes d'édition et renvois bibliographiques.....	34
2.	Dépouillement du corpus	36
a)	Recensement des emplois canadiens.....	37
1°	Les canadianismes dans le discours des chroniqueurs.....	38
2°	Emplois retenus dans l'analyse.....	40
3°	Emplois écartés dans l'analyse	43
b)	Classement des emplois canadiens	44
1°	Le classement des québécismes dans le modèle de Claude Poirier	44
2°	Présentation de la grille d'analyse	48
c)	Recensement des jugements normatifs portés sur les emplois canadiens.....	52
1°	Jugements normatifs portés par les chroniqueurs	53
2°	Arguments invoqués par les chroniqueurs.....	54
d)	Les discours rendant compte de la conception de la langue	57
3.	Balisage à l'aide du logiciel XLing.....	58
a)	XLing et le langage XML	59
b)	Utilisation de balises dans XLing	63
CHAPITRE II : IDENTIFICATION DES EMPLOIS CANADIENS ET DE LEUR STATUT GÉOLINGUISTIQUE		67
A.	IDENTIFICATION DES EMPLOIS CANADIENS	67
1.	Principes d'analyse.....	67
a)	Identification explicite du caractère canadien d'un emploi	68
b)	Identification endossée par le chroniqueur lui-même	69
c)	Identification n'étant pas limitée à une seule attestation	71
d)	Identification portant sur le signe-nommant	72

e)	Identification d'un emploi clairement identifié	73
2.	Aperçu des formulations servant à identifier les emplois canadiens	75
a)	Formulations contenant des marqueurs géographiques ou déictiques	75
b)	Formulations plus ou moins complexes	79
B.	STATUT GÉOLINGUISTIQUE DES EMPLOIS CANADIENS	81
1.	Présence de commentaires géolinguistiques explicites	82
a)	Emplois particuliers au français du Canada	82
b)	Emplois communs au Canada et à la France	86
2.	Absence de commentaires géolinguistiques, mais présence d'indices	90
a)	Indices mettant en évidence le caractère particulier d'un emploi canadien	90
b)	Indices mettant en évidence le caractère commun d'un emploi canadien	92
3.	Absence de commentaires explicites ou d'indices	94
C.	IMPORTANCE RELATIVE DES EMPLOIS CANADIENS	97
1.	Nombre et proportion des emplois canadiens	97
a)	Emplois canadiens dans leur ensemble	97
b)	Emplois canadiens en fonction de leur statut géolinguistique	102
2.	Intérêt des chroniqueurs pour le français en usage au Canada	106
D.	SOURCES D'INSPIRATION DES CHRONIQUEURS	110
1.	Interventions des lecteurs	110
2.	Sources littéraires et journalistiques	111
3.	Sources lexicographiques	112
4.	Expériences personnelles	114
E.	BILAN	114
CHAPITRE III : DESCRIPTION DES EMPLOIS CANADIENS		121
A.	TYPES DE COMMENTAIRES	121
1.	Emplois donnant lieu à un développement relativement élaboré	121
2.	Emplois mentionnés dans une énumération	124
3.	Emplois accompagnés d'aucun commentaire	126
B.	NATURE LINGUISTIQUE DES COMMENTAIRES	130
1.	Emplois formels	131

a) Graphie.....	131
b) Prononciation	133
2. Emplois morphosyntaxiques.....	136
3. Emplois lexicaux.....	140
a) Portrait général des emplois lexicaux	140
b) Portée des commentaires concernant les emplois lexicaux	144
1° Commentaires portant sur un emploi lexical pris globalement	145
2° Commentaires portant sur un aspect particulier d'un emploi lexical	148
– Commentaires concernant la forme (graphie et prononciation)	148
– Commentaires concernant le sens.....	152
– Commentaires concernant le comportement morphosyntaxique.....	155
3° Du lexique à la phraséologie : syntagmes, collocations et locutions.....	160
4. Emplois stylistiques	163
5. Importance relative des différentes composantes de la langue	165
a) Prononciation.....	166
b) Morphosyntaxe.....	168
c) Lexique.....	169
C. COMMENTAIRES RELATIFS À L'USAGE DES EMPLOIS CANADIENS	171
1. Commentaires sur la variation temporelle	173
2. Commentaires sur la variation géographique.....	176
a) Aperçu général.....	177
b) Emplois limités à une région du Québec	178
c) Emplois limités à l'Acadie et à l'Ontario.....	181
d) Caractère régional des emplois limités à une région du Canada.....	183
3. Commentaires sur la variation socio-stylistique	185
a) Emplois limités à certains milieux sociaux.....	185
b) Emplois limités à certaines situations de communication	190
c) Emplois ayant une valeur stylistique particulière	193
4. Commentaires sur la vitalité.....	194
D. COMMENTAIRES RELATIFS À L'ORIGINE DES EMPLOIS CANADIENS	197

1. Héritages de France : archaïsmes et dialectalismes	198
2. Emprunts	203
a) Emprunts aux langues amérindiennes.....	203
b) Emprunts à l'anglais.....	204
3. Innovations.....	211
4. Influence du vocabulaire maritime.....	212
E. BILAN.....	214
CHAPITRE IV : ÉVALUATION DES EMPLOIS CANADIENS	216
A. TYPES DE JUGEMENTS NORMATIFS	216
1. Emplois ne donnant lieu à aucun jugement normatif explicite.....	216
2. Emplois donnant lieu à un jugement normatif explicite	218
a) Emplois acceptés.....	218
1° Formulations servant à exprimer l'acceptation.....	219
2° Les acceptations, une question de degré.....	221
3° Emplois acceptés et équivalents.....	224
b) Emplois condamnés	225
1° Formulations servant à exprimer la condamnation.....	225
2° Les condamnations, une question de degré.....	228
3° Emplois condamnés et équivalents	231
c) Emplois donnant lieu à un jugement imprécis.....	232
3. Importance relative des différents jugements normatifs	234
B. ARGUMENTS SERVANT À JUSTIFIER LES JUGEMENTS NORMATIFS	236
1. Arguments servant à étayer une acceptation.....	236
a) Arguments relevant des normes objectives.....	237
1° Argument de la proximité sémantique.....	237
2° Argument du respect des règles morphologiques	240
3° Argument du vide lexical.....	242
b) Arguments relevant des normes subjectives	243
1° Argument d'autorité.....	243
2° Argument de la charge identitaire ou culturelle.....	249

3°	Argument de l'origine galloromane ou française	252
4°	Argument du caractère clair ou expressif	254
5°	Argument du caractère esthétique.....	255
6°	Argument de l'usage canadien établi.....	256
7°	Argument du caractère français	258
c)	Bilan.....	260
2.	Arguments servant à étayer une condamnation	261
a)	Arguments relevant des normes objectives.....	262
1°	Argument de l'écart sémantique	262
2°	Argument du non-respect des règles morphosyntaxiques	265
3°	Argument de la redondance lexicale (double emploi)	267
b)	Arguments relevant des normes subjectives	268
1°	Argument de l'origine étrangère (anglaise)	268
2°	Argument de l'usage établi	272
	– (Bon) usage	272
	– Usage hexagonal	273
	– Usage francophone	275
3°	Argument du caractère non français	276
4°	Argument d'autorité.....	278
5°	Argument du caractère marqué	284
6°	Argument de l'obstacle à l'intercompréhension.....	286
7°	Argument du caractère imprécis ou ambigu	287
c)	Bilan.....	290
3.	Articulation et exploitation des principaux arguments	290
a)	Cumul de divers arguments.....	291
b)	Poids relatif des divers arguments	293
1°	Primauté de l'usage qui prévaut en France.....	293
2°	Rôle des dictionnaires français	296
3°	Justification par les origines françaises.....	301
4°	Souci de l'intercompréhension	303

c)	Divergences dans l'usage que les chroniqueurs font des arguments	305
1°	Divergences dans le discours d'un même chroniqueur.....	305
2°	Divergences dans le discours de plusieurs chroniqueurs.....	307
C.	BILAN.....	309
1.	Les chroniques de langage en tant que discours normatif.....	309
2.	L'imaginaire linguistique des chroniqueurs.....	312
CHAPITRE V : LE FRANÇAIS CANADIEN DANS LA CONCEPTION DE LA		
LANGUE DES CHRONIQUEURS.....		
315		
A.	CONCEPTIONS DES EMPLOIS CANADIENS	315
1.	Dénominations servant à qualifier les emplois canadiens.....	315
a)	Présentation des principales dénominations	316
b)	Sens des principales dénominations.....	317
1°	<i>Canadianisme</i> et ses variantes	317
2°	<i>Anglicisme</i> et ses variantes.....	324
3°	<i>Faute</i> et ses variantes	327
4°	<i>Archaïsme</i> et ses variantes	330
5°	<i>Dialectalisme</i> et ses variantes	331
c)	Bilan.....	333
2.	Formulations servant à désigner le modèle de référence	334
a)	Présentation des principales formulations.....	334
b)	Sens des principales formulations.....	335
1°	<i>France</i> et <i>français</i>	336
2°	<i>Français académique</i> et ses variantes.....	340
3°	<i>Bon français</i> et ses variantes.....	343
4°	<i>Français international</i> et ses variantes	344
5°	<i>Français moderne</i> et ses variantes.....	348
6°	<i>Francophonie</i> et ses variantes.....	349
c)	Bilan.....	351
B.	CONCEPTIONS DU FRANÇAIS CANADIEN	352
1.	Conception puriste	352

a)	L'existence d'une seule langue, le français... des Français.....	353
b)	Alignement sur la France	357
c)	Il n'existe pas de français canadien.....	362
d)	Absence de considérations d'ordre socio-stylistique ou identitaire.....	364
2.	Conception régionaliste.....	365
a)	Le français et ses parlers régionaux	366
b)	Langue régionale, langue populaire ou rurale et langue parlée	370
c)	Étude et correction des emplois régionaux du français canadien	377
d)	Enrichissement de la langue française	381
e)	Considérations d'ordre identitaire.....	382
3.	Conception autonomiste.....	384
C.	BILAN.....	389
1.	La notion d'« emploi canadien ».....	389
2.	Principales caractéristiques des différentes conceptions du français canadien.....	392
3.	Évolution du discours des chroniqueurs	394
	CONCLUSION.....	397
A.	LE DISCOURS DES CHRONIQUEURS DE LANGAGE : INFORMATION ET MANQUE DE CLARTÉ.....	397
B.	DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES EMPLOIS CANADIENS	400
1.	L'évolution du discours.....	400
2.	L'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français.....	404
3.	Le discours normatif dans les chroniques de langage et le discours normatif actuel : mise en perspective.....	406
C.	APPORT DE NOTRE ÉTUDE ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE	408
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	413
A.	CORPUS ANALYSÉ	413
B.	SOURCES CITÉES.....	435

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 : Structure de la thèse en fonction des objectifs poursuivis	18
Figure 2 : Modèle de l’Imaginaire linguistique (d’après les travaux d’Houdebine).....	23
Figure 3 : Portée linguistique des commentaires concernant les emplois canadiens	49
Figure 4 : Types de jugements normatifs portés sur les emplois canadiens	53
Figure 5 : Balises utilisées dans la gestion et dans l’exploitation de la base ChroQué.....	60
Figure 6 : Aperçu du traitement informatique du corpus	61
Figure 7 : Interface du logiciel XLing servant au balisage du corpus.....	62
Figure 8 : Distribution géographique des emplois canadiens	114
Figure 9 : Continuum des jugements normatifs	309
Figure 10 : Classement des chroniqueurs selon le degré descriptif et normatif de leur discours	310
Figure 11 : Conception régionaliste du français canadien	370

* * *

Tableau 1 : Exemples de chroniques canadiennes-françaises dont le contenu présente des liens de parenté avec celui d’autres publications du même auteur	3
Tableau 2 : Exemples de recueils de chroniques de langage publiés au Canada français	15
Tableau 3 : Répartition chronologique du corpus	29
Tableau 4 : Origine et profession des chroniqueurs étudiés.....	32
Tableau 5 : Classement des québécoisismes selon l’axe synchronique dans le modèle de Claude Poirier (1995c)	45
Tableau 6 : Contenu des catégories de normes dans le modèle de l’Imaginaire linguistique.....	55
Tableau 7 : Attributs et valeurs de la balise EMPLOI COMMENTÉ.....	63

Tableau 8 : Attributs et valeurs des balises relatives à la conception du français canadien	65
Tableau 9 : Fréquence des types de formulations servant à identifier les emplois canadiens	78
Tableau 10 : Exemples de dénominations servant à identifier les emplois canadiens	79
Tableau 11 : Exemples de marqueurs qui figurent dans des formulations complexes servant à identifier les emplois canadiens	80
Tableau 12 : Exemples d’emplois présentés directement comme particuliers au français du Canada	82
Tableau 13 : Exemples d’emplois présentés indirectement comme particuliers au français du Canada	83
Tableau 14 : Exemples d’emplois présentés comme canadiens et comme usités dans une autre aire géographique	84
Tableau 15 : Exemples d’emplois canadiens accompagnés d’une dénomination mettant en évidence leur caractère particulier	85
Tableau 16 : Exemples d’emplois présentés comme canadiens et comme usités en France	86
Tableau 17 : Exemples d’emplois présentés comme canadiens et comme usités en « français », en « français académique » ou en « français littéraire »	87
Tableau 18 : Exemples d’emplois communs associés à la langue populaire	87
Tableau 19 : Exemples d’emplois en usage en France qui pénètrent dans l’usage au Canada	88
Tableau 20 : Exemples d’emplois canadiens qui pénètrent dans l’usage en France	89
Tableau 21 : Exemples d’emplois présentés comme d’origine canadienne (innovations)	90
Tableau 22 : Exemples d’emplois désignant une réalité canadienne	91
Tableau 23 : Exemples d’emplois canadiens accompagnés d’un équivalent présenté comme usité en France ou en français	92
Tableau 24 : Exemples d’emplois canadiens servant d’équivalents à des emplois canadiens condamnés	93
Tableau 25 : Exemples d’emplois présentés comme canadiens, mais non comme des canadianismes	94
Tableau 26 : Exemples d’emplois donnant lieu à un commentaire étymologique	96
Tableau 27 : Nombre des emplois canadiens dans les chroniques	98
Tableau 28 : Proportion des emplois canadiens dans les chroniques	101

Tableau 29 : Nombre et proportion des emplois canadiens dans le corpus, en fonction de leur statut géolinguistique	102
Tableau 30 : Nombre des emplois canadiens dans les chroniques, en fonction de leur statut géolinguistique	103
Tableau 31 : Commentaires à propos de <i>estèque</i> et <i>stèque</i> dans le GPFC et chez Daviault.....	113
Tableau 32 : Exemples d'emplois présentés comme usités en France, mais inconnus au Canada.....	115
Tableau 33 : Classement des emplois canadiens en fonction de la composante de la langue dont ils relèvent.....	130
Tableau 34 : Prononciation de certaines voyelles orales.....	133
Tableau 35 : Prononciation de certaines consonnes.....	134
Tableau 36 : Palatalisation de [t], [d], [k] et [g].....	135
Tableau 37 : Exemples de constructions prépositives.....	138
Tableau 38 : Exemples de mots-outils	140
Tableau 39 : Exemples de mots pleins (classés en fonction des parties du discours dont ils relèvent).....	141
Tableau 40 : Exemples de mots pleins (classés en fonction des champs conceptuels dont ils relèvent).....	142
Tableau 41 : Exemples de syntagmes et de collocations	143
Tableau 42 : Exemples de locutions.....	144
Tableau 43 : Répartition de la portée des commentaires concernant les emplois lexicaux	145
Tableau 44 : Exemples d'emplois lexicaux pris globalement.....	145
Tableau 45 : Exemples d'emplois lexicaux dont la graphie est attribuée à l'anglais.....	149
Tableau 46 : Exemples d'emplois lexicaux dont la prononciation est commentée (1).....	150
Tableau 47 : Exemples d'emplois lexicaux dont la prononciation est commentée (2).....	151
Tableau 48 : Exemples d'emplois lexicaux prononcés différemment en France et au Canada ..	152
Tableau 49 : Exemples d'emplois lexicaux dont le sens est commenté.....	153
Tableau 50 : Exemples de substantifs dont le genre est commenté	155
Tableau 51 : Exemples de substantifs dont le nombre est commenté.....	156
Tableau 52 : Exemples de verbes dont la conjugaison est commentée.....	157

Tableau 53 : Exemples de verbes dont le comportement morphosyntaxique est commenté.....	158
Tableau 54 : Exemples de prépositions dont le comportement morphosyntaxique est commenté.....	159
Tableau 55 : Exemples de noms et de verbes dont est commentée la préposition qu'ils peuvent régir.....	160
Tableau 56 : Exemples d'emplois phraséologiques pris globalement	161
Tableau 57 : Exemples d'emplois phraséologiques dont le sens, le comportement morphosyntaxique ou la prononciation sont commentés	161
Tableau 58 : Exemples d'emplois lexicaux traités tantôt de façon isolée tantôt dans une unité phraséologique	162
Tableau 59 : Importance relative des différentes composantes de la langue en fonction des commentaires portant sur les emplois canadiens	166
Tableau 60 : Proportion des commentaires de nature lexicale.....	169
Tableau 61 : Exemples d'emplois présentés comme étant d'usage courant	171
Tableau 62 : Exemples d'emplois présentés comme étant utilisés par peu de gens	172
Tableau 63 : Aperçu des commentaires relatifs à l'usage des emplois canadiens	173
Tableau 64 : Exemples d'emplois présentés comme désuets.....	174
Tableau 65 : Exemples d'emplois présentés comme d'apparition récente	175
Tableau 66 : Exemples d'emplois présentés comme d'usage général ou d'usage régional.....	177
Tableau 67 : Provenance des emplois dont l'usage est associé à une ou à plusieurs régions du Québec.....	179
Tableau 68 : Exemples d'emplois présentés comme usités à Québec et à Montréal pour désigner la même réalité, chez Fréchette	180
Tableau 69 : Exemples d'emplois présentés comme usités au Saguenay, chez Degagné	181
Tableau 70 : Exemples d'emplois associés à la langue populaire.....	187
Tableau 71 : Exemples d'emplois associés à certains groupes sociaux	188
Tableau 72 : Exemples d'emplois associés à des langues de spécialité.....	190
Tableau 73 : Exemples d'emplois associés à la langue familière	192
Tableau 74 : Exemples d'emplois qui ne sont pas utilisés dans les mêmes situations de communication en France et au Canada.....	193

Tableau 75 : Exemples d’emplois ayant une connotation péjorative ou vulgaire.....	193
Tableau 76 : Exemples d’emplois présentés comme étant d’usage peu courant	195
Tableau 77 : Exemples de mots en situation de concurrence lexicale	195
Tableau 78 : Exemples de mots polysémiques dont un sens est présenté comme peu courant ..	196
Tableau 79 : Exemples d’emplois qui n’ont pas la même fréquence en France et au Canada ...	197
Tableau 80 : Aperçu des commentaires relatifs à l’origine des emplois canadiens.....	198
Tableau 81 : Exemples d’emplois lexicaux présentés comme des archaïsmes.....	199
Tableau 82 : Exemples de prononciations présentées comme des archaïsmes	199
Tableau 83 : Exemples d’emplois lexicaux présentés comme des dialectalismes.....	201
Tableau 84 : Chroniques présentant un taux élevé d’emplois identifiés comme des emprunts à l’anglais (20 % et plus).....	205
Tableau 85 : Exemples d’emplois lexicaux attribués à l’anglais	205
Tableau 86 : Exemples d’emplois lexicaux empruntés à l’anglais ayant subi une modification phonétique ou morphologique	206
Tableau 87 : Exemples d’emplois lexicaux dont le sens est attribué à l’anglais	207
Tableau 88 : Exemples d’emplois lexicaux présentés comme des calques de l’anglais.....	208
Tableau 89 : Exemples d’emplois lexicaux présentés comme des emprunts allers et retours à l’anglais	209
Tableau 90 : Exemples d’emplois lexicaux présentés à la fois comme des anglicismes et des archaïsmes	210
Tableau 91 : Exemples d’emplois lexicaux dont l’usage fréquent est attribué à l’anglais	210
Tableau 92 : Exemples d’emplois graphiques, phonétiques ou morphosyntaxiques attribués à l’anglais	211
Tableau 93 : Exemples d’emplois lexicaux présentés comme étant formés au Canada	212
Tableau 94 : Exemples d’emplois lexicaux présentés comme étant d’origine maritime	213
Tableau 95 : Exemples d’emplois ne donnant lieu à aucun jugement normatif explicite.....	216
Tableau 96 : Exemples de formulations déclaratives servant à exprimer l’acceptation d’un emploi.....	219
Tableau 97 : Principales qualifications servant à exprimer l’acceptation d’un emploi	220
Tableau 98 : Exemples d’emplois donnant lieu à une acceptation forte.....	221

Tableau 99 : Exemples d’emplois donnant lieu à une prescription.....	222
Tableau 100 : Exemples d’emplois donnant lieu à une acceptation faible	223
Tableau 101 : Exemples d’emplois acceptés dans certains contextes seulement	223
Tableau 102 : Exemples d’emplois donnant lieu à une condamnation forte	228
Tableau 103 : Exemples d’emplois dont l’usage est déconseillé	229
Tableau 104 : Exemples d’emplois condamnés, mais tolérés dans certains contextes	229
Tableau 105 : Exemples d’emplois donnant lieu à des jugements divergents chez un même chroniqueur	230
Tableau 106 : Répartition des différents types de jugements normatifs	234
Tableau 107 : Chroniques à forte tendance prescriptive (au moins 60 % des emplois sont condamnés)	235
Tableau 108 : Chroniques à forte tendance descriptive (au moins 60 % des emplois ne sont accompagnés d’aucun jugement normatif)	235
Tableau 109 : Principaux arguments invoqués pour justifier un jugement d’acceptation	237
Tableau 110 : Liste des ouvrages de référence invoqués pour justifier un emploi	244
Tableau 111 : Liste des écrivains français invoqués pour justifier un emploi	246
Tableau 112 : Liste des autorités en matière de langue invoquées pour justifier un emploi	248
Tableau 113 : Principaux arguments invoqués pour justifier un jugement de condamnation	262
Tableau 114 : Liste des ouvrages de référence invoqués pour condamner un emploi.....	280
Tableau 115 : Liste des dictionnaires bilingues invoqués pour condamner un emploi.....	281
Tableau 116 : Liste des écrivains français invoqués pour condamner un emploi.....	282
Tableau 117 : Liste des autorités en matière de langue invoquées pour condamner un emploi.....	284
Tableau 118 : Exemples d’emplois qui pourraient se justifier, mais qui sont condamnés parce qu’ils n’ont pas cours en France.....	293
Tableau 119 : Exemples d’emplois pour lesquels le jugement des chroniqueurs a changé après avoir constaté leur usage en France	295
Tableau 120 : Arguments avancés dans l’évaluation des emplois canadiens	312
Tableau 121 : Principales dénominations servant à qualifier les emplois canadiens.....	316
Tableau 122 : Nombre d’emplois qualifiés de <i>canadianismes</i> ou de <i>québécoïsmes</i>	318

Tableau 123 : Nombre d'emplois qualifiés de <i>/mots (bien) canadiens/</i>	323
Tableau 124 : Nombre d'emplois qualifiés de <i>/mots anglais/</i>	325
Tableau 125 : Nombre d'emplois qualifiés de <i>/fautes/</i>	328
Tableau 126 : Nombre d'emplois qualifiés d' <i>/archaïsmes/</i>	330
Tableau 127 : Nombre d'emplois qualifiés de <i>/dialectalismes/</i>	331
Tableau 128 : Principales formulations servant à désigner le modèle de référence.....	335
Tableau 129 : Nombre d'emplois comparés à la langue qui a cours en France ou au français ..	336
Tableau 130 : Nombre d'emplois comparés au <i>/français académique/</i>	340
Tableau 131 : Nombre d'emplois comparés au <i>/bon français/</i>	343
Tableau 132 : Nombre d'emplois comparés au <i>/français international/</i>	344
Tableau 133 : Nombre d'emplois comparés au <i>/français moderne/</i>	348
Tableau 134 : Nombre d'emplois comparés à la langue qui a cours dans la francophonie ou à celle qui a cours en Europe.....	350
Tableau 135 : Principales dénominations utilisées pour désigner le français canadien chez Fréchette et Dagenais	364
Tableau 136 : Perspectives intervenant dans la notion d'« emploi canadien ».....	389
Tableau 137 : Confusion des perspectives géographique, normative, socio-stylistique et historique.....	390
Tableau 138 : Principales différences entre les conceptions puriste et régionaliste du français canadien	393
Tableau 139 : Titres des chroniques de type correctif et de type glossairiste.....	403

LISTE DES ABRÉVIATIONS

avr. : avril

BPFC : *Bulletin du parler français au Canada* (principal organe de diffusion de la SPFC ; voir BPFC dans la bibliographie)

déc. : décembre

févr. : février

GPFC : *Glossaire du parler français au Canada* (1930 ; voir GPFC dans la bibliographie)

janv. : janvier

juill. : juillet

nov. : novembre

oct. : octobre

OLF : Office de la langue française

OQLF : Office québécois de la langue française

sept. : septembre

SPFC : Société du parler français au Canada

AVANT-PROPOS

En octobre 1865, le journal montréalais *Le Pays* faisait paraître le premier d'une courte série d'articles consacrés à la langue française au Canada, signés par Arthur Buies sous le pseudonyme « Bl. ». C'est en ces termes que le journaliste commençait son article :

Je me suis amusé dans mes loisirs à faire une collection des barbarismes canadiens les plus en vogue, et dont l'usage devra à jamais nous empêcher d'avoir une littérature quelconque. – Veuillez les reproduire dans leur nudité, afin qu'on puisse les reconnaître lorsqu'ils seront noyés dans les belles phrases de nos journaux. [...] (Bl., « Barbarismes canadiens », 26 oct. 1865)

Buies était probablement loin de se douter qu'il lançait ainsi la première chronique de langage canadienne-française, genre qui allait faire fortune au Canada français, comme on peut le constater en parcourant la bibliographie d'André Clas (1975-1976).

Mis à part les travaux de Chantal Bouchard (1988, 1989 et 1990), qui ont donné lieu, en 1998, à la publication d'un ouvrage de synthèse sur l'évolution de la conscience linguistique des Canadiens français, ainsi que quelques autres études (voir par exemple Daoust, [1974] ; Gagné, 2004 et 2005 ; Laurendeau, 2004 ; Prévost, 1995, 1996a et 1996c ; Rheault, 2004 et 2005 ; Pellerin, 2007), les chroniques parues dans la presse canadienne-française ont donné lieu à relativement peu de travaux à ce jour. Malgré la place importante que les chroniques de langage occupent dans le discours sur la norme au Canada français, le genre particulier dont elles relèvent reste donc encore relativement peu étudié, non seulement pour ce qui est du contenu extrêmement riche et varié qui caractérise les chroniques, mais aussi pour ce qui est du rôle que celles-ci ont joué dans la construction de l'imaginaire linguistique des Canadiens français, c'est-à-dire dans la construction des rapports que ces derniers ont entretenus et entretiennent toujours avec leur langue et avec les usages qu'ils en font.

La thèse que nous présentons se veut une contribution à l'étude du discours des chroniqueurs de langage canadiens-français, notamment à l'étude de leur imaginaire linguistique. Nous avons plus particulièrement voulu approfondir l'un des nombreux sujets abordés par les chroniqueurs, le

français canadien. Dans le but de mieux comprendre comment s'est construit leur imaginaire linguistique concernant le français du Canada, nous nous sommes concentré sur la description et l'évaluation que les chroniqueurs font des emplois canadiens, c'est-à-dire des faits de langue que ceux-ci identifient comme usités en français du Canada. Par conséquent, notre analyse ne devrait pas manquer de contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire des idées sur la langue au Canada français ainsi que de l'évolution du discours normatif canadien-français qu'on a pu observer depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à la fin du XX^e.

Notre thèse comporte cinq chapitres. Le premier fait état de la problématique, de l'état de la question, des objectifs, du cadre théorique et de la méthodologie. Les résultats de l'analyse proprement dite sont présentés dans les quatre chapitres suivants. Les trois premiers abordent successivement l'importance relative que les emplois canadiens occupent par rapport à l'ensemble des emplois commentés par les chroniqueurs (chapitre 2), la description qui accompagne ces emplois (chapitre 3) ainsi que les jugements normatifs auxquels ils donnent lieu, y compris les arguments qui les sous-tendent, analysés dans le cadre du modèle de l'Imaginaire linguistique d'Anne-Marie Houdebine (chapitre 4). Le cinquième et dernier chapitre traite de la conception que les chroniqueurs se font du français canadien comme variété et du français comme langue.

CHAPITRE I :

LES CHRONIQUES DE LANGAGE COMME LIEU DE CONSTRUCTION DE L'IMAGINAIRE LINGUISTIQUE

Dans ce premier chapitre, nous ferons d'abord état de la problématique générale dans laquelle s'inscrit notre étude et nous la situerons parmi l'ensemble des travaux auxquels les chroniques de langage ont déjà donné lieu dans le monde francophone. Après avoir précisé nos objectifs et notre cadre théorique, nous montrerons comment nous avons constitué un corpus représentatif de l'ensemble des chroniques de langage publiées au Canada français et nous présenterons les divers aspects méthodologiques de notre étude.

A. PROBLÉMATIQUE ET ÉTAT DE LA QUESTION

Notre étude est consacrée à l'analyse d'un discours particulier sur la langue, celui des chroniques de langage. Diffusées sur une base régulière – d'abord essentiellement dans la presse écrite, ensuite aussi dans les médias électroniques – ces textes jouent un rôle important dans la construction de l'imaginaire linguistique de la communauté au sein de laquelle ils sont diffusés.

1. Les chroniques de langage en tant que discours sur la langue et sur la norme

Les chroniques de langage contiennent des commentaires et des jugements à propos des usages que les locuteurs font de leur langue, plus particulièrement encore à propos des bons et des mauvais usages, notamment dans le but de les modifier. Même si les usages observés par les chroniqueurs peuvent être de nature diverse, ce sont les emplois lexicaux qui reviennent le plus souvent (voir Bouchard, 2002 : 28 et suiv. ; Cohen, 1967 : 345). Dans la mesure où les chroniqueurs abordent généralement des faits de langue qui, à des degrés divers, font difficulté à ceux qui veulent se conformer au bon usage de la langue, les chroniques de langage sont étroitement liées au discours normatif (voir Cellard, 1983 : 661-666 ; Daoust, 2000 ; Quemada, 1970-1972, vol. 1 : i). Par ailleurs, à travers la description et l'évaluation qu'ils proposent des

usages commentés, le discours des chroniqueurs rend compte de leur conception de la langue, c'est-à-dire de leurs représentations linguistiques (voir Daoust, [1974] : 51 et suiv.). Les chroniques constituent donc un discours métalinguistique et épilinguistique original qui relève d'un genre particulier¹.

Abondantes et largement diffusées, les chroniques de langage connaissent une riche tradition dans l'ensemble du monde francophone (voir Cellard, 1983 : 653 ; Cohen, 1967 : 345) – aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord – même si le phénomène ne prend pas la même ampleur partout. Il suffit par exemple de parcourir les inventaires publiés respectivement sous la direction de Bernard Quemada (1970-1972) et d'André Clas (1975-1976) pour se faire une idée du nombre considérable de chroniques publiées dans la presse française et canadienne-française². Les chroniques de langage représentent donc un phénomène sociolinguistique important – du reste révélateur des rapports particuliers que les francophones entretiennent avec leur langue³ – qu'il est intéressant d'analyser de plus près. Bernard Quemada a été l'un des premiers à souligner l'intérêt que présente l'analyse de leur discours :

[Les chroniques de langage] représentent [...] une somme de témoignages privilégiés pour ce qui touche à la « pureté » et à l'esthétique de la langue, et plus généralement, pour la définition ou la préservation de tel ou tel « bon usage ». [...] Le fait mérite [...] une attention des plus scrupuleuses puisque, si le contenu des articles ne présente pas un égal intérêt (ils peuvent même en être tout à fait dépourvus), les questions abordées sont en revanche toujours révélatrices de situations propres au français du moment. Considérées dans leur ensemble, elles apportent des données significatives sur l'évolution des principaux aspects de la langue d'aujourd'hui. (Quemada, 1970-1972, vol. 1 : i)

En tant que discours sur la langue, les chroniques de langage méritent qu'on s'y arrête pour au moins deux raisons. Dans la mesure où elles ont pour objet l'observation et la description d'un ensemble de faits de langue, notamment de nature lexicale, les chroniques relèvent d'abord d'une

¹ À ce propos, certains auteurs ont souligné qu'il existe un lien entre le genre des chroniques de langage et celui des « remarques » sur la langue française (voir Ayres-Bennett, 2004 : 28 ; Schwarze, 1977 : 9 et suiv.), genre dont le modèle remonterait aux *Remarques sur la langue françoise* de Vaugelas (1647).

² Une remarque s'impose quant à l'emploi que nous ferons du terme *canadien-français*. Notre étude portant en grande partie sur une période où le mot *québécois* n'était pas encore solidement implanté, nous n'y aurons guère recours. Nous nous en tiendrons à *canadien-français*, qui offre en outre l'avantage de pouvoir référer à des chroniques qui, à strictement parler, ont été publiées en dehors de la province de Québec, comme c'est le cas de celles parues dans *Le Droit* d'Ottawa (pour la description de notre corpus, voir § D.1.b). Nous n'utiliserons l'appellation *québécois* que pour respecter la terminologie utilisée par tel ou tel auteur.

³ À propos de ces rapports, voir par exemple Francard (1993-1994), Gadet (2003) et Moreau (1999).

démarche lexicographique⁴ particulière sans compter qu'elles constituent un bon témoin de l'usage qui a cours dans la communauté à laquelle elles sont destinées. À ce sujet, force est de constater que le discours des chroniqueurs n'est pas toujours original. En effet, plusieurs chroniqueurs exploitent abondamment les différents dictionnaires dont ils disposent pour alimenter leur chronique. Il existe en outre des liens évidents entre le discours des chroniqueurs et celui qu'on trouve dans certaines autres publications de leur main, en particulier dans des dictionnaires correctifs et de difficultés ou dans d'autres recueils lexicographiques (voir Tableau 1 ; voir aussi Gagné, Verreault et Mercier, 2004 ; Knauer, 1934b ; Prévost, 1996b et 1996c ; Schwarze, 1977). C'est dire que les chroniques servent non seulement à alimenter les ouvrages correctifs ou lexicographiques, mais qu'elles s'y alimentent à leur tour.

Tableau 1 :
Exemples de chroniques canadiennes-françaises dont le contenu présente des liens de parenté avec celui d'autres publications du même auteur

AUTEUR	CHRONIQUE DE LANGAGE	DICTIONNAIRE CORRECTIF, DE DIFFICULTÉS OU AUTRE RECUEIL LEXICOGRAPHIQUE
Raoul Rinfret	« À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous ! » (Rinfret, 1895)	<i>Dictionnaire de nos fautes contre la langue française</i> (Rinfret, 1896)
Étienne Blanchard	« Chronique du bon langage » (Blanchard, 1918-1919) ; « Propos philologiques : à travers les mots » (Clément, 1949-1952) ; « Autour de la langue française » (Lefranc, 1920-1924)	<i>Dictionnaire de bon langage</i> (Blanchard, 1914-1949)
SPFC	« Corrigeons-nous ! » (SPFC, 1930-1945)	<i>Glossaire du parler français au Canada</i> (GPFC)
Gérard Dagenais	« Comment dites-vous ? » (Dagenais, 1965-1966)	<i>Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada</i> (Dagenais, 1967a)

Dans la mesure où elles sont étroitement associées au discours sur la qualité de la langue, les chroniques contribuent par ailleurs à l'élaboration de la norme et à la construction de l'image que les locuteurs s'en font. Tout comme les dictionnaires et les grammaires, les chroniques de langage font en effet partie de tout un discours institutionnel normatif qui joue un rôle important non seulement dans l'établissement de la norme, mais aussi dans la construction des représentations linguistiques des locuteurs (voir Francard, 1993 : 36 ; Houdebine, 1983 : 118 ;

⁴ Nous considérons la lexicographie comme « le recensement et l'analyse des formes et des significations des unités lexicales, observées dans leurs emplois et considérées dans leur [sic] plus larges implications » (Quemada, 1987 : 235 ; voir également Svensén, 1993 : 1).

Klein, 2004 : 201 ; Moreau, Brichard et Dupal, 1999 : 3). Elles occupent par là une place importante parmi l'ensemble des éléments qui contribuent à la construction de l'imaginaire linguistique de la communauté où elles sont diffusées, c'est-à-dire à la construction des rapports complexes (normatifs, identitaires, esthétiques, etc.) que les locuteurs entretiennent avec leur langue et avec leurs usages (voir Schwarze, 1977 : 8 ; Willemyns et Daniëls, 2003 : 326). L'influence que les chroniqueurs peuvent exercer en tant qu'autorités en matière de la langue montre bien l'intérêt de se pencher sur leur imaginaire linguistique :

[...] il conviendrait de s'attaquer à ces autres mythes que sont « LE grammairien, L'académicien ». Qui sont ces gens ? Que disent-ils ? Et surtout parlent-ils d'une même voix ? Rien n'est moins sûr. On peut gager qu'une étude fouillée démontrerait, sans trop de peine, le caractère variable et relatif de leurs normes subjectives (qui font cependant autorité, en se donnant pour uniques). (Lafontaine, 1986 : 138, note 4)

Au Canada français, les questions d'ordre linguistique occupent une place importante dans la presse qui regorge de textes de tout genre sur la langue, parmi lesquelles figurent les chroniques de langage. Comme l'a souligné Jean-Paul Vinay, ces textes sont significatifs des rapports que les Canadiens français entretiennent avec leur langue :

[...] L'un des aspects les plus intéressants de la presse quotidienne CF [canadienne-française] réside dans le grand nombre d'articles, éditoriaux, lettres à la Rédaction, comptes-rendus, &tc., relatifs à des questions de linguistique. À Montréal comme à Québec, la langue est *à la une*, tout au moins pour les journaux sérieux comme *Le Devoir* ou *Le Soleil*. [...]

Il faudrait pouvoir publier plusieurs volumes de ces textes, de valeur inégale, certes, mais toujours révélateurs d'un état d'esprit bien particulier au CF [Canada français]. [...] (Vinay, 1973 : 332)

L'apparition des premières chroniques canadiennes-françaises pendant le dernier tiers du XIX^e siècle coïncide du reste avec les premières manifestations d'une conscience linguistique propre aux Canadiens français, de plus en plus conscients de la présence de certains particularismes dans leur langue et de l'influence que l'anglais n'a pas manqué d'exercer sur celle-ci (voir Gendron, 1986 : 112-113).

Souvent laissé pour compte dans les travaux récents (voir par exemple Lamontagne, 1996⁵ : 8 ; Poirier et Saint-Yves, 2002 : 57 ; Saint-Yves, 2002 : 10), le discours des chroniqueurs canadiens-français est pourtant doublement intéressant du point de vue de la réflexion sur la

⁵ Il faut cependant préciser que le corpus de Lamontagne (1996) inclut trois recueils de chroniques de langage, notamment Buies (1888), Geoffrion (1924-1927) et Lusignan (1890).

norme. D'une part, il illustre la tension qui existe entre la norme implicite – celle qu'on peut dégager à partir des usages réels des Canadiens français – et la norme explicite – celle qui est véhiculée par les ouvrages de référence, le plus souvent conçus en France⁶. D'autre part, en raison de leur large diffusion, les chroniques sont susceptibles d'influencer la conception que les locuteurs canadiens-français en sont venus à se faire de la norme, ainsi que les attitudes qu'ils expriment concernant leurs propres usages et ceux de leurs compatriotes.

La place importante que les chroniques de langage occupent dans l'ensemble des différents discours sur la langue et sur la norme au Canada français a donné lieu à l'élaboration d'un projet de recherche, le projet ChroQué (« Chroniques québécoises de langage »), actuellement en cours à l'Université Laval. Mis sur pied au Laboratoire de lexicologie et lexicographie québécoises (LexiQué) dirigé par Claude Verreault, ce projet part de la volonté de rendre disponible les principales chroniques de langage publiées au Canada français depuis le dernier tiers du XIX^e siècle (voir ChroQué), notamment à des fins de recherche. Le projet poursuit plus particulièrement deux objectifs (voir Gagné, Verreault et Mercier, 2004), qui sont du reste tout à fait complémentaires. Le premier consiste à favoriser la diffusion et la consultation des principales chroniques de langage publiées au Québec – depuis l'apparition des premières chroniques jusqu'à l'époque actuelle – au moyen d'une base de données textuelles disponibles sur Internet⁷. Cette base, accessible au grand public, permet de soumettre l'ensemble des chroniques figurant dans ChroQué à des recherches de type textuel. Le deuxième objectif consiste à étudier le rôle que les chroniques de langage ont joué dans la construction de l'imaginaire linguistique des Québécois, notamment dans le but de mieux comprendre le discours normatif actuel.

S'inscrivant dans le deuxième objectif poursuivi par le projet ChroQué, notre étude vise à mieux comprendre comment l'imaginaire linguistique des chroniqueurs s'est construit au fil du temps. Pour y parvenir, nous nous sommes intéressé au discours des chroniqueurs à propos d'un sous-ensemble des faits de langue qu'ils commentent. Étant donné le contenu riche et varié des

⁶ Pour les notions de « norme implicite » et de « norme explicite », voir entre autres Verreault (1999b : 33) et Moreau (1997 : 218).

⁷ Le contenu de la base sera présenté plus loin dans le chapitre (voir § D.1.a).

chroniques, il aurait en effet été irréaliste, dans le cadre d'une thèse de doctorat, d'analyser l'ensemble des emplois commentés. Nous avons alors conçu l'idée de nous limiter à l'analyse du discours des chroniqueurs concernant les canadianismes. En effet, les chroniques de langage publiées au Canada français traitent inévitablement – mais non exclusivement – de faits de langue caractéristiques du français canadien. Tout comme les anglicismes (voir Lamontagne, 1996), les canadianismes occupent une place importante dans l'imaginaire linguistique des locuteurs canadiens-français (voir Verreault, 2000 : 128), en plus de jouer un rôle identitaire non négligeable (voir Oakes et Warren, 2007 : 112 et suiv. ; Poirier, 1992). Ces emplois ont aussi joué un rôle important dans la définition et l'évaluation du français canadien.

Toutefois, même s'ils s'adressent à un public composé de lecteurs canadiens-français, les chroniqueurs ne se limitent pas à commenter des faits de langue particuliers à l'usage des Canadiens. En outre, les canadianismes ne sont pas toujours identifiés tels quels, ce qui rend le discours des chroniques plus complexe à analyser⁸. Ainsi, si nous voulions, au tout début, concentrer notre analyse sur la seule prise en considération des faits de langue que les chroniqueurs présentent comme particuliers à l'usage des Canadiens, il est apparu rapidement qu'une telle approche n'était pas tout à fait satisfaisante ni appropriée pour mieux comprendre l'émergence et l'évolution de la réflexion des chroniqueurs sur le français en usage au Canada. En effet, la notion de « particularisme » étant intimement liée à celle, plus large, d'« écart » ou même de « faute », il nous a semblé que cette notion ne pouvait servir de base solide au travail d'inventaire. Il fallait en effet éviter de porter un regard uniquement contemporain sur le discours des chroniqueurs, influencé par la réflexion sur le phénomène de la variation géographique auxquels les linguistes ont commencé à s'intéresser plus systématiquement à partir des années 1970 seulement⁹. C'est pourquoi nous avons pris en considération le discours des chroniqueurs portant sur l'ensemble des faits de langue qu'ils identifient explicitement comme usités en français du Canada. Cette approche nous a permis de nous faire une meilleure idée de la façon dont les chroniqueurs conçoivent le français qui a cours au Canada, et de dégager comment s'est

⁸ Le problème de l'identification des canadianismes dans le discours des chroniqueurs sera approfondi plus loin (voir Chapitre 1, § D.2.a et Chapitre 2, § B.3).

⁹ Voir, par exemple, Poirier (1987), qui fait état des différentes orientations adoptées depuis les années 1970 pour définir les diverses variétés géographiques du français.

développée la réflexion sur le français du Canada, sur les faits de langue qui contribuent à particulariser cette variété, ainsi que sur la langue à laquelle celle des Canadiens est opposée pour mieux l'évaluer.

2. Travaux portant sur les chroniques de langage dans le monde francophone

Les chroniques de langage ayant pour objet la langue française ont donné lieu à un certain nombre de travaux à ce jour. Nous tenons compte ici de ceux qui portent sur les chroniques publiées aussi bien au Canada qu'en France, en Belgique et en Suisse. Hormis quelques textes de portée relativement générale sur les chroniques, nous disposons de deux inventaires importants ainsi que de quelques analyses de contenu de certaines chroniques. Dans cette section, nous présenterons ces différents travaux, ce qui permettra de mieux situer notre propre étude.

a) Textes de portée générale

Certains ouvrages et articles portant sur l'histoire de la langue française contiennent quelques paragraphes consacrés aux chroniques de langage, ce qui montre bien que celles-ci sont considérées comme un phénomène sociolinguistique non négligeable (voir Caput, 1972-1975, vol. 2 : 246-247 ; Cohen, 1967 : 345 ; Daoust, 2000 ; Gadet, 1999 : 643-645 ; Knecht, 1995 : 752-755). Sans clairement la définir, tous les auteurs mentionnés associent la chronique de langage au discours sur le bon usage et sur la norme :

[Les chroniqueurs] montrent à leur manière leur respect pour ce qu'ils pensent être la bonne langue [...] en inclinant du côté conservateur, souvent avec l'envie de trancher en montrant leur savoir, plutôt qu'ils ne cherchent à s'informer des causes des changements et de leurs justifications possibles. [...] (Cohen, 1967 : 345).

Par ailleurs, certains chroniqueurs ont commenté leur propre activité. C'est le cas, notamment, de René Georgin (1965), en France, et de Louis-Paul Béguin (1976), au Canada français. Ils se sont essentiellement interrogés sur le rôle normatif et pédagogique qu'ils jouent en tant que chroniqueur linguistique et sur la relation qu'ils entretiennent avec leur public¹⁰.

¹⁰ Jacques Cellard, chroniqueur linguistique au *Monde* entre 1972 et 1975, a également consacré un article aux chroniques de langage (Cellard, 1983). Cependant, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une réflexion sur ses propres chroniques mais plutôt sur celles d'autres auteurs, nous y reviendrons plus loin.

b) Inventaires des chroniques de langage

Nous disposons actuellement de deux inventaires importants de chroniques ayant pour objet la langue française. C'est en France qu'a été publiée la première *Bibliographie des chroniques de langage* (Quemada, 1970-1972), ouvrage qui présente, en deux tomes, « une bibliographie signalétique de l'ensemble des chroniques publiées [en France] depuis le milieu du siècle » (Quemada, 1970-1972, vol. 1 : ii). Cette bibliographie est le fruit du dépouillement d'une vingtaine de périodiques, publiés entre 1950 et 1970. Le Canada français dispose d'une bibliographie semblable, publiée sous la direction d'André Clas (1975-1976)¹¹. Celle-ci recense les chroniques parues dans huit quotidiens et un hebdomadaire canadiens-français et elle couvre une période qui va de 1879 à 1970.

Quemada (1970-1972, vol. 1 : ii) signale dans sa préface que d'autres projets d'inventaires sont en chantier en Belgique et en Suisse, mais ceux-ci ne semblent jamais avoir donné lieu à des publications. Ainsi, Skupien Dekens (1998 : 156) a souligné « l'absence de répertoire des chroniques publiées en Suisse romande » et, malgré quelques mémoires de licence destinés à inventorier des chroniques belges (voir Bourgeois, 1981 ; De Coster, 1981 ; Deroo, 1981 ; Fremaut, 1982 ; Neefs, [1980] ; Piccavet, 1980 ; Poorters, 1982 ; Terryn, 1980)¹², aucune bibliographie générale n'est disponible pour la Belgique francophone, contrairement à la France et au Canada français.

Dans leurs bibliographies respectives, Quemada et Clas donnent un sens très large au terme *chronique de langage* :

[...] nous avons donné au concept de *chronique de langage* un contenu extensif ; seront donc retenus [*sic*] par principe toutes les rubriques destinées au grand public et relatives à la *langue française actuelle*, à travers son usage, ses tendances, les institutions qui la régissent, l'étudient ou la diffusent, ainsi que les commentaires consacrés à des ouvrages d'actualité sur la langue. Parmi toutes ces rubriques, une place prépondérante revient d'évidence aux « Courrier des lecteurs » comme aux chroniques régulières, et se trouvent par conséquent exclus

¹¹ Certaines bibliographies qui font état des différentes publications consacrées au français du Canada signalent parfois la parution de chroniques de langage dans la presse canadienne-française (voir notamment Geddes et Rivard, 1906 ; Dulong, 1966 ; Sabourin et Lamarche, 1984 ; Gauvin, 1997). Celles-ci accordent toutefois une place limitée aux chroniques de langage et elles sont donc moins intéressantes pour nos propos.

¹² Tous ces mémoires – qui sont largement inspirés de la bibliographie de Quemada – ont été effectués sous la direction du professeur Frans Jozef Mertens qui avait mis sur pied, au début des années 1980, un projet visant à dépouiller et à étudier les chroniques de langage publiées dans la presse francophone belge (voir Deroo, 1981 : i).

tous les articles de vulgarisation encyclopédique sur la langue (étymologie, anthroponymie, dialectalismes) [...]. [...] (Quemada, 1970-1972, vol. 1 : iii)

L'organisation de ces bibliographies suit par ailleurs un classement thématique qui rend compte des différents domaines de la langue abordés par les chroniqueurs. Ainsi, les articles recensés par Quemada sont regroupés en cinq chapitres, qui connaissent de nombreuses sous-divisions (voir Quemada, 1970-1972, vol. 1 : ix-xxviii et vol. 2 : xi-xxx) : 1^o problèmes généraux ; 2^o prononciation et graphie ; 3^o lexicque ; 4^o syntaxe ; 5^o études de style. La bibliographie de Clas présente sensiblement la même organisation, mais des rubriques supplémentaires ont évidemment été ajoutées pour mieux refléter les particularités des sujets abordés dans les périodiques canadiens-français. On trouve par exemple, dans le chapitre « Problèmes généraux », les rubriques « Patois canadien », « Parlers d'Acadie » et « Parisian French » (voir Clas, 1975-1976, vol. 1 : x), absentes dans la bibliographie de Quemada. Certains auteurs se sont inspirés de la perspective thématique adoptée dans ces bibliographies à des fins de recherche ; c'est notamment le cas des travaux de Bouchard (1988, 1989, 1990, 1998 et 2002) et de Daoust [1974].

c) Analyses de contenu des chroniques de langage

Les travaux consacrés aux chroniques de langage peuvent être regroupés en fonction de la perspective adoptée par leurs auteurs. Ceux-ci peuvent en effet s'intéresser à l'un des trois aspects suivants : 1^o la définition et les caractéristiques de la chronique en tant que genre ; 2^o les jugements normatifs et les aspects identitaires véhiculés dans les chroniques ; 3^o l'imaginaire linguistique des chroniqueurs.

1^o Définition et caractéristiques de la chronique en tant que genre

À notre connaissance, Karl Knauer (1934a, 1934b, 1935 et 1937) a été le premier à s'être intéressé plus systématiquement aux chroniques de langage qui, selon lui, servent à fixer les usages langagiers et à promouvoir le bon usage de la langue (Knauer, 1934a : 14). Dans ses travaux portant sur les chroniques publiées dans la presse française, il définit la chronique comme une rubrique à propos de la langue, publiée régulièrement dans la presse écrite, notamment dans

les quotidiens et les hebdomadaires¹³. Cette définition correspond aussi à celle proposée par Schwarze (1977 : 6)¹⁴.

En revanche, tout comme Quemada et Clas, d'autres auteurs donnent eux aussi un sens plus large au terme *chronique de langage*. Ainsi, les corpus de Daoust [1974] et de Bouchard (1988, 1989, 1990, 1998 et 2002), élaborés à partir de l'inventaire de Clas (1975-1976), tout comme ceux de Saint-Yves (2003) et de Larose (2004), incluent aussi bien des « chroniques de langage proprement dites » (Bouchard, 1988 : 9) que d'autres textes de nature métalinguistique, comme des critiques littéraires, des éditoriaux, des lettres de lecteurs et des extraits d'ouvrages portant sur la langue.

Au-delà de ces problèmes de définition, Christoph Schwarze (1976 et 1977) a été le premier à s'être véritablement intéressé à la chronique de langage en tant que genre. À partir de l'analyse d'un ensemble de chroniques publiées en France et en Belgique, il s'est notamment fixé pour but d'étudier les principales caractéristiques des chroniques ainsi que les différentes fonctions qu'elles sont susceptibles de remplir. S'appuyant sur les principales chroniques publiées en France depuis 1925, Jacques Cellard (1983) a pour sa part proposé une typologie des chroniques de langage en fonction de leur titre, de la profession de leur auteur ainsi que du public visé. Il a aussi insisté sur l'aspect normatif des chroniques de langage, qu'il considère comme un instrument de production et de diffusion de la norme (Cellard, 1983 : 651). Enfin, nous avons nous-même publié un article où nous nous sommes penché sur la définition et les caractéristiques du genre particulier dont relèvent les chroniques de langage (Remysen, 2005)¹⁵.

¹³ « Mehrere Pariser Tageszeitungen und Wochenblätter bringen [...] regelmäßig sprachliche Rubriken, wo Anfragen und Zweifel der Leserschaft aus allen Ständen und allen Gegenden Frankreichs ausführlich und mit Kompetenz besprochen werden. » (Knauer, 1934b : 401)

¹⁴ « [...] in den Tages- und Wochenzeitungen werden unter einer festen Rubrik regelmäßig sprachpflegerische Artikel veröffentlicht. » (Schwarze, 1977: 6)

¹⁵ Cet article est le résultat d'une réflexion collective menée dans le cadre d'un séminaire tenu à l'Université Laval à l'automne 2003 et dirigé par Claude Verreault.

2° Chroniques, jugements normatifs et aspects identitaires

La majorité de ceux qui se sont penchés sur les chroniques de langage se sont intéressés aux différents jugements normatifs qu'elles contiennent. Les chroniques publiées au Canada français ont ainsi donné lieu à quelques travaux qui inventorient les jugements de valeur qui y sont véhiculés à propos de la variété de français en usage au Canada.

Collaborateur à la bibliographie de Clas (1975-1976), Paul Daoust [1974] s'est intéressé aux jugements et aux attitudes exprimés sur le français au Canada dans *Le Droit* d'Ottawa entre 1913 et 1972. Citations à l'appui, Daoust ne décrit pas uniquement les jugements globaux sur la langue, mais il montre également comment les différents faits de langue (phonétiques, lexicaux et syntaxiques) sont jugés différemment.

De son côté, Chantal Bouchard a analysé les attitudes et les jugements des chroniqueurs concernant la langue populaire (Bouchard, 1988) et l'anglicisme (Bouchard, 1989). Elle s'est aussi intéressée au mythe du *French Canadian Patois* tel que véhiculé dans la presse canadienne-française (Bouchard, 1990). Les travaux de Bouchard s'appuient sur un corpus constitué de textes publiés dans *La Presse*, *La Patrie* et *Le Devoir*. Ses travaux ont donné lieu à un ouvrage de synthèse intitulé *La langue et le nombril* (1998 ; réédité en 2002). Son approche étant essentiellement sociologique, Bouchard s'est en outre interrogée sur les aspects identitaires des questions de langue au Canada français. Elle a également publié un article qui donne un aperçu des divers points de vue normatifs des chroniqueurs canadiens-français en matière de syntaxe, de prononciation et, surtout, de lexique (Bouchard, 2002).

Par ailleurs, même si les chroniques n'occupent qu'une place relativement limitée dans son étude consacrée à la conception de l'anglicisme au Canada français entre 1800 et 1930, Linda Lamontagne (1996) a étudié le discours de trois chroniqueurs canadiens-français (A. Buies, A. Lusignan et L.-Ph. Geoffrion). Enfin, dans son article consacré aux principaux travaux auxquels ont donné lieu les parlers du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Thomas Lavoie (2002) mentionne et commente plusieurs chroniques de langage publiées dans cette région, entre autres celle de N. Degagné, celle d'A. Carrier et celles du bureau régional de l'OLF à Jonquière.

D'autres auteurs se sont limités à l'analyse du discours d'un seul chroniqueur. Ainsi, Geneviève Prévost (1995 et 1996c) a examiné le discours prescriptif de la chronique de langage de l'abbé É. Blanchard. Elle a analysé plus particulièrement les types d'emplois abordés dans cette chronique de même que les différents styles que l'auteur y a exploités (discours métalinguistique suivi, études de cas et curiosités linguistiques). Prévost a aussi étudié les jugements normatifs sur la langue des Canadiens contenus dans un recueil de H. Roullaud (1908), ouvrage prescriptif qui reproduit l'intégralité de sa chronique de langage (Prévost, 1996a ; l'essentiel de cet article a été repris dans Prévost, 1998).

Nancy Côté (1996 et 1999) s'est peu intéressée au contenu de la chronique de N. Degagné ; elle y a plutôt puisé pour faire une étude lexicologique et historique d'une cinquantaine d'emplois commentés dans cette chronique. Dans un article consacré à la chronique de M. Hudon (Paris, 1899-1900), Gabrielle Saint-Yves (2003) a pour sa part tenté de montrer comment les prises de position sur la langue de ce chroniqueur sont reliées à des idées qui ne relèvent pas tant de sa conception de la langue que de ses prises de position idéologiques. Pour sa part, Paul Laurendeau (2004) a analysé le discours normatif dans la chronique de L.-Ph. Geoffrion à partir des trois recueils auxquels celle-ci a donné lieu (Geoffrion, 1924-1927). Il s'est intéressé plus précisément à l'importance que Geoffrion accorde à l'approche philologique pour décrire et évaluer certains faits de langue propres aux Canadiens.

Toujours à propos de travaux portant sur l'étude d'une seule chronique, il faut mentionner aussi trois mémoires de maîtrise réalisés dans le cadre du projet ChroQué. L'étude de Frédéric Gagné (2004 ; voir aussi Gagné, 2005) propose un survol de la chronique de L. Fréchette à travers les divers emplois commentés dans cette chronique ainsi qu'à travers les différentes prises de positions normatives auxquels ils ont donné lieu. Pour sa part, Amélie-Hélène Rheault (2004 ; voir aussi Rheault, 2005) s'est intéressée à la structure argumentative exploitée dans la chronique de la SPFC pour donner plus de poids aux différentes prises de position normatives qui y sont exprimées. Le mémoire de Josiane Pellerin (2007) est consacré à la chronique de L.-Ph. Geoffrion. Il porte plus précisément sur la description et l'évaluation que celui-ci fait des emplois attribués à l'anglais. Pellerin a aussi étudié le discours consacré aux emplois dont Geoffrion conteste l'origine anglaise.

On dispose par ailleurs de quelques travaux portant sur les chroniques publiées en Europe, notamment en France (Beaujot, 1982 ; Hausmann, 1981) et en Suisse (Skupien Dekens, 1998). Franz Josef Hausmann (1981) s'est concentré sur la façon dont les faits linguistiques régionaux sont traités dans la chronique « Parlons français », publiée dans le quotidien lillois *La Voix du Nord*, et aux réactions que ce discours a suscitées auprès des lecteurs de cette chronique. Il montre comment l'attitude du chroniqueur vis-à-vis des régionalismes a changé au fil des années sous l'influence de son lectorat. Par ailleurs, Jean-Pierre Beaujot (1982) et Carine Skupien Dekens (1998) se sont fixé l'objectif d'étudier, à travers plusieurs chroniques de langage, les caractéristiques du discours puriste.

Tout comme Bouchard (1998), certains de ces auteurs ont également évoqué l'importance de l'aspect identitaire dans les chroniques de langage. Ainsi, Skupien Dekens (1998) a mis en évidence les enjeux culturels et identitaires du discours puriste des chroniques dans le contexte suisse et Hausmann (1981) a montré l'importance de la chronique dans la défense du patrimoine régional.

3° Chroniques et imaginaire linguistique

Les études de Daoust et de Bouchard ont contribué à une meilleure connaissance de l'évolution de la conscience linguistique des Canadiens français telle qu'on peut l'appréhender à travers le discours des chroniqueurs de langage. À cet égard, ces auteurs ont proposé une périodisation des différentes attitudes, positives ou négatives, à propos de la variété canadienne de français (voir Daoust, [1974] : 107-109 ; Bouchard, 1988 et 1998). Daoust [1974] ne s'est toutefois pas limité à faire l'inventaire des différentes attitudes : il a également cherché à les interpréter. Ainsi, il a dégagé les « sentiments qui sous-tendent les réactions » et les « idées que les chroniqueurs se font d'une langue » (p. 3) ou, en d'autres mots, leur représentation de la langue. Il s'agit, entre autres, de l'« absence de perception fonctionnelle de la langue » (p. 51), du « mythe d'une langue pure » (p. 52), de la « vision monolithique de la langue » (p. 53) et de l'« importance démesurée accordée au sous-code écrit » (p. 54). Même si Daoust ne s'est pas servi du concept d'imaginaire linguistique, son étude ouvre une piste intéressante qui consiste à prendre en considération l'étude de la représentation de la langue des chroniqueurs à travers le

contenu des chroniques. Il en va de même pour l'étude de Gagné (2004) qui a lui aussi dégagé l'idée que L. Fréchette se faisait du français, ainsi que pour celle de Karim Larose (2004), consacrée à l'émergence du discours sur l'unilinguisme au Québec à l'époque de la Révolution tranquille (1957-1977). Dans son étude, Larose s'est intéressé à la conception de la langue de deux chroniqueurs, P. Daviault et J.-M. Laurence, qui sous-tendent leurs prises de position sur le statut de la langue.

D'autres auteurs, toujours sans recourir au concept d'imaginaire linguistique, ont soulevé certains aspects du discours normatif des chroniqueurs qui font directement référence à leur conception de la langue, plus particulièrement encore aux différents arguments subjectifs qui sous-tendent leurs jugements normatifs. Pour Beaujot (1982), par exemple, la prise de position des chroniqueurs puristes se manifeste dans leur argumentation, qui est basée sur des jugements d'ordre moral (p. 45 et 48) et esthétique (p. 53) et qui est justifiée par les ouvrages de référence qui font autorité (les dictionnaires de l'Académie et de Littré et la grammaire de l'Académie, p. 52). Il est du reste d'avis que le discours puriste peut avoir un impact important sur l'imaginaire linguistique des locuteurs : « l'idée de FAUTE en langue [...] demeure solidement ancrée dans l'imaginaire des Français, preuve que le discours puriste n'est pas sans écho » (p. 48). On trouve la même idée chez Skupien Dekens (1998), qui affirme que les arguments des chroniqueurs « ne sont basés que sur des impressions subjectives, des mythes que l'on retrouve au cours de l'histoire du français de ces derniers siècles, en Suisse romande comme ailleurs » (p. 162) et pour lesquels « la défense de la langue est un devoir moral » (p. 163).

3. Apport de notre étude

Pour mieux situer notre propre étude parmi l'ensemble des travaux consacrés aux chroniques de langage publiées au Canada français, nous revenons ici sur le type de textes qui sont considérés comme des chroniques ainsi que sur l'exploitation de leur contenu.

a) Type de textes considérés comme des chroniques de langage

Comme nous l'avons vu, peu d'auteurs ont abordé explicitement la définition du genre particulier dont relèvent les chroniques de langage. Pour certains, tous les textes consacrés à la

langue qui sont publiés dans la presse écrite constituent des chroniques de langage ; pour d'autres, en revanche, elles se limitent à un ensemble d'articles, publiés sur une base plus ou moins régulière, qui forment un tout cohérent. Étant donné que notre étude s'inscrit dans le cadre de la programmation de recherche du projet ChroQué, nous nous sommes intéressé exclusivement à des textes qui répondent à la définition restreinte de la chronique de langage :

[...] Le terme de *chronique de langage* désigne ici un ensemble de textes relativement brefs et homogènes, produits par une même personne (physique ou morale) reconnue pour sa compétence en matière de langue, diffusés périodiquement dans la presse et portant sur la langue, plus spécialement sur les bons et les mauvais usages qu'on en fait ; pour désigner chacun des textes constitutifs d'un même ensemble, nous utilisons le terme de *billet*. (Verreault, 2007)

Même s'il existe des chroniques de langage diffusées dans les médias électroniques (voir Zolty, 1968)¹⁶, la base ChroQué inclut uniquement des chroniques de langage publiées dans la presse écrite. Par ailleurs, si elles sont d'abord diffusées dans des journaux et des revues, plusieurs chroniques sont réunies partiellement ou entièrement dans des recueils ; le tableau 2 en donne quelques exemples.

Tableau 2 :
Exemples de recueils de chroniques de langage
publiés au Canada français

CHRONIQUE	TITRE DU RECUEIL
Buies (1888)	<i>Anglicismes et canadianismes</i> (Buies, 1888)
Lusignan (1884-1885)	<i>Fautes à corriger : une chaque jour</i> (Lusignan, 1890)
Roullaud (1907-1908)	<i>Leçons pratiques de français : première série</i> (Roullaud, 1908)
Geoffrion (1923-1927)	<i>Zigzags autour de nos parlers : simples notes</i> (Geoffrion, 1924-1927)
Laurence (1943-1947)	<i>Notre français sur le vif</i> (Laurence, [1947])
Chantal (1953-1963)	<i>Chroniques de français</i> (Chantal, 1956)
Dagenais (1959-1961)	<i>Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler</i> (Dagenais, 1959-1960)
—— (1966a)	<i>Des mots et des phrases pour mieux parler</i> (Dagenais, 1966)
—— (1966b)	<i>Nos écrivains et le français</i> (Dagenais, 1967b)
Béguin (1975-1982)	<i>Un homme et son langage</i> (Béguin, 1977) <i>Problèmes de langage au Québec et ailleurs</i> (Béguin, 1978)
Barbaud (1984-1986)	<i>Le français sans façon : chroniques de langage</i> (Barbaud, 1987)
OLF (1989-1995)	<i>Je pense, donc je dis : recueil de chroniques linguistiques</i> (Gauthier, 1994)

¹⁶ C'est par exemple le cas des « Capsules linguistiques » de Guy Bertrand (chronique diffusée sur les ondes de Radio-Canada ; certaines capsules ont été réunies dans des recueils ; voir Bertrand, 1999 et 2006) et des « Capsules linguistiques » de l'OQLF (chronique diffusée dans Internet).

Même si nous avons eu recours exclusivement aux articles originaux tels que parus dans les périodiques, et non aux recueils, leur consultation peut être intéressante à l'occasion, notamment pour ce qui est de leur préface et avant-propos, où les chroniqueurs exposent parfois plus clairement leurs objectifs qu'ils ne le font dans les chroniques proprement dites.

b) Exploitation du contenu des chroniques publiées au Canada français

La revue des travaux qui ont été consacrés aux chroniques de langage canadiennes-françaises montre que la plupart d'entre eux portent essentiellement sur les jugements normatifs des chroniqueurs ainsi que sur leurs diverses attitudes linguistiques. Ces travaux ont donc contribué à une meilleure connaissance des tendances générales qui ont caractérisé et qui caractérisent encore le discours sur la norme au Canada. Il n'en reste pas moins que bien des aspects du contenu des chroniques canadiennes-françaises n'ont pas encore été exploités, à commencer par la nature des nombreux faits de langue qu'elles contiennent, la description que les chroniqueurs en font et l'évaluation auquel chacun des faits commentés donne lieu. Ainsi, mise à part l'étude de Gagné (2004), aucune étude ne procède à une analyse plus systématique des différents emplois abordés dans les chroniques. Ainsi encore, si on s'est déjà intéressé aux jugements globaux qui sont véhiculés dans les chroniques et aux raisons qui sous-tendent généralement ces prises de position (importance accordée aux usages qui ont cours en France, condamnation des emprunts à l'anglais, etc.), on s'est encore peu intéressé aux arguments qui servent à étayer l'évaluation que les chroniqueurs font de chacun des différents faits de langue qu'ils commentent, comme nous nous proposons de le faire.

Dans un autre ordre d'idées, les travaux de Bouchard (1988, 1989, 1990, 1998 et 2002) et de Daoust ([1974]) s'inspirent du classement thématique de la bibliographie de Clas (1975-1976), ce qui leur a permis de cibler un certain nombre de billets consacrés aux sujets qu'ils se sont proposé d'analyser. Leurs travaux ne portent donc pas sur une ou plusieurs chroniques considérées dans leur ensemble. Or, une telle démarche ne permet pas toujours de bien rendre compte de la façon dont les chroniqueurs ont construit leur discours. En effet, dans la mesure où les chroniques constituent un ensemble de textes, elles forment un tout cohérent, ce dont il convient de tenir compte.

Enfin, personne n'a encore étudié de façon systématique les chroniques canadiennes-françaises dans le cadre du modèle de l'Imaginaire linguistique, développé par Anne-Marie Houdebine, modèle qui propose une grille d'analyse des différentes attitudes qui sous-tendent les opinions émises par les locuteurs sur la langue et sur les différents usages que ces derniers en font. Ce modèle, que nous présenterons plus loin dans ce chapitre, paraît particulièrement bien indiqué pour mieux comprendre les critères d'évaluation dont se servent les chroniqueurs et, par le fait même, pour mieux cerner la conception qu'ils se font du français canadien et du français. L'orientation particulière de notre étude est également de nature à fournir certains apports au modèle même de l'Imaginaire linguistique. Ainsi, notre analyse s'effectue dans le cadre d'un corpus écrit et, de plus, dans une perspective diachronique. Mis à part quelques travaux (Adamou, 2003 ; Fodor, 1999, 2002a et 2002b), peu d'auteurs ont entrepris, dans le cadre de ce modèle, des recherches portant sur des discours écrits ou encore dans une perspective historique.

B. OBJECTIFS DE RECHERCHE

Cette thèse a pour but de mieux faire connaître une page importante de l'histoire du discours sur la langue et sur la norme au Canada français tel qu'on peut l'appréhender à travers les chroniques de langage. De façon générale, elle vise à dégager l'imaginaire linguistique des chroniqueurs concernant le français qui a cours au Canada.

À partir d'un corpus constitué des principales chroniques de langage publiées dans la presse canadienne-française depuis le dernier tiers du XIX^e siècle jusqu'à la fin du XX^e, nous nous proposons plus précisément de répondre aux objectifs suivants :

- 1^o identifier les différentes formulations auxquelles les chroniqueurs recourent pour souligner le caractère canadien d'un emploi, recenser l'ensemble des emplois que les chroniqueurs présentent comme usités en français du Canada et dégager le statut géolinguistique qu'ils leur associent ;
- 2^o analyser ces emplois en fonction de la description que les chroniqueurs en font (commentaires objectifs) : classer les emplois en fonction de la composante de la langue dont

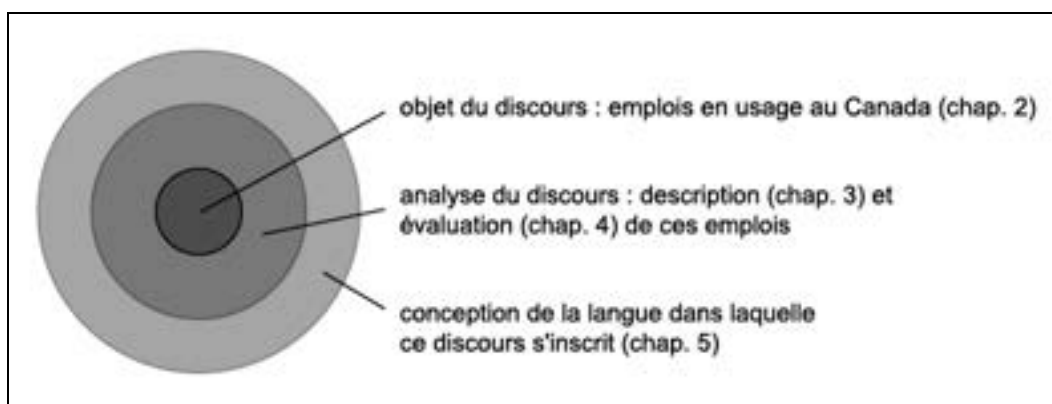
ils relèvent (lexique, prononciation, morphosyntaxe, etc.) et en fonction des commentaires concernant leur usage et leur origine ;

- 3^o analyser ces emplois en fonction de l'évaluation que les chroniqueurs en font (commentaires subjectifs) : classer les emplois selon les jugements normatifs auxquels ils donnent lieu, dégager les arguments qui appuient ces divers jugements et analyser ces arguments dans le cadre du modèle de l'Imaginaire linguistique d'Anne-Marie Houdebine ;
- 4^o dégager la conception que les chroniqueurs se font du français canadien comme variété et du français comme langue, notamment à travers leur interprétation de la notion de « emploi usité en français canadien » et à travers leurs différents commentaires au sujet du français canadien et de la variation géographique du français.

Notre thèse est également menée dans une perspective diachronique, ce qui devrait permettre de vérifier si le discours des chroniqueurs s'est modifié au fil du temps. Par là, notre étude est susceptible d'apporter un éclairage nouveau sur le discours normatif actuel et elle permettra sans doute aux lexicographes de mieux tenir compte des jugements portés sur les faits de langue qui sont en usage au Canada afin de faire une description plus fidèle et plus précise de la variété canadienne de français (voir Gagné, Verreault et Mercier, 2004 : 248).

La poursuite de ces différents objectifs se reflète dans la structure que nous avons donnée à notre thèse, puisque chaque chapitre est consacré à un objectif en particulier (voir Figure 1).

Figure 1 :
Structure de la thèse en fonction
des objectifs poursuivis



Le premier chapitre sert à fixer les limites de l'objet traité par les chroniqueurs à un type d'emplois bien précis. Les deuxième et troisième sont consacrés à l'analyse du discours à propos de ces emplois, c'est-à-dire aux différents commentaires, objectifs et subjectifs, auxquels ces emplois donnent lieu. Le quatrième chapitre cherche à rendre compte de la conception de la langue qui oriente de façon générale le discours des chroniqueurs concernant ces emplois.

C. CADRE THÉORIQUE

Notre analyse du discours des chroniqueurs s'inscrit dans le cadre du modèle de l'Imaginaire linguistique¹⁷, proposé par Anne-Marie Houdebine¹⁸. Ce modèle, qui s'inspire à la fois des acquis de la sociolinguistique et de la linguistique fonctionnelle, a été élaboré à partir d'une réflexion sur les représentations sociales de la langue et sur la norme, ainsi que sur le rôle que les différentes attitudes linguistiques des locuteurs jouent dans l'évolution et dans l'évaluation de la langue.

Concrètement, Houdebine propose une grille d'analyse pour appréhender les différents facteurs à l'œuvre dans le processus du changement linguistique ainsi que dans l'élaboration de la norme. Son modèle, qui reprend et approfondit la typologie des normes proposée par Rey (1972)¹⁹, part plus précisément du principe que la norme est le résultat de plusieurs facteurs qui s'enchevêtrent. D'une part, ces facteurs relèvent de contraintes inhérentes au système même de la langue (*normes objectives*) ; d'autre part, ils dépendent aussi des attitudes linguistiques des locuteurs, lesquelles font intervenir un ensemble de facteurs d'ordre psycho-socio-linguistique (*normes subjectives*).

¹⁷ À la suite d'Anne-Marie Houdebine (1993 : 33, note 4), le terme *imaginaire* renvoie au modèle tel que proposé par Houdebine lorsqu'il est orthographié avec un I majuscule ; avec une minuscule, il renvoie à l'ensemble des normes subjectives (voir plus loin, § C.2).

¹⁸ À propos du modèle de l'Imaginaire linguistique, voir Houdebine (1977, 1979, 1982, 1983, 1985, 1988, 1990, 1993, 1995, 1997a, 1997b et 2002a) ; Houdebine-Gravaud (1995, 1998a, 1998b, 1998c et 2002b) ; Houdebine et Baudelot (1985). L'élaboration de ce modèle doit aussi beaucoup aux différentes contributions de Cécile Canut (voir notamment Canut, 1998a, 1998b, 1998d et 2002).

¹⁹ Dans cette typologie, Rey (1972) distingue la norme objective, la norme subjective et la norme prescriptive.

1. Normes objectives

Les normes objectives, qui ressortissent à l'économie du système de la langue, sont constituées de deux types, les normes systémiques et les normes statistiques. Prenant en considération le système de la langue en tant que facteur d'autorégulation, les normes *systémiques* concernent la conformité des usages aux règles de la structure de la langue. Pour ce qui est de la féminisation des noms de métier et de profession, par exemple (voir Houdebine-Gravaud, 1998a), *chercheuse* et *chercheure* sont formés conformément aux règles de la dérivation en français, mais non **cherchrice*, du fait que la féminisation des noms en *-eur* se fait habituellement en *-euse* (*vendeuse*) ou, mais moins souvent, en *-eure* (*auteure*, *supérieure*). Les normes *statistiques* correspondent à la fréquence des différents usages, ce que permet de révéler l'analyse quantitative d'un corpus représentatif. Selon ce point de vue, certains usages sont majoritaires tandis que d'autres sont minoritaires. Ainsi, l'usage de la forme *écrivaine* est usuel au Québec, mais il ne l'est pas en France (voir NPR 2006).

Les normes systémiques et statistiques peuvent converger ou diverger et c'est ce mouvement de convergence ou de divergence qui rend compte de la dynamique synchronique des langues, c'est-à-dire de la variation du système de la langue en synchronie. Par exemple, la régularité de la conjugaison de *solutionner* (norme systémique) explique que ce verbe soit de plus en plus fréquent (norme statistique) comparativement à *résoudre*, dont la morphologie présente une économie interne plus complexe (Houdebine-Gravaud, 1995 : 103). De ce fait, la langue n'est plus envisagée « comme “le système où tout se tient”, mais comme une co-existence de structurations à la fois stables et instables [...] où s'affrontent résidus diachroniques et percées novatrices » (Houdebine, 1985 : 7). En d'autres termes, le modèle d'Houdebine postule que la langue constitue un ensemble stable, mais avec des zones qui le sont moins ou qui ne le sont pas du tout.

2. Normes subjectives

Les normes subjectives correspondent à l'imaginaire linguistique proprement dit des locuteurs, lequel rend compte « [du] rapport (ou [des] représentations) des sujets parlants à la langue » (Houdebine-Gravaud, 2002b : 11). Selon Houdebine, les locuteurs tendent à avoir une

vision fictive de la langue, c'est-à-dire une vision qui n'est pas toujours conforme à la réalité linguistique, d'où la notion d'« imaginaire » :

[...] Les jugements des locuteurs, leurs lapsus et leurs reprises, ainsi que les commentaires spontanés qui s'en suivent, manifestent divers rapports à la langue, ou diverses attitudes [...] témoignant de leur *imaginaire linguistique* ; *imaginaire* parce qu'il s'agit d'un idéal de la langue, d'une fiction de langue *une*, homogène, monolithique, donc d'une langue idéale, idéalisée. [...] (Houdebine, 1993 : 33)

Cet imaginaire se traduit par un ensemble d'attitudes, appelées normes subjectives, dont Houdebine propose une typologie. Elle distingue notamment les normes évaluatives, fictives, prescriptives et communicationnelles.

Les normes *évaluatives* concernent la façon dont un locuteur évalue ses propres usages et ceux de ses interlocuteurs. Pour Houdebine, cette évaluation n'implique aucun jugement de valeur, mais elle correspond plutôt à la simple conscience de la présence ou de l'absence d'un fait de langue, appelé *indice*, dans ses propres usages ou dans ceux des autres (voir Houdebine, 1983 : 107). C'est pourquoi Canut (2002 : 64) a proposé de remplacer le terme de *normes évaluatives* dans le modèle d'Houdebine par celui de *normes constatives*. Pour notre part, cette appellation nous semble plus appropriée étant donné que ce type de normes n'implique aucun jugement de valeur et c'est pourquoi nous y recourons pour le désigner.

Les normes constatives établissent un lien entre un indice et un groupe de locuteurs, ces derniers pouvant être regroupés en fonction de divers paramètres, comme leur âge, leur sexe et leur appartenance à un groupe socio-économique, professionnel, culturel ou géographique. Pour reprendre la terminologie d'Houdebine, l'indice acquiert alors une *valeur objective d'indexation* (Houdebine, 1983 : 110). Par exemple, Houdebine mentionne que, en France, l'emploi de *solutionner* (indice) est souvent associé à la langue populaire (valeur d'indexation) (Houdebine-Gravaud, 1995 : 103). L'inadéquation, déjà constatée par Labov (1972 : 131-132 et 213), qui existe entre les indices repérés par les locuteurs et les indices dégagés par les linguistes montre bien que les normes constatives relèvent d'un imaginaire : les locuteurs ne sont pas toujours conscients d'utiliser certains faits de langue qu'ils condamnent et ils identifient parfois à tort un indice comme particulier à un groupe social donné (voir Houdebine, 1983 : 113).

Le discours qui fait intervenir des jugements d'ordre esthétique, affectif ou historique relève des normes *fictives*. Ces jugements reposent sur les rationalisations des locuteurs, c'est-à-dire sur « les étayages que le locuteur donne sur l'usage et que le linguist[e] sait n'être pas fondés » ou encore sur leurs projections, c'est-à-dire sur « les idées que le locuteur se fait de la langue et qu[i] sont également sans fondement objectif » (Houdebine, 1985 : 8, note 2). Ils se traduisent par des commentaires du type « c'est plus beau », « j'aime cette façon », « ça sonne mieux », « c'est la vraie langue d'autrefois », « comme disait mon père », etc. (exemples empruntés à Houdebine, 1995 : 125). Le recours aux notions du « génie » de la langue française (voir Meschonnic, 2000 et 2001) ou du « bon usage » (voir Trudeau, 1992) est également fondé sur ce type de normes.

À partir du moment où les normes sont institutionnalisées, c'est-à-dire entérinées et véhiculées par les dictionnaires et les grammaires, l'école ou encore les académies de la langue, elles deviennent *prescriptives*. Basées sur la hiérarchisation sociale des variétés linguistiques et des usages, ces normes prescriptives témoignent généralement de la dimension sociale de l'imaginaire linguistique (Houdebine, 1995 : 122-123) : si certains usages sont légitimés, d'autres ne le sont tout simplement pas. Par exemple, en dépit de son usage fréquent (norme statistique), l'emploi de *solutionner* est critiqué en France (voir NPR 2006), tout comme l'emploi de plus en plus fréquent du subjonctif avec la conjonction *après que*, par analogie (norme systémique) avec la construction subjonctive avec *avant que* (voir Grevisse, 2004 : § 1082a). En d'autres mots, les normes prescriptives renvoient à un modèle idéal établi par les autorités de la langue, modèle qui est largement véhiculé par le discours dominant sur la langue.

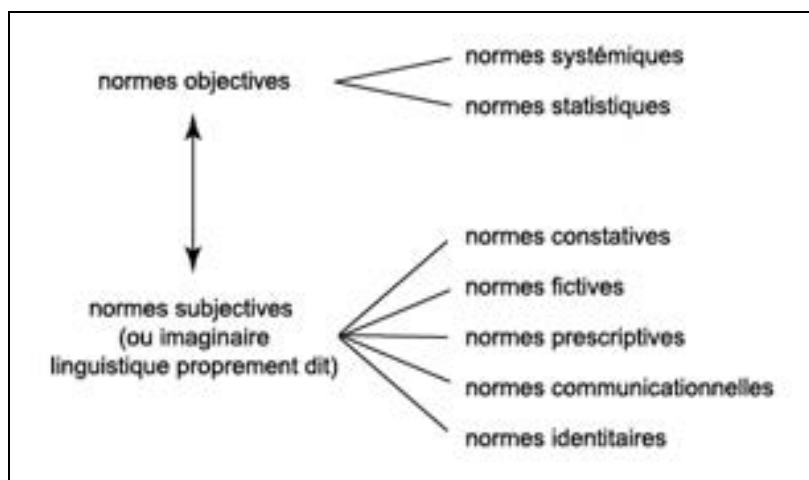
Le souci de clarté et de compréhension peut, dans certains cas, inciter le locuteur à adapter son langage et à utiliser des formes qui, d'un point de vue strictement prescriptif, sont pourtant considérées comme des fautes. Ces normes *communicationnelles* témoignent de la prise en compte du destinataire dans les échanges et elles mettent l'accent sur la langue en tant qu'instrument de communication. Selon Houdebine, les normes communicationnelles sont particulièrement fréquentes chez les journalistes. Elle fait par exemple observer que, pour parler d'une rue où il passe beaucoup de gens et beaucoup de véhicules, certains journalistes français affirment avoir une préférence pour *rue passagère* (au lieu de *rue passante*). C'est qu'ils croient

que cette expression est mieux comprise de leurs lecteurs, même s'ils ne la considèrent pas toujours comme correcte (Houdebine, 1995 : 128 ; Houdebine-Gravaud, 2002b : 24)²⁰.

Houdebine a souligné à maintes reprises que son modèle, qui se veut dynamique, n'exclut pas que d'autres types de normes puissent s'ajouter aux catégories déjà existantes (voir Houdebine-Gravaud, 2002b : 27). Ainsi, pour rendre compte du rôle que joue la langue dans la construction de l'identité culturelle d'une communauté, Tsekos (2002) a proposé d'ajouter un cinquième type de normes subjectives, les normes *identitaires*. Étant donné la place importante que la langue française a jouée dans les questions identitaires au Canada français (voir Aléong, 1981 ; Bouchard, 1998), nous devons nous pencher aussi sur ce type de norme.

La figure 2 ci-dessous résume schématiquement le modèle de l'Imaginaire linguistique selon la typologie des différentes normes qu'il propose. Dans cette figure, la flèche à double sens rend compte de l'interaction constante qui existe entre les usages (normes objectives) d'une part et les attitudes ou l'imaginaire (normes subjectives) des locuteurs de l'autre (voir entre autres Houdebine, 1985 : 15-16).

Figure 2 :
Modèle de l'Imaginaire linguistique
(d'après les travaux d'Houdebine)



²⁰ Au Québec, l'usage de ces termes est différent. Ainsi, nous avons observé, dans la base de données médiatique *Eureka.cc*, que *rue passagère* est totalement absent des périodiques québécois. Les deux expressions utilisées dans ces périodiques sont *rue passante* et *rue achalandée*, dont la fréquence est presque la même.

3. Intérêt du modèle et apport à la sociolinguistique traditionnelle

Certains auteurs ont critiqué le modèle tel qu'élaboré par Houdebine. Par exemple, Calvet (1998 : 14-16) a reproché à Houdebine de multiplier les différents types de normes et de recourir à une terminologie qui n'est pas toujours rigoureusement définie. En outre, au-delà des disparités terminologiques, le concept d'imaginaire linguistique resterait somme toute relativement proche des notions sociolinguistiques traditionnelles, en premier lieu celles de « représentations linguistiques » et d'« attitudes linguistiques »²¹, ce qu'Houdebine n'a du reste jamais manqué de signaler elle-même (Houdebine-Gravaud, 1998c : 23 ; voir aussi Canut, 1998a : 13). Néanmoins, le modèle de l'Imaginaire linguistique s'écarte de l'approche sociolinguistique traditionnelle sur certains points, d'où l'intérêt de s'en servir. C'est notamment le cas de la prise en compte du côté subjectif et individuel de l'imaginaire linguistique des locuteurs²².

Dans l'approche sociolinguistique, le locuteur est abordé dans son environnement social et il est considéré avant tout comme un représentant du groupe social auquel il appartient. Cette approche part de l'idée que les attitudes linguistiques du locuteur sont déterminées avant tout par son appartenance à un groupe social et la définition labovienne de communauté linguistique est basée sur ce partage des normes (Labov, 1972 : 120-121). Cependant, malgré les convergences d'attitude et de comportement linguistiques chez les locuteurs appartenant à une même catégorie sociale, certaines divergences s'observent néanmoins chez eux. Par exemple, tous les locuteurs ne sont pas sensibles aux mêmes indices (pour ce qui est des normes constatives) ou encore ils leur accordent des valeurs d'indexation différentes. En outre, des locuteurs appartenant à différents groupes sociaux présentent parfois des attitudes et des comportements linguistiques convergents (Houdebine, 1983 : 115). Ces contradictions montrent que les seules motivations sociales ne suffisent pas pour expliquer le rapport qu'un locuteur entretient avec sa langue : les attitudes du

²¹ Pour le contenu de ces notions en sociolinguistique, voir entre autres Beauvois et Ghiglione (1981), Branca-Rosoff (1996), Deprez et Persoons (1987), Doise (1985), Fishbein et Ajzen (1975), Gueunier (1997), Jodelet (1997), Labov (1972), Lafontaine (1986 et 1997) et Maurer (1998).

²² Selon Houdebine (1997b : 166), son approche se distingue également de celle des sociolinguistes en ce qu'il maintient le point de vue interne (normes objectives) dans l'étude du changement linguistique. Moins pertinent pour nos propos, cet aspect n'est pas approfondi ici.

locuteur sont « déterminées certes par la position du sujet dans la société, mais peut-être plus encore par la façon dont il se la représente » comme individu (Houdebine, 1983 : 116).

Ainsi, partant de l'idée que l'imaginaire linguistique participe à la fois des représentations sociales (idéologies) et individuelles (imaginaires), Houdebine considère plutôt la langue comme un « concept-limite entre le collectif et le singulier » (Houdebine-Gravaud, 1995 : 111). Le locuteur est donc considéré comme un être social, mais, contrairement à l'approche sociolinguistique, le modèle de l'imaginaire accorde également une grande importance à la subjectivité de chaque locuteur : « il faut souligner dans ces temps de socio-linguistique, l'accent mis dans cette typologie sur l'aspect subjectif (subjectivité) des phénomènes » (Houdebine, 1995 : 131)²³.

Malgré les quelques objections qu'on pourrait formuler à l'adresse du modèle d'Houdebine, il offre donc un cadre d'analyse cohérent et relativement exhaustif qui permet de rendre compte de l'ensemble des différentes attitudes que les locuteurs adoptent à l'égard des usages qui ont cours dans leur langue et, à plus forte raison, du discours normatif dont relèvent les chroniques de langage. Plus loin dans ce chapitre, nous verrons concrètement comment nous avons tiré profit du modèle de l'Imaginaire linguistique pour analyser la conception de la langue chez les chroniqueurs. Il y sera notamment question des jugements portés par les chroniqueurs sur les emplois qu'ils commentent et des arguments qu'ils avancent pour justifier cette évaluation.

D. CORPUS ET MÉTHODE D'ANALYSE

Cette section traite des différents aspects méthodologiques de notre étude. Après avoir présenté notre corpus, nous ferons état de la façon dont nous avons procédé à son dépouillement en fonction de nos différents objectifs. Nous présenterons enfin un outil informatique dont nous nous sommes servi pour faciliter l'analyse, le logiciel XLing.

²³ La place qui est réservée à la dimension subjective de l'imaginaire linguistique des locuteurs dans le modèle d'Houdebine s'explique en grande partie par l'influence de la théorie psychanalytique dans l'élaboration de ce modèle (voir Adamou, 2002 : 78), en particulier par l'influence des travaux de Lacan auxquels Houdebine fait régulièrement référence.

1. Constitution du corpus

Notre corpus a été élaboré à partir des chroniques de langage qui figurent dans la base de données textuelles ChroQué (voir Gagné, Verreault et Mercier, 2004). Élaborée à partir de la bibliographie d'André Clas (1975-1976) et complétée par des dépouillements supplémentaires, cette base comprend à ce jour une quarantaine de chroniques. Conformément à la définition que nous avons déjà donnée au terme *chronique de langage*, il s'agit d'articles consacrés à la langue, produits par une même personne et publiés sur une base régulière dans des journaux ou des revues.

a) Élaboration du corpus à partir de la base ChroQué

La base de données ChroQué couvre une période d'environ 140 ans, qui va des premières chroniques canadiennes-françaises, publiées dans le dernier tiers du XIX^e siècle, jusqu'aux chroniques plus récentes, parues dans les années 1990. Elles ont principalement été écrites par des chroniqueurs « dont le nom était, dans le public, garant d'une certaine autorité en matière de langue » (Gagné, Verreault et Mercier, 2004 : 248), ce qui n'est pas sans importance quand on s'intéresse à l'impact que ces textes ont pu avoir sur l'imaginaire linguistique des Canadiens français, comme c'est le cas dans cette étude.

Même si la base ChroQué comprend principalement des chroniques publiées dans les grands centres urbains (Montréal, Québec et Ottawa), elle inclut également plusieurs chroniques publiées en région, notamment au Saguenay–Lac-Saint-Jean²⁴. C'est le cas des chroniques de M. Hudon (Paris, 1901), de N. Degagné (1927-1940)²⁵, d'A. Carrier (1942-1946), de H. Troestler (1989-1993 et 1995) et de M. Vien (1995-1996), toutes publiées à Chicoutimi. La base inclut également

²⁴ Le nombre relativement élevé de chroniques publiées dans cette région s'explique par l'apport d'un des collaborateurs du projet, Thomas Lavoie, qui en a recensé plusieurs dans le cadre de ses travaux portant sur le français régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean (voir Lavoie, 2002).

²⁵ La chronique de Degagné devait toutefois connaître une certaine diffusion ailleurs dans la province, comme le suggère Eugène L'Heureux dans un article qu'il a fait paraître à propos de cette chronique : « Cet échenillage de la langue que nous parlons par notre distingué collaborateur [N. Degagné] a déjà gagné l'attention des journaux du dehors, qui reproduisent et apprécient très favorablement ce travail » (L'Heureux, 1927).

la courte chronique que l'abbé É. Blanchard (1912) a fait paraître dans *La Tribune* de Sherbrooke.

Par ailleurs, certains journaux ont publié des lettres de lecteurs destinées à répondre aux propos d'un chroniqueur. Plusieurs de ces textes ont également été versés dans la base ChroQué. On peut penser aux lettres publiées par Ch. Paillé (1865) et par Timon (1865) en réponse à la chronique d'A. Buies (Bl., 1865-1866), à celle que G.-A. Nantel (1906) a fait paraître en réaction à la chronique de L. Groulx (Montal, 1906), ou encore aux nombreuses lettres destinées à commenter la chronique de M. Hudon (Paris, 1902-1903), parmi lesquelles celles de Fr.-X. Burque (1902a, 1902b, 1902c et 1903). Dans certains cas, ces réactions font même figure de véritables « contre-chroniques » (Gagné, Verreault et Mercier, 2004 : 248), comme c'est le cas de la série d'articles signés par M. Hudon (Paris, 1899-1900) en réaction à la chronique de L. Fréchette (1893-1903).

Compte tenu du large éventail de chroniques contenues dans la base ChroQué, nous avons été en mesure de constituer un corpus qui est garant d'une certaine représentativité de l'ensemble des chroniques parues au Canada français. C'est pour cette raison que nous avons retenu la presque totalité des chroniques qui étaient disponibles dans la base au moment d'entamer notre analyse. Pour assurer une certaine cohérence dans notre corpus, nous en avons toutefois écarté quelques-unes, notamment en fonction des quatre critères suivants. D'abord, nous avons exclu les chroniques très spécialisées, comme celle de P. Beaudry (1965-1971), consacrée en grande partie à la langue des assurances, ou encore celle de J. Saint-Denis (1922-1926), qui porte exclusivement sur l'orthographe des noms propres. Ensuite, pour éviter que les chroniques régionales ne soient surreprésentées dans notre corpus, nous avons retenu seulement celles de M. Hudon (Paris, 1901), de N. Degagné (1927-1940) et d'É. Blanchard (1912), mais non celle d'A. Carrier (1942-1946), qui est en quelque sorte le successeur de Degagné. Cependant, dans la mesure où elles rendent compte du point de vue de l'OLF, les chroniques de H. Troestler (1989-1993 et 1995) et de M. Vien (1995-1996) font également partie de notre corpus, même si elles ont

été publiées à Chicoutimi²⁶. Par ailleurs, nous avons écarté les diverses réactions et les contre-chroniques, étant donné qu'il ne s'agit pas de chroniques de langage à strictement parler. Enfin, nous n'avons pas retenu la chronique « Comment dites-vous ? » de G. Dagenais (1965-1966), qui constitue un type de chronique très particulier : sous ce titre, Dagenais publiait des articles lexicographiques qui ont donné naissance, en 1967, à la publication de son *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada* (Dagenais, 1967a).

b) Présentation du corpus

Au total, notre corpus comprend 31 chroniques, écrites par 24 chroniqueurs différents. Publiées à des époques différentes et signées par divers chroniqueurs, les chroniques dont se compose notre corpus nous permettent de vérifier la diversité et l'évolution des points de vue exprimés dans les chroniques à propos du français en usage au Canada. Dans le tableau récapitulatif ci-dessous, nous les avons regroupées selon quatre périodes qui correspondent aux principales périodes que l'on peut distinguer dans l'évolution de la conscience linguistique des Canadiens français (voir entre autres Bouchard, 1998 ; Gendron, 1983, 1984 et 1986 ; Poirier, 2006).

²⁶ Depuis le moment où nous avons constitué notre corpus, une nouvelle chronique régionale – publiée à Trois-Rivières – a été intégrée à ChroQué (Béguin, 1972-1974). Si cette chronique ne figure pas dans notre corpus, c'est qu'elle n'a été ajoutée que récemment à la base.

Tableau 3 :
Répartition chronologique du corpus

	AUTEUR	TITRE	BILLETS
1865 – 1910	Buies, Arthur	« Barbarismes canadiens » (Bl., 1865-1866) « Chronique » (1888)	5 8
	Fréchette, Louis	« À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous ! » (1893-1903)	155
	Groulx, Lionel	« Le parler canadien » (Montal, 1906)	13
	Hudon, Maxime	« Causerie philologique » (Paris, 1901) « Glane philologique » (Paris, 1902-1903)	11 6
	Lusignan, Alphonse	« Fautes à corriger : une chaque jour » (1884-1885)	219
	Rinfret, Raoul	« À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous ! » (1895)	25
	Roullaud, Henri	« Leçons pratiques de français : rectification du vocabulaire » (1907-1908)	39
	<i>SOUS-TOTAL</i>		
1910 – 1950	Blanchard, Étienne	« L'anglicisme » (1912) « Chronique du bon langage » (1918-1919) « Propos philologiques : à travers les mots » (Clément, 1949-1952)	4 65 132
	Degagné, Narcisse	« Questions de français » (1927-1940)	567
	Geoffrion, L.-Ph.	« Zigzags autour de nos parlers : simples notes » (1923-1927)	157
	Hudon, Théophile	« Le terroir » (1934-1935)	32
	Laurence, J.-M.	« Notre français sur le vif » (1943-1947)	93
	SPFC	« Corrigeons-nous ! » (1930-1945)	148
	<i>SOUS-TOTAL</i>		
1950 – 1970	Chantal, René de	« Défense et illustration de la langue française » (1953-1963)	482
	Dagenais, Gérard	« Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler » (1959-1961) « Des mots et des phrases » (1966a) « Nos écrivains et le français » (1966b)	80 122 21
	Darbelnet, Jean	« Petite chronique de la langue française » (1963-1967)	18
	Daviault, Pierre	« Propos sur notre français » (1952-1960)	160
	Poisson, Jacques	« À la recherche du français » (1966-1968)	53
	<i>SOUS-TOTAL</i>		
DEPUIS 1970	Barbaud, Philippe	« Parler d'ici » (1984-1986)	96
	Beaudry, Pierre	« Langue » (1995-1996)	48
	Béguin, Louis-Paul	« Au fil des mots » (1975-1982)	973
	OLF	« Je pense donc je dis » (1989-1995)	261
	Troestler, Hubert	« Ma langue, j'y tiens » (1989-1993) « Le français quotidien » (1995)	163 39
	Vien, Margaret	« Le français quotidien » (1995-1996)	46
	<i>SOUS-TOTAL</i>		
TOTAL			4 241

La première période va de 1865 à 1910. Elle coïncide avec l'apparition des premières manifestations d'une conscience linguistique propre aux Canadiens français et avec l'émergence du discours sur la langue française au Canada (voir Bouchard, 1998 ; Gendron, 1983, 1984 et 1986 ; Juneau, 1985 ; Mercier, 2000 et 2002a ; Poirier, 1995a, 2000a et 2006). Convaincus que leur langue accuse trop d'écarts par rapport à celle qui a cours en France, les membres de l'élite sont pris par un vif sentiment de culpabilité linguistique. L'émergence de cette insécurité linguistique fait naître un important mouvement de rectification langagière, notamment sous la forme de manuels de bon parler et de dictionnaires correctifs. C'est à cette époque que le genre particulier de la chronique de langage prend progressivement sa forme au Canada français. Si la chronique d'A. Buies (Bl., 1865-1866), la plus ancienne dans son genre au Canada, est encore relativement courte et publiée de façon irrégulière, celle d'A. Lusignan (1884-1885) paraît déjà sur une base plus régulière. La chronique de L. Fréchette (1893-1903), publiée pendant 10 ans, compte parmi les premières chroniques régulières d'importance au Canada français (voir Gagné, 2004 : 2).

La deuxième période (1910-1950) coïncide avec l'intensification du débat sur la qualité de la langue (voir Bouchard, 1998 ; Poirier, 1995b), comme en témoignent les chroniques de l'abbé É. Blanchard (1912, 1918-1919 ; Clément, 1949-1952), dont les travaux ont marqué la conscience linguistique des Canadiens français de l'époque (voir Prévost, 1996b : 7-16), ou encore celle du grammairien J.-M. Laurence (1943-1947). Cette période correspond également aux premières tentatives chez les chroniqueurs de valoriser le français canadien, soit par la prise en compte de ses origines françaises, soit par l'idéalisation de la langue rurale (voir Bouchard, 1990 et 1998). Même si on trouve déjà des manifestations de cette prise en compte à partir des années 1880, par exemple dans les premiers glossaires parus au Canada français (voir Juneau, 1977 ; Lapierre, 1995-1996 ; Mercier, 1996, 2000 et 2008), cette préoccupation sera plus présente dans le discours sur la langue à partir de cette période. Ce mouvement n'est probablement pas étranger à l'influence des travaux de la SPFC, dont plusieurs sont consacrés à la description du français canadien dans une perspective historique (voir Gendron, 2006 ; Mercier, 2002a et 2006). Cette société savante a également publié une chronique de langage (SPFC, 1930-1945), tout comme un de ses principaux collaborateurs, L.-Ph. Geoffrion (1923-1927), chez qui la préoccupation pour l'étude des origines du français canadien est également manifeste.

La troisième période (1950-1970) correspond à l'époque de la Révolution tranquille et aux années qui l'ont précédée. Les transformations sociales qui se sont amorcées dès le début du XX^e siècle et qui se sont intensifiées pendant cette période (voir Langlois, 2006) ne pouvaient manquer de provoquer un changement dans le discours sur la langue (voir Aléong, 1981 ; Bouchard, 1998 ; Gendron, 1984 et 1986 ; Larose, 2004). Cette période a notamment contribué à alimenter le désir, chez certains Canadiens français, d'une autonomie grandissante en matière de langue, comme en témoigne entre autres le débat à propos du joual (voir Daoust, 1983 ; Larose, 2004 ; Laurendeau, 1990 et 1992 ; Verreault, 1999a). L'ampleur que prend le débat à propos de la qualité de la langue se manifeste bien par l'abondance de chroniques de langage dans cette période, comme celles publiées par G. Dagenais (1959-1961, 1966a, 1966b), un des chroniqueurs les plus prolifiques de son époque. C'est également à cette époque que certains universitaires ont commencé à tenir une chronique à propos de la langue. C'est le cas du littéraire R. de Chantal (1953-1963) et des traducteurs P. Daviault (1952-1960) et J. Darbelnet (1963-1967).

La dernière période englobe les chroniques publiées depuis les années 1970. Même si la conscience linguistique des Canadiens français semble être engagée dans la voie d'une ouverture de plus en plus grande à l'endroit de leur variété de français (voir Gendron, 1983, 1984 et 1986), elle n'en reste pas moins marquée par deux courants de pensée (voir Bouchard, 2005 ; Martel et Cajolet-Laganière, 1996 ; Verreault, 2000). Le premier, qui est aussi le plus important, est caractérisé par une volonté d'aligner davantage l'usage canadien sur l'usage français, comme le montrent bien les chroniques de L.-P. Béguin (1975-1982) et de P. Beaudry (1995-1996). Le second, beaucoup plus ouvert à la légitimité de certains usages canadiens, va jusqu'à préconiser la reconnaissance d'une norme spécifique pour le français canadien (voir Martel, 2000 ; Martel et Cajolet-Laganière, 1996). Même si certains estiment que les chroniques sont devenues plus rares à partir des années 1970 (voir Aléong, 1981 : 37), celles-ci gardent au contraire une place importante dans la presse canadienne-française, comme en témoignent la chronique de Ph. Barbaud (1984-1986) et celles publiées par l'OLF (1989-1995) et ses collaborateurs régionaux (Troestler, 1989-1993 et 1995 ; Vien, 1995-1996).

Comme on peut le voir, notre corpus couvre une période importante dans le développement de la conscience linguistique des Canadiens français, que Gendron a résumée ainsi :

[L]es attitudes et sentiments [des Canadiens, puis des Québécois] sont allés d'une sorte d'*inconscience linguistique* vers le développement d'une *conscience autonomiste*, en passant par une longue période de *culpabilisation linguistique* [...]. (Gendron, 1984 : 139)

Outre l'intérêt de classer les chroniques en fonction de leur date de publication, on peut également envisager un classement qui prend en considération l'origine et la profession de leurs auteurs (voir Aléong, 1981 : 33 ; Cellard, 1983 : 652-653 ; Remysen, 2005 : 273-274). Ainsi, parmi les différents chroniqueurs de notre corpus, trois sont d'origine européenne, notamment française, et on peut supposer que leur conception du français n'est pas indépendante de cette origine. D'un autre côté, même si la plupart des chroniqueurs sont, à des degrés divers, des professionnels de la langue, c'est-à-dire des gens pour qui le français est un instrument de travail, on peut supposer qu'ils ont des préoccupations différentes en matière de langue selon leur profession. Le tableau 4 propose une classification des chroniqueurs en fonction de leur origine et de leur profession.

Tableau 4 :
Origine et profession des chroniqueurs étudiés²⁷

	CHRONIQUEURS NÉS AU CANADA		CHRONIQUEURS NÉS EN FRANCE
HOMMES DE LETTRES	Arthur BUIES René DE CHANTAL Gérard DAGENAI	Louis FRÉCHETTE Alphonse LUSIGNAN	Henri ROULLAUD
LANGAGIERS	Philippe BARBAUD Pierre BEAUDRY Pierre DAVIAULT Jean-Marie LAURENCE	Jacques POISSON Hubert TROESTLER Margaret VIEN	Louis-Paul BÉGUIN Jean DARBELNET
HOMMES DE PROFESSION LIBÉRALE	Louis-Philippe GEOFFRION	Raoul RINFRET	–
MEMBRES DU CLERGÉ	Étienne BLANCHARD Narcisse DEGAGNÉ Lionel GROULX	Théophile HUDON Maxime HUDON	–

Dans ce tableau, nous avons regroupé les chroniqueurs en fonction de quatre catégories de professions. La première est formée d'hommes de lettres et comprend des journalistes

²⁷ Pour établir ce tableau, nous nous sommes basé principalement sur les données biographiques disponibles dans Barbeau et Fortier (1974), Delisle (1990), Hamel, Hare et Wyczynski (1989), Lemire et Saint-Jacques (1996-2005) et Veyron (1989). Nous avons également consulté les notices biographiques de certains chroniqueurs qui sont disponibles sur le site Internet de la base ChroQué (www.lexique.ulaval.ca/GalerieChroque.aspx).

(A. Lusignan, H. Roullaud et G. Dagenais), un essayiste (A. Buies), un écrivain (L. Fréchette) et un littéraire (R. de Chantal). La deuxième regroupe des langagiers, parmi lesquels on trouve avant tout des traducteurs (P. Daviault, J. Darbelnet, J. Poisson et P. Beaudry) et des terminologues (L.-P. Béguin, H. Troestler et M. Vien). Cette catégorie inclut aussi des grammairiens (J.-M. Laurence) et des linguistes (Ph. Barbaud), qui sont du reste peu nombreux parmi l'ensemble des chroniqueurs. La troisième concerne les chroniqueurs qui exercent une profession libérale, soit R. Rinfret (ingénieur) et L.-Ph. Geoffrion (avocat). La quatrième et dernière catégorie regroupe tous les chroniqueurs qui sont des ecclésiastiques, ce qui est le cas de L. Groulx, de M. Hudon, d'É. Blanchard, de N. Degagné et de Th. Hudon. Généralement très actifs dans la vie sociale et intellectuelle de leur temps, certains de ces membres du clergé enseignaient dans les collèges ou à l'université.

Certains chroniqueurs ont parfois exercé plus d'une profession, ce que le tableau ne permet pas toujours de refléter. Nous avons alors classé le chroniqueur en fonction de la profession qui semble avoir prédominé au cours de sa vie, à tout le moins d'après les sources sur lesquelles nous nous sommes appuyé. C'est le cas, par exemple, de l'essayiste A. Buies, qui était également très actif en tant que journaliste en plus d'avoir été reçu comme avocat (voir Hamel, Hare et Wyczynski, 1989 : 222-224 ; Parmentier, 1994). Précisons également que notre corpus inclut deux chroniques publiées sous la responsabilité d'un organisme (SPFC, 1930-1945 ; OLF, 1989-1995)²⁸.

Dans un autre ordre d'idées, il convient de signaler que certains chroniqueurs n'ont pas composé eux-mêmes l'entièreté des billets dont leur chronique se compose. Il arrive en effet que certains billets n'aient pas été rédigés par le chroniqueur lui-même pendant une période plus ou moins prolongée, par exemple en raison d'un voyage ou d'un congé de maladie. C'est notamment le cas de quelques billets qui font partie de la chronique de L. Fréchette (1893-1903) et de celle

²⁸ Selon Mercier (2002a : 68-70), les principaux rédacteurs de la chronique diffusée par la SPFC sont Louis-Philippe Geoffrion (pour la période allant de 1930 à 1937), Aimé Labrie (1937-1938) et Antonio Langlais (1942-1945). La chronique de l'OLF a été rédigée par Marie-Hélène Gauthier (voir Gauthier, 1994), ce que nous a confirmé Mme Chantal Robinson, bibliothécaire de l'OQLF à Montréal (correspondance personnelle).

de R. de Chantal (1953-1963), mais qui ne sont pas de leur plume²⁹. Nous avons écarté tous ces billets de notre corpus puisqu'ils ne témoignent pas de la conception du français des chroniqueurs, mais d'une tierce personne dont nous ignorons parfois l'identité. Il faut dire que cette situation est toutefois plutôt inhabituelle, la plupart des chroniqueurs préférant suspendre leur chronique pendant un certain temps en cas d'indisponibilité.

c) Principes d'édition et renvois bibliographiques

Dans notre thèse, nous avons appliqué des principes d'édition légèrement différents de ceux qui ont été observés pour la constitution de la base de données ChroQué. Même si le principe de base, dans le corpus ChroQué, consiste à intervenir le moins possible dans le texte des chroniques, les coquilles et les fautes évidentes ont par exemple été systématiquement corrigées sans indication lors de la saisie des textes (voir Gagné, Verreault et Mercier, 2004 : 249-250). Pour notre part, nous avons préféré ne pas intervenir dans les citations et nous avons toujours cité le corpus à partir des articles originaux plutôt qu'à partir de la base.

Nous avons donc reproduit textuellement tous les extraits cités et nous avons respecté systématiquement la face des caractères. Dans la mesure où les chroniqueurs ont déjà recours aux caractères italiques et gras, nous avons plutôt utilisé le soulignement pour mettre en évidence certains passages. Sauf indication contraire, le recours au soulignement dans les extraits cités indique toujours une intervention de notre part et celle-ci n'a pas été signalée systématiquement dans le texte. Évidemment, nous n'avons pas reproduit la mise en page des billets, comme le centrage des titres ou le retrait des passages cités par les chroniqueurs. Seuls les sauts de paragraphes ont été reproduits tels quels, du moins dans les exemples cités en retrait ; dans les exemples qui figurent dans les tableaux, nous les avons indiqués par le signe « [/] ».

Chaque intervention de notre part (par exemple, pour corriger une coquille, pour résoudre une abréviation dans le but de faciliter la lecture ou pour rectifier une erreur de ponctuation) a été

²⁹ Dans le cas de Fréchette, parti en voyage en France, il s'agit de neuf billets, publiés du 25 août 1894 au 27 oct. 1894 inclusivement (voir Gagné, 2004 : 26-27) ; dans le cas de R. de Chantal, occupé à corriger des travaux d'examens, il s'agit de deux billets, publiés le 11 et le 4 juin 1953 (ces billets ont été rédigés par son épouse, Geneviève).

indiquée entre crochets, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans ChroQué. Nous nous sommes toutefois permis d'intervenir dans le texte original sans l'indiquer dans certains cas particuliers concernant la face des caractères et la ponctuation. Pour ce qui est de la face des caractères, nous avons notamment corrigé les erreurs de face évidentes. Ainsi, dans la phrase citée ci-dessous, « *d'* » n'a pas été retranscrit en caractères italiques, mais plutôt en caractères normaux :

- (1) C'est une idée qui se rapproche de l'ancienne acception de *mander*, qui était *d'apprendre une nouvelle*. → [...] qui était *d'apprendre une nouvelle*. (Degagné, « Questions de français », 25 août 1930)

Dans le même ordre d'idées, nous avons toujours reproduit, sans indication, les signes de ponctuation dans la même face que celle de la phrase à laquelle ils appartiennent, même si ce n'est pas le cas dans l'original. Ainsi, le point d'interrogation à la fin de la phrase ci-dessous n'a pas été transcrit en italique, mais en caractères normaux :

- (2) Et que faire du mot *sou ?* → Et que faire du mot *sou ?* (Laurence, « Notre français sur le vif », 3 févr. 1947)

Pour ce qui est des signes de ponctuation, nous avons toujours indiqué entre crochets ceux que nous avons nous-même ajoutés pour rendre la phrase plus claire ou pour rectifier certaines erreurs, mais nous avons néanmoins corrigé sans aucune indication certaines erreurs de détail évidentes. Il arrive, par exemple, qu'une virgule ou un point-virgule précède les guillemets fermants alors qu'ils font partie de la phrase principale, surtout dans les chroniques plus anciennes ; dans ce cas, nous les avons déplacés. Ainsi, dans la phrase citée en (3), nous avons mis le point-virgule après le guillemet fermant :

- (3) Défiiez-vous de cet anglicisme : « *sous* ces circonstances (*under those circumstances*) ; » dites et écrivez : « *dans* ces circonstances ». → Défiiez-vous de cet anglicisme : « *sous* ces circonstances (*under those circumstances*) » ; dites et écrivez : « *dans* ces circonstances ». (Lusignan, « Fautes à corriger », 6 mai 1884)

En outre, quand il n'y a pas de ponctuation à la fin d'une phrase, ce qui arrive parfois lorsqu'elle fait suite à un passage guillemeté, nous avons ajouté un point, comme dans la phrase suivante :

- (4) On demande par exemple « *what is the argument ?* » pour exprimer la pensée « de quoi discute-t-on ? » → [...] pour exprimer la pensée « de quoi discute-t-on ? ». (Dagenais, « Des mots et des phrases », 16 mars 1966)

C'est ce qui explique aussi que nous ayons toujours déplacé le point placé après les derniers guillemets lorsque celui-ci les précède dans l'original³⁰ :

- (5) Ainsi, on entendra souvent [...] à Montréal : « de l'autre côté de la montagne. » → Ainsi, on entendra souvent [...] à Montréal : « de l'autre côté de la montagne. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 4 juill. 1957)

En outre, pour alléger les renvois bibliographiques des citations, nous avons uniquement retenu le nom du chroniqueur, le titre abrégé de la chronique ainsi que la date de publication, ce qui permettra de situer rapidement l'extrait dans le temps. Le lecteur se reportera à la bibliographie pour en obtenir la référence complète. Pour ce qui est du nom des auteurs retenus dans les renvois, nous avons toujours retenu le nom auquel les chroniqueurs ont recours eux-mêmes pour signer leur chronique, qu'il s'agisse de leur véritable nom ou d'un pseudonyme. En effet, certains chroniqueurs de notre corpus se cachent sous un faux nom pour masquer leur identité (voir Tableau 3). Il s'agit plus particulièrement des quatre chroniqueurs suivants : A. Buies (qui a signé sa première chronique du pseudonyme « Bl. »), L. Groulx (dont la chronique est publiée sous le faux nom de « Lionel Montal »), M. Hudon (qui se sert du nom de « Firmin Paris ») et É. Blanchard (dont une des chroniques est signée par le nom de « Jacques Clément »)³¹ (voir Vinet, 1974). En revanche, nous avons toujours utilisé le vrai nom des chroniqueurs plutôt que leur pseudonyme lorsqu'il est question d'eux dans le texte.

2. Dépouillement du corpus

Pour atteindre nos objectifs, nous avons dépouillé le contenu des chroniques en fonction de différents paramètres. Nous avons d'abord relevé tous les emplois identifiés par les chroniqueurs comme étant en usage dans le français du Canada. Nous avons ensuite classé ces emplois en fonction des différents domaines de la langue dont ils relèvent, puis nous les avons analysés selon les divers jugements normatifs auxquels ils donnent lieu. Nous avons enfin identifié tous les

³⁰ Nous avons aussi observé cette règle lorsque le passage guillemeté correspond à une phrase qui demande un signe de ponctuation. Nous nous écartons donc ainsi de la règle préconisée par Grevisse (2004 : § 133, remarque 3).

³¹ L'utilisation de pseudonymes est parfois ignorée dans les travaux consacrés aux chroniques. Comme le souligne Prévost (1996c : 177, note 4), ni Bouchard (1989) ni Clas (1975-1976) n'établissent de lien entre Étienne Blanchard et les différents pseudonymes dont il s'est servi pour signer ces travaux (« Jacques Clément », « Paul Lefranc » et « Paul Poirier »).

passages dans le discours des chroniqueurs qui ne portent pas sur un emploi en particulier, mais qui rendent compte de leur conception non seulement du français et du français canadien mais aussi de la variation géographique du français. Le dépouillement a été effectué par chroniqueur et par période. Les résultats ont ensuite été comparés afin de faire ressortir les points de convergence et de divergence entre les différents chroniqueurs ainsi qu'entre les différentes périodes étudiées.

Le corpus a été étudié selon des techniques qui relèvent de l'analyse de contenu, méthode d'analyse qui vise « l'examen méthodique, systématique, objectif et, à l'occasion, quantitatif, du contenu de certains textes en vue d'en classer et d'en interpréter les éléments constitutifs, qui ne sont pas totalement accessibles à la lecture naïve » (Robert et Bouillaguet, 2002 : 4)³². À l'occasion, nous avons également tiré profit des méthodes utilisées en analyse du discours, plus particulièrement en ce qui concerne l'analyse textuelle³³, entre autres pour ce qui est des arguments invoqués par les chroniqueurs pour justifier leurs prises de position. Par ailleurs, dans la mesure où les chroniques relèvent d'une démarche lexicographique particulière, nous nous sommes également inspiré des principes et méthodes de la lexicographie³⁴ et de la lexicologie³⁵, notamment en ce qui concerne l'analyse de la description des emplois commentés par les chroniqueurs.

a) Recensement des emplois canadiens

Comme nous l'avons déjà souligné, le principal objectif de notre étude consiste à mieux comprendre comment se construit l'imaginaire linguistique des chroniqueurs à propos du français qui a cours au Canada. Or, étant donné la place importante que les canadianismes occupent dans

³² À propos de l'analyse de contenu, voir en outre Bardin (1993), Ghiglione et Blanchet (1991), L'Écuyer (1987) et Landry (2000).

³³ Voir Charaudeau et Maingueneau (2002) pour une introduction générale à l'analyse de discours ; pour l'analyse textuelle, nous nous sommes appuyé surtout sur les travaux d'Adam (1990 et 1993).

³⁴ Voir entre autres Collinot et Mazière (1997), Dubois et Dubois (1971), Hausmann (1989), Jackson (2002), Landau (2001), Matoré (1968), Pruvost (2002), Quemada (1967), Rey (1983), Rey-Debove (1971), Svensén (1993) et Wagner (1967).

³⁵ Voir entre autres Gaudin et Guespin (2000), Halliday *et autres* (2004), Hudson (1995), Jackson (1988), Jackson et Zé Amvela (2007), Lehmann et Martin-Berthet (2003), Mortureux (1997), Niklas-Salminen (1997), Polguère (2003) et Singleton (2000).

l'imaginaire linguistique des Canadiens français, il nous a paru intéressant de prendre le traitement des canadianismes dans le discours des chroniqueurs comme point de départ. Toutefois, pour des raisons que nous avons déjà évoquées et sur lesquelles nous reviendrons dans la première partie de cette section, une première analyse de notre corpus a révélé qu'il est souvent impossible de déterminer si les emplois commentés sont tenus pour des canadianismes ou non par les chroniqueurs. C'est pourquoi nous avons préféré modifier l'orientation de notre analyse de façon à recenser l'ensemble des emplois que les chroniqueurs présentent comme étant en usage en français du Canada, et non seulement les emplois qu'ils identifient comme des canadianismes.

1° Les canadianismes dans le discours des chroniqueurs

Contrairement à ce que laisse parfois entendre le titre ou le discours inaugural de certaines chroniques, on aurait tort de croire que les chroniqueurs canadiens-français adoptent une démarche exclusivement différentielle et qu'ils commentent uniquement des emplois qui sont particuliers au français du Canada. Tout comme c'est le cas des dictionnaires correctifs publiés au Canada auxquelles elles s'apparentent, voire des glossaires canadiens-français (voir Mercier, 1996 : 239), les chroniques de langage ont un contenu plutôt varié qui traite les sujets les plus divers à propos de la langue³⁶. Tributaire des choix personnels des chroniqueurs et souvent orienté par les questions soumises par leurs lecteurs, le discours des chroniques de langage forme un ensemble disparate et hétéroclite qui répond à des préoccupations de nature diverse³⁷.

Par exemple, dans le premier billet de sa chronique, H. Roullaud laisse entendre qu'il traitera uniquement des emplois qu'il juge caractéristiques du français canadien et dont l'usage peut causer des malentendus entre Canadiens et Français :

- (6) [...] le répertoire des mots qui prêtent à la confusion dans le langage canadien-français est d'une déplorable abondance. Il ne s'agit pas de substituer à ces mots des mots nouveaux, mais d'en faire un usage convenable, c'est-à-dire de les employer proprement.

³⁶ Le classement thématique des chroniques dans la bibliographie de Clas (1975-1976) reflète bien la diversité des sujets abordés par les chroniqueurs ; cette diversité est également évoquée dans l'étude de Gagné (2004 : 45 et suiv.), à propos de la chronique de Fréchette, et dans celle de Prévost (1996c : 187), portant sur les chroniques de Blanchard.

³⁷ Outre les questions relatives au bon usage, certains chroniqueurs abordent aussi parfois des questions concernant la pédagogie ou la politique linguistique (voir par exemple Dagenais, 1971-1973).

Sans doute cette confusion n'a pas lieu ici [au Canada], et la jeune personne qui dit : « Je vais donner ma leçon de piano », laisse fort bien comprendre qu'elle va non la « donner » mais la « recevoir ». Il en serait autrement en France, et la confusion ne pourrait se dissiper qu'à la suite d'une laborieuse explication.

Les quiproquos de cette espèce peuvent être si nombreux, que nous croyons utile de les signaler et de donner à chaque chose son véritable nom français, de façon à éviter à bon nombre de Canadiens et de Canadiennes qui se rendent en France, mille et un petits désagréments de nature à blesser leur légitime amour propre [*sic*]. (Roullaud, « Leçons pratiques de français », 10 août 1907)

Cependant, les emplois commentés par Roullaud ne se limitent pas à des particularismes canadiens. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous, le chroniqueur commente un certain nombre de termes qui font partie d'un champ lexical particulier, celui des différents types de discours. Loin de constituer des canadianismes, ces mots sont décrits par le chroniqueur dans le simple but d'enrichir le vocabulaire de ses lecteurs, ce qui montre bien la portée pédagogique de son discours :

- (7) – [...] Vous avez dit le « discours » de l'avocat général. Ce n'est pas, à proprement parler, un discours, c'est un réquisitoire.

DISCOURS. – Le discours est un ensemble de paroles composé avec méthode, présentant une certaine longueur et prononcé devant un auditoire. Quand les discours n'ont qu'une étendue restreinte, ce sont, suivant le cas, des compliments, des allocutions, des harangues ou des proclamations.

COMPLIMENT. – C'est un très court discours, plus ou moins solennel, exprim[ant] de la reconnaissance, des remerciements, des marques d'affection ou des éloges à l'égard d'une personne, d'un groupe ou d'un corps.

ALLOCUTION. – Petit discours du genre familier prononcé devant un auditoire peu nombreux.

HARANGUE. – Discours assez bref prononcé devant une assemblée ou des troupes, soit pour calmer leur ardeur, soit pour exciter leur courage.

PROCLAMATION. – C'est un discours soustrait à toute règle de rhétorique par [lequel] on publie verbalement un fait accompli ou des projets d'intérêt général.

[...]

RÉQUISITOIRE. – C'est le discours que prononce le ministère public devant un tribunal. Il énumère les griefs de l'accusation, met en relief les méfaits de l'accusé et requiert contre lui, au nom de la société, les peines édictées par la loi. (Roullaud, « Leçons pratiques de français », 28 sept. 1907)

Par ailleurs, un problème d'interprétation survient dès qu'on veut se limiter à répertorier seulement les emplois que les chroniqueurs identifient comme des canadianismes. En effet, certains emplois pourtant présentés par les chroniqueurs comme ayant cours au Canada ne constituent pas des particularismes du français canadien, mais le discours des chroniqueurs n'est pas toujours suffisamment explicite à ce sujet. C'est ce qu'illustrent les deux exemples ci-dessous. Dans le premier, on peut lire que *gaule* est utilisé dans deux sens au Canada, « arbre de

plus de 10 pieds » et « longue perche, long bâton », mais le dernier n'est pas identifié comme particulier à l'usage des Canadiens :

- (8) [Le terme *gaule*] désigne chez nous, plus précisément, un arbre de plus de 10 pieds dont le diamètre à hauteur de poitrine est inférieur à 4 pouces. C'est la « haute gaule ». La « petite gaule » a de 3 à 10 pieds de hauteur. Or, *gaule*[,] en français « de France », désigne une longue perche, un long bâton. Nous connaissons aussi ce dernier sens, et c'est même le plus connu de nos gens. (Daviault, « Propos sur notre français », 22 janv. 1956)

Si l'exemple précédent est facile à interpréter, il n'en va pas de même de celui-ci :

- (9) [...] au Canada, si **cousin** (insecte) s'emploie dans les campagnes reculées et si l'on connaît bien **moustique** (d'abord chez les gens à la page et puis chez ceux où l'on connaît le terme anglais **mosquito**)[,] la masse emploie un tout autre terme pour désigner le même petit être malfaisant et c'est **maringouin**. [...] Je sais bien que **maringouin** est connu en France, mais on n'y emploie guère ce terme (tiré d'une langue indigène du Brésil) que pour désigner un insecte des pays chauds. Chez nous, le mot est parfaitement acclimaté, si je puis dire ; il n'a rien d'exotique. [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 17 janv. 1954)

En effet, si Daviault précise qu'il y a une différence dans l'usage de *maringouin* entre la France et le Canada, il n'est pas aussi explicite pour ce qui est de l'usage de *cousin* et de *moustique*, présentés tous deux comme ayant cours dans la langue des Canadiens, sans plus.

Les chroniqueurs ne distinguent donc pas toujours nettement les particularismes du français canadien et les emplois qui sont en usage dans le français canadien, mais qui ne constituent pas des canadianismes. En somme, dans la perspective qui nous intéresse, on peut identifier deux types d'emplois sous la plume des chroniqueurs de langage : les emplois qui sont explicitement donnés comme ayant cours dans le français du Canada, qu'il s'agisse de particularismes ou non, et ceux qui ne le sont pas.

2° Emplois retenus dans l'analyse

Compte tenu des remarques précédentes, nous avons pris en considération dans cette analyse tous les emplois que les chroniqueurs présentent explicitement comme étant en usage chez les Canadiens français³⁸. En d'autres mots, pour reprendre la terminologie du modèle de l'Imaginaire

³⁸ Notre démarche est donc très différente de celle adoptée dans l'étude de Saint-Yves (2002) portant sur la conception des particularismes du français canadien dans un certain nombre de glossaires et dictionnaires correctifs. Cette étude ne soulève pas le problème que pose l'identification des canadianismes par les glossairistes et lexicographes canadiens.

linguistique, nous avons établi l'inventaire de tous les *indices*, c'est-à-dire de tous les faits de langue, auxquels les chroniqueurs associent une *valeur objective d'indexation* d'ordre géographique (voir Houdebine, 1983), en l'occurrence la valeur EN USAGE EN FRANÇAIS DU CANADA. Selon cette conception, les emplois qui ont cours au Canada ne se limitent donc pas aux seuls canadianismes, mais les englobent³⁹. Par ailleurs, les faits de langue que nous avons recensés ne relèvent pas seulement du lexique, mais également d'autres domaines de la langue, tels que la prononciation et la morphosyntaxe. Nous désignerons dorénavant ces emplois par l'expression *emploi canadien*.

Il convient en outre de préciser que, dans notre analyse, le terme *canadien* est utilisé dans sa signification moderne : il fait donc référence au Canada en tant qu'État, même si les premiers chroniqueurs s'en sont servis plutôt pour désigner ce qui avait cours dans la langue des habitants de la vallée laurentienne uniquement (voir Blais, 1985 ; DFP, sous *canadien*). C'est ce qui explique que nous ayons inclus dans cette étude tous les emplois qui ont cours, selon les chroniqueurs, dans le français acadien ou ontarien, même si ceux-ci sont abordés plus rarement par eux. En revanche, les emplois qui sont usités, selon eux, dans d'autres régions d'Amérique du Nord, comme la Louisiane – emplois au demeurant extrêmement rares dans notre corpus⁴⁰ – ont évidemment été écartés. Il nous a paru important de retenir les usages identifiés comme acadiens ou ontariens pour mieux faire ressortir la conception des chroniqueurs au sujet du français canadien et pour mieux comprendre comment ils situent ces emplois par rapport à ce qu'ils considèrent comme étant « le français » ou, le cas échéant, « le français canadien », surtout à la lumière du débat actuel concernant le caractère « national » des variétés canadienne et québécoise (voir Nemni, 1998 ; Verreault, 2000).

La démarche que nous avons adoptée comporte un certain nombre de limites : elle entraîne inévitablement le rejet de nombreux canadianismes traités dans les chroniques du seul fait qu'ils ne sont pas présentés par les chroniqueurs comme canadiens. Ainsi, il arrive fréquemment qu'un

³⁹ Dans le chapitre suivant, nous préciserons pourquoi il a été préférable et profitable, à notre avis, de tenir compte de tous les emplois que les chroniqueurs identifient comme ayant cours au Canada plutôt que de retenir uniquement ceux qu'ils qualifient de canadianismes (voir Chapitre 2, § D).

⁴⁰ On peut toutefois citer *paroisse*, qui, selon Daviault, a cours en Louisiane pour désigner une circonscription administrative (« Propos sur notre français », 21 avr. 1957).

canadianisme soit tout simplement présenté comme une faute par les chroniqueurs, sans que ces derniers précisent qu'il s'agisse d'un emploi particulier à l'usage des Canadiens, comme c'est le cas dans l'exemple suivant :

- (10) Un célèbre proverbe dicte bien : « Il ne faut pas dire : Fontaine, je ne boirai pas de ton eau », mais encore faut-il savoir l'interpréter à sa juste valeur. En effet, nul ne peut assurer qu'il ne recourra jamais à une personne ou à une chose. Par ailleurs, nul ne saurait non plus remplacer **fontaine** par *abreuvoir*, ce dernier mot désignant le lieu, le récipient ou le vase où s'abreuvent les bêtes. L'installation ou l'appareil servant à débiter de l'eau pour étancher notre soif bien humaine s'appelle une **fontaine**, proverbialement ou non. (OLF, « Je pense donc je dis », 7 nov. 1993)

Par conséquent, il arrive également qu'un emploi qui est traité à plusieurs reprises dans une même chronique – la répétition étant assez fréquente dans le discours des chroniqueurs – soit tantôt retenu dans notre analyse, tantôt exclu. Comparons les deux exemples suivants :

- (11) [...] Le mot canayen « boucane »[,] dans le sens de fumée, vient de ceci :
- Le gril de bois sur lequel les sauvages font fumer leurs viandes s'appelle « boucan ». De là l'adjectif « boucané » et le verbe « boucaner ». Boucaner un jambon, du hareng boucané.
- Les Canadiens ont confondu les choses : ils ont cru que boucané voulait dire, non passé au boucan, mais passé à la fumée ; et ils ont appelé la fumée, de la « boucane ». (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 2 oct. 1897)
- (12) [...] Le mot *boucane* dans le sens de *fumée* n'est pas du tout français ; en basse Normandie [*sic*] on donne ce nom aux maisons mal tenues ou qui tombent en ruines.
- On dit fort bien de la viande *boucanée* pour de la viande *fumée* ; mais dans ce cas le verbe *boucaner* ne vient pas de *boucane*, mais de *boucan*, qui est le lieu où les sauvages faisaient fumer leurs viandes, et le gril de bois dont ils se servaient pour cela.
- Ainsi il ne faut jamais employer le mot *boucane* dans le sens de *fumée*. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 21 juill. 1894)

Nous avons retenu *boucane* dans l'exemple (11), puisqu'il y est identifié comme un « mot canayen », mais non dans (12), où il n'y a aucune mention explicite de son caractère canadien.

Nous aurions pu envisager d'autres approches, entre autres l'analyse du traitement que les chroniqueurs réservent aux canadianismes à partir d'une liste préétablie de particularismes canadiens. Cette démarche n'est pas inintéressante et elle est du reste tout à fait complémentaire à la nôtre. Toutefois, dans la mesure où nous nous intéressons au discours des chroniqueurs et à leur conception de la langue, nous avons rapidement écarté l'idée de recourir à nos connaissances actuelles pour constituer notre corpus de canadianismes. Cette démarche nous paraissait insatisfaisante, parce que les connaissances à propos des canadianismes ont évolué depuis

l'apparition des premiers recueils de particularismes canadiens (voir Mercier, 1996 et 2008) et que nous nous intéressons précisément à l'évolution de ce discours. Ainsi, certains emplois que nous ne considérons plus comme des canadianismes (ou comme des québécoismes) de nos jours ont déjà été considérés comme tels par les observateurs du français canadien et ils l'ont aussi été par les chroniqueurs. C'est le cas, par exemple, d'*équeuter* « enlever la queue d'un fruit » et d'*hôtesse de l'air* « femme qui travaille à bord d'un avion », mots qui figurent maintenant dans le TLFi et le NPR 2006 :

- (13) « Équeuter ». – C'est le temps des fraises. Or ; peut-on les « équeuter » ? Le dictionnaire est muet sur ce point. Mais notre Glossaire [du parler français au Canada] mentionne ce mot pittoresque : *équeuter* des fruits, pommes, fraises, cerises, etc. Il se dit dans certains provinces de France, en Normandie, par exemple, comme chez nous. (Degagné, « Questions de français », 26 juill. 1934)
- (14) J'ai toujours été d'avis que les Canadiens français, placés comme ils le sont au confluent des civilisations anglo-américaine et française, pouvaient rendre de grands services au français métropolitain en lui fournissant des traductions ou des adaptations françaises de termes anglais (comme **hôtesse de l'air** qui serait de fabrication québécoise). [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 1^{er} mai 1958)

3^o Emplois écartés dans l'analyse

Nous avons jugé que certains emplois, pourtant présentés par les chroniqueurs comme canadiens, n'étaient pas pertinents pour cette étude et qu'il était préférable de les écarter. C'est le cas, notamment, de tous les noms propres commentés par les chroniqueurs, comme certains anthroponymes (*Johnny*, *Willy* et *Lizzy*, par exemple ; Degagné, « Questions de français », 23 juill. 1936), patronymes (comme *Bilodeau* et *Lajoie* ; Daviault, « Propos sur notre français », 1^{er} mars 1959), toponymes (*Baie de Fundy* ; Blanchard, « Chronique du bon langage », 7 sept. 1918) ou gentilés (*chicagochien* ; Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 2 sept. 1893). On peut également mentionner les noms propres qui désignent des entités géopolitiques (*Commonwealth* ; Degagné, « Questions de français », 3 nov. 1930) ou géographiques (*les Prairies* ; Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », janv.-févr. 1967), des jours ou des périodes de fête (*Jour du Canada* et *l'Action de Grâce* ; Béguin, « Au fil des mots », 19 sept. 1977 et 8 déc. 1978), des périodes de l'année (*l'été des Indiens* ; Béguin, « Au fil des mots », 24 oct. 1979), des légendes (*la chasse-galerie* ; Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 24 févr. 1894) ou encore des constellations (par exemple, l'emploi de *Charrue* ou

de *Grand Chaise* pour désigner la Grande Ourse ; Daviault, « Propos sur notre français », 19 avr. 1959).

D'autres noms propres mentionnés dans les chroniques constituent plutôt des blasons populaires (*Bluets du Saguenay* ; Degagné, « Questions de français », 28 sept. 1933) ou désignent des organismes sportifs (*la Ligue nationale* ; Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 4 janv. 1960), des organismes gouvernementaux (*Revenu de l'Intérieur* ; Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 23 déc. 1899) ou des ordres professionnels (*Collège des médecins* ; Beaudry, « Langue », 15 janv. 1996). Certains chroniqueurs abordent même la question des noms propres à travers les raisons sociales et les noms commerciaux (*Le Roi du Matelas* ; Poisson, « À la recherche du français », 3 janv. 1968). Même s'il y aurait lieu de se pencher sur certains aspects des noms propres, comme leur orthographe⁴¹, leur formation ou encore leurs caractéristiques morphosyntaxiques, ces questions d'ordre onomastique sont tout de même peu pertinentes dans le cadre de cette recherche.

b) Classement des emplois canadiens

Une fois recensés tous les emplois canadiens, nous les avons classés en fonction de la composante de la langue dont ils relèvent. Pour y parvenir, nous avons établi une grille d'analyse susceptible de rendre compte des divers commentaires que les chroniqueurs peuvent faire à leur sujet. Dans cette partie, nous expliquons comment, à partir du classement des québécismes proposé par Claude Poirier (1995c), nous en sommes arrivé à établir une telle grille d'analyse.

1° Le classement des québécismes dans le modèle de Claude Poirier

Même si tous les faits de langue que nous avons relevés ne constituent pas des particularismes du français canadien, nous nous sommes inspiré du modèle de classement des québécismes proposé par Claude Poirier (1995c) pour établir notre propre grille d'analyse. Dans son modèle, Poirier distingue deux niveaux d'analyse, selon que l'on s'intéresse à la nature

⁴¹ Par exemple, J. Saint-Denis a signé une chronique de langage dans *L'Enseignement primaire* qui est entièrement consacrée à la question de l'orthographe des toponymes (Saint-Denis, 1922-1926).

linguistique d'un particularisme (axe synchronique) ou à son origine (axe diachronique). L'axe synchronique, qui est le seul que nous prenons en compte dans cette section⁴², comprend les cinq catégories suivantes : québécoismes lexématiques, sémantiques, phraséologiques, grammaticaux et de statut (Poirier, 1995c : 32 et suiv.). Toutes ces catégories sont définies et exemplifiées dans le tableau suivant.

Tableau 5 :
Classement des québécoismes selon l'axe synchronique
dans le modèle de Claude Poirier (1995c)

CATÉGORIE	DÉFINITION	EXEMPLES
1) québécoismes lexématiques	mots (de forme simple ou complexe) qui ne sont pas attestés dans les ouvrages qui correspondent au français de référence ⁴³	<i>magasiner</i> « faire des emplettes », <i>centre d'achats</i> « centre commercial »
2) québécoismes sémantiques	mots qui sont attestés dans les ouvrages qui correspondent au français de référence, mais avec un autre sens	<i>académique</i> « qui concerne les études », <i>lavage</i> « linge qui doit être lavé »
3) québécoismes phraséologiques	collocations ⁴⁴ et expressions idiomatiques ⁴⁵ qui ne sont pas attestées dans les ouvrages qui correspondent au français de référence	<i>tomber en amour</i> « tomber amoureux », <i>cogner des clous</i> « sommeiller, somnoler »
4) québécoismes grammaticaux	mots qui présentent un comportement grammatical original par rapport à ce qui est attesté dans les ouvrages qui correspondent au français de référence	<i>une trampoline</i> (genre), <i>une lasagne</i> (nombre), <i>aider à</i> (construction prépositionnelle)
5) québécoismes de statut	mots qui présentent une particularité à propos du registre ou du domaine d'emploi, de la connotation ou de la fréquence par rapport à ce qui est attesté dans les ouvrages qui correspondent au français de référence	<i>présentement</i> , <i>quasiment</i> (termes courants au Québec, mais donnés comme vieillis dans les ouvrages qui correspondent au français de référence)

⁴² Comme nous le verrons plus loin, nous nous sommes basé sur l'axe diachronique de ce modèle pour classer et interpréter les commentaires que les chroniqueurs font à propos de l'origine des emplois canadiens (voir Chapitre 3, § D). Nous nous en sommes également inspiré pour classer certains des arguments invoqués par les chroniqueurs pour justifier leur évaluation de ces emplois, notamment les arguments de nature historique (voir plus loin, § D.2.c ; voir aussi Chapitre 4, § B.1.b et B.2.b).

⁴³ Dans le modèle de Poirier, le terme *français de référence* désigne « les emplois répertoriés dans les dictionnaires du français et autres sources (par ex. les grammaires) décrivant la variété de prestige prise en compte par les lexicographes parisiens » (Poirier, 1995c : 26). Comme on le voit, ce terme ne correspond à aucune variété linguistique effective du français (voir Verreault, 1997 : 164) ; destiné à identifier ce qui est particulier à l'usage québécois, il n'a qu'une portée méthodologique, ce que certains semblent oublier (voir Francard, 2000).

⁴⁴ La *collocation* correspond à un groupe de mots (syntagme) cooccurrents, c'est-à-dire qui sont habituellement associés dans le discours, et cette association est significative (voir Jackson, 1988 : 96 et suiv. ; Svensén, 1993 : 98 et suiv.).

⁴⁵ Contrairement à la collocation, dont le sens se déduit de l'addition du sens de chacun des mots qui la constituent, l'*expression idiomatique*, appelée également *locution*, est un syntagme dont l'acception n'est pas déductible de la somme de ses constituants (voir Jackson, 1988 : 103 et suiv. ; Svensén, 1993 : 108 et suiv.).

Élaboré pour rendre compte de la nature et de l'origine des québécoisismes, le modèle de Poirier se prête d'abord et avant tout à des applications lexicographiques et dictionnairiques, qui comptent parmi les principaux objectifs poursuivis dans ce cadre d'analyse (Poirier, 1995c : 15, 33, 44 et suiv.). L'approche adoptée dans notre étude est toutefois très différente puisqu'elle vise à classer des discours sur des faits de langue et non des faits de langue en tant que tels. Nous avons donc apporté un certain nombre de modifications à ce modèle pour pouvoir nous en servir.

Premièrement, certaines modifications sont d'ordre pratique. Dans la mesure où le modèle de Poirier passe sous silence les emplois qui ne concernent pas directement le lexique (Poirier, 1995c : 15), il nous a fallu l'adapter de manière à ce qu'il puisse rendre compte de toute la diversité du discours des chroniqueurs. À cet égard, nous nous sommes inspiré du classement thématique élaboré dans les bibliographies de langage de Quemada (1970-1972) et de Clas (1975-1976). Ainsi, notre grille devait rendre compte non seulement des phénomènes de nature lexicale, souvent abordés par les chroniqueurs, mais également des phénomènes de nature graphique, phonétique, morphosyntaxique et stylistique.

Deuxièmement, le modèle de Poirier tient pour résolu un certain nombre de problèmes lexicologiques d'ordre théorique. Il procède notamment à une certaine abstraction de la réalité linguistique et, comme le rappelle Poirier lui-même (Poirier, 1995c : 15), il minimise en quelque sorte le caractère parfois indistinct des frontières qui existent entre les différentes catégories proposées. D'abord, les catégories *lexématique* et *phraséologique* supposent une distinction nette entre, d'une part, les unités de la langue qui forment un *mot* (simple ou complexe) et, d'autre part, un *syntagme*, une *collocation* ou encore une *locution* (Jackson, 1988 : 96 et suiv. ; Poirier, 1995c : 33). Si le modèle de Poirier ne prévoit pas de catégorie pour les syntagmes qui ne constituent pas des collocations, il suggère en outre que la catégorie comprenant les faits qui relèvent de la phraséologie est mutuellement exclusive aux autres catégories. Pourtant, le discours des chroniqueurs illustre bien qu'il n'en est rien puisqu'un emploi de nature phraséologique peut fort bien être envisagé sous un autre aspect par le chroniqueur, par exemple sa signification ou sa prononciation. Ainsi, dans l'exemple (15), la locution *être en peine* donne lieu à un commentaire à propos du sens particulier qu'elle connaît dans la langue des Canadiens :

- (15) Tout le monde ici dit *anxieux* pour *impatient*, *désireux* ; c'est un anglicisme qui nous vient de *anxious*. *Anxieux*, en français – ne l'oubliez pas, mes confrères journalistes et mes amis de la Chambre –[,] veut

dire *inquiet, indécis, perplexe* [...] ; c'est bien différent. Les Canadiens en général rendent cette idée par être *en peine*. C'est un provincialisme qui n'est pas français dans cette acception. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 25 nov. 1893)

Dans l'exemple (16), le commentaire porte aussi sur un syntagme (*un coup d'hache*), mais il porte plus particulièrement sur la façon dont certains Canadiens le prononcent :

- (16) Dans la pratique, malheureusement, l'aspiration n'existe plus guère. Elle est devenue simplement l'hiatus. On prononce *le hasard* comme on prononcerait *le asard*. On ne va tout de même pas jusqu'à rendre l'*h* muet, en disant *l'hasard, les z'héros* ; on dit cependant, ici, au Saguenay : *un coup d'hache*. (Degagné, « Questions de français », 26 avr. 1934)

Ces observations expliquent pourquoi nous n'avons pas maintenu la distinction entre les catégories d'ordre lexématique et phraséologique dans notre grille.

Par ailleurs, les catégories *lexématique* et *sémantique* supposent résolue toute la question de la polysémie et de l'homonymie⁴⁶ (voir Boulanger, 1985 : 131, 133-134 ; Poirier, 1995c : 33-34 ; Verreault et Lavoie, 2003 : 137). Or, dans certains cas, il est plutôt malaisé de savoir si un emploi canadien est le résultat d'une extension de sens ou s'il provient plutôt d'une création homonymique parallèle. L'analyse du discours des chroniqueurs montre que ces derniers se heurtent parfois eux-mêmes à ce problème d'interprétation :

- (17) Nous désignons sous le nom de *jarre*, de *canne* ou de *pot* le vase cylindrique de verre qui sert à contenir les conserves (confitures, cornichons, etc.). C'est *bocal* qu'il faut l'appeler. La jarre est un grand vaisseau de terre cuite vernissée, à large ventre, et à deux anses, où l'on conserve de l'eau, de l'huile, etc. Notre locution *jarre* est la francisation de l'anglais *jar*, équivalent de *bocal*. [...] (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1931)

Faut-il considérer le mot *jarre* « vase cylindrique de verre qui sert à contenir les conserves » comme un homonyme de *jarre* « grand vaisseau de terre cuite vernissée », auquel cas le mot serait considéré comme un particularisme lexématique ? Ou s'agit-il plutôt d'un seul et même mot, *jarre*, ayant deux sens différents, ce qui reviendrait à considérer l'emploi canadien de « vase cylindrique » comme un particularisme sémantique ? Dans l'extrait, l'interprétation homonymique semble prévaloir, puisqu'il y est question de la « francisation » d'un mot anglais

⁴⁶ Rappelons que les *homonymes* sont des mots qui présentent une forme identique tout en ayant une acception différente (voir Jackson, 1988 : 232 ; Niklas-Salminen, 1997 : 120 et suiv.). La forme de ces mots peut être identique au niveau de leur graphie (*homographes*), comme c'est le cas de *carrière* « lieu d'où l'on extrait des matériaux de construction (pierre, roche) » et *carrière* « métier, profession qui présente des étapes, une progression » (NPR 2006), ou au niveau de leur prononciation (*homophones*), par exemple *vair*, *ver*, *verre*, *vers*, *vert*, tous prononcés /vɛr/.

plutôt que d'un transfert sémantique venant de l'anglais. Par conséquent, il nous a fallu bien établir la distinction entre les faits lexicaux qui donnent lieu à un commentaire de nature sémantique et ceux qui ne donnent pas lieu à un tel commentaire dans le discours des chroniqueurs.

Enfin, la notion de « québécoisisme de statut » ne se situe pas au même niveau que les autres puisqu'elle ne rend pas compte de la nature linguistique à strictement parler d'un québécoisisme, mais plutôt de sa valeur socio-stylistique. C'est pourquoi nous n'avons pas retenu cette catégorie dans notre grille d'analyse.

Malgré ces quelques réserves, le modèle de Poirier (1995c) offre l'avantage de rendre compte de plusieurs aspects potentiellement abordés par les chroniqueurs lorsque ceux-ci commentent des emplois canadiens. C'est pourquoi nous nous en sommes inspiré pour établir notre propre grille d'analyse.

2° Présentation de la grille d'analyse

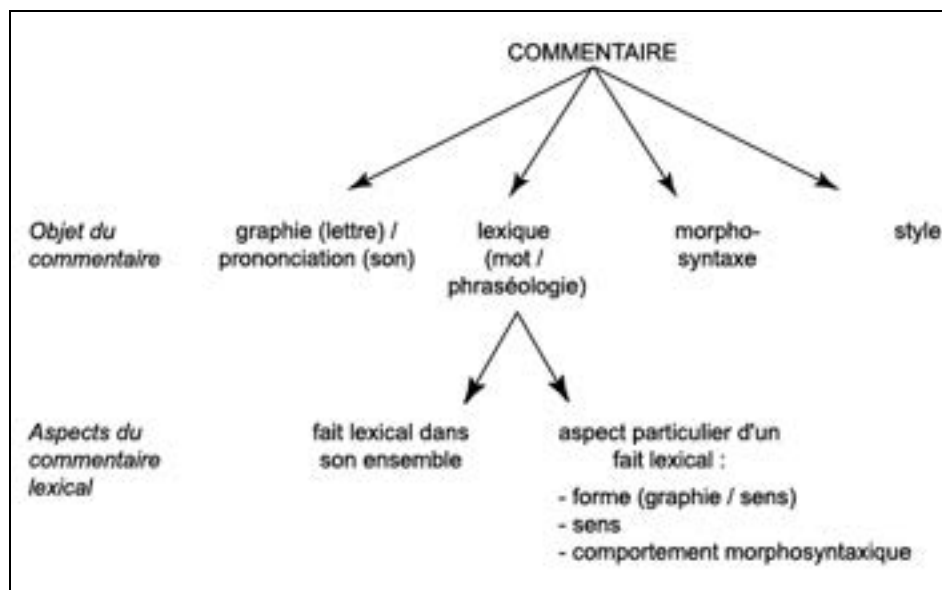
À partir d'une analyse préliminaire des chroniques de Lusignan et de Buies, nous avons mis au point une grille d'analyse qui permet de rendre compte des divers faits de langue abordés par les chroniqueurs (voir Figure 3 ci-dessous). Nous avons distingué quatre catégories selon que les commentaires des chroniqueurs portent sur : 1° des faits graphiques ou phonétiques ; 2° des faits lexicaux ; 3° des faits morphosyntaxiques ; 4° des faits stylistiques⁴⁷.

Les observations des chroniqueurs au sujet des faits lexicaux peuvent ensuite être classées en fonction de l'angle sous lequel l'emploi lexical est abordé : d'une part, certains faits lexicaux sont envisagés dans leur totalité, c'est-à-dire que les chroniqueurs les présentent comme canadiens, sans plus ; d'autre part, certains faits lexicaux donnent lieu à un commentaire qui porte sur un aspect bien précis qui a cours en français du Canada, comme leur forme (leur graphie ou leur

⁴⁷ Dans la grille que nous avons élaborée, nous donnons à *stylistique* le sens relativement large de « choix des moyens d'expression déterminé par la nature et les intentions du sujet parlant ou écrivant » (Guiraud, 1970 : 109) plutôt que le sens plus restreint qu'elle peut avoir dans les travaux littéraires, où la stylistique est parfois réservée à l'étude des figures de styles, comme la métonymie, la métaphore, le synecdoque, l'hyperbole, etc. (voir Dubois *et autres*, 2001 : 448 et suiv. ; Maingueneau, 2002).

prononciation), leur sens ou leur comportement morphosyntaxique. Autrement dit, ce n'est pas le fait lexical au complet qui est présenté comme canadien, mais seulement un de ses aspects.

Figure 3 :
Portée linguistique des commentaires
concernant les emplois canadiens



Dépendamment du discours des chroniqueurs, un même phénomène peut être classé à des endroits différents de la grille. Par exemple, une observation à propos d'un phénomène de prononciation peut se situer à deux niveaux différents selon que le chroniqueur observe un trait phonétique qui a cours au Canada ou qu'il fait un commentaire à propos de la prononciation d'un mot isolé qu'on peut observer chez les Canadiens. Les exemples ci-dessous, qui portent sur le même phénomène phonétique – la prononciation du /t/ en finale de mot –, permettent d'illustrer la différence :

- (18) Le t final. – On sait que nous le faisons sonner dans une foule de mots. En voici deux exemples typiques : *Pat't'a fett* (pas tout à fait), *an'effett* (en effet). (Degagné, « Questions de français », 11 août 1932)
- (19) La langue des marins nous a donné de nombreux régionalismes. L'habitude de faire sonner le « t » de bout, par exemple, et cela parce que les officiers devaient crier des ordres et pour se faire comprendre faire fortement sonner des syllabes comme *bout'* [...], que les marins français connaissent aussi. (Béguin, « Au fil des mots », 27 juill. 1976)

Si, dans l'exemple (18), on observe un trait qui est jugé caractéristique de la prononciation canadienne, ce n'est pas le cas dans l'exemple (19), où il est plutôt question de la prononciation particulière du mot *bout*, prononcé [but] par les Canadiens.

Dans cette étude, nous avons donné à fait lexical un sens relativement large, qui va du mot (incluant les mots simples comme *croche* « malhonnête » et *tuque* « coiffure souple » et les mots complexes comme *tributs floraux* « couronne de fleurs » et *blanc de mémoire* « trou de mémoire ») à la phraséologie, c'est-à-dire les syntagmes (*vente par encan* « vente à l'encan » et *donner la main* « serrer la main »), les collocations (*tomber enceinte* « devenir enceinte » et *manger de la misère* « avoir du mal à se tirer d'affaires ») et les expressions figées, appelées également locutions (*branler dans le manche* « hésiter à prendre une décision » et *faire face à la musique* « affronter la situation »). D'un autre côté, à cette étape-ci de l'analyse, nous n'avons pas distingué entre les « mots pleins » (mots lexicaux) et les « mots-outils » (aussi appelés mots grammaticaux ou fonctionnels) (Mortureux, 1997 : 10-11)⁴⁸. Même si, à strictement parler, l'étude des mots grammaticaux relève de la morphosyntaxe, nous les avons classés dans la catégorie générale des emplois lexicaux, et non dans celle des faits morphosyntaxiques. Ce choix, qui peut sembler arbitraire à première vue, est motivé par des considérations pratiques plutôt que théoriques : en tant qu'unité linguistique, les mots grammaticaux peuvent en effet donner lieu, à l'instar des mots pleins, à des commentaires de nature différente dans le discours des chroniqueurs, comme en fait foi l'exemple suivant :

- (20) [Dans le langage populaire du Canada, l'expression] **au ras** ou **à ras** ne signifie pas « au niveau de », comme dans le français littéraire, mais : tout près, proche de, près de. « Il reste à ras l'église » signifie : il demeure près de l'église. [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 6 nov. 1955)

Dans cet exemple, l'observation porte sur le mot grammatical *au ras* (ou *à ras*), mais elle porte plus précisément sur le sens particulier que les Canadiens donnent à cette locution prépositionnelle (« tout près de »). Dans l'exemple suivant, il n'est pas question du sens de la préposition *avec*, mais plutôt de la prononciation qui a cours dans la langue populaire des Canadiens :

- (21) **Avec** se prononce parfois **avé** [dans le peuple, au Canada]. C'est une forme dialectale héritée de la vieille langue, ou plutôt d'une langue vieillie, et pas tellement. Littré disait que, devant une [con]sonne, le [c] de **avec** ne se prononce pas. (Daviault, « Propos sur notre français », 25 août 1957)

⁴⁸ Les mots-outils servent à exprimer les relations entre les différents constituants de la phrase et leur valeur est donc grammaticale (articles, conjonctions, prépositions et pronoms). En revanche, les mots pleins ont une valeur dénominateur : ils servent à désigner des réalités (substantifs, adjectifs, etc.) (voir Mortureux, 1997 : 10-11). Contrairement aux mots-outils, qui relèvent d'un ensemble fermé qui est stable, les mots pleins font partie d'un ensemble ouvert, ce qui veut dire que les éléments qui le composent peuvent varier (voir Polguère, 2003 : 80-82).

Par conséquent, le fait de classer les mots-outils parmi les faits lexicaux nous permet de mieux rendre compte des différentes observations faites par les chroniqueurs à leur sujet.

En outre, si les faits lexicaux commentés dans les chroniques correspondent souvent à un seul emploi, il en est également qui sont associés à plusieurs emplois différents, auquel cas ils sont traités séparément dans notre analyse. Par exemple, dans un billet consacré au mot *bol*, Geoffrion commente trois sens distincts que les Canadiens attribuent au mot (« petit vase à anse », « vase large et peu profond dans lequel on se lave » et « tête ») en plus de signaler que le mot est du genre féminin dans l'usage des Canadiens (« Zigzags autour de nos parlers », 7 déc. 1923). Dans notre analyse, nous avons donc tenu compte du fait que le mot *bol* donne lieu à quatre commentaires différents (dont trois de nature sémantique et un de nature morphosyntaxique) qui correspondent à autant d'emplois différents. Nous avons suivi la même démarche pour toutes les variantes d'une même forme lexicale, qu'elles soient d'ordre phonétique (comme *gadendor*, *galendor* et *calendor*, trois variantes de *godendart* ; Laurence, « Notre français sur le vif », 29 nov. 1944⁴⁹), graphique (*luck* et *loque* ; Degagné, « Questions de français », 14 mai 1928) ou morphologique (*tux* et *tuxedo* ; Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 25 juin 1953).

Nous avons envisagé de ne pas séparer tous les emplois différents ni les variantes d'une même forme lexicale au commencement de notre analyse, mais nous nous sommes rapidement aperçu que cette position était peu satisfaisante. En réalité, notre approche initiale ne nous aurait pas permis de bien rendre compte du contenu des chroniques, alors que la démarche adoptée nous a permis de dresser un bilan plus détaillé et, partant, plus fidèle de l'ensemble des emplois canadiens. En outre, celle-ci s'impose tout particulièrement dès qu'on aborde la question de l'évaluation des emplois. Il arrive notamment que les divers emplois d'un fait lexical donnent lieu à des évaluations différentes. Par exemple, Degagné condamne le mot *galerie* dans l'usage des Canadiens quand il prend le sens de « perron », mais il le juge tout à fait acceptable quand les Canadiens s'en servent pour désigner une « plate-forme en saillie sur la façade d'un édifice » (« Questions de français », 2 mars 1931). Dans le même ordre d'idées, les emplois d'une même

⁴⁹ Voir aussi Daviault, « Propos sur notre français », 18 déc. 1955 et Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 31 mai 1924.

forme peuvent donner lieu à un même type de jugement, mais pour des raisons différentes. Si nous voulons mieux connaître les jugements tout comme les arguments avancés dans l'évaluation des emplois canadiens, il est évidemment important pour notre propos de bien distinguer tous les emplois auxquels une forme peut donner lieu.

c) Recensement des jugements normatifs portés sur les emplois canadiens

En dernier lieu, nous avons analysé les emplois canadiens en fonction de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs à leur sujet. De façon générale, l'imaginaire linguistique des locuteurs est repéré à travers leurs commentaires évaluatifs, c'est-à-dire à travers les « opinions, sentiments, attitudes [et] rationalisations » qu'ils expriment concernant leurs propres usages linguistiques ou ceux d'autrui (Houdebine-Gravaud, 2002b : 18). On peut donc appréhender l'imaginaire linguistique des chroniqueurs par l'étude des jugements normatifs qu'ils portent sur les divers usages qu'ils commentent, en l'occurrence ici sur les emplois canadiens.

La plupart des travaux actuellement menés dans le cadre du modèle de l'Imaginaire linguistique s'appuient sur des analyses de discours recueillis essentiellement à l'oral, soit de façon spontanée dans le discours métalinguistique des locuteurs, soit de façon plus organisée à l'aide d'entretiens ou d'enquêtes situés dans un cadre plus formel⁵⁰. Houdebine n'exclut cependant pas la possibilité d'étudier l'imaginaire linguistique à partir de corpus écrits, comme nous l'avons fait, même si les applications à cet égard sont encore rares (voir cependant Adamou, 2003 ; Fodor, 1999, 2002a et 2002b).

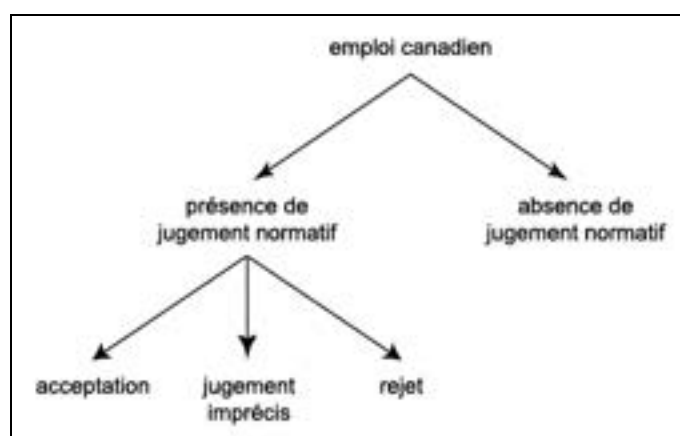
Concrètement, nous avons relevé dans notre corpus l'ensemble des passages qui sont significatifs de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs : après avoir classé les emplois canadiens en fonction du type de jugement normatif dont ils font l'objet, nous avons analysé les différents arguments qui appuient ces évaluations.

⁵⁰ On trouve de nombreux exemples de ce genre d'études dans les collectifs dirigés par Cécile Canut (1998c) et Annie-Marie Houdebine (2002b ; Houdebine-Gravaud, 2002a). Voir également les articles de Canut (1998a et 1998b), Charnet (1998) et Houdebine (2002a) pour une discussion des principaux enjeux méthodologiques des études menées dans le cadre de ce modèle.

1° Jugements normatifs portés par les chroniqueurs

Les divers emplois canadiens peuvent donner lieu à quatre types d'évaluation différents (voir Figure 4). Il arrive, d'une part, que les chroniqueurs ne se prononcent pas sur leur acceptabilité, c'est-à-dire qu'ils n'émettent aucun jugement normatif. D'autre part, lorsqu'il y a jugement normatif, on observe trois possibilités : 1° le chroniqueur accepte l'emploi ; 2° le chroniqueur rejette l'emploi ; 3° le jugement est imprécis parce que le chroniqueur, partagé entre l'acceptation et le rejet, adopte une position indécise.

Figure 4 :
Types de jugements normatifs
portés sur les emplois canadiens



Pour décider si un emploi donne lieu ou non à un jugement normatif, nous nous sommes toujours appuyé sur des jugements explicites. Ainsi, présenté comme un « québécois accepté et recommandé par l'Office de la langue française », le mot *aréna* est clairement avalisé par Troestler (« Ma langue, j'y tiens », 10 déc. 1991), ce qui n'est pas du tout l'avis de Dagenais qui le condamne puisqu'il affirme que le terme « n'existe pas en français » (« Des mots et des phrases », 28 mars 1966). Quant à lui, l'exemple suivant illustre comment un jugement peut être imprécis :

- (22) [...] À côté de l'humble et irremplaçable crayon de bois à mine de plomb, il existe maintenant ce que nous appelons un **crayon automatique**, de l'anglais « automatic pencil ». Ce nom n'est pas mauvais en soi : il décrit bien le mécanisme de ce crayon ; cependant on rencontre rarement ce mot en France où le même objet est connu sous le nom de « portemine ». (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 1^{er} oct. 1953)

Tout en ne le considérant pas « mauvais en soi », Chantal constate que l'expression *crayon automatique* n'en reste pas moins peu utilisée en France, ce qui lui pose visiblement problème et ce qui ouvre la porte à une condamnation. Plutôt que de porter un jugement normatif sur l'emploi, le chroniqueur préfère s'abstenir de toute évaluation définitive.

Il arrive que les chroniqueurs évaluent implicitement un emploi, mais nous n'en avons pas tenu compte dans notre analyse. C'est par exemple le cas lorsqu'ils ont recours à des lieux communs ou encore lorsqu'ils ont recours à des effets de stylistique ou de rhétorique :

- (23) [...] notre vocabulaire du vêtement se caractérise par des survivances qui témoignent de notre fidélité à la langue-mère et par une carence de mots précis : trop souvent nous n'avons qu'un terme général là où le français moderne en possède cinq ou six. Devons-nous nous attacher à ces attendrissants souvenirs du passé et continuer par exemple à appeler le gilet la veste et vice-versa, ou nous alignerons-nous un jour sur le français moderne ? La réponse vous appartient, chers lecteurs, car c'est vous qui faites le français que l'on parle au Canada. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 25 juin 1953)

La question posée par Chantal dans cet exemple sous-entend une condamnation, mais il ne porte jamais de jugement normatif explicite sur l'usage de *veste* pour *gilet*.

Si la typologie que nous proposons permet de regrouper certains jugements, il ne faut toutefois pas croire que tous les emplois donnent lieu à des interprétations bien tranchées. Comme nous le verrons plus loin, les jugements normatifs se situent plutôt sur un continuum dont seules les extrémités correspondent à des prises de position très nettes. Ainsi, l'acceptation d'un emploi va de la tolérance à la recommandation en bonne et due forme tandis que le rejet d'un emploi va de la désapprobation à l'interdit.

2° Arguments invoqués par les chroniqueurs

Nous avons ensuite analysé les arguments avancés par les chroniqueurs pour justifier leurs jugements normatifs et nous les avons regroupés en fonction de la typologie des différentes normes, objectives et subjectives, identifiées dans le modèle de l'Imaginaire linguistique. Le tableau suivant fait état des diverses catégories de normes qui font partie du modèle de l'Imaginaire linguistique, ainsi que des types d'arguments qui peuvent leur être associés sous la plume des chroniqueurs de langage.

Tableau 6 :
Contenu des catégories de normes dans
le modèle de l'Imaginaire linguistique

CATÉGORIES DE NORMES		TYPES D'ARGUMENTS	EXEMPLES
normes objectives	normes systémiques	arguments relatifs à la langue en tant que système, c'est-à-dire en tant que code structuré à différents niveaux (sémantique, morphologique, grammatical, etc.)	« <i>chefferie</i> n'a pas le sens de "direction d'un parti" en français »
	normes statistiques	arguments relatifs à la fréquence d'un emploi	« <i>fin de semaine</i> est plus courant au Québec que <i>week-end</i> »
normes subjectives ou imaginaire linguistique proprement dit	normes constatatives	arguments relatifs à l'usage ou à la variation temporelle, géographique ou sociolinguistique	« <i>tabagie</i> se dit <i>bureau de tabac</i> en France »
	normes fictives	arguments d'ordre historique, esthétique ou moral	« <i>atoca</i> est un terme d'origine amérindienne »
	normes prescriptives	arguments s'appuyant sur des autorités en matière de langue (dictionnaires, grammaires, auteurs reconnus, ...)	« <i>lave-auto</i> n'est pas attesté dans les dictionnaires faits en France »
	normes communicationnelles	arguments relatifs à la langue en tant qu'instrument de communication, adaptable selon les contextes	« <i>débarbouillette</i> risque de ne pas être compris par un Français »
	normes identitaires	arguments relatifs aux valeurs identitaires ou culturelles de la langue	« <i>poudrerie</i> évoque l'hiver canadien »

Dans la terminologie d'Houdebine, le terme *norme* est utilisé pour souligner que le discours de tous les locuteurs témoigne toujours d'un rapport particulier du sujet à sa langue : « toute langue produit la mise en distance de sa parole *dans sa parole* et donc son observation critique, métalinguistique » (Houdebine, 2002a : 12 ; nous soulignons). Or, étant donné que chacune de ces différentes normes correspond plutôt à un argument dans notre analyse, nous préférons ne pas nous servir de *norme* quand il sera question des arguments. Nous réserverons plutôt ce terme pour parler de l'ensemble des emplois « qui correspondent à un certain modèle donné, considéré comme meilleur que les autres » (Verreault, 1999b : 33).

Pour mieux rendre compte de la spécificité des arguments tels qu'ils sont avancés par les chroniqueurs pour justifier leurs prises de position normatives, nous avons apporté certaines modifications à la typologie proposée par Houdebine. En effet, il ne faut pas perdre de vue que le modèle tel qu'élaboré par Houdebine sert à rendre compte des différents aspects de l'imaginaire linguistique dans le discours des locuteurs « ordinaires ». Le discours normatif des chroniqueurs – des professionnels de la langue qui jouissent d'une certaine autorité en la matière – présente des caractéristiques propres dont le modèle ne permet pas nécessairement de rendre compte. Ainsi,

les normes fictives d'ordre historique dans le discours de certains locuteurs (« comme on disait autrefois », « comme disait mon grand-père ») s'appuient sur des impressions qui ne sont pas nécessairement fondées. Les données historiques apportées par les chroniqueurs, en revanche, sont souvent (mais pas toujours) documentées⁵¹, ce qui nous invite à redéfinir la notion de « normes fictives ». Par ailleurs, dans la mesure où la notion de « bon usage » est intimement liée à l'usage hexagonal dans le discours des chroniqueurs, nous avons classé l'argument du bon usage dans les normes constatatives plutôt que dans les normes fictives, comme le fait Houdebine. Nous signalerons systématiquement, dans le chapitre 4, les diverses modifications que nous avons ainsi apportées.

Comme le souhaite Houdebine-Gravaud (2002b : 14-18), nous avons aussi considéré le modèle de l'Imaginaire linguistique comme une grille d'analyse mixte (voir L'Écuyer, 1987 : 56-61 ; Landry, 2000 : 335-336). Autrement dit, pour mieux rendre compte de toute la diversité des arguments invoqués par les chroniqueurs, certaines catégories ont été divisées en plusieurs sous-catégories. Par exemple, nous avons regroupé les arguments de nature historique selon des catégories différentes, que nous empruntons à l'axe diachronique du modèle de Claude Poirier (1995c). Plus particulièrement, l'emploi commenté peut être présenté comme : 1^o un héritage de France, qu'il s'agisse d'un archaïsme (c'est-à-dire un emploi qui n'a plus cours en France, mais qui est attesté dans l'histoire du français) ou d'un dialectalisme (un emploi qui a son origine dans un dialecte de France) ; 2^o un emprunt, soit aux langues amérindiennes soit à l'anglais ; 3^o une innovation, c'est-à-dire un néologisme de forme ou de sens créé au Canada.

L'exemple qui suit permet d'illustrer comment nous nous sommes servi du modèle de l'Imaginaire linguistique pour analyser les arguments invoqués par les chroniqueurs pour justifier leur évaluation des emplois canadiens :

- (24) La deuxième grosse faute [souvent commise dans un bon nombre de nos publications] est de prêter à *argument* un sens que ce substantif n'a pas et qu'il n'a, du reste, jamais eu, celui de « sujet, question, point controversé ». Cette impropriété d'expression vient de ce qu'en Amérique du Nord le mot anglais « *argument* » a parfois cette signification dans le langage familier. On demande par exemple « *what is the argument ?* » pour exprimer la pensée « de quoi discute-t-on ? ». Le PETIT LAROUSSE que chacun devrait placer sur son bureau avant de se mettre à écrire donne très clairement les seules définitions

⁵¹ À ce sujet, voir la section consacrée aux commentaires concernant l'origine des emplois canadiens commentés (voir Chapitre 3, § D).

d'*argument* qui sont « raisonnement par lequel on tire une conséquence, preuve qui sert à confirmer ou à nier un fait et sommaire d'un livre ». (Dagenais, « Des mots et des phrases », 16 mars 1966)

Dagenais y condamne explicitement l'emploi *argument* « sujet, question, point controversé » et il avance trois arguments pour justifier sa prise de position. Le premier est d'ordre sémantique et relève de la norme systémique : pour Dagenais, le mot *argument* ne peut avoir un autre sens en français que celui de « raisonnement par lequel on tire une conséquence ». Cet argument sémantique est ensuite appuyé par un deuxième argument, qui appartient à la norme prescriptive. Il s'agit d'une référence à la description du mot *argument* dans un dictionnaire, en l'occurrence *Le Petit Larousse*. Le troisième argument appartient à la catégorie des normes fictives puisque le chroniqueur attribue l'origine de l'emploi à l'influence de l'anglais.

Il ne faut toutefois pas en déduire que les arguments dont les chroniqueurs se servent sont toujours aussi clairement exprimés dans leur discours, comme nous le verrons plus loin dans l'analyse. Dans certains cas, par exemple, les chroniqueurs invoquent des arguments qui sont contradictoires, ce qui les amène à créer une hiérarchie des différents arguments avant d'en arriver à porter un jugement global sur un emploi.

d) Les discours rendant compte de la conception de la langue

Si le discours des chroniqueurs aborde la plupart du temps des faits de langue isolés, il contient aussi des passages qui portent de façon plus générale sur la langue française. Comme l'a bien mis en évidence Prévost (1996c : 182 et suiv.), ces passages constituent un « discours métalinguistique suivi » qui permet aux chroniqueurs de se prononcer sur les thèmes les plus divers à propos de la langue. En ce sens, ces passages se caractérisent par leur portée plus « générale et théorique » (Prévost, 1996c : 182). Certains de ces passages sont susceptibles de rendre compte de l'idée que les chroniqueurs se font de la langue française et de sa variation géographique, d'où l'intérêt de les relever. C'est pourquoi nous avons retenu, aux fins de l'analyse, les passages faisant partie d'une des quatre catégories suivantes.

Nous avons d'abord dressé l'inventaire des différents termes utilisés par les chroniqueurs pour désigner les emplois canadiens (par exemple *canadianisme*, *faute*, *archaïsme*, etc.). Le cas

échéant, nous avons également étudié le sens qui est attribué à ces dénominations afin de vérifier comment les chroniqueurs conçoivent les emplois canadiens.

Ensuite, nous nous sommes intéressé aux divers passages où les chroniqueurs commentent le modèle de référence avec lequel les emplois canadiens sont comparés. Dans bien des cas, ce modèle témoigne d'une perspective différentielle et il sert alors à déterminer le caractère spécifique des emplois canadiens. Dans d'autres cas, il a un caractère plutôt normatif et il est alors destiné à les évaluer. Nous avons fait l'inventaire de l'ensemble des termes utilisés par les chroniqueurs pour désigner leur modèle de référence (par exemple *français académique*, *français international*, *le français*, etc.) et nous en avons analysé les différentes significations.

Par ailleurs, nous avons dressé la liste des différentes appellations que les chroniqueurs utilisent pour désigner la langue française au Canada. C'est par exemple le cas des expressions *français régional* et *franco-canadien*. Nous avons analysé ces dénominations dans le but de vérifier si elles rendent compte d'une conception particulière du français qui a cours au Canada. Par exemple, on peut se demander si les chroniqueurs prennent le français canadien pour du français tout simplement, pour une variété du français ou encore pour une langue distincte.

Enfin, nous avons relevé tous les passages qui abordent de façon générale le phénomène de la variation topolectale du français. Ces extraits sont susceptibles de mieux faire comprendre comment les chroniqueurs conçoivent la langue française et sa variation dans l'espace, ce qui permettra en même temps de mieux comprendre comment ils situent le français usité au Canada.

3. Balisage à l'aide du logiciel XLing

Étant donné que notre corpus est constitué de textes faisant partie de la base ChroQué, il est entièrement informatisé, ce qui facilite considérablement son exploitation. C'est pourquoi nous avons procédé, après l'avoir dépouillé manuellement, au balisage informatique de notre corpus, notamment dans le but d'y annoter tous les emplois canadiens ainsi que le discours qui leur est

associé. Pour y arriver, nous nous sommes servi d'un outil informatique spécialement conçu à cet effet, le logiciel XLing⁵².

a) XLing et le langage XML

Pour faciliter la gestion et l'exploitation de la base ChroQué, le logiciel XLing utilise le langage XML (*Extended Markup Language* ou *Langage de balisage extensible*). Il s'agit d'une version simplifiée et plus flexible du langage SGML (*Standard Generalized Markup Language* ou *Langage général de marquage*), dont certains linguistes se servent dans le but de gérer des corpus annotés (voir Le Maître, Murisasco et Rolbert, 1998 ; Rincon Becerra, 2001 ; Volk, 1997).

Le format XML rend possible le traitement informatique de documents textuels par l'exploitation de marqueurs personnalisés, appelés *balises*⁵³. Dans les bases de données textuelles, ces balises remplissent essentiellement deux fonctions. Premièrement, elles servent à identifier la structure et les caractéristiques des divers documents qui composent une base (délimitation des différents textes, nom de l'auteur, année de publication, etc.) et à créer des liens entre ces documents, ce qui permet de mieux les gérer. Ces mêmes balises servent également à générer la mise en page des documents de façon à les rendre disponibles sur Internet. Deuxièmement, les diverses balises associées à des documents permettent d'identifier et d'annoter des données contenues dans ces documents à des fins de recherche. Par exemple, le langage XML est fréquemment utilisé dans le cadre de travaux portant sur le traitement automatique des langues, où les balises servent entre autres à associer aux mots d'un texte leur catégorie grammaticale (voir Habert, Nazarenko et Salem, 1997 ; Rincon Becerra, 2001). Dans notre recherche, le recours à ce type de balises nous a permis d'isoler dans le discours des chroniqueurs tous les extraits qui sont pertinents pour notre étude et de rendre compte de leur contenu.

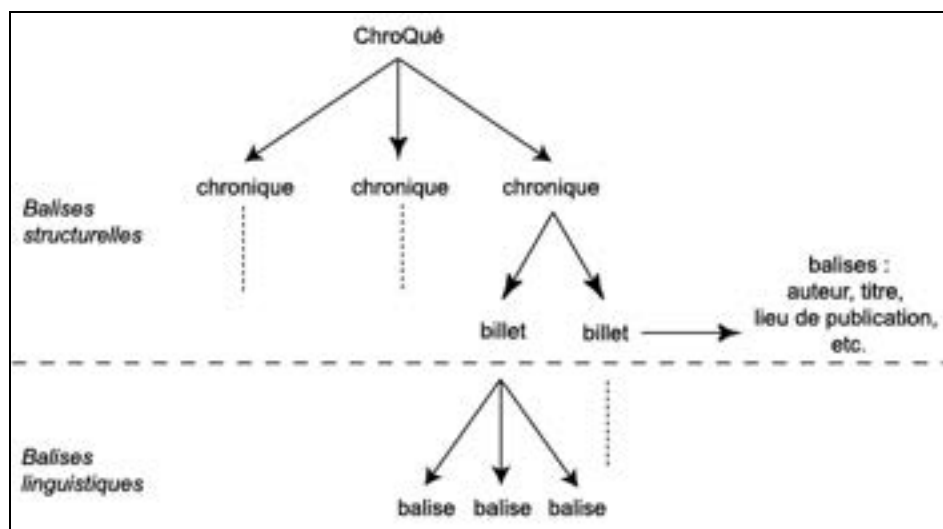
La figure 5 ci-dessous montre comment la base textuelle ChroQué est structurée en XML. La base est formée de plusieurs chroniques dont chacune est à son tour constituée de différents

⁵² La conception du logiciel a été réalisée par Jean-François McNeil, diplômé en informatique.

⁵³ On se sert également du terme *code* (Rincon Becerra, 2001), mais nous nous en tiendrons exclusivement au terme *balise*.

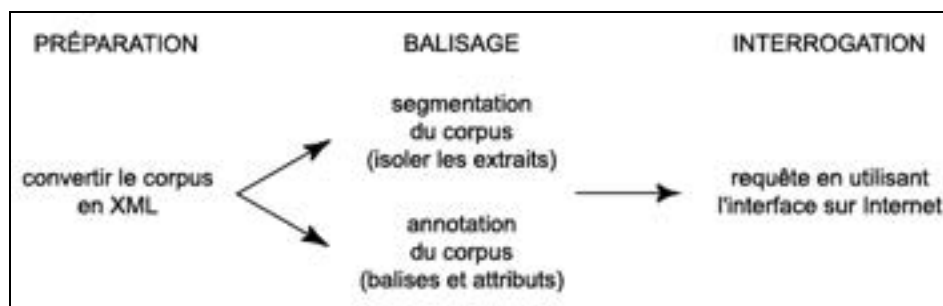
billets. Pour en faciliter la gestion et l'organisation, chaque billet est pourvu d'une série de balises qui contiennent l'information concernant sa référence (l'auteur du billet, la chronique à laquelle il appartient, sa date et son lieu de publication, notamment). Cette structure est gérée par les balises du premier type, c'est-à-dire par les balises structurelles. Chaque billet comporte ensuite une série de balises linguistiques qui sont destinées à rendre compte du contenu du discours des chroniqueurs. À la différence des balises structurelles, celles-ci ne sont pas générées automatiquement, mais elles demandent plutôt une réflexion sur le corpus et elles sont ajoutées manuellement à l'aide du logiciel XLing. En outre, ces balises varient en fonction des différents utilisateurs de la base ChroQué. Tous les utilisateurs de XLing peuvent donc définir leurs propres balises en fonction de leurs propres critères d'analyse ; nous présenterons les nôtres dans la section suivante.

Figure 5 :
Balises utilisées dans la gestion et
dans l'exploitation de la base ChroQué



Concrètement, le traitement informatique de notre corpus s'est fait selon les trois étapes suivantes : 1^o préparation du corpus ; 2^o balisage du corpus ; 3^o interrogation du corpus (voir Figure 6).

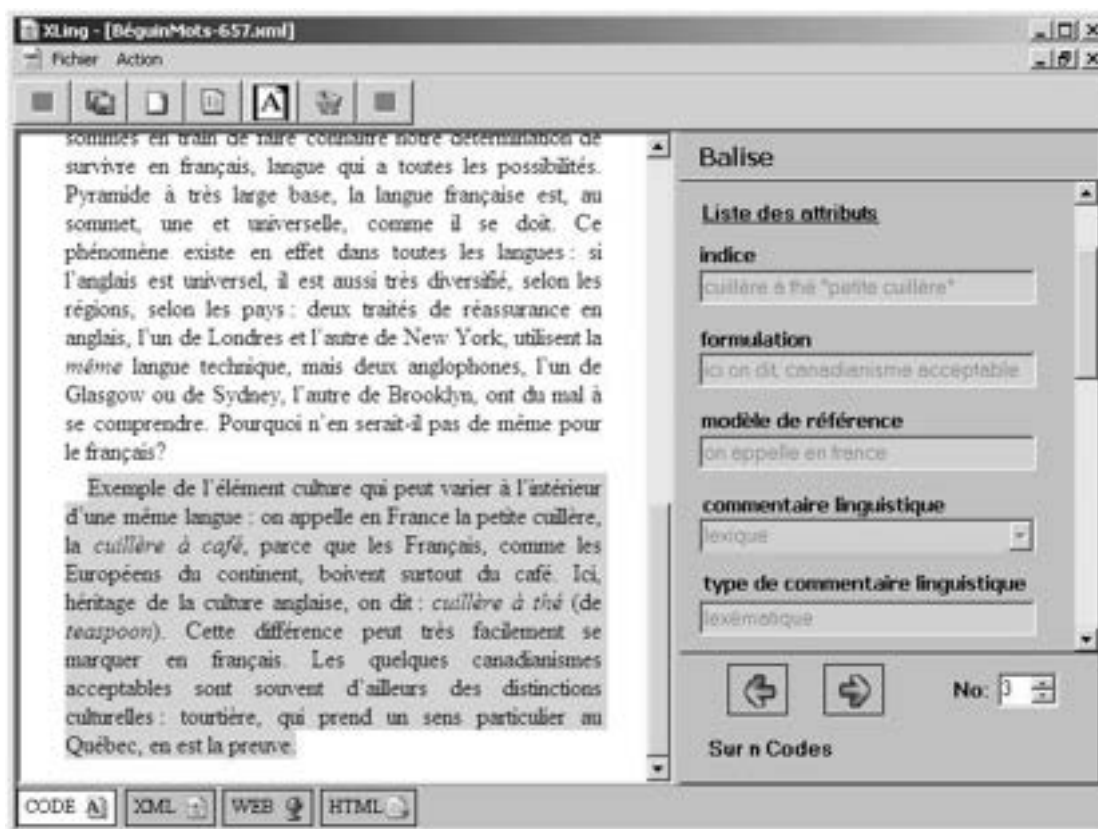
Figure 6 :
Aperçu du traitement informatique du corpus



La première étape consiste à convertir les chroniques de notre corpus, qui sont toutes saisies dans un logiciel de traitement de texte (Microsoft Word) et sauvegardées au format DOC, en des documents XML. La conversion au format XML, rendue possible par le truchement de XLing, est préalable à la deuxième étape dans le traitement des chroniques, celle du balisage. Il s'agit d'une étape qui n'est pas exclusive à notre démarche, puisque toutes les chroniques de la base ChroQué doivent être converties en documents XML dans le but de les rendre disponibles sur Internet.

La deuxième étape consiste en l'ajout d'une ou de plusieurs balises dans les différents billets dont se compose notre corpus. Chaque *balise* permet d'isoler un extrait dans un billet qui correspond à un type d'information particulier (par exemple, un emploi canadien ou un passage qui traite de la variation géographique du français) et de l'annoter en fonction de nos critères de recherche. Autrement dit, les balises servent à délimiter dans le corpus des données jugées pertinentes pour notre analyse et de les analyser en fonction de nos objectifs de recherche. Les différentes informations qui sont associées à une balise sont appelées *attributs* et le contenu particulier d'un attribut se nomme *valeur*. La figure 7 montre l'interface de XLing à l'étape du balisage.

Figure 7 :
Interface du logiciel XLing servant au balisage du corpus



Le billet qui est soumis au balisage figure à gauche dans la fenêtre. L'extrait surligné en gris correspond à un passage que nous avons isolé et auquel nous avons associé une balise particulière (dans la figure, il s'agit de la balise EMPLOI COMMENTÉ). Les divers attributs de cette balise (INDICE, FORMULATION, MODÈLE DE RÉFÉRENCE, par exemple) figurent à droite. Les différentes valeurs que nous avons associées à ces attributs figurent dans les cases prévues à cet effet sous chaque attribut (dans la figure 7, par exemple, l'attribut INDICE a la valeur « *cuillère à thé* "petite cuillère" »).

La troisième et dernière étape est celle de l'interrogation du corpus en fonction de nos propres balises. Pour y arriver, toutes nos balises ont été versées sur le serveur de la base ChroQué et on peut les interroger par la suite en utilisant l'interface du site Internet de la base conçue à cet effet. Par exemple, il est possible d'interroger l'ensemble de notre corpus pour récupérer tous les emplois que les chroniqueurs qualifient de *canadianismes* ou encore tous les emplois qui donnent lieu à une condamnation de la part des chroniqueurs.

b) Utilisation de balises dans XLing

Le balisage auquel nous avons eu recours s'inspire d'une première expérience effectuée dans le cadre du projet ChroQué (voir Gagné, Verreault et Mercier, 2004 ; Gagné, 2004), mais il a été adapté à nos propres besoins de recherche. Après une première lecture de notre corpus, nous avons identifié les cinq balises suivantes, qui correspondent aux différents aspects du dépouillement de notre corpus que nous avons présentés dans la section précédente : 1^o EMPLOI COMMENTÉ ; 2^o NOTION D'EMPLOI CANADIEN ; 3^o MODÈLE DE RÉFÉRENCE ; 4^o FRANÇAIS DU CANADA ; 5^o VARIATION GÉOGRAPHIQUE. La première balise sert à indexer les passages où les chroniqueurs commentent des emplois canadiens isolés, tandis que les autres sont destinés à baliser des passages de nature métalinguistique qui concernent la conception des chroniqueurs à propos du français et de sa variation dans l'espace.

La balise EMPLOI COMMENTÉ est destinée à rendre compte de tous les commentaires qui accompagnent les emplois canadiens traités par les chroniqueurs. À cette fin, nous y avons associé une dizaine d'attributs différents. Le tableau 7 montre de quels attributs il s'agit ainsi que les différentes valeurs qui peuvent leur être associées.

Tableau 7 :
Attributs et valeurs de
la balise EMPLOI COMMENTÉ

CATÉGORIE	ATTRIBUT	VALEUR
<i>Recensement et classement des emplois</i>	INDICE	valeur contextuelle
	FORMULATION	valeur contextuelle
	MODÈLE DE RÉFÉRENCE	valeur contextuelle / aucune valeur
	COMMENTAIRE LINGUISTIQUE	énumération (graphie / prononciation, lexique, morphosyntaxe, style)
	TYPE DE COMMENTAIRE LINGUISTIQUE	énumération (aucune, lexématique, phonétique, graphique, sémantique, morphosyntaxique)
<i>Jugement porté sur les emplois</i>	ÉVALUATION	énumération (aucune, acceptation, condamnation, jugement imprécis)
	CORRECTION / ÉQUIVALENT	valeur contextuelle / aucune valeur
	VALEUR D'INDEXATION NORMATIVE	valeurs booléennes (aucune, systématique, statistique, constatif, fictif, prescriptif, communicationnel, identitaire)
	TYPE DE VALEUR D'INDEXATION	valeur contextuelle / aucune valeur
	CONFLIT DE VALEUR D'INDEXATION	valeur contextuelle / aucune valeur

Comme le montre ce tableau, les différentes valeurs peuvent prendre plusieurs formes : certaines valeurs sont contextuelles, ce qui veut dire qu'elles peuvent changer selon les contextes, tandis que d'autres sont prédéfinies et, par conséquent, invariables (voir Gagné, Verreault et Mercier, 2004 : 251). Les valeurs prédéfinies peuvent en outre se présenter sous la forme d'une énumération ou sous la forme d'une série de variables booléennes. Celles qui font partie d'une énumération sont mutuellement exclusives : par exemple, l'emploi commenté ne peut pas relever du lexique et de la stylistique à la fois. Quant à elles, les valeurs booléennes permettent de baliser plusieurs valeurs en même temps : par exemple, les valeurs d'indexation normative peuvent être à la fois d'ordre fictif et prescriptif. Enfin, dans certain cas, il est possible qu'aucune valeur ne soit associée à l'attribut en question.

Considérons maintenant le contenu des différents attributs associés à la balise EMPLOI COMMENTÉ à partir de l'exemple ci-dessous, ce qui permettra au lecteur de se faire une meilleure idée de la manière dont nous avons balisé les différents emplois commentés par les chroniqueurs :

- (25) Exemple de l'élément culturel qui peut varier à l'intérieur d'une même langue : [o]n appelle en France la petite cuillère, la *cuillère à café*, parce que les Français, comme les Européens du continent, boivent surtout du café. Ici, héritage de la culture anglaise, on dit : *cuillère à thé* (de *teaspoon*). Cette différence peut très facilement se marquer en français. Les quelques canadianismes acceptables sont souvent d'ailleurs des distinctions culturelles : tourtière, qui prend un sens particulier au Québec, en est la preuve. (Béguin, « Au fil des mots », 20 nov. 1978)

Le premier attribut, appelé INDICE, sert à identifier l'emploi canadien (*cuillère à thé* « petite cuillère »). Le deuxième, FORMULATION, permet d'isoler la formulation qui est utilisée par les chroniqueurs pour identifier l'emploi (« ici on dit », « canadianisme »). Le troisième attribut, MODÈLE DE RÉFÉRENCE, est utilisé pour préciser, le cas échéant, le modèle de référence avec lequel l'emploi canadien est comparé (« on appelle en France ») ou encore pour l'évaluer. Pour sa part, le quatrième attribut, COMMENTAIRE LINGUISTIQUE, sert à déterminer la nature linguistique de l'emploi commenté (« lexique »). Quand les observations du chroniqueur portent sur une unité lexicale, le cinquième attribut, TYPE DE COMMENTAIRE LINGUISTIQUE, permet de détailler sous quel aspect ce fait lexical est abordé (« lexématique »). Ces cinq attributs ont tous trait au recensement et au classement linguistique des emplois canadiens.

Une autre série d'attributs concerne plutôt les jugements que les chroniqueurs portent sur les emplois commentés et qui se rapportent à leur imaginaire linguistique. L'attribut ÉVALUATION

sert à préciser le jugement porté par le chroniqueur (« acceptation »), tandis que l'attribut CORRECTION / ÉQUIVALENT permet d'indiquer si le chroniqueur propose un équivalent de l'emploi (*cuillère à café*) ou encore une forme correcte pour celles jugées fautives. Les trois derniers attributs concernent les arguments invoqués par les chroniqueurs pour fonder leur jugement. Ces arguments sont tout d'abord classés selon les catégories de l'attribut VALEUR D'INDEXATION NORMATIVE (« constatif » et « identitaire »), qui correspondent aux différents types de normes dégagés dans le modèle de l'Imaginaire linguistique. Ils peuvent ensuite être associés à des sous-catégories dans l'attribut TYPE DE VALEUR D'INDEXATION : dans l'exemple (25), la norme constative concerne plus particulièrement l'usage de France, ce que nous avons balisé de la façon suivante dans XLing : « constatif (France) ». L'attribut CONFLIT DE VALEUR D'INDEXATION permet de faire ressortir les éventuelles contradictions entre les arguments avancés. Dans l'extrait, on peut reformuler l'argumentaire du chroniqueur de la façon suivante : « bien que l'emploi qui a cours en France corresponde à *cuillère à café*, l'emploi canadien est acceptable étant donné qu'il a une valeur culturelle importante ». Autrement dit, l'argument qui relève d'une norme constative est subordonnée à l'argument de nature identitaire, ce que nous avons balisé ainsi : « constatif (France) < identitaire (réalité) ».

Les quatre autres balises (NOTION D'EMPLOI CANADIEN, MODÈLE DE RÉFÉRENCE, FRANÇAIS DU CANADA et VARIATION GÉOGRAPHIQUE) permettent d'indexer des passages où les chroniqueurs commentent non pas des faits de langue isolés, comme c'est le cas de la balise précédente, mais plutôt des passages qui sont significatifs de leur conception du français canadien. Comme on peut le voir dans le tableau 8, les attributs associés à ces balises donnent toujours lieu à une valeur contextuelle.

Tableau 8 :
Attributs et valeurs des balises relatives
à la conception du français canadien

BALISE	ATTRIBUT	VALEUR
NOTION D'EMPLOI CANADIEN	<i>dénomination</i>	valeur contextuelle
	<i>sens attribué</i>	valeur contextuelle / aucune valeur
	<i>commentaire</i>	valeur contextuelle / aucune valeur
MODÈLE DE RÉFÉRENCE	<i>dénomination</i>	valeur contextuelle
	<i>sens attribué</i>	valeur contextuelle / aucune valeur
	<i>commentaire</i>	valeur contextuelle / aucune valeur

BALISE	ATTRIBUT	VALEUR
FRANÇAIS DU CANADA	<i>dénomination</i>	valeur contextuelle
	<i>sens attribué</i>	valeur contextuelle / aucune valeur
	<i>commentaire</i>	valeur contextuelle / aucune valeur
VARIATION GÉOGRAPHIQUE	<i>commentaire</i>	valeur contextuelle

La première balise sert à identifier les différentes dénominations utilisées par les chroniqueurs pour qualifier les emplois canadiens, ce qui permet de mieux comprendre leur conception de la NOTION D'EMPLOI CANADIEN. Le deuxième permet de retenir les passages à propos du MODÈLE DE RÉFÉRENCE avec lequel le français du Canada est comparé (quand celui-ci n'est pas évoqué dans le cadre d'un emploi commenté en particulier, auquel cas le modèle de référence sera ajouté aux attributs de la balise portant sur un emploi commenté). La troisième concerne les dénominations utilisées par les chroniqueurs pour désigner le FRANÇAIS DU CANADA ainsi que les différents sens que les chroniqueurs attribuent à ces dénominations. La quatrième et dernière balise, VARIATION LINGUISTIQUE, nous a permis d'identifier l'ensemble des passages qui abordent de façon générale le phénomène de la variation géographique du français, peu importe la variété dont il est question.

En guise d'exemple, considérons l'exemple ci-dessous auquel nous avons associé la balise NOTION D'EMPLOI CANADIEN :

- (26) [...] revenons à notre « fin de semaine ». Il s'agit d'un québécoisme (mot ou expression appartenant au français du Québec) qui est synonyme du mot « week-end », ce dernier étant en usage dans le reste de la francophonie. (Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 17 avr. 1990)

Dans les différents attributs de cette balise, nous avons précisé à quelle dénomination le chroniqueur recourt pour désigner les emplois canadiens (*québécoisme*) et quel sens il lui attribue (« mot ou expression appartenant au français du Québec »).

CHAPITRE II :

IDENTIFICATION DES EMPLOIS CANADIENS ET DE LEUR STATUT GÉOLINGUISTIQUE

Dans ce chapitre, nous analyserons la façon dont les emplois canadiens sont identifiés dans le discours des chroniqueurs. Nous nous intéresserons non seulement aux formulations dont les chroniqueurs se servent à ce sujet, mais aussi au statut géolinguistique qu'ils associent à ces emplois. Nous traiterons ensuite de l'importance relative que les emplois canadiens ont comparativement à l'ensemble des emplois commentés par les chroniqueurs. Enfin, il sera question des différentes sources dans lesquelles ces derniers puisent pour alimenter leur discours à propos des emplois canadiens.

A. IDENTIFICATION DES EMPLOIS CANADIENS

Le caractère canadien d'un emploi peut être inscrit de plusieurs façons différentes dans le discours des chroniqueurs. Toutefois, dans la mesure où leur discours n'est pas toujours suffisamment clair à ce sujet, il nous a fallu établir un certain nombre de principes pour nous guider dans notre analyse. Après avoir présenté ces principes, nous donnerons un aperçu des formulations dont les chroniqueurs se servent pour identifier les emplois canadiens.

1. *Principes d'analyse*

Dans le but d'assurer la cohérence dans l'établissement de l'inventaire des emplois canadiens, nous avons établi cinq principes d'analyse pour déterminer si un emploi devait ou non être retenu.

a) Identification explicite du caractère canadien d'un emploi

Le principe de base qui a orienté notre analyse repose sur l'identification explicite du caractère canadien d'un emploi. Nous avons donc écarté tous les emplois dont les chroniqueurs ne soulignent pas explicitement le caractère canadien, même s'ils peuvent le faire implicitement. C'est le cas, par exemple, de certains emplois que les chroniqueurs opposent à un équivalent qui a cours en France, comme dans l'exemple suivant :

- (1) [...] Les crèmes congelées que l'on sert à la fin des repas ou entre les repas ne s'appellent pas crème à la glace en France. Les Français leur donnent le nom de crèmes glacées ou de glaces lorsqu'elles ne sont pas complètement prises. [...] (Clément, « Propos philologiques », 4 nov. 1950)

Il en va de même pour les emplois qualifiés de « particularismes », de « provincialismes » (ou de « mots provinciaux ») ou de « régionalismes » (ou de « mots régionaux »). En l'absence d'une formulation plus explicite sur le caractère canadien de ces emplois, nous ne les avons pas retenus. Ainsi, nous avons écarté *épivarder* dans l'exemple suivant :

- (2) [...] « Épivarder » est un mot provincial, très joli et très expressif, mais qui malheureusement n'a pas encore percé au point de se trouver dans les lexiques. Il s'y glissera sans doute un de ces jours. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 30 oct. 1897)

C'est pour cette raison également que nous n'avons pas tenu compte des emplois que les chroniqueurs qualifient de « pas français ». S'il est vrai que cette formulation est souvent utilisée pour souligner implicitement le caractère canadien d'un emploi, elle peut également recevoir une interprétation simplement correctrice (voir Gagné, 2004 : 83-84 ; Saint-Yves, 2002 : 254 et 387). Dans l'exemple suivant, *magasinage* n'a donc pas été retenu :

- (3) Pourquoi ne pas dire **magasinage** ? Parce que ce n'est pas français. Le mot est une mauvaise « traduction » de l'anglais. Le substantif anglais **shop** veut dire **magasin**, mais le verbe **to shop**, d'où vient **shopping**, signifie faire des achats. **I have been shopping all afternoon** : j'ai passé l'après-midi à faire des emplettes. Si le verbe **magasiner** existait, il ne pourrait exprimer qu'une action, celle de **mettre des marchandises en magasin**, non d'aller chercher des marchandises dans les magasins. Les mots ne se forment pas de n'importe quelle façon en français. Le mot **magasinage** existe, du reste. Il signifie justement **action de mettre en magasin**. [...] (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 14 nov. 1960)

Un autre cas concerne les passages dans lesquels les chroniqueurs proposent une traduction française d'un mot anglais. Bien que certains de ces mots anglais aient déjà été ou soient encore en usage dans le français du Canada, d'autres ne semblent jamais avoir eu cours dans la langue

des Canadiens et ils ne sont mentionnés par les chroniqueurs que pour introduire une traduction¹. C'est pourquoi nous avons écarté *wallpaper* et *oil-cloth* qui figurent dans l'exemple suivant :

- (4) Réponse à « Anglaise ». – 1° Wallpaper se traduit par tapisserie ou papier peint. Papier-tenture est peu usité.
2° Oil-cloth. Le mot employé en France est linoléum, me dit-on. Inutile de dire que c'est le mot dont il faut se servir. (Rinfret, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 14 sept. 1895)

Il va sans dire que nous avons relevé les emplois faisant partie de ces différents cas de figure quand le discours des chroniqueurs contient une autre formulation qui met en évidence leur caractère canadien. Ainsi, dans les exemples suivants, nous avons retenu *devanture* et *pécane*, qualifiés respectivement de « provincialisme » et de « pas français » :

- (5) Devanture est usité parfois chez nous pour désigner le devant d'un habit, d'une chemise. Ex. : Tu as sali ta *devanture* de chemise. C'est là un provincialisme, qu'on ne saurait admettre dans le bon langage. Il faut dire *devant* d'un habit, d'une chemise. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », sept. 1932)
- (6) Pécane est sans doute une francisation canadienne de l'anglais *pecan*. En tout cas, *pécane* n'est pas français. L'espèce de noix oblongue à laquelle nous donnons, chez nous, le nom de *pécane* s'appelle en France *pacane*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », avr. 1934)

Dans ces exemples, ces mots sont en effet clairement donnés comme canadiens par les chroniqueurs, qui recourent aux formulations « est usité parfois chez nous » et « francisation canadienne ».

b) Identification endossée par le chroniqueur lui-même

Pour qu'un emploi soit retenu, il faut que son caractère canadien soit explicitement endossé par le chroniqueur lui-même et non par une tierce personne (un lecteur, par exemple) ou par une autre source (comme un ouvrage ou un article). C'est ce qui explique que nous ayons systématiquement écarté les emplois canadiens qui figurent dans les discours rapportés par les chroniqueurs. Dans l'exemple ci-dessous, nous n'avons donc pas retenu *entraînement* « instruction », mot qui est présenté comme canadien dans une source citée par le chroniqueur, mais non par le chroniqueur lui-même :

- (7) ENTRAÎNEMENT. Le camp d'**entraînement** militaire. (military training camp).

¹ Voir également Prévost (1996b : 87 et suiv.), qui signale que le *Dictionnaire de bon langage* de Blanchard contient certaines expressions anglaises qui ne semblent jamais avoir été en usage dans le français du Canada.

Dire : Le camp d'instruction militaire. On lit dans « la Grande Source de nos Anglicismes », par Joseph Donnay, ce qui suit :

« Nos journaux abusent du mot **entraînement** dans leur vocabulaire militaire. Entraînement militaire (military training) est à remplacer[,] dans l'immense majorité des cas, par instruction militaire, ou simplement instruction. On dira, en parlant des recrues : la période d'instruction est de six mois. [...] » (Clément, « Propos philologiques », 19 mai 1951)

Nous avons néanmoins tenu compte des emplois canadiens qui proviennent d'un discours rapporté lorsque le chroniqueur endosse clairement l'interprétation proposée ou qu'il affirme à son tour que l'emploi est bel et bien canadien. Considérons l'exemple suivant :

- (8) *Un curieux* me demande « d'où peut venir le mot *varder* dont on se sert dans nos campagnes pour dire errer et vagabonder nonchalamment et sans souci ».

Rép. – Il vient sans doute du vieux mot français *vreder*, qui signifiait aller et venir sans objet.

Le même correspondant voudrait savoir ce que j'ai à dire du mot *cheniquer*, s'il nous vient de France ou s'il est [...] d'origine canadienne, et surtout quel est le mot académique qui, par sa signification, s'en rapproche le plus.

Rép. *Cheniquer* est un de nos mots populaires dont on ne trouve aucune trace dans les glossaires français. [...] En canadien, *cheniquer* signifie ne pas aller jusqu'au bout, renoncer honteusement à la partie, manquer de courage [...]. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 9 sept. 1893)

Le correspondant de Fréchette signale deux emplois canadiens, *varder* et *cheniquer*, mais nous n'avons retenu que le dernier, qui est le seul à être identifié comme tel par le chroniqueur.

Par ailleurs, il arrive à l'occasion que les propos d'un chroniqueur se présentent comme du discours rapporté, notamment quand il met en scène des personnages fictifs. Même si ce n'est pas le chroniqueur qui prend directement la parole, il n'en reste pas moins que c'est lui qui s'exprime indirectement à travers ses personnages. Il convient donc de tenir compte de ces propos que nous avons analysés comme s'il s'agissait d'un discours direct du chroniqueur. À ce chapitre, on peut penser à la chronique de H. Roullaud, qui prend les allures d'un véritable roman et qui relate l'histoire d'un couple canadien qui s'installe à Paris. Au fil de leurs échanges avec des Français, les deux protagonistes sont constamment confrontés à divers emplois qui ont cours dans le français canadien, ce qui les amène à vouloir se corriger (voir Prévost, 1996a et 1998). Il va de soi que tous les emplois présentés comme canadiens par les personnages créés par Roullaud sont inclus dans notre analyse. C'est encore le cas de certains emplois canadiens mentionnés par le linguiste américain Edward Sapir dans deux billets de Ph. Barbaud (« Parler d'ici », 10 nov. et 17 nov. 1984) : dans la mesure où il s'agit d'une mise en scène fictive dans laquelle Barbaud s'entretient avec Sapir, c'est plutôt le chroniqueur qui parle à travers la personne de Sapir. Enfin,

la chronique de J.-M. Laurence consiste en la transcription d'une émission à propos de la langue qu'il a animée à la radio. Dans cette chronique apparaît également une co-animatrice, nommée Ingénie, dont le rôle consiste essentiellement à lire le courrier des lecteurs. Dans cette chronique, nous avons retenu aussi bien les emplois canadiens identifiés par le chroniqueur lui-même que ceux qui le sont par son assistante.

c) Identification n'étant pas limitée à une seule attestation

Les chroniqueurs commentent parfois des emplois canadiens qu'ils ont relevés dans un seul journal canadien ou qu'ils ont entendus dans la bouche d'un seul locuteur, ce qui soulève la question de leur caractère usuel. En effet, ces emplois sont présentés comme s'il s'agissait d'emplois plutôt marginaux et les chroniqueurs ne précisent pas s'il s'agit ou non d'emplois canadiens relativement courants. Considérons les deux exemples suivants :

- (9) Il y a un journal à Montréal qui écrit invariablement *un héro*.
Il faut écrire *héros*, même au singulier. (Lusignan, « Fautes à corriger », 29 avr. 1884)
- (10) J'ai lu dans un petit journal de Montréal, l'*Ouvrier* du 3 mai : Les radis sont *semées*[.] etc[.] ; si on veut avoir des radis *douces*, etc[.] ; *la* radis est *stimulante*. Toujours au féminin.
Radis est masculin. (Lusignan, « Fautes à corriger », 19 juill. 1884)

Lusignan mentionne qu'il a observé les emplois *héro* et *une radis* dans « un [petit] journal de Montréal », mais il ne précise pas s'ils ont cours dans la langue de tous les Canadiens. Ses commentaires laissent plutôt entendre que ce sont des emplois dont l'usage est relativement limité et qu'ils relèvent d'un idiolecte plutôt que d'un dialecte.

Nous avons préféré ne pas donner trop d'importance à des emplois qui pourraient à toutes fins pratiques constituer de simples hapax. C'est pourquoi nous avons exclu de notre analyse tous les emplois dont les chroniqueurs commentent une seule attestation dans l'usage canadien. Il en va autrement dans les exemples suivants, où la formulation du chroniqueur suggère que le mot a cours sinon dans l'usage de tous les Canadiens, du moins dans l'usage de plusieurs d'entre eux :

- (11) [...] Un loquet sert à fermer une porte, et ne se pend jamais à une chaîne de montre ni à un collier. Un médaillon est un bijou de forme ronde ou ovale, dans lequel on enferme un portrait, des cheveux, etc. Un médaillon se dit *loquet* en anglais ; [d]e là vient la faute si commune au Canada de traduire ce mot par loquet. (Lusignan, « Fautes à corriger », 2 mai 1884)

- (12) Défiiez-vous de cet anglicisme : « *sous* ces circonstances (*under* those circumstances) » ; dites et écrivez : « *dans* ces circonstances ».

On peut reprocher cet anglicisme à la plupart de nos hommes politiques, ministres et députés. (Lusignan, « Fautes à corriger », 6 mai 1884)

d) Identification portant sur le signe-nommant

Les commentaires des chroniqueurs doivent en outre clairement porter sur le signe linguistique (signe-nommant) et non sur la réalité qu'il désigne (chose-nommée). Ainsi, dans l'exemple (13), nous avons écarté *groseille à grappe* puisque la formulation « nous avons en Canada » ne porte pas sur le mot dont les Canadiens se servent pour désigner le fruit en question, mais plutôt sur le fruit lui-même :

- (13) Louis Fréchette racontait qu'un jour, à Paris, il fit, en compagnie d'un avocat de Montréal, une promenade à travers les Halles Centrales. Tout à coup l'avocat, apercevant à un étalage des groseilles à grappe comme nous en avons en Canada, demanda à la femme qui en avait la garde :
- Comment chargez-vous pour les gadelles ?
 - Tudieu ! qu'est-ce que c'est que cela ? s'écria la fruitière épouvantée [...] qui[,] apparemment, n'était jamais venue à Québec. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 7 sept., 1918)²

Dans certains cas, toutefois, l'interprétation du discours des chroniqueurs est plus complexe. En effet, il n'est pas toujours aisé de déterminer si leurs commentaires portent sur le signe linguistique ou sur la réalité que celui-ci désigne, notamment parce que les chroniqueurs jouent parfois sur les deux tableaux en même temps, comme en fait foi l'exemple suivant :

- (14) [...] Nous avons le **moulin à fouler**, qui est le moulin à foulon et le **moulin à l'herbe**, qui est la tondeuse de gazon. Et puis le **moulin à souches**, c'est-à-dire l'arrache-souches, et le **moulin à tricoter**, c'est-à-dire la machine à tricoter. (Daviault, « Propos sur notre français », 4 avr. 1954)

Reformulée, cette phrase pourrait signifier « nous nous servons d'un certain nombre d'outils pour fouler, pour tondre le gazon, etc. et nous les appelons *moulin à fouler*, *moulin à l'herbe*, etc. ». Daviault commente donc non seulement certains outils dont les Canadiens se servent, mais aussi les mots qui sont utilisés par les Canadiens pour les désigner. Cette interprétation est du reste

² Évidemment, c'est *gadelle* qui constitue un canadianisme, ce que suggère la formulation « qui [...] n'était jamais venue à Québec ». Dans la mesure où l'identification du caractère canadien de *gadelle* figure dans un discours rapporté par le chroniqueur, le terme n'a toutefois pas été retenu.

confirmée par le contenu général du billet, qui indique clairement que le chroniqueur commente l'emploi canadien de *moulin*, puisqu'il avait déjà signalé, au début du billet, que :

- (15) Dans l'usage actuel, le mot **moulin** désigne une machine, un appareil à moudre, à broyer, à triturer. C'est, en gros, le sens que nous lui donnons au Canada, mais nous étendons ce sens afin d'englober toutes sortes de mécanismes. [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 4 avr. 1954)

Dans la mesure où les formulations utilisées dans les exemples (13) et (14) sont similaires (« nous avons [en Canada] »), il nous a fallu établir des critères univoques pour départager les cas plus ambigus. Nous en avons retenu deux : le premier consiste en la présence de marques de nature discursive, comme les guillemets, les caractères gras ou, plus rarement, le soulignement ; le deuxième concerne la présence d'un équivalent de l'emploi commenté, indice qui permet généralement de lever l'ambiguïté. Ce sont ces deux critères qui nous ont permis de retenir respectivement *mackinaw* « veste-chemise à carreaux rouge » (présence de caractères gras) et *sardine* « hareng » (présence de l'équivalent *hareng*) dans les deux exemples suivants :

- (16) La veste-chemise à carreaux rouge et noir souvent portée par les chasseurs et les bûcherons québécois est un mackinaw. Il s'agit dans ce cas d'un emprunt à l'anglais américain. En effet, ce vêtement originaire des États-Unis doit son nom à la ville de Mackinaw, au Michigan, où le gouvernement américain distribuait autrefois aux Indiens des couvertures appelées en anglais *mackinaw blankets*. (OLF, « Je pense donc je dis », 24 avr. 1994)
- (17) Autre détail important. Notre sardine canadienne ne serait qu'un petit hareng (son équivalent anglais est bien herring). Toute cette normalisation tend à remettre la terminologie des poissons d'eau salée dans le droit chemin... linguistique. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 4 janv. 1982)

e) Identification d'un emploi clairement identifié

Le discours des chroniqueurs est parfois si abondant et touffu qu'il devient difficile de savoir ce qui relève au juste de l'usage canadien à leurs yeux, comme le montrent bien les deux exemples suivants :

- (18) [Dans une lettre d'un lecteur :] Que faut-il penser de la forme suivante, pour une adresse de lettre :
Esculape Pilon, Ecr, M. D.,
Cité ?
 Rép. – C'est de l'anglais assaisonné à la sauce canayenne. En français on écrit :
Monsieur le docteur Esculape Pilon,
En ville. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 27 janv. 1894)
- (19) Si nous ajoutons à ces particularités phonétiques notre vocabulaire et les changements que nous faisons subir à la syntaxe, nous aboutissons à ces faits linguistiques [...] : [...] les enfants jouent dehors ; j'ai

vu une mouche immense dans la cuisine j'y ai di qui la tuse don (je lui ai dit qu'il la tue donc) ; **raculer le jwal dans la cour** (faire reculer le cheval) ; **té toué don mon insécrable** (tais-toi donc mon exécration) ; **j'vas écotonner mon tabac, mé qui seye tout écotonné...** (mais ou dès qu'il sera) ; **un épeureux de corbeaux** ; **espérez in p'tit brin, m'a yaller ta l'heure** (je vais y aller tout à l'heure) ; **pendant qu'j'étais couché dans mon litte hier à soèr j'ai eu un avertissement, j'ai vu ane p'tit lumière qui s'prom'nait dans ma chambre** ; **j'cré qu'ça doit être des âmes du pugatoère qui d'mandent des prières** ; **t'é pas pour charcher la taruelle** (truelle ?) **sans savoir évou c'qu'elle est** (où elle est) ; **Mam'selle Henriette en devient justement de partir pour la messe, le tinton a dû la prendre comme ale arrivait à l'église** ; **j'me suis fait bin mal à la main, j'ai ane grosse écharpe** (écharde) **d'encavée dans la viande** ; **ya mouillé ane affère effrayante c'te s'main', la terre est enavrée d'eau** ; **un enfant qué bin désarteux** (qui déserte), etc. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 21 août 1958)

Dans le premier exemple, on ne sait pas si la formulation « de l'anglais assaisonné à la sauce canayenne » s'applique à la façon d'écrire l'adresse au complet, au mot *cité* « ville », aux abréviations *M. D.* « Doctor of Medecin (du latin *Medicinae Doctor*) » et *Ecr* « écuyer » ou à l'ensemble de ces emplois. Dans le deuxième, comment identifier, dans les phrases énumérées par le chroniqueur, les différents emplois qui constituent, selon lui, les particularismes lexicaux, phonétiques et syntaxiques de la langue des Canadiens ? Dans la mesure où l'identification du caractère canadien ne porte pas sur des emplois bien identifiés, nous n'en avons pas tenu compte.

C'est encore le caractère abondant et touffu qui explique pourquoi nous n'avons pas tenu compte des faits de langue que les chroniqueurs présentent comme canadiens, mais qui dépassent le niveau strictement lexical et qui correspondent à des unités fonctionnant comme des phrases indépendantes. Par exemple, Poisson fait observer que la phrase *ça fite-tu taite ?* [= *ça fitte-tu tight ?* « est-ce que cela s'ajuste comme il faut ? »] a cours dans la langue des Canadiens (« À la recherche du français », 26 août 1968). On peut détecter dans cette phrase plusieurs caractéristiques du français canadien, dont deux canadianismes lexicaux (les mots *fitter* « s'ajuster (bien ou mal) » et *tight* « serré ») et un trait syntaxique (la formulation interrogative à l'aide de la particule *-tu*). Cependant, plutôt que d'identifier les différents particularismes qu'on peut observer dans cette phrase, c'est toute la phrase que le chroniqueur présente comme canadienne. Nous en trouvons également une autre illustration dans *ouskalé ?* [= *où c'est qu'elle est ?*], commenté par Degagné (« Questions de français », 24 nov. 1930). Dans cette phrase, on trouve aussi certains phénomènes typiquement canadiens, comme la prononciation [a] du pronom *elle* et l'utilisation de la structure interrogative *où c'est que* , mais Degagné ne les identifie jamais clairement. C'est pourquoi nous avons écarté les phrases que les chroniqueurs identifient, dans leur totalité, comme canadiennes.

2. Aperçu des formulations servant à identifier les emplois canadiens

Les emplois canadiens sont identifiés par diverses formulations dans le discours des chroniqueurs. Dans cette section, nous nous arrêterons sur la façon dont ces différentes formulations sont construites.

a) Formulations contenant des marqueurs géographiques ou déictiques

Les chroniqueurs peuvent tout d'abord se servir de formulations qui contiennent des marqueurs géographiques. Ces marqueurs peuvent correspondre à des noms de lieux (*Canada*, *Bas-Saint-Laurent*, *Montréal* et *Nouveau-Brunswick*, par exemple) ou à des noms et à des adjectifs dérivés de noms de lieux (comme *Québécois*, *franco-ontarien*, *saguenayen*, *acadien*, etc.), ce qu'illustrent les exemples suivants :

- (20) « Tabacconiste ». – Ce mot est exclusivement canadien et d'une formation tout à fait fantaisiste et sans analogue. [...] (Degagné, « Questions de français », 29 août 1927)
- (21) En 1914, plusieurs officiers de l'armée française avaient été relevés de leurs fonctions et envoyés en « exil »... à Limoges. De là, le verbe « limoger ». On emploie, au Canada, le verbe limoger dans le sens de « renvoyer ». C'est un peu familier, mais cela ressemble à l'expression « se faire passer un Québec ». Qui n'est guère flatteuse, avouons-le, pour le Québec... ou la ville de Québec. (Béguin, « Au fil des mots », 29 juin 1976)
- (22) « Fichoïr », que l'on n'entend qu'au Québec, est une transposition phonétique du terme anglais « fish wire ». En français, on appelle cet instrument un furet de dégorgeement, ou un furet tout court. [...] (Vien, « Le français quotidien », 27 mai 1996)

Ces marqueurs géographiques peuvent parfois se présenter sous la forme de périphrases. Pour désigner le Canada, le Québec ou une de ses régions, les chroniqueurs se servent entre autre des expressions *dans le pays* (ou *dans ce pays-ci*, *au pays*), *dans cette province*, *de ce côté-ci de l'Atlantique*, *sur les rivages* (ou *les bords*) *du Saint-Laurent*, etc. Certaines périphrases sont encore plus élaborées, comme dans l'exemple suivant :

- (23) L'anglais emploie un mot (*tax*), là où le français en a deux : *taxe* et *impôt*. Il en résulte que dans un pays où le français est constamment en contact avec l'anglais [au Canada] le terme *taxe* tend à empiéter sur le domaine du mot *impôt* et même à l'évincer. Ainsi se trouve effacée la différence entre *taxe* et *impôt*. (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », mai-juin 1967)

Pour désigner les locuteurs canadiens, les chroniqueurs utilisent à l'occasion l'expression *mes compatriotes* (ou *nos compatriotes*) ou encore d'autres périphrases, comme celle qui figure dans l'exemple suivant :

- (24) [...] ce qui ne disparaîtra jamais, suivant toute apparence, c'est le mot *appartement* dans le sens de *pièce* ou *chambre*. Jamais on ne fera entrer dans une caboché canayenne qu'un appartement, loin d'être une seule chambre, est au contraire une suite de chambres qui peut servir de logement à une famille. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 16 févr. 1895)

Les chroniqueurs peuvent aussi recourir à des formulations contenant des marqueurs déictiques, c'est-à-dire des éléments linguistiques dont le sens est étroitement associé au contexte d'énonciation (voir Dubois *et autres*, 2001 : 132). À ce propos, les chroniqueurs se servent plus particulièrement de l'adverbe *ici* pour faire référence au Canada³ ou du pronom personnel *nous* et des possessifs *notre* et *nôtre*⁴ pour identifier les Canadiens et leur langue, ce qu'illustrent les exemples suivants :

- (25) [...] « Maître de poste » n'est pas français dans le sens qu'on lui donne ici [au Canada].
C'est la traduction littérale de *post master*. Nous n'en faisons jamais d'autres.
En France on dit le « directeur de la poste » ou « des postes ». [...] (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 4 janv. 1896)
- (26) [...] Cet ustensile de cuisine auquel on donne chez nous [au Canada] le nom de « bombe » ou « canard » s'appelle en France « bouilloire » ou « bouillotte ». (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 26 juin 1897)
- (27) Nous [les Canadiens] sommes plus heureux, chez nous [au Canada], dans l'emploi du mot *poste* que dans celui du mot *malle*. *Poste* désigne bien ce que nous lui faisons dire : tantôt l'organisation du gouvernement pour le transport des lettres et des journaux, tantôt celles-ci et ceux-ci mêmes, tantôt, par extension, le bureau de poste. [...] (Degagné, « Questions de français », 7 avr. 1930)

³ À l'occasion, l'adverbe *ici* peut servir à identifier les usages qui ont cours en France, comme le montre l'exemple suivant : « Le mécanisme qui permet de choisir le canal voulu s'appelle au Canada, si j'en crois nos journaux, "Syntonisateur cascade à tambour" ou "Syntonisateur cascade à tourelle" [...]. Comme "syntonisateur" ne fait pas partie du vocabulaire courant en France et que "cascade" y est inconnu, ce texte est incompréhensible, même pour un vendeur de postes de télévision ; j'en ai fait l'expérience. **Rotacteur** et **sélecteur de canaux** correspondent ici [en France] à notre "syntonisateur" [au Canada] » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 22 mars 1957). Cet exemple provient d'un billet que Chantal a écrit pendant un séjour à Paris, ce qu'il signale dans la signature de ce billet. Il n'y a donc aucune ambiguïté possible.

⁴ Dans son étude sur la chronique de la SPFC, Rheault (2004 : 50-52) signale également que la forme *nous* est fréquemment utilisée pour mettre en évidence le caractère canadien d'un emploi. Nous pouvons évidemment laisser de côté les cas où *nous* est clairement utilisé pour référer à l'auteur, comme dans cet exemple : « Et le verbe *opérer*[.] dont nous n'avons pas fini de parler, que vient-il faire [dans cette phrase] ? » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 1^{er} avr. 1966).

Il arrive également que les chroniqueurs utilisent des formulations qui contiennent à la fois un marqueur géographique et un marqueur déictique ; c'est le cas, par exemple, des expressions *notre mot canadien*, *dans notre langue canadienne* et de la formulation *nous disons au Canada* :

- (28) *Sieur* avait été précédé de *sénieur*, doublet de *seigneur*. Il est remarquable que les Français, des Français du moins, prononcent [...] différemment de nous, Canadiens, monseigneur. (Degagné, « Questions de français », 28 nov. 1927)

Dans certains cas, on peut même avoir un cumul de formulations, chacune d'entre elles contenant tantôt un marqueur géographique, tantôt un marqueur déictique, comme l'illustre cet exemple :

- (29) Feuilletter le **nouveau petit Larousse** sera, j'en suis sûr, une source de satisfactions [*sic*] pour les esthètes, pour les amateurs de belles cartes géographiques.

Ce dictionnaire procurera aussi des ravissements à une autre catégorie de lecteurs assez nombreuse : celle des Québécois pure laine. Ils iront tout droit à la lettre p, se demandant avec angoisse si le substantif symbolique et canadien-français par excellence a enfin obtenu asile. Cette fois, ils ne seront pas déçus.

« **Poudrerie** n.f. Établissement du Service des poudres. [...] Au Canada, neige fraîche que le vent fait tourbillonner. »

Ô triomphe ! Nous voici dans le **Larousse** avec notre poudrerie. La tête me tourne, me tourbillonne. (Poisson, « À la recherche du français », 11 mars 1968)

Les différents exemples qui précèdent montrent que l'identification d'un emploi canadien ne signifie pas qu'il s'agit forcément d'un canadianisme. En outre, les déictiques *nous* et *notre* peuvent poser un problème d'interprétation, puisque ceux-ci peuvent parfois référer non seulement aux Canadiens, mais aussi à l'ensemble de ceux qui parlent français, comme c'est le cas dans l'exemple suivant :

- (30) *Opérateur de télégraphe* [...] est un anglicisme. Nous avons le mot français télégraphiste. (Rinfret, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 24 août 1895)

Sur le plan méthodologique, nous n'avons cependant pas d'autre choix que d'en tenir compte. Nous reviendrons plus loin sur la question du statut géolinguistique que les chroniqueurs associent aux emplois canadiens qu'ils commentent.

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, l'utilisation des différents types de formulations qui servent à identifier les emplois canadiens n'est pas répartie de façon égale dans le discours des chroniqueurs.

Tableau 9 :
Fréquence des types de formulations
servant à identifier les emplois canadiens

PÉRIODE	TYPE DE FORMULATIONS		
	FORMULATIONS CONTENANT UN MARQUEUR GÉOGRAPHIQUE	FORMULATIONS CONTENANT UN MARQUEUR DÉICTIQUE	FORMULATIONS CONTENANT LES DEUX TYPES DE MARQUEURS
1865-1910	292 / 1 154 (= 25,3 %)	664 / 1 154 (= 57,5 %)	198 / 1 154 (= 17,2 %)
1910-1950	1 457 / 4 264 (= 34,2 %)	2 419 / 4 264 (= 56,7 %)	388 / 4 264 (= 9,1 %)
1950-1970	1 614 / 3 622 (= 44,6 %)	1 355 / 3 622 (= 37,4 %)	653 / 3 622 (= 18 %)
DEPUIS 1970	351 / 954 (= 36,8 %)	447 / 954 (= 46,9 %)	156 / 954 (= 16,3 %)
TOTAL	3 714 / 9 994 (= 37,2 %)	4 885 / 9 994 (= 48,8 %)	1 395 / 9 994 (= 14 %)

Comme on peut le voir, les chroniqueurs ont le plus souvent recours à des formulations contenant des marqueurs déictiques pour identifier les emplois canadiens (48,8 % de toutes les formulations). Parmi l'ensemble de ces déictiques, c'est le pronom *nous* qui est le plus souvent utilisé. Les chroniqueurs se servent un peu moins souvent de formulations contenant des marqueurs géographiques (37,2 %). Pour leur part, celles qui contiennent à la fois un marqueur géographique et un marqueur déictique sont encore moins nombreuses (14 %).

En outre, les formulations contenant des marqueurs déictiques sont beaucoup plus fréquemment utilisés dans les chroniques de notre corpus qui ont été publiées avant 1950, où leur nombre atteint presque 60 %. Par contre, celles qui contiennent un marqueur géographique et un marqueur déictique deviennent plus fréquentes à partir de 1950, ce qui indique que l'identification par le biais de marqueurs géographiques devient plus importante. À l'intérieur de chacune de ces périodes, il y a néanmoins des chroniqueurs chez qui le nombre des différentes formulations utilisées s'écarte de la moyenne observée pour toute une période. Par exemple, il y a un nombre élevé de marqueurs géographiques dans les chroniques de Daviault (49,4 % ; moyenne : 44,6 %), de Béguin (51,3 % ; moyenne : 36,8 %) et, surtout, de la SPFC (89,7 % ; moyenne : 34,2 %), tandis que les marqueurs déictiques sont plus fréquemment utilisés dans

celles de Degagné (64,7 % ; moyenne : 56,7 %), de Fréchette (64,7 % ; moyenne : 57,5 %), de Geoffrion (83,8 % ; moyenne : 56,7 %) et de Laurence (85,6 % ; moyenne : 56,7 %).

b) Formulations plus ou moins complexes

Les formulations dont les chroniqueurs se servent pour signaler les emplois canadiens peuvent être plus ou moins complexes. Quand elles sont simples, ces formulations sont parfois réduites à un seul marqueur ; c'est notamment le cas lorsque les chroniqueurs se servent de tournures construites sur le modèle « emploi commenté + qualificatif *canadien* (ou *québécois*) » ou « possessif *notre* (ou *nos*) + emploi commenté », ce qu'illustrent les deux exemples suivants :

- (31) [En France, un] **glissoir** est un couloir ménagé sur le penchant d'une montagne pour faire descendre les bois coupés. La glissoire canadienne est le plus souvent un couloir en bois, établi le long d'un rapide, à côté d'une chute ou d'un barrage, pour y faire descendre les bois flottés. On appelle aussi **glissoire** un passage ménagé dans un barrage permanent pour permettre aux poissons de remonter le cours d'une rivière. Il a enfin les sens de l'équivalent français. (Daviault, « Propos sur notre français », 16 juin 1957)
- (32) Nos fameuses commissions scolaires sont des **conseils scolaires**. Puisqu'il en est tant question de nos jours, pourquoi ne les appelle-t-on pas par leur nom ? Par où commence l'enseignement, sinon par l'exemple ? (Beaudry, « Langue », 22 avr. 1996)

C'est encore le cas des formulations qui se résument à de simples dénominations mettant en évidence le caractère canadien des emplois qu'elles accompagnent (voir Tableau 10).

Tableau 10 :
Exemples de dénominations servant
à identifier les emplois canadiens

DÉNOMINATIONS CONTENANT UN MARQUEUR GÉOGRAPHIQUE	DÉNOMINATIONS CONTENANT UN MARQUEUR DÉICTIQUE	DÉNOMINATIONS CONTENANT LES DEUX TYPES DE MARQUEURS
<i>mot canadien</i> (ou <i>québécois</i>)	<i>notre verbe</i>	<i>notre mot canadien</i>
<i>sens canadien</i>	<i>notre vieux terme</i>	<i>notre expression canadienne</i>
<i>archaïsme canadien</i>	<i>notre expression</i>	<i>notre locution canadienne</i>
<i>traduction canadienne</i>	<i>nos fautes</i>	
<i>mot anglais canadianisé</i>	<i>nos anglicismes</i>	
<i>barbarisme canadien</i>	<i>notre régionalisme</i>	
<i>prononciation canadienne</i>	<i>notre locution populaire</i>	
<i>tournure canadienne</i>	<i>notre diphtongue</i>	
<i>invention canadienne</i>	<i>notre prononciation</i>	
<i>francisation canadienne</i>	<i>nos façons de parler</i>	
<i>faute canadienne</i>	<i>notre calque</i>	
<i>canadianisme</i> ou <i>québécoisme</i>	<i>notre appellation</i>	

Comme le montrent les exemples figurant dans ce tableau, ces dénominations sont formées à partir d'un terme métalinguistique (*mot, appellation, archaïsme, expression* ou *traduction*, par exemple) auquel les chroniqueurs ajoutent un marqueur géographique ou déictique. Certaines de ces dénominations sont de nature exclusivement descriptive (*néologisme canadien, notre vieux terme*, par exemple), tandis que d'autres évoquent en même temps une prise de position normative (*faute canadienne, barbarisme canadien*, par exemple)⁵.

Quand elles sont plus complexes, les formulations sont plus élaborées et contiennent des marqueurs qui peuvent faire référence tantôt à un espace géographique, tantôt à un groupe de locuteurs vivant dans cet espace, tantôt à une variété de langue (voir Tableau 11).

Tableau 11 :
Exemples de marqueurs qui figurent dans des formulations complexes servant à identifier les emplois canadiens

	TERRITOIRE CANADIEN	LOCUTEUR CANADIEN	LANGUE CANADIENNE
MARQUEUR GÉOGRAPHIQUE	<i>à peu près partout dans le Québec dans cette province au Nouveau-Brunswick dans certaines régions du Canada en Acadie dans Charlevoix</i>	<i>chez le peuple canadien dans le journalisme canadien les Canadiens-français les francophones du Canada les paysans du Canada les Acadiens dans les quotidiens québécois</i>	<i>la langue canadienne l'usage canadien-français en franco-canadien la langue des Canadiens la langue française du Canada en québécois</i>
MARQUEUR DÉICTIQUE	<i>dans notre pays dans notre province dans notre terroir dans nos régions chez nous (parfois chez-nous) ici au pays</i>	<i>dans le discours officiel de nos hommes politiques le peuple chez nous dans notre communauté linguistique nos gens la plupart des nôtres dans le français écrit de nos journaux</i>	<i>notre vocabulaire le parler populaire d'ici notre français à nous particularité de notre langage notre vocabulaire politique dans notre parler régional</i>
DEUX TYPES DE MARQUEURS	<i>dans notre Québec dans notre propre province de Québec ici, au Québec dans nos comtés de Charlevoix et du Saguenay</i>	<i>nous autres, Canadiens nos confrères canadiens nos journalistes canadiens nos compatriotes du Canada nos Canadiens nous Québécois</i>	<i>notre langue canadienne notre parler canadien-français notre beau langage canadien notre parler canadien notre langage canayen</i>

⁵ Nous analyserons plus loin les différentes dénominations auxquels les chroniqueurs recourent pour qualifier les emplois canadiens (voir Chapitre 5, § A.1).

Voici deux exemples où les chroniqueurs ont recours à des formulations plus complexes :

- (33) En français on appelle *hoquet* la contraction spasmodique qui secoue le diaphragme et est accompagné [*sic*] d'un bruit inarticulé spécial.

Dans *hoquet*, l'*h* est aspirée et la terminaison *et* doit se prononcer *è*, non pas *èt*.

Mais, dans nos parlers comme dans les parlers de plusieurs provinces de France, il y a tendance presque générale à faire sonner le *t* de la terminaison *et*, surtout dans les substantifs. Même ceux qui parlent bien diront : Avoir le *hoquèt*, comme ils prononceront *alphab[è]t* au lieu d'*alphabè*. C'est probablement, soit dit en passant, par suite de ce vice de prononciation, qu'on a fini par écrire en *ette* une foule de noms propres se terminant en *et*.

En outre, le peuple, chez nous comme en France, ne fait presque jamais de différence entre l'*h* aspirée et l'*h* muette. On dit, ici comme là-bas, *l'oqu[è]t*, *l'asard*, *je l'haïs*.

Par ailleurs, dans notre province ainsi que dans la Normandie notamment, la confusion des sons *o* et *a* est assez fréquente. Nous disons *aquèt* et *oquèt*, de même que *daner* et donner, *damage* et dommage. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 19 juill. 1924)

- (34) Le mot *copeau* a, dans la langue française, un sens plus large que dans nos parlers populaires.

Chez nous, on donne le nom de copeaux ou d'*écopeaux* aux seuls éclats qui n'ont pas la forme de rubans, particulièrement aux éclats qui se détachent de l'arbre que le bûcheron abat ou de la pièce de bois que le charpentier travaille, tandis que les rubans de bois minces et tortillés que le rabot, la plane ou le ciseau enlèvent s'appellent *ripes*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », avr. 1936)

Dans ces exemples, les chroniqueurs se servent de formulations contenant des marqueurs qui désignent tantôt le Canada ou le Québec (« notre province », « ici »), tantôt des locuteurs canadiens (« nous », « le peuple, chez nous », « chez nous »), tantôt la langue qui a cours au Canada (« nos parlers », « nos parlers populaires »). Ces exemples illustrent en outre que les formulations plus complexes sont forcément plus précises et qu'elles peuvent même parfois contenir des précisions concernant l'extension de l'usage de l'emploi commenté, tel que son caractère usuel (« tendance presque générale ») ou encore le groupe de locuteurs qui s'en sert (« le peuple, chez nous », « dans nos parlers populaires »).

B. STATUT GÉOLINGUISTIQUE DES EMPLOIS CANADIENS

Dans cette section, nous chercherons à mieux situer les divers emplois canadiens en fonction du statut géolinguistique que les chroniqueurs leur attribuent. Or, les formulations mises en œuvre par les chroniqueurs pour identifier les emplois canadiens ne sont pas toujours claires à ce sujet. C'est pourquoi nous analyserons séparément les trois possibilités suivantes : 1^o présence de commentaires géolinguistiques explicites ; 2^o présence d'indices qui sont de nature à nous renseigner sur leur statut géolinguistique ; 3^o absence de commentaires explicites ou d'indices.

1. Présence de commentaires géolinguistiques explicites

Le discours des chroniqueurs peut contenir des commentaires ou des précisions explicites concernant le statut géolinguistique des emplois canadiens commentés. Ceux-ci peuvent être présentés tantôt comme particuliers au français du Canada, tantôt comme communs au Canada et à la France.

a) Emplois particuliers au français du Canada

Parmi tous les emplois canadiens, certains sont présentés explicitement par les chroniqueurs comme particuliers – parfois même exclusifs – à l’usage des Canadiens français. La plupart du temps, ces emplois sont directement présentés comme tels. C’est le cas lorsque les chroniqueurs ont recours à des formulations telles que celles qui figurent dans le tableau 12.

Tableau 12 :
Exemples d’emplois présentés directement
comme particuliers au français du Canada

EMPLOI ⁶	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>attendre avec une brique et un fanal</i> « attendre de pied ferme »	« [...] il s’agit d’une expression tirée exclusivement de notre parler. » (Barbaud, « Parler d’ici », 28 juill. 1984)
<i>brasser</i> « agiter, remuer »	« [...] je crois bien que nous sommes les seuls à employer <i>brasser</i> de cette façon. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 6 sept. 1960)
<i>câblodistribution</i> « télédistribution »	« [...] ce mot n’existe qu’au Québec. » (Beaudry, « Langue », 19 févr. 1996)
<i>échaffourée</i> (prononciation de <i>échaffourée</i>)	« Voici quelques échantillons de ces fautes qui n’existent plus que sur nos bords [...]. » (Paris, « Causerie philologique », 18 juill. 1901)
<i>les sucres</i> « fabrication du sucre d’érable »	« C’est [...] un canadianisme (en ce sens que l’expression n’a cours qu’au Canada) [...]. » (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 12 mars 1966)
<i>œil encabané</i> « œil très enfoncé dans son orbite »	« Voici une expression bien canadienne [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 27 déc. 1956)
<i>papeterie</i> (prononcé pa-pe-trie ou pa-pè-trie)	« [...] un de nos particularismes de prononciation. » (Poisson, « À la recherche du français », 10 oct. 1967)
<i>parlement</i> « hôtel du gouvernement »	« Cette acception [de <i>parlement</i>] nous semble particulière [...]. » (Davialt, « Propos sur notre français », 24 janv. 1954)

⁶ Dans ce tableau, ainsi que dans tous les autres qui illustrent les commentaires des chroniqueurs concernant les emplois canadiens, les définitions des emplois commentés rendent compte de ce qu’on trouve dans les chroniques, mais elles ne sont pas toujours citées mot pour mot.

EMPLOI ⁶	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>raquetteur</i> « personne qui marche en raquettes »	« “Raquettes” et “raquetteurs” sont des expressions locales particulières au Canada. » (L. Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 14 août 1897)
<i>tourmenter</i> « solliciter, faire beaucoup d'instances »	« Bien et exclusivement canadien pour : <i>solliciter, faire beaucoup d'instances.</i> » (N. Degagné, « Questions de français », 30 mai 1935)

Il arrive aussi que les emplois soient indirectement présentés comme particuliers au français du Canada. C'est le cas notamment lorsque les chroniqueurs soulignent que ceux-ci sont inconnus en dehors du Canada, c'est-à-dire en France ou dans le reste de la francophonie (voir Tableau 13).

Tableau 13 :
Exemples d'emplois présentés indirectement
comme particuliers au français du Canada

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>barbier</i> « coiffeur »	« D'où vient donc que, contrairement à l'usage général dans les pays francophones, nous disons encore barbier ? » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 2 févr. 1961)
<i>ça s'adonne</i> « expression qui sert d'affirmation »	« [...] nulle part, je crois bien, on ne connaît notre énergique ça s'adonne qui nous sert d'affirmation. » (Daviault, « Propos sur notre français », 30 mars 1958)
<i>corporatif</i> « commercial »	« [...] on ne trouvera dans aucun autre pays francophone un seul avocat ayant même envie de parler du droit <i>corporatif</i> puisqu'il s'agit en fait du droit commercial [...]. » (Beaudry, « Langue », 4 déc. 1995)
<i>cossetarde</i> « pouding »	« [...] il semble que cette francisation n'ait guère dépassé les limites du Canada français. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 29 nov. 1956)
<i>décapoter</i> « enlever le paletot »	« [Nous avons le verbe] décapoter [...], incompréhensible en dehors du Canada [...]. » (Daviault, « Propos sur notre français », 30 mars 1958)
<i>être en opération</i> « fonctionner »	« [...] il n'y a qu'un français [<i>sic</i>] sachant l'anglais, ou prévenu généreusement par un canadien [<i>sic</i>], qui puisse deviner ce que cela signifie. » (Buiès, « Chronique », 21 janv. 1888)
<i>gazer</i> « faire le plein »	« Quant à “gazer”, que pourrait bien évoquer ce terme à Paris, à Bruxelles, à Genève, à Beyrouth, à Tunis, à Dakar ou à Tananarive ? » (Poisson, « À la recherche du français », 28 août 1967)
<i>ne plus voir</i> « ne plus être menstruée »	« À moins d'être femme et de surcroît canadienne-française, [cette expression] a de fortes chances[,] pour n'importe quel locuteur francophone, de ne pas vouloir exprimer la réalité qui se cache en arrière de ces mots. » (Barbaud, « Parler d'ici », 15 juin 1985)
<i>peser sur l'horn</i> « donner un coup de klaxon »	« Pour comprendre cette petite phrase impérative [<i>pé:ze su l'horn</i>], [...] il faut, je crois, être d'ici et avoir vécu dans un milieu canadien-français anglicisé. » (Poisson, « À la recherche du français », 5 juin 1967)
<i>truite mouchetée</i> « omble de fontaine »	« L'usage régional, c'est-à-dire l'usage de la région canadienne par rapport à celui de l'ensemble du monde culturel français, si profondément fixé qu'il soit, ne peut entériner de telles usurpations. » (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 23 avr. 1966)

À côté des emplois présentés comme particuliers à la langue des Canadiens, on trouve des emplois canadiens qui, selon les chroniqueurs, ont aussi cours dans une ou dans plusieurs autres régions de la francophonie. Bien que ces emplois ne soient pas exclusifs à la langue des Canadiens, ils contribuent largement à la particulariser puisqu'il s'agit d'emplois qui ne sont pas donnés par les chroniqueurs comme généralisés, c'est-à-dire comme appartenant à la langue commune à l'ensemble des locuteurs francophones. Dans cette catégorie, on peut distinguer les emplois canadiens qui ont cours dans certaines provinces de France de ceux qui le sont aussi en Belgique ou en Suisse (voir Tableau 14).

Tableau 14 :
Exemples d'emplois présentés comme canadiens et
comme usités dans une autre aire géographique

	EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
EMPLOIS CANADIENS USITÉS DANS LES PROVINCES DE FRANCE	<i>dîner</i> « repas du midi »	« Dans un grand nombre de villes de province, en France, ce repas prend, comme chez nous, le nom de dîner. » (Roulland, « Leçons pratiques de français », 17 août 1907)
	<i>fret</i> (prononciation de <i>froid</i>)	« [...] <i>frigidus</i> a passé par <i>freidus</i> , <i>freid</i> , et même <i>frét</i> que l'on dit encore dans le Berri et pas mal chez nous [...]. » (Paris, « Causerie philologique », 21 mars 1901)
	<i>galerie</i> « sorte de balcon qui fait le tour d'une maison »	« Le mot est [...] de France et est usité, à tout le moins, en Saintonge [...] pour désigner la même chose que nous lui faisons signifier. » (Degagné, « Questions de français », 2 mars 1931)
	<i>radouber</i> « réparer, remettre en état »	« [Mot employé] dans les provinces de France et au Québec [...]. » (Béguin, « Au fil des mots », 8 août 1979)
	<i>veiller</i> « passer la soirée »	« Il faut dire [...] que veiller , – au Canada comme en Anjou, Berry et Nivernais, – a le sens de “passer la soirée”. » (Daviault, « Propos sur notre français », 18 janv. 1953)
EMPLOIS CANADIENS USITÉS EN BELGIQUE OU EN SUISSE	<i>doubleur</i> « élève qui double une classe »	« Ici comme en Belgique, on appelle les élèves qui doublent des doubleurs [...]. » (Vien, « Le français quotidien », 21 oct. 1996)
	<i>goûter</i> « avoir un goût de »	« En Belgique comme au Canada, <i>goûter</i> s'emploie couramment avec cette acception. » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 22 mars 1924)
	<i>échevin</i> « conseiller municipal »	« [...] l'archaïsme <i>échevin</i> a survécu au Canada et en Belgique [...]. » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 29 mars 1966)
	<i>remercier pour</i> « remercier de »	« En Suisse comme chez nous, on remercie <i>pour</i> . » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1943)
	<i>trop de bonne heure</i> « trop bonne heure »	« Et notons aussi qu'on dit, au Canada, trop de bonne heure [...]. On parle de même en Suisse. » (Daviault, « Propos sur notre français », 30 juin 1957)

Enfin, certaines formulations laissent entendre que les emplois qu'elles accompagnent sont particuliers à l'usage des Canadiens, mais elles restent imprécises pour ce qui est de leur usage dans d'autres régions. Ainsi, tels qu'utilisés par les chroniqueurs, les termes *expression* (ou

locution) canadienne, terme canadien et canadianisme (ou, plus récemment, *québécoisme*)⁷ servent à qualifier non seulement des emplois qui ne sont en usage qu’au Canada, mais parfois aussi des emplois usités dans d’autres régions, comme on peut le voir dans l’exemple suivant :

- (35) « En masse ». – Ce canadianisme, bien courant, existe dans certains dialectes de France. Mais, en français commun, l’expression ne signifie pas *abondamment* ou *suffisamment*, comme chez nous : *j’en ai en masse, il y a des bluets en masse, ça mord en masse* (!) ; elle désigne une *totalité*, un *ensemble*. (Cf. Glossaire [du parler français au Canada]). [...] (Degagné, « Questions de français », 21 déc. 1931)

Il est toutefois évident que les emplois qualifiés de *canadianismes* – comme les termes *banc de neige* « amas de neige formé par le vent » (Laurence, « Notre français sur le vif », 16 mars 1946), *débarquer* « descendre » (Poisson, « À la recherche du français », 26 sept. 1966) et *erre d’aller* « allure, vitesse » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 5 oct. 1918) – ou, plus récemment, de *québécoismes* – comme *d’abord* « après tout, alors » (Barbaud, « Parler d’ici », 16 nov. 1985) et *s’accoter* « vivre en concubinage » (OLF, « Je pense donc je dis », 21 juin 1992) – contribuent à particulariser le français du Canada aux yeux des chroniqueurs et qu’il ne s’agit pas d’emplois qui sont d’usage généralisé en France. Il en va de même des emplois canadiens qualifiés de *régionalismes*, de *provincialismes* ou de *dialectalismes* (voir Tableau 15).

Tableau 15 :
Exemples d’emplois canadiens accompagnés d’une
dénomination mettant en évidence leur caractère particulier

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>au bout</i> ! « c’est fantastique »	« [...] cri dialectal de nos jeunes d’aujourd’hui [...]. » (Béguin, « Au fil des mots », 9 févr. 1976)
<i>bouscaut</i> « bœuf ou vache qui n’a pas de cornes »	« Le mot “bouscaut”, qui dans notre langage désigne le bœuf ou la vache qui n’a pas de cornes, ne me semble pas connu dans la langue académique française ; c’est un provincialisme. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 31 juill. 1897)
<i>demiard</i> « mesure de la capacité d’une demi-chopine »	« Nous donnons ce nom à une mesure de la capacité d’une demi-chopine. C’est un provincialisme. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », nov. 1931)
<i>godendart</i> « grosse scie munie d’un manche à chacune de ses deux extrémités »	« [...] cette acception dialectale est passée à son tour au Canada. » (Laurence, « Notre français sur le vif », 29 nov. 1944)
<i>siler</i> « respirer en sifflant »	« Siler est un régionalisme venu du Maine et de la Touraine, conservé surtout au Québec [...]. » (Béguin, « Au fil des mots », 17 août 1979)

⁷ Ces termes feront l’objet d’une analyse plus approfondie dans le dernier chapitre (voir Chapitre 5, § A.1).

Ces dénominations permettent donc aux chroniqueurs de mettre en évidence des emplois qui distinguent le français du Canada de celui de France mais, faute de précisions, elles ne sont pas toujours assez claires pour ce qui est de leur statut géolinguistique précis.

b) Emplois communs au Canada et à la France

Les chroniqueurs commentent aussi des emplois canadiens qui ne sont pas, selon eux, particuliers au français du Canada, mais qui ont un caractère plus généralisé ; c'est pourquoi nous les qualifions de communs. La plupart du temps, ces emplois sont présentés comme ayant cours à la fois au Canada et en France (voir Tableau 16)⁸.

Tableau 16 :
Exemples d'emplois présentés comme
canadiens et comme usités en France

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>différenciel</i> [sic] « terme servant à qualifier une sorte de taxe douanière »	« C'est [...] le mot dont on se sert en France pour spécifier une taxe douanière variant suivant la provenance des objets taxés. C'est bien l'acception que nous lui donnons ici. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 19 juin 1897)
<i>frites</i> « pommes de terre frites »	« [...] comme on dit non seulement en France mais dans la province de Québec [...]. » (Laurence, « Notre français sur le vif », 27 déc. 1946)
<i>pépère</i> « gros, lourd, important »	« Depuis le commencement de la guerre, on donne en France, au mot <i>pépère</i> , le même sens de gros, lourd, important, que nous lui donnons au Canada. » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 23 nov. 1918)
<i>smoking</i> « veston de soirée »	« Le mot <i>smoking</i> s'emploie en France avec la même signification que chez nous [...]. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1932)
<i>tomber dans les pommes</i> « s'évanouir »	« [...] expression employée surtout en France, mais aussi au Québec [...] » (Béguin, « Au fil des mots », 10 sept. 1979)

Il arrive aussi que les chroniqueurs soulignent que tel ou tel emploi canadien a cours « en français », « en français académique » ou encore « en français littéraire »⁹, ce qui laisse entendre qu'ils ne le prennent pas pour un particularisme du français canadien (voir Tableau 17).

⁸ Les chroniqueurs commentent aussi certains emplois communs dont l'usage (registre, vitalité, etc.) diffère dans les deux variétés. Étant donné que ces emplois ne sont pas utilisés de la même façon par les Canadiens et les Français selon les chroniqueurs, nous ne les avons pas considérés comme communs. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant, plus particulièrement dans la partie consacrée aux commentaires concernant l'usage des emplois canadiens (voir Chapitre 3, § C.3. et § C.4).

⁹ Nous tenterons de dégager ce que les chroniqueurs entendent par ces différents termes dans le dernier chapitre (voir Chapitre 5, § A.2).

Tableau 17 :
Exemples d'emplois présentés comme canadiens et comme usités
en « français », en « français académique » ou en « français littéraire »

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>airée</i> « quantité de gerbes que l'on bat à la fois dans l'aire d'une grange »	« Airée s'emploie chez nous avec son acception française. » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 30 oct. 1926)
<i>cailler</i> « se coaguler »	« Ce mot [...] a chez nous le sens du français académique [...]. » (Davialt, « Propos sur notre français », 15 mars 1953)
<i>calotte</i> « sorte de coiffure »	« La casquette se dit aussi calotte , chez nous comme dans divers dialectes de France. C'est un mot de la langue académique qui désigne un autre genre de coiffure, sens que nos gens connaissent aussi. » (Davialt, « Propos sur notre français », 23 mars 1958)
<i>orgueilleux</i> « personne qui a de l'orgueil »	« Dans notre langue populaire, comme dans le français littéraire, "orgueilleux" s'emploie adjectivement ou substantivement en parlant des personnes [...]. » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 31 oct. 1925)
<i>tuer la chandelle</i> « l'éteindre »	« Cette expression ne nous est pas particulière : elle appartient à la langue académique, même si l'usage tend à en disparaître dans les milieux dits cultivés ou policés. » (Davialt, « Propos sur notre français », 4 juill. 1954)

Un certain nombre de ces emplois communs n'appartiennent pas, selon les chroniqueurs, à la langue générale qui a cours en France et au Canada. Ils ressortiraient plutôt à la langue populaire, voire argotique, ou encore à la langue parlée des Canadiens et des Français, plutôt qu'à la langue académique ou écrite (voir Tableau 18).

Tableau 18 :
Exemples d'emplois communs
associés à la langue populaire

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>aighiser</i> (prononciation d' <i>aiguiser</i> : [egize] et non [egūize])	« Il est vrai que cette prononciation [" <i>aighiser</i> " et non " <i>aigu-iser</i> "] est fréquente, surtout parmi le peuple, en France et chez nous. » (Laurence, « Notre français sur le vif », 12 févr. 1945)
<i>dentition</i> « ensemble des dents »	« [...] la même confusion existe en France : comme ici, le peuple y emploie souvent <i>dentition</i> lorsqu'il devrait dire <i>denture</i> . » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 11 oct. 1924)
<i>picote</i> « variole »	« Nos bonnes gens nomment picote la variole ou la petite vérole. On parle de même, dans le peuple en France. » (Davialt, « Propos sur notre français », 24 janv. 1954)
<i>s'mer</i> (prononciation de <i>semer</i> : [sme] et non [səme])	« [C'est] à tort que nos gens élident quelquefois l'e de la première syllabe du verbe semer [...]. Bien que ce mode de prononciation soit fréquent dans le parler populaire de France, il dénote une certaine négligence, et il doit être tenu pour fautif [...]. » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 24 juill. 1926)
<i>tête d'oreiller</i> « taie d'oreiller »	« Cette locution vicieuse est courante chez nous, comme dans les parlers populaires de France. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1930)

À l'occasion, les chroniqueurs commentent des emplois qui, selon eux, ont cours non seulement au Canada et en France, mais dans toute la francophonie. Par exemple, Barbaud signale que la

locution *nager entre deux eaux* « ne pas prendre parti » est « aussi répandue chez nous qu'ailleurs dans la francophonie » (« Parler d'ici », 4 août 1984). De son côté, Chantal fait remarquer que le mot *char* « grand chariot de campagne » est utilisé « dans le français tel que le parlent les Français, les Belges, les Suisses, plusieurs Canadiens et l'élite internationale qui connaît notre langue » (« Défense et illustration de la langue française », 16 juin 1960).

Lorsqu'ils commentent des emplois communs, les chroniqueurs abordent parfois la question du poids relatif des différentes variétés géographiques de français. Ils peuvent en effet faire remarquer que des emplois d'usage courant en France pénètrent parfois dans le français qui a cours au Canada (voir Tableau 19).

Tableau 19 :
Exemples d'emplois en usage en France qui
pénètrent dans l'usage au Canada

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>canadienne</i> « manteau de coton doublé en flanelle ou de fourrure »	« On commence à dire "la canadienne", par exemple chez les Canadiens très au courant de ce qui se fait ou se dit en France. » (Daviault, « Propos sur notre français », 27 déc. 1953)
<i>caoutchouc</i> « couvre-chaussure caoutchouté »	« On dit "caoutchouc" en France [...] pour désigner notre "claque". [...] Si ce mot s'est rapidement répandu parmi les Canadiens, c'est probablement à cause de la double influence française et anglaise. » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 14 déc. 1918)
<i>dîner</i> « repas du soir »	« [...] dans certaines classes sociales du Canada, on a adopté l'usage français [...]. » (Daviault, « Propos sur notre français », 13 janv. 1957)
<i>leader</i> « article de tête dans un journal »	« C'est l'anglais maintenant qui nous vient de France, ou, si l'on préfère, c'est de France que nous vient l'anglais. » (Degagné, « Questions de français », 28 nov. 1935)
<i>M. l'abbé</i> « formule destinée à s'adresser à un ecclésiastique »	« Les Français disent : M. l'abbé, à un ecclésiastique, prêtre ou simple clerc ; et la coutume s'en est peu à peu introduite chez nous, dans la classe instruite, grâce aux relations devenues plus fréquentes entre Français et Canadiens. » (Degagné, « Questions de français », 26 sept. 1927)

À ce sujet, certains chroniqueurs soulignent que l'influence venant de France ne touche pas l'ensemble des Canadiens, mais qu'elle affecte principalement l'usage de certains locuteurs, notamment l'usage de ceux qui sont portés à s'aligner inconditionnellement sur la France :

- (36) [...] Je remarque [...], depuis quelque temps, une tendance chez les Français et les Canadiens francisants à prononcer *vène-deux*, *vène-trois*, en faisant sonner l'*n* du vingt au lieu du *t* comme dans *vingt'-deux*, *vingt'-trois*. [...] (Laurence, « Notre français sur le vif », 30 oct. 1944)

Ils laissent parfois entendre que seule l'élite canadienne serait encline à adopter la langue de France, contrairement aux classes populaires qui continueraient, selon eux, à utiliser les particularismes canadiens traditionnels :

- (37) *Appartement*. – Ce mot signifie aujourd'hui une *partie de maison* composée de plusieurs *pièces* et formant ce qu'on nomme un *logement*. Autrefois on le prenait aussi dans le sens de *pièce*. La Fontaine lui donne cette signification dans la fable intitulée : *Parole de Socrate* [...].

[...]

Le peuple canadien a conservé ce sens et, sauf dans la classe instruite, ignore l'autre. (Degagné, « Questions de français », 24 févr. 1930)

- (38) Ainsi, dans certaines classes sociales du Canada, on a adopté l'usage français : déjeuner, dîner et souper y ont le même sens qu'à Paris. Il s'agit évidemment de gens qui ont vécu en France, ou qui sont en contact avec les étrangers, ou encore qui vivent dans des milieux non-populaires [*sic*] où les coutumes ont un cachet international, dirai-je. (Daviault, « Propos sur notre français », 13 janv. 1957)

Indirectement, ces chroniqueurs entretiennent donc l'idée selon laquelle les canadianismes relèvent surtout de la langue populaire, aspect que nous développerons plus loin.

Tous ces exemples montrent bien que les chroniqueurs sont conscients de l'influence que la France peut exercer en matière de langue et, partant, de tout le poids que peut avoir l'usage hexagonal sur l'usage canadien. Certains chroniqueurs n'excluent pas que l'inverse soit également possible et ils font observer que certains emplois d'origine canadienne finissent par s'installer dans l'usage en France (voir Tableau 20).

Tableau 20 :
Exemples d'emplois canadiens
qui pénètrent dans l'usage en France

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>annonceur</i> « speaker »	« Annonceur gagne du terrain en France. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 janv. 1958)
<i>coquetel</i> « cocktail »	« [...] la francisation de "cocktail" en coquetel , que les Canadiens français ont été les premiers à proposer, sauf erreur, gagne du terrain en France. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 3 janv. 1959)
<i>oléoduc</i> « pipeline »	« [...] on sait que ce mot[,] qui serait de création canadienne, est en concurrence en France avec pipeline [...] » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 20 juill. 1961)
<i>réfrigérateur</i> « meuble destiné à tenir les aliments sur de la glace »	« Mais il y a mieux : notre traduction, que je croyais exclusivement locale, se répand aussi en France [...]. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 2 sept. 1893)

2. Absence de commentaires géolinguistiques, mais présence d'indices

Étant donné l'imprécision qui caractérise bien des formulations dont se servent les chroniqueurs pour identifier les emplois canadiens, il est parfois impossible de classer ceux-ci de façon rigoureuse en fonction des catégories mentionnées ci-dessus. Dans certains cas, toutefois, il y a d'autres indices dans leur discours qui peuvent nous éclairer davantage.

a) Indices mettant en évidence le caractère particulier d'un emploi canadien

Dans certains cas, le discours des chroniqueurs contient un certain nombre d'indices qui donnent à penser que les emplois canadiens commentés ont, selon eux, un caractère particulier, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas cours dans la langue générale, en France. Les chroniqueurs signalent par exemple que certains des emplois qu'ils commentent sont nés en territoire canadien, c'est-à-dire qu'il s'agit d'*innovations*. À moins que les chroniqueurs ne précisent que leur usage se répand ailleurs dans la francophonie – ce qui n'est le cas que d'un petit nombre d'entre eux –, leur discours donne à penser qu'ils les tiennent pour des particularismes du français canadien. C'est par exemple le cas de ceux qui figurent dans le tableau 21.

Tableau 21 :
Exemples d'emplois présentés comme
d'origine canadienne (innovations)

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>castor</i> « partisan du parti politico-religieux » et <i>castorisme</i> « tendance à mêler la religion à la politique »	« "Castor", dans le sens politique qu'on lui donne ici, et "castorisme" sont deux mots d'origine purement canadienne. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 2 oct. 1897)
<i>grossiste</i> « épicier »	« Un mot de notre fabrication. » (Degagné, « Questions de français », 22 nov. 1934)
<i>minoucher</i> « cajoler », <i>érousser</i> « égrener » et <i>épaillage</i> « éparpillement »	« De notre imagination sont sortis des mots comme "minoucher", c'est-à-dire <i>cajoler</i> comme on caresse un chat en lui disant "minou, minou"; "érousser" pour dire <i>égrener</i> et "épaillage" pour dire <i>éparpillement</i> . » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 6 févr. 1961)
<i>ostineux</i> et <i>ostineuse</i> « qui aime à contredire, à disputer »	« Ces locutions sont d'origine canadienne, semble-t-il. » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 26 sept. 1925)
<i>réacté</i> « avion à réaction »	« Nom d'invention canadienne, <i>réacté</i> est un barbarisme [...] abominable [...]. » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 7 mars 1966)
<i>vaillantise</i> « fierté »	« [...] les Canadiens ont fait le substantif vaillantise pour dire : santé, excès de travail, ou fierté. » (Daviault, « Propos sur notre français », 31 mai 1953)

On peut également inclure dans cette catégorie les emplois canadiens qui servent à désigner une réalité proprement canadienne, comme c'est le cas de ceux qui figurent dans le tableau 22.

Tableau 22 :
Exemples d'emplois désignant
une réalité canadienne

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>chemin du roi</i> « grande route servant d'axe de peuplement »	« L'arpentage des terres sous le régime français, au Canada, a donné naissance à un vocabulaire particulier. » (Daviault, « Propos sur notre français », 22 févr. 1959)
<i>optométriste</i> « oculiste, opticien »	« Je suppose que c'est un américanisme que nous avons traduit et adopté [...]. Cette profession est inconnue en France où l'on établit une distinction très nette entre l' oculiste et l' ophtalmologue [...] et l' opticien [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 27 déc. 1956)
<i>patinoir</i> « endroit où l'on patine »	« [<i>Patinoir</i>] n'est pas proprement <i>français</i> , c.-à-d., de France, où le mot n'existe pas plus que la chose. » (Degagné, « Questions de français », 26 déc. 1927)
<i>seconder une motion</i> « appuyer une motion »	« [...] n'est pas français, pour l'excellente raison que la chose n'existe pas en France, où il n'y a que le proposant. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 27 mars 1897)
<i>sucrierie</i> « forêt d'érables exploitée pour la fabrication du sucre »	« Les Canadiens français [...] se sont forgé un vocabulaire nouveau adapté à leur environnement d'où un petit répertoire comme : érablière , cabane à sucre , [...] la sucrierie , etc. » (Barbaud, « Parler d'ici », 17 nov. 1984)

Dans bien des cas, les chroniqueurs laissent effectivement entendre que les termes qui servent à dénommer des réalités typiquement canadiennes sont d'emblée particuliers au français du Canada, comme on peut le voir dans l'exemple suivant :

- (39) « Les sucres ». – Qu'est-ce à dire ? Avons-nous plusieurs sucres ? plusieurs sortes de sucres ? Nous n'avons que le sucre d'érable, dont voici la saison. Mais il y a le sucre, le sirop et la tire ! La délicieuse sève de notre royal érable s'exprime, sous ses diverses formes, en un langage qui nous est propre. Ils ne savent pas, en France, ce que c'est qu'aller aux sucres ou au sucre, ou à la sucrierie, et y manger de la *trempe*, du sirop brûlant et de la *tire en cassot* ! Ils ne soupçonnent pas le plaisir d'une *partie de sucre* ! (Degagné, « Questions de français », 30 mars 1931)

C'est que les chroniqueurs ne distinguent pas toujours clairement les emplois dont le caractère canadien porte sur la chose-nommée de ceux dont le caractère canadien porte sur le signe-nommant, comme nous l'avons déjà souligné¹⁰.

¹⁰ On trouve encore la même confusion dans le traitement que certains dictionnaires français récents réservent aux québécoisismes ; voir, par exemple, Galarneau (2000 : 73 et suiv.), à propos du *Nouveau Petit Robert*, ainsi que Galarneau et Verreault (à paraître), à propos du *Grand Robert de la langue française*.

Par ailleurs, les formulations destinées à identifier un emploi canadien s’opposent, dans bien des cas, à des formulations qui servent à introduire un équivalent qui a cours ailleurs. Ces équivalents constituent généralement des emplois qui, selon les chroniqueurs, ont cours en France ou qui appartiennent au *français* (que les chroniqueurs qualifient parfois d’*universel*, d’*académique*, de *métropolitain*, etc.)¹¹. Ces formulations permettent donc de distinguer des emplois sur la base de leur distribution géographique, les uns en usage au Canada, les autres en France (voir Tableau 23).

Tableau 23 :
Exemples d’emplois canadiens accompagnés d’un
équivalent présenté comme usité en France ou en français

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>charrue pour la neige</i> « chasse-neige »	« Ce que nous appelons[,] à tort, <i>charrue pour la neige</i> est une traduction littérale de l’anglais (<i>snow plough</i>). L’on se sert <u>en France</u> du mot : <i>chasse-neige</i> (masculin). » (Rinfret, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 28 déc. 1895)
<i>claque</i> « couvre-chaussure caoutchouté »	« On dit “caoutchouc” <u>en France</u> [...] pour désigner notre “claque”. » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 14 déc. 1918)
<i>édifice</i> « immeuble vaste et qui a un caractère distinctif »	« L’emploi du mot <i>édifice</i> n’est [...] pas tout à fait le même <u>en France</u> et au Canada. » (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », mai-juin 1965)
<i>graissages</i> « tout corps gras alimentaire »	« [...] il n’a pas <u>en français</u> le sens que nous lui donnons. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », nov. 1934)
<i>maudite mardo !</i>	« “Merde, alors !” <u>à la française</u> ou “Maudite mardo !” à la québécoise, c’est du pareil au même [...]. » (Barbaud, « Parler d’ici », 22 juin 1985)

Ainsi donc, même si les chroniqueurs ne précisent pas explicitement, pour les emplois qui figurent dans le tableau précédent, qu’il s’agit de canadianismes, la présence d’équivalents ayant cours en France ou en français laisse entendre qu’ils prennent ces emplois pour des emplois qui particularisent, du moins à un certain degré, le français du Canada.

b) Indices mettant en évidence le caractère commun d’un emploi canadien

D’autres indices dans le discours des chroniqueurs donnent à penser qu’il s’agit d’emplois communs. C’est le cas de certains emplois canadiens que les chroniqueurs proposent pour en corriger d’autres, identifiés eux aussi comme canadiens. En effet, lorsque les chroniqueurs

¹¹ Pour une analyse approfondie de l’ensemble de ces dénominations, voir Chapitre 5, § A.2.

proposent un équivalent pour remplacer un mot qu'ils donnent comme fautif, ils font parfois remarquer que cet équivalent est déjà en usage dans le français du Canada ou qu'il est à tout le moins en train de s'installer dans la langue des Canadiens :

- (40) Depuis quelques années, les chroniqueurs de la vie ouvrière dans la plupart de nos quotidiens écrivent correctement *syndicat* mais le mot *union* n'en reste pas moins courant dans le langage écrit et parlé de nos syndiqués.

On peut appliquer le mot *union* à une association professionnelle sans caractère syndical, mais dès l'instant où cette association s'affilie à une centrale syndicale et veut bénéficier des avantages propres au syndicalisme, elle cesse d'être une *union* et devient un *syndicat*. Le mot *syndicat* est le seul qui traduise correctement le mot anglais *union* dans la terminologie syndicale. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 17 août 1959)

Comme on peut le voir, Dagenais fait observer que l'emploi traditionnellement en usage dans le français du Canada (*union*) perd du terrain en faveur de son équivalent *syndicat*, qu'il juge plus correct. En d'autres termes, il s'agit d'un cas de concurrence lexicale.

Or, il arrive que les chroniqueurs présentent comme canadiens des emplois qui servent en fait à remplacer un autre emploi canadien qu'ils condamnent, sans qu'ils précisent que l'emploi jugé plus correct est en réalité un mot qui est usité en France. C'est le cas des emplois commentés dans les exemples qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24 :
Exemples d'emplois canadiens servant
d'équivalents à des emplois canadiens condamnés

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>caniche</i> (donné comme équivalent de <i>poodle</i>)	« [...] ce mot est en train de se répandre chez nous ; il se pourrait même qu'il finisse par déloger "poodle" » (Poisson, « À la recherche du français », 3 janv. 1968)
<i>code de déontologie</i> (équivalent de <i>code d'éthique</i>)	« On peut dire, pour l'anglais "code of ethics" : [...] code de déontologie (qu'on emploie d'ailleurs fréquemment au Québec) [...] » (Béguin, « Au fil des mots », 11 mai 1979)
<i>décennie</i> (équivalent de <i>décade</i>)	« Nos journaux commencent à l'employer. S'il réussit à s'imposer, son concurrent <i>décade</i> finira par disparaître. » (Laurence, « Notre français sur le vif », 20 oct. 1943)
<i>pneu</i> (équivalent de <i>tire</i>) et <i>windshield</i> (équivalent de <i>parebrise</i>)	« La plupart des nôtres disent aujourd'hui pneu, chambre à air, parechoc, parebrise, bougie, au lieu de "tire", "inner tube", "bumper", "windshield", "sparkling plug". » (Clément, « Propos philologiques », 11 févr. 1950)
<i>tondeuse</i> (équivalent de <i>clipper</i>)	« L'usage a consacré chez nous : tondeuse pour désigner l'outil du coiffeur. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », juin 1945)

Comme on peut le voir, les termes qui servent à remplacer des canadianismes fautifs ne sont pas propres au français du Canada. Ces commentaires témoignent plutôt d'une évolution que les

chroniqueurs observent dans la langue des Canadiens : un emploi traditionnellement en usage au Canada est progressivement remplacé par un terme utilisé dans la langue des autres francophones.

3. Absence de commentaires explicites ou d'indices

Si certains emplois canadiens sont accompagnés sinon de commentaires explicites, du moins de certains indices discursifs concernant leur statut géolinguistique, d'autres ne donnent lieu à aucune précision dans le discours des chroniqueurs. Il est alors impossible de déterminer si les chroniqueurs tiennent ces emplois pour particuliers à l'usage des Canadiens ou non.

C'est le cas tout d'abord de certains emplois canadiens qui sont identifiés par des formulations contenant des marqueurs géographiques. Ces formulations peuvent en effet servir à identifier non seulement des canadianismes, mais aussi des emplois qui, tout en ayant cours dans la langue des Canadiens, font partie de l'usage des Français ou de celui des autres francophones. Ainsi, dans les exemples qui figurent dans le tableau 25, les chroniqueurs présentent comme canadiens les emplois *autoroute*, *naturopathie*, *réseau*, *stopper* et *tout à coup* (ou *tout d'un coup*), mais jamais ils ne précisent s'ils les tiennent pour des canadianismes ou pour des emplois qui ont cours ailleurs qu'au Canada.

Tableau 25 :
Exemples d'emplois présentés comme canadiens,
mais non comme des canadianismes

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>autoroute</i> « voie de circulation »	« L'autoroute à péage est une autoroute (mot bien défini et utilisé correctement au Québec) pour l'utilisation de laquelle est perçu un droit de passage. » (Béguin, « Au fil des mots », 13 mars 1980)
<i>naturopathie</i> « conception de la thérapeutique qui accorde beaucoup d'importance aux médications naturelles »	« Ce terme, en voie de s'implanter à Montréal, est-il français ? » (Poisson, « À la recherche du français », 9 sept. 1968)
<i>réseau</i> « ensemble des postes émetteurs qui relèvent de la même administration »	« [...] cette expression est familière aux Canadiens [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 13 déc. 1956)
<i>stopper</i> « arrêter »	« Le mot STOP est dérivé du verbe stopper, qu'aucun Québécois n'hésiterait à utiliser. » (Beaudry, « Langue », 2 oct. 1995)
<i>tout à coup</i> et <i>tout d'un coup</i> « soudainement »	« Dans une partie du Canada, les gens disent " <i>tout à coup</i> ", dans une autre " <i>tout d'un coup</i> ". Et pourquoi pas ? » (Hudon, « Le terroir », 1 ^{er} oct. 1934)

Il en va de même pour certains emplois dont le caractère canadien est identifié par des formulations contenant les déictiques *nous* ou *notre*. Comme nous l'avons déjà souligné, ceux-ci peuvent en effet servir à désigner non seulement les Canadiens français, mais aussi l'ensemble des locuteurs qui ont le français en partage, ce qui inclut évidemment les Canadiens, comme on peut le voir dans l'exemple suivant :

- (41) Nous avons le substantif **trempe**, qui, d'après Bescherelle, s'applique à une tranche de pain mince et destinée à être trempée dans un liquide. Ce n'est pas du tout notre **trempe**, qui, elle, est un mets composé de menus morceaux de pain trempés dans du réduit. (Daviault, « Propos sur notre français », 29 juill. 1956)

Si les observations faites par le chroniqueur peuvent, à première vue, paraître ambivalentes, elles s'expliquent par les différents sens que Daviault attribue ici à la première personne du pluriel, d'abord « les francophones », ensuite « nous Canadiens ».

Or, tels qu'utilisés dans le discours des chroniqueurs, il est parfois difficile de savoir à quoi réfèrent au juste le pronom *nous* et l'adjectif *notre*. Ainsi, l'expression *notre langue* peut désigner tantôt clairement le français du Canada, tantôt clairement le français que les Canadiens partagent avec les autres francophones, quel que soit l'espace où ils vivent, mais il est parfois impossible de savoir à quoi l'expression réfère :

- (42) [...] Banqueter est un verbe neutre qui signifie fréquenter les banquets, faire bonne chère. Il s'employait autrefois activement, dans le sens de régaler quelqu'un.
Dans le sens de donner un banquet en l'honneur de quelqu'un, c'est un anglicisme, mais un anglicisme qui sera probablement bientôt passé dans notre langue ; en sorte qu'on peut, à mon avis, l'employer comme néologisme, en le soulignant. (Fréchette, « À travers les dictionnaires et la grammaire », 19 mars 1897)
- (43) L'usage de dire « vous », au lieu de « tu », en parlant à la deuxième personne, est un des cachets les plus distingués de notre langue.
Il offre des nuances de langage aussi multiples que délicates. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 4 sept. 1897)

C'est aussi le cas du pronom *nous* dans la formulation « nous vient de » (ou d'une formulation semblable comme « nous a donné ») dont les chroniqueurs se servent lorsqu'ils présentent des emplois donnant lieu à un commentaire de nature étymologique (voir Tableau 26).

Tableau 26 :
Exemples d'emplois donnant
lieu à un commentaire étymologique

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>acter</i> « jouer »	« Nous avons acte, action, acteur, mais pas encore “acter”, qui <u>nous vient</u> de l'anglais “to act” [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 9 avr. 1953)
<i>canot</i> « embarcation » et <i>pagaie</i> « aviron, rame »	« On n'ignore pas que les Indiens <u>nous ont aussi donné le mot canot</u> , non moins que <u>pagaie</u> [...]. » (Davialt, « Propos sur notre français », 26 avr. 1959)
<i>commensal</i> « personne qui mange habituellement à la même table qu'une ou plusieurs autres »	« Et pour nommer la personne qui mange habituellement à la même table qu'une ou plusieurs autres, il y a un <u>joli mot qui nous vient</u> du latin médiéval (-com “avec” et mensa “table”) : commensal (ale, aux). » (Vien, « Le français quotidien », 18 mars 1996)
<i>jungle</i> « sorte de steppe »	« <i>Jungle</i> vient de l'hindoustani <i>djangal</i> (sorte de steppe). Mais <u>le mot nous est venu</u> par l'intermédiaire de l'anglais <i>jungle</i> [...]. » (Laurence, « Notre français sur le vif », 30 janv. 1945)
<i>poney</i> « cheval de petite taille »	« Le puîné, du latin post natum ; autrement dit le cadet, et par suite le plus petit des frères, <u>ce mot nous a valu</u> le nom de poney . » (Clément, « Propos philologiques », 1 ^{er} mars 1952)

Le principal problème soulevé par ces emplois réside dans l'impossibilité de pouvoir recourir à des indices discursifs clairs et sans équivoque qui permettraient de classer ces emplois en fonction de leur statut géolinguistique.

Tout compte fait, les canadianismes ne sont pas toujours nettement séparés des emplois jugés communs à l'usage des Canadiens et des Français dans le discours des chroniqueurs, de sorte qu'on ne sait pas toujours ce qui relève exclusivement de l'usage canadien à leurs yeux. Dans la grande majorité des cas, il semble toutefois que les emplois canadiens constituent des emplois qui particularisent cette variété de français. Dans les deux exemples ci-dessous, par exemple, on commente les canadianismes *saucier* « vase dans lequel on sert les sauces » et *claque* « type de couvre-chaussure » ; toutefois, seules nos connaissances actuelles permettent de l'affirmer puisqu'ils ne sont pas présentés comme tels par les chroniqueurs :

- (44) On appelle en ce pays saucier le vase dans lequel on sert les sauces ; on devrait dire *saucière*. Une saucière d'argent, de porcelaine, de faïence. Le saucier est la personne qui compose ou qui vend des sauces. Employons le vrai mot, et nos sauces n'en seront pas pires. (Lusignan, « Fautes à corriger », 12 sept. 1884)
- (45) [...] le mot claque est utilisé au Québec pour désigner un type de couvre-chaussure à tige basse. La **claque** la plus courante se prolonge sur le cou-de-pied en une sorte de languette ; la plus basse monte très peu au-dessus du bord de la semelle, excepté à l'arrière de la chaussure, qu'elle recouvre entièrement. (OLF, « Je pense donc je dis », 6 févr. 1994)

De tels exemples montrent que les chroniqueurs ne ressentent pas toujours le besoin de clairement identifier, parmi l'ensemble des emplois qu'ils commentent, ceux qui constituent des canadianismes à leurs yeux. Seules certaines chroniques contiennent un nombre important d'emplois identifiés explicitement comme des particularismes du français canadien, comme nous allons le voir maintenant.

C. IMPORTANCE RELATIVE DES EMPLOIS CANADIENS

Dans cette section, nous nous intéresserons à l'importance relative des emplois canadiens dans les chroniques. Nous nous pencherons d'abord sur leur nombre ainsi que sur leur proportion par rapport à l'ensemble des emplois commentés par les chroniqueurs. Nous verrons par la suite que cette proportion, variable d'une chronique à l'autre, est liée à l'intérêt des chroniqueurs pour l'étude du français canadien.

1. *Nombre et proportion des emplois canadiens*

Afin de mieux apprécier l'importance relative des emplois canadiens dans le discours des chroniqueurs, cette section sera consacrée à des considérations de nature quantitative. Il sera question d'abord des emplois canadiens dans leur ensemble. Ensuite, nous nous pencherons sur leur nombre en fonction du statut géolinguistique que les chroniqueurs leur attribuent.

a) Emplois canadiens dans leur ensemble

Le nombre total d'emplois canadiens s'élève à 9 994. Il convient de souligner ici que ce chiffre tient compte de chaque emploi canadien commenté, peu importe si cet emploi a déjà été identifié comme tel ailleurs dans notre corpus, soit par le même chroniqueur, soit par un ou plusieurs autres chroniqueurs. En d'autres termes, ce résultat ne rend pas compte du nombre d'emplois canadiens distincts commentés par les chroniqueurs. Dans le tableau ci-dessous, on trouve le nombre d'emplois canadiens recensés dans chacune des chroniques de notre corpus.

Tableau 27 :
Nombre des emplois canadiens
dans les chroniques

	AUTEUR	TITRE DE LA CHRONIQUE	NOMBRE	
			ABSOLU	RELATIF
1865 – 1910	Buies, Arthur	« Barbarismes canadiens » (Bl., 1865-1866)	102	1,0 %
		« Chronique » (1888)	62	0,6 %
	Fréchette, Louis	« À travers le dictionnaire et la grammaire » (1893-1903)	737	7,4 %
	Groulx, Lionel	« Le parler canadien » (Montal, 1906)	23	0,2 %
	Hudon, Maxime	« Causerie philologique » (Paris, 1901)	42	0,4 %
		« Glane philologique » (Paris, 1902-1903)	14	0,1 %
	Lusignan, Alphonse	« Fautes à corriger » (1884-1885)	48	0,5 %
	Rinfret, Raoul	« À travers le dictionnaire et la grammaire » (1895)	22	0,2 %
Roullaud, Henri	« Leçons pratiques de français » (1907-1908)	104	1,0 %	
SOUS-TOTAL			1 154	11,5 %
1910 – 1950	Blanchard, Étienne	« L'anglicisme » (1912)	78	0,8 %
		« Chronique du bon langage » (1918-1919)	296	3,0 %
		« Propos philologiques » (Clément, 1949-1952)	197	2,0 %
	Degagné, Narcisse	« Questions de français » (1927-1940)	1 191	11,9 %
	Geoffrion, L.-Ph.	« Zigzags autour de nos parlers » (1923-1927)	1 218	12,2 %
	Hudon, Théophile	« Le terroir » (1934-1935)	211	2,1 %
	Laurence, J.-M.	« Notre français sur le vif » (1943-1947)	104	1,0 %
SPFC	« Corrigeons-nous » (1930-1945)	969	9,7 %	
SOUS-TOTAL			4 264	42,7 %
1950 – 1970	Chantal, René de	« Défense et illustration de la langue française » (1953-1963)	1 155	11,6 %
	Dagenais, Gérard	« Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler » (1959-1961)	161	1,6 %
		« Des mots et des phrases » (1966a)	103	1,0 %
		« Nos écrivains et le français » (1966b)	38	0,4 %
	Darbelnet, Jean	« Petite chronique de la langue française » (1963-1967)	45	0,5 %
	Daviault, Pierre	« Propos sur notre français » (1952-1960)	2 027	20,3 %
Poisson, Jacques	« À la recherche du français » (1966-1968)	93	0,9 %	
SOUS-TOTAL			3 622	36,2 %
DEPUIS 1970	Barbaud, Philippe	« Parler d'ici » (1984-1986)	275	2,8 %
	Beaudry, Pierre	« Langue » (1995-1996)	92	0,9 %
	Béguin, Louis-Paul	« Au fil des mots » (1975-1982)	470	4,7 %
	OLF	« Je pense donc je dis » (1989-1995)	47	0,5 %
	Troestler, Hubert	« Ma langue, j'y tiens » (1989-1993)	30	0,3 %
		« Le français quotidien » (1995)	3	0,0 %
	Vien, Margaret	« Le français quotidien » (1995-1996)	37	0,4 %
SOUS-TOTAL			954	9,6 %
TOTAL			9 994	100 %

Comme on peut le voir, il existe des écarts importants entre les chroniques pour ce qui est du nombre d'emplois canadiens qu'elles contiennent. Leur nombre est particulièrement élevé dans les chroniques de Degagné, de Geoffrion, de la SPFC, de Chantal et de Daviault, qui contiennent toutes environ 1 000 emplois canadiens ou plus. En d'autres termes, presque les deux tiers de tous les emplois canadiens dans notre corpus (6 560/9 994 emplois ; = 65,6 %) sont le fait de ces 5 chroniqueurs.

Au moins deux facteurs permettent de mieux évaluer les écarts qui existent entre les chroniques. Tout d'abord, il faut tenir compte du fait que le nombre d'emplois canadiens peut varier en fonction du nombre de billets dans chaque chronique. Ainsi, les chroniques de Darbelnet et de Dagenais (1966b) contiennent toutes deux une quarantaine d'emplois canadiens, alors que celle de Beaudry en contient une centaine. Or, le nombre de billets est plus élevé dans la chronique de Beaudry, qui en contient 48, soit environ le double du nombre de billets de celles de Darbelnet et de Dagenais, composées d'une vingtaine de billets chacune. En outre, il y a des différences importantes dans la longueur des billets dont les chroniques sont constituées : celles de Roullaud et de Troestler (1995) comptent exactement le même nombre de billets, en l'occurrence 39, mais les billets de Troestler sont relativement courts comparativement à ceux de Roullaud, qui tiennent généralement sur plusieurs colonnes. Or, la chronique de Roullaud contient environ trois fois plus d'emplois canadiens que celle de Troestler.

Par ailleurs, toutes les chroniques qui contiennent environ 10 % ou plus de l'ensemble des emplois qui figurent dans notre inventaire ont été publiées entre les années 1920 et le début des années 1970. Cette évolution est certainement liée à l'avancement général des connaissances du français canadien. À ce sujet, Mercier (1996 : 239 ; voir aussi Mercier, 2002a : 99 et suiv.) signale que les lettrés de la fin du XIX^e siècle se faisaient encore une idée relativement approximative des canadianismes. Depuis, le nombre d'emplois répertoriés dans les recueils consacrés au français canadien n'a cessé d'augmenter d'un ouvrage à l'autre. Qui plus est, exception faite de la chronique de Chantal, toutes les chroniques riches en emplois canadiens semblent en grande partie tributaires du contenu du GPFC, ce qui illustre bien l'influence que cet

ouvrage a exercée sur la production lexicographique au Canada français (voir Mercier, 2002a : 99 et suiv.)¹².

Pour mieux apprécier la quantité d’emplois canadiens dans le discours des chroniqueurs, il convient en outre d’en évaluer non pas seulement le nombre en termes absolus, mais aussi la proportion que ceux-ci représentent par rapport à l’ensemble des emplois commentés. Compte tenu de l’ampleur de notre corpus, il était impensable de relever et de compter tous les emplois commentés par les chroniqueurs. Pour y remédier, nous nous sommes appuyé sur les données qui sont disponibles dans l’*Index lexicologique québécois* (ILQ). L’ILQ est une base qui inventorie les termes commentés dans quelque 3 700 sources métalinguistiques nord-américaines, parmi lesquelles figurent plusieurs chroniques faisant partie de notre corpus. Les données disponibles dans l’ILQ nous ont permis d’établir le nombre total des emplois qui apparaissent dans 12 chroniques. Dans l’ILQ, certaines de ces chroniques ont fait l’objet d’un dépouillement dans les journaux¹³, alors que d’autres n’ont pas été dépouillées à partir de l’original, mais plutôt à partir de recueils auxquels elles ont donné lieu¹⁴. Dans le cas de la chronique de Fréchette, nous nous sommes appuyé sur le nombre d’emplois que Gagné (2004 : 45) a recensés dans son analyse de cette chronique¹⁵. Pour les 18 chroniques restantes, nous avons estimé le nombre total des emplois traités à partir de la moyenne du nombre d’emplois commentés dans une dizaine de billets.

Ces calculs nous ont permis de nous faire une idée – certes approximative – de la place que les emplois canadiens occupent dans les chroniques. Les résultats de ces calculs figurent dans le tableau 28 ci-dessous, où nous avons regroupé les chroniques selon la proportion des emplois canadiens.

¹² Nous reviendrons plus loin sur l’influence du GPFC sur le discours de certains chroniqueurs (voir § D).

¹³ C’est le cas des chroniques d’A. Buies (Bl., 1865-1866), de J. Darbelnet, de L. Groulx, de M. Hudon, de Th. Hudon, de R. Rinfret et de la SPFC.

¹⁴ Nous avons uniquement retenu les recueils qui reproduisent une chronique dans sa totalité, ce qui est le cas de Buies (1888), Dagenais (1959-1960 et 1967b), Lusignan (1890) et Roullaud (1908). Nous avons donc exclu les recueils de Chantal (1956) et de Béguin (1977 et 1978), qui ne reproduisent qu’une partie de leur chronique.

¹⁵ Les travaux de Côté (1996 et 1999), de Prévost (1995 et 1996c) et de Laurendeau (2004) ne contiennent pas de renseignements à propos du nombre d’emplois commentés dans les chroniques qu’ils ont analysées. On ne trouve pas non plus ce genre de données à propos des chroniques signalées dans la bibliographie de Clas (1975-1976).

Tableau 28 :
Proportion des emplois canadiens
dans les chroniques

PROPORTION	CHRONIQUE		NOMBRE
10 % et moins	Lusignan (1884-1885) Rinfret (1895) Laurence (1943-1947) Blanchard (Clément, 1949-1952)	OLF (1989-1995) Troestler (1989-1993) — (1995)	7 chroniques
de 10 % à 35 %	Buies (1888) Fréchette (1893-1903) Groulx (Montal, 1906) Roulland (1907-1908) Blanchard (1918-1919) Degagné (1927-1940) Chantal (1953-1963) Dagenais (1959-1961)	Darbelnet (1963-1967) Dagenais (1966a) — (1966b) Poisson (1966-1968) Béguin (1975-1982) Barbaud (1984-1986) Beaudry (1995-1996) Vien (1995-1996)	16 chroniques
de 35 % à 75 %	(aucune)		—
75 % et plus	Buies (Bl., 1865-1866) Hudon (Paris, 1901) — (Paris, 1902-1903) Blanchard (1912)	Geoffrion (1923-1927) Hudon (1934-1935) SPFC (1930-1945) Davialt (1952-1960)	8 chroniques

Il faut interpréter ces chiffres avec une certaine prudence puisque les critères qui ont présidé au dépouillement des sources dans l'ILQ sont différents des nôtres : les chiffres qui figurent dans notre tableau comprennent toutes les variantes et tous les emplois auxquels une même forme lexicale peut donner lieu, ce qui n'est pas le cas dans l'ILQ, qui est essentiellement un répertoire de formes (voir ILQ). Par exemple, la SPFC commente *casserole* en lui attribuant deux sens dans l'usage canadien (« réceptacle destiné à recevoir les cendres » et « ustensile de cuisine servant à faire rôtir des viandes » ; « Corrigeons-nous ! », mars 1931). Dans l'ILQ, seule la forme *casserole* a été retenue, tandis que nous avons considéré qu'il s'agit de deux emplois distincts.

Même approximatifs, les résultats figurant dans le tableau 28 permettent néanmoins de dégager quelques tendances intéressantes. Dans la plupart des chroniques, la proportion d'emplois canadiens varie de 10 % à 35 % de tous les emplois commentés. Pour toutes les autres chroniques, on observe deux tendances opposées : dans certaines, presque tous les emplois commentés constituent des emplois canadiens, alors que, dans d'autres, leur nombre est presque négligeable.

b) Emplois canadiens en fonction de leur statut géolinguistique

Comme nous l'avons vu, les emplois canadiens commentés par les chroniqueurs n'ont pas tous le même statut géolinguistique. Certains emplois sont présentés comme des canadianismes par les chroniqueurs, alors que d'autres sont donnés comme communs à l'usage des Canadiens et des Français. Pour un certain nombre d'emplois, le discours des chroniqueurs reste imprécis pour ce qui est de leur statut géolinguistique. Dans ce cas, le discours des chroniqueurs ne contient aucun commentaire explicite ni d'indice qui permet de classer les emplois en fonction de leur statut géolinguistique. Le tableau ci-dessous montre comment tous ces différents emplois sont répartis dans l'ensemble de notre corpus.

Tableau 29 :
Nombre et proportion des emplois canadiens dans le corpus,
en fonction de leur statut géolinguistique¹⁶

TYPE DE DISCOURS	EMPLOIS CANADIENS		
	EMPLOIS COMMUNS	CANADIANISMES	SANS PRÉCISION
COMMENTAIRES EXPLICITES	363	2 383	∅
INDICES	68	2 907	∅
TOTAL	431 / 9 994 (= 4,3 %)	5 290 / 9 994 (= 52,9 %)	4 273 / 9 994 (= 42,8 %)
		9 563 / 9 994 (= 95,7 %)	

Ici encore, les emplois appartenant à ces trois catégories ne sont pas répartis de façon égale dans toutes les chroniques, ce que montrent les chiffres figurant dans le tableau ci-dessous.

¹⁶ Dans ce tableau, nous avons délimité à l'aide d'un trait gras l'ensemble des emplois que nous incluons dans l'analyse présentée dans les chapitres subséquents. Ce choix est justifié à la fin du présent chapitre (voir plus loin, § D).

Tableau 30 :
Nombre des emplois canadiens dans les chroniques,
en fonction de leur statut géolinguistique

	AUTEUR	TITRE DE LA CHRONIQUE	NOMBRE		
			EMPLOIS COMMUNS	CANADIA- NISMES	SANS PRÉCISION
1865 – 1910	Buies, Arthur	« Barbarismes canadiens » (Bl., 1865-1866) « Chronique » (1888)	0 0	1 7	101 55
	Fréchette, Louis	« À travers le dictionnaire et la grammaire » (1893-1903)	14	338	385
	Groulx, Lionel	« Le parler canadien » (Montal, 1906)	0	8	15
	Hudon, Maxime	« Causerie philologique » (Paris, 1901) « Glane philologique » (Paris, 1902-1903)	5 3	14 4	23 7
	Lusignan, A.	« Fautes à corriger » (1884-1885)	2	9	37
	Rinfret, Raoul	« À travers le dictionnaire et la grammaire » (1895)	4	14	4
	Roulaud, Henri	« Leçons pratiques de français » (1907-1908)	2	49	53
	<i>SOUS-TOTAL</i>			30	444
1910 – 1950	Blanchard, É.	« L'anglicisme » (1912) « Chronique du bon langage » (1918-1919) « Propos philologiques » (Clément, 1949-1952)	0 16 51	16 150 45	62 130 101
	Degagné, N.	« Questions de français » (1927-1940)	47	450	694
	Geoffrion, L.-Ph.	« Zigzags autour de nos parlers » (1923-1927)	52	896	270
	Hudon, Théophile	« Le terroir » (1934-1935)	68	17	126
	Laurence, J.-M.	« Notre français sur le vif » (1943-1947)	12	40	52
	SPFC	« Corrigeons-nous » (1930-1945)	10	566	393
	<i>SOUS-TOTAL</i>			256	2 180
1950 – 1970	Chantal, René de	« Défense et illustration... » (1953-1963)	35	680	440
	Dagenais, Gérard	« Réflexions sur nos façons... » (1959-1961) « Des mots et des phrases » (1966a) « Nos écrivains et le français » (1966b)	1 1 0	102 43 30	58 59 8
	Darbelnet, Jean	« Petite chronique de la langue française » (1963-1967)	5	28	12
	Daviault, Pierre	« Propos sur notre français » (1952-1960)	59	1 261	707
	Poisson, Jacques	« À la recherche du français » (1966-1968)	2	53	38
	<i>SOUS-TOTAL</i>			103	2 197
DEPUIS 1970	Barbaud, Philippe	« Parler d'ici » (1984-1986)	4	155	116
	Beaudry, Pierre	« Langue » (1995-1996)	1	36	55
	Béguin, L.-P.	« Au fil des mots » (1975-1982)	29	227	214
	OLF	« Je pense donc je dis » (1989-1995)	1	14	32
	Troestler, Hubert	« Ma langue, j'y tiens » (1989-1993) « Le français quotidien » (1995)	0 0	17 3	13 0
	Vien, Margaret	« Le français quotidien » (1995-1996)	7	17	13
	<i>SOUS-TOTAL</i>			42	469
TOTAL			431	5 290	4 273

Pour ce qui est des emplois communs, ce sont les chroniques de Th. Hudon, de P. Daviault, de L.-Ph. Geoffrion, d'É. Blanchard (Clément, 1949-1952) et de N. Degagné qui en contiennent le plus grand nombre, ce qui ne veut pas nécessairement dire que ces emplois occupent une place importante dans ces chroniques en termes de proportion. Leur pourcentage élevé dans la chronique de Blanchard (Clément, 1949-1952 ; 25,8 %) s'explique par la présence de deux billets (« Propos philologiques », 10 févr. 1951 et 25 avr. 1951¹⁷) où ce chroniqueur commente une quarantaine de termes « que nous avons en français » et qui illustrent en réalité une particularité morphologique du français qui consiste à former des mots composés à partir de mots formant une phrase complète ; en voici un extrait :

- (46) **Mots composés.** Il y a en anglais des mots composés formés d'une phrase complète : « With an I-turn-the-crank-of-universe air » (Lowell) ; « A little man with a **say-nothing-to-me** sort of countenance ». (Dickens).

Nous avons en français quelque chose de semblable :

Un roule-ta-bosse (vagabond).

Un grattez-moi-dans-le-dos (sorte de corset).

Un pince-moi-ça (noeud au bas de la taille, dans le dos, avec de longs rubans qui tombent).

Un suivez-moi-jeune-homme (double ruban descendant d'un chapeau, le long du chignon et du dos).

Un tiens-toi-bien (petit chariot avec lequel l'enfant apprend à marcher). (Clément, « Propos philologiques », 10 févr. 1951)

C'est surtout la proportion élevée que les emplois communs occupent dans la chronique de Th. Hudon (32,2 %) qui mérite qu'on s'y arrête. Elle s'explique par l'intérêt tout particulier que ce chroniqueur porte à « l'emploi simultané des mêmes expressions typiques et par des auteurs français, et par des "gens de chez nous" » (Hudon, « Le terroir », 20 août 1934), d'où la démarche qu'il adopte dans sa chronique :

- (47) Je me contenterai pour le moment d'indiquer, en gros, la méthode que j'entends suivre.

Il s'agit de prouver que telle ou telle locution est d'usage courant au Canada et en France. Au Canada, les lecteurs seront juges de l'emploi plus ou moins fréquent d'une locution. En France, il suffira de citer des auteurs, tantôt l'un, tantôt l'autre. (Hudon, « Le terroir », 13 août 1934)

Bien des emplois commentés par ce chroniqueur constituent donc, à ses yeux, des emplois communs, même si cela ne l'empêche pas de commenter aussi plusieurs particularismes

¹⁷ Le deuxième de ces billets reprend presque textuellement le premier.

canadiens. Hudon semble donc plutôt s'intéresser à décrire des emplois canadiens, sans égard à leur statut géolinguistique. Il présente le français comme une ressource commune qui appartient aussi bien aux Français qu'aux Canadiens, ce qui lui permet d'affirmer que la langue des Canadiens est bel et bien du français et non quelque patois dégénéré :

- (48) Le fait de retrouver au Canada et en France les mêmes idiotismes savoureux, sans mentionner en plus le vocabulaire courant identique dans les deux pays, comme *maison, cheval, aimer, courir* prouve d'abondance que les Canadiens parlent un français authentique. Que de Yankis [*sic*] et des Anglais soutiennent le contraire, il n'y a pas à s'en préoccuper. Leur obstination procède de l'ignorance doublée de mauvaise foi : la bêtise est immuable. Mais, il faut prendre garde de se laisser impressionner par leurs prétentions fondées sur le préjugé et l'étroitesse d'esprit. [...] (Hudon, « Le terroir », 12 mars 1935)

Pour ce qui est des emplois présentés comme des canadianismes par les chroniqueurs, leur proportion est relativement élevée dans 5 chroniques, notamment dans celles de L.-Ph. Geoffrion (73,6 %), de P. Daviault (62,2 %), de R. de Chantal, (58,9 %), de la SPFC (58,4 %) et de N. Degagné (37,8 %). Au total, le nombre d'emplois présentés comme des canadianismes par ces chroniqueurs équivaut à plus de 70 % de tous les emplois identifiés tels quels dans notre corpus. Parmi les canadianismes commentés, il s'agit surtout, dans le discours de Daviault, d'emplois identifiés comme particuliers à l'usage des Canadiens, mais inconnus ailleurs (410 emplois) ; en revanche, Geoffrion commente surtout des emplois qui sont, selon lui, particuliers au Canada et à différentes provinces de France (575 emplois), ce qui est loin d'être étonnant compte tenu de l'objectif poursuivi par ce chroniqueur. Cet objectif consiste à établir un rapport entre les emplois qui ont cours dans le français du Canada et ceux qui appartiennent aux différents parlers régionaux de France, notamment dans le but de faire la lumière sur l'origine provinciale des termes canadiens (voir Chamberland, 1980 ; Laurendeau, 2004 ; Mercier, 2002a : 59-60 et 129-131). Citons, à ce sujet, l'extrait suivant tiré de l'avant-propos que Geoffrion signe dans le premier recueil de ses chroniques :

Fils de paysans, j'ai voulu, pour la douceur que l'on goûte à poser un baiser sur l'âme même de sa race, rendre honneur et respect aux chers vocables rustiques que nos pères ont cueillis autrefois aux divers jardins de France et qui n'ont pas cessé de reflourir sur les bords du Saint-Laurent. (Geoffrion, 1924-1927, vol. 1 : xv)

Pour ce qui est des emplois canadiens qui ne sont accompagnés d'aucun commentaire concernant leur statut géolinguistique, leur proportion est relativement élevée dans toutes les chroniques autres que celles que nous venons de mentionner. Dans ces chroniques, ces emplois représentent en moyenne de 50 % à 95 % de l'ensemble des emplois canadiens. Ces chiffres

montrent que ces chroniqueurs ne s'interrogent que peu sur le statut géolinguistique des emplois canadiens qu'ils commentent.

Tout bien considéré, il reste impossible de déterminer avec précision le nombre exact des emplois canadiens qui constituent, selon les chroniqueurs, des canadianismes. Nous pouvons toutefois affirmer que la plupart d'entre eux sont, à leurs yeux, particuliers au français du Canada. Ainsi, dans l'ensemble des emplois canadiens que nous avons pu classer en fonction du statut géolinguistique que les chroniqueurs leur attribuent (5 721/9 994 emplois ; = 57 %), le nombre d'emplois communs ne représente que 7,5 %. Étant donné qu'il s'agit d'un échantillon représentatif de l'ensemble des emplois canadiens, nous pouvons conclure que les préoccupations des chroniqueurs sont généralement de nature différentielle. En d'autres termes, ceux-ci sont le plus souvent soucieux de parler d'emplois particuliers au français du Canada lorsqu'ils commentent des emplois canadiens.

2. Intérêt des chroniqueurs pour le français en usage au Canada

La variation, d'une chronique à l'autre, du nombre d'emplois canadiens et du nombre de canadianismes paraît tributaire de l'intérêt des chroniqueurs pour l'étude du français canadien. De façon générale, plus l'intérêt d'un chroniqueur pour le français du Canada est grand, plus le nombre d'emplois canadiens est élevé. C'est le cas notamment de la chronique de P. Daviault (1952-1960), qui adopte un point de vue essentiellement descriptif :

- (49) [...] Nous ne recherchons pas le pittoresque, nous bornant à exposer les faits, dans toute leur vérité, du moins autant qu'il soit possible de la déterminer. Le parler français du Canada n'est pas un objet de curiosité ; c'est un langage vivant et dynamique qu'il importe de connaître avec exactitude. (Daviault, « Propos sur notre français », 29 nov. 1959)

C'est aussi le cas des deux courtes chroniques de M. Hudon, qui figurent parmi les premières à revendiquer une certaine légitimité pour le français canadien, plus particulièrement pour la langue populaire des Canadiens¹⁸, raison pour laquelle il croit qu'il faut se livrer à l'étude de la langue qui a cours au Canada :

¹⁸ À ce sujet, voir également la courte chronique que Hudon a publiée en réaction à la chronique de Fréchette (Paris, 1899-1900).

- (50) [...] je prétends que, da[n]s le parler populaire, on peut au Canada, sinon qu'on l'y doit, leur [les manières de parler provinciales] laisser la place légitime que le bon sens leur trouve si à propos en France. Elles y ont d'autant plus de droit qu'elles sont invariablement plus rationnelles que la néologie de boulevard et de restaurant qu'on veut leur substituer, au grand scandale de M. E. Deschanel, G. Deschamps, et autres hommes de grand sens et de grandes connaissances. (Paris, « Causerie philologique », 18 juill. 1901)

Il en va de même pour certaines autres chroniques qui ont pourtant des visées nettement correctives, à commencer par celle de la SPFC, ou encore pour certaines chroniques qui se présentent comme descriptives, mais où l'aspect prescriptif occupe également une place importante, comme celle de L.-Ph. Geoffrion. En dépit des nombreuses condamnations qu'elle contient, la chronique de la SPFC rend effectivement compte d'un intérêt particulier pour l'étude du français du Canada, notamment parce que les emplois canadiens y sont décrits d'une manière relativement détaillée plutôt que d'être tout simplement proscrits (voir Mercier, 2002a : 63), préoccupation qu'on retrouve également chez Geoffrion.

Le nombre élevé d'emplois canadiens dans le discours de ces chroniqueurs tient d'abord au fait que ceux-ci prennent généralement soin d'identifier les emplois canadiens. À ce propos, Daviault commence souvent ses billets par une formulation semblable à celles qui figurent dans les exemples ci-dessous, ce qui implique que tous les emplois commentés dans le billet en question sont identifiés comme canadiens :

- (51) Si nous examinons un peu certaines particularités de la grammaire du français parlé ou écrit au Canada ? [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 25 sept. 1955)
- (52) Prenons pour sujet de nos propos, aujourd'hui, des canadianismes avérés et populaires, dans le domaine des vocables qui expriment énergiquement l'admiration, la surprise, l'emphase, l'exclamation, l'interjection. [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 3 mars 1957)
- (53) La langue acadienne a fait l'objet d'études précises, surtout de la part du sénateur Pascal Poirier. Sans nous astreindre à autant de minutie, relevons, dans les travaux des érudits, les particularités les plus curieuses de ce langage [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 19 avr. 1959)

C'est aussi le cas dans la chronique de Geoffrion, où la description des emplois est souvent introduite par une mise en contexte de l'emploi commenté (voir Pellerin, 2007 : 45-46), ce qui lui donne l'occasion de signaler que tel ou tel emploi est canadien :

- (54) Quelle est l'origine de cette locution [*passer les beignes*], qui a chez nous le sens de donner des coups, rosser, et de réprimander, tancer d'importance, semoncer ? (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 5 janv. 1924)
- (55) Nos gens, comme ceux de l'Orléanais, de l'Anjou, de la Touraine, de la Normandie, du Berry, de la Picardie, disent *hureux*, *bienhureux*, *malhureux*, *hureusement*, *malhureusement*, au lieu de heureux,

bienheureux, malheureux, heureusement, malheureusement. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlars », 12 juill. 1924)

Ces chroniqueurs se montrent aussi plus soucieux de situer les canadianismes par rapport aux emplois qui n'en sont pas. Leur discours à propos des emplois canadiens contient donc la plupart du temps des informations concernant leur statut géolinguistique.

Le nombre élevé des emplois canadiens chez les chroniqueurs qui manifestent un intérêt pour l'étude du français canadien est aussi lié au fait que ces derniers procèdent généralement à des descriptions détaillées de ces emplois. Dans bien des cas, ces descriptions tiennent compte de l'ensemble des différents emplois et variantes auxquels certains faits lexicaux canadiens peuvent donner lieu, ce qui n'est pas sans augmenter leur nombre. Il suffit de comparer les observations qui accompagnent le verbe *virer* dans la chronique de Geoffrion avec celles de Buies. De son côté, Geoffrion ne mentionne pas moins de 16 emplois différents de ce verbe dans le français du Canada (par exemple, « tourner », « faire de longs détours », « aller loin », « retourner sur ses pas », pour ne citer que ceux-là), sans compter les emplois pronominaux (*se virer* « se tourner », « se renverser », « changer d'opinion ») et les locutions (*virer casaque* « perdre la raison », *virer son capot* ou *virer ses culottes à l'envers* « changer d'opinion, de parti ») auxquels il donne lieu (« La langue de nos pères », 20 mars 1926). De son côté, Buies se contente d'affirmer que « *virer* [est un barbarisme canadien] pour *tourner* » (« Barbarismes canadiens », 31 oct. 1865).

Les autres chroniqueurs, en revanche, ne témoignent que de peu d'intérêt pour la description du français canadien. Davantage soucieux de corriger la langue de leurs compatriotes, ces chroniqueurs se limitent généralement à présenter comme des fautes, sans plus, un nombre important des emplois qu'ils commentent :

- (56) Tout comme on ne met pas tous ses œufs dans le même panier, on ne range pas tout dans un même sac. Des sacs, il y en a plus d'un, du sac à papier au sac à vin, en passant par le sac à malice !

Le **sac à main**, ou **sac** tout court, est un accessoire destiné à contenir de l'argent, des papiers, des clés et autres menus objets personnels.

Ce type particulier de sac n'est pas une *sacoche*, puisque **sacoche** désigne un sac retenu par une courroie, que portent facteurs et factrices, écoliers et écolières, ou le sac dont sont munies les bicyclettes.

Ce n'est pas non plus une *bourse*, **bourse** étant le nom de divers sacs destinés à contenir de l'argent ou des pièces de monnaie. (OLF, « Je pense donc je dis », 3 juill. 1994)

Comme on peut le voir dans l'exemple précédent, plusieurs emplois canadiens – comme *sacoche* et *bourse* au sens de « sac à main » – ne sont pas présentés tels quels, mais ils sont tout simplement présentés comme des fautes. Si le nombre d'emplois canadiens est relativement peu élevé chez les chroniqueurs plus puristes, c'est qu'ils les prennent le plus souvent pour des fautes, d'où le peu d'intérêt qu'ils leur accordent.

Néanmoins, même si le nombre d'emplois canadiens est généralement plus élevé dans les chroniques plus descriptives, le caractère descriptif d'une chronique n'implique pas que ce soit toujours le cas. Par exemple, en dépit de son orientation essentiellement descriptive, la chronique de J.-M. Laurence n'en contient que très peu. C'est que le français canadien ne prend pas une place importante dans le discours de Laurence. En tant que grammairien, il cherche entre autres à faire comprendre comment fonctionne la grammaire, ce qui l'amène parfois à donner de véritables cours de linguistique à ses lecteurs¹⁹. En outre, Laurence commente une foule de néologismes qui ne sont pas du tout propres aux Canadiens, comme les termes *niveleuse* « engin de terrassement » (« Notre français sur le vif », 16 mars 1946), *programmiste* « producteur (de cinéma) » (29 janv. 1944), *solutionner* « résoudre » (13 déc. 1945) et *s'intérioriser* « se replier sur soi » (7 janv. 1946) et dont un certain nombre sont maintenant entrés dans les dictionnaires français²⁰. À l'inverse, certaines chroniques plus prescriptives contiennent une proportion élevée d'emplois canadiens. C'est le cas, par exemple, de celle d'A. Buies (Bl., 1865-1866), ce qui s'explique par le fait qu'il qualifie de « barbarismes canadiens » tous les emplois qu'il commente dans sa chronique.

¹⁹ Voir, par exemple, les extraits à propos de l'évolution des langues (Laurence, « Notre français sur le vif », 3 juin 1944), de l'homophonie (17 oct. 1944), de l'onomatopée (30 oct. et 14 déc. 1944) et des rapports entre la psychologie et la linguistique (18 janv. 1947).

²⁰ La question des néologismes occupe également une place de choix dans la chronique de R. de Chantal, ce qui s'explique par le contexte particulier de l'époque : le développement technologique important qui caractérise cette période entraîne un besoin particulier en termes de création de mots, par exemple dans le domaine de la téléphonie et de la télégraphie (« Défense et illustration de la langue française », 6 déc. 1956), de la radiodiffusion et de la télédiffusion (20 déc. 1956, 24 janv. 1957, 28 févr. 1957 et 22 mars 1957), des appareils ménagers (11 mai 1956 et 17 mars 1960), etc. La néologie est également abordée à plusieurs reprises dans la chronique de N. Degagné, qui identifie entre autres comme étant d'apparition récente les termes suivants : *climatique* et *climatérique* « relatif au climat » (« Questions de français », 3 janv. 1936), *préfacer* « écrire une préface » (14 avr. 1930), *sidérer* « être stupéfait » (29 oct. 1928) et *talentueux* « qui a du talent » (22 juill. 1929).

D. SOURCES D'INSPIRATION DES CHRONIQUEURS

La présence plus ou moins élevée d'emplois canadiens dans les chroniques invite également à se pencher sur les sources dans lesquelles chroniqueurs puisent leur inspiration pour alimenter leurs propos concernant ces emplois.

1. Interventions des lecteurs

Certains chroniqueurs citent et commentent abondamment le courrier qu'ils reçoivent de la part de leurs lecteurs pour alimenter leur chronique. L'apport du courrier des lecteurs est par exemple très important dans les chroniques de Fréchette, de Rinfret, de Blanchard (1918-1919 ; Clément, 1949-1952) et de Degagné, ainsi que dans certaines chroniques plus récentes, comme celles de Troestler et de Vien. Or, les interventions des lecteurs revêtent souvent la forme de questions portant sur des emplois canadiens ; en voici un exemple :

- (57) **QUESTION : Comment se fait-il qu'au Québec, la plupart des gens font « peinturer » leur salon, alors que d'après le dictionnaire ils devraient plutôt le faire « peindre » ?**

M. Bourque, Alma

RÉPONSE : Il est vrai qu'au Québec, généralement, on peint un tableau et on peinture le mur. En France, on peint et le tableau et le mur.

Les dictionnaires français comme le Petit Larousse et le Petit Robert mentionnent que peinturer avait anciennement le sens de « couvrir de couleur » et qu'il signifie de nos jours « barbouiller de peinture, peindre maladroitement ». Un Québécois qui se présenterait à Paris en disant qu'il vient « peinturer l'appartement » causerait donc un certain émoi ! Inversement, plusieurs de nos compatriotes s'attendraient à des résultats très spectaculaires de la part d'un peintre-plâtrier venu « peindre » leur intérieur, car chez nous, du fait que peinturer a gardé son sens ancien, peindre a une connotation plus artistique qu'utilitaire. (Vien, « Le français quotidien », 10 juin 1996)

Parfois, les chroniqueurs font même appel à leurs lecteurs pour en apprendre davantage sur un emploi canadien, en particulier quand ils se sentent démunis. Ainsi, dans l'exemple suivant, N. Degagné sollicite l'aide de ses lecteurs à propos de l'origine de *maganer*, origine qui lui est inconnue :

- (58) « Maganer ». – Ce mot ne figure que dans le parler canadien populaire, du moins à ma connaissance. Il a un sens très précis, très net, que tout le monde saisit à merveille. Une chose qui se détériore, une personne malade, ou mal en point, ou qui a reçu des blessures, parfois des taloches, sont, de par le verdict de notre peuple, plus ou moins « maganées ». Voilà l'acception de ce terme, de vague allure indienne, qui tantôt est pris adjectivement, tantôt se conjugue comme verbe régulier. Quelle est son origine ? son étymologie ? Je l'ignore : mais je voudrais bien le savoir. Avis aux érudits et aux chercheurs. (Degagné, « Questions de français », 9 janv. 1928)

Parfois, les renseignements des lecteurs peuvent inciter les chroniqueurs à se raviser à propos d'un emploi. Par exemple, L. Fréchette est d'avis que les Canadiens se servent du mot *tire* dans un sens qu'il n'a pas en France, mais il demande à ses correspondants, en l'occurrence à ses correspondants originaires de la France, d'apporter des renseignements :

- (59) [...] *Tire* n'est pas français dans le sens que nous lui donnons ici. L'objet est, je crois, inconnu en France ; en tout cas, je n'en ai jamais entendu parler. Prière à mes correspondants français de me renseigner, s'il y a lieu. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 28 avr. 1894)

Or, Fréchette n'hésite pas à rectifier le tir après avoir reçu la lettre suivante d'un de ses lecteurs d'origine française, qui lui signale que *tire* « espèce de confiserie » a bel et bien cours en France :

- (60) [Mon correspondant m'adresse une nouvelle lettre :]
Tire. – Quoique ce mot ne soit pas dans le dictionnaire, les enfants se servent de cette expression dans le même sens qu'ici, en France, pour désigner une espèce de confiserie grossière faite avec du sucre ou de la mélasse. Mieux préparée, on l'appelle généralement *pâte de guimauve* ; chaude, elle se tire de la même manière que la *tire* canadienne.
Merci pour mes lecteurs et pour moi. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 5 mai 1894)

2. Sources littéraires et journalistiques

Il arrive également que les chroniqueurs s'alimentent dans les médias écrits ou dans des œuvres littéraires. On en trouve plusieurs exemples dans les chroniques de Beaudry et de Béguin, mais surtout dans deux chroniques de Dagenais (1966a et 1966b), qui sont presque exclusivement basées sur cette démarche. Ainsi, dans sa chronique « Des mots et des phrases » (1966a), ce dernier commente généralement une ou plusieurs phrases qu'il a relevées dans un journal paru au Canada, ce qui lui donne souvent l'occasion d'aborder des emplois canadiens :

- (61) Voici un bon sujet d'actualité. L'éditorialiste de l'hebdomadaire montréalais LE NOUVEAU MIROIR écrit : *les programmes politiques ne sont pourtant pas tellement plus compliqués que ceux qu'on présentait à l'électorat il y a vingt ou trente ans.*
 Nous employons *électorat* au sens de « corps électoral, ensemble des électeurs » et nous commettons là un barbarisme. *Électorat* n'a d'autre signification que celle-ci : « droit de participer à une élection comme votant » [...] (Dagenais, « Des mots et des phrases », 2 mai 1966)

Dans sa chronique « Nos écrivains et le français » (1966b), le point de départ est plutôt un roman ou une nouvelle publié au Canada, c'est-à-dire une œuvre littéraire. Voici, par exemple, comment Dagenais commence un de ses billets, consacré à la lecture d'une œuvre de Gabrielle Roy :

- (62) J'ai pris le dernier livre de Mme Gabrielle Roy pour en commencer la lecture, un recueil de nouvelles [...] intitulé LA ROUTE D'ALTAMONT, qui vient de paraître aux Éditions HMH, avec le sentiment que je n'échapperais pas à une sorte d'envoûtement. J'avais à peine tourné la première page du texte que je me suis rendu compte que je lisais celui-ci comme un manuscrit, comme un manuscrit dont il me fallait décider si j'accepterais ou non d'être l'éditeur. [...] (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 16 avr. 1966)

La lecture de cette œuvre lui permet ensuite de commenter un certain nombre de mots qui constituent, selon lui, des canadianismes :

- (63) Pourquoi le personnage de la fillette se sert-il dans le corps de son récit du mot **catin**, même s'il est entre guillemets, aux pages 19, 20 et 21, alors qu'elle écrit sagement **poupée** dans les pages suivantes ? Ce qui se justifie dans le dialogue ne s'explique pas dans le corps du récit.

Et pourquoi, madame, puisque vous vous êtes donné le mal méritoire de mettre entre guillemets quelques autres canadianismes patois dont vous vous servez dans le dialogue, n'avez-vous pas estimé nécessaire de faire la même faveur à **barda** (page 30) ? (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 16 avr. 1966)

3. Sources lexicographiques

Parmi les sources dont les chroniqueurs tirent profit pour alimenter le contenu de leur chronique, il faut également signaler les glossaires et les dictionnaires ou encore, dans le cas des chroniques plus récentes, les publications de nature terminologique et les listes de vocabulaire²¹. S'il est un ouvrage qui revient dans un très grand nombre de chroniques, c'est bien le GPFC, paru en 1930 mais dont un état provisoire avait déjà paru dans le BPFC²² entre 1902 et 1921, notamment sous la forme d'une chronique intitulée « Lexique canadien-français » (voir Mercier, 2002a : 116-119, 162 et suiv. et 2008 : 73). De toute évidence, ce glossaire a servi à alimenter la chronique de la SPFC et celle de Geoffrion qui, à titre de secrétaire de la SPFC, avait accès à la documentation disponible en vue de la publication du GPFC et qui était aussi chargé de la révision du manuscrit avant sa publication (voir Mercier, 2002a : 166). Cet ouvrage a toutefois été exploité par bien d'autres chroniqueurs, notamment par N. Degagné et tout particulièrement par P. Daviault.

La chronique de Daviault – qui contient, comme nous l'avons déjà souligné, un nombre élevé d'emplois canadiens – doit en grande partie sa richesse au GPFC. À titre d'exemple,

²¹ Voir, par exemple, les billets suivants de Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 16 mai 1959, 21 avr. 1960 et 25 mai 1961.

²² Il s'agit du principal organe de diffusion dont s'est dotée la SPFC pour propager la plupart de ces travaux (voir Mercier, 2002a : 193 et suiv.).

comparons les commentaires de Daviault à propos de *estèque* et *stèque* avec ceux qui figurent dans le GPFC (voir Tableau 31 ci-dessous).

Tableau 31 :
Commentaires à propos de *estèque* et *stèque*
dans le GPFC et chez Daviault²³

ARTICLES FIGURANT DANS LE GPFC	COMMENTAIRES DE LA PART DE DAVIAULT
<p>Estèque (<i>estèk</i>) s[ubstantif] m[asculin] et f[éminin]</p> <p> 1° <u>Bouquet, la plus belle ou la meilleure chose, et la dernière</u>. Ex. : <u>C'est notre meilleur orateur, on va le garder pour l'estèque</u> = pour le bouquet.</p> <p>Fr. – <i>Estèque</i> = outil de bois dont le potier de terre se sert pour terminer ses ébauches.</p> <p> 2° Dernière levée dans certains jeux de cartes.</p> <p> 3° <u>Procédé ingénieux, expédient, moyen insolite</u> de se tirer d'embaras, <u>de mener une chose à bonne fin, de surmonter une difficulté</u>. Ex. : C'est un homme plein d'estèques = c'est un homme ingénieux.</p> <p>Dial. – <i>Stecq</i> = secret, manière d'opérer, Picardie.</p> <p>Can. – <i>Stèque</i> = m[ême] s[ignification] V[oir] ce mot.</p> <p> 4° <u>Orgueil d'un levier</u>.</p> <p> 5° <u>Idée, projet irréalisable</u>.</p> <p>Stèque (<i>stèk</i>) s[ubstantif] m[asculin]</p> <p> 1° Moyen, expédient.</p> <p>Dial. – <i>Stecq</i> = secret, recette, manière d'opérer, Picardie ; <i>stac, stoc</i> = habileté, Lorraine.</p> <p>Can. – Relevé par le P[ère] Potier, au Détroit, en 1744. <i>Estèque</i> = m[ême] s[ignification]</p> <p> 2° Dernière levée (à certains jeux de cartes).</p> <p>Dial. – À Lille, on dit, en termes de jeu de cartes, que les points sont <i>stèques</i>, quand il sont égaux.</p>	<p>Autre chose. Je lis, dans Forestiers et Voyageurs de J.-C. Taché : « Des vers mangent le blé et, surtout dans les paroisses d'en haut, il n'y a quasiment plus moyen d'en cultiver. Des savants ont cherché à découvrir des estèques afin d'arrêter ce fléau ». Que signifie donc ce mot estèque ? Rappelons d'abord qu'il est français, mais qu'en France il désigne un outil de bois dont le potier de terre se sert pour terminer ses ébauches. Chez nous, il se dit de l'<u>orgueil d'un levier</u> ; puis, d'un <u>procédé ingénieux</u>, d'un <u>moyen insolite de mener une chose à bonne fin ou de surmonter une difficulté</u> : c'est le sens qu'il avait dans la phrase de Taché. Mais, dans ce cas, <u>il se dit aussi stèque</u> et alors il ne nous est pas particulier, puisqu'on le trouve sous cette dernière forme en Picardie et, sous la forme stac ou stoc, en Lorraine.</p> <p>Il signifie encore : <u>dernière levée dans certains jeux de cartes</u>. Or, à Lille, paraît-il, on dit que les points sont <u>stèques aux cartes quand ils sont égaux</u>. Estèque signifie encore, peut-être par association d'idées avec la dernière acception précitée, <u>bouquet, la plus belle ou la meilleure chose, et la dernière chose, et la dernière</u> (« c'est notre meilleur orateur, on va le garder pour l'estèque »). Enfin, ce mot se dit pour <u>idée, projet irréalisable</u>. (Daviault, « Propos sur notre français », 14 avr. 1957)</p>

Comme on peut le voir, Daviault ne se limite pas à définir le sens dans lequel le terme *estèque* est utilisé dans l'extrait de Taché qu'il commente, mais il en profite pour épuiser tous les emplois répertoriés dans le GPFC, y compris certains exemples et commentaires, ce qui montre bien à quel point son discours est redevable à cet ouvrage. Même s'il faudrait mener une analyse plus poussée pour évaluer de façon plus précise l'impact que le GPFC a eu sur la chronique de Daviault, il n'y a aucun doute que cette influence a été considérable.

²³ Dans ce tableau, nous soulignons les passages que Daviault a littéralement recopiés dans les deux articles figurant dans le GPFC.

4. Expériences personnelles

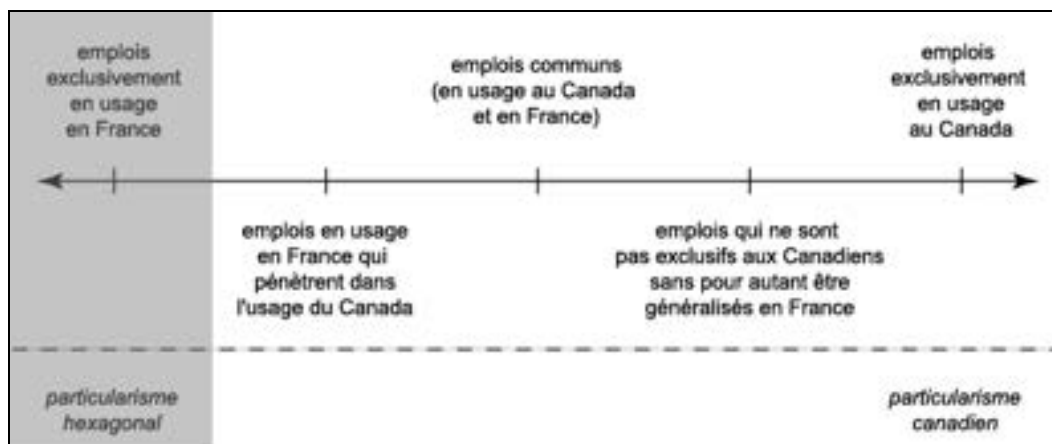
La mention de tel ou tel emploi canadien peut aussi s'expliquer tout simplement par des expériences personnelles vécues par le chroniqueur ou du moins présentées comme telles. L'inspiration du chroniqueur est alors le fruit du hasard, comme le montre l'anecdote racontée par L.-P. Béguin dans l'exemple suivant :

- (64) Dans un grand magasin où le français est à l'honneur, magasin qui d'ailleurs porte un nom bien français, je déambulais ce matin, entre les rayons, quand mon regard fut attiré par trois inscriptions, très grandes, en métal d'ailleurs : horloges, cadrans, pendules. Hélas, trois fois hélas, le mot cadran est incorrect, j'ai le regret de le dire. Il s'agissait du rayon des réveils. Si on peut admettre, dans la conversation familière[,] le mot cadran, parce qu'il est bien difficile à déloger, il est bon de faire remarquer que le cadran n'est que la face extérieure d'une horloge, d'une pendule ou d'une montre. Et d'un réveil. La phrase rituelle que l'on dit avant de se coucher : « As-tu mis le cadran ? » [...] s'entend, je crois, dans des milliers de foyers québécois. Bon, qu'y puis-je ? Mais ce qu'on veut dire est : « as-tu réglé le réveil ? ». Un grand magasin n'a pas à se servir de mots du niveau familial, il doit « faire sérieux » et utiliser les mots techniques. Question encore une fois de niveau de langue. (Béguin, « Au fil des mots », 10 janv. 1976)

E. BILAN

Les chroniqueurs peuvent recourir à différentes formulations pour souligner le caractère canadien d'un emploi, mais l'identification des emplois canadiens ne relève toutefois pas d'une pratique systématique. Par ailleurs, les emplois canadiens commentés par les chroniqueurs s'inscrivent, sur le plan géolinguistique, dans un continuum qui est situé entre deux extrêmes. La distribution des emplois canadiens sur ce continuum peut être représentée sous la forme de la figure 8.

Figure 8 :
Distribution géographique
des emplois canadiens



Par ailleurs, comme le montre également cette figure, les emplois canadiens s'opposent à des emplois exclusivement en usage en France. Il arrive en effet que les chroniqueurs commentent des emplois qu'ils croient inusités dans la langue des Canadiens ou, à tout le moins, dans l'usage de certains d'entre eux. S'ils ne disposent pas de terme pour désigner ces emplois, ils semblent bien conscients du fait que certains emplois sont propres à la France. Bien que nous n'ayons pas recensé ces emplois et qu'ils ne fassent pas partie de notre étude (ce qui explique pourquoi nous les avons identifiés sur un fond gris), nous en donnons quelques exemples dans le tableau 32.

Tableau 32 :
Exemples d'emplois présentés comme usités
en France, mais inconnus au Canada

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>balancer</i> « lancer »	« [...] un mot qui se dit en France avec le sens de <i>lancer</i> à en juger par les contextes, mais qui <u>n'est pas connu chez nous</u> , que je sache. » (Degagné, « Questions de français », 23 janv. 1936)
<i>à la brune</i> « à la brunante »	« Pourquoi hésiter entre " <i>à la brune</i> " et " <i>à la brunante</i> ", accepter la première qui <u>n'est quère connue ici</u> et proscrire la seconde si en usage au Canada [...] ? » (Hudon, « Le terroir », 24 sept. 1934)
<i>broyer du noir</i> « avoir des pensées tristes »	« [...] la locution broyer du noir <u>semble inconnue de nos gens</u> . » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 24 nov. 1923)
<i>cuisinière</i> et <i>fourneau</i> « cuisinière »	« Notre poêle n'est pas seulement l'appareil qui sert au chauffage d'une pièce ; c'est, aussi, le fourneau de cuisine, la cuisinière, fourneau et cuisinière étant <u>deux mots inconnus en ce sens, chez nous</u> . » (Davialt, « Propos sur notre français », 11 janv. 1953)
<i>pitchoune</i> ou <i>pitchounette</i> « jeune enfant »	« Nous ignorons totalement <i>le pitchoune</i> et <i>la pitchounette</i> d'origine occitane que tous les Français ont adoptés. » (Barbaud, « Parler d'ici », 12 mai 1984)
<i>slip</i> « sous-vêtement »	« Dans cette acception[,] <u>le mot est inconnu au Canada</u> [...] ». » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 30 avr. 1953)

Pour mieux comprendre comment les chroniqueurs abordent la question de la variation géographique du français, il faudrait s'intéresser à ces emplois qui constituent ce que nous désignons de nos jours par le terme *francisme* (voir Hausmann, 1986 ; Thiboutot et Martel, 1997 ; Verreault, 1996 ; Wauthion, 2001).

La présence d'emplois communs au français du Canada et à celui de France montre que l'intérêt de certains chroniqueurs pour le français canadien ne se traduit pas seulement par des préoccupations de nature différentielle, mais également par la prise en compte de tout ce qui est en usage dans la langue des Canadiens. Ces chroniqueurs estiment donc que ces emplois font partie, à part entière, de la langue des Canadiens et qu'il convient d'en tenir compte quand on

veut la décrire. Dans certains cas, la mention d'emplois communs permet aux chroniqueurs de souligner toute la richesse du vocabulaire qui a cours dans le français du Canada, ce dont rend compte l'exemple suivant :

- (65) Le verbe lever a de nombreuses acceptions dans la langue littéraire. Littré lui en reconnaît vingt-huit. Hatzfeld et Darmesteter, qui usent largement de la méthode synthétique, les ramènent à six. Transitif, lever a le sens général de faire mouvoir de bas en haut et signifie : 1° mettre plus haut ; 2° retirer (ce qui est posé à une place) ; 3° dresser (ce qui est couché, penché, etc.) ; 4° ramasser, recueillir. Intransitif, il veut dire se mouvoir de bas en haut, ou plus spécialement : 1° commencer à sortir de terre, en parlant de graines ou de plantes ; 2° se gonfler, en parlant de la pâte où l'on a mis du levain.

On a coutume de s'apitoyer sur la pauvreté de la langue franco-canadienne. Or nos gens n'emploient pas moins vingt-trois des vingt-huit acceptions que Littré attribue à lever. Et s'ils ne font pas usage des cinq autres, c'est sans doute parce qu'elles sont spéciales au jardinage, à l'imprimerie, aux jeux, au manège, etc. Mais les Canadiens ne s'en tiennent pas à ces vingt-trois acceptions académiques [...] ; ils donnent à lever plusieurs autres sens que n'admettent pas les dictionnaires du bon usage. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 9 janv. 1926)

Les emplois communs sont toutefois relativement rares dans les chroniques, où ils occupent une place secondaire comparativement aux canadianismes. Leur présence est en outre souvent subordonnée à des préoccupations de nature différentielle. Le fait d'en signaler permet notamment à certains chroniqueurs de mieux faire ressortir d'autres différences linguistiques entre le français canadien et le français hexagonal, comme dans cet exemple :

- (66) [...] chez nous, le guichet, que l'on articule « guichette », « dichette » ou « nichette », n'est pas seulement comme en France une petite ouverture pratiquée dans une grande. De façon presque générale, on donne le nom de guichet à toutes les petites portes, à toutes les petites ouvertures. Ainsi, les vasistas, les événements, les pertuis, les ventouses s'appellent « guichet ». [...] (Geoffrion, « La langue de nos pères », 4 juill. 1925)

En effet, la mention de *guichet* « petite ouverture pratiquée dans une grande », emploi que Geoffrion présente comme un emploi qui a cours à la fois au Canada et en France, lui permet de bien mettre en évidence l'usage typiquement canadien du terme, en l'occurrence l'acception de « n'importe quelle petite ouverture », qui n'a pas cours en France. Voici un autre exemple, portant cette fois-ci sur la prononciation :

- (67) Autre particularité [de la langue acadienne]. La lettre **c** se prononce comme en France, sauf si l'**u** qui le suit est lui-même suivi d'une autre voyelle, et alors il chuinte. Au lieu de **quai** on aura **tché**, ou plutôt **tchè** ; au lieu de **queue**, on prononcera **tcheu**. **Qui**, **quille**, **quinze**, **quitter** deviennent **tchi**, **tchille**, **tchinze**, **tchitter**. Mais le son reste dur si la voyelle est un **o** ou la diphtongue **oi**, ou encore si elle est suivie d'un **r** ou d'un **n** : [o]n dit quolibet, quoi, quenouille, querelle[.] Mais **tchestion**, **tchémander** et **tcheuqfois** pour question, quémander et quelquefois. (Davault, « Propos sur notre français », 1^{er} déc. 1957)

Daviault signale ici les différentes réalisations du phonème /k/ que le français acadien partage avec la France, ce qui lui permet de souligner un certain nombre de réalisations propres aux Acadiens, notamment la réalisation de /k/ en [tʃ] devant certaines voyelles.

Dans certains cas, la présence d'emplois communs est liée à la variation à laquelle le français du Canada est lui-même soumis. Ainsi, les chroniqueurs commentent parfois un emploi qu'ils présentent comme particulier à certaines régions du Canada, mais qui entre en concurrence avec un autre terme, courant ailleurs au Canada, qui n'est pas jugé particulier aux Canadiens :

- (68) [...] Si vous êtes de Montréal, vous redoublez. Si vous êtes de Chicoutimi ou de Rimouski, vous doublez. L'expression « doubler une classe », courante en Belgique, est devenue archaïque en France, où l'on « redouble ». Au Québec, on entend les deux. Ici comme en Belgique, on appelle les élèves qui doublent des doubleurs, alors qu'en France ils sont plutôt des redoublants. (Vien, « Le français quotidien », 21 oct. 1966)

Dans le même ordre d'idées, il arrive également que les chroniqueurs signalent un emploi utilisé aussi bien par les Canadiens que par les Français et qui, dans l'usage canadien, entre en concurrence avec un autre terme, associé pour sa part au registre populaire du français canadien :

- (69) Pour l'heure, je veux m'attarder plutôt à la phrase suivante de René Geogin : « Comment persuader aux Canadiens que **catin** ne signifie plus, dans le français des villes, **poupée** et, par extension, **femme élégante** ? ».

À quoi nous répondons que M. Geogin n'a pas à se mettre martel en tête : nous connaissons très bien le sens actuel de **catin** ; nous savons même qu'il désigne une femme de mauvaise vie plutôt qu'une femme élégante. Ce mot n'est plus employé au sens de poupée que dans les couches les moins instruites de la population et, même là, on n'ignore pas du tout le mot poupée. (Daviault, « Propos sur notre français », 22 juin 1958)

De tels exemples montrent bien que les chroniqueurs font parfois observer que certains mots se trouvent en situation de concurrence lexicale dans l'usage canadien, aspect sur lequel nous reviendrons plus loin.

Le discours à propos des emplois canadiens est en outre intimement lié aux connaissances que les chroniqueurs avaient de la langue telle qu'elle a cours en France. Il ne faut donc pas se surprendre si certains emplois canadiens dans des chroniques plus anciennes ne sont plus identifiés comme tels dans des chroniques plus récentes. C'est le cas de *se rappeler de quelque chose*, par exemple. Cette construction est d'abord présentée par Fréchette comme un emploi canadien, sans plus :

- (70) *Se souvenir*, c'est se remémorer quelque chose sans effort.

Se rappeler, c'est se souvenir, mais avec un certain effet de volonté.

On se rappelle quelque chose ; on se souvient *de* quelque chose.

Chez nous, tout le monde se rappelle de quelque chose. Pourquoi ? Probablement de peur de manquer une occasion d'afficher sa connaissance de la langue du grand siècle. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 16 mars 1895)

Une quarantaine d'années plus tard, Degagné soulignera qu'il ne s'agit peut-être pas d'un particularisme canadien, puisqu'il en trouve une attestation dans une source française :

- (71) « Se rappeler *de* ». – « Les très vieilles gens du pays se rappellent nettement *d'avoir vu...* » (P. Lhande). L'autorité du P. Lhande plaide éloquemment pour : *se rappeler de* suivi d'un verbe, ce que nous pouvions croire un canadianisme. On n'en trouve toutefois point d'exemple dans Darmesteter ni dans Larousse. Par contre, celui-ci interdit formellement : se rappeler *d'*une chose : on *se souvient d'*un fait, mais on *se rappelle* un fait. (Degagné, « Questions de français », 1^{er} oct. 1936)

Plus tard encore, Chantal affirmera pour sa part qu'il s'agit d'une construction qui a cours non seulement au Canada, mais aussi en France :

- (72) Au Canada, l'on entend souvent l'expression : « **Je me rappelle de cela** » ou « **Je m'en rappelle** ». C'est une faute : « se rappeler » est transitif direct. Il faut donc dire : « Je me rappelle cela », ou : « Je me le rappelle ». [...]
- [...] Cette forme est de plus en plus employée, mais tant que l'Usage [*sic*] ou l'Académie ne l'aura pas officiellement sanctionnée, elle demeure fa[*u*]tive. Il importe de souligner que cette faute est aussi courante en France qu'au Canada. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 19 févr. 1953)

Investir « faire un placement de fonds » constitue un autre exemple intéressant. Roullaud le mentionne comme une faute que commettent les Canadiens :

- (73) INVESTIR – signifie environner une place forte avec des troupes, afin d'en faire le siège et de ne laisser échapper personne.
- [...]
- C'est toujours la même chose, ma pauvre Justine. « Investir » nous vient de l'anglais, que nous avons mal traduit. Investir des capitaux dans une entreprise, c'est s'y intéresser en y plaçant des fonds.
- C'est un problème de linguistique, dit Justine en souriant, que le vulgaire ne peut pas aisément résoudre. En bon français, on doit dire, au lieu d'investir :
- PLACER – mes capitaux, c'est-à-dire, faire un placement de fonds avantageux, de manière qu'il me rapporte des intérêts. Vous avez donc une bonne occasion de placer votre argent, non de l'investir. (Roullaud, « Leçons pratiques de français », 14 mars 1908)

Une vingtaine d'années plus tard, Geoffrion informera ses lecteurs que cet anglicisme a cours non seulement au Canada, mais aussi en France, bien qu'il ne figure dans aucun dictionnaire français :

- (74) Chez nous, les hommes d'affaires, les gens de robe lui attribuent [au verbe *investir*] une quatrième signification : celle de placer (de l'argent, des fonds). C'est ainsi qu'on dit, par exemple : « L'argent des

mineurs doit être investi en biens-fonds, en obligations hypothécaires ou en obligations des gouvernements, des municipalités » ; – « Sa fortune est presque toute investie dans le commerce ».

C'est là un anglicisme.

Le verbe anglais « invest »[,] formé sur le français « investir », n'a pas seulement les acceptions de celui-ci. Il a aussi celle de placer (de l'argent), de faire un placement ; et c'est sous l'influence de l'anglais « invest » qu'investir a pris chez nous la signification de placer.

Cet emploi d'« investir » pour placer ne nous est pas particulier. Bien qu'aucun lexique de la langue commune ne le reconnaisse, il a cours en France. C'est ainsi que, pour ma part, je l'ai relevé récemment dans quatre publications différentes. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 2 oct. 1926)

En terminant, l'analyse du discours des chroniqueurs montre bien que plusieurs d'entre eux s'intéressent relativement peu à la question de savoir si les emplois qu'ils commentent constituent des particularismes du français canadien ou non. Seuls les chroniqueurs qui font preuve d'un intérêt plus marqué pour l'étude du français canadien sont plus enclins à aborder cette question, ce qui explique que les emplois canadiens soient relativement nombreux dans leur discours.

Dans la mesure où cette absence de précisions fait manifestement partie du discours des chroniqueurs, nous avons décidé, dans la suite de notre analyse, d'étudier tous les emplois canadiens, et non seulement ceux que les chroniqueurs présentent comme des canadianismes. Nous écarterons toutefois tous ceux que les chroniqueurs identifient comme communs à la France et au Canada et qui, du reste, ne donnent généralement pas lieu à une évaluation explicite de leur part. Leur exclusion ne signifie certainement pas que ces emplois sont dépourvus d'intérêt. Bien au contraire, il y aurait lieu de s'y arrêter davantage dans une autre étude.

Nous justifions la décision de tenir compte de l'ensemble des emplois canadiens pour les trois raisons suivantes²⁴. La première tient à la nature même du discours des chroniqueurs. Dans la mesure où celui-ci n'est pas toujours aussi clair qu'on le souhaiterait, il nous a semblé qu'il fallait tenir compte de toute sa complexité, puisque celle-ci témoigne non seulement de l'extrême richesse des chroniques, mais aussi de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs. Dans un même

²⁴ Rappelons en outre que les emplois canadiens qui ne donnent lieu à aucun commentaire géolinguistique semblent constituer pour la plupart des emplois qui contribuent, aux yeux des chroniqueurs, à particulariser le français du Canada. En effet, lorsqu'on s'intéresse aux seuls emplois dont le statut géolinguistique est clairement identifié par les chroniqueurs (ce qui est le cas d'environ 57 % de l'ensemble des emplois canadiens), on observe que les emplois communs n'occupent qu'une petite partie de tous ces emplois, alors que les particularismes sont beaucoup plus nombreux. Or, il s'agit d'une tendance forte qui est sans doute à l'œuvre dans l'ensemble des emplois identifiés comme canadiens.

ordre d'idées, même si le chroniqueur ne précise pas toujours si un emploi canadien constitue, oui ou non, un particularisme du français canadien, il est fort à parier que le lecteur de la chronique l'interprétait comme tel. Comme nous, celui-ci était aussi confronté à l'ambiguïté qui caractérise dans bien des cas le discours des chroniqueurs, ce qui n'est pas sans intérêt lorsqu'on sait l'impact que les chroniques ont eu sur l'imaginaire linguistique des Canadiens français.

Ensuite, et cette raison découle de la précédente, il nous a semblé important de nous garder d'imposer un regard exclusivement contemporain sur le discours des chroniqueurs et d'analyser ce discours à travers nos connaissances actuelles en cherchant à appliquer des catégories dont les chroniqueurs ne se servaient visiblement pas eux-mêmes. Il ne faut effectivement pas oublier que la réflexion sur la variation géographique du français s'est profondément modifiée depuis les années 1970 (à ce sujet, voir entre autres Poirier, 1987 et 2003) et que l'un des objectifs de notre analyse consiste à évaluer comment cette réflexion s'est articulée dans les années qui précèdent cette période. Nous avons donc tout intérêt à nous pencher sur l'ensemble des emplois canadiens mentionnés par les chroniqueurs pour mieux observer l'évolution du discours des chroniqueurs à propos du français canadien.

Enfin, rappelons que l'intérêt pour les emplois qui particularisent le français du Canada est surtout le fait de quelques chroniqueurs seulement. Ainsi, si nous avons décidé de retenir exclusivement des emplois identifiés comme des canadianismes, nous aurions dû laisser de côté dans notre analyse de nombreux emplois, pourtant bien intéressants du point de vue de leur description et de leur évaluation, et ce choix nous semblait très arbitraire. À titre d'exemple, dans le cas de la chronique de Fréchette, il aurait fallu écarter 385 emplois, c'est-à-dire 52 % de tous les emplois canadiens qu'il commente. Dans le cas de certaines chroniques, déjà peu riches en emplois canadiens, nous n'aurions pu relever presque aucun emploi. C'est par exemple le cas d'une des chroniques de Buies (1888) dans laquelle nous avons relevé 62 emplois canadiens, mais dont il aurait fallu écarter 55 emplois (= 89 %) qui ne donnent lieu à aucune précision pour ce qui est de leur statut géolinguistique.

CHAPITRE III : DESCRIPTION DES EMPLOIS CANADIENS

Dans ce chapitre, nous analyserons la description que les chroniqueurs font des emplois canadiens qu'ils commentent¹. Nous verrons d'abord que les emplois canadiens ne sont pas toujours accompagnés de commentaires élaborés, ce qui pose parfois certains problèmes d'interprétation. Nous classerons ensuite ces emplois en fonction de la composante de la langue dont ils relèvent (prononciation, lexicque, morphosyntaxe, etc.). Nous étudierons enfin les commentaires que les chroniqueurs font à propos de l'extension de leur usage ainsi que de leur origine.

A. TYPES DE COMMENTAIRES

Dans cette section, nous nous pencherons sur les différents types de commentaires qui accompagnent les emplois canadiens dans le discours des chroniqueurs. Ces emplois donnent généralement lieu à des commentaires plus ou moins élaborés, mais il n'en est pas toujours ainsi. Dans certains cas, en effet, ces commentaires sont plutôt sommaires, pouvant même aller jusqu'à se confondre avec la formulation qui sert à identifier un emploi canadien.

1. *Emplois donnant lieu à un développement relativement élaboré*

La majorité des emplois canadiens donnent lieu à un développement relativement élaboré. Ces développements peuvent prendre des formes différentes qui dépendent le plus souvent de la structure générale de la chronique.

¹ Rappelons que nous ne tiendrons pas compte ici des emplois communs à l'usage canadien et hexagonal. Au total, l'analyse présentée dans les chapitres subséquents portera sur 9 563 emplois (voir Tableau 29 dans le chapitre précédent).

La plupart des chroniques se présentent sous la forme d'un texte suivi sans véritable structure, comme celles d'A. Buies (1888), de L. Groulx, de M. Hudon, d'É. Blanchard (1912), de Th. Hudon, de J.-M. Laurence, de P. Daviault, de R. de Chantal, de J. Darbelnet, de G. Dagenais, de L.-P. Béguin, de Ph. Barbaud et de P. Beaudry. Dans ces chroniques, les emplois canadiens figurent dans un discours continu, qui peut parfois être associé à un thème en particulier. C'est le cas dans l'exemple suivant, où Beaudry commente une série de termes canadiens relevant du vocabulaire sportif, plus particulièrement du hockey :

- (1) Comment peut-on [...] parler de progrès alors [que] pas un seul de nos commentateurs n'a encore osé appeler par leur nom la crosse [*sic*] et le palet qu'ils s'entêtent encore à affubler des fautes que sont les mots *bâton* et *rondelle* ? Et l'on parle encore de la *mise au jeu* de préférence à l'**engagement** ou, à la rigueur, de la **mise EN jeu** !

Ces commentateurs, qui font pourtant la pluie et le beau temps et pourraient donc lancer avec succès toutes les corrections qu'ils connaissent parfaitement par leurs contacts en France, ont mis plus de 30 ans à corriger le mot *joute* par **match** et commencent à peine à parler du tir plutôt que de l'impossible *lancer* et à timidement utiliser le verbe **marquer** plutôt que la faute *compter*. Ce qui ne veut pas dire, hélas ! qu'on a fini d'entendre parler des *compteurs* d'autres choses que l'électricité ou le gaz.

Pour revenir au mot **crosse** si cavalièrement rejeté sous prétexte qu'il sert à un autre jeu, admirons la logique qui lui substitue le mot *bâton* pourtant utilisé dans trois [sports] : le golf, le base-ball et le hockey, d'ailleurs fautivement puisqu'il s'agit de **clubs**, de **battes** et, bien sûr – encore une fois – de **crosses**. Aucun d'entre eux n'a jamais répondu à la question que j'ai si souvent posée : songeraient-ils à parler du bâton de l'évêque, du bâton de l'aveugle, du bâton du chef d'orchestre quand ils savent très bien que tout comme les autres bâtons, chacun a un nom spécifique ? (Beaudry, « Langue », 18 mars 1996)

À côté des chroniques qui se présentent comme un texte suivi, il en existe d'autres qui obéissent à une structure plus contraignante. Dans ces chroniques, les commentaires concernant un ou plusieurs emplois sont généralement regroupés dans des sections séparées d'une longueur variable. Celles-ci peuvent être identifiées par une vedette, ce qui leur donne parfois les apparences d'un article lexicographique. C'est la forme qui est adoptée dans les chroniques d'A. Buies (Bl., 1865-1866), de L. Fréchette, de R. Rinfret, d'É. Blanchard (1918-1919 ; Clément, 1949-1952), de L.-Ph. Geoffrion, de N. Degagné, de la SPFC et de J. Poisson, auxquelles on pourrait ajouter celles d'A. Lusignan, de l'OLF, d'H. Troestler et de M. Vien, dont les billets relativement courts sont généralement consacrés à un ou à quelques emplois seulement. Dans le cas de Fréchette et de Rinfret, ces sections consistent généralement en des réponses aux questions qui leur ont été posées par des lecteurs.

La structure ainsi adoptée permet aux chroniqueurs de traiter de façon relativement détaillée certains des emplois canadiens qu'ils commentent. Dans bien des cas, en effet, les articles qui

composent un billet contiennent des descriptions relativement complètes de tous les différents sens que tel ou tel mot peut prendre en français du Canada et celles-ci peuvent, dans certains cas, être enrichies d'exemples pour en illustrer l'usage, ce qu'illustre l'exemple suivant :

- (2) « Butin ». – Mot bien français, mais auquel nous avons donné plusieurs acceptions qui nous sont propres. Le Glossaire [du parler français au Canada] en enregistre six, dont trois ont cours aussi dans différents dialectes de France. Ce sont : 1° des effets, des marchandises : je vous ai vendu *du bon butin* ; 2° le mobilier de quelqu'un : ma maison a brûlé, et j'ai perdu tout mon *butin* ; ce sens paraît aussi français, d'après un exemple donné par l'Académie ; 3° du linge, des vêtements : du *butin*, un morceau de *butin* ; on sait la réponse (*canadienne* !) d'Adam au Créateur : Seigneur, je n'ai pas *mon butin* [;] 4° [...] au figuré : cette femme-là, c'est *du bon butin* ; 5° la récolte, en général : il y en a, *du butin*, cette année ; 6° des provisions : beaucoup de *butin* dans le grenier. Les trois dernières acceptions sont exclusivement canadiennes. (Degagné, « Questions de français », 28 sept. 1933)

Parfois, les chroniqueurs mentionnent, dans un seul et même article, les différentes variantes phonétiques ou morphologiques d'un même mot, comme on peut le voir dans l'exemple ci-dessous. Celui-ci est consacré à l'expression *catalogne* « couverture faite avec de menus restes d'étoffes » et à trois de ses variantes de prononciation, *catelogne*, *catelone* et *catolone*, ce qu'annonce du reste la vedette multiple qui chapeaute l'article :

(3) **Catalogne, catelogne, catelone, catolone**

Nous désignons sous ces noms divers les couvertures de lit que nos Canadiennes font au métier avec des retailles, avec toutes sortes de menus restes d'étoffes. Ex. : Couvrir avec une bonne *catalogne*. Ces mots de *catalogne*, *catelogne*, *catelone* sont originaires de France. Mais, là-bas, ils servent à désigner des couvertures de lit faites de laine. Comme le français de bonne compagnie n'a pas de vocable pour dénommer les couvertures que nos Canadiennes fabriquent avec des retailles, etc., nous pourrions faire usage du mot *catalogne* pour les désigner. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1930)

Il arrive aussi que de tels articles soient consacrés à un groupe de mots qui font partie d'une même série lexicale (voir Pellerin, 2007 : 40 et suiv.), c'est-à-dire d'un « ensemble de mots dérivés et composés sur la même base » (Mortureux, 1997 : 26). C'est le cas du verbe *amancher*, de l'adjectif *amanché*, des noms *amanchure* et *amanchage* et du verbe pronominal *s'amancher* commentés l'exemple suivant :

- (4) « Amancher ». – Forme canadienne d'*emmancher*. Se dit beaucoup, au propre et au figuré. Se dit aussi en vieux français et dans plusieurs dialectes. Ex. : une hache qui *s'amanche* bien ; une affaire mal *amanchée*, c.-à-d., mal commencée. Le Glossaire [du parler français au Canada] donne une foule d'autres acceptions canadiennes extrêmement intéressantes et pittoresques. On dira, par exemple, d'une personne curieusement accourée qu'elle est *ben mal amanchée*. Il y a, en outre chez nous, beaucoup d'*amanchures* et d'*amanchages*. Quelle *amanchure* ! s'écriera-t-on en présence d'un ouvrage mal fait. En v'là, un *amanchage* ! – Verbe pronominal : on va *s'amancher* pour arriver. (Degagné, « Questions de français », 9 mars 1939)

Il y a également des chroniques qui occupent une position intermédiaire entre celles qui sont présentées sous la forme d'un texte suivi et celles qui ont une structure un peu plus contraignante. C'est le cas de la chronique de H. Roullaud ; en voici un exemple :

- (5) Séduits par l'élégance de la montre d'un petit magasin de nouveautés, M. et Mme Laurent se décident à y faire quelques achats.

– Je voudrais six paires de bas, demande M. Laurent.

Le marchand questionne sur la couleur, la matière, la pointure et présente à son client l'article demandé : des bas.

BAS. – Ce sont des fourreaux de fil, de coton, de laine ou de soie qui couvrent, en les moulant, le pied et la jambe.

– Ce n'est pas cela, dit M. Laurent un peu inquiet. Je veux des petits bas ne montant pas plus haut que le mollet.

– Alors, ce sont des chaussettes qu'il vous faut... En voici, Monsieur.

C'est en effet ce qu'il désirait.

CHAUSSETTES. – Les chaussettes sont des demi-bas que portent ordinairement les hommes et, l'été, les enfants, tant qu'ils sont encore en jupes. En Canada, on désigne les chaussettes sous le nom de chausson, mais M. Laurent apprit plus tard la différence qu'il y a entre ces deux objets.

CHAUSSON. – C'est une chaussure en étoffe, en feutre ou en fourrure, qui enveloppe le pied pardessus [*sic*] le bas ou la chaussette et qui ne dépasse pas la cheville. Le chausson ne se porte qu'à l'intérieur et tient lieu de pantoufles chez les vieillards et les valétudinaires. (Roullaud, « Leçons pratiques de français », 14 sept. 1907)

Tout en présentant sa chronique comme un texte suivi, Roullaud introduit les termes qu'il commente (*bas*, *chaussette* et *chausson*) par l'utilisation d'une adresse, ce qui lui permet de bien les mettre en évidence.

2. Emplois mentionnés dans une énumération

Certains emplois canadiens ne sont pas traités dans le détail, mais ils sont plutôt mentionnés dans une énumération. C'est le cas notamment des emplois qui appellent tous un même commentaire dans le discours des chroniqueurs. La plupart du temps, ces énumérations servent à regrouper des emplois qui rendent tous compte d'un même phénomène linguistique. On trouve par exemple des listes de mots qui ont une prononciation particulière au Canada :

- (6) *Chez nous et ailleurs.* – Nous avons nos défauts de prononciation, par exemple : s'asseoir sur le *bin*, mettre ses *gains*, ou son *rubin*, élever les *infins*, aller *vin d'vin*, demeurer au 3e *rin*, avoir de l'*argin* du gouvernemin, trouver ça *tannin*, etc. Mais je sais tel endroit où l'on prononce *eil*, *eff*, *nef*, *deil*, *jène*, *j'éta*, *j'ava*, *je faisa*, etc. ; d'autres où l'on dit : *pa-ï-re*, *ma-ï-re*, en *l'a-ï-re*, manger des *cra-ï-pes*, aller aux *Va-ï-pres*, aller à *confa-ïs-se*, recevoir la *Pra-ïs-se*, le *Sala-il*, etc. ; ou bien la *veuille*, un *lieuvre*, *leuve toi* [*sic*], *a-jeu-ve*, etc. ; d'autres encore où l'on entend ce son guttural : *man-her*, *mar-her*, *har-her*, avoir de

l'ar-*hent*, aller dans le *hamp*, prendre les *hars*, etc. – Ce sont [des] vices locaux, et il en est d'autres, qui s'ajoutent à nos vices communs. [...] (Degagné, « Questions de français », 1^{er} juin 1933)

On peut encore penser à des énumérations regroupant des emplois qui constituent tous des particularismes sémantiques du français canadien², des emprunts à l'anglais³, des termes qui appartiennent à un champ sémantique particulier⁴, ou des mots qui présentent un comportement grammatical particulier en français du Canada⁵. On trouve également des énumérations contenant des innovations canadiennes qui sont toutes formées sur un même modèle morpholexical :

- (7) Il est à peu près certain que l'héritage le plus authentiquement normand de nos ancêtres, c'est le suffixe « -eux » d'un grand nombre d'adjectifs et de noms que nous employons fréquemment tels : « un écureux », « un chevreux », « un siffleux », « un robineux », « un rebouteux », etc. Ce suffixe est habituellement péjoratif et permet aux mots suivants d'être employés aussi bien comme adjectifs que comme noms : « seineux », « têteux », « pisseux », « senteux », « bretteux », « colleux », « ostineux », « râleux », et ainsi de suite. [...] (Barbaud, « Parler d'ici », 13 avr. 1985)⁶

Il arrive aussi que ces énumérations servent à regrouper des emplois qui sont tous évalués de la même façon par le chroniqueur. Il s'agit généralement d'emplois qui amènent tous une condamnation :

- (8) [L]es anglicismes, au fur et à mesure que les Canadiens français eurent un plus grand nombre de relations suivies avec les Anglo-Canadiens, aggravèrent au point de la généraliser une confusion qui, à la suite d'un long isolement, pervertissait déjà notre langage. « Appointment » pour rendez-vous, « batterie » pour pile ou accumulateur, « copie » d'un journal ou d'une revue pour exemplaire, « ajustement » pour redressement, « directeur » pour membre du conseil d'administration, « agenda » pour ordre du jour,

² On en trouve des exemples dans, entre autres, Roulland, « Leçons pratiques de français », 10 août 1907 ; Blanchard, « Chronique du bon langage », 22 juin 1918 et 14 déc. 1918 ; Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 25 janv. 1960 ; etc.

³ C'est par exemple le cas des quatre billets de la chronique que Blanchard a consacrée à ce phénomène (1912). On en trouve également des exemples dans Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 25 mai 1961 ; Barbaud, « Parler d'ici », 12 janv. 1985 ; etc.

⁴ Voir, entre autres, Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 17 mars 1960 (billet qui énumère des noms utilisés au Canada pour désigner certains appareils et accessoires ménagers) et Daviault, « Propos sur notre français », 27 mai 1956 (billet qui est consacré aux termes utilisés dans le français canadien et acadien pour désigner certains poissons).

⁵ Par exemple, on trouve des énumérations de substantifs donnant lieu à un commentaire concernant leur genre dans Degagné, « Questions de français », 3 févr. 1930 et dans Daviault, « Propos sur notre français », 25 sept. 1955.

⁶ Dans le même ordre d'idées, Daviault donne une série d'adjectifs formés à partir du préfixe *in-* et du suffixe *-able* (comme *immourable*, *inrestable*, *imbuchable*) (« Propos sur notre français », 17 mai 1959). De son côté, Degagné énumère des canadianismes qui rendent compte de l'utilisation prolifique du suffixe *-age* dans le français du Canada (*voyageage*, *forçage*, *parlage*) (« Questions de français », 14 mai 1937).

« charger » pour facturer... ils foisonnent. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 11 mai 1959)⁷

Plus rarement, il s'agit d'emplois qui donnent tous lieu à une acceptation, comme en fait foi l'exemple suivant :

- (9) Donc – pour me borner à une catégorie d'expressions – nous garderons précieusement chez nous[,] et pour nous, nos « poudreries », nos « bordées » de neige, nos « casques », nos « ceintures fléchées », nos « balises » de chemins d'hiver, nos « traînes sauvages », nos « souliers mous », nos « raquettes » qui sont bien de physionomie et de tournure canadiennes, qui appartiennent en droit strict à la langue de notre fier et rude « habitant », et que n'auraient jamais pu nous donner nos frileux de cousins d'outre-mer. (Montal, « Le parler canadien », 5 mai 1906)⁸

Comme on peut le voir dans les exemples précédents, les commentaires qui accompagnent les emplois mentionnés dans une énumération sont relativement peu élaborés, étant donné que ces emplois sont tous envisagés sous un aspect précis. Leur description est donc inévitablement plus succincte et moins complète. Il arrive par exemple que les chroniqueurs mentionnent plusieurs emplois canadiens, mais sans préciser leur signification, comme c'est le cas dans les exemples (7) et (9) ci-dessus.

3. *Emplois accompagnés d'aucun commentaire*

Dans certains cas, les chroniqueurs ne font que signaler un emploi canadien, sans que celui-ci donne lieu à des commentaires plus détaillés ou plus étoffés, ce dont rend compte l'exemple suivant :

- (10) Au rayon des cuisinières (« *poêle* » au Canada), j'ai noté les **commutateurs de réglage** qui commandent les foyers de **cuisson**, – des **brûleurs** s'il s'agit d'une cuisinière au gaz, des **éléments chauffants** dans le cas d'une cuisinière électrique, – et qui permettent d'obtenir toutes les **allures de chauffe** désirables. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 15 mars 1962)

Dans cet exemple, l'emploi *poêle* est « en mention », ce qui veut dire qu'il réfère à lui-même plutôt qu'à un référent extralinguistique (Rey-Debove, 1971 : 44-48). Les emplois qui sont en mention sont alors dits « autonymiques » (voir Authier-Revuz, Doury et Reboul-Touré, 2003 ;

⁷ Voir aussi Buies, « Chronique », 4 févr. 1888 ; Blanchard, « Chronique du bon langage », 22 juin 1918 ; Clément, « Propos philologiques », 17 mars 1951 ; OLF, « Je pense, donc je dis », 12 mars 1995 ; Barbaud, « Parler d'ici », 26 oct. 1985 ; etc.

⁸ Voir aussi Degagné, « Questions de français », 9 févr. 1933 ; Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 oct. 1957 ; Barbaud, « Parler d'ici », 26 oct. 1985 ; etc.

Rey-Debove, 1971 : 44-48 et 1997 : 28-29, 57 et suiv.). Or, il arrive que les emplois mentionnés au passage par les chroniqueurs ne soient pas seulement en mention, mais aussi « en usage » (Rey-Debove, 1971 : 44-48), ce qu'illustre l'exemple suivant :

- (11) – Puisque nous en sommes aux questions de prononciation, voici un doute qui me tourmente depuis longtemps. Faut-il dire *j'espérerais* ou *j'espèrerais*, « *protégera* nos foyers et nos droits » ou « *protègera...* » ?
- On prononce naturellement *j'espèrerais*, *protègera*, et cela pour deux raisons : l'une phonétique et l'autre grammaticale.
- Vous savez fort bien, vous, la belle diseuse, que la consonne *r* exerce une influence ouvrante sur la voyelle qui précède ; on ne dit pas *ôrore*, *ô revoir*, mais *ôrore*[,] *ô revoir*. De même le *g doux* fait s'ouvrir le son *e* placé devant lui, si bien qu'on disait autrefois *piège*, *collège*, etc., mais qu'on dit aujourd'hui *piège* et *collège*.
- Oui, je sais.
- L'orthographe française est excessivement retardataire, c'est un fait. Il est entendu que la langue orale devance toujours la langue écrite dans la voie de l'évolution, mais « ya [sic] toujours des [l]imites », comme dirait [sic] si bien nos paysans. (Laurence, « Notre français sur le vif », 15 nov. 1943)

Lorsqu'il est en usage, l'emploi commenté est utilisé non seulement en tant que signe autonymique, c'est-à-dire en tant que terme qui réfère à lui-même, mais aussi en tant que signe linguistique, c'est-à-dire en tant que terme qui réfère à une réalité extralinguistique.

Les exemples précédents illustrent bien que les emplois simplement mentionnés par les chroniqueurs ne font pas vraiment partie des emplois que ces derniers veulent commenter. Dans de nombreux cas, ils détonnent même du fait qu'ils sont sans aucun lien avec le reste du texte. Or, dans la mesure où ils ne donnent pas lieu à un développement, ces emplois peuvent sembler à première vue moins intéressants pour notre propos sans compter qu'ils sont généralement difficiles à classer et qu'ils ne font pas toujours l'objet d'une évaluation explicite, comme on peut le voir dans l'exemple suivant :

- (12) Ils font bien, en vérité, les lecteurs qui s'y connaissent un peu, de dénoncer et de corriger les fautes de nos reporters, correspondants, éditorialistes, pigistes et chroniqueurs de tout poil dont le métier consiste à écrire en français pour un public qui désire vivre en français. Mais les journalistes n'aiment guère perdre leur temps à tirer des leçons de la rubrique des « Lettres de nos lecteurs ». Bref, si certains d'entre eux s'offusquent d'une telle charge de ma part, si comme on dit ici, le chapeau « ne leur fait pas », il n'en tient qu'à ces malheureuses têtes de Turc d'échanger le chapeau contre la tuque si pour eux mal écrire fait plus authentique. (Barbaud, « Parler d'ici », 23 nov. 1985)

Dans cet exemple, Barbaud fait allusion à l'expression *si le chapeau vous fait, mettez-le*, mais les observations qui l'accompagnent sont très sommaires, ce qui rend plus difficile son interprétation.

Malgré les problèmes d'interprétation qu'ils soulèvent, ces emplois témoignent de toute la richesse du contenu des chroniques, d'où l'intérêt de les relever⁹. Au-delà de leur valeur d'attestation, ces emplois semblent par ailleurs sciemment mentionnés par les chroniqueurs dans des buts différents.

D'abord, les emplois canadiens qui sont mentionnés par les chroniqueurs servent parfois à rendre plus clair le sens d'un mot qui risque d'être incompris par les lecteurs. Ce rôle est bien illustré par l'exemple suivant :

- (13) Rép. à *Étudiant*. – 1° *Embrun*, terme de marine, ciel couvert de brouillard ; espèce de brume que les vagues forment en se brisant et qu'elles font tomber sur un bâtiment. Les Canadiens appellent cela le *revolis*.

Pampille, – ornement en forme de petit pampre.

Myrtille, – espèce d'airèle, une baie sauvage qui ressemble beaucoup à nos *bluets*.

Philippina, – c'est *philippine* et non *philippina* qui est correct. Faire *philippine* est une sorte de jeu qui consiste à partager avec quelqu'un une amande contenant deux fruits. Celui des joueurs qui, à la première rencontre, dit à l'autre : « Bonjour Philippine », ou *Philippine* tout court, a gagné l'enjeu ou un cadeau, suivant ce qu'on est convenu.

Rêche, – rude au toucher, âpre au goût, rétif, difficile à vivre. On l'emploie quelquefois substantivement comme terme de peinture. Il signifie alors le hérissé [*sic*] du poil.

Kummel, – espèce de liqueur.

Mocassin, – chaussure en peau non tannée que portent les peuplades sauvages de l'Amérique. C'est la chaussure dont on se sert pour marcher en raquettes, et que nous avons appelée longtemps *souliers mous*. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 24 févr. 1894)

Dans cet exemple, Fréchette répond à des questions qui lui ont été adressées par un lecteur surnommé *Étudiant*, qui lui demande de préciser la signification de certains mots. Même s'ils ne tiennent pas lieu de véritables définitions, les emplois *revolis* « sorte de brume formée par les vagues en se brisant », *bluet* « espèce d'airèle » et *soulier mou* « chaussure en peau non tannée », cités par Fréchette, servent à clarifier le sens des mots *embrun*, *myrtille* et *mocassin* avec lesquels le lecteur ne semble pas familier.

⁹ Nous avons constaté que ces emplois ne sont pas toujours répertoriés dans la bibliographie de Clas, ce qui n'a rien de surprenant compte tenu du fait que les objectifs poursuivis dans cette bibliographie sont très différents des nôtres. Ainsi, si l'expression *taxe de vente* chez Dagenais (voir l'exemple 14 plus loin) figure dans Clas (1975-1976, vol. 1 : 283, n° 8034), ce n'est pas le cas de l'expression *y a toujours des limites* (exemple 11) ni des termes *revolis*, *bluet* et *soulier mou* dont il sera question plus loin (exemple 13).

En outre, les chroniqueurs mentionnent souvent des emplois canadiens dans le simple but de les opposer à d'autres auxquels ils n'attribuent pas de caractère canadien. En d'autres termes, la mention de ces emplois permet aux chroniqueurs de souligner des différences qui existent entre l'usage qui a cours au Canada et celui qui a cours en France ou ailleurs dans la francophonie. Or, une lecture attentive de notre corpus nous permet d'affirmer que les chroniqueurs les signalent le plus souvent dans le but de les condamner :

- (14) [...] Une autre nouvelle dans le même journal parle d'une *Association des marchands de la plaza Principale* qui attribue le succès des commerçants d'Ottawa au fait que l'impôt sur les ventes (appelé fautiveusement *taxe de vente* par nos législateurs) est d'un pour cent plus élevé au Québec qu'en Ontario. Les faits relatifs à ce conflit entre marchands ne nous regardent pas. Ce sont les mots qui nous intéressent. (Dagenais, « Des mots et des phrases », 27 avr. 1966)
- (15) Nous donnons le nom de *carreau* à la partie de porte ou de fenêtre qu'on peut ouvrir sans ouvrir la porte ou la fenêtre entière, pour donner de l'air, etc. ; à la partie dormante ou mobile de la boiserie d'une porte ou d'une fenêtre qui se trouve au-dessus des battants dont elle diminue la hauteur, et qui est souvent vitrée ; aux châssis qui ferment les petites ouvertures d'une cave ; de façon générale, à tout châssis ou panneau qui ferme une petite ouverture servant généralement à ventiler. [...] Dans le premier exemple, il faut dire *vasistas*, au lieu de *carreau* ; dans le deuxième, *imposte* ; dans le troisième, *soupirail* (non pas *soupirau*, comme nous disons quelquefois) ; et dans le dernier, *fermeture mobile* (de bouche d'aération, de jour), ou bien *coulisse*, s'il s'agit d'une planche ou d'un volet qui glisse dans une rainure. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1930)¹⁰

Enfin, le fait de mentionner, sans plus, un emploi permet parfois aux chroniqueurs d'établir un certain lien avec leurs lecteurs. C'est que la mention d'un mot canadien – et qui semble de surcroît être chargé d'une certaine connotation identitaire – risque d'interpeller davantage le lecteur et de faire appel à ses émotions ou encore de susciter une certaine connivence avec lui. Il en va ainsi dans les deux exemples suivants :

- (16) Chez nous, il [le mot *mailloche*] se dit d'une masse de bedeau, d'un moignon ou de l'excroissance qui vient au bout d'un moignon, d'une protubérance du crâne, d'une boule de quoi que ce soit. Ainsi, le bedeau, quand il accompagne un quêteur, porte généralement sa « mailloche ». Telle personne, à qui on a coupé les mains, n'a plus que des « mailloches » au bout des bras. Celui-là a une « mailloche » sur le crâne. Les ménagères font des « mailloches » de beurre. Et les enfants sont toujours fort heureux quand on leur donne à manger ou à sucer une « mailloche » de notre bonne « tire » d'érable. Évidemment, c'est par allusion à la forme du gros maillot, ou à l'idée de masse qui s'y attache, que nos gens ont ainsi attribué à ces différentes choses le nom de « mailloche ». (Geoffrion, « La langue de nos pères », 31 juill. 1926)

¹⁰ Pour d'autres exemples, voir *comme question de fait* « à vrai dire, en fait » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 9 févr. 1895), *débarquer* « descendre (d'un wagon, d'une voiture) » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 9 août 1919), *poche de thé* « sachet de thé » (Béguin, « Au fil des mots », 12 janv. 1977, p. 6), *professionnel* « personne qui exerce une profession libérale » (Beaudry, « Langue », 25 mars 1996), etc.

- (17) *Imitation servile.* – Jusqu’où ne va-t-elle pas ? Y a-t-il rien de plus sot, de plus ridicule, de plus mal assorti, de plus *malavenant*, comme diraient si bien nos gens du Saguenay, que : *étatsuniens* ? Eh bien, cela prend chez la gent moutonnaire. (Degagné, « Questions de français », 29 déc. 1938)

Dans ces exemples, ce ne sont pas les emplois canadiens *tire* et *malavenant* que les chroniqueurs veulent commenter, mais plutôt *mailloche* et *étatsunien*. Toutefois, leur mention permet aux chroniqueurs d’établir une certaine complicité avec leurs lecteurs, ce qui est accentué par les formulations « notre bonne » et « comme diraient si bien ».

B. NATURE LINGUISTIQUE DES COMMENTAIRES

Cette partie est consacrée à la nature linguistique des commentaires associés aux emplois canadiens. Nous chercherons, en d’autres termes, à classer les emplois canadiens en fonction de la composante de la langue dont ils relèvent : la graphie et la prononciation, la morphosyntaxe, le lexique et la stylistique. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, les commentaires des chroniqueurs portent essentiellement sur des emplois lexicaux.

Tableau 33 :
Classement des emplois canadiens en fonction
de la composante de la langue dont ils relèvent¹¹

COMPOSANTE DE LA LANGUE ¹²	NOMBRE D’EMPLOIS	%
Graphie	18	0,2 %
Prononciation	104	1,1 %
Morphosyntaxe	103	1,1 %
Lexique	9 326	97,5 %
Stylistique	12	0,1 %
TOTAL	9 563	100,0 %

¹¹ Conformément à nos principes d’analyse, les chiffres qui figurent dans ce tableau rendent compte du fait que le même emploi peut avoir été commenté chez plus d’un chroniqueur ou qu’il peut l’avoir été à plusieurs reprises chez un même chroniqueur.

¹² La graphie, la prononciation et la morphosyntaxe peuvent faire l’objet d’un commentaire général ou d’un commentaire concernant un emploi lexical particulier. Dans ce tableau, les commentaires du dernier type sont classés dans la catégorie « lexique » (ce qui n’est pas le cas du tableau 59 qui figure plus loin).

1. Emplois formels

Les commentaires des chroniqueurs peuvent porter uniquement sur des emplois formels, c'est-à-dire sur des emplois relevant de la graphie ou de la prononciation.

a) Graphie

Les chroniqueurs ne commentent que très peu d'emplois relevant de la graphie. Nous en avons relevé 18 et ils concernent 6 phénomènes différents : 1^o l'emploi des majuscules ; 2^o l'emploi des accents ; 3^o l'utilisation de la virgule ; 4^o l'écriture des nombres ; 5^o l'utilisation des guillemets ; 6^o l'écriture des sigles.

L'utilisation des majuscules figure parmi les emplois graphiques les plus fréquemment abordés. Certains chroniqueurs font remarquer que les Canadiens s'en servent avec excès, phénomène qu'ils attribuent généralement à l'influence de l'anglais :

- (18) [...] Je sais qu'au Canada nous abusons de ces caractères [les majuscules]. C'est un mal contagieux que nous tenons des Anglais, qui mettent des majuscules à huit mots sur dix. [...] (Roulland, « Leçons pratiques de français », 12 oct. 1907)¹³

Il est aussi question de l'absence fréquente d'accents sur les lettres, majuscules comme minuscules, dans les textes imprimés :

- (19) Beaucoup de gens, parmi nous, sont persuadés que les voyelles majuscules ne prennent pas d'accent, et que, dans un titre d'article ou d'ouvrage, il ne faut aucun accent, pas même sur les minuscules. C'est à tort. Mais ils trouvent une excuse dans l'exemple habituel qu'ils ont sous les yeux. Tous nos journaux, ou très peu s'en faut, qui se piquent d'ailleurs à qui mieux mieux d'être français, et qui exaltent la langue française, n'ont pas encore trouvé le moyen d'avoir des caractères d'imprimerie français. En cela comme en bien d'autres choses, nous sommes tributaires de l'industrie américaine ou anglaise.

Il est bon, du moins, de savoir que le français porte un accent grammatical sur les voyelles, majuscules ou minuscules, et cela sans exception. Remarquez-le dans les livres et les journaux de France. Nous en sommes venus, nous, par l'habitude de ne voir jamais d'accent dans certains cas sur certaines voyelles, à nous imaginer que c'est là une règle obligatoire. [...]

Vétilles ? Non, puisque la nature de l'accent grammatical, en français, est de modifier radicalement la prononciation et très souvent le sens des mots. La différence, par exemple, entre *tue* et *tué* n'est pas négligeable ! Et voyez donc le joli effet de phrases comme celles-ci : « On a *promene* les princes ».

¹³ Voir aussi Buies, « Chronique », 9 janv. 1888 ; Blanchard, « Chronique du bon langage », 19 juill. 1919 et Béguin, « Au fil des mots », 24 nov. 1980.

« Notre ville est *revelee* aux étrangers ». Ce sont des titres, dira-t-on. Ce n'est pas moins ridicule. (Degagné, « Questions de français », 6 sept. 1927)¹⁴

L'utilisation de la virgule, phénomène qui relève de la ponctuation, donne aussi lieu à des commentaires. C'est que les Canadiens s'en serviraient mal, par exemple lorsqu'ils l'insèrent entre le verbe et son sujet ou lorsqu'ils ne s'en servent pas du tout quand cela est nécessaire :

- (20) [...] C'est comme de la virgule ; on en est envahi, entortillé, enlacé. On met des virgules à peu près partout dans la prose commune des journaux, excepté, bien entendu, là où l'on devrait les mettre. Par exemple, on se gardera bien de séparer par des virgules une phrase incidente d'une phrase principale, mais on séparera invariablement un sujet de son verbe. Ainsi, vous lirez presque toujours : monsieur un tel, a fait ceci ou cela ; c'est comme si l'on écrivait : Je, vous prie. (Buies, « Chronique », 9 janv. 1888)¹⁵

D'autres commentaires, d'ordre typographique, portent sur l'utilisation de la virgule, du point ou du blanc dans l'écriture des nombres, que ce soit pour identifier la fraction décimale (utilisation d'un point plutôt que d'une virgule décimale) ou les tranches de milliers d'unités (utilisation d'une virgule plutôt que d'un blanc) :

- (21) [...] L'usage de notre province veut que les nombres soient partagé [*sic*] en tranches de trois chiffres séparées par une virgule. Quand il s'agit d'une somme d'argent et qu'il y a des cents, on fait précéder la décimale d'un point. Ex : \$1,000,000.00 – \$3,348,723.24. Un usage français qui en perd actuellement veut qu'on laisse un [*sic*] espace entre les tranches de trois chiffres. Quand il y a de longues colonnes, cet espace en blanc est plus joli que la virgule : \$7 000 000 000. (Clément, « Propos philologiques », 9 déc. 1950)¹⁶

Béguin fait en outre remarquer que les Canadiens se servent des guillemets dits anglais (“ ”) plutôt que des guillemets dits français (« ») (« Au fil des mots », 21 déc. 1977 et 20 sept. 1978), phénomène qui relève aussi de la typographie.

Enfin, nous avons relevé un seul commentaire concernant l'écriture des abréviations, plus particulièrement celle des sigles :

- (22) Que dire de cette prolifération de sigles, de cette siglomanie qui semble une façon toute moderne de raccourcir des syntagmes. Ma foi, il faut en prendre et en laisser. [...]
- Quant à la question des points, on a le choix de les mettre après chaque lettre d'un sigle qui ne peut se prononcer comme un mot, et c'est la règle, ou de ne pas les mettre, qui est l'usage au Québec et aux États-Unis. [...] Quant à moi, je continuerai à appliquer la règle des points après chaque lettre [...]. (Béguin, « Au fil des mots », 3 avr. 1976)

¹⁴ Voir aussi Degagné, « Questions de français », 10 août 1931.

¹⁵ Voir aussi Clément, « Propos philologiques », 31 mars 1951 et Béguin, « Au fil des mots », 20 sept. 1978.

¹⁶ Voir aussi Béguin, « Au fil des mots », 21 déc. 1977 et Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 20 sept. 1956.

b) Prononciation

Les chroniqueurs abordent plus souvent des emplois relevant de la prononciation que des emplois relevant de la graphie. Dans leur ensemble, ceux-ci n'en restent pas moins relativement peu nombreux comparativement à l'ensemble des emplois canadiens : en effet, nous en avons relevé seulement 104, dont 63 portant sur des voyelles et 38 sur des consonnes. Trois emplois concernent d'autres phénomènes de nature phonétique¹⁷.

Pour ce qui est des voyelles, les chroniqueurs commentent tout d'abord la façon de prononcer certaines voyelles orales. Le tableau 34 fait état des traits les plus fréquemment commentés.

Tableau 34 :
Prononciation de
certaines voyelles orales

PHÉNOMÈNE	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
ouverture de [ɛ] en [a] devant [ʀ]	« Devant r [...], a remplace souvent e [dans la langue acadienne]. Cercle devient carcle et forme, farme . Cette prononciation se retrouve chez les Canadiens [...]. » (Daviault, « Propos sur notre français », 22 sept. 1957) ¹⁸
ouverture de [i] en [ɪ]	« Il est typique du français du Canada que le i soit systématiquement prononcé comme quelque chose entre é et è. Il y est, comme qui dirait, "moins pointu" que dans le français de France. On appelle ça un i RELÂCHÉ. » (Barbaud, « Parler d'ici », 15 sept. 1984) ¹⁹
postériorisation de [a] en [ɔ] ou en [ɒ]	« La confusion de l'a et de l'o ouvert est fréquente chez nous. Des gens instruits même prononcent <i>rempart</i> comme <i>renfort</i> ... » (Laurence, « Notre français sur le vif », 2 nov. 1945) ²⁰
fermeture de [ɛ] en [e] devant [ʀ]	« L'è. – Nous le remplaçons souvent par l'é. Ex. : <i>père, mère, frère, affère, se tère</i> (se taire), <i>gère</i> (gère), <i>Hilère, Dallère, misère</i> , etc. » (Degagné, « Questions de français », 8 sept. 1928) ²¹

Il est aussi question de la prononciation de certaines voyelles nasales, notamment de leur timbre. À ce propos, Degagné (« Questions de français », 23 janv. 1928 et 13 oct. 1930) et Béguin (« Au

¹⁷ Dans cette partie, nous transposerons les prononciations commentées par les chroniqueurs en alphabet phonétique international (API).

¹⁸ Voir aussi Degagné, « Questions de français », 27 août 1928 et Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 21 août 1958 et 2 juin 1960.

¹⁹ Voir aussi Degagné, « Questions de français », 17 mai 1934 ; Clément, « Propos philologiques », 28 oct. 1950 et Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 18 août 1960.

²⁰ Voir aussi Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 26 mai 1894 et Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 19 juill. 1924.

²¹ Voir aussi Daviault, « Propos sur notre français », 22 sept. 1957.

fil des mots », 14 août 1981) commentent l'antériorisation de la nasale [ã] en [ã̃] (comme dans *enfant* [ãfã̃]) ainsi que l'ouverture de la nasale [õ] en [õ̃] (*chanson* [ʃãsã̃], par exemple), trait qui semble disparu de nos jours. De son côté, Degagné fait aussi observer que les Canadiens « fabriquent de fausses nasales », c'est-à-dire qu'ils nasalisent les voyelles orales lorsqu'elles sont suivies d'une consonne nasale :

- (23) Une remarque à propos de *même* : pourquoi le prononce-t-on *minme* ? Il n'y a pas là de nasale. Nous parlons tellement du nez que nous fabriquons de fausses nasales : *blinme*, *carinme*, *chinne*, *Duchinne*, une *chinne* de montre, *frinne*, *Dufrinne*, *jinné*, *rinne*, *Sinne*, etc. Nous prononçons *minme* comme nous devrions prononcer *honninte* si nous étions logiques. À défaut de logique du nez, ayons celle de l'ê, et prononçons *mê-me* comme nous prononçons *hon-nê-te*, ou *su-prê-me*. (Degagné, « Questions de français », 7 juill. 1932)²²

Les diverses façons de prononcer le digramme *oi* (ou *oy*) donnent aussi lieu à des commentaires. Les chroniqueurs en signalent trois : la prononciation en [we] (comme dans *roi* [ʀwe]), en [wɛ] (*miroir* [mirwɛr]) ou en [ɛ] (*étroit* [etɛt]) (Daviault, « Propos sur notre français », 22 sept. 1957 et 29 juin 1958 ; Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 21 août 1958 et 2 juin 1960 et Béguin, « Au fil des mots », 14 août 1981).

Pour ce qui est des consonnes, les phénomènes les plus fréquemment commentés par les chroniqueurs figurent dans le tableau 35.

Tableau 35 :
Prononciation de certaines consonnes

PHÉNOMÈNE	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
assibilation de [t] en [ts] et de [d] en [dʒ]	« Ce n'est pas l' <i>i</i> que les Canadiens ne prononcent pas comme en France ; c'est le <i>d</i> , auquel ils donnent [...] une accentuation sifflante, quand il est suivi d'un <i>i</i> ou d'un <i>u</i> . » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 30 sept. 1893) ²³
maintien du [t] en position finale dans certains mots	« [...] c'est probablement de là [de l'Anjou et du Poitou] que nous vient l'habitude d'articuler fortement le <i>t</i> final, non seulement dans l'adjectif fluet , mais dans une foule de mots [...]. » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 24 déc. 1926) ²⁴

²² Voir aussi Degagné, « Questions de français », 24 mars 1938 et Laurence, « Notre français sur le vif », 27 déc. 1946.

²³ Voir aussi Degagné, « Questions de français », 24 janv. 1935 ; Hudon, « Le terroir », 12 mars 1935 et Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 2 juin 1960.

²⁴ Voir aussi Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 31 juill. 1958 et Barbaud, « Parler d'ici », 30 mars 1985.

PHÉNOMÈNE	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
chute des consonnes [R] et [l] en position finale	« Dès le xvi ^e siècle, la chute des consonnes l et r suivies d'une [sic] e muet était très répandue dans le parler populaire : aimab(le), onc(le), tab(le), coff(re), lett(re), suc(re) . Rien n'est plus fréquent chez nous de nos jours. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 2 juin 1960) ²⁵
aspiration du h	« Remarquons le "h" aspiré fréquent en Saintonge et aussi au Québec. » (Béguin, « Au fil des mots », 14 août 1981) ²⁶

Toujours à propos des consonnes, les chroniqueurs commentent aussi la prononciation de [t], [d], [k] et [g]. L'ensemble de ces commentaires concernent en réalité la palatalisation de ces consonnes, ce qui veut dire que leur point d'articulation se déplace vers le palais dur (voir Dubois *et autres*, 2001 : 340) (voir Tableau 36).

Tableau 36 :
Palatalisation de [t], [d], [k] et [g]

PHÉNOMÈNE	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
palatalisation de [t] en [k] devant [j]	« Le son de <i>qu</i> , dans ce mot [<i>tourquière</i>], n'est cependant qu'un exemple de la tendance, chez nous, à remplacer <i>tié</i> par <i>quié</i> . » (Degagné, « Questions de français », 28 janv. 1929) ²⁷
palatalisation de [d] en [g] devant [j]	« [...] il y a tendance chez celui-ci [le peuple] à substituer un g dur à la lettre d suivie de plusieurs voyelles dont la première est un i [...]. » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 4 juill. 1925) ²⁸
palatalisation de [k] en [c]	« [...] l'articulation <i>k</i> , dans certaines syllabes, y [dans les comtés de Kamouraska et de Charlevoix] est beaucoup moins franche qu'au nord [dans le comté du Saguenay]. On dira, par exemple, <i>kieur</i> [...] (<i>coeur</i>)[,] <i>embarkier</i> [...] (<i>embarquer</i>), le <i>qié</i> (<i>quai</i>), <i>kiel</i> (<i>quel</i>), <i>Qiébec</i> , etc., au lieu de <i>keur</i> , <i>embarquer</i> , le <i>kai</i> , <i>kel</i> , <i>Kébec</i> [,] etc. [...]. » (Degagné, « Questions de français », 23 janv. 1928)
palatalisation de [g] en [j]	« [...] plusieurs autres mots sont prononcés, chez nous, avec de fausses diphtongues, tels que <i>vigueur</i> , <i>longueur</i> , <i>gué</i> , <i>distingué</i> , <i>fatigué</i> [...]. On change <i>gheur</i> en <i>ghieur</i> et <i>ghé</i> en <i>ghié</i> . » (Degagné, « Questions de français », 9 mars 1931) ²⁹

À côté de la prononciation de certaines voyelles et consonnes, les chroniqueurs font observer encore trois autres traits phonétiques. Ainsi, Chantal mentionne l'insertion de la voyelle [ə] ou [a] dans les groupes consonantiques formés sur le modèle « consonne + l », comme dans *beluet* ou

²⁵ Voir aussi Degagné, « Questions de français », 7 oct. 1932 et Geoffrion, « La langue de nos pères », 26 sept. 1925.

²⁶ Voir aussi Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 7 oct. 1893 ; Degagné, « Questions de français », 26 avr. 1934 et Laurence, « Notre français sur le vif », 26 mai 1945.

²⁷ Voir aussi Degagné, « Questions de français », 10 août 1933 et 24 janv. 1935.

²⁸ Voir aussi Degagné, « Questions de français », 10 août 1933 et Daviault, « Propos sur notre français », 20 oct. 1957.

²⁹ Voir aussi Daviault, « Propos sur notre français », 20 oct. 1957.

baluet pour *bleuet* (« Défense et illustration de la langue française », 21 août 1958), et Geoffrion signale la métathèse de [ʀə] en [əʀ] (« Zigzags autour de nos parlers », 24 mai 1924). De son côté, Laurence commente la prononciation de la consonne finale des chiffres lorsque ceux-ci sont suivis d'un mot commençant par une consonne :

- (24) [...] Quant à savoir s'il faut prononcer *hui personnes* ou *huit personnes*, *di personnes* ou *diss personnes*, ce n'est pas facile. La règle encore maintenue par les phonéticiens il y a quelques années était très simple. Elle se résumait à ceci : « Dans les adjectifs numériques, la consonne finale est muette devant un pluriel commençant par une consonne : *cinq lettres*, *sept lettres*, *huit lettres*, *neuf lettres*, *dix lettres* ». On maintenait la consonne dans les dates : *le cinq mars*, *le sept avril*, *le huit mai*, *le neuf juin*, *le dix juillet*. C'est d'ailleurs ainsi que nous prononcions naturellement au Canada. (Laurence, « Notre français sur le vif », 15 févr. 1947)

2. Emplois morphosyntaxiques

Les chroniqueurs signalent 103 emplois qui relèvent de la morphosyntaxe. Si la plupart de ces emplois relèvent de la morphologie nominale et verbale, d'autres concernent l'usage des prépositions ainsi que l'expression de l'interrogation, de la négation ou de la restriction.

Pour ce qui est de la morphologie nominale, les chroniqueurs commentent tout d'abord la tendance qu'ont les Canadiens à utiliser le genre féminin à la place du masculin, surtout quand un substantif commence par une voyelle :

- (25) On fait[,] au Québec et dans les provinces françaises, l'erreur de mettre au féminin des mots commençant par une voyelle. Cela tient au fait qu'il est difficile, l'article étant souvent éliminé, de savoir le genre par l'expérience : comme on dit l'autobus, l'avion, on se trompe dans d'autres cas : une belle autobus et une belle avion. Attention aux mots suivants, tous du masculin : hôtel, autobus, avion, argent, ascenseur, évier [...]. (Béguin, « Au fil des mots », 30 nov. 1977)³⁰

Ils mentionnent aussi l'emploi du pluriel avec certains noms collectifs qui commandent l'emploi d'un verbe au singulier (l'expression *(tout) le monde* et *toute la classe*, par exemple ; Degagné, « Questions de français », 31 août 1939 ; Blanchard, « Chronique du bon langage », 12 oct. 1918 et Daviault, « Propos sur notre français », 6 nov. 1955), ainsi que celui de certains substantifs au pluriel (comme *des culottes* et *des caleçons*, exemple donné par Blanchard, « Chronique du bon langage », 12 oct. 1918).

³⁰ Voir aussi Buies, « Chronique », 9 janv. 1888 et 18 févr. 1888 ; Daviault, « Propos sur notre français », 24 avr. 1960 et Barbaud, « Parler d'ici », 22 sept. 1984.

Parmi les emplois qui relèvent de la morphologie verbale, mentionnons tout d'abord l'utilisation de la voix passive plutôt qu'active, comme dans *une question à être débattue* et *un problème à être examiné* (Degagné, « Questions de français », 11 nov. 1929)³¹, phénomène que les chroniqueurs attribuent à l'influence de l'anglais. Il est aussi question de l'emploi de l'auxiliaire *avoir* au lieu d'*être* avec certains verbes de mouvement (comme *arriver*, *sortir* et *tomber*, par exemple ; Degagné, « Questions de français », 13 avr. 1931, 24 août 1933 et 10 févr. 1938), de l'utilisation du passé simple au lieu du passé composé (Buies, « Chronique », 18 févr. 1888 et Degagné, « Questions de français », 21 avr. 1930) ainsi que celle du présent avec un adverbe de temps qui fait référence au passé :

- (26) « ...*déclare hier* ». – Manie qui dure, purement, et faussement, canadienne. En français, (et en France), on dit : *a déclaré hier*, ou *déclara hier*, ou *déclarait hier*, selon la nuance ; et l'on *déclare aujourd'hui*. – Je pars demain est néanmoins d'usage, mais non je *pars hier*. Tous les jours pourtant vous lisez dans nos journaux, et en gros titres encore : *part, déclare hier*. (Degagné, « Questions de français », 1^{er} févr. 1940)³²

L'emploi que les Canadiens font du participe présent n'échappe pas non plus aux chroniqueurs qui leur reprochent d'utiliser ce mode pour exprimer autre chose que la simultanéité entre deux actions :

- (27) Examinons maintenant la syntaxe de la phrase citée en laissant tomber les incidentes de temps et de lieu : nous apprenons que la Semaine de l'électricité « sera marquée (...) par l'ouverture de l'Électrorama (...) se poursuivant ensuite (...) ».

Ce tour de phrase est condamnable à plusieurs points de vue. On ne peut pas, en français, jouer ainsi avec le participe présent et l'accommoder à toutes les sauces. [...]

[...]

[...] en français, le participe présent (verbe) ne peut exprimer qu'un état ou une action simultanée par rapport à l'état ou à l'action indiqués par le verbe de la proposition principale (*je partirai pensant à vous*). Or il est clair que l'exposition de l'électricité ne pouvait s'ouvrir et durer cinq jours en même temps.

L'abus du participe présent est l'un des défauts syntaxiques les plus détestables de notre langage courant. Cela nous est venu de l'anglais. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 15 févr. 1960)³³

³¹ Voir aussi Buies, « Chronique », 18 févr. 1888 ; Daviault, « Propos sur notre français », 6 nov. 1955 et Degagné, « Questions de français », 14 sept. 1931 et 28 déc. 1933.

³² Voir aussi Degagné, « Questions de français », 22 juin 1931, 17 nov. 1932, 20 sept. 1934, 31 oct. 1935 et 23 juill. 1936.

³³ Voir aussi Daviault, « Propos sur notre français », 25 sept. 1960.

Enfin, l'utilisation de la terminaison *-ons* avec le pronom de la première personne du singulier, comme dans *j'allons* et *je dirons*, emploi aujourd'hui désuet au Québec, attire aussi l'attention de certains chroniqueurs, notamment Geoffrion (« Zigzags autour de nos parlers », 19 janv. 1924).

Les chroniqueurs signalent également l'usage de certaines constructions prépositives, comme le montrent les exemples qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 37 :
Exemples de constructions prépositives

PHÉNOMÈNE	SOURCE
utilisation de <i>à</i> pour exprimer la possession (comme dans <i>un ami à moi</i>)	Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 8 déc. 1960 et Béguin, « Au fil des mots », 5 juin 1980
utilisation de <i>à</i> pour introduire un complément circonstanciel de temps précédé de l'adjectif indéfini <i>tout</i> (comme dans <i>à tous les jours</i>)	Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 6 août 1953
utilisation de <i>comme</i> (au lieu de <i>que</i>) dans les expressions du comparatif <i>autant... comme</i> et <i>aussi bien... comme</i>	Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 22 mars 1924 et Degagné, « Questions de français », 14 avr. 1930
utilisation d'un intensif précédé de <i>en</i> pour exprimer le superlatif (comme dans <i>c'est beau en maudit</i>)	Laurence, « Notre français sur le vif », 16 nov. 1946 et Barbaud, « Parler d'ici », 10 août 1985
absence de la préposition <i>de</i> dans les constructions du type <i>de (tel nombre / telle date, heure) à (tel nombre / telle date, heure)</i>	Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », mars-avr. 1965 et Beaudry, « Langue », 18 sept. 1995

Il est aussi question des constructions qui servent à exprimer l'interrogation, la restriction et la négation. Pour ce qui est de l'interrogation, signalons l'utilisation de la particule *-ti* ou *-tu* pour formuler une phrase interrogative, emploi commenté par Degagné (« Questions de français », 18 nov. 1929) et par Barbaud (« Parler d'ici », 15 sept. 1984). Barbaud, qui est le seul à préciser que la particule *-tu* permet également d'exprimer l'exclamation, mentionne aussi que les Canadiens ont une préférence marquée pour l'interrogation par intonation³⁴ :

- (28) J'en viens maintenant à notre manière de poser les questions. Nous préférons de beaucoup procéder par intonation seulement plutôt que par inversion du pronom sujet, entre autres. Règle générale, nous préférons dire : **C'EST QUI QUI VIENT ?** ou **C'EST QUAND QUE LE PAPE IL VIENT ?** ou encore **IL VIENT QUAND, LE PAPE ?** Seule dans ce cas l'intonation interrogative suffit à indiquer qu'il s'agit d'une question que l'on pose[...] [...] (Barbaud, « Parler d'ici », 15 sept. 1984)

³⁴ Notons qu'aucun exemple fourni par Barbaud ne confirme toutefois ce qu'il fait remarquer à propos de l'utilisation de l'intonation en français du Canada. Dans les trois exemples, ce n'est en effet pas tant l'intonation qui est en cause que le recours à des marqueurs interrogatifs tels que *c'est qui* et *c'est quand*.

Pour leur part, Degagné et Daviault font remarquer que les Canadiens utilisent les constructions *quoi ce que* et *où ce que* pour introduire les propositions interrogatives, comme dans *quoi ce que tu fais ?* (« Questions de français », 30 avr. 1928) et *où ce que tu vas ?* (« Propos sur notre français », 30 juin 1957)³⁵. Certains chroniqueurs font en outre observer que les Canadiens ont une façon particulière de construire les phrases interrogatives indirectes, notamment par le recours aux constructions *qu'est-ce que* et *quel... que*, comme c'est le cas dans *je me demande qu'est-ce qu'il faut faire*, exemple signalé par Degagné (« Questions de français », 25 avr. 1932), et dans *dites-moi quelle heure qu'il est*, donné par Barbaud (« Parler d'ici », 18 mai 1985).

À propos de l'expression de la négation, certains commentaires portent sur l'adverbe de négation *pantoute* (ou *pas en toute*) « pas du tout, absolument pas » pour exprimer la négation, généralement une négation forte (Degagné, « Questions de français », 27 mai 1929 ; Daviault, « Propos sur notre français », 25 août 1957 et Barbaud, « Parler d'ici », 17 août 1985). D'autres commentaires concernent la double négation (comme *pas personne*, *pas rien* et *pas nulle part*) :

- (29) « Quand on connaît pas personne ». – Ce tour de phrase canadien serait strictement correct s'il y avait *ne*, puisque *personne*, en soi, est un mot affirmatif. Mais la règle est d'unir ce mot, comme plusieurs autres semblables, à la particule *ne* pour constituer une négation complète : *ne... personne*, *ne... aucun*, *ne... jamais*, etc. (Degagné, « Questions de français », 3 nov. 1932)³⁶

Enfin, l'expression de la restriction donne lieu à quelques commentaires, provenant tous de la chronique de Barbaud, qui se penche sur les différentes formulations auxquelles les Canadiens ont recours à ce propos :

- (30) [...] Il est plus intéressant d'observer que nous disposons de plusieurs formes équivalentes en canadien-français pour exprimer la restriction. De fait, nous en avons quatre, ce qu'illustrent les phrases suivantes : 1) « Ti-Poil ne fume que le dimanche. » [;] 2) « Ti-Poil fume rien que le dimanche. » [;] 3) « Ti-Poil fume seulement le dimanche. » [;] 4) « Ti-Poil fume juste le dimanche ». Ça c'est du choix ! Les sociolinguistes parlent dans ce cas d'un phénomène de « variation » linguistique.

Si j'interprète correctement les résultats d'une étude récente sur ce sujet, plusieurs faits méritent d'être connus. D'abord, la forme en **ne...que** a pratiquement disparu du parler d'ici. Cela en fait donc une forme réservée à l'écriture. Quant aux trois autres, elles se concurrencent selon le type sociologique de locuteur qu'on est. Par exemple, l'adverbe *juste* serait la forme qu'affectionnent le plus les gens de [la] classe moyenne. *Seulement* serait un mot sociologiquement identifié à la classe la plus scolarisée et la plus aisée, matériellement parlant, tandis [que] *rien que* serait plus usité parmi les locuteurs de la classe située au bas de l'échelle. (Barbaud, « Parler d'ici », 7 juill. 1984)

³⁵ Il s'agit en réalité des constructions interrogatives *quoi c'est que* et *où c'est que*, sans doute prononcées *quoi c'que* et *où c'que*.

³⁶ Voir aussi Barbaud, « Parler d'ici », 26 mai 1984 et 2 juin 1984.

3. Emplois lexicaux

La grande majorité des emplois canadiens commentés par les chroniqueurs constituent des emplois lexicaux (9 326 emplois). Afin d’avoir une meilleure idée de cet ensemble considérable, ainsi que de la façon dont les emplois lexicaux sont décrits par les chroniqueurs, nous en présenterons d’abord un portrait général. Nous examinerons par la suite les commentaires qui les accompagnent dans le discours des chroniqueurs.

a) Portrait général des emplois lexicaux

Les emplois lexicaux commentés par les chroniqueurs constituent aussi bien des mots-outils que des mots pleins³⁷. Pour ce qui est des mots-outils (157 emplois), les chroniqueurs relèvent le plus souvent des conjonctions (ou des locutions conjonctives) et des prépositions (ou des locutions prépositives), plus rarement des pronoms (voir Tableau 38).

Tableau 38 :
Exemples de mots-outils

MOT-OUTILS	EXEMPLES
CONJONCTION	<i>à l’effet que</i> « voulant que, selon lequel », <i>d’abord que</i> « pourvu que », <i>devant que</i> « avant que », <i>en autant que</i> « en tant que, dans la mesure où », <i>en tout cas que</i> « au cas où », <i>mais que</i> (ou <i>mé que</i>) « dès que », (<i>quand bien</i>) <i>même que</i> « même si », <i>rendu que</i> « attendu que », <i>un coup que</i> « dès que », etc.
PRÉPOSITION	<i>amont</i> « au milieu de, à travers », <i>au ras</i> « proche de, près de », <i>de sans</i> « sans », <i>en dedans de</i> « en moins de », <i>en direct avec</i> « directement avec », <i>en dise de</i> « au lieu de », <i>envers</i> « vers », <i>quand et</i> « avec », <i>sous l’opération de</i> « en vertu de », <i>tout depuis</i> « depuis », <i>via</i> « par, au moyen de », etc.
PRONOM	<i>a</i> « elle », <i>aucun</i> « tout », <i>ç’ti-là</i> « celui-là », <i>d’aucuns</i> « certains, plusieurs », <i>eux autres</i> « elles », <i>ii</i> (prononciation de <i>ils</i>), <i>leux</i> (prononciation de <i>leur</i>), <i>nous autres</i> « nous », <i>on</i> « nous », <i>quèqu’un</i> (prononciation de <i>quelqu’un</i>), (<i>tout</i>) <i>un chacun</i> « n’importe qui », <i>tout et chacun</i> « n’importe qui », <i>y</i> « lui », etc.

Quant aux mots pleins commentés par les chroniqueurs (6 957 emplois), ils appartiennent à différentes parties du discours (substantifs, adjectifs, verbes, adverbes et interjections) (voir Tableau 39).

³⁷ Notons qu’il n’y a pas de consensus absolu sur la distinction entre mots-outils et mots pleins. Ainsi, les adverbes ne sont pas tous considérés comme des mots pleins par tous les lexicologues ; à l’instar de Polguère (2003 : 80-82) et de Jackson et Zé Amvela (2007 : 59), nous les avons classés dans les mots pleins.

Tableau 39 :
Exemples de mots pleins (classés en fonction
des parties du discours dont ils relèvent)

PARTIE DU DISCOURS	EXEMPLES
SUBSTANTIF	<i>accise</i> « impôt indirect », <i>ballant</i> « équilibre », <i>bouette</i> « neige fondante », <i>bouquets</i> « mauvaises herbes des champs », <i>condo</i> « copropriété », <i>floss</i> « filotelle », <i>jupe de robe</i> « jupe sans corsage », <i>klondyke</i> « bonbon fait de mélasse », <i>noyade</i> « action de se noyer », <i>parade</i> « défilé », <i>patronage</i> « clientèle », <i>séniorité</i> « ancienneté », <i>umpire</i> « arbitre », <i>voûte</i> « chambre forte », etc.
ADJECTIF	<i>alis</i> « mal levé et serré », <i>animé</i> « ardent, excité », <i>bougrant</i> « ennuyeux, contrariant », <i>caille</i> « pie (couleur) », <i>chaud</i> « ivre », <i>clair</i> « reconnu non coupable », <i>croche</i> « qui louche », <i>gros</i> « grand, étendu », <i>inmouable</i> « qui a la vie dure », <i>malin</i> « malveillant, méchant », <i>métropolitain</i> « qui a rapport à une ville », <i>régulier</i> « ordinaire, habituel », etc.
VERBE	<i>appointer</i> « nommer », <i>chambranler</i> « chanceler, tituber », <i>défrayer</i> « couvrir (en parlant de dépenses) », <i>confesser</i> « s'avouer coupable », <i>endosser</i> « appuyer », <i>fafiner</i> « ruser, équivoquer », <i>gazetter</i> « annoncer, publier dans les journaux », <i>interboliser</i> « interloquer, interdire », <i>originer</i> « avoir son origine, provenir », <i>se rempironner</i> « aller plus mal », <i>tarauter</i> « poser un écrou », etc.
ADVERBE	<i>assez</i> « tellement, beaucoup, très », <i>astheure</i> « maintenant », <i>certain</i> « sans aucun doute », <i>emphatiquement</i> « fortement, énergiquement », <i>item</i> « de même », <i>itou</i> (ou <i>étou</i>) « aussi », <i>juste</i> « uniquement, seulement », <i>presquément</i> « presque », <i>quasiment</i> « presque », <i>tantôt</i> « dans un passé proche », <i>vergeusement</i> « avec ardeur, avec énergie », etc.
INTERJECTION	<i>acré!</i> (ou <i>acréyé!</i>) « sorte de juron », <i>be-bye!</i> « adieu », <i>chou!</i> « cri pour faire fuir les cochons (et non les chiens, comme en France) », <i>coudon</i> « écoute donc », <i>envoye!</i> « exprime l'impatience, la supplication, l'encouragement, mais surtout l'incitation », <i>galogne!</i> « cri pour faire avancer les chevaux et les bœufs », <i>O.K.!</i> « d'accord », <i>torrieu!</i> « sorte de juron », etc.

La plupart d'entre eux appartiennent cependant à la classe des substantifs, à celle des adjectifs ou à celle des verbes, et ils touchent divers champs conceptuels (le climat, la cuisine et l'alimentation, les vêtements, la vie rurale, etc.), comme le montrent les exemples figurant dans le tableau 40³⁸ ci-dessous.

³⁸ Pour établir ce tableau, nous nous sommes inspiré du classement onomasiologique du *Thésaurus Larousse* (Péchoin, 1995).

Tableau 40 :
Exemples de mots pleins (classés en fonction
des champs conceptuels dont ils relèvent)

CHAMP CONCEPTUEL		EXEMPLES
L'UNIVERS	CLIMAT	<i>abond</i> « averse, ondée », <i>ajets</i> « indice de mauvais temps », <i>bordée</i> « forte tombée de neige », <i>cru</i> « froid et humide », <i>frasil</i> « petite glace fine », <i>mouillasser</i> « pleuvoir légèrement », <i>mucre</i> « humide », etc.
	FAUNE ET FLORE	<i>achigan</i> « perche noire », <i>barbot</i> « sorte de scarabée », <i>ouaouaron</i> « grenouille géante », <i>pruche</i> « conifère », <i>putois</i> « moufette », <i>rouche</i> « herbe qui pousse dans les endroits marécageux », <i>savane</i> « terrain humide, marécageux », etc.
	ORGANISATION DU TERRITOIRE	<i>avenue</i> « nom donné à de simples rues pour les distinguer des rues qui les croisent », <i>canton</i> « division territoriale », <i>cité</i> « ville », <i>descendre</i> « aller aux localités qui sont en aval d'une rivière », <i>paroisse</i> « municipalité », etc.
L'HOMME	COMPORTEMENT ET TRAITS DE CARACTÈRE	<i>fiable</i> « digne de confiance », <i>lyrer</i> « redire les mêmes plaintes », <i>malcommode</i> « agité, turbulent », <i>regardant</i> « pingre, avaricieux », <i>smatt</i> « aimable, gentil », <i>se mâter</i> « s'emporter », <i>valtreux</i> « être veule et paresseux », etc.
	SANTÉ ET APPARENCE PHYSIQUE	<i>clanchir</i> « maigrir », <i>consomptif</i> « phtisique », <i>coque-l'œil</i> « personne qui louche », <i>décampe</i> « mine, allure », <i>se désâmer</i> « faire mourir », <i>filer</i> « se porter (bien ou mal) », <i>picotte</i> « variole », <i>vaillant</i> « bien portant », etc.
VIE QUOTIDIENNE	CUISINE ET ALIMENTATION	<i>banqueter</i> « donner un banquet en l'honneur de quelqu'un », <i>brulotte</i> « ciboulette », <i>choutiame</i> (ou <i>chouquiame</i>) « rutabaga », <i>grocerie</i> « épicerie », <i>papirman(n)e</i> « menthe anglaise », <i>salade</i> « laitue », etc.
	HABITATION ET MOBILIER	<i>bâtisse</i> « immeuble », <i>conciergerie</i> « immeuble de rapport », <i>condo</i> « copropriété », <i>davenport</i> « meuble transformable », <i>salle à dîner</i> « salle à manger », <i>solage</i> « fondations », etc.
	SPORTS ET JEUX	<i>casino</i> « sorte de jeu de cartes », <i>gouret</i> « hockey », <i>lancer</i> « tirer », <i>joute</i> « match », <i>moine</i> « toupie », <i>quilles</i> « bowling », <i>raf(f)le</i> « loterie », <i>rondelle</i> « disque utilisé au hockey », etc.
	VÊTEMENTS	<i>batiste</i> « percaline, lustrine », <i>butin</i> « linge, vêtements », <i>calotte</i> « casquette », <i>coat</i> « manteau », <i>foulard</i> « écharpe », <i>jaquette</i> « vêtement de nuit », <i>rubber</i> « couvre-chaussure », <i>studs</i> « boutons de poignets », etc.
VIE COLLECTIVE	DROIT ET JUSTICE	<i>assaut</i> « voie de fait », <i>avocasser</i> « plaider, soutenir », <i>constable</i> « agent (de police) », <i>indictment</i> « acte d'accusation », <i>offense</i> « action qui doit être soumise au tribunal », <i>tort</i> « dommage, préjudice », etc.
	VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATION	<i>ballot</i> « bulletin de vote », <i>cabale</i> « propagande politique », <i>chefferie</i> « direction (d'un parti politique) », <i>felquiste</i> « membre du <i>Front du libération du Québec</i> (FLQ) », <i>orateur</i> « président de la Chambre des Communes », etc.
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	COMMERCE ET FINANCE	<i>balance</i> « solde », <i>corporation</i> « entreprise », <i>estimé</i> « calcul approximatif », <i>facterie</i> « fabrique, manufacture », <i>gérant</i> « directeur de succursale », <i>montant</i> « somme », <i>piastre</i> « dollar », <i>quotation</i> « prix », etc.
	EXPLOITATION FORESTIÈRE	<i>billot</i> « tronc d'arbre abattu », <i>cantouque</i> « louve, renard », <i>chantier</i> « entreprise de coupe de bois », <i>drave</i> « flottage du bois », <i>godendart</i> « scie passe-partout », <i>ripe</i> « ruban de copeau mince », <i>saplaine</i> « jeune arbre », etc.
	VÉHICULES ET TRANSPORT	<i>cabarouet</i> « voiture légère à deux roues », <i>chaloupe</i> « barque », <i>charretier</i> « cocher », <i>décapotable</i> « cabriolet », <i>fast</i> « train rapide », <i>lisse</i> « rail d'un chemin de fer », <i>sedan</i> « véhicule automobile qui a quatre portes », etc.
	VIE RURALE	<i>andain</i> « surface qu'un faucheur fauche en largeur », <i>fenner</i> « faner (le foin) », <i>habitant</i> « cultivateur », <i>tasserie</i> « tas de foin », <i>seillon</i> « tranchée ouverte par la charrue », <i>team</i> « paire de chevaux », <i>vailloche</i> « petit tas de foin », etc.

Certains champs conceptuels sont plus souvent abordés que d'autres. Ainsi, nous avons relevé de nombreux emplois lexicaux qui relèvent du commerce, de la vie politique, du droit, de l'habitation, de la faune et de la flore, mais beaucoup moins d'emplois qui se rapportent à la santé, au comportement ou aux jeux. Il arrive que des emplois qui relèvent d'un même champ conceptuel soient traités dans un même billet, ce dont rendent compte parfois leurs sous-titres : « Le hockey en français » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 28 mai 1959), « Vocabulaire de chauffage » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 28 sept. 1959), « Les animaux mal nommés » (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 23 avr. 1966) et « Le bâtiment » (Béguin, « Au fil des mots », 16 mai 1977 et 17 mai 1977), par exemple. Dans le cas de la chronique de la SPFC, de tels regroupements onomasiologiques sont plus systématiques, du moins dans la première partie de la chronique, où il est question entre autres de « divisions territoriales » (SPFC, « Corrigeons-nous », févr. 1930), de « vêtements d'hommes » (janv. 1932 – oct. 1932), d'« aliments » (avr. 1933 – févr. 1935), d'« automobiles » (nov. 1937 – févr. 1938), etc. (voir Mercier, 2006 : 122).

Par ailleurs, les chroniqueurs s'intéressent non seulement à des unités lexicales proprement dites, mais aussi à des unités plus larges qui relèvent de la phraséologie (2 212 emplois). À ce propos, leurs commentaires concernent aussi bien des syntagmes que des collocations. Nous en donnons quelques exemples dans le tableau ci-dessous.

Tableau 41 :
Exemples de syntagmes et
de collocations

EMPLOI	SOURCE
<i>avocat de la couronne</i> « avocat chargé de soutenir l'accusation »	Roullaud, « Leçons pratiques de français », 28 sept. 1907
<i>ça prend</i> « on a besoin de, il est nécessaire d'avoir »	Bl., « Barbarismes canadiens », 7 nov. 1865
<i>couper un stencil</i> « écrire sur un stencil avec une machine à écrire, dactylographier un stencil »	Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 16 mai 1957
<i>de la belle ouvrage</i> « travail qui fait preuve d'un souci du fini »	Degagné, « Questions de français », 19 avr. 1934
<i>défermer la porte</i> « ouvrir la porte »	Daviault, « Propos sur notre français », 16 nov. 1952
<i>donner une leçon</i> « recevoir, prendre une leçon »	Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 5 août 1893
<i>en autant que je suis concerné</i> « en ce qui me concerne »	Béguin, « Au fil des mots », 6 oct. 1978
<i>or solide</i> « or massif »	Roullaud, « Leçons pratiques de français », 25 avr. 1908

EMPLOI	SOURCE
<i>pour publication immédiate</i> « à publier immédiatement »	Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 8 juin 1959
<i>peser sur le criard</i> « klaxonner »	Poisson, « À la recherche du français », 5 juin 1967

Outre les syntagmes et les collocations, les chroniqueurs signalent également certaines locutions ou expressions figées (voir Tableau 42).

Tableau 42 :
Exemples de locutions

EMPLOI	SOURCE
<i>aujourd'hui pour demain</i> « à n'importe quel moment »	Daviault, « Propos sur notre français », 30 juin 1957
<i>avoir les yeux plus grands que la panse</i> « prendre plus d'un plat qu'on ne peut manger »	Hudon, « Le terroir », 12 nov. 1934
<i>bâiller aux corneilles</i> « perdre son temps à regarder en l'air »	Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 3 mai 1924
<i>coucher sur la corde à linge</i> « coucher dehors »	Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 oct. 1927
<i>il y a une bonne (belle) maison</i> « la salle est comble »	Lusignan, « Fautes à corriger », 12 juill. 1884
<i>mettre la pédale douce</i> « y aller doucement »	OLF, « Je pense donc je dis », 16 sept. 1990
<i>ne pas être une 100 watts</i> « être un imbécile »	Barbaud, « Parler d'ici », 25 août 1984
<i>un petit oiseau me l'a dit</i> « je tiens l'information d'une source que je ne veux pas dévoiler »	Béguin, « Au fil des mots », 16 nov. 1979
<i>savoir de quel bois quelqu'un se chauffe</i> « connaître les vraies intentions, les vrais sentiments de quelqu'un »	Hudon, « Le terroir », 9 oct. 1934
<i>tout trempé en lavette</i> « trempé jusqu'aux os »	Geoffrion, « La langue de nos pères », 5 févr. 1927

b) Portée des commentaires concernant les emplois lexicaux

Les emplois lexicaux commentés par les chroniqueurs peuvent donner lieu à différents types de commentaires selon l'angle sous lequel ils sont envisagés : si certains emplois sont envisagés dans leur globalité, d'autres le sont plutôt sous un angle particulier. Dans le premier cas, les chroniqueurs attribuent un caractère canadien à l'emploi lexical pris globalement ; dans le deuxième, ce caractère est plutôt attribué à une de ses composantes linguistiques (sa graphie ou sa prononciation, son sens ou son comportement morphosyntaxique).

Le tableau 43 fait état du nombre des différents commentaires concernant les emplois lexicaux. Comme on peut le voir, ceux-ci sont le plus souvent abordés globalement par les chroniqueurs.

Tableau 43 :
Répartition de la portée des commentaires
concernant les emplois lexicaux

NATURE DES EMPLOIS LEXICAUX	OBJET DU COMMENTAIRE				
	EMPLOI GLOBAL	GRAPHIE	PRONON- CIATION	SENS	MORPHO- SYNTAXE
Mots-outils	101 / 157 (= 64,3 %)	0 / 157 (= 0 %)	10 / 157 (= 6,4 %)	25 / 157 (= 15,9 %)	21 / 157 (= 13,4 %)
Mots pleins	4 091 / 6 957 (= 58,8 %)	35 / 6 957 (= 0,5 %)	591 / 6 957 (= 8,5 %)	1 984 / 6 957 (= 28,5 %)	256 / 6 957 (= 3,7 %)
Emplois de nature phraséologique	1 971 / 2 212 (= 89,1 %)	0 / 2 212 (= 0 %)	36 / 2 212 (= 1,6 %)	102 / 2 212 (= 4,6 %)	103 / 2 212 (= 4,7 %)
TOTAL	6 163 / 9 326 (= 66,1 %)	35 / 9 326 (= 0,4 %)	637 / 9 326 (= 6,8 %)	2 111 / 9 326 (= 22,6 %)	380 / 9 326 (= 4,1 %)

1° Commentaires portant sur un emploi lexical pris globalement

Les deux tiers des emplois lexicaux (6 163 emplois ; = 66,1 % de tous les emplois lexicaux) sont présentés globalement comme canadiens par les chroniqueurs. On en trouve quelques exemples dans le tableau ci-dessous.

Tableau 44 :
Exemples d'emplois lexicaux
pris globalement

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>avant-midi</i> « matinée »	« Il faudrait que l'on commence à enseigner dans nos écoles et nos collèges que le mot <i>avant-midi</i> n'existe pas en français, que c'est un canadianisme à proscrire. » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 15 juin 1966)
<i>aréna</i> « établissement où se trouve une piste de patinage sur glace entourée de gradins »	« Le mot <i>aréna</i> est maintenant un québécoisisme accepté et recommandé par l'Office de la langue française. » (OLF, « Je pense donc je dis », 18 déc. 1994)
<i>chambranler</i> « chanceler, tituber »	« " Chambranler " ne figure pas dans les dictionnaires français. [...] Chambranler chez nous est synonyme de chanceler, de tituber, de vaciller, d'osciller, de branler, de ne pas tenir debout, de ne pas être d'aplomb. » (Chantal, « Défense et illustration du français », 22 oct. 1953)
<i>débarbouillette</i> « morceau de tissu qui sert à se laver »	« Quand nos gens veulent se débarbouiller, ils ne demandent ni un débarbouilloir ni une débarbouilloire, comme il faut dire en bon français. Ils demandent une <i>débarbouillette</i> . » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 19 juill. 1924)
<i>renversis</i> « partie d'une forêt dont les arbres ont été renversés par un ouragan »	« On donne au Canada le nom de <i>renversis</i> à la partie de forêt dont les arbres ont été renversés par un ouragan. Ce terme n'est pas français. Les arbres renversés s'appellent <i>chablis</i> . Un <i>renversis</i> est donc une partie de forêt où il y a des chablis. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1930)

Dans la mesure où il s'agit essentiellement d'emplois lexicaux qui n'ont pas cours en France (ou « en français »³⁹), ceux-ci contribuent à particulariser la langue des Canadiens. Ils correspondent donc généralement à ce que Claude Poirier (1995c) appelle des *québécoisismes lexématiques*.

Il arrive toutefois que ce ne soit pas l'unité lexicale au complet qui est en cause, mais plutôt une de ses composantes linguistiques, sans que ce soit pour autant précisé par les chroniqueurs. Par conséquent, le même emploi peut donner lieu à des commentaires différents d'une chronique à l'autre, mais aussi à l'intérieur d'une même chronique. Ainsi, il arrive que le même emploi lexical soit présenté globalement comme canadien par un chroniqueur, alors que seul le sens de ce mot est donné comme canadien par un autre, ce qu'illustrent les deux exemples suivants :

(31) [...] On obtient rapidement de l'eau chaude en petites quantités grâce à la *bouilloire* (notre « canard » ou « bombe ») qu'il ne faut pas confondre avec la *bouillotte*, un récipient qu'on remplit d'eau chaude et qui sert à réchauffer les lits. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 7 juin 1956)

(32) Cet ustensile de cuisine auquel on donne chez nous le nom de « bombe » ou « canard » s'appelle en France « bouilloire » ou « bouillotte ».

La bouillotte est plus petite que la bouilloire.

Les mots « bombe » ou « canard » ne sont pas français, dans ce sens. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 26 juin 1897)⁴⁰

Ainsi encore, le même emploi lexical peut être tantôt présenté comme une variante de prononciation, tantôt comme un mot distinct⁴¹ :

(33) [...] les consonnes dans notre parler changent souvent de valeur ou de place : **chanquier** (chantier), **çamiquière** (j'ai plutôt entendu, pour ma part, **cimiquière**, c'est-à-dire cimetièr), **écartiller** (écarquiller) les yeux, **tuyère** (cuiller), **ordilleux** (orgueilleux) ; **venderdi** (vendredi), **guernouille** (grenouille), **shesser** (sécher). [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 21 août 1958, p. 2)

³⁹ Nous reviendrons plus loin sur la question du modèle de référence avec lequel les chroniqueurs comparent les emplois canadiens (voir Chapitre 5, § A.2).

⁴⁰ On peut encore mentionner d'autres exemples comme *filière* « classeur », dont le caractère canadien peut être attribué soit au sens (Blanchard, « Chronique du bon langage », 22 juin 1918 et Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 8 oct. 1953), soit au mot pris globalement (SPFC, « Corrigeons-nous ! », avr. 1938). Mentionnons encore *solage* « fondations d'un bâtiment », dont le caractère canadien est attribué tantôt au sens (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 12 août 1893), tantôt au mot pris globalement (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 25 nov. 1899 et Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 3 sept. 1991).

⁴¹ La confusion entre les faits de langue qui relèvent de la prononciation et ceux qui appartiennent au lexique ne concerne du reste pas seulement les chroniques de langage : elle est bien attestée dans plusieurs ouvrages qui cherchent à décrire le français du Canada, où de banales variantes de prononciation sont parfois présentées comme s'il s'agissait de mots autonomes ; voir, par exemple, Prévost (1996b : 78-79) à propos du *Dictionnaire de bon langage* d'Étienne Blanchard, Verreault (1994 : 230) à propos du *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron, et Mercier et Verreault (2000 : 94) à propos du *Dictionnaire québécois français* de Lionel Meney.

- (34) [...] Voyons de nouveau le journal : « Un chantier de cinq kilomètres de long borde le sud de Paris ». (À noter que le mot **chantier** (en canayen : « chanquier ») évoquera pour le Canadien français moyen une entreprise de coupe de bois « dans le Nord » alors que le sens « atelier à l'air libre, clôturé ou non, où l'on travaille des matériaux de construction » (Bénac, **Dictionnaire des synonymes**) est moins fréquent. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 12 févr. 1959, p. 2)⁴²

Plus rarement, certains emplois lexicaux identifiés globalement comme canadiens par un chroniqueur sont accompagnés d'un commentaire morphosyntaxique chez d'autres, qui les présentent comme des variantes morpholexicales :

- (35) De façon générale, nous donnons le nom de *vitrau* à un châssis vitré de petite dimension, ainsi qu'au panneau de verre d'une devanture de magasin. Ce mot n'est pas français, et ni *vitrail* ni *vitreaux* ne peuvent s'employer en français pour désigner autre chose qu'une croisée à croisillons de fer ou de plomb ou un châssis de métal garni de vitres de diverses couleurs. Nos *vitreaux* sont de petits châssis vitrés, ou des carreaux, ou bien des vitrines (de magasin). (SPFC, « Corrigeons-nous ! », juin 1930)
- (36) Pour ce qui est du nombre, l'une des particularités de ce parler [le parler canadien], c'est que certains noms en **al** ou **ail** ont la terminaison **au** au singulier. On dira : un bocau (ou plutôt : **boucau**) et un signau, un vitrau, un soupirau. [...] (Davault, « Propos sur notre français », 25 sept. 1955)⁴³

Tous ces exemples illustrent que la description des emplois lexicaux commentés peut varier dans le discours des chroniqueurs. Or, si le même emploi peut donner lieu à des commentaires divergents – que ce soit chez le même chroniqueur ou chez plusieurs chroniqueurs différents –, cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils les interprètent différemment. C'est que les différences peuvent s'expliquer par la simple absence de précisions. Pour toutes sortes de raisons, il arrive effectivement qu'un chroniqueur ne fasse que mentionner un emploi lexical, sans pour autant le commenter de façon détaillée, comme dans cet exemple :

- (37) CORRIGEONS-NOUS. [...] Jour de **blanchissage** (et non jour de lavage). Le **courrier** est arrivé (et non la malle est arrivée). Une **chemise de nuit** (et non une jaquette). Mettez vos **caoutchoucs** (et non mettez vos claques). La **sonnette** électrique (et non la cloche électrique). Une **poubelle** (et non une chaudière à vidange). C'est mon **copain** (et non c'est mon chum). **Faire la monnaie** d'un dollar (et non casser une piastre). (Clément, « Propos philologiques », 17 mars 1951)

Figurant dans une énumération et mentionnés dans un simple but de condamnation, les mots *malle* « poste » et *jaquette* « chemise de nuit » sont commentés globalement dans l'exemple (37). Cela n'est pas le cas dans l'exemple (38), où les commentaires de Blanchard concernent le sens

⁴² Voir également *écartiller* « ouvrir (en parlant des yeux) », que Chantal tient parfois pour une variante de prononciation (« Défense et illustration de la langue française », 21 août 1958), mais pas toujours (27 déc. 1956).

⁴³ Citons encore le cas de *sur la rue* « dans la rue » : certains chroniqueurs le présentent comme un syntagme canadien, sans plus (Béguin, « Au fil des mots », 4 avr. 1977), alors que d'autres commentent l'utilisation de la préposition *sur* dans ce syntagme (Dagenais, « Des mots et des phrases », 15 août 1966).

que ces mots prennent dans la langue des Canadiens, sens qui diffère selon le chroniqueur de celui qui a cours en France :

- (38) Nos concitoyens anglais nous accusent de parler un « patois » qui ne ressemble en rien au « Parisian French ».

Je conviens que les Anglais qui n'ont fait du français qu'une étude de touriste ou une étude livresque soient étonnés lorsqu'ils nous entendent dire fautivement :

[...]

Malle au lieu de **courrier**.

[...]

Jaquette au lieu de **chemise de nuit**.

[...]

C'est là une déviation du sens des mots qui se produit dans toutes les langues. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 22 juin 1918)

Les exemples précédents illustrent que le même emploi peut donc être classé dans des cases différentes de notre grille d'analyse en fonction du discours des chroniqueurs.

2° Commentaires portant sur un aspect particulier d'un emploi lexical

Contrairement aux emplois lexicaux précédents, d'autres donnent lieu à des commentaires qui ne concernent qu'un aspect en particulier. Dans ce cas, les chroniqueurs présentent comme canadien un aspect bien précis de ces emplois, notamment leur forme (graphie et prononciation), leur sens ou leur comportement morphosyntaxique.

– *Commentaires concernant la forme (graphie et prononciation)*

Certains commentaires concernent la forme des emplois lexicaux commentés, c'est-à-dire leur graphie ou leur prononciation.

Ainsi, à côté des traits graphiques généraux présentés comme canadiens par les chroniqueurs, nous avons relevé 35 emplois lexicaux dont les chroniqueurs commentent la graphie (= 0,4 %) en français du Canada. C'est le cas, par exemple, de *chartier* (pour *charretier* ; Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 22 mars 1924), *coquetel* (pour *cocktail* ; Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 8 avr. 1954) et *séminar* (pour *séminaire* ; Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 26 sept. 1957).

Dans bien des cas, les chroniqueurs attribuent la graphie particulière de certains mots à l'influence de l'anglais. C'est le cas, par exemple, des emplois qui figurent dans le tableau suivant.

Tableau 45 :
Exemples d'emplois lexicaux dont la
graphie est attribuée à l'anglais

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>azimuth</i> (pour <i>azimut</i>)	« On a tendance au Québec, à cause de la graphie anglaise AZIMUTH, à lui [<i>azimut</i>] coller le [sic] consonne H finale, qu'il a perdue depuis longtemps [...]. » (Béguin, « Au fil des mots », 21 sept. 1977)
<i>abutment</i> (pour <i>abutement</i> ou <i>aboutement</i>)	« [L'anglais n'a-t-il pas trouvé le tour de nous faire écrire] [<i>a</i>]butment, pour notre terme d'art et de métier <i>abutement</i> ou <i>aboutement</i> ? » (Paris, « Glane philologique », 30 mai 1903)
<i>baseball</i> (pour <i>base-ball</i>)	« [La plupart de nos chroniqueurs sportifs] ne cessent d'écrire le nom de ce sport à l'anglaise, c'est à dire [sic] en un seul mot. » (Beaudry, « Langue », 27 mai 1996)
<i>gallerie</i> (pour <i>galerie</i>)	« Galerie ne doit s'écrire qu'avec une l. [...] C'est encore l'anglais qui déteint sur nous. » (Lusignan, « Fautes à corriger », 17 sept. 1884)
<i>terrace</i> (pour <i>terrasse</i>)	« Mais ce qui est bien et exclusivement anglais, c'est ce mot-là, qui s'imprime dans nos journaux français, pour <i>terrasse</i> . » (Degagné, « Questions de français », 23 avr. 1928)

Parmi les autres graphies commentées par les chroniqueurs, signalons encore *quarré* (pour *carré* ; Bl., « Barbarismes canadiens », 26 oct. 1865), l'élision de *quelque*, *presque* et *quoique* devant une voyelle (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 9 mars 1895), ou encore les abréviations *ave* (au lieu de *av.*, pour *avenue* ; Degagné, « Questions de français », 18 avr. 1932), *apt.* (au lieu de *app.*, pour *appartement* ; Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 12 oct. 1959) ainsi que *A.M.* et *P.M.* (pour *avant-midi* et *après-midi* ; Laurence, « Notre français sur le vif », 28 avr. 1944).

Il arrive que des chroniqueurs fassent remarquer que certaines graphies rendent compte d'une différence de prononciation entre l'usage hexagonal et canadien, comme l'illustre bien l'exemple suivant :

- (39) *Trêve* ou *trève* ? – D'abord une constatation : les Français prononcent *trêve*, long, à en juger par l'accent circonflexe que l'on voit sur le mot dans leurs textes imprimés. Pour nous, nous prononçons *trève*, bref, si j'en juge par certains de nos imprimés, qui ont l'accent grave. Et j'incline à croire que telle a toujours été notre prononciation de ce mot. C'est, du moins, le son que, pour ma part, j'ai perçu dans tous les milieux où j'ai vécu, et qui m'est resté dans l'oreille [...]. Prononce-t-on, en France, *trève* comme on l'écrit, ou

l'écrit-on comme on le prononce ? Une chose est certaine, du moins, c'est que le dictionnaire actuel met l'accent circonflexe, et qu'il faut l'écrire ainsi. [...] (Degagné, « Questions de français », 9 déc. 1937)⁴⁴

De son côté, Fréchette fait remarquer qu'une différence de graphie peut donner lieu à un changement dans la façon de prononcer :

- (40) On écrit « querir » et non pas « quérir ». Il ne s'agit ici que d'un accent, c'est vrai ; mais je ne crois pas qu'il y ait une personne sur dix mille, au Canada, qui écrive ce mot-là sans accent aigu, et qui, partant, le prononce bien. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 11 mars 1897)

Outre les emplois lexicaux qui font l'objet d'un commentaire graphique, nous en avons relevé 637 qui font l'objet d'un commentaire phonétique (= 6,8 %). Les chroniqueurs commentent tout d'abord une foule de mots dont la prononciation témoigne de certaines tendances générales qui caractérisent la prononciation du français canadien. Parmi ces mots, on trouve plusieurs exemples qui illustrent des traits de prononciation que les chroniqueurs présentent comme canadiens et dont il a déjà été question plus haut. Nous en donnons quelques exemples dans le tableau 46.

Tableau 46 :
Exemples d'emplois lexicaux dont la prononciation est commentée (1)

PHÉNOMÈNE DONT L'EMPLOI REND COMPTE	EMPLOI COMMENTÉ	SOURCE
fermeture de [ɛ] en [e] devant [ʀ]	<i>grand-mère</i> (pour <i>grand-mère</i>)	Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 8 nov. 1924
	<i>bârière</i> (pour <i>barrière</i>)	Degagné, « Questions de français », 4 oct. 1934
nasalisation d'une voyelle orale suivie d'une consonne nasale	<i>annimé</i> (pour <i>animé</i>)	Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 19 juill. 1924
	<i>min-nui</i> (pour <i>minuit</i>)	Degagné, « Questions de français », 16 janv. 1928
prononciation du digramme <i>oi</i> (ou <i>oy</i>)	<i>caire</i> (pour <i>croire</i>)	Blanchard, « Chronique du bon langage », 9 août 1919
	<i>nayer</i> (pour <i>noyer</i>)	Paris, « Causerie philologique », 18 juill. 1901
	<i>mou-é</i> (pour <i>moi</i>)	Degagné, « Questions de français », 16 janv. 1928
maintien du [t] en position finale dans certains mots	<i>hoquèt</i> (pour <i>hoquet</i>)	Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 19 juill. 1924
	<i>nuiît</i> (pour <i>nuit</i>)	Degagné, « Questions de français », 6 août 1928

⁴⁴ Dans le même ordre d'idées, Degagné établit un lien entre la façon d'écrire et de prononcer le mot *gracier* au Canada, qu'il juge du reste meilleure que celle qui a cours en France où, selon lui, l'on écrit et prononce *grâcier*, avec un *a* long (« Questions de français », 17 sept. 1928), usage qui n'a plus cours de nos jours (voir NPR 2006).

PHÉNOMÈNE DONT L'EMPLOI REND COMPTE	EMPLOI COMMENTÉ	SOURCE
palatalisation de [t] en [k] devant [j]	<i>chenkier</i> (pour <i>chantier</i>)	SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1930
	<i>cimiquière</i> (pour <i>cimetière</i>)	Chantal, « Défense et illustration du français », 21 août 1958
métathèse de [ʁə] en [əʁ]	<i>berbis</i> (pour <i>brebis</i>)	Paris, « Causerie philologique », 18 juill. 1901
	<i>erplier</i> (pour <i>replier</i>)	Daviault, « Propos sur notre français », 15 avr. 1956

Les chroniqueurs mentionnent aussi des mots dont la prononciation témoigne d'autres traits phonétiques généraux qui caractérisent la langue des Canadiens (voir entre autres Juneau, 1972 ; Ostiguy et Tousignant, 1993), mais qui ne sont pas abordés comme tels dans leur discours (voir Tableau 47).

Tableau 47 :
Exemples d'emplois lexicaux dont la prononciation est commentée (2)

PHÉNOMÈNE DONT L'EMPLOI REND COMPTE	EMPLOI COMMENTÉ	SOURCE
fermeture de [ø] en [y]	<i>hureux</i> (pour <i>heureux</i>)	Paris, « Causerie philologique », 18 juill. 1901
	<i>junesse</i> (pour <i>jeunesse</i>)	Geoffrion, « La langue de nos pères », 31 déc. 1926
insertion d'un [ə] dans un groupe consonantique « consonne + r »	<i>ouverrier</i> (pour <i>ouvrier</i>)	Degagné, « Questions de français », 7 juin 1928
	<i>suquierier</i> (pour <i>sucrier</i>)	Daviault, « Propos sur notre français », 15 avr. 1956
diphthongaison de [ɛ] en [a ^ɛ] et de [ɔ] en [a ^ɔ]	<i>baït</i> (pour <i>bête</i>)	Béguin, « Au fil des mots », 10 avr. 1982
	<i>d'ac-ca-ord</i> (pour <i>d'accord</i>)	Poisson, « À la recherche du français », 19 déc. 1966
hésitation entre [l] et [ʀ]	<i>plairie</i> (pour <i>prairie</i>)	Daviault, « Propos sur notre français », 20 oct. 1957
	<i>égliancher</i> (pour <i>égriancher</i>)	Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 26 janv. 1924
amuïssement des consonnes occlusives [k] et [b] devant <i>st</i>	<i>estrémité</i> (pour <i>extrémité</i>)	Daviault, « Propos sur notre français », 23 févr. 1958
	<i>ostiner</i> (pour <i>obstiner</i>)	Geoffrion, « La langue de nos pères », 26 sept. 1925
réalisation de la finale <i>-eur</i> [œʀ] en [ø]	<i>leu</i> (pour <i>leur</i>)	Daviault, « Propos sur notre français », 19 juill. 1959
	<i>sumeux</i> (pour <i>sumeur</i>)	Geoffrion, « La langue de nos pères », 24 juill. 1926

En outre, les chroniqueurs commentent parfois des mots dont la prononciation au Canada diffère de celle qu'on peut entendre en France, mais sans que cette prononciation soit attribuable

à une tendance phonétique générale. En d'autres termes, il s'agit de mots qui présentent une différence de prononciation ponctuelle entre le français qui a cours en France et celui qui a cours au Canada (voir Tableau 48).

Tableau 48 :
Exemples d'emplois lexicaux prononcés
différemment en France et au Canada

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>al-cô-ol</i> (pour <i>alcool</i>)	« Et [combien de syllabes y a-t-il dans] <i>alcool</i> ? Deux seulement [...] (<i>alkol</i> , <i>alkolique</i>), contrairement à la prononciation canadienne-française (<i>al-cô-ol</i>), influencée par l'anglais. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 11 oct. 1956)
<i>dia-chi-lon</i> (pour <i>diachylon</i>)	« [...] qu'on prononce <i>dia-chi-lon</i> au Québec et <i>dia-ki-lon</i> en France [...] » (Vien, « Le français quotidien », 22 juill. 1996)
<i>hin-beu-geur</i> (pour <i>hamburger</i>)	« [...] mot que les Québécois prononcent à leur manière (<i>hin-beu-geur</i>) [...] » (Béguin, « Au fil des mots », 18 sept. 1981)
<i>mé-de-cin</i> (pour <i>médecin</i>)	« [...] "mé de cin" avec prononciation appuyée de l'e caduc [au lieu de "mét sin"], singularisant certains Québécois dans les milieux francophones internationaux. » (Poisson, « À la recherche du français », 4 juill. 1967)
<i>siliskine</i> (pour <i>sealskin</i>)	« D'après le <i>Larousse illustré</i> , les Français emploieraient, eux aussi, le mot <i>sealskin</i> pour désigner cette fourrure [de phoque, de veau marin], mais ils prononceraient <i>silsskin</i> [plutôt que <i>siliskine</i>]. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1933)

Enfin, les chroniqueurs signalent à l'occasion la prononciation de mots qui n'ont pas cours en France. C'est le cas notamment de *bâleur*, qui rend compte de la prononciation de *boiler* « chaudière à vapeur » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1931) et de *slap*, que Laurence considère comme une « déformation » de *slab* « première ou dernière planche dans le sciage des arbres » (« Notre français sur le vif », 7 déc. 1946). Dans ces cas, les prononciations ne sont pas en opposition à celles qui ont cours en France, pour la simple raison que *boiler* et *slab* n'y sont pas utilisés selon les chroniqueurs.

– Commentaires concernant le sens

Les commentaires des chroniqueurs peuvent en outre porter sur le ou les sens qu'un mot présente dans le français du Canada (2 111 emplois ; = 22,6 %) (voir Tableau 49).

Tableau 49 :
Exemples d'emplois lexicaux
dont le sens est commenté

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>godendart</i> « grosse scie munie d'un manche à chacune de ses deux extrémités »	« [...] le français officiel ne reconnaît pas au mot <i>godendart</i> le sens qu'on lui donne au Canada, c'est-à-dire celui de grosse scie munie d'un manche à chacune de ses deux extrémités. » (Laurence, « Notre français sur le vif », 29 nov. 1944)
<i>parapet</i> « trottoir »	« Un parapet étant un mur à hauteur d'appui élevé sur le bord d'un pont, d'une terrasse, ou, en fortification, la partie supérieure d'un rempart, je ne vois pas pourquoi les Canadiens le confondent avec un trottoir. » (Lusignan, « Fautes à corriger », 3 sept. 1884)
<i>rondelle</i> « palet du hockey »	« [...] appeler le <i>palet</i> du hockey la <i>rondelle</i> , comme le font tous nos chroniqueurs sportifs, c'est se moquer du dictionnaire et de l'usage, car, en français, une rondelle est une pièce ronde percée par le milieu. » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 11 janv. 1960)
<i>suspect</i> « susceptible »	« Ce qui paraît particulier au Canada, c'est le sens de susceptible qu'on y donne à suspect et qui est d'ailleurs à peu près le seul que connaissaient nos bonnes gens. » (Daviault, « Propos sur notre français », 31 mai 1953)
<i>température</i> « temps qu'il fait »	« Le mot température [...] se rapporte au degré de chaleur de l'air. C'est par une extension abusive qu'on l'emploie au Canada pour désigner le temps qu'il fait. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1945)

Il s'agit essentiellement de mots qui contribuent à particulariser le français du Canada parce qu'ils sont utilisés avec un sens qui est inconnu en France (ou « en français »), emplois appelés *québécoisismes sémantiques* dans la grille de Poirier (1995c).

Les chroniqueurs soulignent parfois que c'est tout un champ sémantique qui présente des différences de sens entre la langue des Canadiens et celle des Français. C'est par exemple le cas du vocabulaire relatif aux liquides potables, comme on peut le constater dans l'exemple suivant :

(41) – C'est tout notre vocabulaire des liquides potables qu'il faut corriger.

– La peur de *boisson* nous fait dire *brevage* et la peur d'*alcool* nous fait dire *liqueur*. Imaginons un Français débarqué le matin à Montréal qui, l'après-midi, s'adresse à un policier de faction à un coin de rue pour s'informer de l'endroit où il lui faut aller pour acheter du vin. Le policier lui dit : « À la Commission des liqueurs ». Le Français proteste : « Veuillez m'excuser, monsieur l'agent, mais je crois que vous m'avez mal entendu. Ce n'est pas une liqueur que je veux acheter, mais du vin ». Le policier s'impatiente : « Je vous ai dit d'aller à la Commission des liqueurs ». Le Français se rend au magasin de la *Commission des liqueurs* qu'on lui indique et il y constate que, pour les Canadiens français, le mot *liqueur* signifie toute boisson alcoolique : whisky, vin, liqueurs, cognac, bière anglaise. Le soir, il entre dans un restaurant et demande une *boisson gazeuse*. La serveuse le corrige : « Monsieur désire une liqueur ? ». Le Français, qui croit savoir maintenant ce que nous entendons par *liqueur*, insiste : « Non, mademoiselle, pas une liqueur, mais une orangeade gazeuse s'il vous plaît ». « Alors, réplique la serveuse, c'est une liqueur à l'orange que vous voulez ». Bien entendu, ce brave Français, à qui on a dit que nous constituons le deuxième peuplement français du monde, commence à se demander si c'est bien à Montréal qu'il a débarqué. Et, s'il parcourt ensuite un de nos journaux pour se mettre au courant des métamorphoses du français au Canada, il aura la surprise d'y trouver des placards annonçant des boissons gazeuses qui n'y sont pas appelées *liqueurs* non plus que *boissons* mais *brevages* ! Or, comme le mot *brevage* ne sert

plus en France qu'à désigner certaines infusions comme les tisanes ou les liquides qu'on donne à boire aux animaux, personne ne reprochera à ce touriste de céder à l'ahurissement.

– Bien entendu, une *boisson*, c'est tout ce qui se boit. L'eau et le lait sont des boissons, comme le vin et la bière. La *Commission des liqueurs* n'est pas une commission et, si on peut acheter des liqueurs dans ses magasins, c'est-à-dire des boissons alcooliques plus ou moins sirupeuses comme la chartreuse et la crème de cacao, d'autres boissons alcooliques y sont en vente. La *Commission des liqueurs*, c'est en français, la *Régie des alcools*. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 26 oct. 1959)

Le vocabulaire relatif au chauffage illustre bien, lui aussi, que les divergences sémantiques entre le français du Canada et celui de France peuvent concerner tout un domaine du vocabulaire. Ainsi, *calorifère* signifie « radiateur » dans le français du Canada, mais « appareil de chauffage » dans celui de France, et *fournaise* désigne un « poêle qui produit la chaleur » au Canada, alors qu'il prend le sens de « grand four » ou celui de « feu ardent » en France, où cet appareil est nommé *chaudière*. Au Canada, ce dernier prend plutôt le sens de « seau »⁴⁵.

Si les exemples précédents sont clairs, il n'en va pas toujours ainsi. En effet, il arrive que les chroniqueurs soulignent une différence sémantique entre l'usage canadien et l'usage hexagonal d'un mot, mais sans pour autant préciser le sens canadien. Ainsi, Fréchette fait remarquer que *sapinage* n'a pas le même sens au Canada qu'en France, mais il donne seulement celui qui a cours chez les Français :

- (42) *Colombage*, *pourcentage* et *mesureur* sont français, de même que *sapinage* ; mais ce dernier mot n'est pas employé en France dans le sens qu'on lui attribue ici. Il signifie cette opération qui consiste à humecter d'huile le poil des fourrures que l'on prépare. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 9 juin 1894)

Ainsi encore, Chantal signale que les termes *pelouse*, *parterre* et *gazon* sont utilisés au Canada dans un sens qui ne correspond pas à celui qui est décrit dans les dictionnaires faits en France, mais il n'explique pas clairement en quoi l'usage des Canadiens diffère de celui des Français :

- (43) Tout jardin d'agrément comporte des pelouses à moins qu'il ne s'agisse de parterres ou encore de gazons. On emploie à peu près indifféremment ici les trois termes qui ont pourtant chacun un sens bien particulier.

Gazon vient d'un mot francique qui signifie « motte de terre garnie d'herbe ». En terme de jardinage, **gazon** désigne encore aujourd'hui une « motte, plaque de terre couverte de gazon (au sens 2^e) que l'on découpe à la bêche et dont on se sert pour faire des pelouses artificielles » (Robert). (C'est ce que nous appelons au Canada de la **tourbe** ; en fait la **tourbe** est une « roche combustible qui se forme dans les tourbières par décomposition partielle de végétaux », Larousse). La deuxième acception de **gazon** est

⁴⁵ Voir, par exemple, Laurence, « Notre français sur le vif », 4 oct. 1943 ; Daviault, « Propos sur notre français », 11 janv. 1953 ; Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 7 oct. 1954 ; Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 28 sept. 1959 et Béguin, « Au fil des mots », 16 oct. 1976.

« herbe courte et fine (le plus souvent en parlant des graminées) » ; c'est dans ce sens que Baudelaire a pu parler d'« une large pelouse de gazon, qui ressemble parfaitement à un tissu de velours » (Robert). On voit tout de suite la différence entre **herbe** et [...] **gazon** ; l'**herbe** est « toute plante vivace ou annuelle qui perd sa tige durant l'hiver, et qui couvre spécialement les prairies, les pâturages, les lieux peu fréquentés, etc. ». En somme, l'**herbe** est assez grossière alors que le **gazon** est une « herbe courte et menue » ; aussi « la prairie est-elle couverte de **herbe**, la pelouse de **gazon** » (Bénac, **Dictionnaire des Synonymes**). Enfin **gazon** signifie aussi une « surface couverte de gazon. Marcher, se coucher sur le gazon » (Robert).

Pelouse désigne un « terrain couvert d'une herbe courte, épaisse » (Larousse), tandis que **parterre** s'applique à la « partie d'un jardin spécialement consacrée à la culture des fleurs » (Ibid.). (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 mai 1962)

– Commentaires concernant le comportement morphosyntaxique

Certains emplois lexicaux peuvent être signalés par les chroniqueurs du seul fait qu'ils présentent tel ou tel comportement morphosyntaxique dans le français du Canada (380 emplois ; = 4,1 %). À ce sujet, on peut distinguer les commentaires qui portent sur des substantifs, des adjectifs, des verbes ou des mots-outils.

Certains substantifs peuvent donner lieu à un commentaire relatif à leur genre ou à leur nombre. Pour ce qui est du genre, les chroniqueurs signalent le plus souvent des substantifs qui sont du genre féminin dans le français du Canada, mais masculins dans celui de France, plus rarement des substantifs qui sont masculins au Canada et féminins en France. Ils commentent également quelques substantifs qui connaissent les deux genres dans le français du Canada, mais non dans celui de France (voir Tableau 50).

Tableau 50 :
Exemples de substantifs dont
le genre est commenté

PHÉNOMÈNE DONT L'EMPLOI REND COMPTE	EMPLOIS COMMENTÉS
noms qui prennent le genre féminin dans le français du Canada	<i>air, almanach, argent, avion, âge, appétit, après-midi, ascenseur, augure, auspice, autobus, automne, avion, bar, bastringue, bol, business, change, diabète, éclair, effluve, élastique, emplâtre, épisode, érable, escalier, estomac, étable, été, examen, exorde, évangile, gages, glissoire, habillement, harmonium, hiver, hôpital, hôtel, incendie, insigne, job, lapin, légume, minuit, obstacle, orage, oreiller, orme, orteil, ouragan, ouvrage, poison, prée, rail, slip, steppe et vampire</i>
noms qui prennent le genre masculin dans le français du Canada	<i>acoustique, alouette, araignée, armoire, atmosphère, ballette, caution, collation, cretonne, croquignole, dinde, écharpe, écurie, épinette, horloge, levée, living-room, oie, patinoire, radio, réserve, statue, tarière, tondre et véranda</i>
noms qui peuvent avoir les deux genres dans le français du Canada	<i>affaire, auto, beigne et espèce (de)</i>

Pour ce qui est du nombre, les chroniqueurs mentionnent généralement des emplois lexicaux qui, à l'inverse de l'usage français, sont utilisés soit au pluriel, soit au singulier dans l'usage canadien (voir Tableau 51).

Tableau 51 :
Exemples de substantifs dont
le nombre est commenté

PHÉNOMÈNE DONT L'EMPLOI REND COMPTE	EMPLOIS COMMENTÉS
noms qui sont au pluriel dans le français du Canada	<i>argents, assurances, bourriers</i> (ou <i>bourriers</i>), <i>caleçons, certitudes, culottes, glas, pantalons</i> et <i>sucres</i>
noms qui sont au singulier dans le français du Canada	<i>entrefaite, funéraille</i> et <i>moustache</i>

Daviault note aussi l'utilisation d'une forme habituellement plurielle pour le singulier – comme *animau* pour *animal*, *bocau* pour *bocal* et *soupirau* pour *soupirail* (« Propos sur notre français », 25 sept. 1955). Le même chroniqueur fait observer que les Canadiens se servent parfois d'une marque particulière pour former le pluriel de certains mots – par exemple, *chevals* pour *chevaux* et *chevreux* pour *chevreuils* (« Propos sur notre français », 1^{er} déc. 1957).

D'autres substantifs donnent lieu à des commentaires concernant leur forme ou leur formation. Par exemple, Blanchard mentionne que les Canadiens utilisent parfois *hôte* plutôt que la forme du féminin *hôtesse* pour parler de quelqu'un qui reçoit des invités, même quand il s'agit d'une femme (« Chronique du bon langage », 5 avr. 1919). Pour leur part, la SPFC (« Corrigeons-nous ! », nov. 1935) et Geoffrion (« Zigzags autour de nos parlers », 2 févr. 1914) font remarquer que les Canadiens se servent du substantif *assistant/e* pour former des mots composés qui désignent une personne qui en seconde une autre dans l'exercice de ses fonctions (par exemple *assistant-directeur, assistant-secrétaire, assistant-ministre*). En France, ces mots seraient plutôt formés avec le préfixe *sous-* (*sous-directeur*) ou l'adjectif *adjoint* (*secrétaire adjoint*).

Enfin, certains substantifs donnent lieu à des commentaires de nature syntaxique, liés à leur intégration dans la phrase. Par exemple, Fréchette commente l'emploi « absolu » d'*écuyer* « formule de politesse servant à désigner un membre d'une profession libérale » :

(44) [...] Sans doute, *écuyer* a voulu dire mille choses autrefois ; maintenant le mot ne désigne plus qu'un homme de manège.

Il n'a jamais, du reste, été employé absolument comme on l'a longtemps employé ici : on disait l'écuyer un tel, un tel est écuyer, et même le sieur un tel, écuyer (quand il l'était), on ne disait jamais : un tel, écuyer, avocat, un tel, écuyer, marchand.

Maintenant on ne dit plus que : un tel, écuyer de cirque (quand il l'est). (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 11 août 1894)

Pour ce qui est des adjectifs, moins nombreux à donner lieu à un commentaire morphosyntaxique, il est entre autres question de l'emploi adverbial que les Canadiens font de *certain* « certainement », *sûr* « sûrement », *vrai* « vraiment » :

- (45) Nous avons déjà signalé des adjectifs, – **certain** et **sûr**, – qu'on emploie adverbialement dans le parler populaire du Canada. Il en est un autre que je veux relever. Dans la comédie **Tit'Coq**, un personnage s'écrie : « Il est beau, vrai ! ». Ce **vrai**, en somme, est un superlatif. [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 9 sept. 1956)⁴⁶

On relève aussi un commentaire à propos de l'invariabilité de l'adjectif *grand* quand celui-ci sert à former certaines expressions (comme dans *grand-mère*, *grand-messe* et *grand-faim*) (Clément, « Propos philologiques », 5 mai 1951) et un autre concernant l'utilisation de la forme du féminin *exclue* plutôt que *excluse* (Degagné, « Questions de français », 18 mars 1937).

En ce qui concerne les verbes, certains d'entre eux donnent lieu à un commentaire concernant leur conjugaison, comme en rend compte le tableau suivant.

Tableau 52 :
Exemples de verbes dont
la conjugaison est commentée

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>asseoir</i>	« J'ai également relevé dans des textes du XVI ^e siècle : ils s'assisent , il s'assisait , il s'assira , assy-toi , qu'il s'assiese [<i>sic</i>], s'assisant , formes qui sont encore en usage au Canada. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 2 juin 1960)
<i>croire, dire et finir</i>	« Nous avons, chez nous [...] : vous <i>croireriez</i> , vous <i>direriez</i> , vous <i>finirerez</i> , etc., par fausse analogie avec <i>aimeriez</i> , <i>désireriez</i> , etc. » (Degagné, « Questions de français », 27 juill. 1933)
<i>mourir et cueillir</i>	« On ne compte pas les futurs fantaisistes, qui ne sont pas tous particuliers au français du Canada. Mourir fait au futur mourirai , mourirons . Cueillir [...] donne cueillirai . » (Daviault, « Propos sur notre français », 6 nov. 1955)
<i>pelletter</i>	« [...] <i>pelletter</i> se conjugue comme <i>jeter</i> . [I] – Curieux ! Pourquoi sommes-nous portés à dire <i>je pell'te</i> ? » (Laurence, « Notre français sur le vif », 6 mars 1944)
<i>rire</i>	« Il est quelques autres déformations [dans le langage populaire du Canada] que je veux signaler. Rire fait, à la troisième personne du pluriel de l'indicatif ils risent . [...] » (Daviault, « Propos sur notre français », 6 nov. 1955)

⁴⁶ Voir aussi *pareil* « pareillement » (Degagné, « Questions de français », 7 nov. 1935).

D'autres verbes sont accompagnés d'un commentaire concernant leur réaction (emploi transitif direct, transitif indirect ou intransitif⁴⁷) et leur voix (active, passive ou pronominale) ou encore concernant l'auxiliaire (de temps, de mode ou d'aspect) avec lequel certains d'entre eux se combinent, comme l'illustrent les exemples cités dans le tableau 53.

Tableau 53 :
Exemples de verbes dont le comportement
morphosyntaxique est commenté

	PHÉNOMÈNE DONT L'EMPLOI REND COMPTE	EMPLOIS COMMENTÉS
RECTION	verbes qui sont transitifs directs dans le français du Canada	<i>abuser (quelqu'un)</i> (pour <i>abuser de</i>), <i>appartenir (quelque chose)</i> (pour <i>appartenir à</i>), <i>échapper (quelque chose)</i> (pour <i>échapper à</i>) et <i>manquer (quelqu'un)</i> (pour <i>manquer à</i>)
	verbes qui sont transitifs indirects	<i>aider à (quelqu'un)</i> (pour <i>aider</i>), <i>entendre dire (à quelqu'un)</i> (pour <i>entendre dire</i>), <i>piler sur (quelque chose)</i> (pour <i>piler</i>)
	verbes transitifs qui sont intransitifs	<i>câiller</i> « figer, épaissir », <i>graduer</i> « obtenir un grade » et <i>quitter</i> « démissionner »
VOIX	verbes qui sont utilisés à la voix passive dans le français du Canada	<i>être notifié</i>
	verbes qui sont utilisés à la voix pronominale	<i>s'élire</i> , <i>s'objecter</i> et <i>se mériter</i>
	verbes qui se caractérisent par l' absence de voix pronominale	<i>adresser (quelqu'un)</i> (pour <i>s'adresser à quelqu'un</i>), <i>opposer (quelqu'un)</i> (pour <i>s'opposer à quelqu'un</i>), <i>référer</i> (pour <i>se référer</i>)
CHOIX DE L'AUXILIAIRE	verbes conjugués avec l'auxiliaire avoir dans le français du Canada	<i>arriver</i> , <i>tomber</i> et <i>venir</i>
	verbes conjugués avec l'auxiliaire être	<i>passer</i> (quand on exprime une action plutôt qu'un état) et <i>traverser</i>
	verbes formés sans le semi-auxiliaire faire	<i>mousser</i>

Enfin, certains commentaires de nature morphosyntaxique concernent l'utilisation de mots-outils, notamment les pronoms, les conjonctions et les prépositions. Pour ce qui est des pronoms, on peut citer l'utilisation du pronom relatif *dont* qui, selon certains chroniqueurs, est mal utilisé par les Canadiens :

- (46) **Dont** a le sens de **de qui, de quoi, duquel, desquels**. Il indique donc l'appartenance. Mais il faut prendre garde, dans les propositions commençant par un **dont** qui doit être le complément d'un nom de nombre ou

⁴⁷ Précisons que nous entendons par *verbe transitif direct* un verbe qui est suivi d'un complément d'objet qui n'est pas introduit par une préposition et par *verbe transitif indirect* un verbe qui est suivi d'un complément introduit par la préposition *à* ou *de*. Les *verbes intransitifs* sont ceux qui sont utilisés sans complément d'objet, ni direct ni indirect (voir Dubois *et autres*, 2001 : 257 et 492-493). Dans les chroniques, l'emploi transitif direct d'un verbe est parfois désigné par *emploi actif*, tandis que *emploi neutre* signifie l'emploi intransitif d'un verbe.

d'un indéfini numéral, de ne pas omettre ce nom. La proposition doit être complète. Cela paraît élémentaire. Beaucoup de gens, cependant, commettent la faute chez nous. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 28 mars 1960)⁴⁸

On peut encore citer la place que *tout* occupe dans la phrase, non seulement quand celui-ci est utilisé comme pronom, mais aussi quand il l'est comme adjectif :

- (47) « Tout ». – Voilà un des mots les plus maltraités dans le parler canadien. Souvent on ne le met pas à sa place dans la phrase. On dira, par exemple : « Pour *tous* les avoir », au lieu de : « Pour les avoir *tous*, ou *toutes* » ; « J'ai *tout* fait mon ouvrage », pour : « j'ai fait *tout* mon ouvrage ». Cela n'est rien : le son *touutt* sert dans la plupart des cas : « Ils sont *touutt* venus nous voir ». « Elle a *touutt* visité ses parents ». « On a *touutt* fini les foins ». On dira : *touutt* les hommes, mais, pour le plaisir, semble-t-il, de mal dire : *tou* les femmes. Ce n'est pas toujours ignorance, mais négligence [*sic*] et manque du souci de bien parler. (Degagné, « Questions de français », 6 août 1928)

Les chroniqueurs commentent aussi le comportement morphosyntaxique de certaines conjonctions. Il en va ainsi de *à moins que* qui, selon Degagné, est généralement suivi du conditionnel plutôt que du subjonctif dans l'usage des Canadiens (« Questions de français », 20 juin 1935). C'est aussi le cas de *quand* et *lorsque*, utilisés par les Canadiens pour exprimer une causalité plutôt que la simultanéité (Degagné, « Questions de français », 23 janv. 1936) et de *alors que*, employé au Canada pour exprimer la simultanéité plutôt qu'un rapport d'opposition (Poisson, « À la recherche du français », 12 août 1968).

Les chroniqueurs mentionnent aussi l'utilisation particulière de quelques prépositions en français du Canada, comme le montrent les exemples qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 54 :
Exemples de prépositions dont le comportement
morphosyntaxique est commenté

EMPLOI	SOURCE
<i>à la place de</i> ou <i>en place de</i> , suivi d'un verbe à l'infinitif plutôt que d'un substantif (p. ex. : <i>à la place de lui écrire, tu devrais aller le voir</i>)	Geoffrion, « La langue de nos pères », 20 nov. 1926
<i>après</i> à la place de <i>à</i> , utilisé avec certains verbes (p. ex. : <i>se cramponner après</i>)	Daviault, « Propos sur notre français », 25 août 1957
<i>avec</i> , utilisé en fin de phrase (p. ex. : <i>il y est allé lui avec, un couteau pour manger avec</i>)	Daviault, « Propos sur notre français », 25 août 1957
<i>en haut de</i> ou <i>en bas de</i> , suivi d'une indication de quantité plutôt que d'un nom de lieu (p. ex. : <i>une température en bas de zéro</i>)	Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », mai-juin 1967

⁴⁸ Voir aussi Degagné, « Questions de français », 9 avr. 1928.

EMPLOI	SOURCE
ès, utilisé avec un substantif au singulier plutôt qu'avec un substantif au pluriel (p. ex. : <i>docteur ès chiropratique</i>)	Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 12 juill. 1956
<i>sur</i> à la place de <i>chez</i> , utilisé avec certains verbes (p. ex. : <i>il est allé sur sa blonde hier</i>)	Daviault, « Propos sur notre français », 25 août 1957
<i>via</i> à la place de <i>par</i> ou <i>sur</i> , utilisé avec un complément autre qu'un complément de lieu (p. ex. : <i>vos voix voyagent via ondes radioélectriques</i>)	OLF, « Je pense donc je dis », 6 mai 1990

Enfin, on relève aussi quelques commentaires soulignant que certains noms et certains verbes peuvent régir une préposition particulière dans la langue des Canadiens, ce qu'illustrent les exemples figurant dans le tableau suivant.

Tableau 55 :
Exemples de noms et de verbes dont est
commentée la préposition qu'ils peuvent régir

	EMPLOI	SOURCE
NOMS	<i>mention en (histoire)</i> (pour <i>mention histoire</i>)	Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 11 mars 1954
	<i>résident de</i> (pour <i>résident à</i>)	Bl., « Barbarismes canadiens », 31 oct. 1865
	<i>restriction sur</i> (pour <i>restriction à</i>)	Daviault, « Propos sur notre français », 14 déc. 1952
VERBES	<i>apparoir à</i> (pour <i>apparoir de</i>)	Lusignan, « Fautes à corriger », 31 mai 1884
	<i>demander à ce que</i> (pour <i>demander que</i>)	Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlars », 1 ^{er} déc. 1923 et SPFC, « Corrigeons-nous ! », sept. 1943
	<i>dépendre sur</i> (pour <i>dépendre de</i>)	Clément, « Propos philologiques », 14 janv. 1950
	<i>être après</i> (pour <i>être à</i>)	Bl., « Barbarismes canadiens », 28 nov. 1865 et Degagné, « Questions de français », 18 juill. 1927
	<i>remercier de</i> (pour <i>remercier pour</i>)	SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1943 et Laurence, « Notre français sur le vif », 13 déc. 1946
	<i>s'en attendre</i> (pour <i>s'y attendre</i>)	Degagné, « Questions de français », 21 oct. 1932

3° Du lexique à la phraséologie : syntagmes, collocations et locutions

Comme nous l'avons déjà mentionné, les commentaires des chroniqueurs peuvent aussi porter sur des emplois qui relèvent de la phraséologie, c'est-à-dire sur des syntagmes, des collocations ou des locutions⁴⁹. Tout comme les emplois lexicaux, ceux-ci peuvent donner lieu à différents types de commentaires. Ainsi, certains de ces emplois phraséologiques sont envisagés

⁴⁹ Pour autant que la distinction entre les syntagmes, les collocations et les locutions soulève bien des problèmes théoriques (voir Pellen, 2001), nous les traiterons ici ensemble, sans les distinguer.

dans toute leur globalité par les chroniqueurs, qui signalent que ceux-ci ont cours dans la langue des Canadiens, sans plus (voir Tableau 56).

Tableau 56 :
Exemples d'emplois phraséologiques
pris globalement

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>le plus bas soumissionnaire</i> « entrepreneur moins-disant »	« Si c'est [l'entrepreneur] qui a demandé le moins cher dans une <i>adjudication</i> (ou un appel d'offres), on l'appelle <i>l'entrepreneur moins-disant</i> [(]ici on a tendance à l'appeler <i>le plus bas soumissionnaire</i> , ce qui est bien lourd). » (Béguin, « Au fil des mots », 16 mai 1977)
<i>garantie collatérale</i> « garantie supplémentaire »	« Garantie <i>collatérale</i> n'est pas français. [...] Dans le sens que nous donnons à cette expression, il faudrait dire : garantie <i>supplémentaire</i> , garantie <i>accessoire</i> . » (Rinfret, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 24 août 1895)
<i>manger de la misère</i> « avoir de la difficulté »	« Là où en français commun on dit : "avoir du mal ou de la difficulté", nous préférons dire : " MANGER de la misère" quand ce n'est pas autre chose de moins réconfortant. » (Barbaud, « Parler d'ici », 3 nov. 1984)
<i>poser un geste</i> « faire un geste »	« Poser un geste ne se dit pas en français et il est notoire que cette expression est très populaire au Canada. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 28 sept. 1961)
<i>veuillez être avisé que</i> « nous vous laissons savoir que »	« "Veuillez être avisé que" est une tournure qui sent l'anglais, comme notre langage en fourmille [...]. On aurait mieux fait d'écrire : nous vous laissons savoir que, nous vous apprenons que... » (Clément, « Propos philologiques », 19 mai 1951)

D'autres emplois donnent lieu à un commentaire qui ne porte que sur un de leurs aspects en particulier : leur sens, leur comportement morphosyntaxique ou, plus rarement, leur prononciation (voir Tableau 57).

Tableau 57 :
Exemples d'emplois phraséologiques dont le sens, le comportement
morphosyntaxique ou la prononciation sont commentés

	EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
SENS	<i>êtes-vous sérieux ?</i> « est-ce sérieux ? »	« Cette expression n'a pas, en français, la signification que nous lui donnons ici. En disant : <i>Êtes-vous sérieux ?</i> , nous voulons dire : <i>Est-ce sérieux ?</i> En France, cette question : <i>Êtes-vous sérieux ?</i> [...] laisse supposer que l'on considère comme <i>frivole</i> la personne à qui l'on parle. » (Rinfret, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 24 août 1895)
	<i>faire sa marque</i> « laisser sa trace »	« Que de fois n'entend-on pas dire au Canada : "Celui-ci a <i>fait sa marque</i> " ; – "Celui-là <i>fera sa marque</i> ". <i>Faire sa marque</i> n'a pas, en français, le sens qu'on lui donne dans ces deux phrases. <i>Faire sa marque</i> signifie seulement, en France, faire une croix, un signe, qui serve de signature quand on ne sait pas signer. » (SPFC, « Corrigeons-nous », avr. 1935)

	EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
COMPORTEMENT MORPHOSYNTACTIQUE	<i>demander</i> ou <i>donner à couvert</i> « demander ou donner le couvert »	« L'Académie fait remarquer qu'avec ce sens, "couvert" s'emploie toujours avec l'article "le". Il faut donc dire : demander le couvert, donner le couvert, et non, comme on l'entend trop souvent chez nous : demander "à" couvert, donner "à" couvert. » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 8 mai 1926)
	<i>sous ces circonstances</i> « dans ces circonstances »	« Défiez-vous de cet anglicisme : " <i>sous</i> ces circonstances (<i>under</i> those circumstances)"; dites et écrivez : " <i>dans</i> ces circonstances". » (Lusignan, « Fautes à corriger », 6 mai 1884)
PRONONCIATION	<i>a'-vous ? et sa'-vous ?</i> (prononciation d' <i>avez-vous ?</i> et <i>savez-vous ?</i>)	« Ces deux locutions s'entendent fréquemment dans notre langage populaire [...]. [I] <i>A'-vous</i> et <i>sa'-vous</i> sont, cela va sans dire, des formes abrégées d' <i>avez-vous</i> et <i>savez-vous</i> . » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 27 nov. 1926)
	<i>mes, tes, ses</i> (prononciation de <i>me les, te les, se les</i>) et <i>ma, ta, sa</i> (prononciation de <i>me la, te la, se la</i>)	« J'ai déjà noté [les contractions mauvaises] de <i>mes, tes, ses, ma, ta, sa</i> , pour <i>me les, te les, se les, me la, te la, se la</i> . Ex. : <i>tu mes</i> ou <i>tu ma feras, je tes</i> , ou <i>je ta donnerai, il ses</i> ou <i>sa fera faire</i> , etc. Ces corruptions sont très particulières à notre Saguenay. » (Degagné, « Questions de français », 12 janv. 1933)

On observe par ailleurs que le même emploi lexical peut parfois être traité différemment par les chroniqueurs : il peut tantôt figurer de façon isolée, tantôt être présenté dans une unité phraséologique, ce que montrent les exemples présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 58 :
Exemples d'emplois lexicaux traités tantôt de façon isolée tantôt dans une unité phraséologique

EMPLOI	SOURCE
<i>brasser</i> « mêler, mélanger »	Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 6 sept. 1960
<i>brasser les cartes</i> « mêler, battre les cartes »	Degagné, « Questions de français », 8 févr. 1934
<i>fleur</i> « farine »	Roulaud, « Leçons pratiques de français », 11 janv. 1908
<i>quart de fleur</i> « baril de farine »	Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 28 oct. 1893
<i>incontrôlable</i> « imprévu »	Blanchard, « Chronique du bon langage », 29 juin 1918
<i>circonstances incontrôlables</i> « circonstances imprévues »	SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1935
<i>licence</i> « permis »	Laurence, « Notre français sur le vif », 13 déc. 1943
<i>véhicule moteur</i> « véhicule automobile »	Poisson, « À la recherche du français », 5 juin 1967
<i>licence de véhicules moteurs</i> « certificat d'immatriculation »	Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 8 juin 1959
<i>résignation</i> « démission »	Bl., « Barbarismes canadiens », 26 oct. 1865
<i>donner sa résignation</i> « démissionner »	Buies, « Chronique », 3 mars 1888

La présence d'emplois phraséologiques dans les chroniques nous donne l'occasion de nous questionner sur les rapports complexes qui existent entre le lexique et la phraséologie dans le

discours des chroniqueurs. C'est que certains emplois relevant de la phraséologie remplissent une fonction bien particulière dans leur discours qui consiste à mettre en contexte ou à illustrer un emploi lexical canadien. Considérons les exemples suivants :

- (48) [...] « Rencontrer un paiement » est de l'iroquois tout craché. Dites : faire un paiement, faire face à une échéance, faire honneur à une obligation.
Le français et le canayen, ça ne se ressemble pas toujours, allez ! (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 20 avr. 1895)
- (49) En revanche on n'a guère relevé [dans les journaux français] – non pas parce qu'on n'en trouverait pas, mais parce qu'ils sont très rares – de calques de l'anglais dans le genre de ceux qui pullulent chez nous : « appartenir une maison » (« to own »), [...], etc. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 8 oct. 1959)

Dans ces exemples, *rencontrer un paiement* illustre avant tout le sens particulier que le verbe *rencontrer* connaît dans le français du Canada, celui de « faire face à », et *appartenir une maison* rend compte de l'utilisation transitive de *appartenir*, emplois qui sont du reste commentés comme tels par certains autres chroniqueurs :

- (50) [L']emploi à mauvais escient du verbe « rencontrer » provient, vous vous en doutez, de l'étroit voisinage que notre langue entretient avec l'anglais. En français, les rencontres sont beaucoup moins hasardeuses : on peut rencontrer quelqu'un ou quelque chose, rencontrer un obstacle, une réaction, mais dans tous les cas le verbe « rencontrer » conserve le sens de « se trouver en présence de ». Impossible pour nous francophones de rencontrer une échéance, ni un paiement, même en ayant une vie sociale très remplie. [...] (Vien, « Le français quotidien », 29 janv. 1996)
- (51) [...] Signalons, à propos de ce verbe, une faute grossière [dans le langage populaire du Canada]. Dans les milieux où sévit particulièrement l'anglicisme, on emploie appartenir au transitif, à l'imitation de l'anglais **to own** : « J'appartiens ma maison ». [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 6 nov. 1955)

4. *Emplois stylistiques*

En terminant, les chroniqueurs commentent 12 emplois qui relèvent de la stylistique.

Certains chroniqueurs font par exemple observer que les Canadiens ne sont pas suffisamment sensibles aux niveaux de langue, ce qui expliquerait pourquoi leurs compatriotes utilisent parfois des mots familiers dans des contextes plutôt formels. En d'autres termes, ils leur reprochent d'employer, comme s'ils n'étaient pas marqués, des mots pourtant bien marqués en France :

- (52) Les Canadiens français soucieux de bien parler leur langue pèchent quelquefois par excès de « gallicisme », si j'ose dire. Ils abusent souvent, sans s'en rendre compte, de la langue familière. On m'excusera de revenir sur ce sujet, mais peut-on demeurer indifférent devant un texte comme celui-ci : « Les cinéphiles en ont mare [*sic*] et font la grève » ?

Le journaliste qui a donné ce titre à son article avait probablement le sentiment d'écrire comme on le fait à Paris. Il n'a pas tort ; on trouve en effet, dans les romans policiers de la série noire, beaucoup d'argot ; au moins est-il à sa place dans ces récits où grouille la pègre des bas-fonds de Paris. Répétons-le : « marre », qui, soit dit en passant, s'écrit avec deux R, est un terme d'argot qui signifie en avoir assez. « Les cinéphiles en ont assez, et font la grève » est légèrement familier. Pourquoi ne pas dire tout simplement, et correctement, « Grève des cinéphiles » ? (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 13 sept. 1956)⁵⁰

Pour sa part, Degagné souligne l'emploi pléonastique du possessif *notre* avec l'adjectif *canadien* pour qualifier un substantif :

- (53) *Pléonasmе*. – « *Nos martyrs canadiens* », « *nos poètes canadiens* », « *notre patriotisme canadien* », etc., etc. Strictement et par exception, ce pléonasmе est tolérable. Mais certains, parmi nous, le commettent habituellement. (Degagné, « Questions de français », 10 août 1931)

Il est aussi question d'un phénomène qui concerne la cohérence textuelle. En effet, selon Dagenais, les journalistes canadiens se servent parfois d'un mot qui réfère à quelque chose qui n'a pas encore été formellement introduit antérieurement :

- (54) L'hebdomadaire LE SAMEDI parle des motocyclistes imprudents dans son dernier numéro. Le titre de l'article est une question : *Combien de motocyclistes trouveront la mort cette année ?* [...] Ni dans le titre ni dans le sous-titre, il n'est question de *cyclisme*. Et, cependant, l'article commence comme suit : *Certains jeunes aiment énormément ce sport.*

C'est une faute courante dans nos journaux de parler d'une chose dont il n'a pas été question précédemment, à laquelle on a seulement fait allusion, sans commencer par la désigner. De quel sport s'agit-il ici ? Du cyclisme, bien entendu, mais il faut le deviner. Or le français n'est pas une langue qui s'adresse premièrement à l'imagination. Contrairement à l'anglais, ce n'est pas une langue d'évocation, mais une langue de définition. Le français s'adresse premièrement à la raison. (Dagenais, « Des mots et des phrases », 10 juin 1966)

Par ailleurs, certains chroniqueurs commentent un phénomène qui est de nature plutôt pragmatique, celui du tutoiement. C'est que le recours à la forme *tu* plutôt qu'à la forme *vous* leur paraît plus répandu au Canada qu'en France :

- (55) En matière de vouvoiement, on observe une grande variation selon les individus, les milieux et les époques. La Révolution française de 1789 a tenté d'abolir le vouvoiement et d'imposer le tutoiement général. Ce fut un échec. Mais il semble que des relents de révolution subsistent chez plusieurs de nos compatriotes ! (Vien, « Le français quotidien », 5 févr. 1996)⁵¹

Mentionnons encore l'utilisation des sacres, considérée par Hudon comme « le péché mignon de notre classe instruite » (« Le terroir », 13 août 1934), la numérotation de l'heure qui consiste à

⁵⁰ Voir aussi Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 20 déc. 1953 et Poisson, « À la recherche du français », 27 mars 1967.

⁵¹ Voir aussi Barbaud, « Parler d'ici », 12 mai 1984.

compter de 1 à 12, et non de 1 à 24 heures (Degagné, « Questions de français », 8 sept. 1931 et 16 avr. 1936) ou encore l'utilisation absolue de certaines expressions telles que *la rivière* ou *la montagne* pour désigner un cours d'eau ou une montagne spécifique :

- (56) On a déjà remarqué que le Canadien avait l'habitude de dire **la rivière, la montagne**, comme s'il n'y en avait qu'une. Ainsi, on entendra souvent à Ottawa : « elle habite de l'autre côté de la rivière », et à Montréal : « de l'autre côté de la montagne ». Cette façon de s'exprimer permet, entre autres, d'identifier le Canadien fraîchement débarqué à Paris. Je me rappelle m'être fait reprendre pour avoir dit, dans mon innocence : « J'aimerais habiter de l'autre côté de la rivière... – De la Seine, Monsieur, de la Seine ! ». (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 4 juill. 1957)

5. Importance relative des différentes composantes de la langue

La plupart des travaux portant sur les chroniques de langage signalent la prédominance des questions d'ordre lexical dans le discours des chroniqueurs et la place plutôt marginale qu'y occupent les autres composantes de langue, telles que la prononciation, la morphosyntaxe et la stylistique (voir Bouchard, 2002 ; Cellard, 1983 ; Remysen, 2005), ce que confirment les résultats de notre analyse (voir Tableau 33 plus haut).

Afin de nous faire une meilleure idée de l'importance relative que les chroniqueurs accordent aux différentes composantes de la langue dans leur discours lorsqu'ils commentent des emplois canadiens, il convient en outre de tenir compte du fait que les chroniqueurs commentent parfois la graphie, la prononciation et la morphosyntaxique à partir d'emplois lexicaux isolés. Les chiffres qui figurent dans le tableau ci-dessous tiennent compte de cette observation. Si ce tableau montre que le lexique est de loin la composante de la langue qui retient le plus l'attention des chroniqueurs, il permet néanmoins de constater que la prononciation et la morphosyntaxe ne sont pas négligées. À ce sujet, il convient toutefois de préciser qu'il existe des écarts relativement importants d'une chronique à l'autre ainsi que d'une période à l'autre, comme nous allons le voir maintenant.

Tableau 59 :
Importance relative des différentes composantes de la langue en
fonction des commentaires portant sur les emplois canadiens⁵²

COMPOSANTE DE LA LANGUE	NOMBRE D'EMPLOIS	%
Graphie	53	0,6 %
Prononciation	741	7,7 %
Morphosyntaxe	483	5,1 %
Lexique	8 274	86,5 %
Stylistique	12	0,1 %
TOTAL	9 563	100,0 %

a) Prononciation

De façon générale, les commentaires des chroniqueurs concernant la prononciation occupent une place relativement peu importante dans l'ensemble des chroniques (7,7 %). À quelques exceptions près, ils sont du reste pratiquement absents des chroniques publiées avant 1920. En réalité, plus des trois quarts des commentaires concernant la prononciation sont le fait des trois chroniqueurs suivants : Degagné, qui est le premier à s'y intéresser plus fréquemment (258/1 144 emplois ; = 22,6 % de tous les emplois canadiens qu'il commente), Geoffrion (144/1 166 emplois ; = 12,3 %) et Daviault (203/1 968 emplois ; = 10,3 %)⁵³. Degagné s'est du reste beaucoup inspiré du manuel de prononciation de Rivard (1901), dont il adopte l'alphabet phonétique⁵⁴, ainsi que du *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld et

⁵² À la différence du tableau 33, les chiffres figurant dans ce tableau tiennent compte du fait que certains faits lexicaux ne sont pas commentés pour leur valeur proprement lexicale. Par exemple, la catégorie « prononciation » inclut non seulement les commentaires concernant les tendances phonétiques générales qui ont cours en français du Canada, mais aussi ceux qui portent sur la façon dont les Canadiens prononcent certains faits lexicaux.

⁵³ Nous n'avons relevé que deux commentaires de nature phonétique dans la chronique de Th. Hudon, qui est pourtant l'auteur d'un opuscule consacré à la prononciation (Hudon, 1901) et d'un *Manuel de prononciation française* (Hudon, 1931).

⁵⁴ Par exemple, tout comme Rivard (1901), Degagné recourt à <a> et <â> pour transcrire l'opposition entre l'a antérieur [a] et l'a postérieur [ɑ] (comme dans *quârt*) et à <aïe> pour rendre la diphtongue [a^ɛ] (comme dans *mystaire*). L'influence du manuel de Rivard se manifeste également dans le choix des exemples pour illustrer certaines tendances de prononciation. Ainsi, les exemples cités par Degagné pour exemplifier la substitution du son [y] à [ø] (comme *ucharistie*, *hureux* et *mugnier* ; « Questions de français », 20 avr. 1931) sont identiques à ceux donnés par Rivard (1901 : 85).

Darmesteter (DG), notamment du « Traité de la formation de la langue française » que Darmesteter (1890) a publié dans les pages liminaires de cet ouvrage et auquel Degagné fait allusion à maintes reprises.

La place relativement limitée que la prononciation occupe dans le discours de la plupart des chroniqueurs s'inscrit dans la tendance générale qu'on peut observer dans les travaux qui portent sur le français du Canada. Il est vrai que, du moins jusque dans les années 1950, les faits de prononciation qui caractérisent le français canadien ont moins retenu l'attention des observateurs de la langue comparativement aux faits lexicaux (voir Juneau, 1972 : 2 ; Lavoie, 1995 : 352 et suiv. ; Vinay, 1973 : 350). Or, chez certains chroniqueurs, la place relativement limitée des commentaires concernant la prononciation s'explique sans doute par le fait qu'ils la considèrent comme un phénomène secondaire ou accessoire. Par exemple, après avoir discuté de l'usage de certains mots que lui a soumis un de ses lecteurs, Fréchette conclut en disant :

- (57) Les autres remarques de mon correspondant ont rapport à des défauts de prononciation, c'est peu important. Apprenons à écrire le français d'abord ; nous apprendrons par surcroît à le bien prononcer. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 16 mars 1895)

Pour ce chroniqueur, les questions touchant la prononciation sont manifestement de peu d'importance en matière de correction de la langue, ce qu'illustre encore l'exemple suivant, où il aborde la question de l'accent, aspect qui relève aussi de la prononciation :

- (58) Du reste l'accent est un détail ; parlons correctement et grammaticalement d'abord, c'est le principal.
Vous auriez le plus pur accent parisien, si vous appelez une locomotive un *engin*, un mécanicien un *ingénieur* et une chaudière à vapeur une *bouilloire* (comme je l'ai vu dans la PATRIE de la semaine dernière), vous n'en parlerez pas plus français pour tout cela. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 3 nov. 1894)

Cela ne l'empêche du reste pas de condamner les quelques faits de prononciation canadiens qu'il commente. En revanche, certains auteurs de chroniques plus récentes, à commencer par Laurence et Dagenais, croient que la prononciation joue bel et bien un rôle important si on veut bien maîtriser sa langue :

- (59) [...] Je vous assure que le problème de la prononciation est très important, en particulier chez nous. Le grand malheur, c'est que les classes supérieure et moyenne de la société subissent trop souvent l'influence du parler vulgaire au lieu de réagir et de donner l'exemple. (Laurence, « Notre français sur le vif », 26 mai 1945)

- (60) [Depuis la publication du premier billet de ma chronique, j'ai] souri de nos « refrancisateurs » qui, plutôt que de prendre conseil des lexicologues et des grammairiens français, ont cherché à créer au Canada un vocabulaire qui nous fût propre. [...]

J'ai dit que la prononciation a autant d'importance que le vocabulaire et la syntaxe et que l'on ne peut prétendre parler français si l'on dit **fatu** au lieu de **fait-il**. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 13 avr. 1960)

Malgré cette affirmation, leurs commentaires concernent essentiellement le lexique et ne portent sinon jamais, du moins que très rarement sur la prononciation du français canadien.

b) Morphosyntaxe

Les commentaires de nature morphosyntaxique représentent environ 5 % de tous les commentaires des chroniqueurs, proportion qui est aussi variable d'une chronique à l'autre. Parmi celles qui en comptent le plus en termes relatifs, signalons les chroniques de Buies (Bl., 1865-1866 : 23/102 emplois ; = 22,5 % et Buies, 1888 : 6/62 emplois ; = 9,7 %), celle de Darbelnet (6/40 emplois ; = 15 %), celle de Degagné (156/1 144 emplois ; = 13,6 %), celle de Laurence (10/92 emplois ; = 10,9 %) et celle de Barbaud (30/271 emplois ; = 11,1 %).

Barbaud se démarque par ailleurs des autres chroniqueurs pour ce qui est de l'importance qu'il accorde aux questions de nature morphosyntaxique. Même si, en termes quantitatifs, ces questions n'occupent pas une place marquée dans sa chronique, Barbaud affirme à plusieurs reprises l'importance de prendre en considération la morphosyntaxe dans l'étude du français canadien :

- (61) [...] Personne jusqu'ici, à ma connaissance, ne s'est préoccupé d'évaluer le degré de québécoisité des mots-outils qui nous sont les plus familiers. Par exemple, vous pourriez fort bien vous reconnaître dans une phrase telle que : « *Un coup que le moteur est parti, mon char va bien* ». Voilà certes du parler bien ordinaire. Est-ce le mot « *char* » qui en constitue tout l'intérêt ? C'est secondaire, à mon avis. C'est pourtant devenu une tradition que d'en discuter. En revanche, rarissimes sont ceux qui voient un problème dans l'expression « *UN COUP QUE* ». Une raison bien simple est que cette locution conjonctive ne figure ni dans le Quillet ni dans Le Robert, entre autres. Elle ne serait donc pas conforme à la grammaire du français correct ou[,] à tout le moins, moderne. Elle fait alors une concurrence directe à la locution conjonctive « *DÈS QUE* » qui, elle, appartient à la grammaire du français moderne. [...] (Barbaud, « Parler d'ici », 2 nov. 1985)

Reléguant les questions d'ordre lexical et phonétique au second plan, Barbaud considère qu'il est plus essentiel de s'intéresser à la spécificité du français canadien au niveau morphosyntaxique, qui constitue selon lui la « structure profonde » de la langue (voir aussi Barbaud, 1998a et 1998b). Cet intérêt, qui n'est sans doute pas étranger au fait que Barbaud soit lui-même

syntacticien, explique pourquoi celui-ci s'intéresse fréquemment aux mots-outils canadiens et qu'il désigne par le terme *québecisme grammatical* (« Parler d'ici », 2 nov. 1985).

c) Lexique

Comme nous l'avons souligné à quelques reprises, ce sont les emplois lexicaux qui sont le plus souvent commentés par les chroniqueurs. À ce propos, les chiffres qui figurent dans le tableau 60 sont significatifs de l'orientation du discours des chroniqueurs à propos des emplois lexicaux présentés comme canadiens, surtout quand on tient compte de la proportion d'emplois lexicaux qui donnent lieu à un commentaire concernant leur sens.

Tableau 60 :
Proportion des commentaires
de nature lexicale

TYPE DE COMMENTAIRE LEXICAL	1 ^{re} PÉRIODE (1865-1910)	2 ^e PÉRIODE (1910-1950)	3 ^e PÉRIODE (1950-1970)	4 ^e PÉRIODE (DEPUIS 1970)
Commentaires portant sur les emplois lexicaux pris globalement	678 / 1 036 (= 65,5 %)	2 450 / 3 327 (= 73,5 %)	2 350 / 3 079 (= 76,5 %)	685 / 832 (= 82,5 %)
Commentaires portant sur le sens des emplois lexicaux	358 / 1 036 (= 34,5 %)	877 / 3 327 (= 26,5 %)	729 / 3 079 (= 23,5 %)	147 / 832 (= 17,5 %)
TOTAL	1 036 (= 100 %)	3 327 (= 100 %)	3 079 (= 100 %)	832 (= 100 %)

Les emplois lexicaux qui donnent lieu à un commentaire concernant le sens qu'ils prennent en français du Canada ne dépassent généralement pas le quart des emplois lexicaux globalement identifiés comme canadiens, sauf dans les chroniques plus anciennes, plus précisément dans celles qui sont publiées avant 1910. Ainsi, le nombre de commentaires d'ordre sémantique occupe une place significative dans les chroniques de Fréchette (237/686 emplois ; = 34,5 %), de Rinfret (8/18 emplois ; = 44,4 %) et de Roullaud (67/100 emplois ; = 67 %). Ces emplois se taillent également une place importante dans celles de Blanchard (1918-1919 : 101/260 emplois ; = 38,8 %) et de Dagenais (1959-1961 : 74/155 emplois ; = 47,7 % et 1966a : 45/94 emplois ; = 47,9 %).

Cette place considérable est révélatrice de l'idée que certains chroniqueurs se font des emplois canadiens. Partant du fait que plusieurs de ces chroniqueurs avaient pour but de rendre la langue des Canadiens davantage conforme à celle qui a cours en France, on voit qu'ils se

préoccupent souvent des mots qui présentent un sens différent par rapport à l'usage hexagonal ou par rapport à celui qui est décrit dans les dictionnaires français. C'est d'ailleurs ce que confirment plusieurs indices dans le discours de ces chroniqueurs. L'idée selon laquelle le français du Canada est essentiellement constitué de « glissements de sens » est par exemple très présente chez Roullaud, qui consacre une grande partie de son discours à ce type d'emplois (voir aussi Prévost, 1996a : 153 et suiv.). C'est dans cet esprit que ce chroniqueur fait dire à M. Laurent, un des principaux personnages mis en scène dans sa chronique :

- (62) [...] je suis parfaitement fixé sur la valeur du français que je parle, que nous parlons au Canada. Sans doute, dans une conversation comme celle que nous tenons en ce moment, où il s'agit d'échange d'idées, de propositions spéculatives, nous vous entendons et nous nous faisons entendre fort bien ; mais lorsqu'il s'agit d'aborder le langage pratique, quand il faut nommer les objets par leur nom, nous nous égarons en employant bien des mots français, mais des mots qui désignent des choses différentes de celles que nous avons en vue. [...] (Roullaud, « Leçons pratiques de français », 16 mai 1908)

Tout comme d'autres de ses contemporains (Fréchette, Lusignan et Rinfret, notamment), Roullaud attribue un grand nombre de ces écarts sémantiques à l'influence de l'anglais, idée qui sera reprise par Blanchard :

- (63) Il y a énormément de mots français auxquels nous donnons [...] le sens anglais. Si nous continuons dans cette voie, si nous confondons le sens de tous les mots qui se ressemblent dans les deux langues par leur orthographe alors qu'ils n'ont pas la même signification[,] si nous ne mettons entre ces mots une cloison étanche et hermétique qui les empêche de mêler leur sens et de créer de la confusion, nous ne parlerons plus avant longtemps qu'un langage vaporeux et obscur, un véritable baragouin, un vrai galimatias. Quand nous donnons à des mots français le sens anglais, c'est le cas de [d]ire, si nous employons beaucoup de ces mots auxquels nous donnons une telle déviation de sens, que nous parlons ANGLAIS avec des MOTS FRANÇAIS. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 29 juin 1918)

Ces différentes observations permettent de nuancer l'affirmation de Josée Giroux (1991 : 90) selon laquelle « le français canadien était perçu[, à la fin du XIX^e siècle,] comme une variété dont l'originalité résidait principalement dans l'usage de mots différents de ceux en usage en France [par exemple, *ferrée* “pelle ferrée ou bêche”] ». L'analyse des chroniques montre que les premiers chroniqueurs sont, au contraire, très au fait des écarts sémantiques entre les deux variétés⁵⁵ : déjà en 1865, Buies affirme que les Canadiens « emplo[ient] une foule de mots les uns pour les autres » (Bl., « Barbarismes canadiens », 31 oct. 1865).

⁵⁵ Dans son étude consacrée à la représentation du français canadien chez certains littéraires, Prévost (1998 : 93) en arrive à la même conclusion que nous.

Le nombre d'emplois lexicaux qui donnent lieu à un commentaire concernant leur sens canadien est moins élevé dans les chroniques publiées depuis 1920, à l'exception de celles de Dagenais. Ce dernier juge aussi sévèrement cette « déshonorante confusion des mots » qui caractérise, selon lui, la langue des Canadiens (« Réflexions sur notre façon d'écrire et de parler », 28 sept. 1959) et qu'il n'hésite pas à ridiculiser :

- (64) Il faut que nous soyons tombés bas pour nous accorder sans le moindre scrupule le droit d'employer un très grand nombre de mots français dans un tout autre sens que celui qu'ils ont en français. Des gens instruits dans un art ou dans une science vous disent sérieusement qu'ils ne voient rien de pernicieux dans l'habitude que nous avons prise de considérer les mots comme interchangeables et qu'il est tout à fait naturel que nous ayons « notre petit français à nous ». [...]

[...]

À ce compte-là, rien n'empêche nos moutons de se muer, comme on disait jadis, en veaux et nos vaches en cochons. Et je ne serais pas surpris d'apprendre qu'en quelque coin de la province on a jugé que les appendices, que les Français appellent les oreilles doivent s'appeler des nez et qu'il faut dire oreille pour désigner le nez. (Dagenais, « Réflexion sur nos façons d'écrire et de parler », 20 avr. 1959)

Il va de soi qu'une telle prise de position est révélatrice de l'imaginaire linguistique de ces chroniqueurs, ce qui n'est pas sans influencer leur façon d'évaluer les emplois canadiens, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

C. COMMENTAIRES RELATIFS À L'USAGE DES EMPLOIS CANADIENS

Les chroniqueurs ne se contentent pas toujours de commenter en quoi consistent les emplois canadiens qu'ils abordent. En effet, leurs commentaires peuvent aussi concerner l'usage que les Canadiens en font, c'est-à-dire la manière dont les Canadiens les utilisent dans une situation donnée. Ainsi, pour certains emplois, les chroniqueurs précisent qu'ils ont cours dans la langue usuelle d'à peu près tous les Canadiens. Dans le tableau suivant, par exemple, on trouve quelques emplois canadiens que les chroniqueurs jugent tout à fait courants.

Tableau 61 :
Exemples d'emplois présentés
comme étant d'usage courant

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>boucanne</i> « fumée »	« [<i>Boucanne</i>] n'est pas français au sens où nous l'employons comme équivalent de <i>fumée</i> . Il est <u>d'usage courant au pays</u> [...]. » (Hudon, « Le terroir », 29 oct. 1934)
<i>craque</i> « allusion plutôt malveillante »	« Voilà certes un mot bien typique de notre répertoire commun puisque, contrairement au français véhiculaire, <u>il fait partie de l'usage ordinaire d'ici</u> . » (Barbaud, « Parler d'ici », 16 juin 1984)

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>être notifié</i> « être prévenu »	« <u>Presque tout le monde dans cette province dit et écrit</u> : “J’ai été <i>notifié</i> du fait, de la chose, etc.”. » (Lusignan, « Fautes à corriger », 1 ^{er} mai 1884)
<i>fiable</i> « digne de confiance »	« Fiable est un <u>mot très répandu au Canada français</u> et qui dit bien ce qu’il dit [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 6 mai 1954)
<i>licher</i> (prononciation de <i>lécher</i>)	« <u>Au Canada</u> , la forme <i>licher</i> , qui était admise lorsque la plupart de nos pères quittèrent la France, <u>est d’un usage habituel</u> . » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 3 nov. 1923)

Pour d’autres emplois, par contre, les chroniqueurs sont d’avis que leur usage n’est pas généralisé dans le français du Canada et qu’ils n’appartiennent pas à la langue de tous les Canadiens, mais seulement à celle de certains d’entre eux (voir Tableau 62).

Tableau 62 :
Exemples d’emplois présentés
comme étant utilisés par peu de gens

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>avatar</i> « mésaventure »	« Il n’est pas besoin [...] de signaler qu’un avatar n’est jamais une mésaventure, comme le croient encore <u>certaines d’entre nous</u> puisqu’ils emploient ce mot avatar dans ce sens erroné. » (Béguin, « Au fil des mots », 24 févr. 1976)
<i>moulin à couper l’herbe</i> « tondeuse »	« Pour couper l’herbe, on utilise l’appareil <u>que quelques Canadiens appellent</u> un “moulin à couper l’herbe”, soit en bon français une tondeuse . » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 17 nov. 1962)
<i>ourlet</i> « banc de neige »	« <u>Certains de nos compatriotes</u> , dont le sens poétique n’est nullement altéré par les vicissitudes hivernales, appellent cet amoncellement [de neige] un “ourlet” (bord visible) [...]. » (Vien, « Le français quotidien », 22 janv. 1996)
<i>passerelle</i> « planche de débarquement »	« Cette espèce de pont volant que l’on pose entre un quai et un navire pour l’embarquement et le débarquement [...] s’appelle en France planche volante, planche de débarquement, ou simplement <i>planche</i> [...]. [/] <u>Certains Canadiens appellent cela passerelle</u> ; ce n’est pas correct. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 15 juin 1895)
<i>retour à l’école</i> « rentrée des classes »	« On s’est <u>à peu près débarrassé, au Québec</u> , de l’expression <i>retour à l’école</i> , calquée sur l’anglais. J’ai bien dit à peu près, car il en est resté une bonne part. » (Beaudry, « Langue », 3 sept. 1996)

Les différents commentaires qu’ils portent sur l’usage donnent à penser que les chroniqueurs sont conscients du fait que le français du Canada n’est pas figé et immuable, mais qu’il est plutôt changeant et donc susceptible de varier. C’est à ces commentaires que nous nous intéresserons dans cette section.

En réalité, tous ces commentaires portent sur la variation à laquelle le français du Canada est soumis. C’est pourquoi nous les regroupons ici en fonction des différents types de la variation

proposés par Verreault (1999b). Nous distinguerons donc les commentaires qui mettent en évidence : 1^o la variation temporelle, c'est-à-dire l'évolution des usages dans le temps ; 2^o la variation géographique, c'est-à-dire la diversification des usages selon les régions ; 3^o la variation socio-stylistique, c'est-à-dire l'utilisation des usages selon les groupes sociaux (variation sociale), selon les situations de communication (variation situationnelle) ou selon l'effet recherché (variation stylistique). Pour mieux rendre compte du contenu des chroniques, nous y ajouterons un quatrième paramètre, la vitalité d'un emploi (voir Tableau 63).

Tableau 63 :
Aperçu des commentaires relatifs
à l'usage des emplois canadiens

OBJET DU COMMENTAIRE		NOMBRE D'EMPLOIS	%
Variation temporelle		111	1,2 %
Variation géographique		638	6,7 %
Variation socio- stylistique	Variation sociale	980	10,2 %
	Variation situationnelle	61	0,6 %
	Variation stylistique	33	0,3 %
Vitalité		122	1,3 %
TOTAL		1 945	20,3 %

En tout, environ un cinquième de l'ensemble des emplois canadiens donne lieu à un commentaire concernant leur usage (1 945 emplois).

1. Commentaires sur la variation temporelle

Les chroniqueurs abordent plutôt rarement les changements qui affectent le français du Canada dans le temps. Au total, nous avons relevé 111 emplois, tous de nature lexicale, qui donnent lieu à de tels commentaires.

Tout d'abord, il y a 91 emplois que les chroniqueurs présentent comme des emplois sinon carrément sortis de l'usage des Canadiens, du moins en voie d'en sortir. En d'autres termes, il s'agit d'emplois qui peuvent être qualifiés de désuets (voir Tableau 64).

Tableau 64 :
Exemples d'emplois présentés comme désuets

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>charretier</i> « cocher »	« Cette fausse expression, qui nous vient de l'anglais <i>carter</i> , est déjà <u>passablement disparue de notre langage.</u> » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 9 juin 1894)
<i>clavigraphe</i> « dactylographe » et <i>clavigraphier</i> « dactylographier »	« Les mots clavigraphe , clavigraphier [.] qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires français, ont été formés et répandus au Canada par le poète Louis Fréchette, mais <u>ces mots tendent maintenant à disparaître.</u> » (Clément, « Propos philologiques », 7 janv. 1950)
<i>directory</i> « annuaire (téléphonique) »	« Le mot <i>directory</i> , qu'utilisaient nos grands-parents, n'était autre qu'un <u>calque aujourd'hui à peu près disparu de notre vocabulaire.</u> » (Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 30 juill. 1991)
<i>monsieur</i> « porc »	« <u>Nos paysans d'autrefois faisaient de ce mot un usage qui nous étonne aujourd'hui.</u> » (Poisson, « À la recherche du français », 12 févr. 1968)
<i>pardriolle</i> « perdrix »	« <i>Pardriolle</i> <u>ne s'entend plus beaucoup</u> [dans le parler français du Canada] : c'est une curiosité. » (Davialt, « Propos sur notre français », 19 juin 1955)

Dans certains cas, il n'est pas facile de savoir si le caractère désuet attribué à un emploi porte sur le signe linguistique (signe-nommant) ou sur la réalité qu'il désigne (chose-nommée), ce qu'illustre l'exemple suivant :

- (65) [...] Autrefois, chez nous, les petites filles portaient une « capine », souvent fort gracieuse, et qui leur donnait un air autrement gentil que la tête garçonnière qu'on leur fait aujourd'hui. (Degagné, « Questions de français », 16 nov. 1931)

Dans d'autres, les chroniqueurs semblent jouer sur les deux tableaux, leurs commentaires concernant à la fois le signe-nommant et la chose-nommée :

- (66) [...] Le *sou* était autrefois la cent-vingtième partie de ce qui s'appelait ici la *piastre française*, monnaie qui valait six francs. Mais comme le dollar ne vaut que cinq francs, le *sou* se trouve être, comme le *cent*, la centième partie du dollar. *Sou* est le mot français, *centin* est le mot canayen, qu'on choisisse. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 14 oct. 1893)

Dans un cas comme dans l'autre, il y a néanmoins des indices dans le discours des chroniqueurs qui portent à croire que leurs commentaires concernent aussi bien les mots que la réalité qu'ils désignent. En effet, dans les deux exemples qui précèdent, les chroniqueurs ont recours à des marques discursives, tels des guillemets et des caractères italiques. En outre, dans l'exemple (66), Fréchette se sert d'un verbe métalinguistique (*appeler*), c'est-à-dire d'un verbe destiné à parler de la langue, ce qui montre bien qu'il est question du mot *piastre française* et non seulement de la devise qu'il désigne.

Les commentaires concernant l'apparition de nouveaux termes dans le français du Canada sont encore plus rares que ceux qui portent sur des emplois désuets. Ils ne touchent que 20 emplois, dont la plupart proviennent de la chronique de Degagné. Nous en donnons quelques exemples dans le tableau 65.

Tableau 65 :
Exemples d'emplois présentés
comme d'apparition récente

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>amicaliste</i> « membre d'une association amicale »	« <u>La dernière fabrication en date, chez nous, est <i>amicaliste</i></u> , mot qui n'est pas heureux. » (Degagné, « Questions de français », 28 sept. 1933)
<i>averse de neige</i> « chute de neige »	« <u>Depuis quelque temps</u> , on entend et on lit au Québec l'expression «averse de neige». » (Béguin, « Au fil des mots », 25 nov. 1976)
<i>raquetteur</i> « personne qui porte des raquettes »	« <u>Mot de création canadienne, mais relativement récente</u> , si je ne me trompe. » (Degagné, « Questions de français », 9 févr. 1933)
<i>refrancisation</i> « mouvement visant à promouvoir l'utilisation du français »	« Le mot n'existait pas : <u>il vient de naître chez nous</u> , et il est bien venu. » (Degagné, « Questions de français », 1 ^{er} juin 1933)
<i>transfert</i> « correspondance »	« Encore un autre <u>joli mot canayen que nous venons de créer</u> , c'est le mot <i>transfert</i> pour <i>correspondance</i> , en tramway. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 23 juin 1894)

Parmi les emplois que les chroniqueurs présentent comme d'apparition récente, on trouve d'ailleurs quelques emplois qui figurent maintenant dans les dictionnaires français et qu'on ne considère plus comme des canadianismes de nos jours. C'est par exemple le cas de *naturopathie* au sens de « conception de la thérapeutique qui accorde beaucoup d'importance aux médications naturelles » :

(67) Ce terme, en voie de s'implanter à Montréal, est-il français ?

Non, et fort heureusement. Comme je m'y attendais, il figure dans le Webster (orthographié à l'anglaise), mais dans aucun dictionnaire français.

La « naturopathy » correspond **grosso modo** au **naturisme** que le **Grand Larousse** définit : « Conception de la thérapeutique qui accorde beaucoup d'importance aux médications naturelles telles que le bain, la chaleur, la lumière, l'électricité, le mouvement, le massage, etc. [...] ». (Poisson, « À la recherche du français », 9 sept. 1968)

Cet emploi, maintenant bien attesté dans les dictionnaires contemporains (voir NPR 2006 ; PLI 2006 ; TLFi), était absent des dictionnaires français à l'époque où Poisson a publié sa chronique, comme il le signale du reste lui-même, ce qui explique pourquoi il le tient pour un emploi qui n'est pas « français ».

2. Commentaires sur la variation géographique

Les commentaires concernant la variation géographique sont plus nombreux. Leur analyse peut occasionnellement poser un problème d'interprétation, notamment lorsque les chroniqueurs affirment qu'un emploi a cours à Montréal ou à Québec. C'est que, dans leur discours, l'usage qui a cours dans ces deux villes peut être tenu pour représentatif de celui de tous les Canadiens, de la même manière que l'usage de Paris peut être présenté comme celui de tous les Français. Considérons l'exemple suivant :

- (68) [...] le mot *brun* n'occupe pas la même place dans la gamme des couleurs à Québec et à Paris. Comme on pouvait s'y attendre, l'anglais y est pour quelque chose : *brun* a pris ici les valeurs, l'extension de *brown*, qui est en fait un terme générique. Dans le reste de la francophonie, *brun* est une couleur parmi plusieurs qui toutes sont des variétés de *brown*. *Brun*, en français d'Europe – et vraisemblablement d'Afrique – est une couleur foncée, encore qu'on puisse parler de brun clair. [...] (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », nov.-déc. 1967)

Pour Darbelnet, l'emploi qui a cours à Québec s'oppose à celui qui est usité non seulement à Paris, mais aussi « dans le reste de la francophonie ». Il semble donc caractéristique de la langue de tous les Canadiens plutôt que d'usage régional, interprétation que confirme la suite du discours du chroniqueur :

- (69) [...] Si les Canadiens français disent *brun* à la place de *marron* et des autres équivalents énumérés ci-dessus [entre autres *bis* et *bistre*], c'est parce qu'ils sont influencés par le contact de *brown*. [...] (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », nov.-déc. 1967)

Dans notre analyse, nous avons écarté tous les emplois qui ne sont pas accompagnés d'un commentaire identifiant clairement que leur utilisation est limitée à une région du Canada⁵⁶.

Les chroniqueurs mentionnent en outre que certains emplois sont en usage à la campagne ou, à l'inverse, dans les villes, mais sans donner plus de précisions :

- (70) [...] certaines gens hésitent à faire usage de **store** pour désigner le rideau qui s'élève et s'abaisse devant une fenêtre au moyen de ressorts, sous prétexte qu'il existe un mot **store** en anglais. Ils oublient, ces infortunés, que le **store** anglais désigne un magasin et que le **store** français vient de l'italien **stora**. C'est une belle chose, et utile... parfois, que l'étymologie. En anglais, on nomme le même objet **blind**, mot, par malheur, trop répandu dans le peuple de nos villes. (Davialt, « Propos sur notre français », 5 juill. 1959)

⁵⁶ C'est par exemple le cas de *chausson* « bas court » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 23 avr. 1953), *poli* « vernis pour les ongles » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 7 déc. 1959), *tuxedo* « veston de soirée » (Davialt, « Propos sur notre français », 14 févr. 1954), etc.

- (71) On donne, dans nos campagnes, le nom de *poêle à deux ponts* ou de *poêle à trois ponts* à un poêle à bois, de forme rectangulaire allongée et comprenant deux ou trois réceptacles superposés, c'est-à-dire un foyer et un four, ou un foyer et deux fours. [...] (SPFC, « Corrigeons-nous », déc. 1930)

On pourrait considérer qu'il s'agit de commentaires qui portent sur la variation géographique, mais ces observations rendent compte surtout de l'opposition qu'on peut faire entre deux groupes sociaux, les ouvriers en milieu urbain et les paysans en milieu rural. Nous y reviendrons donc dans la section suivante, qui est consacrée à la variation socio-stylistique.

a) Aperçu général

Même si certains chroniqueurs adhèrent explicitement à la thèse de la relative uniformité du français tel qu'il est parlé au Canada⁵⁷, plusieurs d'entre eux constatent que bien des emplois qu'ils commentent sont circonscrits à une aire précise du territoire canadien contrairement à d'autres qui sont d'usage général (voir Tableau 66).

Tableau 66 :
Exemples d'emplois présentés comme
d'usage général ou d'usage régional

	EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
GÉNÉRAL	<i>centre d'achat</i> « centre commercial »	« L'expression <i>centre d'achat</i> est employée partout au Québec [...] pour désigner un grand immeuble, ou une suite d'immeubles, divisé en boutiques [...]. » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 25 juill. 1966)
	<i>crier mordeur</i> « crier au meurtre »	« [...] "crier mordeur" s'emploie d'un bout de notre province à l'autre [...]. » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 19 sept. 1925)
	<i>touer</i> « remorquer »	« Touer , pour remorquer , se dit partout dans la province de Québec. » (Daviault, « Propos sur notre français », 8 mars 1959)
RÉGIONAL	<i>blanc-mange</i> « blanc-manger »	« [...] l'on a tort[,] <u>dans certains coins du Canada</u> , d'employer la forme "blanc-mange" [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 29 nov. 1956)
	<i>parapet</i> « trottoir »	« La faute [...] n'est pas générale et <u>ne se commet que dans quelques parties du pays</u> , et par peu de personnes encore. » (Lusignan, « Fautes à corriger », 3 sept. 1884)
	<i>vaisseau</i> « récipient »	« On trouve dans la Bible le mot vaisseau, employé selon le sens qu'on lui donne <u>dans certaines régions du Québec</u> [...]. » (Béguin, « Au fil des mots », 21 juin 1976)

⁵⁷ Cette thèse, qui est aussi celle que défendait Adjutor Rivard (1906), est soutenue par M. Hudon (Paris, « Causerie philologique », 18 juill. 1901), L. Montal (« Le parler canadien », 17 avr. 1906), H. Roullaud (« Leçons pratiques de français », 10 août 1907) et Th. Hudon (« Le terroir », 24 sept. 1934, 12 nov. 1934 et 4 févr. 1935).

Au total, 638 emplois sont donnés comme ayant cours seulement dans certaines parties du territoire canadien. Ces emplois sont principalement de nature lexicale, mais certains relèvent de la prononciation et, dans une moindre mesure encore, de la morphosyntaxe. De tous les emplois présentés comme régionaux, environ la moitié proviennent de deux chroniques seulement, celle de Degagné (161/1 144 emplois ; = 14,1 %), qui commente surtout des emplois qui ont cours au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et celle de Daviault (300/1 968 ; = 15,2 %), qui mentionne de nombreux emplois acadiens.

Lorsque les chroniqueurs commentent des emplois qui ont cours dans telle ou telle région du Canada, ils ne précisent pas toujours où ces emplois sont utilisés, comme le montrent les commentaires accompagnant *blanc-mange* « blanc-manger », *parapet* « trottoir » et *vaisseau* « récipient » dans le tableau ci-dessus. Ainsi, il y a une centaine d’emplois qui sont mentionnés comme régionaux, sans plus, dans le discours des chroniqueurs. Par ailleurs, certaines formulations utilisées par les chroniqueurs sont imprécises et elles ne permettent pas de savoir dans quelle(s) région(s) du Canada l’emploi commenté est en usage selon eux. C’est le cas, par exemple, de la formulation « nos régions bilingues » qui revient à plusieurs reprises dans la chronique de Chantal ; en voici un exemple :

- (72) Tous les amateurs de radio connaissent bien ces perturbations atmosphériques qui gênent la réception des émissions, et qu’on appelle souvent, dans nos régions bilingues, du « statique », du mot anglais « statics ». Le terme propre en français est parasite. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 10 janv. 1957)

Pour tous les autres emplois, les chroniqueurs précisent où l’emploi qu’ils commentent est usité. À ce sujet, on peut faire la distinction entre les emplois dont l’usage serait limité à une région du Québec et ceux qui n’auraient pas cours au Québec, mais en Acadie et en Ontario.

b) Emplois limités à une région du Québec

Les emplois dont l’usage est limité à une ou à plusieurs régions du Québec sont au nombre de 258. Les chroniqueurs mentionnent le plus souvent des emplois qui ont cours dans l’Est de la province ; leur nombre dépasse largement celui des emplois qui ont cours dans l’Ouest. Dans le tableau suivant, nous donnons un aperçu des principales régions citées par les chroniqueurs à ce propos.

Tableau 67 :
Provenance des emplois dont l'usage est
associé à une ou à plusieurs régions du Québec

	OUEST		EST	
	LOCALISATION	NOMBRE	LOCALISATION	NOMBRE
USAGES LOCAUX	Granby Sainte-Hyacinthe Saint-Zénon	1 1 1	Île-aux-Coudres	5
USAGES RÉGIONAUX	Montréal (ville et région) Ouest (sans précision)	30 2	Saguenay–Lac-Saint-Jean Est (plusieurs régions différentes) ⁵⁸ Québec (ville et région) Charlevoix Bas-Saint-Laurent Beauce Est (sans précision) Gaspésie	113 32 28 14 11 7 7 6
TOTAL		35		223

Parmi les emplois que les chroniqueurs donnent comme locaux, c'est-à-dire comme ayant cours dans une seule localité, mentionnons *maillet* « jeune garçon », que Barbaud associe à la région de Saint-Zénon (nord de Montréal) (« Parler d'ici », 12 mai 1984), et *voiture d'eau* « embarcation », que Degagné donne comme particulier à l'Île-aux-Coudres (« Questions de français », 29 févr. 1932).

Pour ce qui est des emplois qu'ils donnent comme caractéristiques de l'Est ou de l'Ouest de la province, citons *banneau* « voiture d'hiver qui sert à transporter la neige, le charbon, etc. » qui, selon Geoffrion, est utilisé « surtout dans la partie orientale de la province de Québec » (« Zigzags autour de nos parlars », 7 juin 1924). Par ailleurs, les différences signalées entre les parlars de l'Est et ceux de l'Ouest de la province amènent certains chroniqueurs à commenter les différents termes qui ont cours dans la région de Montréal et dans la région de Québec pour désigner la même réalité ; c'est par exemple le cas de Fréchette (voir Tableau 68).

⁵⁸ Par exemple, selon Degagné, *train* « grande quantité » a cours non seulement au Saguenay, mais aussi dans Charlevoix (« Questions de français », 9 févr. 1931).

Tableau 68 :
Exemples d'emplois présentés comme usités à Québec et
à Montréal pour désigner la même réalité, chez Fréchette

CONCEPT DÉSIGNÉ	DÉNOMINATION		COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
	MONTRÉAL	QUÉBEC	
« bouilloire »	<i>canard</i>	<i>bombe</i>	« Le mot <i>bouilloire</i> désigne cet ustensile qui sert à faire bouillir de l'eau, connu à Montréal sous le nom de <i>canard</i> , et à Québec sous celui de <i>bombe</i> . » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 30 sept. 1893)
« pâtisserie »	<i>beigne</i>	<i>croquignole</i>	« [Le mot <i>beignet</i> ne peut] désigner cette pâtisserie d'une forme particulière frite dans la graisse que les Montréalais appellent <i>beignes</i> et les Québecquois <i>croquignoles</i> . » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 26 janv. 1895)
« officier chargé d'enregistrer des documents officiels »	<i>registrateur</i>	<i>registraire</i>	« Le fonctionnaire que nous appelons à Montréal <i>registrateur</i> et à Québec <i>registraire</i> s'appelle en France <i>conservateur des hypothèques</i> [...]. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 21 oct. 1893)

Quand il est question des parlers qui ont cours dans l'Est québécois, ce sont les emplois usités dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui sont les mieux représentés dans les chroniques. Cela s'explique par la présence de la chronique de Degagné, qui s'intéresse tout particulièrement aux faits de langue qui ont cours dans cette région. Originaire de Kamouraska, dans le Bas-Saint-Laurent, puis installé à Chicoutimi à partir de l'âge de 24 ans, ce chroniqueur observe fréquemment que la langue qui a cours dans sa région natale présente un certain nombre de différences – lexicales, phonétiques ou morphosyntaxiques – par rapport au parler qui a cours dans sa région d'adoption (voir Tableau 69 ; voir aussi Lavoie, 2002 : 64). Ce sont ces constatations qui l'amènent régulièrement à parler, dans sa chronique, des différences linguistiques qui existent entre les parlers des « pays du sud » et ceux des « pays du nord », comme il se plaît à désigner respectivement les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean⁵⁹.

⁵⁹ Comme en fait foi l'extrait suivant : « Je signalerai quelques différences entre le parler populaire des *gens du sud* et celui des *gens du nord*. Il s'agira particulièrement des comtés de Kamouraska et de Charlevoix, ainsi que du Saguenay » (Degagné, « Questions de français », 16 janv. 1928).

Tableau 69 :
Exemples d'emplois présentés comme
usités au Saguenay, chez Degagné

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR	COMPOSANTE DE LA LANGUE
<i>avoir de la joie</i> « avoir du plaisir »	« <u>Au Saguenay</u> , on dit beaucoup, en ce sens [« avoir du plaisir »] : <i>avoir de la joie</i> . » (Degagné, « Questions de français », 4 nov. 1929)	lexique
<i>joyal</i> « joyeux »	« Se dit souvent, <u>dans nos pays du Nord</u> , pour <i>joyeux, de belle humeur, qui aime la gaieté</i> . » (Degagné, « Questions de français », 17 nov. 1930)	
<i>fatigué</i> (prononciation de <i>fatigué</i>)	« Cette prononciation vicieuse est très répandue <u>dans notre région</u> . » (Degagné, « Questions de français », 14 juin 1934)	prononciation
<i>min-nuitt</i> (prononciation de <i>minuit</i>)	« <u>Les gens du nord disent min-nuitt</u> , ceux du sud, <i>min-nui</i> ; aucuns ne disent <i>minuit</i> . » (Degagné, « Questions de français », 16 janv. 1928)	
<i>se glisser</i> (emploi pronominal)	« Dans telle région, les enfants <i>glissent</i> , dans telle autre, ils <i>se glissent</i> , <u>au Saguenay</u> , par exemple. » (Degagné, « Questions de français », 3 mars 1938)	morphosyntaxe
<i>traverser</i> (emploi intransitif)	« Nous [<u>les gens du Nord</u>] avons tort de le faire neutre, dans le sens d' <i>aller</i> [:] <i>traverser à Ste-Anne, à St-Alphonse</i> » (Degagné, « Questions de français », 23 janv. 1928)	

c) Emplois limités à l'Acadie et à l'Ontario

Hormis Fréchette, qui présente comme acadiens une dizaine d'emplois, parmi lesquels *easterlais* « oiseau de mer » et *tourbouille* « nettoyage périodique d'une maison » (« À travers le dictionnaire et la grammaire », 9 oct. 1897), et surtout Daviault, qui en relève plusieurs, les chroniqueurs s'intéressent assez peu au français acadien.

Dans la mesure où les emplois acadiens sont plus abondants dans la chronique de Daviault, cette chronique se démarque nettement de toutes les autres à ce propos. Au total, ce chroniqueur commente 228 emplois acadiens, du reste souvent puisés dans le glossaire de Pascal Poirier (1928). Ainsi, dans l'exemple suivant, Daviault mentionne certaines réalités qui sont nommées différemment en Acadie et au Québec :

- (73) Les essences forestières ont, en général, les mêmes noms que dans la province de Québec. Cependant, on relève des particularités curieuses. Notre épinette blanche est, là-bas, la **prusse**, ou **bois de prusse**. Mais notre **pruche** devient en Acadie le **haricot**, on ne sait pourquoi. Notre **épinette rouge**, dans les provinces de la mer, se nomme **violon**, peut-être par association d'idées, déclenchée par le mot épinette qui, comme violon, désignait autrefois un instrument de musique. [...]

[...]

La grande forêt se dit **les larges**, autre terme maritime analogique. Pour faire de la **terre neuve**, ou propre à la culture, on abat le **bois debout**, c'est-à-dire le bois sur pied. On amasse des **âbes** (**arbres**) abattus en

pilots (en tas, en piles) avant de les brûler. On a ainsi un **abatis** ou un **arrachis**, puis un **brulis**. On dirait un **brûlé** dans Québec. Le défrichement est un **clairon**, un **désert** : il y a des **déserts naturels** dans les **savanes**, ou terrains marécageux ; et puis les **déserts ensemencés**. (Daviault, « Propos sur notre français », 12 avr. 1959)

Les commentaires de Daviault ne se limitent pas aux seuls particularismes lexicaux du français acadien, mais peuvent aussi concerner des phénomènes de prononciation :

- (74) Nous avons déjà parlé de la langue acadienne, si différente à certains égards du français canadien proprement dit. Reprenons un peu le même sujet, pour étudier, aujourd’hui, la prononciation de l’acadien, ou, du moins, certaines particularités de cette prononciation. [...]

[...]

La diphongue **ai**, qui se rétrécit en **oué** dans Québec, s’élargit beaucoup à la fin des mots en Acadie et donne **ouâ**. Si l’on dit **moé** et **toé** dans Québec, on prononce **mouâ**, **touâ** en Acadie. Cette dernière prononciation, qui est presque celle du français académique actuel, est néanmoins dialectale, car le bon français a dit **moé** et **toé** jusqu’à la Révolution. Louis-Philippe disait encore : le **roué**.

Signalons une autre curiosité. Les Acadiens disent encore **Écossois**, **harnois**, pour Écossais et harnais, comme dans l’ancienne langue, bien qu’ils disent **anglais**, **français** et **bostonnais**.

Une des caractéristiques du parler acadien, héritée de la très ancienne langue, est la transformation de **o** en **ou** dans un grand nombre de mots. On dira **houme**, **boune**, **persoune**, **chouse**, pour homme, bonne, personne, chose. Rappelons que Ferdinand Brunot écrit dans son **Histoire de la langue française** : « On **chousait** encore au milieu du 17^e siècle, comme au temps de Henri II ». [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 22 sept. 1957)

Comme on peut le voir dans les deux exemples qui précèdent, Daviault oppose la plupart du temps les parlers de l’Acadie – territoire qui inclut selon lui les Îles-de-la-Madeleine et certaines localités en Gaspésie – à ceux du Canada – territoire qui correspond essentiellement au Québec pour lui. Selon lui, l’origine des différences entre ces deux parlers s’explique par le fait que le français ne s’est pas développé de la même façon dans les deux régions :

- (75) [...] Ce phénomène [le maintien de certains emplois d’usage régional] ne se retrouve guère que dans l’Acadie et ses dépendances, la Gaspésie et les îles de la Madeleine ; mais on sait que le français n’a pas évolué en Acadie comme en Nouvelle-France. (Daviault, « Propos sur notre français », 12 juin 1960)

Ceci étant dit, Daviault reconnaît néanmoins que certains emplois ont cours à la fois dans les deux parlers, comme en fait foi l’exemple suivant :

- (76) Comme les nôtres, les chasseurs ou coureurs de bois acadiens laissent en des endroits sûrs des provisions et **ammunitions**. Ces dépôts sont des **caches** comme au Canada en général. Quant à **ammunitions**, c’est un vieux terme français gardé tel quel par les Anglais.

[...]

Si les Français ont les **hêtraies**, les **saulnaies**, les **frênaies**, les Acadiens comme les Canadiens ont les **hêtrières**, les **sapinières**, les **érablières**, les **cédrières**, pour désigner les peuplements de hêtres, sapins, érables ou cèdres. On a aussi les **harriers** où poussent les **harts** (branches d’arbustes pliants et souples). (Daviault, « Propos sur notre français », 12 avr. 1959)

Enfin, les chroniqueurs ne relèvent que 5 emplois qu'ils identifient comme étant en usage dans les parlars de l'Ontario ; en voici deux exemples :

- (77) [Il faut] être circonspect, entre francophones de zones linguistiques différentes, dans le choix des termes, surtout si l'on a affaire à des gens *chatouilleux*, *susceptibles*, – ou « *toucheux* » (touchy), comme on dit en franco-ontarien. (Poisson, « À la recherche du français », 19 juin 1967)
- (78) [...] On notera que les ordures ménagères sont **ramassées**, **enlevées**, et non « cueillies » ainsi que l'on aime à dire dans la région d'Ottawa, comme s'il s'agissait de fleurs ou de fruits ! (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 15 sept. 1960)

Même si elle est publiée dans *Le Droit* d'Ottawa, la chronique de Chantal ne manifeste donc aucun intérêt particulier, à de rares exceptions près, pour le français tel qu'il a cours en Ontario.

d) Caractère régional des emplois limités à une région du Canada

En terminant, les emplois présentés comme limités à l'une ou à l'autre des régions du Canada appellent quelques commentaires concernant le caractère régional qui leur est associé par les chroniqueurs.

Tout comme les chroniqueurs tiennent pour des canadianismes certains mots qui désignent des réalités propres au Canada (voir chapitre précédent), ils identifient parfois comme des régionalismes ceux qui servent à nommer des réalités propres à une région. Dans l'exemple suivant, par exemple, Troestler est d'avis que *tourtière* constitue un emploi qui caractérise la langue qui a cours au Saguenay–Lac-Saint-Jean au même titre que *se glisser* :

- (79) [...] L'expression « se glisser », utilisée dans ce sens précis [« glisser »], est un régionalisme propre au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À l'instar de notre unique tourtière, il s'agit d'un trait linguistique qui nous appartient et nous distingue. Bonnes glissades ! (Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 12 févr. 1991)

Les chroniqueurs ne font donc pas toujours la distinction entre les mots dont le caractère régional porte d'abord et avant tout sur la réalité qu'il désigne (chose-nommée) et ceux dont ce caractère porte sur le signe linguistique (signe-nommant)⁶⁰.

⁶⁰ Même si elle est essentielle, cette distinction relève encore bien des difficultés dans la pratique lexicographique actuelle (voir, entre autres, Rézeau, 1986 : 44).

Par ailleurs, il en va de l'identification du caractère régional comme de celle du caractère canadien d'un emploi. Certains faits présentés comme régionaux par les chroniqueurs sont tenus pour des emplois dont l'usage est particulier à une région du Canada :

- (80) Et voilà [...] deux expressions qu'il faut expliquer en passant. Une **queue de veau** est une personne fort affairée, qui ne tient pas en place, la « mouche du coche ». Et un **sans-dessein**, s'il n'est pas précisément un **simple d'esprit**, est un être sans initiative, un écervelé, un maladroit. [...] Il faut toutefois noter que ces mots si savoureux ne s'emploient guère que dans la région de Québec ou, plus précisément je crois, dans la ville de Québec même. À Montréal, ils sont une source de joie. (Daviault, « Propos sur notre français », 12 juill. 1953)
- (81) « Train ». – Nous donnons beaucoup d'acceptions du terroir à ce mot. Le Glossaire [du parler français au Canada] les énumère. En voici une qui n'y figure pas, et qui est propre à notre Saguenay (et à Charlevoix, sauf erreur). « Un train » signifie ici *une grande quantité*. Ex. : « Il y a eu cette année *un train* de bluets » [...]. (Degagné, « Questions de français », 9 févr. 1931)

D'autres sont identifiés comme usités dans une région, sans plus. C'est le cas dans l'exemple ci-dessous, où Degagné présente *run* « course » et *job* « tâche, emploi » comme étant en usage au Saguenay, mais il ne présente jamais ces emplois comme particuliers au parler saguenéen :

- (82) « Run » et « job » sont deux des mots anglais que le peuple du Saguenay a le plus fréquemment à la bouche ; et, de cela, je ne le louerai sûrement pas. Il serait si facile de remplacer *run* par *course* et *job* par *entreprise, tâche, ouvrage, emploi*. (Degagné, « Questions de français », 30 avr. 1928)

Il ne faut donc pas se surprendre si les commentaires des chroniqueurs concernant l'usage régional d'un emploi ne sont pas toujours convergents. Ainsi, les emplois figurant dans l'exemple précédent sont présentés par d'autres chroniqueurs comme d'usage courant partout au Canada :

- (83) [...] Nous avons emprunté tel quel de l'anglais le substantif RUN, nous avons francisé le verbe : RUNNER et nous avons formé un autre substantif : RUNNEUR. (SPFC, « Corrigeons-nous », févr. 1943)
- (84) [...] « Une job » était usuel chez nos besogneux longtemps avant que des bourgeois français s'avisent de dire « un job » pour donner un peu de pittoresque à leur vocabulaire. (Poisson, « À la recherche du français », 6 mai 1968)

Enfin, il arrive aussi qu'un chroniqueur constate qu'un emploi est répandu sur une aire beaucoup plus vaste que ce qu'il ne croyait au départ ; c'est le cas dans l'exemple suivant :

- (85) « De nouvelles glaces *ont tombé* », – pour *sont tombées*. On commet donc aussi à Montréal, ou à Québec..., je ne sais plus, cette faute, si répandue ici, au Saguenay, et qui consiste à employer l'auxiliaire *avoir* avec les verbes *arriver, partir, venir, tomber, monter, descendre*, ces deux derniers pris couramment pour *aller*, quand l'un n'est pas pris pour l'autre ! [...] (Degagné, « Questions de français », 10 févr. 1938)

3. Commentaires sur la variation socio-stylistique

Les chroniqueurs font également des commentaires qui témoignent de la variation socio-stylistique du français au Canada. À l'instar de ceux qui portent sur la variation géographique, ces commentaires concernent principalement le lexique, plus rarement la prononciation et la morphosyntaxe.

a) Emplois limités à certains milieux sociaux

Selon les chroniqueurs, certains emplois canadiens sont en usage dans certains milieux sociaux seulement (980 emplois). À ce sujet, ils font la distinction entre les emplois qui appartiennent à la langue des classes populaires et à celle des classes instruites. Précisons d'entrée de jeu que nous ne considérons pas que les formulations telles « nos gens disent » ou « dans la langue de nos gens » rendent compte de l'appartenance d'un emploi à un groupe social qui serait davantage populaire : même si on pourrait les interpréter comme telles, on n'aurait pas l'assurance de bien interpréter le discours des chroniqueurs, faute de plus de précisions de leur part.

Les emplois que les chroniqueurs associent à la langue des classes populaires sont ceux qu'ils commentent le plus souvent (867 emplois). Pour les chroniqueurs, la langue populaire correspond essentiellement à celle qui a cours dans les milieux relativement peu instruits et elle se distingue de la langue qui est usitée dans les couches plus cultivées et plus scolarisées de la société :

- (86) [...] Pour les Madelinots, ce vocable [*montain*] désigne une région assez élevée de l'île Aubert que les gens instruits, naturellement, appellent la Montagne, mais le menu peuple considère que c'est là parler à la **grandeur**, c'est-à-dire avec recherche. [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 29 juin 1958)
- (87) Ces archaïsmes, que l'on pourrait sans doute retrouver au fond des provinces françaises, appartiennent au parler populaire de nos compatriotes, l'élite ayant toujours cherché à s'exprimer dans le français le plus académique. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 9 juin 1960)

Non sanctionnée par le bon usage tel que décrit dans les ouvrages de référence, la langue populaire est souvent opposée à la langue académique, à la langue littéraire ou au bon usage dans les chroniques :

- (88) Dans la langue académique, le mot *seau* désigne un vaisseau cylindrique, en bois, en métal, en toile ou en fibre comprimée, de la contenance de plusieurs pots, et qui sert généralement à puiser de l'eau, à porter des liquides, mais qu'on emploie aussi pour transporter des substances non liquides.
- Dans nos parlers populaires, nous ne conservons le nom de *seau* qu'aux seuls seaux en bois, en toile ou en fibre comprimée. Les seaux en métal sont presque toujours appelés *chaudières*. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 4 oct. 1924)
- (89) L'expression adverbiale **au ras** ou **à ras** ne signifie pas « au niveau de » [dans le langage populaire du Canada], comme dans le français littéraire, mais : tout près, proche de, près de. « Il reste à ras l'église » signifie : il demeure près de l'église. Voilà qui est aussi dialectal. (Davialt, « Propos sur notre français », 6 nov. 1955)
- (90) Dans nos parlers populaires, *orgueilleux* s'emploie couramment comme substantif [...] pour désigner un petit bouton qui pousse au bord des paupières. Le terme *orgueilleux* avait autrefois ce sens ; mais il ne l'a plus. Aujourd'hui, ce petit bouton porte, dans le bon usage, le nom d'*orgelet*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1936)

Par ailleurs, pour certains chroniqueurs, la langue populaire du Canada se confond essentiellement avec celle qui a cours à la campagne, dans les populations rurales. C'est entre autres le cas de Geoffrion, comme l'illustre cet exemple :

- (91) [...] Citadins comme villageois, nous sommes tous fils ou petits-fils de laboureurs, et c'est pourquoi nous trouvons aux choses du pays un charme indéfinissable et toujours nouveau.
- De toutes ces choses, aucune peut-être n'éveille en nous plus d'émotions douces et tendres que les vocables familiers hérités des ancêtres, que ces vieux mots, rudes quelquefois, mais [...] qui sont chargés de sens autant que de passé.
- Étudier nos locutions populaires, en rechercher l'origine, en raconter la vie, en considérer l'usure, tel est principalement l'objet des notes qu'on trouvera ici, chaque samedi, sous le titre de *Zigzags autour de nos parlers*. [...] (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 27 oct. 1923)

L'idée que ce chroniqueur avait de la langue populaire des Canadiens français est largement tributaire de celle d'Adjutor Rivard (voir Verreault, 2006 : 35-37 ; Mercier, 2002a : 129-130), avec qui Geoffrion était amené à collaborer au sein de la SPFC, notamment pour réaliser le GPFC. Ainsi, on peut supposer que les emplois qui ont cours dans les régions rurales du Canada selon Geoffrion font également partie de la langue populaire des Canadiens, même s'il ne l'affirme pas explicitement⁶¹. On retrouve du reste la même interprétation de ce qu'est la langue populaire chez Degagné et Davialt, eux aussi influencés par les travaux de la SPFC, comme nous l'avons déjà vu ; c'est ce qu'illustre l'exemple suivant :

⁶¹ C'est ce qui explique que nous en ayons tenu compte dans la section consacrée à la variation socio-stylistique plutôt que dans celle portant sur la variation géographique, comme nous l'avons évoqué antérieurement.

- (92) « Pareil comme ». – Cette locution, qui est un pléonisme, est très commune chez nous pour signifier *pareil à*, ou *comme* : *pareil comme cela*, *pareil comme vous*. C’est du langage populaire canadien, mais français aussi dans certaines provinces, d’où nos pères ont dû l’apporter ici, comme tant d’autres expressions du terroir, que nous avons également conservées. (Degagné, « Questions de français », 28 juin 1934)

Conformément à une autre idée chère à Rivard (voir Verreault, 2006 : 34), certains chroniqueurs prennent parfois la peine de préciser que la langue populaire qui a cours en milieu rural se distingue, à certains égards, de celle qui a cours dans les milieux urbains et qui serait davantage influencée par l’anglais :

- (93) Il faut bien se rendre compte, en effet, que notre langue populaire, surtout dans les villes, s’anglicise, s’encanaille, s’abâtardit, d’une façon effrayante. Si l’on veut sauver la « présence française en Amérique », il y a un immense travail de rééducation à entreprendre à tous les niveaux de la société [...]. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 31 déc. 1959)
- (94) Dans nos parlers populaires, dans ceux de nos villes surtout, on emploie aussi « mouver » au lieu du verbe déménager.
 Cette locution est sans doute un anglicisme, une traduction populaire de l’anglais « to move », qui signifie, lui aussi, déménager. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 27 mars 1926)

À la lumière de ce qui précède, nous avons considéré comme appartenant à la langue des classes populaires non seulement les emplois qualifiés de populaires tout court (741 emplois), mais aussi ceux que les chroniqueurs associent à la langue des paysans (ou à celle de la campagne) (95 emplois) et à la langue des ouvriers (ou à celle des villes) (8 emplois), à celle des gens sans instruction (61 emplois) ainsi que les emplois qualifiés d’argotiques (3 emplois). Le tableau ci-dessous en fournit quelques exemples.

Tableau 70 :
Exemples d’emplois associés
à la langue populaire

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>choutiam</i> et <i>chouquiam</i> (prononciation de <i>chou de Siam</i>)	« Chou de Siam, prononcé plutôt choutiam ou chouquiam dans le <u>peuple</u> , est une expression parfaitement française. » (Davault, « Propos sur notre français », 30 oct. 1955)
<i>heater</i> « chaufferette »	« [...] le <u>langage de nos ouvriers</u> est farci de noms techniques anglais. » (Degagné, « Questions de français », 8 sept. 1929)
<i>jouer du violon</i> « déraisonner »	« “Jouer du violon”, dans le sens de déraisonner, est un <u>mot d’argot canadien</u> . » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 18 sept. 1897)
<i>mais que</i> « quand, lorsque »	« Cette locution conjonctive s’emploie couramment <u>dans notre parler populaire</u> pour : quand, lorsque, dès que, après que. » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 25 avr. 1925)

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>railer</i> « rayer » et <i>railure</i> « rayure »	« Les <u>paysans du Canada</u> disent encore <i>railer</i> et <i>railure</i> [...]. » (Paris, « Causerie philologique », 13 juin 1901)
<i>tout ainsi</i> « sans prétention »	« “Tout ainsi”, une personne “toute ainsi” [...] s’emploient à Montréal – <u>chez les gens sans instruction</u> , bien entendu – dans le sens de “sans conséquence, sans prétention”. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 19 mars 1897)

Presque tous les emplois présentés comme populaires proviennent de quatre chroniques : celle de Geoffrion (341 emplois), celle de Daviault (330 emplois), celle de Degagné (84 emplois) et celle de Chantal (69 emplois). En termes de proportion, les emplois qualifiés de populaires occupent surtout une place importante dans les chroniques de Geoffrion et de Daviault, où ils équivalent respectivement à 28 % et à 16 % de tous les emplois canadiens. Pour eux, beaucoup d’emplois canadiens relèvent donc de la langue populaire⁶².

À côté des emplois qualifiés de populaires, il y en a d’autres que les chroniqueurs associent à la langue des gens instruits, mais ils sont pratiquement absents de leur discours (6 emplois) ; en voici un exemple :

- (95) *Respect*. – Larousse indique la prononciation *pè*, tandis que Darmesteter veut *pec*, ajoutant que *respè* est *vieilli*. En ce cas, le peuple prononcerait mieux que les gens instruits, car ceux-ci, chez nous du moins, parlent de *respè*, présente[nt] leurs *respès*, disent : *sauf votre respè*, lorsque le peuple dit : *sous vot’ respec*, *sous le respec que je vous doué*. [...] (Degagné, « Questions de français », 9 nov. 1933)

En plus de l’appartenance à un groupe social, les chroniqueurs font aussi intervenir d’autres paramètres, notamment l’appartenance à un groupe professionnel, l’âge et le sexe des locuteurs. Pour ce qui est des groupes professionnels, les chroniqueurs mentionnent par exemple que certains emplois sont utilisés par les politiciens ou par les journalistes (voir Tableau 71).

Tableau 71 :
Exemples d’emplois associés
à certains groupes sociaux

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR	VARIABLE SOCIALE
<i>annonces classées</i> « petites annonces »	« J’ai eu le tort de supposer que <u>nos journalistes canadiens</u> l’avaient [l’expression] créée sur le modèle de “Classified Ads” [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 14 nov. 1957)	profession (journalistes)

⁶² Nous verrons plus loin que cela est conforme à leur conception du français canadien (voir Chapitre 5, § B.2.b).

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR	VARIABLE SOCIALE
<i>barre</i> « chevron »	« Ce que <u>nos militaires canadiens</u> appellent des “barres” (galons portés sur la manche) se nomment en France des “chevrons”. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 30 déc. 1899)	profession (militaires)
<i>gratte</i> « houe »	« Ce que <u>nos jardiniers</u> appellent une <i>gratte</i> est une <i>houe</i> . » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 8 févr. 1896)	profession (jardiniers)
<i>lambrisser en déclin</i> « lambrisser à clin »	« [...] on dit lambrisser à clin, avec de la planche à clin, et non pas[,] comme disent <u>nos menuisiers</u> , lambrisser en déclin. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 3 avr. 1897)	profession (menuisiers)
<i>échelle</i> « maille »	« En parlant d'une maille qui file, les <u>Canadiennes</u> disent une échelle, traduction littéraire [sic] de “ladder” [...]. » (Clément, « Propos philologiques », 6 mai 1950)	sexe (femmes)
<i>échanger</i> « essanger »	« Quand la laveuse a décrassé le linge dans de l'eau, avant de le mettre à la lessive, elle a fait ce qu'elle appelle son <i>échange</i> [;] elle a, <u>comme toutes femmes disent au Canada</u> , <i>échangé</i> son linge. Maîtresses, servantes, chevalières du battoir font toutes cette faute. On doit dire <i>essanger</i> , faire l' <i>essange</i> . » (Lusignan, « Fautes à corriger », 19 juin 1884)	sexe (femmes)
<i>nanane</i> « bonbon »	« Les <u>enfants</u> donnent quelquefois, chez nous, le nom de <i>nanane</i> au bonbon. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », avr. 1934)	âge (enfants)
<i>tirer au poignet</i> « lutter à qui a le plus de force dans le poignet »	« <u>Tous les jeunes Canadiens</u> savent – ou savaient – “tirer au poignet”. Je croyais que cette expression était connue en France, mais je note que la revue Paris Match appelle ce sport lutter au “bras de fer” [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 19 avr. 1956)	âge (jeunes)

Ces commentaires ne semblent toutefois pas rendre compte de la variation du français canadien sur le plan social. Comme le montrent les exemples figurant dans le tableau ci-dessus, les chroniqueurs semblent plutôt faire allusion à des groupes sociaux donnés parce que la réalité désignée par un emploi commenté s'y prête. En d'autres termes, ces emplois sont plutôt associés artificiellement à un groupe social particulier et il n'est pas exclu que leur usage soit davantage répandu dans la langue des Canadiens. Aucun indice dans le discours des chroniqueurs ne permet en effet de conclure que les emplois commentés sont identifiés comme appartenant à l'usage d'un groupe de locuteurs donné par eux.

Contrairement aux emplois qui figurent dans le tableau précédent, d'autres sont clairement associés à des langues de spécialité plutôt qu'à des groupes socioprofessionnels de locuteurs (66 emplois). Ces emplois n'appartiennent donc pas à la langue générale des Canadiens selon les chroniqueurs, mais plutôt à la langue administrative, juridique, politique, etc. (voir Tableau 72).

Tableau 72 :
Exemples d'emplois associés
à des langues de spécialité

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>affidavit</i> « déclaration sous serment »	« Ce mot [<i>subpoena</i>] n'est pas du tout français, pas plus qu' <i>affidavit</i> , dont on fait un si grand abus <u>dans notre langage de jurisprudence</u> . » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 10 mars 1894)
<i>feme-covert</i> « femme mariée » et <i>feme-sole</i> « femme célibataire »	« <u>Notre langue juridique</u> est remplie de termes qui ne sont pas employés de nos jours au Palais en France. [...] [/] Citons, par curiosité, [...] feme-covert , qui est la femme mariée, et feme-sole , qui est la femme célibataire. » (Daviault, « Propos sur notre français », 23 oct. 1960)
<i>orateur</i> « président de la Chambre des Communes »	« Ce terme est maintenant entré <u>dans notre terminologie politique</u> comme la traduction du mot "speaker". » (Blanchard, « Le bon langage », 2 août 1919)
<i>sous-ministre</i> « chef des services administratifs des ministères »	« [...] <u>dans notre langue officielle</u> , nous avons l'expression sous-ministres , qu'il est bien difficile de faire comprendre aux Français. » (Daviault, « Propos sur notre français », 2 nov. 1952)
<i>taxe d'amusement</i> « taxe sur les spectacles »	« Voici [une autre faute] à reprocher en premier lieu à <u>notre langage administratif et juridique</u> [...]. » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 25 avr. 1966)

Dans ce cas, les commentaires des chroniqueurs correspondent aux divers indicateurs dont les lexicographes se servent pour classer les emplois en fonction des différents domaines du savoir dont ils relèvent et que Paul Imbs désigne par le terme d'*adjuvant institutionnel* ou d'*adjuvant thématique* (voir Imbs, 1971 : xxxii). Dans certains cas, toutefois, il y a lieu de se demander si les emplois commentés ne font pas tout simplement partie de la langue générale, même s'ils désignent des réalités qui appartiennent à des domaines particuliers (comme *sous-ministre*).

b) Emplois limités à certaines situations de communication

Les chroniqueurs font aussi état d'emplois qui sont usités dans certaines situations de communication. Ces commentaires, qui rendent compte de la variation situationnelle en français canadien, sont néanmoins peu fréquents dans leur discours (61 emplois).

Une trentaine d'emplois sont donnés comme appartenant tantôt à la langue parlée (20 emplois), tantôt à la langue écrite (9 emplois), ce qu'illustrent les exemples suivants :

- (96) Le marchand canadien-français [...] dira dans son catalogue ou dans ses réclames journalistiques :

Vadrouille, sorbetière, arachide, essoreuse, chandail, garniture, grille-pain.

...et au comptoir, parlant au client :

Mop, freezer, peanut, tordeur, sweater, fixture, tossier.

Ces barbarismes forment autant de synonymes. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 16 août 1919)

- (97) Le peuple, chez nous, semble ignorer le mot « paysan ». En tout cas, il ne s'en sert que rarement. Pour lui, l'homme des champs, celui qui fait valoir un fonds de terre lui appartenant est un cultivateur ou un « habitant ». On dit « cultivateur » dans la langue écrite et « habitant » dans la conversation. Ainsi, lorsque Baptiste Guernayer adressera une lettre à son frère Joseph, il inscrira sur l'enveloppe : Joseph Guernayer, cultivateur ; mais, si vous lui demandez ce que fait son frère Joseph, il vous répondra : « Il est habitant ». (Geoffrion, « La langue de nos pères », 1^{er} août 1925)

L'opposition que les chroniqueurs font entre la langue parlée et la langue écrite n'est pas sans rappeler celle que l'on fait aujourd'hui entre la langue familière (parfois même populaire) et la langue soignée. Peu fréquente dans les chroniques, la notion de langue familière est quasi absente avant 1930 et il n'est pas toujours aisé de bien cerner à quoi elle correspond pour les chroniqueurs. Chez certains d'entre eux, le terme *familier* fait clairement allusion à des contextes qui n'exigent pas qu'on surveille son langage, c'est-à-dire à des situations de communication plus intimes, entre proches, qui s'opposent à des contextes plus formels ou soutenus :

- (98) [...] il existe non pas un, mais plusieurs français. Une même langue varie selon le temps comme selon le lieu où l'on la parle. De même les différentes couches sociales impriment à la même langue des caractères distincts ; enfin il y a lieu de bien distinguer la langue littéraire et la langue familière. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 3 sept. 1953)
- (99) [...] Hélas, trois fois hélas, le mot cadran est incorrect, j'ai le regret de le dire. Il s'agissait du rayon des réveils. Si on peut admettre, dans la conversation familière[,] le mot cadran, parce qu'il est bien difficile à déloger, il est bon de faire remarquer que le cadran n'est que la face extérieure d'une horloge, d'une pendule ou d'une montre. Et d'un réveil. La phrase rituelle que l'on dit avant de se coucher : « As-tu mis le cadran ? » [...] s'entend, je crois, dans des milliers de foyers québécois. Bon, qu'y puis-je ? Mais ce qu'on veut dire est : « as-tu réglé le réveil ? ». Un grand magasin n'a pas à se servir de mots du niveau familier, il doit « faire sérieux » et utiliser les mots techniques. Question encore une fois de niveau de langue. (Béguin, « Au fil des mots », 10 janv. 1976)

Par ailleurs, les chroniqueurs ne distinguent pas toujours clairement le caractère familier du caractère populaire d'un emploi, de sorte que le terme *familier* peut parfois servir à qualifier un emploi qui a cours dans certains milieux sociaux, plutôt que dans une situation de communication donnée. Ainsi, Chantal fait observer que *petit char* et *gros char* sont en usage dans la langue familière au Canada :

- (100) Il est un fait reconnu que les Canadiens français appellent familièrement les tramways « les petits chars » et les trains [...] « les gros chars » : « J'ai pensé venir en voiture, au lieu de prendre les chars » (Ringuet, **Trente arpents**, p. 95). [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 23 août 1956)

En même temps, il associe ces emplois à la langue populaire au Canada, puisqu'il conclut son billet en affirmant ceci :

- (101) Ainsi, char disparaît de l'usage français vers 1838, alors qu'il est demeuré très vivant dans le franco-canadien populaire. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 23 août 1956)

Les chroniqueurs confondent donc parfois les emplois qui sont limités à certains groupes sociaux avec ceux qui sont associés à certaines situations de communication. Dans la mesure où cette confusion est courante encore de nos jours, y compris chez bien des linguistes et lexicographes (voir, entre autres, Gadet, 1997 : 21 et suiv. ; 2003 : 98 et suiv.), il ne faut pas s'en étonner. Comme l'ont montré Verreault (1999b : 30 et suiv.) et Mercier (2002b : 49 et suiv.), cela s'explique par le fait que les différents types de variation socio-stylistique sont étroitement liés. Il faut donc prendre en considération cette absence de précision quand on s'intéresse aux emplois que les chroniqueurs identifient comme familiers (22 emplois), dont nous donnons quelques exemples dans le tableau suivant.

Tableau 73 :
Exemples d'emplois associés
à la langue familière

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>attendre quelqu'un avec une brique et un fanal</i> « être courroucé, être monté contre quelqu'un »	« Que le lecteur se rassure, je ne me sens pas d'humeur belliqueuse même si l' <u>expression familière</u> – bien de chez nous – qui me sert de titre laisse entendre le contraire. » (Barbaud, « Parler d'ici », 28 juill. 1984)
<i>piastre</i> « dollar »	« La piastre est la monnaie légale de plusieurs pays, mais pas du Canada. Ici, piastre est un <u>terme familier</u> (comme "buck" aux É.-U.). » (Paul Béguin, « Au fil des mots », 22 avr. 1976)
<i>petit char</i> « tramway »	« Il est un fait reconnu que <u>les Canadiens français appellent familièrement</u> les tramways "les petits chars" et les trains [...] "les gros chars" [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 23 août 1956)
<i>s'accoter</i> « vivre en concubinage »	« [...] quelqu'un ou quelqu'une qui vit avec quelqu'une ou quelqu'un ne "s'accote" pa[s] vraiment. Accoter ne fait pas bon ménage avec les histoires de couples, sinon comme <u>québécoisisme péjoratif ou familier</u> . » (OLF, « Je pense donc je dis », 21 juin 1992)
<i>tomber enceinte</i> « devenir enceinte »	« [...] on évitera d'utiliser le verbe "tomber" dans l'expression "tomber enceinte" qui reflète un <u>usage familier au Québec</u> et on dira plus justement devenir enceinte. » (Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 21 mai 1991)

Enfin, les chroniqueurs font parfois remarquer que certains emplois lexicaux ne sont pas utilisés dans les mêmes situations de communication en France et au Canada (10 emplois). Il s'agit principalement d'emplois qui appartiennent à la langue familière, parlée ou technique en France, mais qui sont utilisés dans des contextes plus variés au Canada, y compris à l'écrit et dans des situations plus formelles (voir Tableau 74).

Tableau 74 :
Exemples d'emplois qui ne sont pas utilisés dans les mêmes
situations de communication en France et au Canada

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>comme de raison</i> « sans doute »	« Locution fort usitée chez nous pour appuyer fortement l'affirmation de quelqu'un. Les dictionnaires la donnent en ce sens. Mais il est remarquable que les Français, s'ils en usent <u>dans la conversation</u> , ne l'emploient guère dans leurs livres. » (Degagné, « Questions de français », 12 juin 1930)
<i>le premier</i> à « le premier qui »	« Tournure relativement récente, chez nous, au moins dans l'écriture. Les Français l'emploient <u>dans la conversation</u> , mais rarement dans le langage écrit. » (Degagné, « Questions de français », 6 août 1928)
<i>pulpe</i> « pâte de bois »	« [...] nos gens nomment pulpe la pâte de bois, sous l'influence de l'anglais. On sait bien qu' <u>en langage technique</u> la pâte de bois qui sert à la fabrication du papier porte le nom de pulpe, même en France, où, cependant, on n'emploie que pâte dans l'usage courant. » (Davault, « Propos sur notre français », 4 avr. 1954)
<i>pages jaunes</i> « annuaire de numéros de téléphone commerciaux »	« Je remarque cependant que l'expression "pages jaunes" n'est employée [à Paris] que dans la publicité [...]. On ne trouve pas, comme au Québec, l'expression "pages jaunes" dans l'annuaire lui-même. Il s'agit d'un exemple de registres de langue : <u>familièrement</u> , on consulte les pages jaunes. » (Béguin, « Au fil des mots », 18 mai 1979)
<i>syntoniser</i> « accorder, régler » et <i>syntonisation</i> « accord, réglage »	« Syntoniser et syntonisation sont des termes très populaires au Canada, alors qu'on ne les entend jamais en France dans la langue courante. [...] [/] [...] J'ai interrogé à ce sujet un commis dans un grand magasin d'appareils de radio [à Paris] ; après m'avoir confirmé que syntoniser et syntonisation sont des <u>termes techniques</u> que, pour sa part, il n'emploie jamais, il m'a dit que les deux expressions courantes sont accorder et régler . » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 janv. 1957)

Étant donné que le registre dans lequel ces emplois sont usités au Canada diffère de celui dans lequel ils ont cours en France, ils contribuent à particulariser le français des Canadiens et on peut les rapprocher des *québécoisismes de statut* tels que définis dans la grille de Claude Poirier (1995c).

c) Emplois ayant une valeur stylistique particulière

Les chroniqueurs signalent enfin que certains emplois ont une valeur stylistique particulière dans la langue des Canadiens (33 emplois). Il s'agit essentiellement d'emplois qui ont une connotation péjorative ou vulgaire (voir Tableau 75).

Tableau 75 :
Exemples d'emplois ayant une
connotation péjorative ou vulgaire

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>flâner</i> « perdre son temps, vagabonder »	« "Flâner", en canadien, c'est perdre son temps, vagabonder, baguenauder sur les places publiques, circuler dans les rues en paresseux. <u>Le mot est toujours pris en mauvaise part.</u> » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 18 sept. 1897)

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>québécois</i> « de mauvais goût »	« Revenons au Québec. Le régionalisme “québécois” viendrait du nom d’une famille écossaise pauvre de Saint-Hyacinthe nommée Keating, patronyme qui, à la longue, se francisa phonétiquement en québécois <u>avec un sens plutôt péjoratif</u> . » (Béguin, « Au fil des mots », 20 mai 1975)
<i>rongeur de balustrade</i> « tartufe, dévot hypocrite »	« Ne laissons pas encore ce vocable [<i>rongeur</i>] sans mentionner une autre expression, <u>plutôt vulgaire</u> , mais d’un emploi si courant que nous ne saurions la passer sous silence, et c’est rongeur de balustrade , qui désigne un tartufe, un dévot hypocrite, un individu qui feint la piété [...]. » (Davault, « Propos sur notre français », 29 juill. 1956)
<i>s’accoter</i> « vivre en concubinage »	« [...] quelqu’un ou quelqu’une qui vit avec quelqu’une ou quelqu’un ne “s’accote” pas] vraiment. Accoter ne fait pas bon ménage avec les histoires de couples, sinon comme <u>québécoisisme péjoratif</u> ou familial. » (OLF, « Je pense donc je dis », 21 juin 1992)
<i>verrat</i> « terme d’injure »	« le nom du porc mâle, verrat par conséquent, est[,] dans le parler populaire du Canada, un juron et un superlatif surtout à <u>sens péjoratif</u> . C’est devenu, chez nous, un <u>mot si grossier</u> qu’on hésite, que j’hésite à le prononcer ou l’écrire même pour le bon motif comme aujourd’hui. » (Davault, « Propos sur notre français », 2 juin 1957)

Les chroniqueurs commentent aussi quelques emplois lexicaux qui sont communs à la France et au Canada, mais qui n’ont pas la même connotation (3 emplois). Par exemple, selon Béguin, *habitant* évoque au Canada une connotation péjorative que le mot n’a pas en France (« Au fil des mots », 10 août 1979). Fréchette reproche aux Canadiens d’oublier que *chic* est vulgaire en France (« À travers le dictionnaire et la grammaire », 30 juin 1894), ce que Laurence signale aussi à propos de *foutre* :

- (102) [...] En France, on n’ose écrire le mot *foutre*, parce qu’on le sent trop vulgaire. Un écrivain français qui se respecte n’écrit pas *Je l’ai foutu à la porte* ; il écrit : *Je l’ai f... à la porte*. Chez nous, l’expression est presque élégante pour ceux qui pratiquent le snobisme du sans-*façon*. (Laurence, « Propos sur notre français », 10 mars 1947)

La connotation particulière que ces emplois ont dans le français du Canada, mais non dans celui de France, rappelle encore une fois la notion de « québécoisisme de statut », telle que définie par Claude Poirier (1995c).

4. Commentaires sur la vitalité

Certains emplois donnent lieu à des commentaires qui concernent leur vitalité. S’il s’agit d’un aspect qui est parfois considéré comme relevant de la variation sociale de la langue (voir par exemple Rey, 2001 : liii-liv), nous préférons le traiter à part pour la simple raison que la vitalité concerne tous les types de variation précédents. Ainsi, le fait qu’un emploi soit donné comme

vieilli, comme régional ou comme technique indique que sa vitalité n'est pas très grande et que son usage demeure relativement peu fréquent dans certains contextes. En d'autres termes, tout en témoignant de la variation en français du Canada, les commentaires concernant la vitalité d'un emploi ne sont pas nécessairement mutuellement exclusifs à tous ceux qui précèdent, mais ils rendent compte d'un aspect qui leur est plutôt commun.

Ainsi, à côté des emplois qui sont donnés comme tout à fait courants (voir Tableau 61 plus haut), d'autres sont présentés comme peu utilisés dans le français du Canada (122 emplois). On en trouve quelques exemples dans le tableau 76.

Tableau 76 :
Exemples d'emplois présentés
comme étant d'usage peu courant

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>avérage</i> « moyenne »	« Nous nous en servons <u>rarement</u> , il est vrai ; mais ça ne le rend pas plus mauvais [...]. » (Paris, « Causerie philologique », 27 juin 1901)
<i>bureau</i> « commode basse »	« En américain, "low-boy" [désigne] une commode basse à grands tiroirs [...] qu'on appelle ici <u>parfois</u> bureau, ce qui est une erreur [...]. » (Béguin, « Au fil des mots », 23 janv. 1978)
<i>faubourg</i> « village, hameau »	« <i>Faubourg</i> ne peut s'employer pour désigner un village ou un simple hameau. C'est donc à tort qu'on dit <u>quelquefois</u> chez nous : [a]ller au <i>faubourg</i> , aller au bureau de poste du <i>faubourg</i> , en parlant d'un village ou du bureau de poste d'un hameau. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1930)
<i>température</i> « temps qu'il fait »	« Nous avons <u>parfois</u> tendance à utiliser le mot "température" pour parler du temps, mais les deux mots [<i>temps</i> et <i>température</i>] n'ont pas le même sens. » (Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 5 sept. 1989)
<i>vagues courtes</i> « ondes courtes »	« C'est aussi à l'anglais que nous sommes redevables de l'expression "vagues courtes" que l'on entend <u>parfois</u> chez nous, au lieu d' ondes courtes ("short waves"). » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 31 janv. 1957)

Pour certains emplois, les chroniqueurs précisent qu'ils sont moins fréquemment utilisés qu'un autre qui l'est davantage. Ils observent donc que certains emplois canadiens se trouvent en situation de concurrence, ce qu'illustrent les exemples qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 77 :
Exemples de mots en
situation de concurrence lexicale

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>bâdrie</i> et <i>bâdrerie</i> « ennui, tracas »	« Nous [avons un mot] voisin [de <i>braderie</i>] ; c'est bâdrie . [...] Bâdrie est <u>peu employé</u> chez nous. On dit plutôt bâdrerie , venu du verbe bâdrer [...]. » (Daviault, « Propos sur notre français », 19 déc. 1954)

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>boîte à casse-croûte</i> et <i>boîte à lunch</i> « porte-sandwich »	« [On] dit <u>parfois</u> ici <i>boîte à casse-croûte</i> , que je n'aime pas. C'est l'équivalent de ce qu'on nomme encore, hélas, trop souvent <i>boîte à lunch</i> . » (Béguin, « Au fil des mots », 19 nov. 1976)
<i>en place de</i> et <i>à la place de</i> « au lieu de »	« Nous employons à la place de devant un infinitif comme équivalent d'au lieu de : " À la place de lui écrire, tu devrais aller le voir". [/] Les Normands font de même. [/] <u>Il nous arrive aussi quelquefois de dire en place de</u> avec le même sens : " En place de jouer, tu ferais mieux d'étudier si tu veux passer tes examens". » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 20 nov. 1926)
<i>limoner</i> et <i>limer</i> « pleurnicher »	« Nos gens n'emploient pas seulement "limer" au lieu de pleurnicher ; ils disent aussi <u>quelquefois</u> "limoner". » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 26 juin 1926)

Dans un même ordre d'idées, il arrive aussi que les observations concernant la fréquence d'un emploi portent sur la signification particulière d'un terme qui est polysémique ; les chroniqueurs précisent alors que certains sens canadiens d'un mot sont plus usuels que d'autres (voir Tableau 78).

Tableau 78 :
Exemples de mots polysémiques dont
un sens est présenté comme peu courant

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>dévirer</i> « tomber à la renverse » et « chavirer »	« "Dévirer" est usité dans l'Anjou, le Berry, le Nivernais et la Touraine pour tomber à la renverse. <u>Cet emploi est rare chez nous</u> . [/] Mais on fait souvent usage de [...] "dévirer" au lieu de chavirer [...]. » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 20 mars 1926)
<i>hucher</i> « frapper à la porte » et « appeler à haute voix »	« <i>Hucher</i> est d'usage fréquent en certaines parties de notre province, particulièrement chez les descendants d'Acadiens. [/] Il s'emploie d'abord pour : appeler à haute voix. [...] [/] <i>Hucher</i> s'emploie <u>quelquefois</u> chez nous, comme en vieux français et en normand, avec l'acception de frapper à la porte. » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 6 déc. 1924)
<i>faire demander</i> « apprendre, faire connaître » et « faire dire une chose à quelqu'un par un autre »	« Nous avons le canadianisme <i>faire demander</i> , dans le sens de <i>faire dire</i> une chose à quelqu'un par un autre. C'est une idée qui se rapproche de l'ancienne acception de <i>mander</i> , qui était d' <i>apprendre une nouvelle</i> . [...] Et nos gens donnent même <u>parfois</u> cette signification à <i>faire demander</i> , par exemple : il me <i>fait demander</i> , dans sa lettre, que etc.[,] simplement pour dire : il <i>m'apprend</i> , il me <i>mande</i> . » (Degagné, « Questions de français », 25 août 1930)
<i>pigras</i> « espèce de laxatif », « petite mare pleine de boue » et « saleté »	« Chez nous, du "pigras", c'est de la boue gluante, et un "pigras", c'est un boubier, une petite mare pleine de boue. [...] [/] Un "pigras", c'est aussi toute espèce de saleté. [...] [/] Par extension de sens encore, "pigras" se dit <u>quelquefois</u> , chez nous, d'une espèce de laxatif à base d'aloès et même des personnes très sales, très malpropres » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 4 sept. 1926)

Les chroniqueurs ne précisent généralement pas en quoi certains emplois sont peu courants. Dans certains cas, il s'agit peut-être d'emplois qui sont utilisés seulement dans certaines régions

ou encore dans certains milieux sociaux, à moins qu'il ne s'agisse tout simplement d'emplois en train de vieillir. Il se peut aussi que certains de ces emplois n'aient jamais été d'un usage généralisé au Canada français, comme *vagues courtes* « ondes courtes », cité dans le tableau 76, que personne d'autre que Chantal n'a commenté (voir ILQ).

En terminant, les chroniqueurs font remarquer que certains emplois lexicaux n'ont pas la même fréquence en France et au Canada. Il s'agit d'emplois présentés comme courants au Canada, mais comme rares en France (voir Tableau 79).

Tableau 79 :
Exemples d'emplois qui n'ont pas
la même fréquence en France et au Canada

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>claret</i> « vin rouge »	« Nous donnons [...] le nom de <i>clarets</i> à quelques vins rouges [...]. Le terme est <u>peu usité en France</u> . » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », oct. 1934)
<i>forum</i> « tribune »	« Pour éviter l'anglicisme "panel", nous avons recours à un latinisme : "forum". Ce mot <u>s'emploie dans ce sens en France, mais rarement</u> [...] » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 9 nov. 1961)
<i>hardes</i> « vêtement, habillement »	« [...] on se sert beaucoup du mot <i>hardes</i> chez nous, dans le sens de vêtement, habillement, etc. Ce mot vieillit ; <u>on ne l'emploie presque plus en France</u> . » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 21 oct. 1893)

Il s'agit donc une fois de plus d'emplois qualifiés de *québécoisismes de statut* dans la grille de Poirier (1995c).

D. COMMENTAIRES RELATIFS À L'ORIGINE DES EMPLOIS CANADIENS

Nous nous sommes également intéressé aux commentaires que les chroniqueurs font concernant l'origine des emplois canadiens⁶³. Au total, nous avons pu classer 2 995 emplois en fonction de l'origine que les chroniqueurs leur attribuent, ce qui correspond à 31,3 % de l'ensemble des emplois relevés. Les commentaires d'ordre historique peuvent concerner toutes les composantes de la langue, mais portent le plus souvent sur le lexique.

⁶³ Nous verrons dans le chapitre suivant que les chroniqueurs invoquent parfois l'origine d'un emploi canadien à des fins normatives (voir § B.1.b et B.2.b).

Pour classer les différents commentaires des chroniqueurs portant sur l'origine des emplois relevés, nous nous sommes inspiré de l'axe diachronique du modèle de Claude Poirier (1995c : 36 et suiv. ; voir également Poirier, 1980), où sont distingués : 1^o les héritages de France, ce qui inclut les archaïsmes (emplois attestés dans l'histoire du français, mais disparus ou vieillis en France) et les dialectalismes (emplois apportés des diverses régions de France) ; 2^o les emprunts aux langues amérindiennes (amérindianismes) ou à l'anglais (anglicismes) ; 3^o les emplois issus de l'évolution propre au français du Canada (innovations). On retrouve les mêmes catégories dans le discours des chroniqueurs, mais ceux-ci attribuent aussi certains emplois à l'influence du vocabulaire maritime (voir Tableau 80).

Tableau 80 :
Aperçu des commentaires relatifs
à l'origine des emplois canadiens

ORIGINE		NOMBRE D'EMPLOIS	%
Héritages de France		1 038	10,9 %
Emprunts	amérindianismes	45	0,5 %
	anglicismes	1 670	17,5 %
Innovations		152	1,6 %
Influence du vocabulaire maritime		90	1,0 %
TOTAL		2 995	31,5 %

1. Héritages de France : archaïsmes et dialectalismes

Il y a 1 038 emplois qui sont identifiés par les chroniqueurs comme des héritages de France. De ce nombre, 789 sont présentés comme des archaïsmes⁶⁴. C'est le cas des différents emplois lexicaux cités dans le tableau 81.

⁶⁴ Pour qu'une forme soit retenue dans cette catégorie, il fallait que le chroniqueur précise qu'elle a déjà été en usage en français. Nous avons donc exclu tous les emplois qui sont simplement donnés comme vieillis en France puisque ce type de commentaires n'est pas de nature historique à strictement parler ; il rend plutôt compte de l'usage actuel qui a cours en France.

Tableau 81 :
Exemples d'emplois lexicaux
présentés comme des archaïsmes

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>billot</i> « tronc d'arbre abattu »	« <u>Notre emploi n'est qu'un archaïsme, puisqu'en ancien français billot avait le sens que nous lui donnons.</u> » (Davialt, « Propos sur notre français », 18 déc. 1955)
<i>catin</i> « poupée »	« <u>Catin</u> signifiait autrefois une poupée en France. Le mot a conservé parmi nous sa première acception, tandis que sa signification s'est modifiée là-bas. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 17 mars 1894)
<i>s'adonner</i> « s'entendre, devenir intime »	« <u>C'est une locution canadienne qui remonte au plus vieux français.</u> En France le verbe "s'adonner" [...] n'a gardé que l'acception [...] "se livrer entièrement à une chose" : on s'adonne aux plaisirs, au travail... ou à l'élevage des puces. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 12 févr. 1953)
<i>safre</i> « glouton »	« <u>Vieux mot, bien français, dont l'usage est demeuré, chez nous,</u> et dans son sens "généine" ["véritable"] de <i>glouton</i> . » (Degagné, « Questions de français », 18 févr. 1929)
<i>se détordre</i> « se fouler »	« <u>C'est parler comme on parlait au dix-septième siècle. [/] [...] "se détordre" le pied, le bras, etc., n'est plus guère usité en France.</u> » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 3 avr. 1926)

Parmi les emplois que les chroniqueurs tiennent pour des archaïsmes, on trouve aussi certains traits phonétiques ainsi que quelques dizaines de mots qui présentent une prononciation particulière dans la langue des Canadiens (voir Tableau 82).

Tableau 82 :
Exemples de prononciations
présentées comme des archaïsmes

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>abric</i> et <i>nic</i> (prononciation de <i>abri</i> et <i>nid</i>)	« [...] les Acadiens disent abric pour <i>abri</i> et nic pour <i>nid</i> . (Nic se dit aussi dans Québec). <u>Survivance, encore, abric</u> [...] <u>se voit dans de vieux auteurs français.</u> » (Davialt, « Propos sur notre français », 3 nov. 1957)
<i>chommer</i> (prononciation de <i>chômer</i>)	« Et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'au xvi ^e et au xvii ^e siècle, en France, on écrivait et l'on prononçait <i>chommer</i> , exactement comme nos gens. » (Degagné, « Questions de français », 14 mai 1928)
<i>marbe</i> (prononciation de <i>marbre</i>)	« <u>Nos gens prononcent généralement marbe.</u> Il en était ainsi en France, à la fin du xvii ^e siècle. "Le petit peuple de Paris dit <i>marbe</i> ", lit-on dans le dictionnaire de Richelet. » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 5 juill. 1924)
ouverture de [ɛ] en [a] devant [ʀ]	« Devant r [...], a remplace souvent e [dans la langue acadienne]. Cercle devient carcle et forme, farme . Cette prononciation se retrouve chez les Canadiens : <u>c'est d'ailleurs une survivance du vieux français.</u> Rabelais écrit : "Les fouaciers aidarent à monter... Les musiciens cessarent". Ambroise Paré disait : "Je le pansay, Dieu le guarit". » (Davialt, « Propos sur notre français », 22 sept. 1957)
<i>père</i> et <i>mère</i> (prononciation de <i>père</i> et <i>mère</i>)	« Dans notre langue populaire, <u>père et mère se disent souvent père et mère comme au Grand Siècle.</u> » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 2 juin 1960)

Lorsqu'ils commentent des emplois archaïques, les chroniqueurs précisent parfois que leur usage s'est maintenu non seulement au Canada, mais aussi dans certaines provinces de France. On trouve donc, dans cette catégorie, de nombreux emplois qui ne sont pas tenus pour des emplois exclusifs au français du Canada, comme l'illustre cet exemple :

- (103) [Chez nous, *escousse*] s'emploie pour « secousse » pris figurément. Que, par exemple, un de ces véhicules non apprivoisés qui portent le nom d'automobiles passent sur un enfant, on dira aussitôt : « C'est sa pauvre mère qui va avoir une "escousse" quand elle le verra dans un tel état ! ». Cette interversion des lettres s et e dans « secousse » ne nous est pas particulière. On la trouve dans les parlers normand, champenois, lorrain et rouchi. « Escousse » se disait d'ailleurs pour « secousse » dans l'ancien français. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 11 juill. 1925)

Il arrive que les chroniqueurs se contentent d'affirmer qu'un emploi canadien a déjà eu cours en français sans le prouver (voir, par exemple, les commentaires qui accompagnent *chommer* et *marbe* dans le tableau précédent). Souvent, ils recourent toutefois à des attestations qu'ils trouvent dans des œuvres littéraires et dans des dictionnaires anciens pour prouver l'origine archaïque d'un emploi. C'est le cas notamment de Geoffrion (voir Pellerin, 2007 : 82 et suiv.). En (104), par exemple, Geoffrion cite des extraits de deux écrivains français, Rabelais et Pierre de Larivey, pour montrer que le verbe *virer* avait cours dans l'ancienne langue :

- (104) [Les verbes *virer*, *revirer* et *dévirer*], pris activement, ont le sens de tourner et de faire tourner. Ainsi nos gens « virent », « revirent » ou « dévirent » la tête, une carte, un cheval, une voiture, le foin demi sec, des crêpes (en les faisant sauter dans la poêle). Cet usage canadien n'a rien qui doive nous étonner. En effet, « virer » avait l'acception de tourner dans l'ancienne langue. Rabelais a écrit : « J'ay beau le tourner et virer (ce livre) », et Larivey : « Lequel, après avoir tourné, viré, brouillé et manié cet argent, le remit dans les sacz ». D'autre part, on attribue souvent la signification de tourner à « virer », dans l'Anjou, le Bas-Maine, l'Aunis, le Poitou, la Saintonge, le Nivernais, à « revirer », dans l'Anjou, la Lorraine ; et à « dévirer », dans le Haut et le Bas-Maine. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 20 mars 1926)

Il arrive aussi que les chroniqueurs n'aillent pas eux-mêmes à la recherche des origines d'un emploi. N. Degagné et P. Daviault, par exemple, préfèrent se reporter plutôt aux différents renseignements d'ordre historique contenus dans le GPFC, ce qui illustre une fois de plus toute l'influence que cet ouvrage a exercée sur la production lexicographique au Canada français (voir Mercier, 2002a : 99 et suiv.) :

- (105) « Jusqu'à tant que ». – Cette locution est bien employée chez notre peuple. Le Glossaire [du parler français au Canada] la note comme étant du vieux français et usitée dans sept dialectes de France. Elle a exactement le sens de *jusqu'à ce que*. Ex. : Il travaille *jusqu'à tant* qu'il fasse noir. Son origine latine est visible : *usque tantum ut...* (Degagné, « Questions de français », 21 déc. 1933)

À côté des archaïsmes, les chroniqueurs mentionnent certains emplois dont ils font remonter l'origine à la langue qui a cours dans telle ou telle région de France. Dans notre corpus, nous en avons relevé 211⁶⁵ ; on trouve quelques exemples de ces dialectalismes dans le tableau 83.

Tableau 83 :
Exemples d'emplois lexicaux
présentés comme des dialectalismes

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>attisée</i> « petit feu, flambée »	« Encore un archaïsme dialectal, mais <u>celui-ci nous vient de l'ancien patois normand. Attisée</u> (substantif qui n'a jamais existé en français) y a eu, comme dans notre salade de patois, le sens de "petit feu, flambée". » (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 12 mars 1966)
<i>chaudette</i> « un peu gris, éméché »	« De toute évidence, <u>notre adjectif chaudette nous vient de l'Anjou</u> : c'est le <i>chaudet</i> angevin que nous prononçons en faisant sonner le t final [...]. » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 22 nov. 1924)
<i>décampe</i> « mine, allure, tournure »	« [...] "décampe" est usité dans l'Anjou ainsi que dans la Saintonge avec le sens de tournure et d'allure. Évidemment, <u>c'est de ces provinces qu'il a été apporté chez nous.</u> » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 27 févr. 1926)
<i>fredoche</i> « broussailles »	« S'il y a canadianisme [terme créé au Canada], il remonte aux tout débuts [<i>sic</i>] de la colonie. <u>J'y vois plutôt un terme dialectal apporté de France.</u> Mais d'où, exactement ? Voilà où finit ma science. » (Daviault, « Propos sur notre français », 1 ^{er} août 1954)
<i>verrure</i> « verrue »	« "Verrure" se dit encore en Bretagne, ainsi que dans la Normandie, l'Anjou, l'Orléanais, le Berry, le Nivernais. [/] De toute évidence, <u>c'est de ces provinces que nous est venue l'habitude</u> de dire "verrure" [...]. » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 19 sept. 1925)

Les chroniqueurs ne précisent pas toujours de quelle région de France proviennent les emplois d'origine dialectale (voir l'exemple *fredoche* « broussailles » dans le tableau ci-dessus). Quand c'est le cas, ils les rattachent la plupart du temps aux parlers qui ont cours en Normandie et en Anjou, deux régions situées dans le Nord-Ouest et dans l'Ouest de la France, ainsi qu'à ceux qui sont en usage dans l'Orléanais et le Berry, dans le Centre. Les emplois dont l'origine est attribuée aux parlers normands sont néanmoins les plus nombreux et ils constituent environ la moitié de tous emplois canadiens auxquels les chroniqueurs attribuent une origine dialectale.

Tout comme c'est le cas pour les archaïsmes, les chroniqueurs ne s'appuient parfois sur aucune source pour prouver qu'un emploi provient d'une ou de plusieurs régions en France.

⁶⁵ Nous n'avons évidemment pas tenu compte ici des emplois présentés comme ayant cours à la fois au Canada et dans une ou plusieurs provinces de France : de tels commentaires n'établissent pas directement de lien de filiation, mais ils sont plutôt d'ordre synchronique. Comme nous l'avons vu dans l'exemple (103), ces emplois remontent dans bien des cas au vieux français, selon les chroniqueurs.

Certains d'entre eux, à commencer par Geoffrion, puisent toutefois abondamment dans les différents glossaires publiés en France qui décrivent la langue qui avait cours dans ses différentes régions (voir Mercier, 1996 et 2008) :

- (106) Cette expression [*c'est le règne* « ce sont les habitudes en cours »] nous paraît venir de l'Orléanais. Nous la relevons dans un glossaire du pays blaisois [de la ville de Blois], avec cet exemple bien caractéristique : « Un curé se plaint à ses paroissiens de ce que son église n'est guère fréquentée. – Quoique vous v'lez, monsieur le curé, répond l'un d'eux, c'est le règne ! ». (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 10 mai 1924)

Ici encore, Degagné et Daviault tirent aussi profit des renseignements concernant les origines dialectales de certains emplois canadiens qu'ils trouvent dans le GPFC.

Les chroniqueurs sont par ailleurs bien conscients de la difficulté qui consiste à départager les archaïsmes et les dialectalismes, notamment parce qu'ils constatent que certains emplois dialectaux sont aussi attestés dans un état ancien du français (38 emplois). C'est ce qui explique pourquoi ils ne tranchent pas dans tous les cas, préférant parfois évoquer les deux possibilités ; en voici un exemple :

- (107) D'où viennent ces locutions [*gréyer* et *agréyer*] ?

Dans le vieux français, *agreier* avait le sens de gréer, équiper, arranger, et *agroï*, *agrei*, *agré*, celui d'armure, équipement, harnais, parure, atour.

Dans l'ancien normand, *agreier* signifiait dresser, disposer, orner, embellir. Dans la Normandie, *greyer* s'emploie actuellement, non seulement pour gréer, mais pour équiper, harnacher. Et dans l'île normande de Guernesey, *grâie(r)* est usité pour habiller.

Dans le Bas-Maine, *greyé* se dit pour gréé, ainsi que pour bien pourvu. « Te v'là ben *greyé* » y est d'usage courant, comme chez nous, pour : Il ne te manque rien.

En Bretagne, *greier* un cheval, c'est le harnacher.

Dans les parlers de l'Anjou, *gréier* se prend, non seulement pour gréer, mais pour installer, disposer, organiser, arranger en général. Les Angevins, eux aussi, disent *gréier* un cheval, au sens de harnacher, et « Te v'là ben *gréié* » pour : Il ne te manque rien.

Dans l'argot des matelots français, *se gréer*, c'est s'acheter du linge, des vêtements, des effets.

Littré, dans le supplément de son dictionnaire, remarque que « *gréé* se dit aussi d'autres appareils que ceux de la marine ». Et il cite cette phrase qu'il a relevée dans le *Journal Officiel* du 7 septembre 1875 : « Un troisième fanal à verre blanc, comme les deux premiers, était *gréé* avec de l'huile d'olive ».

Les principales acceptions de nos locutions *gréyer* et *agréyer* ont donc leur origine dans l'ancien français ou dans les parlers provinciaux. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 8 nov. 1924)

Les emplois qui sont donnés comme des héritages français sont surtout fréquents dans les chroniques de Geoffrion (459/1 166 emplois ; = 39,4 %) et de Daviault (301/1 968 emplois ; = 15,3 %). Conformément aux objectifs qu'il s'est fixés, Geoffrion accorde une importance toute

particulière à l'origine des emplois qu'il commente. S'il insiste autant sur l'origine française de plusieurs emplois canadiens, c'est notamment dans le but de réfuter leur origine anglaise présumée (voir Chamberland 1980 ; Laurendeau, 2004 : 220-226 ; Pellerin, 2007 : 78 et suiv.), ce qu'illustre l'exemple suivant :

(108) Chez nous, *arguer* est usité [...] au sens de plaider, argumenter : [*a*]rguer un [*sic*] cause, *arguer* contre une proposition. Or, l'anglais *to argue* a la même signification. Est-ce à dire que notre locution *arguer* soit un anglicisme ?

Pas nécessairement. En effet, dans l'ancien français, *arguer* s'employait pour défendre, soutenir, argumenter, démontrer, établir par des preuves.

Clément Marot a écrit :

Sans *arguer* le pro ne le contra,

À vostre avis, qu'est elle devenue ? (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 12 avr. 1924)

Geoffrion cherche ainsi à dénoncer le discours de ceux qu'il qualifie de « surpuristes », terme dont il se sert pour désigner ceux qui attribuent tout écart que le français du Canada présente par rapport à la langue qui a cours en France à l'influence de l'anglais (voir Pellerin, 2007 : 78), comme le montre cet extrait tiré de l'avant-propos de son premier recueil de chroniques :

[...] les “surpuristes” de chez nous sont d'une espèce particulière. Pour eux, l'anglais est antérieur à tout autre idiome : de là leur propension à voir des anglicismes partout, dans d'authentiques idiotismes provinciaux, et jusque dans les gallicismes les plus caractéristiques. (Geoffrion, 1924-1927, vol. 1 : xvi)

Nous verrons plus loin que Geoffrion n'accepte toutefois pas nécessairement ces emplois qui, en dépit de leurs origines bien françaises, n'en restent pas moins condamnables à ses yeux dans bien des cas.

2. Emprunts

Les chroniqueurs commentent aussi un certain nombre d'emplois que les Canadiens ont empruntés soit aux langues amérindiennes, soit à l'anglais (1 715 emplois).

a) Emprunts aux langues amérindiennes

Les chroniqueurs commentent relativement peu d'amérindianismes, et pour cause. C'est que les langues amérindiennes ont laissé relativement peu de traces dans le français du Canada (Laflamme, 2001 : 91). Nous en avons relevé seulement 45 dont voici deux exemples :

- (109) Le mot *atoca* nous vient des Indiens, je crois. En France, ce fruit s'appelle *canneberge*. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 20 janv. 1894)
- (110) Mentionnons, parmi les termes qui nous viennent des dialectes indiens : **togan**, pipe en algonquin. **Savoyane**, mot tiré de **sawiam**, et qui désigne une plante [...] dont la racine donne une teinture jaune. Cette plante sert aussi de médicament. D'autre part, le **pimbina** est une plante à baie rouge du genre *viorne*. Et, dans le domaine de la botanique, il y a aussi le **pétun**, qu'on nomme maintenant **tabac**. (Daviault, « Propos sur notre français », 12 oct. 1958)

À quelques exceptions près, il s'agit pour la plupart d'emplois signalés dans la chronique de Daviault qui en commente à lui seul une quarantaine.

Nous n'avons évidemment pas tenu compte des emplois que les chroniqueurs font remonter à un étymon amérindien, mais qui, selon eux, sont passés dans le français du Canada par l'intermédiaire de l'anglais, comme *caucus* « comité électoral » :

- (111) J'apprendrais plus tard, non sans dépit, que « caucus » nous venait des Américains, et qu'eux-mêmes l'avaient tiré de la langue algonquine. (Poisson, « À la recherche du français », 29 janv. 1968)

Par ailleurs, Daviault fait remarquer que les Canadiens ont formé certains mots et expressions à partir d'emprunts aux langues amérindiennes. C'est par exemple le cas de *n'avoir que le watap et l'erre d'aller* « être très maigre et très faible » – dont l'un des constituants est l'amérindianisme *watap* « homme maigre » (« Propos sur notre français », 16 janv. 1955) – ainsi que de *tire-la-babiche* « cordonnier » et *babicher* « maltraiter en paroles » – tous les deux formés à partir de l'amérindianisme *babiche* « lanière de cuir » (9 nov. 1958). Daviault ne présente pas ces mots comme des amérindianismes à strictement parler, mais plutôt comme des mots que les Canadiens ont formé à partir d'un emprunt :

- (112) [...] Notre **babiche** vient, d'après certains auteurs, du suffixe verbal algonquin **bij**, qui signifie attacher, mais plus probablement de **sisibabiche**, signifiant petite corde dans certaines tribus, où corde se dit **sisibab**. Comme l'accent est sur la syllabe **bab**, on a laissé tomber le préfixe **sis**. [...] On en a tiré le verbe **babicher**, qui veut dire : donner une correction à un enfant, maltraiter en paroles ou se montrer mesquin, avare. (Daviault, « Propos sur notre français », 9 nov. 1958)

b) Emprunts à l'anglais

Contrairement aux amérindianismes, les emplois que les chroniqueurs attribuent à l'anglais sont très nombreux. Nous en avons relevé 1 670, ce qui équivaut à 17,5 % de tous les emplois canadiens. Comme le montre le tableau 84, leur pourcentage est toutefois beaucoup plus élevé dans certaines chroniques.

Tableau 84 :
Chroniques présentant un taux élevé d'emplois
identifiés comme des emprunts à l'anglais (20 % et plus)

PÉRIODE	CHRONIQUE	NOMBRE	%
1865-1910	Buies (1888)	50	80,6 %
	Fréchette (1893-1903)	154	21,3 %
	Groulx (Montal, 1906)	14	60,9 %
	Lusignan (1884-1885)	19	41,3 %
	Rinfret (1895)	10	50,0 %
	Roullaud (1907-1908)	22	22,8 %
1910-1950	Blanchard (1912)	76	97,4 %
	— (1918-1919)	85	30,6 %
	— (Clément, 1949-1952)	40	27,4 %
	Laurence (1943-1947)	22	23,4 %
	SPFC (1930-1945)	212	22,1 %
1950-1970	Dagenais (1959-1961)	59	37,1 %
	— (1966a)	40	39,2 %
	Darbelnet (1963-1967)	19	47,5 %
	Poisson (1966-1968)	36	39,6 %
DEPUIS 1970	Beaudry (1995-1996)	46	50,5 %
	Béguin (1975-1982)	206	46,7 %
	OLF (1989-1995)	23	50,0 %
	Troestler (1989-1993)	13	43,3 %

Les emplois attribués à l'anglais sont généralement plus fréquents dans les chroniques qui ont une orientation plus prescriptive alors que les chroniques de nature moins prescriptive (comme celles de M. Hudon, de P. Daviault et de Ph. Barbaud) en contiennent moins.

La plupart des emplois que les chroniqueurs attribuent à l'anglais sont présentés comme des emplois lexicaux que les Canadiens ont repris tels quels à l'anglais (1 158 emplois). Il s'agit donc d'emprunts à l'anglais que l'on désigne de nos jours par le terme d'*emprunts directs* ou d'*emprunts formels* (voir Poirier, 1988 : 1848). Considérons les exemples qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 85 :
Exemples d'emplois lexicaux
attribués à l'anglais

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>condo</i> « copropriété »	« [...] cet affreux <u>anglicisme</u> est toujours aussi vivace chez nous, comme l'ivraie qui résiste à toutes les tentatives d'extermination. » (Beaudry, « Langue », 27 déc. 1995)

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>esparouïne</i> « roue d'air »	« Le <u>contact avec l'anglais a fait naître</u> , au Canada, des mots revêtus d'une forme, ou d'une prononciation française. [...] [/] Prenons, par exemple, esparouïne , tiré de spar wheel et qui désigne une "roue d'air". » (Daviault, « Propos sur notre français, 14 août 1955)
<i>fichoir</i> « tige flexible utilisée pour dégorgier des canalisations »	« [<i>Fichoir</i>] est une <u>transposition phonétique</u> du terme anglais "fish wire" » (Vien, « Le français quotidien », 27 mai 1996)
<i>love seat</i> « causeuse »	« "Love-seat" est un <u>américanisme</u> . » (Poisson, « À la recherche du français », 12 août 1968)
<i>switch</i> « bifurcation »	« Le train bondé de voyageurs et chargé de marchandises [...] crache l' <u>anglicisme</u> en même temps que sa noire fumée puante de charbon. » (Blanchard, « L'anglicisme et le sport », 30 avr. 1912)

Parfois, ces emprunts ont subi d'importantes modifications lors de leur intégration dans le français du Canada, notamment sur le plan phonétique et morphologique, ce que certains chroniqueurs ne manquent pas de signaler (voir, par exemple, les commentaires à propos de *esparouïne* et *fichoir* figurant dans le tableau précédent). Pour désigner de tels emprunts, les chroniqueurs recourent parfois aux expressions *corruption* ou *francisation (canadienne ou canayenne)* (voir Tableau 86). À ce propos, on peut s'étonner du fait qu'aucun chroniqueur ne fasse ressortir que ces emprunts ont surtout pénétré par voie orale plutôt que par voie écrite dans la langue des Canadiens.

Tableau 86 :
Exemples d'emplois lexicaux empruntés à l'anglais
ayant subi une modification phonétique ou morphologique

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>arlérose</i> ou <i>alérose</i> « sorte de pomme de terre »	« Nos gens [...] ont <u>francisé</u> <i>early rose</i> : ils disent <i>arlérose</i> ou <i>alérose</i> [...] ». (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 24 mai 1924)
<i>carveur</i> « couteau à dépecer »	« Ce mot est une <u>francisation</u> canadienne du terme anglais <i>carver</i> , qui désigne le couteau dont on se sert pour dépecer. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », oct. 1931)
<i>file</i> « série, liasse, collection »	« Mot anglais <u>francisé</u> par nous pour désigner la <i>série</i> , la <i>liasse</i> , la <i>collection</i> d'un journal. » (Rinfret, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 14 sept. 1895)
<i>pécane</i> « noix oblongue »	« <i>Pécane</i> est sans doute une <u>francisation</u> canadienne de l'anglais <i>pécan</i> . » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », avr. 1934)
<i>thépôt</i> « théière »	« "Thépot" est la corruption canayenne de l'anglais "tea-pot". » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 26 juin 1897)

À côté des mots empruntés tels quels à l'anglais, les chroniqueurs présentent également des emplois qui sont utilisés dans un sens emprunté à l'anglais et que l'on appelle de nos jours des

emprunts sémantiques (voir Poirier, 1988 : 1849). Moins nombreux que les emprunts directs, ces emprunts sont au nombre de 332, parmi lesquels on trouve ceux qui figurent dans le tableau 87.

Tableau 87 :
Exemples d'emplois lexicaux
dont le sens est attribué à l'anglais

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>département</i> « division d'une faculté »	« [...] sans doute peut-on raisonnablement soutenir que <i>département</i> , pour désigner une division d'une Faculté[,] <u>représente l'adjonction d'un sens anglais à ceux que possède déjà ce vieux mot français.</u> » (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », mars-avr. 1967)
<i>emphatiquement</i> « fortement, énergiquement, expressément »	« [M. Laurent] avait voulu dire, <u>d'après le mot anglais</u> , qu'il déclarait fortement, énergiquement, expressément, que le chien ne lui appartenait pas. [/] Au Canada, on ignore généralement la valeur exacte de ce mot. » (Roulland, « Leçons pratiques de français », 4 janv. 1908)
<i>endosser</i> « appuyer »	« [...] on entend souvent, et on lit même dans nos journaux, <u>le verbe "endosser" utilisé dans les sens du verbe anglais "to endorse".</u> [...] "Endosser" signifie "se mettre sur le dos" [...]. » (Beaudry, « Langue », 3 sept. 1996)
<i>régulier</i> « ordinaire, habituel »	« L'adjectif <i>régulier</i> , dont on abuse terriblement au Canada, n'a pas le sens de "qui est ordinaire, habituel" que possède l'adjectif anglais " <i>regular</i> " et <u>c'est un autre anglicisme que l'on commet quand on prête cette acception [sic] à <i>régulier</i>.</u> » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 15 avr. 1966)
<i>satisfaire</i> « convaincre, persuader »	« On entend dire parfois, chez nous : Je suis <i>satisfait</i> qu'il a agi honnêtement ; – Je voudrais vous <i>satisfaire</i> que vous avez tort. <u>Ce sont là des anglicismes. Si <i>to satisfy</i> a le sens de convaincre, persuader, le français <i>satisfaire</i> ne l'a pas.</u> » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1935)

Il faut toutefois préciser que, pour certains emplois lexicaux attribués à l'anglais, les chroniqueurs ne précisent pas toujours que ce n'est en fait que le sens que les Canadiens ont emprunté. Dans les chroniques, certains emprunts que l'on sait de nos jours être des emprunts sémantiques à l'anglais sont présentés comme s'il s'agissait d'emprunts directs. C'est ce qui explique que le même chroniqueur puisse présenter le même emploi tantôt comme un emprunt sémantique, tantôt comme un emprunt direct, comme c'est le cas des exemples suivants, où Dagenais commente l'origine anglaise de *fournaise* « appareil de chauffage » :

- (113) *Fournaise*, certes, est un mot français, mais il ne signifie pas l'objet qu'on lui fait, à l'anglaise, désigner ici.

N'importe quel dictionnaire enseigne que le mot *fournaise* n'a que deux significations. Premièrement, on appelle ainsi un grand four et le mot n'est utilisé dans ce sens que dans l'industrie. Un four n'est pas un appareil de chauffage mais de transformation. Une fournaise est un appareil de transformation. Deuxièmement, une fournaise désigne un feu très ardent et, par extension, un lieu très chaud. Larousse donne comme exemple : *les parages de la mer Rouge sont une véritable fournaise*. Dans cette dernière acception, *fournaise* ne désigne pas un appareil. L'objet principal de l'appareillage d'un chauffage central ne peut donc pas être désigné par le mot *fournaise*. Donner cette acception à *fournaise*, c'est parler anglais. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 28 sept. 1959)

- (114) J'ai exposé la désagrégation du français, la destruction par l'intérieur du français que produit chez nous l'action lente, continue, sournoise de l'anglais, cette transformation mortelle du cœur et des membres mêmes de la langue, de son esprit et de ses moyens, qui nous fait **charger des frais** (de l'anglais **charge**), installer dans nos maisons des **fornaises** (de l'anglais **furnace**), changer le nom de l'École du meuble en celui de l'**Institut des arts appliqués** (de l'anglais **applied arts**) et dire **sur la rue** au lieu de **dans la rue**. [...] (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 13 avr. 1960)

Les chroniqueurs qualifient aussi 57 emplois de *traductions littérales*, de *calques* ou, plus rarement, de *décalques*, expressions utilisées pour désigner le phénomène qui consiste à traduire littéralement une expression qui a cours en anglais (voir Poirier, 1988 : 1849) (voir Tableau 88).

Tableau 88 :
Exemples d'emplois lexicaux présentés
comme des calques de l'anglais

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>charrue pour la neige</i> « chasse-neige »	« Ce que nous appelons[,] à tort, <i>charrue pour la neige</i> est une <u>traduction littérale</u> de l'anglais (<i>snow plough</i>). » (Rinfret, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 28 déc. 1895)
<i>immatriculation</i> « inscription »	« Plusieurs des termes dont nous nous servons sont en effet ce qu'on peut appeler des <u>calques</u> : ce sont d'authentiques mots français, immatriculation , par exemple, que nous dotons d'un sens qu'ils n'ont pas dans le français universel mais que le terme correspondant en anglais possède. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 10 mai 1962)
<i>mur-à-mur</i> « moquette en laine »	« Je découvre, en continuant à lire [dans un hebdomadaire français], quelques expressions intéressantes : moquettes en laine (notre mur-à-mur, <u>calque</u> de wall-to-wall) [...]. » (Béguin, « Au fil des mots », 22 juill. 1976)
<i>orateur</i> « personne qui préside un corps législatif »	« La tradition qui nous fait dire <i>orateur</i> , <u>calque</u> de "speaker", au lieu de <i>président</i> en parlant de la personne qui préside un corps législatif ne vaut rien contre le fait que le terme <i>orateur</i> n'a pas cette signification en français. » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 9 juin 1966)
<i>plume fontaine</i> « stylo »	« [...] quand apparut le stylo , on l'a appelé, chez nous, plume fontaine : c'était le <u>décalque</u> de l'anglais fountain pen . » (Daviault, « Propos sur notre français », 20 juin 1954)

Parmi tous les emplois que les chroniqueurs attribuent à l'anglais, il y en a un certain nombre qu'ils ne situent pas tout à fait au même plan que les autres : il s'agit d'emplois que l'anglais avait lui-même empruntés au français avant d'être réempruntés par le français et qu'on qualifie parfois de nos jours d'*emprunts allers et retours* (voir Walter, 1997 : 178 et suiv.) (voir Tableau 89).

Tableau 89 :
Exemples d'emplois lexicaux présentés comme
des emprunts allers et retours à l'anglais

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>bargain</i> « occasion »	« "Bargain" est un vieux <u>mot que les Anglais ont emprunté aux Français</u> , et [qu'ils] sont en train de rendre aux Canayens. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 11 nov. 1899)
<i>hockey</i>	« [Ce terme] n'est, en effet, qu'un Français (hocquet, "bâton") émigré en <u>Angleterre</u> d'où il nous est revenu avec un petit accent anglais [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 12 juin 1958)
<i>mouvoir</i> « déménager »	« Cette locution est sans doute un anglicisme [...]. [/] Mais, l'anglais "move" est <u>un emprunt à l'ancien français</u> . C'est la forme anglo-saxonne des vieux verbes "mover", "mouvoir", qui avaient non seulement le sens de remuer, mais aussi celui de partir. » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 27 mars 1926)
<i>nuisance</i> « incommodité, embarras »	« <u>L'ancien français</u> l'employait au sens de préjudice, chose nuisible, tort, dommage. [...] [Ce mot] <u>est revenu dans la langue en passant par l'anglais</u> . C'est peut-être pourquoi nous l'employons tellement. » (Daviault, « Propos sur notre français », 16 nov. 1952)
<i>premier</i> « premier ministre »	« <u>Nous réempruntons aux Anglais</u> , sous forme anglaise, <u>le français qu'ils nous ont emprunté</u> . » (Degagné, « Questions de français », 31 oct. 1927)

En rattachant ces emprunts à l'histoire du français, certains chroniqueurs semblent encore soucieux de montrer les origines bien françaises, même si elles sont lointaines, de certains anglicismes. Leur démarche peut alors donner l'impression qu'ils considèrent ces emprunts comme moins condamnables que les autres, mais nous verrons plus loin que ce n'est généralement pas le cas.

Les emprunts allers et retours posent parfois un problème d'interprétation aux chroniqueurs puisqu'il peut être difficile de vérifier si le mot est attesté pour la première fois en français ou en anglais, comme le montre l'exemple suivant :

- (115) Rapprochons, de ce mot [*nuisance*], **complainte**, dans le sens de plainte, mais plutôt en langage juridique ou administratif. Il avait nettement le sens de plainte dans l'ancienne langue, acception que blâmait Vaugelas. Brunot cite ce texte de Costar : « Gardez, s'il vous plaît, vos plaintes et vos regrets pour des accidents plus fâcheux ». L'anglais a retenu ce sens des Normands, encore une fois, et c'est peut-être de là qu'il nous vient. Ajoutons qu'il est, cependant, peu employé chez nous. (Daviault, « Propos sur notre français », 16 nov. 1952)

En d'autres termes, outre la difficulté de bien distinguer les archaïsmes et les dialectalismes, les chroniqueurs sont aussi confrontés à la difficulté de départager les héritages français et les emprunts à l'anglais. Cela explique sans doute pourquoi certains d'entre eux identifient 26 emplois comme étant soit des anglicismes soit des archaïsmes ou des dialectalismes (voir Tableau 90).

Tableau 90 :
Exemples d'emplois lexicaux présentés
à la fois comme des anglicismes et des archaïsmes

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>à l'année longue</i> « à longueur d'année »	« <i>À l'année longue</i> me paraît être une expression bien construite. [...] Même si elle <u>vient de l'anglais</u> , ce qui n'est pas certain. Ce peut aussi bien être <u>un vieux provincialisme français</u> . » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 5 oct. 1959)
<i>canceler</i> « annuler »	« Le verbe "canceler" fut condamné pour <u>anglicisme</u> , mais on lui accorda le droit de purger sa peine dans un répertoire de <u>mots archaïques</u> . » (OLF, « Je pense donc je dis », 22 nov. 1992)
<i>cantaloupe</i> « cantaloup »	« C'est <u>commettre un anglicisme ou parler le français du XVIII^e siècle</u> que de dire <i>cantaloupe</i> . Le melon auquel nous donnons ce nom [...] s'appelle aujourd'hui <i>cantaloup</i> [...]. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », avr. 1934)
<i>hadec</i> « aiglefin »	« Les Anglais en ont fait haddock [de l'ancien français <i>hadot</i> ou <i>hadon</i>], mot qui nous revient sous la forme hadec . [...] <u>nous ne saurons jamais si nos gens, dans un tel cas, emploient un langage archaïque, ou s'ils font un anglicisme</u> . » (Davialt, « Propos sur notre français », 27 mai 1956)
<i>liqueur douce</i> « boisson gazeuse » et <i>liqueur forte</i> « boisson alcoolisée »	« Curieux <u>mélange d'anglicisme et d'archaïsme</u> ! » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 11 mars 1966)

Par ailleurs, certains chroniqueurs font observer que, même s'ils n'ont pas été empruntés directement à l'anglais, l'influence de l'anglais a pu jouer en faveur du maintien ou de l'usage plus généralisé de certains emplois dans le français du Canada ; de nos jours, on qualifie parfois ce type d'emprunts d'*anglicismes de fréquence* (voir Darbelnet, 1976 : 110) ou d'*anglicismes de maintien* (voir Poirier, 1980 : 69) (voir Tableau 91).

Tableau 91 :
Exemples d'emplois lexicaux dont
l'usage fréquent est attribué à l'anglais

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>à tout événement</i> « à tout hasard, quoi qu'il arrive »	« [...] la locution à tout événement est sortie du langage courant en France. Son usage fréquent au Canada est un témoignage de plus du caractère archaïque de notre langue ; il n'est pas impossible aussi que, chez les Canadiens français bilingues, " <u>at all events</u> " vienne <u>renforcer</u> cette vieille expression [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 27 juin 1957)
<i>éducationnel</i> « éducatif »	« On trouve éducationnel dans le Supplément du Littré [...] ; Robert le cite en petits caractères parmi les dérivés d' éducation et note : "Peu usité". Sauf ici, où sans doute le " <u>educational</u> " anglais sert de <u>pôle d'attraction</u> , on ne rencontre guère éducationnel [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 22 sept. 1960)
<i>pulpe</i> « pâte de bois »	« [...] nos gens nomment pulpe la pâte de bois, sous l'influence de l'anglais. On sait bien qu'en langage technique la pâte de bois qui sert à la fabrication du papier porte le nom de pulpe, même en France, où, cependant, on n'emploie que pâte dans l'usage courant. <u>Notre pulpe et l'usage que nous en faisons sortent directement de l'anglais</u> . » (Davialt, « Propos sur notre français », 4 avr. 1954)

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>requérir</i> « demander, exiger comme nécessaire »	« Le verbe <i>requérir</i> est de moins en moins employé en français. En anglais, <i>to require</i> est d'usage fréquent. Ce qui <u>explique notre tendance</u> à utiliser <i>requérir</i> , <i>prérequis</i> (barbarisme). » (Béguin, « Au fil des mots », 26 sept. 1977)

Outre le lexique, les chroniqueurs estiment que d'autres composantes peuvent également avoir subi l'influence de l'anglais, notamment la graphie, la prononciation et la morphosyntaxe (97 emplois) (voir Tableau 92).

Tableau 92 :
Exemples d'emplois graphiques, phonétiques
ou morphosyntaxiques attribués à l'anglais

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR	NATURE
utilisation des majuscules	« Je sais qu'au Canada nous abusons de ces caractères [les majuscules]. C'est un mal contagieux que nous tenons des Anglais, qui mettent des majuscules à huit mots sur dix. » (Roulland, « Leçons pratiques de français », 12 oct. 1907)	graphie
<i>adresse</i> (pour <i>adresse</i>) et <i>dance</i> (pour <i>danse</i>)	« En écrivant [...] <i>dance</i> au lieu de danse, <i>adresse</i> au lieu d'adresse, on donne à des mots français une forme similaire à celle qu'ils ont en anglais. » (OLF, « Je pense, donc je dis », 12 mars 1995)	
prononciation du <i>h</i> aspiré	« Chez nous, on est porté à expirer fortement l' <i>h</i> , et cela pour trois raisons, à mon avis. Notre auditeur en signale une : l'influence de l'anglais. » (Laurence, « Notre français sur le vif », 26 mai 1945)	prononciation
<i>pitjama</i> (prononciation de <i>pyjama</i>)	« [...] bon nombre de Canadiens prononcent [le mot <i>pyjama</i>] à l'anglaise avec un <i>t</i> : "pitjama". » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 7 août 1958)	
utilisation d'un participe au lieu d'un substantif	« [...] sous l'influence de l'anglais et de la traduction, nous employons beaucoup la forme passive, le participe remplace le substantif dans la réclame. On écrira : Appareils vendus, loués, réparés , au lieu de : vente, location et réparation d'appareils. » (Daviault, « Propos sur notre français », 6 nov. 1955)	morphosyntaxe
utilisation du prétérit défini (passé simple) pour relater des événements contemporains ou récents	« Une autre faute générale est l'emploi du prétérit <i>défini</i> pour l' <i>indéfini</i> , dans le récit d'événements contemporains ou récents [...]. [/] En dehors du prétérit indéfini, ne sait-on pas que le "présent" même est très employé par les bons auteurs [...] pour donner plus de mouvement et de vie à la narration ? Sans doute qu'on le sait, mais en se le rappelant, on échapperait à l'anglais, ce qui serait déloyal. » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 30 mars 1966)	

3. Innovations

Un certain nombre d'emplois (152) sont donnés par les chroniqueurs comme des termes nés au Canada. Dans la majorité des cas, il s'agit de la création de nouveaux mots qui sont formés à

partir des ressources qu'offre la dérivation en français (voir *boucane*, *garde-moteur*, *parlette*, *jasette* et *vaillantise* dans le tableau 93). Plus rarement, les chroniqueurs signalent des créations de nature sémantique (voir *contingent* dans le même tableau).

Tableau 93 :
Exemples d'emplois lexicaux présentés
comme étant formés au Canada

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>boucane</i> « fumée »	« C'est [...] <u>nous, les Canadiens, probablement, qui avons inventé <i>boucane</i></u> , mot qui d'ailleurs venait tout seul, dès là qu'on avait <i>boucaner</i> . » (Degagné, « Questions de français », 5 mars 1928)
<i>contingent</i> « groupe de soldats (envoyés en Angleterre par le Canada) »	« Le substantif <i>contingent</i> , qui signifie : le nombre de troupes que chaque contrée ou localité fournit ou est astreinte de fournir, <u>avait pris chez nous une acception nouvelle</u> , puisqu'il servait à désigner une portion du nombre de soldats que le Canada était astreint ou s'astreignait de fournir à l'Angleterre. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », nov. 1942)
<i>garde-moteur</i> « mécanicien chargé de conduire une voiture électrique »	« Sans doute que le mot garde-moteur , <u>d'origine canadienne</u> , est préférable à wattman [qui se dit en France]. » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 2 août 1919)
<i>parlette</i> et <i>jasette</i> « causerie, entretien familial »	« Si <i>jasette</i> et <i>parlette</i> sont <u>nés sur la terre canadienne</u> , ils ne sont pas de moindre aloi que <i>causette</i> , qui a été admis par l'Académie avec l'acception de petite causerie [...]. » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 20 déc. 1924)
<i>vaillantise</i> « santé ; excès de travail ; fierté »	« [...] <u>les Canadiens ont fait le substantif <i>vaillantise</i></u> pour dire : santé, excès de travail, ou fierté. » (Daviault, « Propos sur notre français », 31 mai 1953)

Parmi les mots que les chroniqueurs donnent comme des innovations, on en trouve plusieurs qui illustrent des procédés de dérivation que les chroniqueurs croient particulièrement prolifiques dans le français du Canada. C'est entre autre le cas de l'utilisation des suffixes *-age* (comme dans *marchage* « marche » et *parlage* « bavardage, verbiage » ; Degagné, « Questions de français », 14 mai 1937), *-able* (*inmourable* « qui a la vie dure » et *inrestable* « inhabitable » ; Daviault, « Propos sur notre français », 17 mai 1959), *-erie* (*aluminerie* « usine d'aluminium » et *avionnerie* « usine d'avions » ; Barbaud, « Parler d'ici », 28 sept. 1985) et *-eux* (*ostineux* « qui aime à contredire, à disputer » ; Geoffrion, « La langue de nos pères », 26 sept. 1925).

4. Influence du vocabulaire maritime

Quelques chroniqueurs accordent aussi une certaine importance à la thèse selon laquelle certains emplois canadiens trouvent leur origine dans le vocabulaire maritime. Selon cette thèse, partagée par plusieurs observateurs de la langue au Canada (voir Caron-Leclerc, 1998 : 688 et

suiv.), mais qui n'a jamais été clairement démontrée⁶⁶, certains mots, d'abord restreints à la langue des marins, se seraient généralisés dans la langue des Canadiens. Au total, les chroniqueurs font remonter l'origine de 90 mots à la langue maritime (voir Tableau 94).

Tableau 94 :
Exemples d'emplois lexicaux présentés
comme étant d'origine maritime

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>bord</i> « côté »	« [...] c'est un des nombreux exemples de ces <u>vocables maritimes</u> entrés dans la langue courante, au Canada et dans toutes les anciennes colonies [...]. » (Daviault, « Propos sur notre français », 12 févr. 1956)
<i>fanal</i> « lanterne »	« Si l'emploi de <i>fanal</i> pour <i>lanterne</i> est si répandu chez nous, c'est sans doute parce que <u>les marins ont l'habitude de donner le nom de fanal à leur lanterne.</u> » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1931)
<i>focailer</i> « avoir de la difficulté »	« [...] notre français à nous contient de nombreux termes empruntés, à l'époque de la Nouvelle-France, au <u>vocabulaire des gens de mer.</u> » (Barbaud, « Parler d'ici », 7 avr. 1984)
<i>guipon</i> « morceau de grosse toile pour nettoyer »	« Notre vocabulaire populaire contient nombre de <u>mots empruntés à la langue des marins.</u> » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 29 déc. 1923)
<i>se déhaler</i> « sortir d'embarras »	« C'est un de ces <u>termes de marine</u> qui nous sont restés de nos origines. » (Degagné, « Questions de français », 13 juill. 1931)

Le passage de certains termes maritimes dans la langue générale des Canadiens peut être accompagné, selon les chroniqueurs, de glissements de sens, ce qui les rapproche des innovations sémantiques. La plupart du temps, ces glissements découlent du fait que le mot est appliqué à des réalités qui ne concernent plus la vie maritime. C'est le cas, par exemple, de *débarquer* « descendre » et *embarquer* « monter », mots que les Canadiens utilisent pour parler de véhicules terrestres et non seulement de bateaux, selon Degagné (« Questions de français », 26 déc. 1927) et Daviault (« Propos sur notre français », 30 mars 1958). Certains chroniqueurs mentionnent aussi des termes maritimes qui sont utilisés dans un sens métaphorique ou figuré :

- (116) **Gabare** est d'origine moins obscure, dans le sens où nous l'employons. En effet, il signifie, chez nous, personne mal bâtie, grande et mince ; puis, vieille voiture ; grand lit ; bâtiment grand et de mauvaise mine. Il veut dire également : personne, chose de peu de valeur ; ou bien : traîneau plat sur lequel on met un baril pour transporter de l'eau. De toute évidence, ces acceptions viennent du sens propre de gabare, mot qui, dans la marine, désigne, ou désignait une embarcation lente et lourde, servant à charger et décharger les bâtiments, ou bien un gros bateau qui navigue sur les rivières. Il y a là un autre exemple de l'influence que la langue de la mer a exercée sur notre parler courant. (Daviault, « Propos sur notre français », 6 févr. 1955)

⁶⁶ Dans bien des cas, ces mots constituent tout simplement des archaïsmes ou des dialectalismes (voir Juneau, 1991 ; Poirier, 1980 : 73 et Poirier, 1994 : 249).

Pour d'autres emplois, en revanche, les chroniqueurs croient qu'ils existaient déjà dans l'ancienne langue ou dans certains dialectes de France, ce qui les rapproche des archaïsmes ou des dialectalismes :

- (117) *Virer, revirer, dévirer.* – Ces trois mots sont français, mais ont peu d'acceptions dans la langue du livre, en dehors du terme de marine : *virer*. La langue populaire, au contraire, chez nous du moins, en est chargée. On *vire de bord* ; on va *virer là* ; un objet *vire bout pour bout* ; on *vire* à droite, on *vire* à gauche ; rendu là, on *revire* ; on *se dévire* ; enfin tous les sens des verbes *tourner, retourner* et *détourner*. Les trois mots sont souvent pris l'un pour l'autre. Nos ancêtres marins sont encore pour quelque chose, ici.

[...]

La plupart de ces expressions sont du vieux français, ou viennent de quelque ancienne province de France, souvent du Maine, de l'Anjou, de la Bretagne. Quelques-unes sont nôtres, comme *virer son capot*. (Degagné, « Questions de français », 16 mars 1931)

Les chroniqueurs font donc parfois des rapprochements avec les héritages français ou encore avec les innovations quand ils attribuent un emploi à l'influence de la langue maritime.

E. BILAN

La grande majorité des emplois canadiens commentés par les chroniqueurs relèvent du lexique, mais ces derniers peuvent aussi commenter à l'occasion des traits graphiques, phonétiques, morphosyntaxiques et, plus rarement, stylistiques. Il y a toutefois des différences importantes entre les chroniqueurs que nous avons étudiés. Ainsi, trois d'entre eux se démarquent nettement de tous les autres pour ce qui est de la diversité des sujets abordés : Geoffrion, Degagné et Daviault s'intéressent en effet à plusieurs aspects différents du français canadien, ce qui n'est pas le cas des autres chroniqueurs, intéressés surtout aux emplois lexicaux qui ont cours dans la langue de leurs compatriotes.

Les emplois lexicaux ne sont toutefois pas toujours retenus pour leur valeur purement lexicale, mais ils peuvent donner lieu à d'autres commentaires, notamment concernant leur graphie, leur prononciation ou leur comportement morphosyntaxique. Un emploi lexical peut donc devenir un prétexte pour aborder des phénomènes qui relèvent d'autres composantes de la langue. Par ailleurs, la phraséologie occupe une place relativement importante dans le discours des chroniqueurs. En effet, ceux-ci préfèrent dans certains cas commenter des emplois phraséologiques plutôt que des lexèmes quand ils veulent commenter un emploi lexical. Le fait de commenter des emplois de nature phraséologique leur permet d'illustrer par exemple le sens

particulier de certains mots dans l'usage canadien ou encore leur comportement morphosyntaxique.

L'inventaire des emplois canadiens est extrêmement riche et varié. Ainsi, le discours des chroniqueurs contient non seulement des emplois en usage dans la langue écrite au Canada – dans les journaux, les documents administratifs ou juridiques, les textes de lois ou l'affichage, par exemple – mais aussi des emplois usités dans la langue parlée – il s'agit essentiellement de la langue qui a cours à la campagne, dans les populations rurales. Certains chroniqueurs s'intéressent plus particulièrement à certains types d'emplois. En effet, les chroniques qui adoptent une orientation essentiellement puriste – comme celles publiées à la fin du XIX^e siècle ainsi que celles de Dagenais et de Beaudry – accordent une place importante aux faits de langue écrits, alors que la langue traditionnellement associée aux milieux populaires et ruraux occupe une place importante dans les chroniques de Geoffrion, de la SPFC et de Daviault.

Certains emplois canadiens peuvent en outre donner lieu à des commentaires portant sur l'extension de leur usage. Ces commentaires ne sont pas généralisés dans le discours des chroniqueurs, mais ils donnent à penser que les chroniqueurs sont parfois conscients que certains emplois ne sont pas en usage dans la langue de tous les Canadiens. La plupart de ces commentaires portent sur la variation géographique ou sur la variation socio-stylistique. Lorsqu'il est question de la variation sociale du français canadien, les chroniqueurs commentent la plupart du temps des faits de langue appartenant à la langue populaire, ce qui donne à penser que certains d'entre eux réduisent le français du Canada à sa dimension essentiellement populaire⁶⁷.

D'autres commentaires concernent plutôt l'origine des emplois canadiens. À ce sujet, ceux qui sont attribués à l'anglais sont plus nombreux chez les chroniqueurs puristes. En revanche, les emplois que les chroniqueurs font remonter à un état ancien du français ou à un parler qui a cours dans une région de France sont plus fréquents sous la plume des chroniqueurs qui ont un intérêt tout particulier pour l'étude du français canadien dans une perspective historique et philologique, notamment chez Geoffrion et Daviault.

⁶⁷ Nous reviendrons plus loin sur cet aspect (voir Chapitre 5, § B.2.b).

CHAPITRE IV : ÉVALUATION DES EMPLOIS CANADIENS

Dans ce chapitre, nous étudierons l'évaluation que les chroniqueurs font des emplois canadiens¹ qu'ils commentent. Nous ferons d'abord état des différents types de jugements normatifs qu'on peut observer dans le discours des chroniqueurs. Nous dégagerons par la suite les divers arguments que les chroniqueurs avancent pour justifier ces jugements. Ces arguments seront classés en fonction des différents types de normes qui figurent dans le modèle de l'Imaginaire linguistique d'Anne-Marie Houdebine.

A. TYPES DE JUGEMENTS NORMATIFS

Nous classerons dans cette section les emplois canadiens en fonction des types de jugements normatifs auxquels ils donnent lieu dans les chroniques.

1. *Emplois ne donnant lieu à aucun jugement normatif explicite*

Un peu moins de la moitié des emplois canadiens ne sont accompagnés d'aucune évaluation explicite (4 387/9 563 emplois ; = 45,9 %). Ces emplois donnent lieu à des observations, mais les chroniqueurs ne se prononcent pas sur leur légitimité, ce qui est le cas de ceux qui figurent dans le tableau 95.

Tableau 95 :
Exemples d'emplois ne donnant lieu
à aucun jugement normatif explicite

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>conciergerie</i> « immeuble de rapport »	« [...] un quotidien du Québec annonçait récemment la construction d'un "ensemble domiciliaire" à St-Lambert. Il s'agit d'un groupe d'immeubles de rapport ou, comme on dit au Canada, de conciergeries. » (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », nov.-déc. 1963)

¹ Tout comme dans le chapitre précédent, nous écarterons toutefois les emplois communs (voir Chapitre 2, § D).

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>eau dure</i> « eau crue »	« [...] l'eau <i>crue</i> est ce que nous appelons l'eau <i>dure</i> , c'est-à-dire celle qui dissout mal le savon [...]. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 15 juin 1895)
<i>faire la fête</i> « célébrer »	« <i>Faire la fête</i> est mener (dit Larousse) une vie dissipée ; mais ici, faire la fête signifie surtout célébrer, se réjouir à l'occasion d'un quelconque événement revenant tous les ans (la Saint-Jean-Baptiste). » (Béguin, « Au fil des mots », 2 oct. 1981)
<i>fumez donc</i> « ne partez pas tout de suite, restez encore un peu »	« Il n'est pas un Canadien qui n'entende cette expression : "Fumez donc", pour : <i>demeurez donc, ne partez donc pas si tôt.</i> » (Degagné, « Questions de français », 10 nov. 1938)
<i>vidanges</i> « ordures ménagères »	« Alors, dit M. Laurent, on appelle à Paris [/] VIDANGES – seulement les matières contenues dans les fosses d'aisances... Chez nous, les vidanges sont toutes les saletés, tous les détritrus de la maison. » (Roullaud, « Leçons pratiques de français », 9 nov. 1907)

Étant donné que les chroniqueurs n'évaluent pas ces emplois, nous n'en avons pas tenu compte dans notre analyse. Ceci étant dit, on aurait cependant tort de conclure que les emplois qui ne sont accompagnés d'aucun jugement normatif sont tous cautionnés par les chroniqueurs. En effet, comme l'a bien montré Rheault (2004 et 2005) dans son analyse portant sur la chronique de la SPFC, des énoncés qui, à première vue, ont l'apparence d'une simple description peuvent en réalité avoir une valeur prescriptive, notamment par le recours à l'implicite et aux lieux communs². C'est le cas, entre autres, des emplois canadiens qui sont accompagnés d'un équivalent qui a cours en France, comme dans l'exemple suivant :

- (1) « Être sur les planches », dans le sens que vous indiquez, est, je crois, une expression d'origine canadienne. En France, on dit être « exposé », être en chapelle ardente, cadavre enseveli, etc. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 8 mai 1897)

Compte tenu de la conception que Fréchette se faisait de la langue française et de toute l'importance qu'il accordait à la France en matière du bon usage (voir Gagné, 2004), il est possible que ce chroniqueur n'acceptait pas l'expression *être sur les planches* « être exposé », mais aucun indice explicite ne nous permet de l'affirmer.

Il arrive aussi que les chroniqueurs commentent des emplois canadiens sans les condamner, mais pour lesquels ils proposent des équivalents qu'ils disent plus « internationaux » :

² Le *lieu commun*, aussi appelé *stéréotype* ou *cliché*, est une idée reçue qui est généralement partagée par un grand nombre d'individus appartenant à une communauté donnée. Leur caractère collectif et conventionnel confère aux lieux communs une place importante dans les discours argumentatifs : leur utilisation permet de créer un effet d'évidence et, partant, d'avancer un argument qu'il est difficile de contester (voir Amossy, 1991 et 2000).

- (2) C'est toujours la même histoire, le même tabac. Les mots vivent, comme nous, en s'éloignant parfois de leurs racines.

Tabagie en est un exemple. Il a d'abord désigné, en algonquin, un festin où l'on haranguait les convives. Au 18^e siècle, on l'a rapproché de tabac, lui, d'origine espagnole. Tabagie a alors signifié « lieu où l'on fume », puis « lieu mal aéré où l'on fume beaucoup ».

De nos jours, une tabagie est un établissement où se vendent principalement des produits du tabac et des articles de fumeurs et fumeuses. Ainsi défini, ce québécisme a comme synonymes plus internationaux magasin de tabac ou simplement **tabac**.

Tabac, tabagie, tabagique, tabagisme d'aujourd'hui : le même tabac. (OLF, « Je pense donc je dis », 28 févr. 1993)

Dans cet exemple, la présence de tels équivalents – qui servent de référence au chroniqueur – donne à penser que celui-ci fait preuve d'une certaine réserve à l'endroit de l'emploi canadien *tabagie*.

En outre, le fait de qualifier de *provincialisme* (ou d'*emploi provincial*), de *dialectalisme* (ou d'*emploi dialectal*), de *canadianisme* ou de *québécisme* un emploi peut évoquer une condamnation sans que celle-ci soit explicitée par les chroniqueurs. Néanmoins, tous ces termes accompagnent parfois des emplois qui sont explicitement acceptés par les chroniqueurs de sorte que ceux-ci ne sont pas toujours faciles à interpréter.

2. Emplois donnant lieu à un jugement normatif explicite

Un peu plus de la moitié des emplois canadiens donnent lieu à un jugement normatif explicite (5 176/9 563 ; = 54,1 %), c'est-à-dire à une acceptation, à une condamnation ou à un jugement imprécis.

a) Emplois acceptés

Près de 15 % des emplois évalués (758 emplois) sont acceptés. L'analyse du discours des chroniqueurs montre que la légitimité d'un emploi peut être exprimée de plusieurs façons différentes et illustre que l'acceptation d'un emploi est une question de degré. En outre, même si les chroniqueurs les considèrent comme acceptables, ces emplois sont parfois accompagnés d'un équivalent donné comme plus légitime que celui qui a cours au Canada.

1° Formulations servant à exprimer l'acceptation

Les jugements d'acceptation peuvent revêtir différentes formes dans le discours des chroniqueurs (voir Gagné, 2004 : 51 et suiv.). La légitimité d'un emploi est généralement exprimée par des formulations déclaratives qui affirment que tel ou tel emploi est correct, que les Canadiens ont le droit de l'employer ou qu'il est aussi valable que son équivalent qui a cours en France (voir Tableau 96).

Tableau 96 :
Exemples de formulations déclaratives servant
à exprimer l'acceptation d'un emploi

FORMULATIONS	FORMULATIONS
[cet emploi] est préférable [à tel autre emploi]	<i>nos gens appellent avec justesse</i>
<i>je ne suis pas prêt à dire que ce soit une faute</i>	<i>au Canada, nous préférons, à bon droit</i>
<i>nous garderons précieusement chez nous et pour nous</i>	<i>je ne condamnerais pas</i>
<i>je n'hésiterais pas à dire</i>	[cet emploi] est reçu
<i>nous avons raison de l'adopter chez nous</i>	<i>nous n'avons qu'à garder</i>
<i>on peut, à mon avis, l'employer</i>	<i>ce n'est pas ce que nous disons de plus mal</i>
<i>vous pouvez employer le mot en toute sûreté de conscience</i>	[cet emploi] est de bonne venue
<i>notre mot ne devrait pas être rejeté</i>	<i>je ne serais pas sévère pour [cet emploi]</i>
[cet emploi] est correct	[cet emploi] ne me déplaît pas
[cet emploi] est d'un emploi (parfaitement) légitime	<i>je n'y vois pas vraiment matière condamnable</i>
<i>il nous est permis de s'en servir</i>	<i>on peut dire</i>
[cet emploi] a droit à l'existence	[cet emploi] n'est pas à condamner
<i>le terme ne pouvait guère être mieux choisi</i>	<i>il semble correct de dire</i>
<i>il est correct de dire</i>	[cet emploi] mérite de rester dans notre vocabulaire
<i>il est difficile de condamner [cet emploi]</i>	[cet emploi] n'est pas de mauvais aloi
<i>on peut continuer à dire</i>	[cet emploi] peut se justifier à la rigueur
[cet emploi] est justifié	[cet emploi] a droit de cité
[cet emploi] a droit de cité chez nous	[cet emploi] n'est pas mauvais
<i>je suis d'avis que nous devons conserver [cet emploi]</i>	<i>nous n'avons pas tort de conserver [cet emploi]</i>
[cet emploi] est à conserver, mérite d'être conservé	[cet emploi] me paraît acceptable
[cet emploi] nous semble bien approprié	<i>nous devrions garder [cet emploi]</i>
[cet emploi] n'est pas incorrect	<i>je considère [cet emploi] comme tout à fait normal et correct</i>
<i>nous pourrions conserver [cet emploi]</i>	[cet emploi] semble plus approprié pour nous
<i>nous pourrions faire usage de [cet emploi]</i>	<i>pourquoi ne dirions-nous pas ?</i>
<i>nous sommes justifiables de conserver [cet emploi]</i>	[cet emploi] peut se justifier

Plus rarement, les chroniqueurs ont recours à des formulations impératives qui consistent à exhorter leurs lecteurs à se servir des emplois jugés légitimes :

- (3) La *tire* est un bonbon canadien, qui semble inconnu en France. On pourrait lui donner le nom de *bonbon* ou *pâte à la mélasse*, au *sirop d'érable*, à la *cassonade*, etc. Mais il vaut autant lui conserver son nom de

tire, bien que ce mot soit inusité en France avec cette acception. À défaut de termes français, disons donc *tire de mélasse, de cassonade, de sucre raffiné, d'érable*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1934)

- (4) [...] Gardons notre mot *séance* [pour parler de la représentation d'une pièce de théâtre], qui est fondé en raison, qui est, chez nous, d'usage immémorial, qui a réjoui les lèvres et fait palpiter les cœurs de tant de générations écolières. [...] (Degagné, « Questions de français », 7 mai 1936)

L'acceptation d'un emploi peut aussi être exprimée par le recours à diverses qualifications. À ce propos, les chroniqueurs peuvent se servir de termes qui évoquent certaines qualités esthétiques (comme la beauté, le charme ou le caractère harmonieux) ou encore l'utilité de certains emplois pour exprimer leur légitimité ; dans d'autres cas, ils peuvent tout bonnement affirmer que l'emploi commenté est « français » (voir Tableau 97).

Tableau 97 :
Principales qualifications servant à
exprimer l'acceptation d'un emploi

QUALITÉS ESTHÉTIQUES OU UTILITÉ		CARACTÈRE FRANÇAIS
<i>mot aussi charmant que suggestif</i>	<i>canadianisme de bon aloi</i>	<i>canadianisme français</i>
<i>notre mot est excellent</i>	<i>mot bien commode</i>	<i>mot français</i>
<i>mot très ingénieux</i>	<i>un de nos jolis mots du terroir</i>	<i>terme si joliment français</i>
<i>notre excellent canadianisme</i>	<i>une bonne expression</i>	<i>mot parfaitement français</i>
<i>terme plus pittoresque</i>	<i>jolie expression canadienne</i>	<i>mot si français</i>
<i>quel joli vocable tout de même !</i>	<i>n'est-ce pas savoureux ?</i>	<i>voilà qui est très français</i>
<i>délicieuse appellation</i>	<i>ce savoureux archaïsme</i>	<i>mot très français</i>
<i>savoureux canadianisme</i>	<i>heureux canadianisme</i>	<i>authentiquement français</i>
<i>nous disons excellemment</i>	<i>ce bon vieux mot français</i>	<i>mot tout à fait français</i>
<i>ce beau mot canadien</i>	<i>un fort joli mot</i>	<i>[cet emploi] ressort du génie français</i>
<i>expression très satisfaisante</i>	<i>canadianisme plein de sève</i>	
<i>un des plus jolis canadianismes</i>	<i>une des perles les plus fines du parler canadien</i>	
<i>mot canadien de bonne frappe</i>		

Dans certains cas, la beauté ou le caractère français qu'un chroniqueur reconnaît à un emploi lui permet du reste non seulement d'affirmer qu'un emploi est acceptable, mais aussi de justifier cette acceptation, comme nous le verrons plus loin.

Comme le montrent les différentes formulations dont les chroniqueurs se servent pour exprimer une acceptation, certaines sont plus fortes que d'autres. Ainsi, à côté des formulations nettement affirmatives (voir certains exemples dans le tableau 96), les chroniqueurs se servent aussi de formulations qui marquent une certaine précaution ou une certaine hésitation. Il arrive, par exemple, que les chroniqueurs avalisent un emploi canadien, mais au moyen d'une

formulation négative, servant à signaler qu'un emploi n'est pas incorrect, qu'on aurait tort de le condamner ou encore qu'on aurait tort de s'en priver :

- (5) Nous appelons *agent de station*, *agent de gare*, ou simplement *agent*, l'employé de chemin de fer qui est chargé de diriger le service des voyageurs et la manipulation des marchandises dans une station ou dans une gare.
[...]
Il ne serait probablement pas incorrect de dire : M. X est agent du Pacifique-Canadien à telle gare, à telle station [...]. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 23 févr. 1924)
- (6) Souper : on dînait vers midi à Paris au temps du Roi Soleil, on soupait le soir. Au Québec, on a conservé ces mots pour les repas. Bien qu'ils ne soient plus employés ainsi en France, sauf dans les campagnes, ce n'est pas grave de nous en tenir à déjeuner, dîner, souper. (Béguin, « Au fil des mots », 4 août 1977)

Dans un même ordre d'idées, les chroniqueurs se servent parfois du mode conditionnel ou de verbes modalisateurs qui expriment une certaine réserve pour exprimer leur acceptation d'un emploi, ce qui n'est pas sans atténuer le degré de légitimité qu'ils lui attribuent :

- (7) [...] Le mot *peau*, bien qu'il n'ait pas le sens de couverture de voyage, a bien celui de fourrure, et nous pourrions continuer à nous servir de la locution *peau de carriole*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », nov. 1936)
- (8) Bien que *godendart* n'ait pas été, selon le mot des Goncourt, « admis à monter dans les carrosses de l'Académie », on peut, semble-t-il, se servir de ce terme pour désigner la grosse scie à double manche court et droit qu'on emploie généralement pour couper les troncs d'arbres. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 31 mai 1924)

2° Les acceptations, une question de degré

L'acceptation d'un emploi canadien peut être exprimée avec plus ou moins de force par les chroniqueurs. Certains emplois donnent lieu à une acceptation forte. Il s'agit d'emplois que les chroniqueurs jugent tout à fait acceptables et dont les Canadiens peuvent se servir sans aucun problème selon eux (voir Tableau 98).

Tableau 98 :
Exemples d'emplois donnant
lieu à une acceptation forte

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>à la brunante</i> « entre chien et loup »	« Il est vrai que la tombée du jour prend ici une coloration qu'on ne trouve pas en France et l'expression est jolie. C'est un <u>canadianisme de bon aloi</u> . » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 6 févr. 1961)
<i>bauche</i> « course »	« Je dois [...] établir que le mot <i>bauche</i> , dans le sens de course, a droit à l'existence, et qu' <u>il est excellent</u> . » (Paris, « Causerie philologique », 7 mars 1901)

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>chandail</i> ou <i>tricot</i>	« Ici on préfère dire <i>tricot</i> ou <i>chandail</i> [plutôt que <i>pull</i> , en usage en France], et <u>c'est aussi bien ainsi.</u> » (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », mars-avr. 1965)
<i>cornet</i> « gaufre en forme de cylindre »	« L'oublie se dit cornet en Angleterre et les bonnes gens du Canada disent aussi (mais avec un autre accent !) cornet , <u>qui est excellent.</u> » (Davault, « Propos sur notre français », 25 oct. 1953)
<i>jasette</i> et <i>parlette</i> « petite causerie »	« Si <i>jasette</i> et <i>parlette</i> sont nés sur la terre canadienne, <u>ils ne sont pas de moindre aloi</u> que <i>causette</i> , qui a été admis par l'Académie avec l'acception de petite causerie. » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlars », 20 déc. 1924)

Parfois, les chroniqueurs vont jusqu'à prescrire certains des emplois qu'ils commentent, comme l'illustrent bien les exemples qui figurent dans le tableau 99. Il y a toutefois relativement peu d'emplois canadiens qui donnent lieu à une telle prescription.

Tableau 99 :
Exemples d'emplois donnant
lieu à une prescription

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>invalidé</i>	« <u>Je serais d'avis [...]</u> d'adopter le mot <i>invalidé</i> , aussi bien pour les personnes, que pour les actes, les élections... etc. » (Buies, « Chronique », 4 févr. 1888)
<i>magasiner</i> « courir les magasin »	« Allons, dit M. Laurent, [...] je vois avec plaisir que parmi nos expressions canadiennes, il y en a au moins une qui n'est pas trop baroque. [/] – Oh ! il n'y en a pas qu'une, reprit Justine. Je vous ai parfois entendu employer des mots qui nous [les Français] sont inconnus, mais qui font image et <u>que nous devrions bien vous emprunter.</u> » (Roullaud, « Leçons pratiques de français », 21 mars 1908)
<i>nuage</i> « cache-nez en laine tricotée »	« Le terme <i>nuage</i> nous semble de bon aloi, et il <u>nous paraît préférable à cache-nez en laine tricotée</u> qui est le nom français proprement dit. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », oct. 1932)
<i>piastre</i> « dollar »	« La piastre restera, parce que c'est le peuple qui décide en cette matière. Nous perdrons notre temps à vouloir acclimater le dollar. Je parle du mot ! Et puis, l'autre terme est si joliment français que <u>nous devons le préférer.</u> Laissons le <i>mot</i> dollar au royaume de la <i>chose</i> . » (Degagné, « Questions de français », 1 ^{er} août 1927)
<i>poudre à pâte</i> « levure chimique à base de phosphate »	« <u>Nous recommandons l'usage de cette locution</u> , car elle est bien formée et la langue française ne possède pas de terme spécial pour dénommer les poudres à base de phosphate. » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », janv. 1935)

À côté de ces emplois acceptés, il y en a d'autres qui sont tolérés par les chroniqueurs, ce qui veut dire qu'ils sont acceptés, mais avec des réserves. Ce sont des emplois auxquels les chroniqueurs ne donnent pas leur approbation pleine et entière, sans pour autant les condamner formellement. Plutôt hésitants, les chroniqueurs expriment une acceptation faible (voir Tableau 100).

Tableau 100 :
Exemples d'emplois donnant
lieu à une acceptation faible

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>croire</i> (prononciation de <i>croire</i>)	« Bien que nos paysans aient l'ancienne prononciation, <u>on ne peut pas en conclure qu'ils parlent mal.</u> » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 9 août 1919)
<i>écarté</i> « égaré »	« <u>Notre canadianisme écarté n'est pas si grave. S'écarter</u> signifie <i>s'éloigner, dévier</i> . On <i>s'écarte de son chemin</i> , on <i>s'écarte</i> aussi <i>de son sujet</i> , et cela arrive assez souvent. Pour <i>s'écarter</i> de sa route, on ne la perd pas toujours, mais on peut la perdre aussi. De là à dire <i>écarté</i> ou lieu d' <i>égaré</i> il n'y avait pas loin. » (Degagné, « Questions de français », 1 ^{er} déc. 1932)
<i>grand jury</i> « jury d'accusation » et <i>petit jury</i> « jury de jugement »	« À l'imitation des Anglais, nous disons ici le grand jury, le petit jury. <u>Je ne suis pas prêt à dire que ce soit une faute.</u> Je dirai seulement qu'en France, lorsqu'on parle de l'institution anglaise des jurys, on appelle le grand jury le jury d'accusation, et le petit jury le jury de jugement. » (Lusignan, « Fautes à corriger », 11 mars 1885)
<i>officier rapporteur</i> « directeur de scrutin »	« [...] celui qui dirige un bureau de vote, une fois les votes comptés, rapporte, fait le rapport du nombre de voix recueillies par chaque candidat. Comme on le voit l'expression <u>peut se défendre à la rigueur.</u> » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 13 août 1953)
<i>remercier pour</i> (équivalent de <i>remercier de</i>)	« Vous n'allez pas approuver <i>remercier pour</i> . [!] – <u>Je ne puis le condamner absolument</u> non plus. » ; « On peut [...] préférer <i>remercier de</i> , <u>sans damner</u> ceux qui emploient <i>remercier pour</i> . » (Laurence, « Notre français sur le vif », 13 déc. 1946)

À l'occasion, les réserves émises par les chroniqueurs peuvent concerner le contexte d'utilisation. C'est que les chroniqueurs se montrent parfois tolérants à l'utilisation de certains emplois canadiens, mais dans certaines circonstances seulement, par exemple à l'oral, dans la langue familière ou encore dans la langue populaire (voir Tableau 101).

Tableau 101 :
Exemples d'emplois acceptés
dans certains contextes seulement

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>boucane</i> « fumée »	« C'est [...] nous, les Canadiens, probablement, qui avons inventé <i>boucane</i> , mot qui d'ailleurs venait tout seul, dès là qu'on avait <i>boucaner</i> . Un mot à garder, selon moi, <u>du moins dans notre parler populaire.</u> » (Degagné, « Questions de français », 5 mars 1928)
<i>jeunesse</i> « jeune homme ou jeune fille »	« On peut [...], ainsi que le permet l'Académie, se servir de jeunesse , <u>dans le style populaire ou familier</u> , pour désigner une jeune personne. Mais, comme le fait remarquer quelque part Sainte-Beuve, "dans le beau style, on s'en prive toujours". » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 31 déc. 1926)
<i>juste</i> « uniquement, seulement »	« Je précise [...] que je considère cet usage de <i>juste</i> comme tout à fait normal et correct, pour peu que l'on entende par "correct" ce qui est conforme aux formes standard du <i>parler d'ici</i> . Évidemment, <u>ce qui est correct à l'oral ne l'est pas forcément à l'écrit</u> et vice versa. » (Barbaud, « Parler d'ici », 7 juill. 1984)

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>tuque</i> « coiffure en tricot de laine »	« Le nom de <i>tuque</i> est aussi ancien, chez nous, que cette espèce de coiffure, et comme celle-ci est particulière à notre pays, nous pourrions le conserver, <u>au moins dans la conversation familière.</u> » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1932)
<i>va sans dire</i> (pour <i>il va sans dire</i>)	« Nous en avons [des ellipses], nous, d' <u>admissibles dans le seul langage familier</u> , comme : <i>va sans dire (il), faut, faut pas.</i> » (Degagné, « Questions de français », 28 mai 1928)

3° Emplois acceptés et équivalents

En dépit de la tolérance dont certains chroniqueurs font preuve à l'endroit de quelques-uns des emplois canadiens qu'ils commentent, ils se montrent par ailleurs souvent incapables de s'affranchir complètement de la langue qui a cours en France ou encore de celle qui est décrite dans les ouvrages de référence qui font autorité. En effet, ils ressentent parfois le besoin de fournir un ou plusieurs équivalents, jugés plus acceptables, pour les emplois canadiens qu'ils considèrent néanmoins légitimes :

- (9) Poursuivons la lecture de la même information. « Mais à cause de la noirceur M. X. n'a pas revu l'animal ». **Noirceur n'est pas incorrect** dans ce texte puisqu'on trouve dans Littré : « La noirceur des bois sombres. Laisse-moi : de la nuit je chéris la noirceur ». Cependant, aujourd'hui, ce mot s'emploie surtout pour décrire l'« état de ce qui est noir, la noirceur de l'ébène » et, au figuré, une perfidie, une méchanceté : « noirceur de l'âme » (Larousse). « À cause de l'obscurité » serait plus conforme à l'usage contemporain. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 23 oct. 1958)
- (10) Ces deux expressions [*ci-haut* et *ci-joint*] semblent être des québécoismes. En soi, elles n'ont rien de condamnable, sauf que l'usage en français général est d'utiliser[,] au lieu de *ci-haut*, les expressions **voir ci-dessus, mentionné ci-dessus** ou **plus haut**, et[,] pour *ci-bas*, **voir ci-dessous, mentionné ci-dessous** ou **plus loin**. (Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 19 déc. 1989)³

Ces équivalents n'accompagnent pas uniquement des emplois qui donnent lieu à une acceptation avec réserve, mais aussi ceux qui donnent lieu à un parti pris plus favorable, voire à une recommandation :

- (11) Le mot aréna est maintenant un québécoisme accepté et recommandé par l'Office de la langue française. Son genre est masculin : on dit **un** aréna. Il s'agit d'un emprunt ancien à l'anglais, d'après *skating arena*.

³ Voir aussi les exemples *bain* « baignoire » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 4 mai 1961), *centre d'achats* « centre commercial » (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », nov.-déc. 1963), *échapper* « laisser tomber » (Laurence, « Notre français sur le vif », 18 mai 1946), *goberge* « sorte de poisson » (Vien, « Le français quotidien », 25 juin 1996), *mâitre de poste* « directeur d'un bureau de poste » (Davialt, « Propos sur notre français », 25 oct. 1959), etc.

Un aréna (noter l'accent aigu) est un établissement où se trouve une piste de patinage sur glace entourée de gradins. Parfois utilisé pour d'autres activités que le patinage, l'aréna peut aussi être aménagé de façon à comprendre des locaux qui servent à diverses activités récréatives notamment.

Dans certains cas, ce mot peut être remplacé, selon le contexte, par les termes **centre sportif**, **palais des sports**, **patinoire couverte** ou **stade**. (OLF, « Je pense donc je dis », 18 déc. 1994)

Ces exemples illustrent que l'attitude que certains chroniqueurs adoptent à l'endroit des emplois canadiens est parfois ambivalente, ce qui explique qu'un emploi puisse donner lieu à un jugement imprécis, comme nous le verrons plus loin.

b) Emplois condamnés

Sur l'ensemble des emplois évalués, 4 352 (= 84,1 %) sont condamnés par les chroniqueurs. Comme c'est le cas pour l'acceptation, la condamnation peut être exprimée par le recours à différentes formulations dont certaines sont plus fortes que d'autres.

1° Formulations servant à exprimer la condamnation

Pour exprimer une condamnation, les chroniqueurs ont recours à diverses formulations. Nous les présentons ici selon qu'elles permettent de condamner directement ou indirectement un emploi.

Les chroniqueurs ont le plus souvent recours à des formulations qui servent directement à souligner le caractère fautif d'un emploi. Comme l'a signalé Gagné (2004 : 61-62) dans son étude consacrée à la chronique de Fréchette, ces énoncés peuvent adopter des formes différentes. Certaines formulations sont de nature impérative, c'est-à-dire qu'elles consistent à exhorter formellement les lecteurs à ne pas se servir de l'emploi commenté ou à en employer un autre. Les chroniqueurs recourent alors à des tours comme « il faut dire », « cessons de dire », « disons plutôt », « ne dites pas », « défiez-vous de ce mot », « corrigeons-nous », « remplaçons ce mot », etc., comme en font foi les exemples suivants :

- (12) [...] Le mot « bâtisse » s'emploie seulement pour désigner la maçonnerie d'un bâtiment. Ainsi, éviter de faire de ce mot un synonyme d'édifice, de construction, etc. Éviter surtout d'écrire : Le feu s'est déclaré dans une « bâtisse en bois... ». Ne jamais dire non plus : Telle banque s'est installée dans ses nouvelles « bâtisses », avoir ses bureaux dans la « bâtisse » des tramways, etc. [...] (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 28 oct. 1899)

- (13) **COPIE.** – On ne dira pas dix « copies », mais dix **exemplaires** d'un livre nouveau. Si on demande à un libraire plusieurs unités d'une nouveauté en disant : Je désire cinq « copies » de cet ouvrage, cela veut dire qu'il le fera copier cinq fois et qu'il vous remettra cette copie. C'est le mot anglais « copy » qui nous fait faire cette erreur. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 10 août 1918)
- (14) « Les *cadres* qui décorent les murs du Parlement ». – Les *cadres encadrent*, et les tableaux décorent. Il ne faut pas appeler un tableau un *cadre*, comme il arrive chez nous. – Il est connu que nous ne sommes pas forts sur la propriété des termes, et sur le vocabulaire, en général. [...] (Degagné, « Questions de français », 25 janv. 1940)

Il arrive aussi que la condamnation soit exprimée par des énoncés déclaratifs qui sont tout aussi péremptoires que les précédents. C'est le cas des formulations du type « nous employons à tort », « ce qu'on emploie ici doit se dire », « cette façon de parler n'est pas admise », « il ne conviendrait pas d'employer cette tournure », etc. :

- (15) [...] le terme de *salade* ne s'applique pas seulement à la laitue, et c'est à tort que nous donnons, chez nous, le nom de *salade* à la seule laitue. Le céleri, la chicorée, le chou rouge, le cresson, le pissenlit, le pourpier, la raiponce, sont aussi de la *salade*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », janv. 1934)
- (16) L'adjectif *régulier*, dont on abuse terriblement au Canada, n'a pas le sens de « qui est ordinaire, habituel » que possède l'adjectif anglais « *regular* » et c'est un autre anglicisme que l'on commet quand on prête cette acceptation [*sic*] à *régulier*. Une séance d'un gouvernement ou d'un conseil municipal ne peut être dite régulière qu'au sens de « conforme aux exigences de la loi ». [...] (Dagenais, « Des mots et des phrases », 15 avr. 1966)
- (17) Quant à « P.Q. », il s'agit d'une horreur véhiculant encore l'asservissement à l'anglais. Le « P. » représente le mot « province » qui n'a pas sa place chez nous, comme je l'ai souvent dit et écrit, et que notre gouvernement a écarté en 1976. De grâce, sachons faire comprendre à ceux qui ne le savent pas encore – et ceci comprend certains dictionnaires – que ce mot est synonyme de « colonie » et ne peut absolument pas s'appliquer aux **États** qui forment notre fédération. (Beaudry, « Langue », 12 août 1996)

Les chroniqueurs peuvent aussi recourir à des qualifications servant à stigmatiser certains emplois. Certaines de ces qualifications à valeur proscriptive sont de nature esthétique (« expression détestable », « grossière déformation », « mot atroce », « petit monstre », « terme galvaudé », « traduction burlesque », « mot baroque », etc.), alors que d'autres mettent en évidence la non-conformité avec le « bon usage » du français, du moins tel que conçu par les chroniqueurs (« barbarisme », « faute », « erreur de langage », « usage indécent », « mot impropre », « solécisme », par exemple) (voir Gagné, 2004 : 65-66). En voici quelques exemples :

- (18) « Minutes des procédés ». – Oh ! affreux, horrible, épouvantable ! Et dire que cela est employé pour l'expression si simple de *procès-verbal* ! (Bl., « Barbarismes canadiens », 5 janv. 1866)
- (19) [...] « Rencontrer un paiement » est de l'iroquois tout craché. Dites : faire un paiement, faire face à une échéance, faire honneur à une obligation. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 20 avr. 1895)

- (20) *Confesser jugement !* Calque de « *to confess judgment* », cette expression barbare est employée dans tous nos palais de justice et dans les bureaux de tous nos avocats, à très peu d'exceptions près, comme dans les salles de rédaction de nos quotidiens et de nos hebdomadaires. [...] (Dagenais, « Des mots et des phrases », 22 août 1966)

Parmi l'ensemble de ces qualifications, soulignons l'utilisation toute particulière que certains chroniqueurs font du tour « pas français », qui sert non seulement à condamner un emploi mais aussi à le justifier (voir plus loin), ainsi que du terme *canayen*, qualificatif à forte connotation péjorative dont certains chroniqueurs se servent pour stigmatiser la langue de leurs compatriotes :

- (21) [...] Ma correspondante me demande comme faveur de ne plus me servir des expressions « canayen » et « canayenne » [pour qualifier la langue en usage au Canada].

Et après ? Pense-t-elle que cela empêchera le nom de circuler et surtout la chose d'exister ?

Je suis bien persuadé que ma sollicituse ne voudrait pas être confondue avec cette portion de notre race qu'il faut absolument mettre à part et désigner spécialement, si l'on veut que le mot « Canadien » signifie quelque chose d'intelligent et de convenable.

Si ma correspondante habitait notre pays, elle saurait que ceux de nos compatriotes qui ont droit à ce dernier titre tiennent à une distinction qui enrichit la langue tout en empêchant une confusion humiliante pour eux. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 23 oct. 1897)

- (22) Un mot canayen que nous aurons du mal à faire disparaître, c'est le mot « octroi », dans le sens de subvention. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 11 mars 1897)

Par ailleurs, les chroniqueurs ne condamnent pas toujours directement l'emploi qu'ils commentent, mais ils l'opposent parfois à un équivalent qu'ils considèrent comme correct. Cette façon de faire met en évidence une condamnation indirecte, mais une condamnation qui n'en reste pas moins tout à fait claire :

- (23) **REGISTRE.** – L'espèce de coffre-fort, d'invention américaine, qu'on appelle ici un **registre** ou **cash register**, est une CAISSE AUTOMATIQUE. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 9 août 1919)

- (24) Voilà certes un mot [*craque*] bien typique de notre répertoire commun puisque, contrairement au français véhiculaire, il fait partie de l'usage ordinaire d'ici. Tout le monde sait qu'*une craque*, c'est une allusion plutôt malveillante à l'adresse d'une personne. Le sens en diffère sensiblement de celui qu'il a dans le dictionnaire : *craque* veut dire à l'origine « mentir » ; ainsi, *raconter des craques* signifie « dire des mensonges par exagération ». [...] Le terme exact équivalent qui prévaut actuellement serait *une vanne*, un mot jugé populaire. (Barbaud, « Parler d'ici », 16 juin 1984)

- (25) [...] Bien que nous connaissions tous le terme français exact, il nous arrive encore de parler des « caps de roue » pour désigner les enjoliveurs, de « frame » pour le cadre ou de la « valise » pour le coffre. (Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 25 oct. 1991)

En plus des différentes formulations dont ils se servent pour condamner un emploi, certains chroniqueurs ont recours à des artifices typographiques pour souligner les emplois qu'ils jugent

inappropriés. Ainsi, P. Beaudry met systématiquement les emplois qu'il condamne en italique alors que ceux qu'il prescrit sont imprimés en caractères gras :

- (26) Nos fameuses *commissions scolaires* sont des **conseils scolaires**. Puisqu'il en est tant question de nos jours, pourquoi ne les appelle-t-on pas par leur nom ? Par où commence l'enseignement, sinon par l'exemple ? (Beaudry, « Langue », 22 avr. 1996)

2° Les condamnations, une question de degré

Quelles que soient les formulations ou les artifices typographiques adoptés, les condamnations décrétées par les chroniqueurs n'ont pas toutes la même valeur. Certains emplois donnent lieu à une proscription en bonne et due forme. Ces emplois sont condamnés sans aucune équivoque par les chroniqueurs, qui se montrent particulièrement intransigeants à leur endroit (voir Tableau 102).

Tableau 102 :
Exemples d'emplois donnant
lieu à une condamnation forte

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>endosser</i> « appuyer »	« [...] on entend souvent, et on lit même dans nos journaux, le verbe "endosser" utilisé dans les sens du verbe anglais "to endorse". <u>C'est faux. On ne peut pas endosser un candidat, une opinion. On doit appuyer l'un et être d'accord avec l'autre.</u> » (Beaudry, « Langue », 3 sept. 1996)
<i>être</i> (ou <i>tomber</i>) <i>en amour</i> « être (ou devenir) amoureux »	« <u>Ces expressions doivent être évitées à tout prix comme choquantes.</u> Elles n'ont pas du tout, en français, le sens que nous leur donnons et ne s'appliquent qu'aux animaux. » (Rinfret, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 24 août 1895)
<i>goûter</i> « avoir un goût de »	« En Belgique comme au Canada, <i>goûter</i> s'emploie couramment avec cette acception. Mais <u>c'est là un usage fautif.</u> En français académique, <i>goûter</i> n'a pas l'acception de sentir, avoir goût de, avoir un goût de. » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlars, 22 mars 1924)
<i>partisanerie</i> « attitude partisane »	« <u>Tâchons donc d'extirper ce mot barbare de notre langage politique.</u> Remplaçons-le par préjugés de partisans, esprit de parti, etc., et nous aurons parlé français. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 24 mars 1894)
<i>réacté</i> « avion propulsé par réaction »	« Nom d'invention canadienne, <u>réacté est un barbarisme [...] abominable.</u> » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 7 mars 1966)

Les chroniqueurs peuvent toutefois se montrer relativement indulgents à l'égard de certains autres emplois qu'ils commentent, sans pour autant les considérer comme acceptables. Ils considèrent plutôt ces emplois comme de légères incorrections que les Canadiens auraient avantage à éviter, mais sans plus. En d'autres termes, ces emplois sont tout simplement déconseillés par les chroniqueurs (voir Tableau 103).

Tableau 103 :
Exemples d'emplois
dont l'usage est déconseillé

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>béatis</i> « menues viandes dont on garnit l'intérieur des pâtés »	« "Béatis". – Canadien pour <i>béatilles</i> (<i>béatiyes</i>), menues viandes délicates dont on garnit l'intérieur des pâtés. <u>Il ne faut pas appeler béatis les abatis</u> de volaille. J'avais une tante, une chère vieille, excellente cuisinière, mais qui faisait <u>cette confusion légère et bien pardonnable.</u> » (Degagné, « Questions de français », 13 oct. 1932)
<i> cité </i> « ville »	« <u>Sans doute s'agit-il d'un écart minime entre deux synonymes [cité et ville], et il y a des abus de mots plus criants à corriger.</u> Il n'en reste pas moins que toute correction, si légère soit-elle, est un pas de plus dans la bonne voie : les petits ruisseaux font les grandes rivières. » (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », nov.-déc. 1963)
<i>entreposage de fourrures</i> « mise en garde de fourrures »	« <u>Le mot n'est pas heureux [...], sans être tout à fait inexact.</u> L'usage veut qu'on insiste sur la garde des fourrures. Le verbe entreposer signifie bien laisser en garde, mais cela concerne surtout les meubles. » (Béguin, « Au fil des mots », 17 août 1981)
<i>prendre un portrait</i> « prendre une photo »	« "Prendre un portrait", que l'on entend chez nous, est <u>légèrement incorrect</u> ; on prend une photo, mais l'artiste fait le portrait de quelqu'un. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 30 oct. 1958)
<i>tantôt</i> « il n'y a pas très longtemps »	« [...] tantôt pouvait renvoyer au passé ou projeter dans l'avenir une action quelconque. Dire, dans un discours : "Comme je vous le disais tantôt..." pour exprimer l'idée d'une phrase prononcée quelques minutes auparavant dans ce même discours est une façon archaïque de s'exprimer. Cet usage a résisté au Québec. <u>Il est à éviter, sans toutefois qu'on puisse le condamner.</u> » (Béguin, « Au fil des mots », 9 févr. 1981)

Il arrive aussi que certains emplois soient considérés comme inappropriés, mais dont l'usage reste excusable, voire acceptable, dans certains contextes bien précis selon les chroniqueurs. En effet, ces derniers peuvent désapprouver certains emplois, sauf quand les Canadiens s'en servent dans des échanges avec d'autres Canadiens ou lorsqu'ils les utilisent dans un contexte plutôt informel ou familial (voir Tableau 104).

Tableau 104 :
Exemples d'emplois condamnés,
mais tolérés dans certains contextes

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>boucane</i> « fumée »	« <u>Dire "boucane" au cours d'une conversation avec des amis, ce n'est pas un crime</u> , mais il faut savoir que "boucane" n'est pas un mot français. » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 6 févr. 1961)
<i>cadran</i> « réveil »	« Hélas, trois fois hélas, le mot <i>cadran</i> est incorrect, j'ai le regret de le dire. Il s'agissait du rayon des réveils. <u>Si on peut admettre, dans la conversation familière[,] le mot cadran</u> , parce qu'il est bien difficile à déloger, il est bon de faire remarquer que le <i>cadran</i> n'est que la face extérieure d'une horloge, d'une pendule ou d'une montre. » (Béguin, « Au fil des mots », 10 janv. 1976)

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR
<i>col</i> « cravate »	« Le but de cet ouvrage [est] de pourchasser les trop nombreux anglicismes qui s[e] sont glissés [dans le langage canadien-français] et qui ont été francisés par analogie [...]. Par exemple, [...] « col » pour « cravate », [...] etc., etc. [...] [!] est nécessaire de rectifier notre vocabulaire, <u>au moins pour ceux qui sont appelés à voyager en France ou à correspondre avec des Français.</u> » (Roulland, « Leçons pratiques de français », 10 août 1907)
<i>magasiner</i> « aller dans les magasins »	« Quant à <i>magasiner</i> , vous savez ce que j'en pense : régionalisme bâclé, qui ne pourrait signifier que : mettre en magasin, mais pas aller dans les magasins. [...] <u>Qu'on l'emploie entre nous, passe encore</u> , c'est un usage régional. » (Béguin, « Au fil des mots », 28 janv. 1977)
<i>sou</i> « cent »	« <u>Je ne vois pas d'inconvénient à l'employer familièrement entre nous.</u> [...] [!] – Il n'est que d'éviter le mot <i>sou</i> dans nos relations commerciales avec l'étranger, notamment avec la France où le <i>sou</i> n'a pas la même valeur que notre <i>cent</i> . » (Laurence, « Notre français sur le vif », 3 févr. 1947)

C'est donc dire que de tels emplois sont considérés comme incorrects lorsque les Canadiens s'en servent dans des échanges avec des Français ou lorsqu'ils les utilisent dans un contexte formel.

La comparaison des exemples figurant dans les tableaux 101 et 104 montre que la désapprobation faible d'un emploi n'est pas très éloignée de son acceptation faible. En effet, un même emploi peut être tantôt accepté dans certains contextes, tantôt condamné dans d'autres, ce qui explique que le même emploi puisse donner lieu à des jugements divergents chez un même chroniqueur. À ce propos, comparons l'évaluation de *blé d'Inde* « maïs » et celle de *mouvoir* « déménager » dans les exemples qui figurent dans le tableau 105.

Tableau 105 :
Exemples d'emplois donnant lieu à des
jugements divergents chez un même chroniqueur

EMPLOI	CONDAMNATION	ACCEPTATION
<i>mouvoir</i> « déménager »	« “Mouvoir”. – [...] Nos gens, lorsqu'ils <i>déménagent</i> , <i>mouvent</i> , comme ils disent. C'est, à la lettre, le verbe <i>to move (away)</i> . <i>Mouvoir</i> est français, mais pas dans ce sens, et employé rarement. <i>Déménager</i> est un excellent mot français, fort expressif, connu de tous, et populaire aussi. <u>Qu'on l'emploie donc au lieu de <i>mouvoir</i>.</u> (Degagné, « Questions de français », 8 avr. 1937)	« “Mouvoir”. – Canadien et français dialectal, signifiant <i>changer de place, de logis</i> . <u>Ce terme naturel et expressif n'est pas à condamner dans la langue populaire.</u> Il s'emploie aussi activement : <i>mouvoir une grange</i> , la déplacer. (Cf. Glossaire canadien [GPFC]). » (Degagné, « Questions de français », 15 sept. 1938)
<i>blé d'Inde</i> « maïs »	« Vous voyez la confusion : introduire certains canadianismes [dans le <i>Petit Robert</i>], donner des mises en garde [en utilisant une marque géographique] pour certains, pas pour d'autres, comme <i>blé d'Inde</i> qui est un archaïsme, <u>donc à éviter.</u> » (Béguin, « Au fil des mots », 7 nov. 1977)	« On voit donc que <i>blé d'Inde</i> est un archaïsme, et qu'il faut s'en débarrasser le plus vite possible, même si, <u>à un certain niveau de langue, entre nous, on peut l'employer</u> , puisqu'il n'est pas vulgaire, que ce n'est pas un anglicisme, et qu'il s'explique. Mais le mot <i>maïs</i> est le terme moderne du français universel [...]. » (Béguin, « Au fil des mots », 7 déc. 1976)

Si Degagné et Béguin condamnent *mouvoir* « déménager » et *blé d'Inde* « maïs », il n'en reste pas moins qu'ils en tolèrent l'usage dans certains contextes bien précis.

3° Emplois condamnés et équivalents

Quand les chroniqueurs canadiens-français incitent leurs compatriotes à corriger certains de leurs emplois, ils proposent généralement un ou plusieurs équivalents pour les remplacer :

- (27) Collatéral. – Garantie collatérale n'est pas français. Tout au plus pourrait-on comprendre qu'il s'agit d'une garantie d'un parent, comme on dit : *succession collatérale*. – Dans le sens que nous donnons à cette expression, il faudrait dire : garantie supplémentaire, garantie accessoire. (Rinfret, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 24 août 1895)
- (28) [...] est-ce que le « tigre » de l'Esso-Impérial ne pourrait pas tirer nos pompistes de leur torpeur et leur faire comprendre que ce n'est pas du « gaz » (ni du « gas ») qu'ils débitent à longueur de journée, mais bien de l'essence ? La grande entreprise anglo-saxonne ne doit-elle pas des réparations à la langue française ? (Poisson, « À la recherche du français », 19 déc. 1966)

En guise d'équivalents, il arrive que les chroniqueurs proposent des mots qui n'existent pas dans les dictionnaires français ou qui n'ont pas cours en France, mais qu'ils jugent de meilleure tenue que ceux qu'ils condamnent :

- (29) Une autre expression qui doit jurer aux oreilles françaises, c'est notre « rond à patiner », – traduction fantaisiste de « skating rink ».
- Cette expression ne se traduit pas ; en France, on se sert du mot anglais, que l'on prononce d'une façon plus ou moins barbare. [...]
- [...]
- [...] si l'on n'a pas de mot français pour désigner cet endroit où l'on patine, pourquoi ne pas en créer un, comme « patinoir », par exemple, qui se forme si naturellement, et qui est tout à fait dans le génie de la langue ? C'est un néologisme qui s'impose et que je conseille à mes jeunes compatriotes d'employer sans scrupule. En l'employant ils enrichiront la langue, tandis qu'ils la corrompent en disant « un rond à patiner ». (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 11 mars 1897)

Dans certains cas, les chroniqueurs font toutefois remarquer que l'équivalent qu'ils proposent n'a que peu de chances de s'installer dans la langue des Canadiens, ce qui montre bien qu'ils se rendent compte de la difficulté de leur entreprise. En effet, même s'ils affichent parfois une préférence pour tel ou tel emploi, certains chroniqueurs sont conscients que ce n'est pas tout de proposer un équivalent, mais que les lecteurs doivent aussi y être réceptifs :

- (30) [...] qu'on m'affirme qu'il faut plutôt dire, en langue académique, *pilote commissionné*, *pilote lamaneur* ou *lamaneur* tout court, j'en tomberai d'accord bien volontiers. Mais [...] on ne me fera pas croire que nos bonnes gens vont se mettre à dire **lamaneur**. (Daviault, « Propos sur notre français », 15 mai 1960)

Même si les chroniqueurs proposent généralement un équivalent pour remplacer un emploi dont ils interdisent l'usage, cette pratique n'est toutefois pas systématique. Ainsi, près du quart des emplois condamnés ne sont accompagnés d'aucun équivalent jugé correct ; en voici un exemple :

- (31) [...] Il n'y a aucune raison valable, si ce n'est par sentimentalisme, de conserver dans notre français des expressions métissées, souvent appelées canadianismes, mais en fait purs et simples anglicismes qui nous isoleraient du monde francophone et affaiblirait [*sic*] notre aptitude à communiquer avec le monde extérieur.

Voici quelques exemples de métissage dont nous ne sommes pas toujours conscients : Parler à travers son chapeau, moi pour un, offres finales, party, un petit oiseau me l'a dit, voyager sur un train, un quatre par quatre, être sous l'impression, rester sur une ferme, il a quitté, à l'effet que, appliquer un progr[a]mme, il me fait plaisir de.

Toutes ces expressions[,] que les lecteurs devraient étudier et corriger, ont métissé notre langue française. Et toutes les proclamations, toutes les « récupérations » par loi ou règlements, toutes les justifications au nom d'une idéologie quelconque, ne feront pas devenir corrects et bien français [...] ces exemples de métissage que depuis des années nous avons portés à la connaissance du public, et que[,] déjà, Albert [*sic*] Buies [...] avait dénoncés. (Béguin, « Au fil des mots », 16 nov. 1979)

Compte tenu de l'objectif poursuivi par la plupart des chroniqueurs qui consiste à corriger et à améliorer la langue des Canadiens, cette façon de faire n'est pas sans surprendre, car elle laisse le lecteur dans l'incertitude. Certains correspondants ne manquent d'ailleurs pas d'en faire le reproche aux chroniqueurs. Par exemple, Buies condamne *barrer (à clef)* « fermer (à clef) » sous prétexte qu'on ne saurait barrer une porte avec des clefs :

- (32) « *Barrer* ». – On barre les portes avec des barres, et non pas avec des *clefs*. – Ne pas confondre avec Barreau qui est sous-clef [*sic*]. (Bl., « Barbarismes canadiens », 31 oct. 1865)

Le chroniqueur ne donne toutefois pas d'équivalent pour remplacer cette expression qu'il juge incorrecte, et cette absence est critiquée par un de ses lecteurs, qui souligne que le discours de Buies manque de précision à ce propos :

- (33) Bl. aurait dû faire connaître aux lecteurs ce qu'il faut dire au lieu de *barrer à clef*. Cette remarque peut paraître étrange ; et, cependant, combien n'y en a-t-il pas qui ne se douteront nullement qu'il faut dire *fermer à clef* ! (Paillé, 1865)

c) Emplois donnant lieu à un jugement imprécis

Il y a 66 emplois (= 1,3 %) qui ne sont accompagnés ni d'une acceptation, ni d'une condamnation, mais qui donnent plutôt lieu à un jugement imprécis concernant leur acceptabilité.

En d'autres termes, les chroniqueurs s'abstiennent de se prononcer sur la légitimité de l'emploi qu'ils commentent.

Plusieurs raisons peuvent expliquer que les chroniqueurs préfèrent parfois se limiter à un jugement imprécis. Il peut notamment arriver que des chroniqueurs ne soient pas certains que l'emploi qu'ils commentent se dise dans la langue « académique » qui a cours en France, c'est-à-dire dans celle qui est décrite dans les ouvrages de référence⁴, ou qu'ils hésitent entre différents arguments, les uns jouant en faveur, les autres en défaveur de l'approbation d'un emploi :

- (34) Que faut-il penser [...] de la locution **faire des places** ?

Le mot **place** a bien, dans le français académique, le sens de charge, d'emploi. On demande, on sollicite, on obtient, on accepte ou on refuse une place. On est en place, on reste en place, on est sans place. L'Académie admet même la tournure : Il remplit bien, il fait bien sa place. Mais peut-on dire de quelqu'un qui ne reste pas en place, qu'il a déjà **fait plusieurs places** ? En d'autres termes, **place** peut-il se prendre avec l'acception de : maison où l'on a eu de l'emploi ?

Cette façon de parler a cours dans l'Anjou, qui nous l'a sans doute prêtée ; mais elle semble populaire ou provinciale. En tout cas, les dictionnaires du bon langage l'ignorent complètement. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 20 nov. 1926)

- (35) [...] À côté de l'humble et irremplaçable crayon de bois à mine de plomb, il existe maintenant ce que nous appelons un **crayon automatique**, de l'anglais « automatic pencil ». Ce nom n'est pas mauvais en soi : il décrit bien le mécanisme de ce crayon ; cependant on rencontre rarement ce mot en France où le même objet est connu sous le nom de « portemine ». (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 1^{er} oct. 1953)
- (36) « Gages ». – Ce mot est-il permis pour désigner un anneau de mariage ? Il est usité chez notre peuple ; et le Glossaire canadien [GPFC] le mentionne comme tel, mais il ne dit pas si le terme est employé en France. Larousse n'en parle pas. Il n'est pourtant pas improbable que nos ancêtres l'aient apporté de leur pays, comme bien d'autres vocables populaires. (Degagné, « Questions de français », 17 févr. 1938)⁵

Comme le montre bien l'exemple (35), les divers arguments invoqués par les chroniqueurs pour étayer leurs jugements normatifs ne semblent pas tous avoir le même poids à leurs yeux : si certains emplois leur semblent tout à fait acceptables, les chroniqueurs hésitent parfois à les entériner du seul fait qu'ils n'ont pas cours en France. Il s'agit d'un aspect important dans la conception de la norme chez les chroniqueurs sur lequel nous reviendrons plus loin.

⁴ Voir le chapitre suivant à propos de la notion de « français académique » dans les chroniques (voir § A.2.b).

⁵ Voir aussi *chambreur* « personne qui loue une chambre chez un particulier » (Davialt, « Propos sur notre français », 1^{er} août 1954), *char de foin* « wagon de foin » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 7 déc. 1918), *seigneuresse* « femme du seigneur » (Degagné, « Questions de français », 5 oct. 1931), *toast* « pain grillé » (Béguin, « Au fil des mots », 9 févr. 1981), *verres* « lunettes » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 12 janv. 1956), etc.

3. Importance relative des différents jugements normatifs

Les différents types de jugements normatifs n'ont pas tous la même importance relative dans les chroniques que nous avons étudiées (voir Tableau 106).

Tableau 106 :
Répartition des différents types
de jugements normatifs

PÉRIODE	TYPE DE JUGEMENT NORMATIF			
	ABSENCE DE JUGEMENT NORMATIF	PRÉSENCE DE JUGEMENT NORMATIF		
		ACCEPTATION	CONDAMNATION	IMPRÉCIS
1865-1910	170 / 1 126 (= 15,1 %)	94 / 1 126 (= 8,3 %)	860 / 1 126 (= 76,4 %)	2 / 1 126 (= 0,2 %)
1910-1950	1 470 / 4 002 (= 36,7 %)	375 / 4 002 (= 9,4 %)	2 134 / 4 002 (= 53,3 %)	23 / 4 002 (= 0,6 %)
1950-1970	2 395 / 3 524 (= 67,9 %)	201 / 3 524 (= 5,7 %)	901 / 3 524 (= 25,6 %)	27 / 3 524 (= 0,8 %)
DEPUIS 1970	352 / 911 (= 38,6 %)	88 / 911 (= 9,7 %)	457 / 911 (= 50,2 %)	14 / 911 (= 1,5 %)
TOTAL	4 387 / 9 563 (= 45,9 %)	758 / 9 563 (= 7,9 %)	4 352 / 9 563 (= 45,5 %)	66 / 9 563 (= 0,7 %)

Dans l'ensemble du corpus, le pourcentage des emplois qui donnent lieu à une condamnation (45,5 %) est égal à celui des emplois qui ne donnent lieu à aucun jugement normatif explicite (45,9 %) ; en revanche, les emplois acceptés sont beaucoup moins fréquents (7,9 %) que les autres.

À ce sujet, la première (1865-1910) et la troisième périodes (1950-1970) de notre corpus se démarquent nettement des autres. En effet, la proportion des emplois condamnés est beaucoup plus élevée dans la première période, où elle s'élève à 76,4 %, alors que la proportion des emplois sans jugement normatif est plus importante dans la troisième période, où ils correspondent à 67,9 % de tous les emplois commentés. Les chroniques qui ont une orientation nettement plus correctrice sont donc très nombreuses dans le dernier tiers du XIX^e siècle et au début du XX^e, période à partir de laquelle le mouvement de rectification langagière se met en place au Canada. Ce type de chroniques reste néanmoins présent dans l'ensemble des différentes périodes couvertes par notre corpus (voir Tableau 107).

Tableau 107 :
Chroniques à forte tendance prescriptive
(au moins 60 % des emplois sont condamnés)

PÉRIODE	CHRONIQUE	%
1865-1910	Buies (Bl, 1865-1866)	97,1 %
	— (1888)	96,8 %
	Fréchette (1893-1903)	73,9 %
	Lusignan (1884-1885)	93,5 %
	Rinfret (1895)	90,0 %
	Roullaud (1907-1908)	79,2 %
1910-1950	Blanchard (1912)	100,0 %
	— (1918-1919)	71,2 %
	— (Clément, 1949-1952)	75,3 %
	SPFC (1930-1945)	83,7 %
1950-1970	Dagenais (1959-1961)	93,7 %
	— (1966a)	95,1 %
	— (1966b)	73,7 %
	Darbelnet (1963-1967)	62,5 %
DEPUIS 1970	Beaudry (1995-1996)	96,7 %
	Béguin (1975-1982)	62,4 %

Même si les premières réactions au mouvement puriste émergent dès la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e – c'est le cas, notamment, des chroniques de M. Hudon, de L. Groulx et de Th. Hudon – les chroniques qui adoptent une orientation plus descriptive sont plus rares dans notre corpus (voir Tableau 108).

Tableau 108 :
Chroniques à forte tendance descriptive
(au moins 60 % des emplois ne sont
accompagnés d'aucun jugement normatif)

PÉRIODE	CHRONIQUE	%
1865-1910	–	–
1910-1950	Hudon (1934-1935)	79,7 %
1950-1970	Daviault (1952-1960)	88,7 %
DEPUIS 1970	Barbaud (1984-1986)	74,8 %

Le pourcentage élevé d'emplois qui ne sont accompagnés d'aucun jugement normatif dans les chroniques parues entre 1950 et 1970 s'explique surtout par la présence de la chronique de Daviault dans cette période. En effet, les jugements normatifs occupent une place peu importante dans cette chronique – où le nombre d'emplois canadiens, comme nous l'avons vu, est très élevé : seuls 7,6 % des emplois canadiens y sont condamnés.

B. ARGUMENTS SERVANT À JUSTIFIER LES JUGEMENTS NORMATIFS

Les jugements d'acceptation et de condamnation émis par les chroniqueurs sont généralement accompagnés d'un ou de plusieurs arguments qui servent à les justifier. Les chroniqueurs n'expliquent cependant pas toujours clairement pourquoi ils avalisent ou condamnent tel ou tel emploi. Pour ce qui est des emplois acceptés, c'est le cas pour 15,3 % d'entre eux (116 emplois) ; en voici deux exemples :

- (37) L'une des émissions les plus populaires de la télévision française est le **Journal** télévisé, qui complète le **Journal** parlé de la radio. La formule canadienne télé-journal est très satisfaisante. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 28 févr. 1957)
- (38) L'emploi du mot *édifice* n'est [...] pas tout à fait le même en France et au Canada. Cela ne veut pas dire, cependant, que ce mot ne puisse désigner, comme c'est l'usage au Québec, tel ou tel immeuble qui est généralement vaste et qui a un caractère distinctif. [...] (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », mai-juin 1965)

Sur l'ensemble des emplois condamnés, 22,2 % (969 emplois) ne sont accompagnés d'aucune justification :

- (39) Dites : « Avez-vous la *monnaie* d'un dollar ». Ne dites pas : « Avez-vous du *change* pour un dollar », encore moins « de *l'échange* » comme on dit presque généralement sur la rivière Ottawa. (Lusignan, « Fautes à corriger », 27 nov. 1884)
- (40) Notre vocabulaire de la politique, à tous points de vue invraisemblable, nous fait dire bien des bêtises. Il nous fait parler, par exemple, de *directorats de compagnie* quand on a à l'esprit l'idée d'occuper un siège à des conseils non de direction mais d'administration. Il nous fait appeler *cabaleurs* les *propagandistes* d'un parti. [...] (Dagenais, « Des mots et des phrases », 19 juill. 1966)

Les chroniqueurs justifient donc plus souvent un jugement d'acceptation (642/758 emplois ; = 84,7 %) qu'un jugement de condamnation (3 383/4 352 emplois ; = 77,7 %).

1. Arguments servant à étayer une acceptation

Pour justifier une acceptation, les chroniqueurs se servent principalement d'un ou de plusieurs arguments qui figurent dans le tableau 109, où nous les avons classés en fonction des différents types de normes relevant du modèle de l'Imaginaire linguistique.

Tableau 109 :
Principaux arguments invoqués
pour justifier un jugement d'acceptation

TYPES DE NORMES		NATURE DE L'ARGUMENT	NOMBRE ⁶	% ⁷
normes objectives	normes systémiques	argument de la proximité sémantique	124	19,3 %
		argument du respect des règles morphologiques	102	15,9 %
		argument du vide lexical	44	6,9 %
normes subjectives	normes constatatives	argument de l'usage canadien établi	52	8 %
		argument du caractère français	34	5,3 %
	normes fictives	argument de l'origine galloromane ou française	71	11 %
		argument du caractère clair ou expressif	61	9,5 %
		argument du caractère esthétique	53	8,3 %
	normes prescriptives	argument d'autorité	187	29,1 %
	normes identitaires	argument de la charge identitaire ou culturelle	111	17,3 %

Ces arguments, dont certains sont invoqués plus souvent que d'autres, relèvent des normes tant objectives que subjectives.

a) Arguments relevant des normes objectives

Les arguments qui font intervenir des normes objectives prennent tous en considération la conformité ou l'intégrabilité d'un emploi au code. Il s'agit donc exclusivement d'arguments qui relèvent des normes systémiques, alors qu'aucun argument ne concerne les normes statistiques.

1^o Argument de la proximité sémantique

Les chroniqueurs avancent l'argument de la proximité sémantique pour justifier 124 emplois (= 19,3 % des 642 emplois acceptés et accompagnés d'un argument justifiant la prise de position normative). À ce propos, bien des chroniqueurs autorisent des emplois canadiens parce qu'ils

⁶ Ces chiffres tiennent compte du fait qu'un même emploi peut être justifié de plusieurs façons à la fois (voir la section sur le cumul des arguments, § B.3.a), ce qui explique pourquoi la somme des arguments avancés (n = 839) ne correspond pas à la somme de tous les emplois qui donnent lieu à une acceptation justifiée par les chroniqueurs.

⁷ Il s'agit du pourcentage d'arguments sur le nombre d'emplois accompagnés d'un argument justifiant leur acceptation (n = 642).

présentent, selon eux, un faible écart de sens par rapport à ce qui a cours en France ou par rapport à ce qui est décrit dans les ouvrages de référence :

- (41) En France, *batture* se dit d'un fond de roches, de corail presque à fleur d'eau, sur lequel la mer vient se briser, et aussi d'un endroit peu profond d'une rivière.

Chez nous, *batture* s'emploie en parlant [entre autres] d'une partie de rivage ou d'un endroit de rivière asséchant à marée basse ou à eaux basses [...]. [Ce] sens de *batture* est, chez nous, si proche de son sens français que nous pourrions conserver ce terme pour désigner les parties de rivage ou de rivière qui assèchent, et donner le nom de *glace de batture* à la glace qui couvre les battures et celui de *glace côtière* à la glace qui adhère au rivage. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1936)

- (42) Dans nos parlers populaires, lever, employé intransitivement, prend [...] l'acception de monter à la surface de l'eau. Ainsi, on dit des personnes qui se sont noyées qu'elles « lèvent », que leur corps flotte sur l'eau quelques jours seulement après l'accident. De même, les glaces des rivières, au printemps, finissent par « lever », par flotter sur l'eau qui les recouvrait. Cette acception n'est pas signalée dans les dictionnaires de l'usage. Mais elle se rattache assez bien au sens général que Hatzfeld et Darmesteter attribuent à lever, employé intransitivement, c'est-à-dire à se mouvoir de bas en haut. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 9 janv. 1926)⁸

Il arrive aussi que des emplois soient avalisés parce qu'ils sont utilisés dans un sens qui consiste en une extension sémantique que les chroniqueurs jugent tout à fait légitime ou dans un sens qui représente une utilisation métaphorique ou figurée qu'ils tiennent pour acceptable :

- (43) [Il est logique de dire à *midi* plutôt que *ce midi*], en effet, si l'on n'accorde qu'un sens au mot *midi* : celui de douzième heure exactement. Mais, si j'ai bien observé, l'usage[,] du moins chez nous, a étendu le sens du mot *midi*, et cette extension est parfaitement légitime. Neuf fois sur dix, on entend par *midi* la période de repos qui coupe la journée de travail, période du deuxième repas de la journée. (Laurence, « Notre français sur le vif », 2 nov. 1945)

- (44) Nous faisons [...] usage de la locution *d'équerre* en parlant des personnes. Chez nous, une personne est ou n'est pas *d'équerre* selon qu'elle est ou n'est pas de bonne humeur, qu'elle est ou non dans son assiette, qu'elle est bien ou mal disposée. Et n'être jamais *d'équerre*, c'est n'être jamais de l'avis des autres, contredire en tout et partout.

Dire d'une personne qu'elle n'est pas d'équerre, c'est employer une image que les lexiques français n'enregistrent pas, mais qui en vaut bien d'autres. Par exemple, celles qu'on trouve dans les locutions françaises *ne pas être dans son assiette*, *être tout de travers*, qui sont usitées, en parlant des personnes, dans la même acception que *n'être pas d'équerre*. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 16 août 1924)⁹

⁸ Voir aussi *cavalier* « amoureux, prétendu » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 24 nov. 1923), *coti* « pourri (en parlant du bois) » (Degagné, « Questions de français », 26 août 1929), *s'ennuyer de* « regretter l'absence de » (Hudon, « Le terroir », 26 déc. 1934), *sofa* « lit-coffre » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 22 mai 1926), etc.

⁹ Voir aussi *averse de neige* « précipitation subite de neige, mais de courte durée » (Troestler, « Le français quotidien », 27 nov. 1995), *baliser* « fixer la trace d'un chemin d'hiver par de petits arbres » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 16 mars 1895), *fumer* « causer, demeurer à causer » (Degagné, « Questions de français », 25 nov. 1929), *vampire* « femme fatale » (Laurence, « Notre français sur le vif », 30 oct. 1943), etc.

Aux yeux des chroniqueurs, les extensions sémantiques sont du reste d'autant plus acceptables qu'elles servent à nommer une réalité propre au Canada, comme nous le verrons plus loin.

L'idée que certaines extensions sémantiques sont acceptables permet occasionnellement à certains chroniqueurs d'accepter des emprunts sémantiques à l'anglais. C'est qu'ils trouvent que le sens emprunté à l'anglais n'est pas très éloigné du sens que le mot a en français :

- (45) En anglais comme en français, [...] **mall** et **mail** ne s'appliquent aujourd'hui[,] en Europe, qu'à des promenades généralement assez courtes, rectilignes et plantées d'arbres. Pas plus en Angleterre qu'en France, le mot n'a le sens qu'on lui donne ici. Comme nos édiles ont pris l'idée du mail de la rue Sparks dans je ne sais plus quelle ville des États-Unis, on peut sans doute voir un américanisme dans l'acception nouvelle de ce mot.

Est-ce une raison suffisante pour l'écarter ? Je ne le crois pas. Si l'on insiste sur le côté **promenade**, **mail** convient à peu près (les arbres dans leurs caisses ne jettent pas beaucoup d'ombre...) ; le côté commercial de la promenade l'apparente plutôt à un **passage** ; ce mot désigne « dans les grandes villes, une galerie couverte où ne passent que les piétons » (Larousse). Les Parisiens connaissent et apprécient le passage Choiseul, bordé d'innombrables boutiques, et les Outaouais, le passage Hardy, ou plutôt « the Hardy Arcade » pour lui donner son nom anglais. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 21 juill. 1960)¹⁰

Enfin, certains chroniqueurs acceptent des mots composés, des syntagmes et des collocations canadiens à condition que le mot dont ils sont issus soit employé dans son sens tout à fait « français », c'est-à-dire généralement dans le sens qu'on trouve dans les dictionnaires faits en France :

- (46) En français, *banc* a bien le sens de masse formant une couche horizontale : un banc de sable, un banc de glace. Il se dit aussi absolument d'un amoncellement de sable : le grand banc de Terre-Neuve.

La locution *banc de neige*, qui s'emploie chez nous pour désigner un amas de neige formé par le vent, semble aussi légitime que banc de sable et banc de glace. Elle est d'ailleurs usitée en Picardie. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 24 mai 1924)

- (47) [L]es locutions *donner du chemin*, *avoir du chemin*, sont-elles incorrectes ?

Il semble que non.

En effet, au témoignage de Hartzfeld [*sic*] et Darmesteter, on peut fort bien employer *chemin* pour désigner l'espace dans lequel une scie exécute son mouvement de va-et-vient. De plus, Littré dit que *chemin* a le sens de voie ou jeu d'une scie. Or, *donner du chemin* à une scie, n'est-ce pas lui donner du jeu, de la voie ? et une scie qui *a du chemin*, n'est-ce pas une scie [qui a] du jeu, de la voie ? En tout cas, *chemin* se dit dans l'Anjou pour « écartement que l'on donne aux dents d'une scie, de part et d'autre du plan de la lame ». (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 26 juill. 1924)¹¹

¹⁰ Voir aussi *cours d'immatriculation* « cours d'inscription » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 5 déc. 1957), *résidence* « domicile » (Davialt, « Propos sur notre français », 12 févr. 1956), etc.

¹¹ Voir aussi *comité de santé* « commission d'hygiène » (Paris, « Causerie philologique », 11 juill. 1901), *dépenser son temps* « consommer du temps » (Laurence, « Notre français sur le vif », 3 mai 1944), *officier rapporteur*

2° Argument du respect des règles morphologiques

Les chroniqueurs ont recours à l'argument du respect des règles morphologiques dans le cas de 102 emplois (= 15,9 %). Ainsi, ils jugent tout à fait acceptables certains mots canadiens parce qu'ils sont formés, selon eux, conformément aux règles de formation qui prévalent en français :

- (48) À l'année longue me paraît être une expression bien construite. Même si d'autres l'ont condamnée. Même si elle vient de l'anglais, ce qui n'est pas certain. Ce peut aussi bien être un vieux provincialisme français. Des Français m'affirment qu'on dit encore dans certaines régions du centre de la France « bavarder à la journée longue ».

[...]

Certes, rien ne nous dit que les Français adopteront jamais l'expression. Je ne trouverai pas « choquant » qu'elle reste un canadianisme... de bon aloi. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 5 oct. 1959)

- (49) En tout état de cause, le mot « **pataterie** » est plus français que le mot « **chefferie** ». Dommage, car le second est plus joli tandis que le premier fait pas mal « cassot » sur les bords. Le suffixe « -erie » est tout à [sic] fait approprié au premier puisqu'il s'agit d'un lieu, d'un magasin, d'un commerce où l'on vend des « patates frites ». Nul doute alors que ce néologisme québécois résulte d'un bon usage de la langue française. [...] (Barbaud, « Parler d'ici », 21 sept. 1985)¹²

Certains emplois sont d'autant plus justifiables selon les chroniqueurs qu'ils dérivent de termes déjà existants en français ou qu'ils sont très proches de ces termes. L'emploi canadien permet en quelque sorte d'enrichir toute une famille morphologique :

- (50) [...] Les dictionnaires français ne donnent pas le verbe *enneiger*, mais comme les plus récents donnent l'adjectif *enneigé*, je ne vois pas pourquoi nous ne créerions point le verbe, nous qui en avons si souvent besoin. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 16 mars 1895)
- (51) Continuant à glaner à l'aventure, je me demande si je vous ai jamais parlé de **carreauder**, verbe qui signifie carreler, tracer des carreaux sur une surface, sur une étoffe, ou bien **quadriller**. De là vient l'adjectif **carreauté** qui veut dire : à carreaux ou quadrillé. On a ainsi des tissus carreautés, des tapis carreautés, etc. Ce verbe et cet adjectif ne sont pas mal formés ; on s'étonne même qu'ils n'existent pas dans la langue académique, d'autant plus qu'on y voit le substantif **carreautage**. (Daviault, « Propos sur notre français », 19 juin 1955)¹³

« directeur de scrutin » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 13 août 1953), *train de la malle* « train servant au transport du courrier » (Degagné, « Questions de français », 7 avr. 1930), etc.

¹² Voir aussi *assermentation* « prestation de serment » (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », mai-juin 1966), *gratte* « planche qui sert à gratter les chemins » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1936), *mâchée* « ce que l'on mâche à la fois » (Degagné, « Questions de français », 17 nov. 1930), *reposade* « repos, arrêt » (Daviault, « Propos sur notre français », 16 févr. 1958), etc.

¹³ Voir aussi *banneau* « voiture d'hiver qui sert au transport » (qui est proche de *banne* ; Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 7 juin 1924), *boucane* (dérivé de *boucaner* ; Degagné, « Questions de français », 5 mars 1928), *picotte* « variole, petite vérole » (qui est proche de *picoté* ; Bl., « Barbarismes canadiens », 7 nov. 1865), *tourtière* (formé à partir de *tourte* ; Degagné, « Questions de français », 28 janv. 1928), etc.

Pour s'assurer qu'un emploi est bien formé, les chroniqueurs le comparent souvent avec d'autres emplois déjà existants en France et qui sont formés sur le même modèle. Il peut donc suffire que certains emplois présentent une analogie formelle avec d'autres mots français pour être jugés acceptables :

- (52) On donne ce nom [*agent des terres*], chez nous, au fonctionnaire préposé à la vente des terrains qui appartiennent au gouvernement et qui sont destinés à la colonisation. Cette appellation est vraisemblablement une traduction littérale de *lands' agent*. Qu'en faut-il penser ?

La locution *agent des terres*, quoique inusitée en France, semble bien formée. On trouve en effet dans les lois françaises la dénomination *agents des eaux et forêts* ; et le dictionnaire de l'Académie enregistre *agents de l'administration des domaines*. [...] (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 17 nov. 1923)

- (53) On appelle chez nous *banc de neige* l'amas de neige que le vent a formé. Bien qu'elle ne soit pas d'usage courant en France, il ne faut pas hésiter à employer cette expression. Elle est aussi légitime que *banc de sable* et *banc de glace*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1936)

Dans ce cas, l'acceptation d'un emploi est indirectement lié à l'usage hexagonal : les chroniqueurs semblent rassurés lorsqu'un mot canadien est similaire à un mot qui a cours en France.

C'est encore le même type d'argument qui permet à certains chroniqueurs d'accepter quelques emprunts directs à l'anglais. Pour ces chroniqueurs, certains de ces emprunts peuvent en effet se justifier à condition qu'ils aient subi une transformation qui assure leur intégration au français :

- (54) « Drave ». – L'avouerais-je ? Je ne condamnerais pas ce mot-là. *Flottage* est sûrement un terme juste. Mais le flottage du bois, chez nous, représente un travail spécial si bien connu par le mot *drave* que celui-ci ne disparaîtra point du langage de nos bûcherons, et que même, à mon sens, il n'est pas souhaitable qu'il disparaisse. Il a une physionomie française, et nous avons francisé selon les règles le mot anglais *drive*, apparenté d'ailleurs au mot français : *dérive*.

Drave n'est plus un anglicisme, mais un terme *canadien-français*, que j'espère trouver dans le Glossaire canadien [GPFC]. N'avons-nous pas la licence, nous aussi, de naturaliser certains mots étrangers, en leur faisant subir une légère transformation ? [...] (Degagné, « Questions de français », 7 mai 1928)

- (55) Considérons un premier exemple d'emprunts sans risques, des mots comme **bécosse**, **draveur**, **robineux**, **mitaine**, **machemallo**, **costa[r]de**, etc. Mots anglais à l'origine, nous les avons accommodés à notre manière en les prononçant comme des mots français et en leur donnant un sens précis parce qu'ils désignent des objets ou des réalités qui nous sont familiers. C'est ce que j'appelle « naturaliser » les emprunts. Ils sont utiles et font couleur locale. [...] (Barbaud, « Parler d'ici », 12 janv. 1985)¹⁴

¹⁴ Voir aussi *alérose* « sorte de pomme de terre », emprunté à l'anglais *early rose* (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 24 mai 1924), *bôme* « estacade flottante », de l'anglais *boom* (SPFC, « Corrigeons-nous ! », avr. 1945), etc.

3° Argument du vide lexical

Plusieurs chroniqueurs acceptent des emplois canadiens parce qu'ils comblent un vide lexical, c'est-à-dire parce qu'ils n'ont pas d'équivalent français. C'est le cas de 44 emplois (= 6,9 %) ; en voici quelques exemples :

- (56) [...] « Résistable » n'est pas français [...], mais « résistant » l'est. Seulement notre mot canadien « résistant » veut dire qui a de la résistance, tandis que le mot français « résistant » signifie à qui l'on peut résister.

Notre mot enrichit donc la langue, et par conséquent ne devrait pas être rejeté. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 8 mai 1897)

- (57) Nos défricheurs ont pratiqué le déboisement bien avant que le verbe déboiser vît le jour. En effet, ce mot est de date récente. Admis dans le dictionnaire de l'Académie en 1878, il ne paraît pas avoir été en usage avant le XIX^e siècle. [...]

Puisqu'il n'existait pas de mot dans la langue française pour désigner l'acte qu'ils accomplissaient, nos défricheurs étaient parfaitement justifiables d'en créer un. Ils ont créé *clairer*. [...] (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 31 mai 1924)¹⁵

Le besoin de combler un vide lexical peut également justifier quelques emprunts occasionnels à l'anglais, surtout quand il s'agit d'un emprunt qui désigne un objet nouvellement introduit :

- (58) Nous avons déjà noté que le français du Canada absorbe parfois de façon intéressante certains termes anglais. Je veux en citer aujourd'hui un bon exemple et c'est le mot **saplaine**, tiré de l'anglais **sapling**, qui désigne un bois de seconde pousse, un jeune arbre. L'emprunt est heureux, parce qu'il n'existe pas, que je sache, de mot français ayant ce sens. (Daviault, « Propos sur notre français », 22 janv. 1956)¹⁶

L'argument du vide lexical constitue en quelque sorte le pendant du « principe du double emploi » qui, quant à lui, sert à justifier une condamnation, comme nous le verrons plus loin. Par ailleurs, il est évident qu'on trouve, dans cette catégorie, plusieurs termes qui servent à désigner des réalités propres au Canada. Étant donné que la question de ce type d'emplois est étroitement liée au contexte socio-politique, économique et géographique dans lequel se trouve le français canadien, nous la traiterons toutefois à part (voir plus loin).

¹⁵ Voir aussi *débarrer* « ouvrir la serrure d'une porte » (Degagné, « Questions de français », 28 oct. 1929), *éjarrer* « faire une chute » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 21 août 1897), *en délâbre* « qui se détériore et menace ruine par défaut de réparations » (Daviault, « Propos sur notre français », 14 déc. 1958), *graisse de tripes* « tissu adipeux du porc dans la région du péritoine » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », nov. 1934), etc.

¹⁶ Voir aussi *baguel* « petit pain en forme d'anneau » (OLF, « Je pense donc je dis », 5 déc. 1993), *beacon* « radio-phare omnidirectionnel, en parlant de l'aviation » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 20 nov. 1958), *mackinaw* « veste-chemise à carreaux rouge et noir » (Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 15 sept. 1992), etc.

b) Arguments relevant des normes subjectives

Les chroniqueurs font aussi intervenir des justifications qui relèvent des normes subjectives dans le modèle de l'Imaginaire linguistique.

1° Argument d'autorité

Les chroniqueurs invoquent souvent un argument d'autorité pour justifier certains emplois canadiens, ce qui est le cas de 187 emplois (= 29,1 %). Parmi les autorités invoquées par les chroniqueurs, on peut citer les ouvrages de référence (118 emplois), les écrivains (53 emplois) et les personnes reconnues pour leur compétence en matière de langue (16 emplois).

La plupart du temps, les chroniqueurs se reportent à un ou à plusieurs ouvrages de référence pour justifier des emplois, comme l'illustrent bien les deux exemples suivants :

- (59) On essaye [...] de bannir de notre langue populaire le verbe *espérer* dans le simple sens d'attendre. Pourquoi, encore ici, ne pouvons-nous pas faire comme en France ? Lisons Littré : « *Espérer*, en Picardie, en Berry, en Normandie, et dans tout l'Ouest, a simplement le sens d'attendre. – *J'espère* que vienne la diligence ; Il *espère* à chaque instant la fièvre ; *Espérez*, je vais vous accompagner ». (Paris, « Glane philologique », 18 oct. 1902)
- (60) [...] J'ai employé à dessein l'expression modulée en fréquence ou en amplitude pour pouvoir parler de AM et FM, lettres que nous avons sur nos récepteurs. L'onde porteuse peut en effet être modulée dans son amplitude. C'est la modulation d'amplitude, ou AM. J'ai trouvé (Grand Larousse) qu'on pouvait parler de réseau d'amplitude modulée. Donc il n'y aurait pas lieu de changer le AM des appareils anglophones [...] en MA. [...] En France on utilise les lettres FM (pour modulation de fréquence, ou fréquence modulée) mais pour le AM on emploie PO, c'est-à-dire petites ondes. Ici, nous devrions garder AM et FM. Il n'y a rien de grave : AM veut dire amplitude modulée, et FM fréquence modulée. (Béguin, « Au fil des mots », 18 déc. 1975)¹⁷

Hormis quelques grammaires et manuels de français, les chroniqueurs invoquent principalement des dictionnaires faits en France pour appuyer une acceptation ; ils n'invoquent que très peu d'ouvrages canadiens pour justifier une acceptation (voir Tableau 110).

¹⁷ Voir aussi *A.M.* et *P.M.* (pour *avant-midi* et *après-midi*) (Laurence, « Notre français sur le vif », 28 avr. 1944), à *tout événement* « quoiqu'il arrive » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 27 juin 1957), *indésirable* « personne qu'on ne désire pas accueillir » (Davault, « Propos sur notre français », 7 août 1960), *s'ennuyer de quelqu'un* « regretter son absence » (Hudon, « Le terroir », 26 déc. 1934), *taille* « hauteur du corps, en parlant d'une personne ou d'un animal » (Poisson, « À la recherche du français », 15 janv. 1968), etc.

Tableau 110 :
Liste des ouvrages de référence
invoqués pour justifier un emploi¹⁸

	DICTIONNAIRES		GRAMMAIRES ET AUTRES OUVRAGES
FRANÇAIS	Académie française, <i>Dictionnaire de l'Académie française</i> Académie 1694, 1835 et 1932 Blanc, <i>Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, à l'usage des écoles</i> Bescherelle, <i>Dictionnaire national</i> Bloch & Wartburg, <i>Dictionnaire étymologique de la langue française</i> Bouillet, <i>Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts</i> DG (Hatzfeld & Darmesteter) Du Cange (1879)	Furetière (1690) Godefroy (1881-1902) Guérin 1884 Larousse ¹⁹ Leloir (1951) Littré Ménage (1650) Mortier, <i>Dictionnaire Quillet de la langue française</i> Richelet (1680) Robert ²⁰ Trévoux 1771	Bottequin (1937) Brunot (1922) Deschanel (1898) Du Wés (1532) Étienne (1578) Fauchet (1581) Gaiffe (1936) Gourmont (1899) Joran (1928) Legrand (1922) Martinon (1927)
CANADIEN	GPFC	Dunn (1880a)	Delahaye (1901) Potier ²¹

Lorsque les chroniqueurs invoquent des dictionnaires faits en France pour justifier un emploi canadien, ils s'appuient principalement sur le dictionnaire de Littré (39 emplois), celui d'Hatzfeld et Darmesteter (23 emplois), celui de l'Académie française (15 emplois), celui de Bescherelle (11 emplois), ainsi que sur les différents dictionnaires publiés par Larousse (26 emplois). Les autres dictionnaires figurant dans le tableau 110 servent généralement à justifier quelques emplois seulement. Parmi ces ouvrages, on trouve certains dictionnaires plus anciens (Du Cange, 1879 ; Furetière, 1690 ; Ménage, 1650 ; Richelet, 1680 ; Trévoux 1771), qui servent aux chroniqueurs à

¹⁸ Pour plusieurs ouvrages, on ignore l'édition que les chroniqueurs ont consultée. Dans ce tableau, ainsi que dans les tableaux 114 et 115 plus loin, nous avons seulement indiqué l'année de publication lorsque les chroniqueurs la précisent eux-mêmes ou lorsque l'ouvrage n'a connu qu'une seule édition.

¹⁹ La plupart du temps, les chroniqueurs affirment avoir consulté le dictionnaire « Larousse », sans plus ; ils citent néanmoins à l'occasion l'un ou l'autre des dictionnaires suivants édités chez Larousse, le plus souvent sans aucune autre précision : *Grand Larousse*, *Larousse du XX^e siècle*, *Nouveau Larousse illustré*, *Nouveau Larousse Ménager* et *Nouveau Petit Larousse* (Larousse, 1968).

²⁰ Les chroniqueurs citent le plus souvent « Robert », sans précision, ou encore le *Petit Robert* (Robert, 1967).

²¹ Il s'agit d'un manuscrit composé au milieu du XVIII^e siècle par un jésuite belge, le Père Potier, qui contient une série d'observations sur la langue des Canadiens de l'époque que Potier a notées pendant son voyage dans la vallée laurentienne et dans la région des Grands Lacs (voir Halford, 1994). Ce manuscrit a été édité pour la première fois par la SPFC (voir Potier, 1905-1906) et c'est probablement cette édition que L.-Ph. Geoffrion cite dans sa chronique (« Zigzags autour de nos parlars », 5 avr. 1924).

démontrer que tel ou tel emploi a déjà eu cours dans un état ancien du français (voir Pellerin, 2007 : 91 et suiv.). En d'autres termes, les chroniqueurs citent ces ouvrages lorsqu'ils s'appuient sur l'origine d'un emploi pour le justifier (voir plus loin). Il arrive aussi que les chroniqueurs s'appuient sur des ouvrages de référence, mais sans les nommer formellement. Par exemple, Laurence signale que *dépenser son temps* figure « dans de bons dictionnaires » (« Notre français sur le vif », 3 mai 1944) et Blanchard relève les prononciations *craire* (pour *croire*) et *fret* (pour *froid*) dans « une vieille grammaire imprimée à Paris, en 1775 » (« Chronique du bon langage », 9 août 1919).

Outre les dictionnaires, les chroniqueurs citent aussi des écrivains français pour légitimer certains emplois. Comme le montrent les exemples suivants, les chroniqueurs considèrent en effet que l'utilisation de tel ou tel emploi canadien sous la plume d'un écrivain français peut lui conférer une certaine légitimité :

- (61) [...] j'ai depuis longtemps dirigé mon attention sur le parler français au Canada : depuis plus de quarante ans, je note au cours de mes lectures ce qui justifie nos modes d'expression.

Voici un exemple à l'appui :

J'ai trouvé dans les *Mémoires* de Mistral, où foisonnent les locutions canadiennes, celle-ci : « *arrive qui plante* ». Je la retrouve dans la *Revue des Deux Mondes* (15 juillet 1934). Ce sont les seuls exemples que j'ai rencontrés, mais que de fois je l'ai entendue, cette exclamation, que de fois, tout jeune, je m'en servis moi-même !

Quel sens faut-il lui attribuer ? Je crois que c'est à peu près l'équivalent de « en avant, arrive que pourra », ou encore, en se lançant du haut d'une côte, « il y a du danger, allons quand même ».

En voici une autre prise dans les *Études* (juin 1934) :

« Une visite [où] je les “*sonnai*” d'importance ».

Nous employons ce verbe dans le sens de semonce, à moins que ce ne soit une raclée.

Lorsqu'une chose nous ennuie, nous employons le mot *tannant* tout comme de Goncourt « qui trouve ça *tannant*, les chefs-d'œuvre ». (Hudon, « Le terroir », 27 août 1934)

- (62) « *Débarquant* d'un mauvais train... ». – Ce texte est du P. Lhande. L'emploi du verbe *débarquer* (d'un train ou d'une voiture) ne serait donc pas propre aux Canadiens. Les navigateurs basques auraient-ils introduit ce mot dans leur pays comme les Malouins et les Normands l'apportèrent ici ? Observons, d'autre part, que le magnifique écrivain qu'est le P. Lhande, Basque, comme l'on sait, mais beau Français aussi, ne craint pas d'user du mot *débarquer* dans la langue littéraire. Cet exemple nous autorise à conserver dans notre parler un certain nombre de canadianismes de bon aloi. (Degagné, « Questions de français », 11 mars 1937)²²

²² Voir aussi à *brasse-corps* « à bras-le-corps » (Davault, « Propos sur notre français », 5 avr. 1953), *clair d'étoiles* « clarté des étoiles » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 19 avr. 1924), *dévoré* « fatiguer » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 18 oct. 1924), *on n'est pas sorti du bois* « on n'est pas encore tiré d'embarras »

Dans ce domaine, les écrivains canadiens ne font pas le poids comparativement aux écrivains français : à l'exception de Jules Tremblay²³, mentionné par Geoffrion (« La langue de nos pères », 17 avr. 1926), les chroniqueurs ne citent aucun écrivain canadien dans le but de légitimer un emploi (voir Tableau 111).

Tableau 111 :
Liste des écrivains français
invoqués pour justifier un emploi

	ÉCRIVAINS CITÉS		
MOYEN ÂGE (xi ^e – xv ^e siècles)	Anonyme (auteur de <i>Huon de Bordeaux</i>) Anonyme (auteur du <i>Roman de Renart</i>)		Gautier de COINCY Thibaud de CHAMPAGNE
RENAISSANCE (xvi ^e siècle)	Samuel de CHAMPLAIN Clément MAROT Bonaventure DES PÉRIERS		François RABELAIS Mathurin RÉGNIER Jean VAUQUELIN DE LA FRESNAYE
ÉPOQUE CLASSIQUE (xvii ^e – xviii ^e siècles)	Henri BERNARDIN DE SAINT-PIERRE Anonyme (auteur du <i>Courtisan à la mode</i>) Nicolas BOILEAU Jacques Bénigne BOSSUET Pierre CORNEILLE	Denis DIDEROT François GUIZOT Mme de GENLIS MARIVAUD MOLIÈRE Louis-Joseph de MONTCALM	Blaise PASCAL Jean RACINE Mme de SÉVIGNÉ Claude-Henri de SAINT-SIMON VOLTAIRE
ÉPOQUE MODERNE (xix ^e – xx ^e siècles)	Edmond ABOUT René BAZIN Thérèse BENTZON Dominique BONNAUD Charles de BORDEU Maxime BRIENNE Jean CAMP Françoise CHANDERNAGOR Pierre CHARLES ²⁴ Henriette CÉLARIÉ Alphonse DAUDET	Hugues DELORME Émile FAGUET Gustave FLAUBERT Louis FOREST Les frères GONCOURT Victor HUGO Joseph L'HÔPITAL Alphonse de LAMARTINE Pierre LHANDÉ Louis MERCIER	Frédéric MISTRAL Paul MORAND Pierre MORNAND Jean NESMY FRANC-NOHAIN Marcel PAGNOL Henri POURRAT Marcel PROUST Georges SAND Louis VEUILLOT

Comme on peut le voir, les chroniqueurs invoquent principalement des écrivains modernes, mais ils s'appuient aussi à l'occasion sur des écrivains plus anciens, ce qui est surtout le cas chez

(Béguin, « Au fil des mots », 30 avr. 1982), *queri* « chercher » (Degagné, « Questions de français », 28 avr. 1930), etc.

²³ Écrivain canadien, né à Montréal en 1879 et mort à Ottawa en 1927 (voir Hamel, Hare et Wyczynski, 1989 : 1297-1298).

²⁴ Cet écrivain jésuite est belge (voir Lacouture, 1992 : 306 et suiv.).

Geoffrion. Encore une fois, c'est le cas lorsque celui-ci veut montrer qu'un emploi constitue un héritage de la langue qui avait cours en France (voir Pellerin, 2007 : 82 et suiv.).

En plus de citer des textes littéraires, les chroniqueurs peuvent aussi invoquer, quoique beaucoup plus rarement, d'autres publications parues en France pour montrer qu'un emploi canadien est légitime. À ce propos, ils citent par exemple des ouvrages qui traitent de géographie ou d'histoire ainsi que des articles publiés dans des journaux et des revues :

- (63) « Oïe ! oïe ! ». – Quelle surprise de rencontrer dans un article de grande revue française cette exclamation de douleur canadienne ! Je la considérais comme une prononciation vicieuse de *aïe ! aïe !* Le P. Jalbert[,] dans les *Études*, s'écrie, au figuré : « Oïe ! oïe ! » pour marquer une alerte soudaine et périlleuse. Nous, nous crions : oïe ! oïe ! quand ça nous fait mal subitement. C'est à peu près la même chose. Disons donc : oïe ! oïe ! en tout bien tout honneur. Mais ce serait abuser de dire : aïe ! oïe ! (Degagné, « Questions de français », 28 mai 1928)²⁵

Cet exemple montre bien que le simple fait de trouver un emploi dans une publication française permet aux chroniqueurs de lui donner leur approbation. L'exemple illustre donc bien toute l'importance que les chroniqueurs accordent à l'usage hexagonal dans leur conception de la norme, aspect sur lequel nous reviendrons plus loin.

Les chroniqueurs accordent aussi une certaine importance à l'opinion de personnes qu'ils reconnaissent comme des autorités en matière de langue et de bon usage, qu'il s'agisse de personnes physiques, comme d'autres chroniqueurs de langage, des philologues ou des linguistes, ou de personnes morales, c'est-à-dire des organismes (voir Tableau 112).

²⁵ Voir aussi *beurrée* « tartine » (Degagné, « Questions de français », 13 oct. 1932), *forum* « débat, table ronde » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 17 févr. 1956), *indésirable* « personne qu'on ne désire pas accueillir » (Daviault, « Propos sur notre français », 7 août 1960), *rôle de tabac* « tabac roulé en carotte » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 12 janv. 1924), etc.

Tableau 112 :
Liste des autorités en matière de langue
invoquées pour justifier un emploi

	PERSONNES PHYSIQUES		PERSONNES MORALES
FRANÇAIS	Charles BRUNEAU (philologue) Léon CLÉDAT (philologue) René GEORGIN (chroniqueur) Maurice GRAMMONT (phonéticien)	A. LEGOUÉZ (professeur) François VEUILLOT (journaliste) Gaston WARINGHIEN (professeur) « à l'avis de certains philologues français »	Comité d'étude des termes médicaux français
CANADIEN	Pierre DAVIAULT (linguiste et chroniqueur)	Adjutor RIVARD (philologue)	OLF Service de terminologie du Bureau des traductions

Comme l'illustrent bien les deux exemples suivants, l'opinion des philologues et des linguistes français joue en effet un rôle relativement important dans le discours normatif des chroniqueurs :

- (64) Jusqu'ici, nous nous étions contentés de donner le nom de « char » à un train de chemin de fer : « Les chars passent », « prendre les chars », « les gros chars », « les chars à steam » ; à un wagon : « Un char de grain, de pommes » ; à une voiture électrique : « Un petit char ».

Ce n'est pas ce que nous avons fait de pire, puisque M. François Veillot, dans une des conférences qu'il a données lors de son séjour à Montréal, l'hiver dernier, nous approuve, en disant :

« C'est à nous, Français de France, à donner l'exemple. Et puis, sur bien des points, vous dites mieux que nous. Je préfère votre “chaise berçante” à notre “rocking chair”, vos “pardessus” à nos “snowboots”. Il est des mots que j'ai appris au Canada et que je veux implanter en France, à mon retour, comme le mot “char”, que je voudrais substituer au “tramway” et au “wagon” que l'on dit en France. Pour tout dire, en un mot, ce n'est pas nous qui sommes le moins anglicisés. » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 14 sept. 1918)

- (65) [...] l'expression *sciences infirmières* ne semble pas utilisée en France. Ce qui ne veut pas dire que nous ne pouvons l'employer si ce terme est utile. D'ailleurs le Comité d'étude des termes médicaux français déclare : Alignons-nous sur nos confrères canadiens : nurse : infirmière, Head-nurse, infirmière chef ; graduate nurse, infirmière diplômée ; Nursing : soins, soins infirmiers ou sciences infirmières ; Nursing department, service infirmier ; Nursing unit : unité de soins. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 10 févr. 1978)

Pour bien évaluer l'importance des divers arguments d'autorité invoqués par les chroniqueurs, il faut bien tenir compte du fait que ceux-ci servent souvent à renforcer une autre justification déjà exprimée, comme l'illustre bien cet exemple :

- (66) **Avionnerie** est fort bien fabriqué sur le modèle de ces autres mots qui désignent le lieu où l'on fabrique telle ou telle chose : **boutonnerie**, **cartonnerie**, **cordonnerie**, **savonnerie**, etc.; **Robert** ne le cite pas, mais un **Bulletin de terminologie**, publié par le Service de terminologie du Bureau des traductions, en autorise l'emploi : « Les traducteurs hésitent à se servir du terme **avionnerie**, que ne citent pas les dictionnaires généraux, même les plus récents. Toutefois, on le trouve dans les revues et ouvrages français spécialisés, mais seulement pour désigner la **fabrique d'avions**. On ne peut l'employer pour désigner

l'industrie même, laquelle se dit **industrie aéronautique** ». (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 16 mai 1959)²⁶

Par conséquent, l'importance des arguments d'autorité nous oblige, d'une certaine façon, à relativiser la valeur de certains autres arguments. Dans l'exemple précédent, par exemple, Chantal est d'avis que *avionnerie* est légitime parce qu'il est « fort bien fabriqué », mais le principal argument qui lui permet de consacrer l'emploi commenté est le fait qu'il soit accepté par une autorité.

2° Argument de la charge identitaire ou culturelle

Les chroniqueurs acceptent plusieurs emplois canadiens parce qu'ils ont une charge identitaire ou culturelle importante (111 emplois ; = 17,3 %), c'est-à-dire parce qu'ils rendent bien compte du contexte social, politique, géographique et culturel particulier dans lequel le français du Canada a évolué²⁷ :

- (67) Donc – pour me borner à une catégorie d'expressions – nous garderons précieusement[,] chez nous et pour nous, nos « poudreries », nos « bordées » de neige, nos « casques », nos « ceintures fléchées », nos « balises » de chemins d'hiver, nos « traînes sauvages », nos « souliers mous », nos « raquettes » qui sont bien de physionomie et de tournure canadiennes, qui appartiennent en droit strict à la langue de notre fier et rude « habitant », et que n'auraient jamais pu nous donner nos frileux de cousins d'outre-mer. (Montal, « Le parler canadien », 5 mai 1906)
- (68) Exemple de l'élément culturel qui peut varier à l'intérieur d'une même langue : [o]n appelle en France la petite cuillère, la *cuillère à café*, parce que les Français, comme les Européens du continent, boivent surtout du café. Ici, héritage de la culture anglaise, on dit : *cuillère à thé* (de *teaspoon*). Cette différence peut très facilement se marquer en français. Les quelques canadianismes acceptables sont souvent d'ailleurs des distinctions culturelles [...]. (Béguin, « Au fil des mots », 20 nov. 1978)

La plupart du temps, il s'agit plus précisément d'emplois qui servent à désigner des référents qui sont inconnus en France (ou du moins présentés comme tels par les chroniqueurs) et pour lesquels il n'existe donc pas de mot dans l'usage hexagonal. Ces emplois concernent plusieurs champs conceptuels, comme la vie politique, la faune et la flore, le climat, l'organisation du territoire et la cuisine ; en voici quelques exemples :

²⁶ Voir aussi *annonceur* « celui qui annonce les programmes (à la radio et à la télévision) » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 13 janv. 1955), *argents* (au pluriel) (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 3 nov. 1923), *au jour d'aujourd'hui* « aujourd'hui » (Daviault, « Propos sur notre français », 15 mai 1960), *bôme* « allingue » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », avr. 1945), etc.

²⁷ C'est pourquoi nous considérons que cette justification relève des normes identitaires.

- (69) « Lot ». – On parle beaucoup, en ce moment, de *lots* de terre, de *lots* de colonisation. D’après Larousse, le mot *lot* n’a point cette signification. Le terme qui s’en rapprocherait le plus est *lopin*, mais ce n’est pas encore tout à fait ce que nous entendons par *lot*. Nous n’avons donc qu’à garder cette expression, puisque nous en avons besoin, qu’elle fait très bien, qu’elle est française par ailleurs, et que nous n’en avons pas d’autre. C’est bien le moins que nos colons sachent comment désigner le morceau de terre qu’on leur donne à défricher. – Le Glossaire [du parler français au Canada] s’explique aussi en ce sens. (Degagné, « Questions de français », 4 oct. 1934)
- (70) [...] les Français de la Nouvelle-France et, après eux, les sujets francophones du souverain d’Angleterre en Amérique étaient justifiés de former des mots par dérivation ou d’emprunter des vocables à d’autres langues pour désigner des choses qui leur étaient propres, c’est-à-dire qu’on ne trouvait pas en France et que, par conséquent, le français n’avait jamais nommées, comme certains poissons de nos eaux tels l’achigan et le maskinongé qui étaient inconnus en Europe. [...] (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 12 mars 1966)²⁸

Les emplois qui désignent une réalité canadienne sont toutefois plus facilement acceptés par les chroniqueurs s’ils sont bien formés (argument du respect des règles morphologiques ; exemple 71), s’ils présentent une extension sémantique issu d’un emploi existant en français (argument de la proximité sémantique ; exemple 72), s’ils sont bien ancrés dans l’usage des Canadiens (argument de l’usage canadien établi ; exemple 72), ou s’ils figurent dans les dictionnaires faits en France (argument d’autorité ; exemple 73) :

- (71) Le décor du premier conte de Mme Ferron est une **érablière**. Voilà un canadianisme français. Formé comme **sapinière** (mot qui se trouve dans tous les dictionnaires), il signifie « bois planté d’érables américains dont la sève est sucrée ». Cette espèce d’érables ne pousse pas en Europe : c’est pourquoi il a fallu créer le mot au Canada et il est bien constitué. [...] (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 12 mars 1966)
- (72) *Claques*. – Un de ces mots canadiens qu’à mon avis nous pouvons garder parce qu’il est très généralement usité chez nous et qu’il désigne une chaussure qui nous est propre. Le sens que nous lui donnons n’est d’ailleurs qu’une extension de celui qu’a le même mot en France pour désigner une chaussure protectrice que l’on met par-dessus un soulier plus mince. (Degagné, « Questions de français », 24 nov. 1932)
- (73) Pour les Français qui ne connaissent que la myrtille, le bleuet du Canada a son petit côté mystérieux. J’ai mangé en France de succulentes tartes aux myrtilles. Il y a, paraît-il, une différence entre notre bleuet et la myrtille, même si ces deux fruits sont de la famille des airelles. J’accepte donc le bleuet pour ce qu’il est, une réalité de chez nous. Le Littré de 1863 nous dit qu’il s’agit, au Canada, du nom vulgaire d’une espèce du genre airelle. Nos mots sont, lorsqu’ils se justifient, le reflet de notre flore, de notre faune, de notre climat. (Béguin, « Au fil des mots », 18 août 1975)²⁹

²⁸ Voir aussi *accise* « impôt indirect » (Daviault, « Propos sur notre français », 26 sept. 1924), *barouche* « voiture formée de planches plus ou moins flexibles » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 1^{er} mars 1919), *épinette* « sorte d’arbre résineux » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 2 oct. 1897), *tire* « sirop de sucre » (Degagné, « Questions de français », 30 nov. 1933), *traîne sauvage* « petit traîneau plat dont on se sert pour glisser » (Laurence, « Notre français sur le vif », 8 mai 1946), etc.

²⁹ Voir aussi *galoche* « couvre-chaussure » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 22 mai 1952), *millage* « nombre de milles parcourus » (Daviault, « Propos sur notre français », 14 août 1955), *mocassin* « soulier

Dans bien des cas, les emplois désignant une réalité propre au Canada semblent donc plus facilement acceptés par les chroniqueurs lorsqu'ils peuvent être rattachés à un emploi hexagonal ou à un emploi décrit dans les dictionnaires hexagonaux. Ces emplois peuvent donc être indirectement évalués en fonction de l'usage qui a cours en France, ce qui relativise l'importance accordée à cet argument dans le discours de certains chroniqueurs.

Par ailleurs, conscients que bien des secteurs de la vie des Canadiens français sont influencés par certains modes de vie britanniques, notamment l'organisation politique et l'administration publique, les chroniqueurs considèrent que certains emprunts ou calques de l'anglais relevant de ces champs conceptuels sont légitimes parce qu'ils sont nécessaires³⁰ :

- (74) « Seconder une motion » n'est pas français, pour l'excellente raison que la chose n'existe pas en France, où il n'y a que le proposant.

Mais comme la chose existe dans les pays anglais, il faut bien la nommer. Nous avons, il est vrai, l'expression « appuyer une motion », mais cela s'emploie en France pour toute personne qui vote ou parle en faveur de la proposition, tandis que l'anglais « to second a motion » veut dire tout autre chose.

De sorte que nous n'avons d'autre alternative que d'étendre la signification de verbe « seconder », et traduire mot à mot. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 27 mars 1897)³¹

Certains de ces anglicismes qui désignent des réalités politiques ou administratives propres au Canada sont toutefois justifiés d'abord et avant tout parce qu'ils figurent dans des dictionnaires français. C'est que les chroniqueurs observent parfois que ces mots ont cours en France, où ils sont néanmoins associés à des réalités typiquement anglaises :

- (75) Bill. – Le mot est reçu, même en France, bien qu'on ne s'en serve jamais au Parlement français. Il est au dictionnaire et fait *bill*s au pluriel. Il désigne les projets de loi anglais (ou les nôtres, à l'occasion). Le glossaire canadien [GPFC] pourra donc le contenir sans difficulté. (Degagné, « Questions de français », 4 mars 1929)

- (76) Les Français donnent ce nom [comté] à certaines divisions administratives des Îles-Britanniques.

Dans la province de Québec, le *comté* est une division territoriale établie pour les fins municipales. Ex. : Le comté de Lévis. Ce terme est à conserver. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1930)

mou » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 17 mars 1894), *raquetteur* « personne qui marche en raquettes » (Degagné, « Questions de français », 9 févr. 1933), etc.

³⁰ L.-P. Béguin désigne ces emprunts par le terme d'*anglicisme métalinguistique* (« Au fil des mots », 9 nov. 1976), comme le fait également Colpron (1970).

³¹ Voir aussi *bed* « banc-lit » (Degagné, « Questions de français », 1^{er} oct. 1928), *buckboard* « sorte de voiture » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 18 août 1894), *décret du conseil* « avis qui émane du gouvernement » (Davault, « Propos sur notre français », 28 juin 1959), etc.

3° Argument de l'origine galloromane ou française

Les chroniqueurs peuvent parfois s'appuyer sur l'origine d'un emploi pour le justifier (71 emplois ; = 11 %) ³². Cet argument d'ordre historique est généralement invoqué quand il s'agit d'héritages de France. La justification repose principalement sur l'attestation d'un emploi dans un état ancien du français :

- (77) Notons en passant deux extraits qui expliquent pourquoi nous employons certains termes. D'abord **minot de blé** dans l'ordonnance du 20 février 1761 et **verge d'Angleterre**, dans l'ordonnance du 3 août 1762, sur les mesures. Or, nous disons toujours **minot**, et **verge** pour désigner la mesure qui se dit **yard** en anglais et qui équivaut à peu près aux neuf dixièmes du mètre. Les Français sourient parfois à entendre ce mot, mais l'emploi en est fort légitime, puisqu'il correspond à une vieille expression française. [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 8 nov. 1959)
- (78) [...] lorsque nos gens disent *queri* (qri), ils ne parlent pas si mal, car l'r final tombait autrefois dans la prononciation de certains mots, dont celui-ci serait demeuré comme un exemple typique : « Va me *querir* [*sic*] du pain ». (Cf. Darmesteter). (Degagné, « Questions de français », 13 juin 1935) ³³

Dans le même ordre d'idées mais plus rarement, les chroniqueurs acceptent des emplois parce qu'ils sont d'origine dialectale :

- (79) [...] notre langage fait aux fillettes une place de choix lorsqu'on les qualifie de « p'tites soies », ce que les petits *tocsons* n'ont pas souvent l'occasion d'être. Ce dernier vocable me plaît tout particulièrement car il s'agit d'une survivance authentique du dialecte normand. (Barbaud, « Parler d'ici », 12 mai 1984) ³⁴

Dans certains cas, les chroniqueurs remontent même au latin pour asseoir la légitimité d'un emploi canadien :

- (80) Ces deux mots [*cloche* et *cloque*] se sont formés de *clocca*, comme de *broccus* se sont formés *broche* et *broque* ; comme de *croccus*, [*croche*] et *croque* ; comme de *pocca* [mot « du bas-latin »], *poche* et *poque*, *poque* qui primitivement signifiait un trou. C'est cette signification primitive qui nous autorise à faire une *poque* à une *toupie*. Tout cela en dépit du « Dictionnaire de Nos Fautes ». (Paris, « Causerie philologique », 27 juin 1901)

³² Nous avons classé cet argument dans la catégorie des normes fictives. Il est vrai que, dans le modèle d'Houdebine, ce type de normes fait référence à des idées généralement infondées que les locuteurs se font de leurs usages, ce qui ne convient pas tout à fait au discours des chroniqueurs. En effet, les données historiques que ceux-ci évoquent sont généralement établies sur des bases plus sûres (voir chapitre précédent, § D). Toutefois, l'idée que les origines d'un emploi peuvent servir à le légitimer relève d'une prise de position tout à fait subjective, d'où son caractère fictif.

³³ Voir aussi *bleuet* (Béguin, « Au fil des mots », 18 août 1975), *cloque* « vêtement ample » (Paris, « Glane philologique », 14 juin 1902), *étriver* « taquiner, agacer » (Bl., « Barbarismes canadiens », 28 nov. 1865), *fret* (prononciation de *froid*) (Blanchard, « Chronique du bon langage », 9 août 1919), *galerie* « plate-forme en saillie sur la façade d'un édifice » (Degagné, « Questions de français », 2 mars 1931), *maître de poste* « directeur d'un bureau de poste » (Daviault, « Propos sur notre français », 25 oct. 1959), etc.

³⁴ Voir aussi *ber* « partie de la charrette à fourrage qui est entre les ridelles » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », oct. 1936).

- (81) [...] le radical *collect* [du verbe *collecter*] est-il bien anglais, à l'origine ? Nullement. Il n'est ni anglais ni français, il est latin. Et le *sens* n'est pas plus anglais que français, il est latin. Au fond, ce sens implique, dans toutes ses nuances, l'idée de *recueillir*. Du même verbe latin *colligere*... *collectum*, les Anglais ont retenu *collect* et les Français [...] *colliger*, dont ils se servent en bibliophilie. *Collecter* eût été tout aussi naturel que *collection* et *collecteur*. Seul, des dérivés de *collectum*, il est resté en route, comme accidentellement. Mais il est de bonne souche et de filiation non moins authentique que ses frères. Nous l'avons adopté, nous, dans le sens spécial de *recueillir de l'argent dû*. Nos cousins de France colligent des livres, des manuscrits, des éditions rares, nous collectons nos dettes. Ce qui n'empêche aucunement de dire, si l'on préfère, *percevoir, faire rentrer*, etc. [...] (Degagné, « Questions de français », 17 sept. 1928)³⁵

Comme le montre l'exemple précédent, le recours aux origines latines permet à certains chroniqueurs d'aller au-delà de l'interprétation par l'anglais et, partant, de démentir ou, à tout le moins, de relativiser l'origine anglaise de certains emplois³⁶.

Les chroniqueurs acceptent aussi certains emplois canadiens du seul fait qu'ils permettent d'éviter un anglicisme. Considérés comme étant « plus français » que leurs équivalents empruntés à l'anglais, de tels emplois obtiennent en effet parfois la préférence de la part des chroniqueurs :

- (82) Les Canadiens français qui visitent la France sont toujours désagréablement surpris, choqués même, de voir l'enseigne « *pressing* » sur de nombreuses boutiques où les vêtements sont nettoyés et repassés à la vapeur. Le Comité [d'étude des termes techniques français] propose **pressage** et ajoute que ce mot est déjà utilisé au Canada. Voilà reconnu une fois de plus le rôle particulier que peut jouer le français canadien vis-à-vis de la langue mère : lui fournir l'adaptation française de certains termes anglo-américains. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française, 25 juill. 1957 »)³⁷

Même s'il permet aux chroniqueurs de souligner les origines bien françaises de certains emplois canadiens, l'argument de l'origine galloromane ou française occupe somme toute une place relativement peu importante dans le discours des chroniqueurs. Ainsi, outre le fait que cet argument n'est pas important sur le plan quantitatif, il ne l'est pas non plus sur le plan qualitatif : c'est que cet argument est souvent accompagné d'un autre argument qui est plus décisif, le plus souvent d'un argument d'autorité, lorsqu'il sert à justifier un emploi :

³⁵ Voir aussi *mi, ti et si* (prononciation de *me, te et se*) (Geoffrion, « La langue de nos pères », 19 juin 1926), *quant et moi* « avec moi, en même temps que moi » (Degagné, « Questions de français », 16 juill. 1928), la prononciation en [we] du digramme *oi* (Paris, « Causerie philologique », 21 mars 1901), etc.

³⁶ Voir aussi *défalquer* « retrancher, détacher » (Paris, « Causerie philologique », 13 juin 1901), *exhibit* « exposition » (Degagné, « Questions de français », 7 mai 1936), etc.

³⁷ Voir aussi *chambreux* « personne en chambre » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 29 mars 1919), *fin de semaine* « week-end » (Davialt, « Propos sur notre français », 30 mai 1954), *gouret* « hockey » et *balle au camp* « baseball » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 1^{er} mai 1958), *piastre* « dollar » (Degagné, « Questions de français », 1^{er} août 1927), etc.

- (83) Et nos « claques » ? C'est un mot bien français qui est à peu près sorti de l'usage courant, dans le sens où nous l'employons [...]. **Claque** désignait autrefois une « sorte de socque plat que les dames mettaient par-dessus leurs souliers contre la boue et l'humidité » (**Larousse du XX^e siècle**) [...]. Le **Dictionnaire national** (1852) de Bescherelle donne la définition la plus complète de **claque** que j'aie pu trouver : « Double soulier imparfait, dans lequel on fait entrer le vrai soulier. Une paire de claques. La “claque” conserve le soulier, et tient le pied chaudement, à l'abri de l'humidité [...] ».

Comme on le voit notre claque en caoutchouc continue à rendre les mêmes services que l'ancienne claque en cuir ou en bois. Aussi n'avons-nous pas tort d'employer ce bon vieux mot français, d'autant plus que nous pouvons nous appuyer sur le Dictionnaire du costume qui reconnaît l'acception que nous lui donnons : « Chaussure ordinairement en caoutchouc que l'on met par-dessus une autre pour la préserver des intempéries ». (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 26 janv. 1961)³⁸

L'analyse du discours des chroniqueurs montre clairement que le recours à l'histoire permet d'expliquer pourquoi certains emplois ont cours dans la langue des Canadiens, mais qu'il ne suffit pas à tout justifier. Nous reviendrons sur cette question plus loin dans ce chapitre.

4° Argument du caractère clair ou expressif

Certains emplois canadiens sont jugés acceptables par les chroniqueurs parce qu'ils leur paraissent plus « expressifs » ou plus « clairs » (61 emplois ; = 9,5 %) dans le sens qu'ils expriment bien ce qu'ils désignent :

- (84) GRIMPEUR. On m'écrit : « Seriez-vous assez bon pour me dire le mot qu'il faut employé [*sic*] pour désigner le grimpeur de clocher. [...] (Mme Jos. Durand, Holyoke, Mass.) ».

Réponse. En cherchant dans le dictionnaire Harrap, au mot **steeple-jack**, je trouve : réparateur de clochers, de cheminées d'usine. Je ne trouve rien autre chose. Je crois qu'en France on n'a pas souvent l'occasion de faire travailler ce genre d'ouvriers vu que les clochers sont en pierre, sont solides et n'ont pas besoin d'être recouverts en tôle, peints à l'aluminium. Je crois que grimpeur de clocher est canadien. C'est pittoresque et beaucoup plus expressif que « réparateur » de clochers. [...] Je crois qu'il faut se contenter de « grimpeurs de clochers ». (Clément, « Propos philologiques », 11 nov. 1950)

- (85) [...] Je vous ai dit qu'on disait *corps d'état*, en France. Mais l'expression corps de métiers[,] bien ancrée au Québec, me semble plus claire et parfaitement justifiable. Chaque spécialité du bâtiment doit en effet participer, en temps voulu, à la construction de la maison : le maçon, le charpentier, le plombier, l'électricien, etc. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 20 mai 1977)³⁹

³⁸ Voir aussi à la dernière façon « à la dernière mode » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlars », 1^{er} déc. 1923), *banneau* « carriole basse » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlars », 7 juin 1924), *serrer* « mettre en lieu sûr » (Béguin, « Au fil des mots », 12 janv. 1979), etc.

³⁹ Voir aussi *avoir la tête comme un paquet de pesat* « avoir les cheveux longs et bouclés » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 18 déc. 1926), *débarbouillette* « serviette pour se débarbouiller » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 22 oct. 1953), *magasiner* « visiter les magasins » (Roullaud, « Leçons pratiques de français », 21 mars 1908), *poudrer* « tourbillonner dans le vent » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1936), etc.

Tout comme celui de la proximité sémantique, l'argument de la clarté ou de l'expressivité prend en considération divers aspects du sens d'un emploi, mais – contrairement au premier – ce dernier relève très clairement d'une prise de position subjective, comme on peut le voir dans les deux exemples suivants :

- (86) « *S'ennuyer de quelqu'un* ». – Encore une locution qui n'est pas française ; mais elle est bien canadienne, et des meilleures. Elle traduit la vivacité d'un sentiment que le verbe *regretter* ne semble pas exprimer au même degré. Je serais fâché vraiment de ne plus pouvoir dire que je *m'ennuie de vous* lorsque je regrette votre présence. Vous me comprenez très bien : vous savez que je vous donne un flatteur témoignage d'amitié, bien loin de vous lasser croire que *vous m'ennuyez*, comme l'insinuerait, en lui-même, *s'ennuyer de*.

[...]

Nous avons d'ailleurs toutes les autres acceptions des termes *ennui* et *ennuyer*, et l'acception canadienne, si distincte et si caractéristique, si populaire aussi, ne peut offrir d'équivoque. Celle-ci, à mon sens, mérite d'être conservée. (Degagné, « Questions de français », 6 févr. 1928)

- (87) [...] « placoter » me paraît exprimer une nuance que n'ont pas des synonymes comme **babiller**, qui a quelque chose de puéril, ou **bavarder**, trop neutre à mon gré. « **Jaser** » se rapproche davantage de « placoter » [...].

[...] je trouve que « *frémille* » mieux que **fourmi** donne une idée de cette activité grouillante propre aux fourmis que le l mouillé rend si bien et que l'on retrouve d'ailleurs dans fourmillement. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 juill. 1958)

5° Argument du caractère esthétique

Les chroniqueurs acceptent aussi certains emplois canadiens pour des raisons esthétiques (53 emplois ; = 8,3 %), ce qui fait voir le rapport très subjectif, voire intime, que les chroniqueurs entretiennent avec certains mots :

- (88) [...] *clair d'étoiles* est-il bien de chez nous ? Voici que, dans un conte de M. René Bazin, publié dans *la Revue du Jeune Français* du 15 mars 1924, on relève cette phrase inquiétante : « Il faisait un faible *clair d'étoiles* ».

M. Bazin, il est vrai, a séjourné au Canada, et il a lu les écrits de M. le juge Rivard. Il nous a sans doute emprunté notre locution.

Il faudrait s'en assurer. Car *clair d'étoiles* est si joli ! C'est une des perles les plus fines du parler canadien ! (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 19 avr. 1924)

- (89) *Brunante*. Cela vient de l'ancien mot *brunée* qui s'employait en France au XIV^e siècle pour dire *crépuscule* et de l'ancien adjectif français *brunant* qui voulait dire *obscur comme brun*. À la *brunante* a remplacé chez nous *entre chien et loup*. Il est vrai que la tombée du jour prend ici une coloration qu'on ne trouve pas en

France et l'expression est jolie. C'est un canadianisme de bon aloi. Encore une fois, ceux-ci sont rares. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 6 févr. 1961)⁴⁰

L'analyse du discours des chroniqueurs fait voir, toutefois, que les considérations concernant la beauté, le charme ou la saveur qu'ils trouvent à certains emplois canadiens ne suffisent généralement pas à en justifier l'usage. Dans bien des cas, l'acceptation est renforcée par un autre argument, comme on peut voir dans l'exemple suivant :

- (90) [...] On traduit généralement en France *rocking chair* par « fauteuil à bascule ». C'est absurde comme signification et comme forme.

Notre mot *berceuse*, qui est aussi charmant que suggestif, s'imposait. Aussi la dernière édition de Bescherelle ajoute-t-elle aux autres significations du mot *berceuse*, celle-ci : « Siège communiquant un balancement ». La question est réglée. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 21 oct. 1893)

Il est clair que Fréchette accepte *berceuse* en raison de sa présence dans le dictionnaire de Bescherelle et non en raison du caractère esthétique qu'il attribue à ce mot.

6° Argument de l'usage canadien établi

Les chroniqueurs invoquent parfois l'usage pour accepter certains emplois canadiens. Ainsi, pour certains chroniqueurs, le simple constat que tel ou tel emploi est bien ancré dans l'usage des Canadiens est suffisant pour le justifier (52 emplois ; = 8 %) :

- (91) Quant à *chambreur*, traduction canadienne de « roomer », il n'est pas au dictionnaire français. On dit : locataire en garni, locataire en meuble. Ce locataire prend ses repas en dehors, il habite une chambre garnie, meublée. Cependant, le mot *chambreur* est tellement répandu et accepté par le peuple qu'il est difficile de le condamner. (Clément, « Propos philologiques », 12 mai 1951)
- (92) **Comté** est l'équivalent de « county ». Quant à « township », il faut faire une distinction ; selon le **Service de terminologie** du Bureau des traductions que j'ai consulté, l'administration des « townships » relève des provinces. Pour le Québec, on dira **canton**, car tel est l'usage, mais quand il s'agit d'une province de langue anglaise, la règle est de conserver le mot « township » dans les textes officiels. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 30 mars 1961)⁴¹

⁴⁰ Voir aussi *attendre les sauvages* « être sur le point d'accoucher » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 oct. 1957), *être de sans* « manquer de » (Degagné, « Questions de français », 16 avr. 1928), *gnochon* « le plus jeune des enfants, dans une famille » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 juill. 1958), *quatre-saisons* « hortensia » (Béguin, « Au fil des mots », 24 mai 1980), etc.

⁴¹ Voir aussi *boucane* « fumée » (Hudon, « Le terroir », 29 oct. 1934), *caucus* « assemblée des députés d'un même parti » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 6 juill. 1961), *juste* « seulement » (Barbaud, « Parler d'ici », 7 juill. 1984), *piastre* « dollar » (Degagné, « Questions de français », 1^{er} août 1927), *souper* « prendre le repas du soir » (OLF, « Je pense donc je dis », 2 déc. 1990), *tout un chacun* « n'importe qui » (Barbaud, « Parler d'ici », 9 nov. 1985), etc.

Dans un même ordre d'idées, les chroniqueurs signalent parfois qu'un emploi canadien se justifie étant donné que l'équivalent hexagonal arrive difficilement à s'installer dans la langue des Canadiens :

- (93) *Bluet* ou *bleuet* ? – Les deux sont bons, mais ne désignent pas notre fruit sauvage, universellement connu et estimé... Les Français nomment ainsi une petite fleur. Il faudrait, paraît-il, appeler nos bleuets des *airelles* ou des *myrtilles*. Si c'est la même baie, ce serait à voir. Il serait bien vain d'ailleurs de débaptiser les *bleuets du Saguenay* pour les affubler d'un nom nouveau, plus ou moins savant. Si l'on pense que ça prendrait ! Gardons donc tels quels nos délicieux bleuets, et insérons-en le vocable au glossaire canadien [GPFC]. Évitions seulement de dire : *beluet*... (Degagné, « Questions de français », 23 sept. 1929)
- (94) Chez nous, l'amoncellement de neige provoqué par le vent ou par des travaux de déneigement porte le nom de « banc de neige ». Certains critiquent ce terme, adapté il est vrai de l'anglais « snow bank ». Mais « congère », qui pourrait toujours convenir, s'implante très difficilement sous nos cieux et, après tout, il y a bien des bancs de sable, de vase, de glace. (Vien, « Le français quotidien », 22 janv. 1996)

L'argument de l'usage canadien établi est peut-être le seul qui fasse preuve d'une véritable prise en compte d'une perspective canadienne-française en matière de norme, ce qu'illustrent bien les exemples suivants :

- (95) [...] au Canada, surtout dans le peuple, on parle [...] comme en province et en Belgique. Nos gens prennent le déjeuner le matin, le dîner à midi et le souper vers six ou sept heures.
- Voilà justement un cas où l'usage du lieu et du temps doit prévaloir. Les termes sont français, partout où on les emploie[,] mais ils ne désignent pas partout le même repas. Pour faciliter les communications, il importe évidemment de se conformer à l'usage du lieu. Et, ajouterai-je, à l'usage de son milieu. Ainsi, dans certaines classes sociales du Canada, on a adopté l'usage français : déjeuner, dîner et souper y ont le même sens qu'à Paris. Il s'agit évidemment de gens qui ont vécu en France, ou qui sont en contact avec les étrangers, ou encore qui vivent dans des milieux non-populaires où les coutumes ont un cachet internationale [*sic*], dirai-je. (Daviault, « Propos sur notre français », 13 janv. 1957)
- (96) – [...] Le mot [*slab*] est courant chez nous dans le commerce du bois. On le déforme même en *slap*. [...]
- Que faudrait-il dire en bon français ?
- Le français officiel traduit *slab* par *dosse*.
- *Dosse*... Où a-t-on pêché ça ?
- *Dosse* dérive de *dos*. Au dire du Petit Larousse, la *dosse* est la planche qu'on enlève la première ou la dernière dans le sciage des arbres et qui conserve son écorce.
- En effet, c'est bien ça, une *slab*. Pourtant je n'ai jamais entendu le mot *dosse* en Amérique du Nord. En revanche, j'ai souvent entendu *croûte* : de la croûte d'épinette, chauffer avec des croûtes d'érable.
- D'après le *Glossaire du parler français au Canada*, cet emploi de *croûte* nous vient des dialectes de Normandie et de l'Orléanais. En français officiel, *croûte* désigne une planche irrégulière sciée dans une pièce de bois sur les parties avoisinant l'écorce.
- *Croûte* vaut toujours mieux que *slab*.
- Évidemment. Si le mot *dosse* nous fait peur, parlons quand même français ; disons *croûte* : le mot est clair pour nous. (Laurence, « Notre français sur le vif », 7 déc. 1946)

Il faudrait néanmoins relativiser l'importance de la prise en compte de l'usage canadien par les chroniqueurs pour étayer l'acceptation d'un emploi. En effet, cet argument sert à justifier principalement des emplois qui désignent une réalité propre au Canada, comme c'est le cas dans l'exemple suivant :

- (97) Nos cuisinières canadiennes donnent le nom de *grands-pères* à un entremets fait de morceaux de pâte cuits dans l'eau et qu'on mange avec du sirop. Il ne semble pas y avoir de mets semblable dans la cuisine française, et c'est pourquoi nous sommes justifiables de conserver à notre entremets le nom de *grands-pères*, que l'usage a consacré chez nous. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », janv. 1935)

Étant donné que les chroniqueurs sont relativement ouverts à ce type d'emplois (voir plus haut), c'est plutôt cet argument qui semble jouer en leur faveur et non la seule prise en charge de l'usage canadien. Nous verrons d'ailleurs plus loin que, aux yeux des chroniqueurs, l'usage qui a cours au Canada ne fait que rarement le poids face à celui qui a cours en France.

7° Argument du caractère français

Les chroniqueurs affirment parfois qu'un emploi canadien est légitime parce qu'il est « français », ce qui est le cas de 34 emplois (= 5,3 %) ; en voici quelques exemples :

- (98) « *Presse* ». – Il y avait trop de *presse* où nous étions. – Beaucoup de gens prétendent que ce mot n'est pas français. Ils ont tort. Non seulement [...] *presse* est français dans le sens de foule, mais encore il est bien plus expressif que ce dernier mot, et lui est bien préférable. (Bl., « Chronique », 28 nov. 1865)
- (99) « *Lot* ». – On parle beaucoup, en ce moment, de *lots* de terre, de *lots* de colonisation. D'après Larousse, le mot *lot* n'a point cette signification. Le terme qui s'en rapprocherait le plus est *lopin*, mais ce n'est pas encore tout à fait ce que nous entendons par *lot*. Nous n'avons donc qu'à garder cette expression, puisque nous en avons besoin, qu'elle fait très bien, qu'elle est française par ailleurs, et que nous n'en avons pas d'autre. C'est bien le moins que nos colons sachent désigner le morceau de terre qu'on donne à défricher. – Le Glossaire [du parler français au Canada] s'explique aussi en ce sens. (Degagné, « Questions de français », 4 oct. 1934)⁴²

Les chroniqueurs ne précisent généralement pas ce qu'il faut entendre au juste par le « caractère français » d'un emploi, mais certains indices dans leur discours nous permettent de nous en faire une idée. Ainsi, dans certains cas, les chroniqueurs attribuent le qualificatif « français » à des emplois qui leur semblent conformes à la morphologie du français :

⁴² Voir aussi *argents* (au pluriel) (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 3 nov. 1923), *cheniquer* « renoncer à une entreprise » (Paris, « Glane philologique », 6 sept. 1902), *coti* « pourri (en parlant du bois) » (Degagné, « Questions de français », 26 août 1929), *marchandises sèches* « nouveautés » (Paris, « Causerie philologique », 2 mai 1901), *nous autres* « nous » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 13 avr. 1895), etc.

- (100) [...] il ne nous vient pas à l'idée d'employer [...] le mot *meeting* pour désigner une assemblée, patriotique ou autre. Eux [les Français] l'écrivent couramment. Mais j'imagine qu'ils le prononcent *métingue*. Le mot *mitaine*, par lequel nos gens désignent une réunion de protestants dans leur temple, est plus pittoresque et plus... français. (Degagné, « Questions de français », 27 juin 1927)

Dans d'autres, le qualificatif « français » semble se confondre avec « hexagonal »⁴³. En effet, l'argument du caractère français est souvent accompagné d'un argument d'autorité, ce qui donne à penser que certains chroniqueurs considèrent qu'un emploi est français à partir du moment où il figure dans un dictionnaire fait en France, sous la plume d'un écrivain français ou encore dans une publication parue en France :

- (101) On entend dire un peu partout, au Canada français : « ce n'est pas dans ma ligne », pour signifier : ce n'est pas ma partie, ma profession, ma spécialité, ce n'est pas de ma compétence, de mon ressort, de mon rayon.

Vous chercheriez en vain cette locution dans le dictionnaire de l'Académie et les autres lexiques de l'usage : elle ne s'y trouve pas.

D'autre part, nos puristes la dénoncent comme vicieuse. Quelques-uns la tiennent même pour un anglicisme.

Et pourtant, n'est-elle pas française ?

[...]

Le critique dramatique de l'« Opinion » de Paris, M. Étienne Rey, a publié le 13 juin 1925 un article sur l'acteur Lucien Guitry, qui venait de mourir. J'y trouve la phrase qui suit : « Au fond, ce qui a manqué à Guitry, c'est un auteur de sa classe, ce sont des œuvres dignes de lui. Bernstein, seul, lui a donné dans “la Griffes”, dans “Samson”, dans “l'Assaut” des rôles sinon à sa mesure, du moins dans sa ligne ».

À l'« Opinion », on ne se fait donc pas faute d'écrire d'un rôle qu'il est « dans la ligne » d'un acteur. Or cette revue a justement pour rédacteur en chef M. Jacques Boulenger, dont la compétence dans les questions grammaticales est bien connue.

Que faut-il en conclure ?

Que, malgré les affirmations péremptoires de nos sous-Vaugelas, il semble correct de dire : Le travail que vous me demandez d'exécuter n'est pas dans ma ligne ; ou encore : Le rôle que certains de nos puristes se sont donné n'était pas dans leur ligne. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 25 juill. 1925)

L'argument du caractère « français » d'un emploi fait pendant à la formulation « pas français » ; comme nous le verrons plus loin, ce qualificatif est fréquemment employée par certains chroniqueurs pour exprimer et justifier une condamnation (voir aussi Gagné, 2004 : 80 et suiv.).

⁴³ Étant donné le lien qui existe, dans le discours des chroniqueurs, entre le caractère « français » d'un emploi et l'usage hexagonal, nous avons considéré que cet argument fait partie des normes constatatives dans le modèle de l'Imaginaire linguistique.

c) Bilan

Compte tenu du fait que certains arguments servent d'abord et avant tout à en renforcer d'autres, nous pouvons conclure que les principales raisons qui amènent les chroniqueurs à accepter un emploi canadien relèvent des trois types de normes suivants : les normes systémiques (l'argument de la proximité sémantique et celui du respect des règles morphologiques ; 226 emplois), les normes prescriptives (l'invocation d'une autorité en matière de langue ; 187 emplois) et les normes identitaires (l'acceptation d'emplois qui ont une charge culturelle importante ; 111 emplois). En outre, l'analyse des raisons qui amènent les chroniqueurs à accepter certains emplois canadiens donne lieu à deux observations qui nous paraissent importantes pour mieux comprendre la conception de la norme chez les chroniqueurs. Ces remarques concernent l'importance du modèle normatif qui a cours en France et l'importance de la place des arguments d'ordre historique dans le discours des chroniqueurs.

L'analyse des jugements d'acceptation montre toute l'importance que les chroniqueurs accordent au modèle normatif hexagonal. Cela est tout à fait évident dans le cas des arguments d'autorité, mais aussi dans le cas des arguments d'ordre sémantique et ceux qui prennent en considération la formation des mots, deux arguments qui ont une apparence plus objective puisqu'elles relèvent de contraintes inhérentes au système de la langue. Ainsi, les extensions de sens acceptées sont toujours envisagées en fonction du sens qui est décrit dans les ouvrages de référence ou en fonction de celui qui a cours en France. Ainsi encore, les chroniqueurs estiment plus facilement qu'un emploi canadien est bien formé lorsqu'il présente une analogie formelle avec un mot qui a cours en France. Dans le même ordre d'idées, nous avons vu que les mots qui désignent des réalités canadiennes sont parfois décrits dans les dictionnaires français, ce qui peut les légitimer pour certains chroniqueurs. La place importante que le modèle normatif hexagonal occupe dans le discours des chroniqueurs explique pourquoi certains d'entre eux souhaitent parfois de voir la consécration ultime d'un emploi, déjà jugé légitime pour d'autres raisons, par l'usage hexagonal ou par les dictionnaires :

- (102) Puisqu'il n'existait pas de mot dans la langue française pour désigner l'acte qu'ils accomplissaient, nos défricheurs étaient parfaitement justifiables d'en créer un. Ils ont créé *clairer*. [...] Et il est regrettable que *clairer* n'ait pas été adopté dans la langue française, au lieu de *déboiser*. Car dans les terrains qu'on défriche, il y aura désormais de la lumière, de la clarté. *Clairer eût fait image*. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlars », 31 mai 1924)

- (103) [...] Je crois que l'on dit, dans le même ordre d'idées, *boucaner* [« fumer »], sens admis par le dictionnaire et d'où nos Canadiens ont tiré *boucane* [« fumée »]. Ce mot, dans ce sens, n'a pas trouvé droit de cité dans les dictionnaires, pas même dans la toute récente édition de l'Académie. Comme il est de belle résonance, qu'il est d'usage courant dans nos campagnes, que les auteurs français ne se gênent guère de forger des mots – on en pourrait éditer un gros dictionnaire – nous aurions tort de ne pas conserver celui-ci, jusqu'à ce qu'on lui confère, de France, ses lettres de noblesse. (Hudon, « Le terroir », 5 nov. 1934)
- (104) « Nos *supposés* besoins de défense ». – On donne ici au mot *supposés* le sens de *prétendus*, avec une nuance particulière d'ironie. L'emploi, dans l'écrit du moins, en est récent et est d'ailleurs limité à certaines régions de chez nous. Je ne l'ai, quant à moi, remarqué encore dans aucune publication française. Là où l'expression commence de pénétrer dans la presse, elle paraît être d'usage courant dans la conversation. Une note caractéristique : elle se place, adjectivement, devant le nom. – Quelle appréciation convient-il d'en faire ? Je dois avouer, pour ma part, qu'elle ne me déplaît pas et que je n'y vois vraiment pas matière condamnable. Reste la question d'usage général, et surtout d'usage français, qui est l'essentiel. (Degagné, « Questions de français », 4 févr. 1937)

Par ailleurs, l'analyse du discours des chroniqueurs ne nous permet pas de confirmer l'opinion, pourtant souvent exprimée, selon laquelle les arguments d'ordre historique ont joué un rôle important dans l'évaluation des particularismes canadiens (voir, entre autres, Bouchard, 1988 ; Office de la langue française, 1985 ; Poirier, 1986 : 278, 1990 : 133, 1995c : 13 et 1998 : xxi-xxii), du moins pour ce qui est du discours des chroniqueurs. En plus d'être relativement peu fréquents dans les chroniques, les arguments concernant les origines sont presque toujours accompagnés d'un autre argument qui, aux yeux des chroniqueurs, a plus de poids, notamment ceux qui relèvent des normes prescriptives. Il conviendra donc d'accorder une attention toute particulière aux considérations de nature historique qu'on peut trouver dans les commentaires qui accompagnent des condamnations, et c'est pourquoi nous y reviendrons plus loin.

2. Arguments servant à étayer une condamnation

Les principaux arguments avancés par les chroniqueurs pour justifier une condamnation figurent dans le tableau ci-dessous, où nous les avons classés en fonction des différents types de normes identifiés dans le modèle de l'Imaginaire linguistique dont ils relèvent.

Tableau 113 :
Principaux arguments invoqués
pour justifier un jugement de condamnation

TYPES DE NORMES		NATURE DE L'ARGUMENT	NOMBRE ⁴⁴	% ⁴⁵
normes objectives	normes systémiques	argument de l'écart sémantique	1 186	35 %
		argument du non-respect des règles morphosyntaxiques	117	3,5 %
		argument de la redondance lexicale (double emploi)	35	1 %
normes subjectives	normes constatatives	argument de l'usage établi	844	24,9 %
		argument du caractère marqué	196	5,8 %
		argument du caractère non français	640	18,9 %
	normes fictives	argument de l'origine étrangère (anglaise)	1 507	44,5 %
		argument du caractère imprécis ou ambigu	114	3,4 %
	normes prescriptives	argument d'autorité	615	18,2 %
normes communicationnelles	argument de l'obstacle à l'intercompréhension	130	3,8 %	

Comme c'est le cas de ceux qui servent à appuyer une acceptation, ces arguments relèvent des normes tant objectives que subjectives. Les résultats montrent que les chroniqueurs font plus fréquemment appel à certains arguments qu'à d'autres.

a) Arguments relevant des normes objectives

Pour ce qui est des normes objectives, les chroniqueurs font intervenir des arguments qui relèvent exclusivement des normes systémiques, alors qu'aucun argument relatif aux normes statistiques n'est évoqué, comme c'était le cas pour les emplois acceptés.

1° Argument de l'écart sémantique

L'argument de l'écart sémantique est le deuxième argument le plus souvent invoqué pour justifier une condamnation (1 186 emplois ; = 35 % des 3 383 emplois condamnés et accompagnés d'un argument justifiant la prise de position normative).

⁴⁴ À l'instar du tableau 109, ces chiffres tiennent compte du fait qu'un même emploi peut être condamné pour plusieurs raisons à la fois (n = 5 384).

⁴⁵ Le pourcentage est calculé en fonction du nombre d'emplois dont la condamnation est justifiée (n = 3 383).

Cet argument sert principalement à condamner des emplois qui sont utilisés dans un sens particulier au français canadien. Souvent qualifiés d'impropres, ces emplois sont condamnés par les chroniqueurs du seul fait que leur sens ne saurait avoir cours « en français » :

(105) [...] Cette journée de travail que se prêtent mutuellement nos cultivateurs, dans un moment de besogne pressante, ne peut s'appeler corvée, car ce mot implique non un travail volontaire, mais un travail d'obligation. Les seules expressions françaises qui me paraissent rendre l'idée sont « journée d'aide » ou simplement « coup de main ». (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 9 mars 1895)

(106) Le sens propre de désert, en français, est lieu inhabité.

Chez nous, *désert* se dit en outre d'un terrain que l'on a défriché en arrachant les arbres, les arbrisseaux, etc., d'un terrain que l'on a défriché de quelque autre façon, ainsi que de tout endroit d'un bois, d'une forêt, où les arbres sont clairsemés. Il faut dire, dans le premier cas, *essart* ; dans le deuxième, *défriché* ; dans le troisième, *clairière*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1930)

(107) Le malheureux SE PENSIONNAIT ailleurs.

Pensionner n'a pas d'autre sens que donner ou faire une pension à quelqu'un.

C'est une faute d'attribuer à ce mot le sens de prendre en pension, d'avoir en pension. Il faut donc dire :

Le malheureux avait sa pension, prenait sa pension ailleurs. Cette dame a plusieurs étudiants en pension, et non : Cette dame pensionne plusieurs étudiants. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 27 juill. 1918)⁴⁶

Le même type d'arguments peut aussi servir à condamner certains mots pris au Canada dans un sens métaphorique ou métonymique qu'ils n'ont pas en France :

(108) Chez nous, la personne qui porte du hangar à la maison le bois qui y est nécessaire pour chauffer le fourneau de cuisine ou le poêle, « charrie » du bois.

Cette extension de sens paraît forcée. Étymologiquement, il serait oiseux d'y insister, charrier signifie transporter sur un chariot [*sic*]. On peut, semble-t-il, étendre le sens de charrier à celui de voiturier, c'est-à-dire transporter par terre ou par eau, en charrette, par bateau, sur traîneau, ou même à dos de bêtes de somme. C'est ainsi, sans doute, que Fromentin parle quelque part « de petits ânes qu'on emploie à charrier du sable ». Mais nul dictionnaire n'autorise l'usage de charrier pour : transporter dans ses bras. Il vaut donc mieux ne pas se servir de charrier avec cette acception, du moins dans la langue littéraire. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 21 nov. 1925)

(109) « Commission ». – Quand on mande par l'entremise de Pierre quelque chose à Paul, ou qu'on lui fait porter un objet, on donne à Pierre une *commission*. Mais on étend bien au delà, dans notre région, le sens du mot *commission*. Une « commission », c'est n'importe quoi, un paquet, une boîte, un sac de linge, etc. Autant d'objets on déballe, autant de « commissions ». Il arrive qu'on a perdu une « commission » en route. À première vue, c'est amusant. À la réflexion ce n'est pourtant pas dénué de raison. On avait, de la part de quelqu'un, la commission de transmettre ces objets : la commission a donné son nom aux objets. Ça s'appelle, ma foi, la métonymie. Mettons que, dans le cas présent, la figure soit forcée ! Elle ne l'est

⁴⁶ Voir aussi *aqueduc* « service d'eau » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 15 juill. 1966), *défalcation* « détournement de fonds » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », janv. 1936), *détour* « déviation » (Beaudry, « Langue », 10 oct. 1995), *foulard* « écharpe » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 25 juin 1953), *payant* « avantageux, lucratif » (Roulland, « Leçons pratiques de français », 23 nov. 1907), etc.

guère plus que : *à cheval sur un bâton*, et infiniment moins que : *le char de l'État navigue sur un volcan* !!! Mais je ne veux pas faire un mauvais plaidoyer. Gardons au mot *commission* sa signification naturelle, qui est morale, et non physique : c'est un *mandat*, non un objet. (Degagné, « Questions de français », 22 mars 1934)⁴⁷

Il arrive aussi que les chroniqueurs condamnent des mots composés, des syntagmes ou des collocations canadiens parce qu'un des composants dont ils sont formés est utilisé, selon eux, dans un sens qu'il n'a pas ou encore dans un sens inapproprié :

- (110) Et un autre anglicisme : **prix d'admission**. Cette faute a la vie dure : on la condamnait déjà, comme **octroi** du reste, au temps de l'ORDRE d'Olivar Asselin. Admission ne veut pas dire comme le substantif anglais « admission » « droit d'accès ou de séjour à une occasion particulière ». Il faut dire **l'entrée est libre** et non **l'admission est gratuite**, **prix de l'entrée** et non **prix d'admission**. (Dagenais, « Des mots et des phrases », 22 mars 1966)
- (111) [...] plusieurs restaurants offrent aujourd'hui la possibilité de composer soi-même sa salade à la table à salades. C'est de l'anglais *salad bar* que nous vient l'expression *bar à salades*. Comme il ne s'agit en aucun cas d'un bar, il vaudrait mieux éviter cet anglicisme. (OLF, « Je pense, donc je dis », 4 juin 1995)⁴⁸

Dans bien des cas, l'argument de l'écart sémantique est accompagné d'un autre argument qui sert à le renforcer. Ainsi, les chroniqueurs tiennent pour fautifs certains emplois canadiens parce que leur sens n'est pas conforme à celui qui a cours en France (argument de l'usage hexagonal ; exemple 112), ni à celui qui a cours « en français » (argument du caractère non français ; exemple 113), ni à celui qui est décrit dans les ouvrages de référence (argument d'autorité ; exemple 114) :

- (112) [Si le touriste français] parcourt [...] un de nos journaux pour se mettre au courant des métamorphoses du français au Canada, il aura la surprise d'y trouver des placards annonçant des boissons gazeuses qui n'y sont pas appelées *liqueurs* non plus que *boissons* mais *breuvages* ! Or, comme le mot breuvage ne sert plus en France qu'à désigner certaines infusions comme les tisanes ou les liquides qu'on donne à boire aux animaux, personne ne reprochera à ce touriste de céder à l'ahurissement. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 26 oct. 1959)
- (113) En français, *cottage* n'a qu'une acception : il signifie maison de campagne de style rustique. C'est donc à tort que nous employons ce terme pour désigner une maison de ville isolée, individuelle. Ex. : Se construire un *cottage* sur l'avenue des Braves = s'y construire une maison isolée, une maison individuelle. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », avr. 1930)

⁴⁷ Voir aussi *cadre* « tableau » (Roulland, « Leçons pratiques de français », 14 déc. 1907), *se mâter* « se fâcher, s'emporter » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 29 mai 1926), *paré* « prêt » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 8 janv. 1927), *température* « temps qu'il fait » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1945), *voyage de bois* « traîneau chargé de bois » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 21 juill. 1894), etc.

⁴⁸ Voir aussi *barre glaciale* « tablette de crème glacée » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 5 mars 1953), *bas de vignette* « légende » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 18 mai 1966), *brin de neige* « flocon de neige » (Degagné, « Questions de français », 12 mars 1936), *en mauvais ordre* « en mauvais état » (Laurence, « Notre français sur le vif », 4 oct. 1943), etc.

- (114) On dit ici à tout bout de champ réparation pour réparation. D'après Littré, réparation est, dans les beaux-arts, l'action de réparer, de déguiser les défauts d'un ouvrage qui sort du moule, de réparer ou d'achever un ouvrage ébauché ; dans l'industrie, c'est l'action de donner avec les forces une deuxième coupe au drap, ou c'est la façon que les cardeurs donnent aux étoffes avec le chardon.

On ne fait donc [...] pas de réparages en menuiserie, charpente, maçonnerie, mais bien des réparations. (Lusignan, « Fautes à corriger », 1^{er} sept. 1884)

Il arrive aussi que l'écart sémantique soit lié à un argument qui fait intervenir les origines d'un mot, soit parce que celui-ci est utilisé dans un sens emprunté à l'anglais (exemple 115) soit, quoique plus rarement, parce que son sens ne correspond pas à celui de son étymon latin (exemple 116) :

- (115) **Biaiser**, c'est aller de biais, prendre une voie détournée.

[...]

Or, dans notre deuxième langue seconde, seconde à nulle autre au Canada, « to be biased » veut dire : avoir une idée préconçue, un parti pris, un préjugé. C'est de là évidemment que nous vient l'emploi peu orthodoxe de « biaisé ». On dira par exemple : « Les journaux anglais sont affreusement biaisés (sic) aussitôt qu'il s'agit de la France, du général de Gaulle ». (Poisson, « À la recherche du français », 23 sept. 1968)

- (116) [...] Pour nous, au Québec, il faut se rappeler que le bureau est souvent ce que nous appelons incorrectement : pupitre. Le mot pupitre vient de pepistre, du latin pulpitrum [sic], qui signifiait estrade. C'est un petit meuble en forme de plan incliné sur lequel on pose à hauteur de vue un livre, du papier. Le bureau des écoliers étant incliné, c'est juste de l'appeler pupitre. Le meuble que nous avons dans notre lieu de travail, c'est-à-dire la table à tiroirs et à tablettes où l'on peut enfermer ses papiers et autres documents est en général un bureau. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 2 août 1977)

2° Argument du non-respect des règles morphosyntaxiques

Certains chroniqueurs condamnent des mots pour des raisons qui relèvent du non-respect des règles morphosyntaxiques (117 emplois ; = 3,5 %).

À ce propos, les chroniqueurs font le plus souvent référence aux règles de formation des mots qui prévalent en français. Ils rejettent par exemple des mots qu'ils jugent comme ayant été formés à partir d'un suffixe ou d'une préposition inappropriés :

- (117) **DÉTAILLANT**. – On doit dire : les marchands détaillants, et non « marchands détailleurs ». C'est la finale de **retailer** qui influence le mot français détaillant et nous le fait changer en « détailleur ». C'est ainsi que « plumber » nous fait dire « plombeur » au lieu de plombier ; que « brick layer » nous fait dire « briqueleur » au lieu de briqueteur. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 3 août 1918)

- (118) L'emploi de la préposition *de* dans *taxe d'amusement* est évidemment injustifiable. On dit *impôt sur le revenu* et non *impôt du revenu*, *taxe sur les alcools* et non *taxe des alcools*. Cela seulement devrait être suffisant pour mettre sur le qui-vive n'importe quel journaliste à l'esprit un peu éveillé. Et le sens prêté ici au mot *amusement* fait de lui un anglicisme. [...] La taxe que les propriétaires de salles de cinéma

souhaitent que le gouvernement réduise, c'est la *taxe sur les spectacles*. (Dagenais, « Des mots et des phrases », 25 avr. 1966)⁴⁹

Un certain nombre d'emplois sont plutôt condamnés parce que les chroniqueurs les tiennent pour des « corruptions » ou des « déformations » phonétiques. En d'autres termes, il s'agit, selon eux, de mots qui sont le résultat d'une mauvaise prononciation ayant fini par altérer leur forme :

- (119) [...] C'est par corruption que nos campagnards appellent « vailloches » ces petits tas de foin que l'on forme sur les prés en fauchant.

Le mot français est « veillotte ».

On dit aussi « véliote » et « villote » [*sic*]. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 21 août 1897)

- (120) Ce terme [*lastique*] s'emploie chez nous. Ex. : Acheter du *lastique* ; – une verge de *lastique* ; – casser le *lastique* de son chapeau. C'est une déformation du français *élastique*, qui est le terme à employer. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1931)⁵⁰

Il arrive aussi que les chroniqueurs condamnent certaines expressions pour des raisons qui relèvent de l'ordre des mots (exemple 121) ou pour des raisons qui concernent leur comportement syntaxique, jugé non conforme au comportement syntaxique habituel des autres mots appartenant à la même catégorie⁵¹ (exemple 122) :

- (121) « En court temps ». – Expression habituelle dans notre région, chez le peuple surtout. L'adjectif court, ici, n'est pas à sa place. C'est : *en un temps court*, qu'il faudrait dire, et plus simplement encore, *promptement, en peu de temps*. [...] (Degagné, « Questions de français », 16 juill. 1928)

- (122) Il faut ranger notre « bleu marin » dans le même genre d'erreurs [que *papier carbon*]. L'anglais n'est pas ici responsable, mais bien une confusion sur la nature du mot marin : nous le construisons comme s'il s'agissait d'un adjectif ; aussi faisons-nous l'accord avec le nom masculin **bleu**, de même que l'on dit correctement, un « bleu clair », un « bleu vif », un « bleu foncé », un « bleu gris » ([Robert]).

⁴⁹ Voir aussi *chefferie* « direction (d'un parti politique) » (Barbaud, « Parler d'ici », 21 sept. 1985), *directionnel* « dirigeable » (Laurence, « Notre français sur le vif », 14 oct. 1943), *être sur le bien-être* « toucher des prestations » (Béguin, « Au fil des mots », 9 nov. 1976), *mépris de cour* « mépris de la cour, de la justice » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 11 juill. 1925), *oléoduc* « conduite pour le pétrole » (Davialt, « Propos sur notre français », 20 mai 1956), etc.

⁵⁰ Voir aussi *capine* « capeline » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1933), *escousse* « quelque temps » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 6 févr. 1961), *pottine* « pouding » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 11 sept. 1897), *ressoudre* « arriver, survenir » (Degagné, « Questions de français », 2 avr. 1928), *se métiner* « se mutiner, se montrer indocile » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 17 oct. 1925), etc.

⁵¹ Par *catégorie*, nous entendons un ensemble d'unités linguistiques qui présentent le même comportement syntaxique, tels les substantifs, les adverbes, les adjectifs, etc. (voir Dubois *et autres*, 2001 : 78).

En réalité[,] dans l'expression **bleu marine**, on fait allusion à la marine : « **Bleu marine** ou simplement **marine** : bleu foncé semblable au bleu des uniformes de la marine [...] » ([Robert]). [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 27 oct. 1960)⁵²

3° Argument de la redondance lexicale (double emploi)

Certains emplois canadiens sont condamnés parce qu'ils font, selon les chroniqueurs, double emploi avec un terme déjà existant en français, ce qui les rend redondants et inutiles à leurs yeux (35 emplois ; = 1 %) :

- (123) **Éducationnel** est très « peu usité » ([Robert]). **Littré** l'a cité dans son **Supplément** : « Qui a rapport à l'éducation. Ces grands problèmes économiques et éducationnels qui s'imposent au monde moderne. » « **Lettres d'Angleterre** » dans le **Temps**, 16 octobre 1873. **Éducationnel** nous vient peut-être de l'« educational » anglais ?

Ce que l'on demande avant tout à un néologisme, c'est de combler une lacune dans le vocabulaire. Or, je ne vois pas très bien quelle nuance nouvelle **éducationnel** ajouterait à **éducatif**. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 mars 1960)

- (124) Il faudrait que l'on commence à enseigner dans nos écoles et nos collèges que le mot *avant-midi* n'existe pas en français, que c'est un canadianisme à proscrire. On doit dire *matin* ou *matinée*. [...] Les mots *matin* et *matinée* existant pour désigner le temps d'un jour qui précède midi, les Canadiens n'avaient nul besoin d'en créer un autre. (Dagenais, « Des mots et des phrases », 15 juin 1966)⁵³

L'argument du double emploi n'est que rarement invoqué explicitement par les chroniqueurs. On peut toutefois supposer que c'est un argument qui intervient aussi indirectement quand les chroniqueurs s'appuient sur l'usage hexagonal pour déterminer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas (voir plus loin), comme le montre l'exemple suivant :

- (125) **AVALOIRE**. – Quand un de nos canadianismes désigne absolument la même chose que le mot français, il vaudrait mieux, je crois, lui préférer le mot français. Il en serait autrement si le canadianisme désignait des objets, outils, conditions climatériques propres à notre pays : **banc des seaux**, **barouche**, **poudrerie**. Dans le cas présent, l'**avaloire**, désignant exactement ce que nous appelons « acculoire », devrait avoir la préférence. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 1^{er} mars 1919)

⁵² Voir aussi *clause nonobstant* « clause dérogatoire » (OLF, « Je pense donc je dis », 13 mai 1990), *estimé* « évaluation, estimation » (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », mai-juin 1966), *en direct avec* « directement avec » (Barbaud, « Parler d'ici », 2 mars 1985), *item à l'agenda* « question à l'ordre du jour » (Poisson, « À la recherche du français », 13 févr. 1967), etc.

⁵³ Voir aussi *câblodistribution* « télédistribution » (Beaudry, « Langue », 19 févr. 1996), *dérenché* « disloqué » (Barbaud, « Parler d'ici », 12 janv. 1985), *éducationnel* « éducatif » (Degagné, « Questions de français », 4 juill. 1927), *facterie* « usine » (Davivault, « Propos sur notre français », 14 août 1955), *minuteur* « minuterie » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 31 mai 1956), etc.

Selon Blanchard, les Canadiens n'ont pas de raison de se servir d'un autre mot dans la mesure où les Français ont déjà un terme pour désigner une réalité. Autrement dit, l'argument du double emploi n'est pas sans rappeler celui de la préséance de l'usage hexagonal.

b) Arguments relevant des normes subjectives

À côté de ceux qui relèvent des normes objectives, les chroniqueurs s'appuient aussi sur des arguments qui font intervenir des normes subjectives pour justifier une condamnation.

1° Argument de l'origine étrangère (anglaise)

Les chroniqueurs condamnent de nombreux emplois en s'appuyant sur des arguments faisant référence à leur origine étrangère, en particulier à leur origine anglaise (1 507 emplois ; = 44,5 %) ⁵⁴ :

(126) « Une jeune Canadienne française a pris l'œil de la R.K.O. [*RKO Pictures*, société américaine de production de films de cinéma] » (les journaux canadiens). « Prendre l'œil de » est un calque de l'expression anglaise « to catch the eye of ». Il serait plus français de dire que notre jeune compatriote a attiré l'attention de la R.K.O. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 5 avr. 1956)

(127) Un autre correspondant, de Toronto celui-ci, s'est étonné de trouver deux fois le mot *pageant* dans *Le Devoir* du 15 août dernier.

« Ce mot, nous écrit-il, n'est pas et n'a jamais été français, malgré son aspect, et je trouve mal qu'on l'introduise ».

Le mot anglais *pageant* ne désignait naguère que des spectacles historiques en costumes de l'époque. Aujourd'hui, les Anglais l'appliquent à n'importe quel spectacle non dramatique. Dix numéros d'acrobatie aérienne et un concours de beauté peuvent être des *pageants*.

Je partage l'avis du correspondant de Toronto : il est également inutile et déplorable que nous nous servions du mot anglais *pageant* à l'occasion de n'importe quel grand spectacle sans affabulation. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 14 sept. 1959) ⁵⁵

⁵⁴ Outre l'origine anglaise, quelques chroniqueurs invoquent l'origine latine de certains emplois, comme c'est le cas dans l'exemple (116) cité plus haut. Ils s'appuient alors sur la non-conformité d'un emploi avec son étymon latin. Les arguments de nature étymologique sont toutefois extrêmement rares dans leur discours, ce qui explique pourquoi nous ne développons pas cet aspect ici.

⁵⁵ Voir aussi *bloc* « pâté de maisons » (SPFC, « Corrigeons-nous », mars 1930), *excusez-moi* « pardon, monsieur » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 16 mars 1895), *faire face à la musique* « affronter la situation » (OLF, « Je pense donc je dis », 16 sept. 1990), *settler* « régler un différend » (Montal, « Le parler canadien », 23 juin 1906), *umpire* « arbitre » (Blanchard, « L'anglicisme », 29 avr. 1912), etc.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les chroniqueurs ne distinguent pas toujours clairement des emprunts à l'anglais et des mots bien français qui présentent une ressemblance avec un mot anglais, mais qui n'en remontent pas moins à un état ancien du français. Dans ces cas, la ressemblance d'un emploi canadien avec un mot anglais est généralement jugée suffisamment importante pour les condamner :

- (128) – Mesdames et Messieurs les jurés, mon malheureux client [*cancel*] reconnaît avoir, sous l'influence de l'anglais, usurpé la place du verbe **annuler**, mais il désire rappeler pour sa défense qu'il fut jadis un mot français tout à fait honorable. Oui, distingués membres du jury, « *cancel* », terme de diplomatie et de droit, [eut] autrefois le sens de « annuler un document en le couvrant de ratures ». En raison de ses antécédents français et de son grand âge, mon client devrait donc bénéficier de circonstances atténuantes.

Épilogue : Le verbe « *cancel* » fut condamné pour anglicisme, mais on lui accorda le droit de purger sa peine dans un répertoire de mots archaïques. (OLF, « Je pense donc je dis », 22 nov. 1992)

Certains chroniqueurs, en particulier M. Hudon, L.-Ph. Geoffrion et P. Daviault, tentent néanmoins de démontrer, sources à l'appui, que certains emplois sont à tort considérés comme des anglicismes⁵⁶, mais cette démarche n'est pas nécessairement utilisée pour les justifier. La chronique de Geoffrion en offre une bonne illustration (voir Pellerin, 2007 : 78 et suiv.). L'exercice philologique auquel il se prête sert certes à démontrer les origines bien françaises de certains emplois canadiens, mais non à les légitimer. Ainsi, après avoir fait la preuve que *cope* « sou » remonte à l'ancien français *coupe* « nom donné à une mesure et à une monnaie », mais non à l'anglais *copper* « monnaie de billon », Geoffrion conclut :

- (129) Quelle que soit son origine, « *cope* » est une locution à bannir. Substituons-y le mot « sou », qui a toujours cours en France bien que le sou ne soit plus monnaie de compte officielle. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 22 août 1925)

Dans le même ordre d'idées, la plupart des chroniqueurs ne sont généralement pas très indulgents non plus envers les emprunts allers et retours, c'est-à-dire envers les emplois que les Canadiens ont pris à l'anglais, mais que l'anglais avait déjà lui-même empruntés au français :

- (130) Il existe à l'Université Laval une faculté de foresterie et de géodésie. Or le mot foresterie ne fait pas partie du lexique français contemporain, ainsi que nous le fait observer une lectrice. Cependant, il a eu cours dans un passé très lointain.

[...]

⁵⁶ Voir, par exemple, *banque* « berge d'une rivière ou d'un cours d'eau » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 18 sept. 1926), *consumer* « consommer » (Daviault, « Propos sur notre français », 31 mai 1953), *marchandises sèches* « nouveautés » (Paris, « Causerie philologique », 2 mai 1901), etc.

Quant à l'excuse du vieux français pour adopter **foresterie**, elle ne me convainc guère. S'il fallait reprendre, au moindre prétexte, tous les anciens mots français qui survivent dans le **Webster**, on n'en finirait plus d'élargir l'écart, déjà grand, entre le québécois et le français contemporain. (Poisson, « À la recherche du français », 26 févr. 1968)⁵⁷

L'origine anglaise d'un emploi est donc un argument puissant qui entraîne presque systématiquement une condamnation. Même les chroniqueurs plus tolérants, tels P. Daviault et M. Hudon, se montrent relativement peu indulgents à l'endroit des emprunts à l'anglais, surtout lorsqu'il s'agit d'emprunts sémantiques.

L'origine anglaise d'un emploi n'est cependant pas toujours le seul critère dont les chroniqueurs tiennent compte. Comme on peut le voir dans les exemples ci-dessous, plusieurs emplois attribués à l'anglais sont rejetés d'abord et avant tout parce qu'ils n'ont pas cours en France (ou « en français ») :

- (131) Les balais à laver les planchers s'appellent en France *balais-laveurs*, *faubers* [*sic*] ou *vadrouilles*. Mais le mot anglais *mop* n'y a jamais eu cours. Il faut donc éviter de l'employer, non seulement pour désigner les balais à laver, mais aussi les houppes à poudrer et les houppettes. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1931)
- (132) « Tributs fl[o]raux ». – Littéralisme [*sic*] anglais que notre Glossaire [GPFC] donne comme traduit de *Floral tributes*. Expression qui n'apparaît qu'à l'occasion des funérailles *canadiennes*. Inconnue en France, elle n'est sûrement pas à conserver chez nous. *Fleurs, gerbes, couronnes, offrandes de fleurs*, autant d'équivalents français qui seraient infiniment préférables. (Degagné, « Questions de français », 20 juill. 1939)
- (133) C'est également de l'anglais que nous vient l'emploi de *académique* comme synonyme de « scolaire » ou « universitaire ». Cet adjectif ne peut se rapporter en français qu'à l'Académie o[u] à une académie. Il faut donc éviter de l'accoler à « année » : l'année scolaire va de septembre à mai. (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », janv.-févr. 1964)⁵⁸

En d'autres termes, si l'origine anglaise d'un emploi permet de renforcer sa condamnation, notamment parce que l'influence de l'anglais est perçue comme très nocive par la plupart des chroniqueurs, la condamnation repose d'abord et avant tout sur le fait de recourir à un terme qui n'a pas cours en France. Cela explique du reste pourquoi les chroniqueurs acceptent

⁵⁷ Voir aussi, *dépêche des affaires* « expédition des affaires » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 5 sept. 1925), *mépris de cours* « outrage à la magistrature » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 11 juill. 1925), *premier* « premier ministre » (Degagné, « Questions de français », 31 oct. 1927), etc.

⁵⁸ Voir aussi *appointer* « nommer à un poste » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 28 juill. 1894), *canceler* « annuler » (Degagné, « Questions de français », 12 mars 1928), *caucus* « réunion des parlementaires d'un parti » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 8 juin 1966), *stance* « période dans un match sportif » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 15 mai 1958), *tougher* « supporter, endurer » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 28 juin 1919), etc.

généralement les emprunts à l'anglais qui ont cours en France et qui sont, selon eux, tout à fait français :

- (134) [...] « Square », lui aussi, est français de par l'usage et l'Académie. C'est quand on le traduit par « carré » qu'on commet un anglicisme.

Quand vous dites : se promener dans un square, vous parlez français ; mais si vous dites : se promener dans un « carré », vous faites du pur canayen, qui ne serait pas compris en France. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 19 mars 1897)

- (135) Ce terme [*stoff*] s'emploie en France pour désigner une étoffe de laine à dessins. Il est une francisation du mot anglais *stuff*, équivalent d'*étouffe*. Chez nous, on se sert du nom de *stoff* pour désigner n'importe quelle étoffe. C'est sûrement là un anglicisme, et il convient de l'exclure de son vocabulaire. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », sept. 1932)

L'argument de l'origine anglaise d'un terme est donc tout à fait relatif et il est lié, comme bien d'autres arguments, à celui de l'usage hexagonal. Si l'acceptabilité des emprunts à l'anglais passe par la France, les chroniqueurs ne l'affirment toutefois pas toujours explicitement, ce qui peut donner lieu à des commentaires en apparence contradictoires. Ainsi, dans les exemples ci-dessous, *lyncher* et *tabaconiste* sont tous deux attribués à l'anglais, mais seul le dernier est condamné :

- (136) [...] « Lyncher » est un verbe qui nous vient de l'anglais et qui doit être prononcé à l'anglaise, c'est-à-dire « linn-ché ». (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 14 août 1897)

- (137) [...] « Tabaconiste » n'est pas français ; cette expression nous vient de l'anglais. On doit dire marchand de tabac. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 9 oct. 1897)

Lyncher figure dans plusieurs des dictionnaires que Fréchette citait souvent dans sa chronique (voir Gagné, 2004 : 82-83)⁵⁹, ce qui explique qu'il ne le condamne pas, mais Fréchette ne le dit pas clairement. Il n'est donc pas toujours facile pour un lecteur de comprendre pourquoi un emprunt à l'anglais est accepté et pourquoi un autre ne l'est pas, ce qui semble une faiblesse en raison de la vocation pédagogique des chroniques.

⁵⁹ Le mot figure notamment dans Guérin 1884, dans Larive et Fleury 1888, dans Larousse 1866 et dans Littré ; il est toutefois absent dans Académie 1878.

2° Argument de l'usage établi

Les chroniqueurs invoquent souvent l'usage pour justifier une condamnation (844 emplois ; = 24,9 %). Cet argument peut se présenter de différentes façons dans leur discours selon le type d'usage dont il est question.

– (Bon) usage

Certains emplois sont condamnés par les chroniqueurs parce que, selon eux, ils ne sont pas reçus par le (bon) usage ou encore parce que le (bon) usage a déjà consacré un autre terme pour exprimer la même chose (71 emplois) :

- (138) Là où nous disons « il s'est mérité cet honneur par ses travaux », le bon usage est de se servir du tour « mériter à » : ses travaux lui ont mérité cet honneur, de même que l'on dit : « [S]es exploits lui ont valu une gloire immortelle » (Littré) ; « Ce sont ces traits qui ont mérité à Corneille le nom de grand » (Voltaire). « La défense de cette ville lui mérite l'estime des ennemis, les cœurs des citoyens et les récompenses du roi » (**Ibid.**). « Les services de son père lui ont mérité cet accueil favorable » (Académie). (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 20 juill. 1961)
- (139) [...] Le mot *cent* (la centième partie du dollar) n'est pas français ; *centin* non plus. Je crois que nous devons nous servir du mot *sou*. Il ne peut y avoir d'équivoque puisque l'ancien sou, qui était la cent-vingtième partie du dollar, n'existe plus. L'usage commence à consacrer le mot *sou* pour *cent* ou *centin*. Le sou est en usage en France, où il a à peu près la valeur de ce qu'on appelle ici *cent* ou *centin*, puisqu'il est la vingtième partie du franc et qu'un franc est environ le cinquième du dollar. (Rinfret, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 23 nov. 1895)⁶⁰

Les chroniqueurs n'expliquent presque jamais ce qu'ils entendent par l'« usage » ou par le « bon usage », et certains d'entre eux sont conscients de la difficulté qui consiste à bien cerner et à bien comprendre son fonctionnement :

- (140) C'est un truisme que l'usage est le souverain maître de langage, même si la logique n'entérine pas l'usage. Si, d'autre part, la logique est de la partie[,] ce n'en est que mieux, mais ce n'est aucunement nécessaire. Et l'usage est bien capricieux. Comment naît-il ? À quelles impulsions obéit-il ? Bien savant, celui qui pourrait s'y retrouver. (Daviault, « Propos sur notre français », 27 déc. 1953)

Cette difficulté n'enlève rien au fait que l'usage permette à plusieurs chroniqueurs de déterminer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas en français :

⁶⁰ Voir aussi *cuillère potagère* « louche » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », oct. 1931), *firme* « établissement commercial ou industriel » (Daviault, « Propos sur notre français », 13 nov. 1955), *semmer des pommes de terre* « planter des pommes de terre » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 17 juill. 1926), *transiger* « faire des affaires » (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », sept.-oct. 1965), etc.

- (141) [...] Il y a une différence entre un terme *usité* et un terme *à la mode*. Celui-ci, issu du caprice, passe comme la mode. Celui-là, appuyé sur la raison et la nécessité[,] approuvé par le goût, entre dans la langue et y demeure. C'est à son sujet qu'on invoque l'usage, l'argument suprême du bon vocabulaire. (Degagné, « Questions de français », 29 oct. 1928)

Le concept d'« usage », tout comme celui de « bon usage », manque donc de clarté, mais il est aisé de constater qu'il correspond souvent à celui qui est décrit dans les ouvrages de référence faits en France ou à celui qui a cours chez les locuteurs hexagonaux :

- (142) [...] si l'on se fondait uniquement sur l'étymologie, on pourrait donner une réponse de Normand à la question de ma correspondante : Quel est le vrai mot français, **conventine** ou **couventine** ? **Conventine** et **couventine**. Mais l'usage l'emporte souvent sur l'étymologie et dans le cas qui nous occupe, **couvent** s'étant imposé, c'est **couventine** et non **conventine** que donnent le **Robert** et le **Nouveau Petit Larousse**. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 8 août 1957)
- (143) Chez nous, on dit [...] du cheval arrêté qui frappe le sol du pied, qu'il « pioche ». C'est là une extension de sens toute normale, puisque le cheval qui « pioche » finit par creuser la terre. Mais il faut dire piaffer, au lieu de « piocher ». Tel est le terme consacré par l'usage, en France. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 24 juill. 1926)

La notion d'usage et de bon usage chez les chroniqueurs est donc intimement liée au modèle normatif hexagonal⁶¹. C'est pourquoi la plupart d'entre eux invoquent aussi l'usage qui a cours en France pour condamner certains emplois.

– *Usage hexagonal*

Le grand nombre de condamnations justifiées (726 emplois) par le recours à l'usage hexagonal montre bien toute l'importance que les chroniqueurs accordent à la France en matière de norme linguistique. En effet, bien des chroniqueurs considèrent comme fautifs des emplois canadiens pour la simple et unique raison qu'ils ne sont pas usités en France ou parce qu'ils préfèrent l'usage qui a cours en France :

- (144) Que cette distinction [entre *monnaie de papier* et *papier-monnaie*] ait ou non de l'importance du point de vue grammatical, on peut affirmer que l'expression monnaie de papier est bel et bien admise en France. Or pourquoi ne pourrait-on pas dire de même « argent de papier », puisque le terme argent sert à désigner toute espèce de monnaie ?

Pourquoi ? Parce que la locution « argent de papier » n'a pas cours en France. (Du moins, je ne l'ai relevée dans aucun des dictionnaires et des traités scientifiques que j'ai pu consulter). Et c'est là une raison suffisante d'en éviter l'usage. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 2 janv. 1926)

⁶¹ C'est ce qui explique que nous ayons classé l'argument du bon usage dans les normes constatives, même si, dans le modèle d'Houdebine, le recours au « bon usage » relève plutôt des normes fictives.

(145) [...] Peut-on dire : une langue de bottine ?

Réponse. Non ; la pièce de cuir qui, dans les chaussures lacées, est placée [...] sous la fente des tiges s'appelle en France languette ou soufflet, et non langue, comme chez nous. La pièce s'appelle soufflet quand [elle] est cousue de chaque côté, et languette quand elle n'est cousue que par l'extré[m]ité intérieure. (Clément, « Propos philologiques », 19 août 1950)⁶²

Ces exemples illustrent bien que l'usage hexagonal et l'usage canadien n'ont pas du tout le même poids aux yeux des chroniqueurs, même si certains acceptent à l'occasion des emplois du seul fait qu'ils sont bien ancrés dans l'usage des Canadiens (voir plus haut). Les chroniqueurs s'appuient par ailleurs souvent sur les dictionnaires français pour établir ce qui est en usage en France, mais ils citent aussi des publications françaises, comme des journaux, des catalogues ou des romans (voir plus loin dans cette section). En d'autres termes, l'argument de l'usage hexagonal est souvent combiné avec un argument d'autorité.

Les chroniqueurs ne cautionnent cependant pas automatiquement tous les usages hexagonaux. Pour plusieurs d'entre eux, c'est la langue académique⁶³ qui a cours en France qui leur sert de modèle, ou encore celle qui a cours chez les gens instruits, plutôt que celle qu'on peut trouver chez des locuteurs de milieux populaires :

(146) [...] les locutions « itou » et « étou » sont d'usage quotidien et presque général dans les parlers rustiques de France. On les relève l'une et l'autre dans les glossaires de la Normandie, du Maine, de l'Aunis, du Poitou, de la Saintonge, de l'Anjou, du Berry, du Nivernais, de la Bourgogne, de l'Orléanais, de la Picardie. [...]

L'emploi de l'adverbe « itou » est tellement général que la plupart des dictionnaires français l'enregistrent. Mais, comme dit un personnage de Marivaux, ce mot « n'est pas trop de bonne maison ». Littré fait remarquer que c'est « une expression de la campagne, qui ne peut être admise que dans le langage le plus familier, et même tout à fait populaire ». Les écrivains la mettent quelquefois dans la bouche des paysans, pour imiter leur langage. Ainsi, Molière fait dire à un de ses personnages : « Comme tu sçais bian, le gros Lucas aime à batifoler, et moy par fouas je batifole "itou" ». Inutile d'ajouter qu'« itou » n'a jamais été admis à l'honneur de figurer dans le dictionnaire de l'Académie. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 30 mai 1925)

Dans certains cas, l'usage hexagonal peut en outre se confondre avec la langue des Parisiens :

(147) Il y a des endroits en France où l'on prononce la première syllabe de « bâtiment » très longue.

⁶² Voir aussi *brayet* « caleçon de bain » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », sept. 1932), *cassot* « petit récipient fait d'écorce » (Clément, « Propos philologiques », 26 mai 1951), 13 sept. 1924), *joute* « match » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 30 janv. 1961), *passation* « passage (d'une loi, d'une mesure) » (Buies, « Chronique », 3 mars 1888), *quai* « jetée » (Degagné, « Questions de français », 11 août 1930), etc.

⁶³ Nous reviendrons plus loin sur la signification du terme *français académique* dans le discours des chroniqueurs (voir Chapitre 5, § A.2.b).

À Paris, on appuie simplement sur cette syllabe un peu plus que nous.

M'est avis qu'il faut, comme les Parisiens, adopter ici le juste milieu et prononcer cette syllabe comme dans « bâtir ». (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 27 mars 1897)

C'est ce qui explique que les chroniqueurs condamnent plusieurs emplois canadiens qui sont aussi utilisés dans les parlers régionaux de France :

- (148) [...] « couvert » n'a pas, dans la langue littéraire, ou du moins il n'a plus le sens de couvercle. C'est donc à tort que nous disons : un « couvert » de marmite, de chaudière, de pot ; un « couvert » de boîte, de cercueil, de malle ; un panier à deux « couverts », etc., bien que cette confusion de « couvert » avec couvercle soit[,] comme chez nous, commune en Picardie, en Normandie, en Champagne, en Touraine, en Bourgogne, en Franche-Comté, ainsi que dans la Suisse romande. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 8 mai 1926)

Il serait donc simpliste d'affirmer que les chroniqueurs canadiens légitiment tout ce qui a cours en France.

– Usage francophone

Pour condamner certains emplois canadiens, les chroniqueurs peuvent s'appuyer aussi sur leur non-conformité à l'usage qui a cours non pas en France, mais partout ailleurs dans la francophonie (47 emplois) :

- (149) Le « tape recorder » s'appelle en français **magnétophone** : « appareil d'enregistrement et de restitution des sons, par aimantation rémanente d'un ruban recouvert d'oxyde magnétique » (**Petit Larousse**). J'ai sous les yeux plusieurs prospectus d'appareils d'enregistrement, souvenirs de mes visites au « Salon international de l'équipement de bureau » à Paris ; je vois de nombreuses **machines à dicter** mais aucune « enregistreuse ». On ne trouve pas davantage « enregistreuse » dans les dictionnaires où figure toutefois le nom **enregistreur** qui se dit d'un « appareil qui enregistre automatiquement les variations de la quantité qu'il mesure : enregistreur de pression » (**Robert**). « Enregistreuse » m'a l'air d'un canadianisme [...] ; il me paraît préférable d'employer, selon le cas, magnétophone ou machine à dicter comme tous les autres francophones. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 23 févr. 1961)
- (150) [...] le calque *fin de semaine*, s'il est très employé au Québec, ne peut se justifier, la fin de la semaine n'étant pas le week-end. On peut bien entendu, arbitrairement, décréter que fin de semaine signifie les deux jours de congé, samedi et dimanche. Mais le langage doit tout de même tenir compte de la signification des mots. [...] Le Québec n'est pas la francophonie ; il doit donc se conformer à l'usage le plus courant. Pour ces raisons, *fin de semaine* est un calque impropre. (Béguin, « Au fil des mots », 22 sept. 1978)⁶⁴

⁶⁴ Voir aussi *assurances générales* « assurances IARD (incendies, accidents, risques divers) » (Beaudry, « Langue », 11 mars 1996), *collet blanc* « employé (de bureau) » (Poisson, « À la recherche du français », 13 févr. 1967), *diététiste* « diététicien » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 10 août 1961), *huard* « plongeur » (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 23 avr. 1966), etc.

Cependant, les chroniqueurs canadiens ne précisent généralement pas sur quelle source ils s'appuient pour connaître l'usage qui a cours dans l'ensemble de la francophonie. La plupart du temps, celui-ci semble se confondre tout simplement avec l'usage non marqué géographiquement tel que décrit dans les dictionnaires faits en France⁶⁵. Le fait d'opposer le français des Canadiens à celui de tous les autres francophones peut ainsi donner à penser que la variété des Canadiens n'est tout simplement plus du français, question sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant.

3° Argument du caractère non français

Les chroniqueurs peuvent aussi s'appuyer sur l'argument du caractère non français d'un emploi pour justifier sa condamnation, ce qu'ils font pour 640 emplois (= 18,9 %). C'est dire que plusieurs condamnations reposent sur l'opposition que certains chroniqueurs font entre ce qui est français et ce qui ne l'est pas.

Le recours à cet argument peut d'abord être direct. En effet, de nombreux emplois canadiens sont qualifiés de « pas français » par les chroniqueurs (255 emplois), qualification qui sert non seulement à exprimer une condamnation, mais également à la justifier, comme l'illustrent les exemples suivants :

- (151) MONTANT – En matière de finance, on nomme ainsi le total d'un compte. On dit le « montant » des dépenses se chiffre par tant. Vous établissez, d'après diverses pièces, un devis pour un ameublement. Après avoir appelé tous les chiffres, vous dites à votre secrétaire : « Additionnez, et donnez-moi le montant ». Cela est très français, et très employé. Mais dire le montant tout court, pour sous-entendre une somme, cela n'est pas français. (Roulland, « Leçons pratiques de français », 7 mars 1908)
- (152) Le verbe « triper » n'est pas français. Il appartient à la langue populaire de chez nous. Alors, au lieu de dire « les adolescents “tripent” sur ce film », nous pourrions dire « les adolescents raffolent de ce film ». (Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 1^{er} oct. 1991)⁶⁶

⁶⁵ Cette idée est encore largement répandue de nos jours. Dans le *Multidictionnaire de la langue française*, par exemple, Marie-Éva de Villers oppose le français en usage au Québec au *français standard*, c'est-à-dire à l'ensemble des mots « en usage dans l'ensemble de la francophonie » (Villers, 2003 : xv). À ce propos, voir aussi Galarneau et Verreault (à paraître).

⁶⁶ Voir aussi *achaler* « déranger » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 14 sept. 1959), *bâdrer* « tanner » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 16 mai 1925), *clos de bois* « chantier de bois » (Roulland, « Leçons pratiques de français », 2 mai 1908), *feu sauvage* « herpès labial » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1936), *interboliser* « déranger, interrompre » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 17 févr. 1894), *sous-contracteur* « sous-entrepreneur » (Lusignan, « Fautes à corriger », 13 juin 1884), etc.

Les chroniqueurs restent généralement muets sur ce qu'ils entendent au juste par un emploi qu'ils qualifient de « pas français ». Cet argument peut néanmoins être accompagné de divers autres arguments, notamment dans le but de le renforcer, ce qui permet de mieux comprendre ce que les chroniqueurs entendent par caractère non français d'un emploi. Considérons les deux exemples suivants :

(153) [...] Ni quart ni fleur ne sont français dans le sens qu'on leur donne en canayen. Si vous alliez dire un *quart de fleur en France*, personne ne vous comprendrait. Dites : un *baril de farine* ou un *baril de fleur de farine*. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 28 oct. 1893)

(154) [...] l'emploi qui se fait chez nous [du mot « résident »] n'a rien de français.

[...]

[...] ce mot désigne « une personne établie dans un autre pays que son pays d'origine » (Robert). On est donc loin de la réalité puisque nos *résidents* sont tout simplement des personnes **domiciliées** dans notre pays ou **y ayant leur domicile**. (Beaudry, « Langue », 23 oct. 1995)

Ces exemples montrent que le caractère non français est souvent lié à la non-conformité d'un emploi à l'usage hexagonal ou à sa non-conformité à ce qu'on trouve dans les dictionnaires faits en France. Gagné (2004 : 80 et suiv.) fait la même constatation dans la chronique de Fréchette. Ce dernier qualifie en effet souvent de non français des emplois qui sont sinon absents des dictionnaires français, du moins accompagnés d'une marque qui en restreint l'usage. Encore une fois, les chroniqueurs confondent donc souvent « français » avec « hexagonal »⁶⁷.

Si certains emplois sont condamnés directement en raison de leur caractère non français, d'autres le sont indirectement (385 emplois) ; selon les chroniqueurs, ces emplois ne correspondent pas à ce qui doit se dire « en français » (exemple 155), « en bon français » (exemple 156) ou, parfois, « en français académique » (exemple 157) :

(155) [...] Nos journaux traduisent [...] presque toujours « basement » par « soubassement ». Ils ont tort. « Soubassement », c'est la partie inférieure d'une construction sur laquelle semble porter tout l'édifice ; c'est cette partie des fondations qui sort de terre [...].

Le « basement », c'est-à-dire la partie habitable d'un bâtiment, qui se trouve au-dessous du rez-de-chaussée, s'appelle en français le « sous-sol ». (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 9 déc. 1899)

⁶⁷ C'est pourquoi nous avons classé cet argument – tout comme celui du caractère français (voir plus haut) – dans les normes constatatives.

- (156) Cette locution [*par affaires*] s'emploie très souvent dans nos parlers. Les cultivateurs vont au village *par affaires*. Les avocats, les notaires, les médecins annoncent qu'ils s'absenteront *par affaires*. En bon français, il faut dire : *pour affaires*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », janv. 1936)
- (157) On goûte fort bien une soupe, du vin ou du tabac. On peut ne pas goûter l'abstinence, le *mah jongg*, les prêches ou mes « Zigzags ». Il n'est pas défendu de goûter ou de ne pas goûter un orateur, un conférencier, un écrivain, un peintre, un musicien, un chanteur ou un acteur. Mais il n'est pas permis de dire que la soupe *goûte* le brûlé, le sel ou le poivre.
- En Belgique comme au Canada, *goûter* s'emploie couramment avec cette acception. Mais c'est là un usage fautif. En français académique, goûter n'a pas l'acception de sentir, avoir goût de, avoir un goût de. [...] (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 22 mars 1924)⁶⁸

4° Argument d'autorité

Les condamnations qu'on trouve dans le discours des chroniqueurs sont souvent justifiées par un argument d'autorité (615 emplois ; = 18,2 %). Les chroniqueurs s'appuient alors sur des ouvrages de référence (489 emplois), sur des textes littéraires ou sur d'autres publications (98 emplois) ou encore sur des personnes reconnues comme des autorités en matière de langue (28 emplois) pour se justifier.

Les ouvrages de référence, et en particulier les dictionnaires, sont souvent cités par les chroniqueurs pour justifier leurs prises de position normatives. Certains emplois sont condamnés du seul fait qu'ils sont absents de ces ouvrages :

- (158) Le verbe *apparoir* ne s'emploie qu'à l'infinitif et à la troisième personne de l'indicatif présent : *il appert*.
Ex. : Il fera *apparoir de* son droit ; il *appert par* un jugement que, etc[.] ; ainsi qu'il *appert sur* votre extrait de baptême, etc. Les dictionnaires ne donnent pas : ainsi qu'il appert à l'acte, au contrat, comme disent nos avocats. (Lusignan, « Fautes à corriger », 31 mai 1884)
- (159) Libèche ne se trouve pas dans les dictionnaires français. C'est donc à tort que nous l'employons pour désigner un petit morceau, surtout une petite tranche mince de viande, de pain, etc. Disons simplement *petit morceau, petite tranche*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1935)⁶⁹

⁶⁸ Voir aussi *cabane* « sucrerie » (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 12 mars 1966), *constable* « agent de police » (Beaudry, « Langue », 4 déc. 1995), *de conserve* « de garde » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », avr. 1934), *localisation* « situation » (Béguin, « Au fil des mots », 16 mai 1977), *oripiaux* « oreillons » (Rinfret, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 21 déc. 1895), *quota* « quote-part, contribution » (Laurence, « Notre français sur le vif », 13 déc. 1943), etc.

⁶⁹ Voir aussi *enregistreuse* « magnétophone » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 23 févr. 1961), *piochage* « action de travailler avec la houe, la gratte ou la binette » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 31 juill. 1926), *pelleteur* « déblayer la neige » (Béguin, « Au fil des mots », 19 févr. 1977), *rifle* « eczéma » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1936), etc.

Les mêmes ouvrages servent aussi à illustrer l'usage qu'il convient de faire de tel ou tel mot ou à recommander un équivalent destiné à remplacer un emploi donné comme fautif :

- (160) [Dans nos parlers rustiques, *chauffer* est utilisé] en parlant de certaines substances organiques, grains, farines, etc., qui ont subi un commencement de fermentation par l'effet de la chaleur succédant à l'humidité : « L'avoine commence à chauffer » ; « Ce foin a chauffé » ; « Du bois qui a chauffé ». C'est le verbe « s'échauffer » qu'il faut alors employer ; car, telle est, au témoignage de l'Académie et des autres lexicographes, l'acception de « s'échauffer ». [...] (Geoffrion, « La langue de nos pères », 13 févr. 1926)
- (161) [...] « Sock » qui remonte au « soccus » latin (chaussure basse et légère, d'où notre socque) nous a donné « socquette » ou « sockette », chaussette courte qui ne dépasse pas la cheville, ou plus précisément « sorte de chaussette courte que les femmes portent soit directement sur la peau, soit par-dessus le bas ». Ce terme est tout récent, il figure au Quillet et au Larousse du XX^{ème} [sic] siècle, mais l'Académie ne l'a pas encore accueilli. Socquette semblerait la traduction idéale de l'« anklet » anglais, de préférence à « bas à la cheville », comme on l'appelle dans nos réclames. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 22 mai 1953)⁷⁰

Comme le montrent les exemples (158) et (159) ci-dessus, les chroniqueurs ne précisent pas toujours sur quel(s) ouvrage(s) de référence ils s'appuient (170 emplois), mais, quand ils le font, il s'agit la plupart du temps de dictionnaires faits en France (voir Tableau 114 ci-dessous). Parmi l'ensemble des dictionnaires français invoqués par les chroniqueurs, certains le sont plus souvent que d'autres. Les chroniqueurs accordent surtout une grande autorité aux divers dictionnaires Larousse (119 emplois) et Robert (63 emplois), au dictionnaire de l'Académie française (invoqué pour condamner 61 emplois) et à celui de Littré (31 emplois).

Les chroniqueurs peuvent aussi recourir à des ouvrages de référence canadiens pour étayer une condamnation, ce qu'ils ne font presque jamais lorsqu'ils invoquent des arguments d'autorité pour justifier une acceptation, comme nous l'avons vu. Cette stratégie leur permet plus particulièrement de montrer qu'ils ne sont pas les seuls à condamner tel ou tel emploi canadien, ce qui donne plus de poids à la condamnation :

- (162) Notre correspondant [...] voit dans l'emploi du mot **passager** un présage fâcheux. Ce mot désigne en effet un « voyageur sur mer » (Petit Larousse). Le Quillet admet également le voyageur aérien : « celui ou celle qui fait une traversée par mer, un voyage par eau, un voyage en avion, sans participer à la manœuvre ».

Depuis longtemps nous avons tendance au Canada à élargir encore davantage le sens de ce mot. Déjà en 1896, M. Raoul Rinfret, dans son Dictionnaire de nos fautes contre la langue française, écrivait au mot **passager** : « Ne se dit que des personnes qui prennent passage sur un navire. C'est un terme de marine.

⁷⁰ Voir aussi *broche* « fil de fer » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 27 mai 1966), *châssis double* « contre-châssis » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », juin 1930), *cité* « ville » (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », nov.-déc. 1963), *solliciteur général* « avocat général » (Clément, « Propos philologiques », 22 avr. 1950), *valence* « cantonnière » (Béguin, « Au fil des mots », 22 juin 1977), etc.

C'est un anglicisme de donner à ce mot le sens de **voyageur** (en chemin de fer, en tramway, en omnibus) ».

M. Daviault, quarante ans plus tard, est toujours du même avis : « Substantif, le français **passager** désigne seulement la personne qui voyage sur un navire. Mais l'anglais **passenger** s'applique à tous les voyageurs, quel que soit le moyen de transport qu'ils empruntent. Par contamination, le langage populaire (et même demi-lettré) du Canada français a donné ces expressions à **passager**. C'est un anglicisme indéniable ». (*Traduction*, p. 174). (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 14 juill. 1955)

La liste des différents ouvrages français et canadiens que les chroniqueurs invoquent pour justifier une condamnation figure dans le tableau ci-dessous.

Tableau 114 :
Liste des ouvrages de référence
invoqués pour condamner un emploi

	DICTIONNAIRES		GRAMMAIRES ET AUTRES OUVRAGES
FRANÇAIS	Académie française, <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	Larive & Fleury, <i>Dictionnaire français illustré des mots et des choses</i>	Bouhours (1676)
	Académie française 1694, 1740, 1835 et 1878	Larousse ⁷¹	Brunot (1922)
	Bailly, <i>Dictionnaire des synonymes</i>	Leloir (1951)	Brunot et Bruneau (1949)
	Beaujean, <i>Dictionnaire de la langue française</i> (abrégé du dictionnaire de Littré)	Littré	Catherine (1967)
	Bénac, <i>Dictionnaire des synonymes</i>	Ménage, <i>Dictionnaire étymologique ou origines de la langue française</i>	Fouché (1956)
	Bescherelle, <i>Dictionnaire national</i>	Mortier, <i>Dictionnaire Quillet de la langue française</i>	Grevisse, <i>Le bon usage</i>
	Bloch & Wartburg, <i>Dictionnaire étymologique de la langue française</i>	Poitevin (1856-1860)	Koessler & Derocquigny (1931)
	Boissière, <i>Dictionnaire analogique de la langue française</i>	Ramée (1868)	Roumagnac & Roumagnac (1959)
	DG	Richelet (1680)	Vaugelas (1647)
	Furetière (1690)	Rat, <i>Petit dictionnaire des locutions françaises</i>	Vaugelas (1687)
	Robert ⁷²		
CANADIEN	Blanchard, <i>Dictionnaire de bon langage</i>	Dagenais, <i>Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada</i>	Comité d'étude des termes de médecine (1969)
	Chouinard (1912)	Daviault (1941)	Rivard (1901)
	Colpron, <i>Les anglicismes au Québec</i>	Rinfret (1896)	Vinay et Darbelnet (1958)

⁷¹ Souvent invoqués par la seule désignation « Larousse », les dictionnaires Larousse cités par les chroniqueurs incluent les ouvrages suivants : *Dictionnaire du français contemporain*, *Dictionnaire Larousse universel*, *Grand Larousse*, *Grand Larousse encyclopédique*, *Larousse illustré*, *Larousse du XX^e siècle*, *Nouveau Larousse ménager*, *Nouveau petit Larousse*, *Nouveau petit Larousse illustré* et *Petit Larousse*. Les chroniqueurs ne précisent cependant jamais l'édition qu'ils ont consultée.

⁷² Outre le *Grand Robert* et NPR 1994, cette catégorie inclut tous les dictionnaires désignés par « Robert », sans plus.

Occasionnellement, les chroniqueurs se permettent aussi de recourir à des dictionnaires bilingues anglais-français (voir Tableau 115).

Tableau 115 :
Liste des dictionnaires bilingues
invoqués pour condamner un emploi

OUVRAGES FRANÇAIS	OUVRAGES CANADIENS	AUTRES
<i>Larousse français-anglais</i> <i>Le Robert & Collins</i>	Carbonneau (1972) Vinay, Daviault et Alexander (1962)	Harrap (sans précision)

Ils se servent surtout des dictionnaires bilingues dans le but de proposer un équivalent français pour remplacer un emprunt à l'anglais tenu pour fautif :

- (163) [...] Les Français ont assimilé [...] le mot *speaker* pour désigner (Larousse) « celui qui annonce les programmes, les nouvelles [...], etc. ». Si je consulte le volume français-anglais du dictionnaire Harrap, je vois qu'on y traduit le mot français *speaker* par le mot anglais *announcer*. De sorte qu'en somme c'est notre « annonceur » qui fait réellement figure d'anglicisme. [...] (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 1^{er} juin 1959)

Outre les ouvrages de référence, les chroniqueurs peuvent recourir à des textes littéraires pour justifier une condamnation. Ils s'en servent notamment pour illustrer en quoi consiste, selon eux, le « bon usage » :

- (164) Une autre faute générale est l'emploi du prétérit *défini* pour l'*indéfini*, dans le récit d'événements contemporains ou récents [...].

[...]

En dehors du prétérit indéfini, ne sait-on pas que le « présent » même est très employé par les bons auteurs, dans le récit d'événements contemporains et même depuis longtemps passés pour donner plus de mouvement et de vie à la narration ? Sans doute qu'on le sait, mais en se le rappelant, on échapperait à l'anglais, ce qui serait déloyal. (Buies, « Chronique », 18 févr. 1888)

- (165) Le sens propre de **serrer** est « enfermer en lieu sûr, soigneusement pour éviter tout dommage » (**Bénac**). C'est dans ce sens que Gide a pu écrire : « L'armoire où j'avais l'habitude de serrer mon argent » et Victor Hugo : « Mme Ma[g]loire serrait l'argenterie dans un placard ». Comme on le voit, on serre des choses précieuses, que l'on veut mettre à l'abri. Dans bien des cas où nous employons **serrer**, c'est le verbe **ranger** qui conviendrait davantage [...]. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 16 févr. 1961)⁷³

⁷³ Voir aussi *biaisier* « avoir une idée préconçue » (Poisson, « À la recherche du français », 23 sept. 1968), *tout ainsi* « sans prétention » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 19 mars 1897), *traverse* « bac, bateau de passage » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mai 1944), *trempe* « trempé, mouillé » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 5 févr. 1927), etc.

Parmi l'ensemble des auteurs cités par les chroniqueurs (voir Tableau 116), on trouve exclusivement des écrivains français.

Tableau 116 :
Liste des écrivains français
invoqués pour condamner un emploi

	ÉCRIVAINS CITÉS		
RENAISSANCE (xvi^e siècle)	François RABELAIS		Mathurin RÉGNIER
ÉPOQUE CLASSIQUE (xvii^e – xviii^e siècles)	Nicolas BOILEAU Pierre CORNEILLE Esprit FLÉCHIER	FÉNELON Jean de LA FONTAINE MOLIÈRE	Blaise PASCAL Paul SCARRON VOLTAIRE
ÉPOQUE MODERNE (xix^e – xx^e siècles)	Louis ARAGON Marcel ARLAND Paul BOURGET François-René de CHATEAUBRIAND COLETTE	Paul-Louis COURIER Gustave FLAUBERT André GIDE Victor HUGO Pierre LOTI Xavier MARMIER	Alfred de MUSSET Jules ROMAINS Antoine de SAINT-EXUPÉRY Georges SAND Roger VERCEL Émile ZOLA

Le plus souvent, c'est cependant à des textes non littéraires (articles de presse ou de revue, catalogues, etc.) publiés en France que les chroniqueurs recourent pour illustrer l'usage qui y a cours et pour justifier ainsi le fait de condamner celui qui a cours au Canada :

- (166) [...] Comment [*votation*] s'est-il donc glissé dans notre langue à la place du mot *scrutin* que l'on peut lire, quand on veut, dans tous les journaux de France, ou bien tout simplement du mot *vote* qui est le vrai mot et qui dit tout avec deux syllabes de moins ? [...] (Buies, « Chronique », 4 févr. 1888)
- (167) À propos de nos substitutions de mots, le même lecteur m'envoie un feuillet de l'Administration postale française sur les abonnements aux boîtes postales, en faisant observer que les cases postales sont les compartiments des casiers de la poste restante, n'ont ni porte ni serrure et ne sont accessibles qu'aux préposés au guichet de la poste restante.

Cessons donc de considérer boîte postale comme un anglicisme et employons désormais ce terme pour désigner les compartiments auxquels « personnes physiques et morales » ont accès dans les bureaux de poste « moyennant la souscription d'un abonnement ». En signalant une faute courante au Canada français, ce correspondant rend service, j'en suis certain, à un grand nombre de lecteurs. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 25 mai 1959)⁷⁴

⁷⁴ Voir aussi *ajusteur* « expert d'assurances » (Beaudry, « Langue », 11 mars 1996), *horloge grand-père* « comtoise » (Béguin, « Au fil des mots », 27 juin 1975), *femelle plogue* « fiche femelle » (Poisson, « À la recherche du français », 17 juill. 1967), *lentille* « objectif (d'un appareil photo) » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 30 oct. 1958), etc.

Toute forme de publication parue en France constitue donc une autorité aux yeux des chroniqueurs, ce qui montre bien, encore une fois, l'importance qu'ils accordent à l'usage hexagonal :

- (168) Pour montrer que la langue française, quand on sait la manier, s'adapte très bien au commerce, on nous permettra de reproduire ici certaines phrases ou parties de phrases extraites des tarifs-albums des principaux magasins à rayons de Paris, tels que le Bon Marché, le Louvre, la Samaritaine, la Belle Jardinière, les Grands Magasins Dufayel, ainsi que la Manufacture Française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne.

Nous mettons en **caractère gras la façon française, concise et correcte, de dire les choses**, et en caractères ordinaires la façon canadienne, diffuse, imprécise, imitée de l'anglais, dont s'y prennent nos négociants pour rendre la même idée[.] (Blanchard, « Chronique du bon langage », 31 mai 1919)⁷⁵

Enfin, les chroniqueurs font parfois appel à des personnes (physiques ou morales) qu'ils considèrent comme des autorités en matière de langue pour justifier une condamnation :

- (169) On commence à voir, dans les vitrines des épiceries, les mots Vin, Bière, Cidre. Ils ont pris la place de notre fameux « épicier licencié » qui faisait rire bien des gens. L'Office de la langue française, dans un avis de recommandation, vient de confirmer ce que je me suis « escrimé » à répéter depuis des années, à ce sujet :

« Que les établissements autorisés à vendre des boissons alcooliques utilisent les termes qui suivent lorsqu'il y a lieu :

Vin, bière et spiritueux, dans le cas des restaurants.

Bière, vin et cidre, dans le cas des épiceries.

Note. Les expressions « licence complète » et « épicier licencié » sont à proscrire ».

On remarquera que vin est au singulier, comme il se doit (sens général). Après cela, que voulez-vous que j'ajoute ? Que ce n'est pas trop tôt et que la francisation a du bon, puisqu'elle profite de son grand élan pour faire passer des corrections qui s'imposaient depuis longtemps. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 19 juin 1981)⁷⁶

Comme on peut le voir dans le tableau 117 ci-dessous, les chroniqueurs invoquent généralement l'opinion d'autres Canadiens qui se sont prononcés sur la légitimité de l'emploi commenté. Ainsi,

⁷⁵ Dans le même ordre d'idées, voici ce commentaire de Chantal : « Il est certain qu'un catalogue rédigé entièrement en français (je veux dire en français international et non dialectal) risquerait d'être incompris au début [par les Canadiens]. Pourtant, quel merveilleux instrument de pédagogie populaire que le catalogue ! » (« Défense et illustration de la langue française », 29 mai 1958). Voir aussi ce commentaire de Dagenais : « Le geste le plus pratique que le Conseil de l'Instruction publique peut faire, sans difficulté et immédiatement, pour relever l'enseignement du français à l'école primaire, est de mettre dans les mains de chacun des instituteurs de la province un catalogue français [...] » (« Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 13 juill. 1959).

⁷⁶ Voir aussi *corporation* « compagnie » (Béguin, « Au fil des mots », 12 juill. 1978), *figurer* « calculer, compter » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 23 janv. 1961), *service civil* « fonction publique » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 25 mai 1961), etc.

le fait de pouvoir invoquer une autre personne, à laquelle on reconnaît une certaine autorité en matière de langue, semble donner plus de poids à la condamnation.

Tableau 117 :
Liste des autorités en matière de langue
invoquées pour condamner un emploi

	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES
FRANÇAIS	Abel HERMANT (romancier et chroniqueur)	Office du vocabulaire français
CANADIEN	Arthur BUIES (chroniqueur) Étienne BLANCHARD (lexicographe et chroniqueur) Alfred CARRIER (chroniqueur) Antoni DANDONNEAU (terminologue) Adjutor FRADET (chroniqueur)	Académie canadienne- française Bureau des traductions OLF Centre de terminologie du Secrétariat d'État d'Ottawa Société de linguistique de la Société Radio-Canada SPFC

5° Argument du caractère marqué

Certains chroniqueurs condamnent des emplois parce qu'ils les tiennent pour archaïques, provinciaux (parfois dialectaux ou régionaux), populaires, ou parfois familiers (196 emplois ; = 5,8 %). Autrement dit, il s'agit d'emplois jugés illégitimes parce qu'ils seraient marqués sur le plan temporel, géographique ou socio-stylistique (à propos des usages marqués et non marqués, voir Verreault, 1999b : 32).

Certains emplois sont condamnés par les chroniqueurs en raison de leur caractère désuet ou archaïque (141 emplois) :

- (170) [...] *Catin* signifiait autrefois une poupée en France. Le mot a conservé parmi nous sa première acception, tandis que sa signification s'est modifiée là-bas. Le mot *catin* désigne maintenant une femme de mauvaise vie.

La statuette habillée qui plaît tant aux petites filles doit s'appeler une *poupée*, le mot *catin* n'étant plus français maintenant dans ce sens – toujours n'en déplaise à Louis XIV. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 17 mars 1894)

- (171) Louis Veillot emploie familièrement, à peu près dans le même sens [« importuner, ennuyer »], le verbe *taonner*, qui faut prononcer *tanner*, de même que *tan* pour le mot *taon*, et non pas *ton*, selon notre usage. La prononciation en *on* est vieillie. (Degagné, « Questions de français », 26 déc. 1927)⁷⁷

D'autres emplois le sont parce qu'ils sont qualifiés de « provinciaux », de « dialectaux » ou, plus rarement, de « régionaux » par les chroniqueurs (34 emplois) :

- (172) Ce terme n'est pas admis dans le français de bonne compagnie ; il est provincial. Nos *gadelles* rouges ou blanches [...] sont des groseilles à grappes et nos *gadelles noires* des groseilles noires ou du *cassis*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », avr. 1934)
- (173) Un gros morceau de pain s'appelle chez nous *chignon de pain*. Cette façon de parler est dialectale. En français d'école, il faut dire *quignon* tout court. (SPFC, « Corrigeons-nous », févr. 1934)⁷⁸

Il arrive aussi que des emplois soient stigmatisés par les chroniqueurs sous prétexte qu'ils sont populaires, familiers ou vulgaires, c'est-à-dire sous prétexte qu'ils ne sont pas recevables dans la langue soignée (21 emplois) :

- (174) *Quasi, quasiment*. – C'est le même adverbe sous une double forme, synonyme de *presque* (latin *quasi*). Il y a dans *quasiment* une nuance familière qui ne le fait guère admettre dans le style soutenu. *Quasi* est plus relevé de ton. L'un ou l'autre se joint soit à un adjectif, soit à un adverbe, soit même à un nom mais alors avec un trait d'union : *une quasi-victoire*. *Quasiment* est assez répandu chez nous et se prononce aussi *quésiment* ou *quesiment*. (Degagné, « Questions de français », 30 nov. 1931)
- (175) *Popote* a chez nous deux acceptions distinctes : il se dit des mets qu'on apprête, qu'on sert en général, et particulièrement des mets mal apprêtés. Ainsi, une maîtresse de maison fait elle-même sa *popote*, et tel ou tel mets est de la *popote*. Le terme *popote* est provincial ou populaire. Pour parler le français d'école, il faut dire *cuisine* dans le premier cas, et *mets mal apprêté* ou *pauvre cuisine* dans le second. (SPFC, « Corrigeons-nous », févr. 1935)⁷⁹

Comme le montrent les exemples (170) à (175), le caractère marqué de certains emplois est toujours plus ou moins lié à l'usage hexagonal, même si ce n'est pas toujours clairement énoncé. Encore une fois, on voit par là toute l'importance que les chroniqueurs accordent au modèle

⁷⁷ Voir aussi *blé d'Inde* « maïs » (Béguin, « Au fil des mots », 7 déc. 1976), *détorse* « entorse » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1936), *posage* « pose » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 14 déc. 1959), *place* « ville, localité » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 25 juin 1959), *plaine* « outil destiné à aplanir une surface de bois » (Laurence, « Notre français sur le vif », 14 déc. 1944), etc.

⁷⁸ Voir aussi *bouscaut* « bœuf ou vache sans cornes » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 31 juill. 1897), *fale* « plastron, devant » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1933), *rescapé* « personne qui a échappé à un accident » (Degagné, « Questions de français », 23 sept. 1929), *s'adonner* « être favorable » (Béguin, « Au fil des mots », 7 juill. 1975), etc.

⁷⁹ Voir aussi *avoir une cochonnerie dans l'œil* « avoir un grain de poussière dans l'œil » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 7 nov. 1925), *rester* « demeurer, habiter » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 11 juill. 1957), *tous-les-jours* « vêtements qu'on porte les jours de travail » (SPFC, « Corrigeons-nous », janv. 1932), etc.

normatif hexagonal. C'est d'ailleurs ce qui explique pourquoi les origines françaises de certains emplois canadiens ne suffisent généralement pas à les légitimer : l'argument de leur caractère désuet ou vieilli en France l'emporte généralement sur celui qui prend en considération leurs origines (voir plus loin).

6° Argument de l'obstacle à l'intercompréhension

Les chroniqueurs font parfois intervenir la fonction communicative de la langue pour justifier certaines condamnations, ce qui explique leur insistance sur l'importance de parler correctement afin de bien se faire comprendre par tous les francophones, les Français au premier chef. Ils rejettent donc un certain nombre d'emplois canadiens dont l'usage pourrait, selon eux, nuire à l'intercompréhension entre les Canadiens et les autres francophones (130 emplois ; = 3,8 %) :

- (176) Nos enfants disent souvent une *calotte* pour une *casquette*, et nomment la *visière* de celle-ci une *palette*. De sorte que, lorsqu'ils parlent de la *palette* de leur *calotte*, comment veut-on qu'un Français les comprennent [*sic*] ?

La *calotte* est une petite coiffure ronde que les religieux portent sur le derrière de la tête.

À propos de *visière*, j'ai entendu dire la *pèque* ; par quelle filière a-t-il fallu passer pour arriver là ? [J]e n'en sais rien. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 10 févr. 1894)

- (177) [...] Il n'y a aucune raison valable, si ce n'est par sentimentalisme, de conserver dans notre français des expressions métissées, souvent appelées canadianismes, mais en fait purs et simples anglicismes qui nous isoleraient du monde francophone et affaiblirait notre aptitude à communiquer avec le monde extérieur.

Voici quelques exemples de métissage dont nous ne sommes pas toujours conscients : [p]arler à travers son chapeau, moi pour un, offres finales, party, un petit oiseau me l'a dit, voyager sur un train, un quatre par quatre, être sous l'impression, rester sur une ferme, il a quitté, à l'effet que, appliquer un programme, il me fait plaisir de. (Béguin, « Au fil des mots », 16 nov. 1979)⁸⁰

Comme le montre bien l'exemple (177), l'argument de l'intercompréhension traduit souvent une certaine crainte de voir les Canadiens s'isoler non seulement de la France, mais de toute la francophonie s'ils continuent à se servir de mots qui leur sont propres.

⁸⁰ Voir aussi *auditer* « vérifier les comptes » (Roulland, « Leçons pratiques de français », 28 déc. 1907), *caméra* « appareil photo » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 30 oct. 1958), *moi pour un* « en ce qui me concerne » (Béguin, « Au fil des mots », 16 nov. 1979), *savonnette* « blaireau » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 3 mai 1919), *s'écarter* « s'égarer » (Daviault, « Propos sur notre français », 22 juin 1958), etc.

Pour illustrer les malentendus qui pourraient résulter de l'utilisation de certains emplois canadiens lors d'échanges avec des Français, les chroniqueurs recourent souvent au thème du voyage (voir Prévost, 1998). Ils mettent alors en scène des Canadiens qui voyagent en France ou, inversement, des Français qui visitent le Canada, pour convaincre leurs lecteurs que les Canadiens auraient intérêt à parler exactement comme les Français :

- (178) Imaginons une opération fantastique. Hôteliers et restaurateurs de France et du Québec, désireux de favoriser un rapprochement entre cousins, décident d'échanger quelques milliers de garçons et de serveuses. Les nôtres sont dispersés dans les villes et les villages de France et les Français prennent leurs places dans nos établissements. Supposons maintenant un Parisien qui, rendu curieux par la publicité d'une boisson carbonatée américaine, s'est installé à la terrasse d'un café et, ayant commandé un sandwich et un cola, s'entend dire : « *Plénoutausté*, monsieur ? ». Instituteur, étudiant ou chauffeur de taxi, ce client sent aussitôt la moutarde lui monter au nez et il s'écrie qu'on se moque de lui. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 18 mai 1959)⁸¹

L'argument de l'intercompréhension va toujours dans le même sens : les chroniqueurs estiment que ce sont les Canadiens qui ont la responsabilité d'adapter leur langue dans le but de se faire comprendre de tous les autres francophones. Certains chroniqueurs restent néanmoins conscients que les équivalents qu'ils proposent pour remplacer certains emplois canadiens risquent de ne pas être compris de leurs compatriotes qui ne les ont pas encore intégrés dans leur usage, mais ils n'invoquent jamais cet argument pour justifier un emploi, comme nous verrons plus loin dans ce chapitre.

7° Argument du caractère imprécis ou ambigu

Les chroniqueurs désapprouvent aussi certains emplois parce qu'ils ne sauraient bien exprimer ce qu'ils veulent dire (114 emplois ; = 3,4 %). Ils estiment que ces mots sont trop imprécis ou que leur usage risque de prêter à équivoque :

- (179) – Alors, interrompt M. Laurent, quand nous disons, au Canada, les hommes de chantier pour désigner les hommes qui vont abattre le bois dans nos forêts, nous nous exprimons correctement.

– Non, répondit Justine.

HOMMES DE CHANTIER. – Cela signifie des hommes qui travaillent dans les chantiers – qui fréquentent les chantiers. Mais cette expression est insuffisante pour indiquer exactement le genre de travail auquel ils se livrent. Les hommes de chantier sont les terrassiers, les tailleurs de pierre, les charpentiers, les paveurs, les

⁸¹ L'argument revient souvent dans la chronique de Roulland, qui raconte les péripéties d'un couple canadien en visite à Paris (voir Prévost, 1996a). Voir aussi deux billets de Blanchard (« Chronique du bon langage », 3 mai 1919) et de Dagenais (« Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 26 oct. 1959).

charroyeurs, les journaliers et, en général, tous ceux qui travaillent à l'air libre, en un lieu temporaire ou fixe. Pour les désigner clairement, il faut indiquer l'état spécial qu'ils exercent. Les hommes de chantier qui abattent le bois dans les forêts sont des « bûcherons », dont le champ d'action se nomme chantier. (Roulland, « Leçons pratiques de français », 2 mai 1908)

- (180) Si **confessionnalité** est antonyme de **laïcité**, le mot doit se définir comme suit : « conception politique impliquant l'union de la société civile et de la société religieuse. L'État exerçant des pouvoirs religieux et les Églises des pouvoirs politiques » et, par extension, « caractère de ce qui est organisé selon cette conception politique ».

Ce n'est sûrement pas là ce qu'entendent exprimer les écrivains québécois [*sic*] qui emploient le mot **confessionnalité**. Ils veulent seulement parler du caractère confessionnel d'un certain enseignement. Dans leur pensée, **confessionnalité** signifie « état de ce qui est relatif à une confession religieuse ». [...]

Qu'on parle donc des **écoles confessionnelles**, de la **presse confessionnelle** et des **sociétés confessionnelles** et non de la **confessionnalité** d'un certain enseignement, d'une certaine presse, de certaines associations. Qu'on laisse tomber le mot **confessionnalité**. Nous n'en avons pas plus besoin que les Français. Il prête trop à l'équivoque. (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 25 juin 1966)⁸²

Comme on peut le voir, ces emplois sont évalués sous un angle sémantique, mais l'argument qui justifie leur rejet repose sur leur imprécision ou sur l'ambiguïté qu'ils peuvent créer, plutôt que sur leur sens en tant que tel. En d'autres termes, lorsque les chroniqueurs invoquent l'argument de l'écart sémantique, ils reprochent aux Canadiens de faire dire à un mot ce qu'il ne signifie pas ; lorsqu'ils invoquent l'argument du caractère imprécis, ils leur reprochent de se servir d'un mot qui n'exprime pas bien ce qu'il veut dire.

Dans certains cas, les chroniqueurs attribuent l'imprécision de certains emplois au fait que le sens de ces emplois leur semble immotivé par rapport aux ressources du français :

- (181) « Hauteur des terres » (Height of land) pour *ligne de faite*, ou *ligne de séparation* des eaux.

Il n'y a qu'à ouvrir la première géographie française venue, et l'on trouvera cette expression-là fréquemment employée. Mais non, voyez-vous, il faut parler anglais avec des mots français, sans compter que « *Hauteur des terres* » ne veut rien dire, attendu que la ligne de séparation des eaux est souvent dans des endroits très bas, marécageux, comme, par exemple, l'Ottawa, le Saint-Maurice et la Gatineau qui prennent leur source l'une à côté de l'autre. (Buies, « Chronique », 4 févr. 1888)

- (182) Quant à *magasiner*, vous savez ce que j'en pense : régionalisme bâclé, qui ne pourrait signifier que : mettre en magasin, mais pas aller dans les magasins. Pas plus que *garer* veut dire : aller dans une gare, ou *valiser* : aller dans une valise ! Qu'on l'emploie entre nous, passe encore, c'est un usage régional. Mais

⁸² Voir aussi à date « jusqu'à maintenant » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 14 sept. 1959), *auditorium* « patinoire » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 10 mars 1955), *mort-ivre* « ivre-mort » (Bl., « Barbarismes canadiens », 31 oct. 1865), *tout et chacun* « tout un chacun » (Barbaud, « Parler d'ici », 9 nov. 1985), etc.

attention tout de même à ce mot et à son parent : *magasinage*. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 28 janv. 1977)⁸³

C'est donc dire que l'argument du caractère imprécis ou ambigu peut être accompagné d'un argument qui fait intervenir la non-conformité d'un emploi au système de la langue, c'est-à-dire d'un argument qui relève des normes objectives.

Il arrive aussi que le caractère ambigu soit lié à la valeur référentielle d'un emploi. C'est que les chroniqueurs croient parfois que les Canadiens ont tort de se servir de certains mots parce que ceux-ci désignent « en français » une réalité qui n'existe pas au Canada ou encore parce que les Canadiens s'en servent pour désigner une réalité qui ne correspond pas à celle que le mot désigne en France. C'est le cas de certains mots qui relèvent du domaine de l'alimentation, de la faune et de la flore ou de la vie politique et administrative :

- (183) Un certain nombre de nos animaux portent des noms français qui ne sont pas les leurs, qui appartiennent à d'autres animaux. [...] Si nos écrivains emploient pour désigner ces animaux les appellations fautives qu'on leur a données, ils se laissent accrocher par un patois qui déchire leur langue et trompent en même temps les francophones d'ailleurs qui les liront et qui croiront à l'existence au Canada de bêtes qui ne s'y trouvent pas. [...]

[...]

[...] La chasse à la **perdrix**, croit-on, est un sport populaire au Québec. Malheureusement, il n'y pas de **perdrix** au Canada. Le gallinacé que nous appelons **perdrix** est la **gélinotte**. La **gélinotte** est un oiseau plus gros que la **perdrix**. (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 23 avr. 1966)

- (184) Ce que nous appelons « sole » n'est pas de la vraie sole. Ceux qui avaient goûté à ce poisson à la chair raffinée s'en étaient rendu compte. On vient de normaliser ce nom de poisson. Il faudra bien que les détaillants remplacent les mots sole grise par *plie grise*. Même chose pour le mot unique « sole » qui n'est chez nous que de la *plie rouge* ou de la *plie canadienne*. [...] Ce que nous avons longtemps appelé sole [...] peut être de la *limande à queue jaune*. En fait, les trois espèces *plie canadienne*, *plie rouge* et *limande à queue jaune* se sont confondues dans l'esprit des gens sous le nom de sole, alors qu'elles appartiennent à un ensemble nommé *plie canadienne*. C'est parce que l'anglais était « grey sole » que la distinction se faisait avec les autres soles et qu'on disait sole grise (au lieu de plie grise). [...] (Béguin, « Au fil des mots », 4 janv. 1982)⁸⁴

⁸³ Voir aussi *démancher* « disloquer, découdre » (Bl., « Barbarismes canadiens », 7 nov. 1865), *être en âge* « être majeur » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 28 juin 1924), *faux prétexte* « action malhonnête accomplie à l'aide d'un mensonge » (Roullaud, « Leçons de français », 1^{er} févr. 1908), *vivoir* « salle de famille » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1930), etc.

⁸⁴ Voir aussi *bill* « projet de loi » (Degagné, « Questions de français, 9 mai 1935), *canneberge* « atoca, sorte d'airelle » (Davialt, « Propos sur notre français », 2 nov. 1952), *chat sauvage* « raton laveur » (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 23 avr. 1966), *condo* « immeuble, appartement » (Beaudry, « Langue », 27 déc. 1995), *mûre* « fruit de la ronce, mûron » (Rinfret, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 23 nov. 1895), etc.

Comme le montrent les exemples, l'utilisation d'une même dénomination pour désigner des référents distincts fait problème aux yeux de certains chroniqueurs, qui craignent que cela puisse créer de l'ambiguïté.

c) Bilan

Les arguments que les chroniqueurs invoquent pour condamner un emploi relèvent principalement de quatre types de normes : les normes systémiques (l'argument de l'écart sémantique ; 1 186 emplois), les normes constatatives (l'argument de l'usage établi et celui du caractère non français ; 1 484 emplois), les normes fictives (l'origine anglaise d'un emploi ; 1 507 emplois) et les normes prescriptives (l'argument d'autorité ; 615 emplois).

L'analyse de ces arguments confirme l'importance que les chroniqueurs accordent au modèle normatif qui a cours en France, comme nous l'avons déjà constaté à propos des arguments invoqués pour légitimer un emploi. En effet, plusieurs de ces arguments font indirectement intervenir sinon l'usage hexagonal réel, du moins celui qui est décrit dans les dictionnaires faits en France. Ainsi, les chroniqueurs semblent généralement évaluer la légitimité d'un emprunt à l'anglais ou le caractère « français » d'un emploi en fonction de l'usage des Français. Ainsi encore, l'attribution du caractère vieilli d'un emploi semble, elle aussi, liée à l'usage qui a cours en France, même si les chroniqueurs ne l'affirment pas toujours explicitement. En d'autres termes, les chroniqueurs évaluent toujours les emplois canadiens à l'aune de ceux qui ont cours en France, reconnue comme une référence importante en la matière, un peu comme si les Français étaient les propriétaires exclusifs de cette langue.

3. *Articulation et exploitation des principaux arguments*

Dans ce qui précède, nous avons présenté les principaux arguments auxquels recourent les chroniqueurs canadiens-français pour appuyer leurs prises de position normatives. Pour bien comprendre la construction du discours normatif des chroniqueurs, il convient de tenir compte aussi du fait que les divers arguments avancés témoignent d'une véritable hiérarchisation des différentes normes qui constituent leur imaginaire linguistique.

a) Cumul de divers arguments

Les chroniqueurs ne se limitent pas toujours à un seul argument pour étayer leurs prises de position normatives. Bien au contraire, ils préfèrent souvent en invoquer plusieurs. C'est d'abord le cas lorsque les chroniqueurs justifient une acceptation :

(185) Pour chasser la *crudité*, il n'y a rien comme une bonne *attisée*.

[...]

Le terme *attisée* mérite d'être conservé. Il nous est indispensable, il est bien formé, et il s'emploie ici depuis longtemps, puisque le P. Potier l'a relevé chez nous dès 1745. « Trois attisées, a-t-il noté, suffisent pour chauffer le four, i. e. suffit d'y mettre trois fois du bois ». (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 5 avr. 1924)

En effet, Geoffrion estime qu'*attisée* « bon feu produit par une certaine quantité de bois qu'on ne renouvelle pas » est légitime non seulement parce qu'il répond à un besoin (argument du vide lexical) et qu'il est bien formé (argument du respect des règles morphologiques), mais aussi parce qu'il est bien ancré depuis longtemps dans la langue des Canadiens (argument de l'usage canadien établi), ce qu'il affirme en s'appuyant sur le manuscrit du Père Potier (argument d'autorité).

C'est encore le cas lorsque les chroniqueurs justifient une condamnation, comme le montre l'exemple suivant :

(186) La deuxième grosse faute [souvent commise dans un bon nombre de nos publications] est de prêter à *argument* un sens que ce substantif n'a pas et qu'il n'a, du reste, jamais eu, celui de « sujet, question, point controversé ». Cette impropriété d'expression vient de ce qu'en Amérique du Nord le mot anglais « argument » a parfois cette signification dans le langage familier. On demande par exemple « *what is the argument ?* » pour exprimer la pensée « de quoi discute-t-on ? ». Le PETIT LAROUSSE que chacun devrait placer sur son bureau avant de se mettre à écrire donne très clairement les seules définitions d'*argument* qui sont « raisonnement par lequel on tire une conséquence, preuve qui sert à confirmer ou à nier un fait et sommaire d'un livre ». (Dagenais, « Des mots et des phrases », 16 mars 1966)

Dans cet exemple, Dagenais avance trois arguments pour justifier sa condamnation d'*argument* « sujet, question, point controversé ». Dans la mesure où, selon lui, le mot *argument* peut n'avoir que le sens de « raisonnement par lequel on tire une conséquence » en français, il fait d'abord intervenir l'argument de l'écart sémantique. Celui-ci est ensuite appuyé par une référence à la description du mot *argument* dans un dictionnaire, *Le Petit Larousse* (argument d'autorité). Enfin, le sens particulier qu'*argument* prend dans la langue des Canadiens est attribué à l'influence de l'anglais (argument de l'origine étrangère).

De toute évidence, les chroniqueurs ont souvent recours à plusieurs arguments quand ils jugent qu'un des arguments qu'ils avancent ne pèse pas suffisamment lourd pour justifier à lui seul la prise de position adoptée, ce qu'illustre l'exemple suivant :

- (187) [...] « Il faut dire boyau d'arrosage », nous enseignait-on jadis. Or boyau ne s'emploie guère dans ce sens. Ce mot désigne, selon le Robert, l'« intestin d'un animal », la « corde faite avec les intestins de certains animaux et servant à garnir les violons, les harpes » et par analogie un « conduit long et étroit servant d'écoulement... **Un boyau en toile, en caoutchouc. Le boyau d'une pompe. Boyau de bicyclette.** Chemin étroit. **Un boyau de mine** : galerie étroite faisant communiquer des sections plus importantes. Boyau de tranchée en zigzag. Une rue en boyau ». [...] [C'est] tuyau d'arrosage qui se dit en France. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 nov. 1962)

Dans cet exemple, Chantal invoque trois arguments pour appuyer sa condamnation de *boyau d'arrosage* : un argument d'ordre sémantique, un argument d'autorité et un argument qui fait intervenir l'usage hexagonal. Néanmoins, c'est surtout le fait que les Français se servent d'un autre mot que les Canadiens qui explique que ce chroniqueur proscrire celui qui a cours dans la langue de ses compatriotes, d'autant plus que la définition qu'on trouve dans Robert (« conduit long et étroit servant d'écoulement ») pourrait lui permettre de justifier l'expression canadienne.

Les arguments qui reviennent le plus souvent pour en renforcer un autre sont généralement liés à l'usage hexagonal, tantôt directement, tantôt indirectement (par le recours à un dictionnaire français, au caractère marqué d'un emploi ou au caractère « français » ou « non français » d'un emploi, notamment). Ainsi, l'exemple ci-dessous illustre que la présence d'un emploi canadien dans un dictionnaire français sert à le rendre légitime, bien plus que le fait que cet emploi serve à désigner une réalité canadienne :

- (188) [...] Le mélèze n'est pas notre épinette, qui est une variété d'arbre résineux particulière à nos climats. En nommant cet arbre « épinette », nous avons usé de notre droit, ce que l'Académie a reconnu en adoptant le mot, dans le sens que nous lui avons donné. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 2 oct. 1897)⁸⁵

Ainsi encore, les chroniqueurs condamnent certains emplois canadiens non tant pour leur origine anglaise que pour leur absence de l'usage hexagonal, comme on peut le voir dans l'exemple suivant :

⁸⁵ Voir aussi les exemples 73, 83 et 90 cités plus haut.

- (189) [...] Sous l'influence de l'anglais, le terme *institution* s'emploie au Canada français pour désigner ce qu'on appelle en France un établissement. Il est vrai que *institution* figure dans la terminologie scolaire française, mais il a un autre sens. [...] En lisant des textes relatifs à l'administration de l'enseignement français on ne rencontre jamais *institution* pour désigner collectivement (comme c'est le cas en anglais) diverses catégories d'écoles. [...]

[...]

[...] il y a entre *établissement* et *institution* une distinction reconnue officiellement en France et qu'il y aurait intérêt à conserver dans tous les pays de langue française. (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », janv.-févr. 1964)⁸⁶

b) Poids relatif des divers arguments

Les divers arguments invoqués par les chroniqueurs témoignent d'une hiérarchie, c'est-à-dire que certains jouent un rôle plus décisif que d'autres. Pour étudier le poids relatif que les chroniqueurs accordent à certains arguments, nous nous intéresserons, dans cette section, à quelques traits saillants du discours des chroniqueurs à ce sujet.

1° Primauté de l'usage qui prévaut en France

L'usage hexagonal constitue l'argument auquel la plupart des chroniqueurs accordent généralement le plus de poids. Dans bien des cas, il suffit même à déclasser tout autre argument qui pourrait jouer en faveur de l'acceptation d'un emploi canadien, comme l'illustrent bien les exemples qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 118 :
Exemples d'emplois qui pourraient se justifier, mais qui sont condamnés parce qu'ils n'ont pas cours en France

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR	ARGUMENT SUBORDONNÉ À CELUI DE L'USAGE HEXAGONAL
<i>piocher</i> « piaffer (en parlant d'un cheval) »	« Chez nous, on dit [...] du cheval arrêté qui frappe le sol du pied, qu'il "pioche". C'est là <u>une extension de sens toute normale</u> , puisque le cheval qui "pioche" finit par creuser la terre. Mais il faut dire piaffer, au lieu de "piocher". Tel est le terme consacré par l'usage, <u>en France.</u> » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 24 juill. 1926)	argument de la proximité sémantique

⁸⁶ Voir aussi les exemples 134 et 135 cités plus haut.

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR	ARGUMENT SUBORDONNÉ À CELUI DE L'USAGE HEXAGONAL
<i>incendiat</i> « crime de l'incendiaire »	« INCENDIAT – n'est pas français, et l'on doit le déplorer. <u>Nous [les Français]</u> avons le substantif "incendie", les adjectifs "incendié" et "incendiaire", le verbe "incendier", mais <u>nous [les Français]</u> <u>n'avons pas le mot</u> désignant l'acte criminel commis avec préméditation. [/] [...] [/] – Mais [...] le mot n'est pas admis dans la langue, et ce serait une faute grossière d'en faire usage. » (Roullaud, « Leçons pratiques de français », 21 mars 1908)	argument du vide lexical
<i>partisanerie</i> « esprit de parti, parti pris »	« <i>Courtisanerie, paysannerie, charlatanerie</i> [...] sont usités depuis longtemps en France, et <u>il semble bien que partisanerie</u> (mais avec un seul <i>n</i>) <u>devrait, lui aussi, faire partie du vocabulaire français</u> ; mais il n'en est rien. <u>En France</u> , on se sert des locutions <i>esprit de parti, parti pris</i> ou <i>préjugé</i> pour désigner l'intolérance ou l'opinion intolérante que nous appelons à tort <i>partisanerie</i> . » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », janv. 1936)	argument du respect des règles morphologiques
<i>poudrierie</i> « neige soulevée par le vent »	« [...] pour désigner quelques <u>objets qui sont propres au Canada</u> ou qui ont pris chez nous un aspect particulier [...], nous avons créé des mots. Une quinzaine tout au plus. Et <u>quelques-uns d'entre eux ne sont pas recevables par les Français</u> ou le sont très difficilement. [/] "Poudrierie", par exemple. Pour un Français, une <i>poudrierie</i> , c'est une fabrique de poudre. » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 30 janv. 1961)	argument de la charge identitaire ou culturelle
<i>piastre</i> « dollar »	« Nous disons, dans la Province de Québec, à très peu d'exceptions près, <i>piastre</i> et non <i>dollar</i> . <u>Quel est l'homme de notre peuple, instruit ou pas, qui, dans la vie courante, se sert du mot <i>dollar</i> ?</u> Pourquoi donc les étrangers, en l'espèce <u>les Français, ne parlent-ils que du <i>dollar canadien</i>, jamais, au grand jamais, de la <i>piastre</i> ?</u> C'est, tout simplement, que ce mot, appliqué à de l'argent du Canada, est inconnu en dehors de la Province de Québec et des centres canadiens-français. Notre argent n'est pas <i>canadien-français</i> , mais <i>canadien</i> , et c'est le <i>dollar</i> , mot anglais emprunté à nos voisins, les Américains. » (Degagné, « Questions de français », 12 mars 1928) ⁸⁷	argument de l'usage canadien établi

Le poids que l'usage hexagonal a dans l'imaginaire des chroniqueurs explique aussi pourquoi certains emplois canadiens qu'ils jugent acceptables sont néanmoins accompagnés de leur équivalent hexagonal, qui sert alors de référence générale. Les chroniqueurs donnent ainsi l'impression que certains mots canadiens, aussi acceptables soient-ils, sont toujours inférieurs à ceux qui ont cours en France :

- (190) [...] Nous rougissons de dépit et nous protestons avec la dernière énergie quand on nous accuse de parler et d'écrire un français régional, dialectal. Or, si nous examinons les choses d'un peu près, il faut bien convenir qu'il y a quelque chose de vrai dans cette accusation. À titre documentaire, voici quelques-uns des canadianismes que j'ai relevés dans le catalogue [d'art ménager] que l'on m'a soumis et leur équivalent français. Je tiens à signaler néanmoins que certaines des expressions canadiennes sont bonnes.

⁸⁷ Dans un billet antérieur, Degagné avait pourtant jugé favorablement *piastre* « dollar » parce que le mot lui semblait bien ancré dans l'usage des Canadiens (voir plus haut, Tableau 99).

préférables peut-être à celles qu'on emploie en France ; il n'en reste pas moins vrai qu'il est utile de connaître celles-ci puisqu'elles composent le vocabulaire français. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 29 mai 1958)

L'importance que les chroniqueurs accordent à l'usage hexagonal explique aussi pourquoi l'évaluation qu'ils font de certains emplois peut changer dans le temps. En effet, à partir du moment où ils apprennent qu'un emploi qu'ils avaient déjà condamné a aussi cours en France, ils n'hésitent pas à modifier leur prise de position normative (voir Tableau 119).

Tableau 119 :
Exemples d'emplois pour lesquels le jugement des chroniqueurs
a changé après avoir constaté leur usage en France

EMPLOI	JUGEMENT NORMATIF	
	CONDAMNATION	ACCEPTATION
<i>réfrigérateur</i> « appareil destiné à conserver et à rafraîchir certaines denrées »	« Une <i>Ménagère</i> me demande si le mot <i>réfrigérateur</i> est français pour désigner le petit meuble dans lequel on conserve les aliments sur de la glace. C'est un anglicisme. <u>En France on dit rafraîchissoir [sic].</u> » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 19 août 1893)	« [...] notre traduction, que je croyais exclusivement locale, se répand <u>aussi en France</u> , puisque le <i>Dictionnaire des dictionnaires</i> , un des plus récents lexiques français, donne le mot <i>réfrigérateur</i> . Au fait, puisque nous avons <i>réfrigérer</i> et <i>réfrigérant</i> , <i>réfrigérateur</i> s'impose. » (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 2 sept. 1893)
<i>annonces classées</i> « petites annonces »	« Il faut [...] se féliciter de la victoire que semble remporter l'expression petites annonces sur l'anglicisme "annonces classées" (de "classified ads"); qui, cependant, est loin d'être complètement disparu de notre langue parlée et écrite. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française, 7 nov. 1957)	« J'ai eu le tort de supposer que nos journalistes canadiens l'avaient créée sur le modèle de "Classified Ads" alors qu'il semblerait [...] qu'ils l'ont tout simplement empruntée à un <u>journal français</u> , comme le Figaro [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française, 14 nov. 1957)
<i>comédie musicale</i> « spectacle de théâtre où se mêlent chants et danses »	« Que pourrait bien signifier l'expression <i>comédie musicale</i> , <u>qu'on n'entend jamais en France</u> ? [...] Le spectacle qu'on appelle au Canada, calquant l'anglais, <i>comédie musicale</i> , n'est-ce pas une <i>opérette</i> ? Assurément. Et l'on commet un anglicisme chaque fois que l'on dit <i>comédie musicale</i> . Il faut dire <i>opérette</i> . » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 7 juin 1966)	« Depuis la publication de l'article dans lequel je parlais de <i>comédie musicale</i> , des amis m'ont signalé l'emploi de l'expression dans plusieurs chroniques musicales publiées par des <u>journaux parisiens sérieux</u> . J'ai attendu de m'être rendu compte qu'il ne s'agissait pas là de cas exceptionnels mais d'un usage général avant de faire amende honorable. » (Dagenais, « Des mots et des phrases », 27 juin 1966)

La constatation qu'un emploi a cours en France suffit donc habituellement pour qu'il soit considéré comme légitime⁸⁸. Cela illustre que les chroniqueurs canadiens-français évaluent la

⁸⁸ Pour revenir sur le modèle de l'Imaginaire linguistique, il paraît donc que le terme *norme évaluative*, avancé par A.-M. Houdebine, rend mieux compte de la façon dont ce type de normes fonctionne dans l'imaginaire linguistique des chroniqueurs que celui de *norme constative*, proposé par C. Canut : la simple constatation qu'un emploi a cours

langue de leurs compatriotes à travers les usages qui ont cours en France et qu'ils ne songent guère à s'affranchir du modèle normatif hexagonal.

2° Rôle des dictionnaires français

Comme nous l'avons vu, les dictionnaires faits en France jouent un rôle décisif dans les prises de positions normatives des chroniqueurs de langage canadiens-français. Outre le fait que ces ouvrages sont souvent invoqués pour justifier une acceptation ou une condamnation, ils servent aussi à renforcer d'autres arguments. Les autorités que sont les dictionnaires ne sont donc pas seulement importants d'un point de vue quantitatif ; ils le sont aussi d'un point de vue qualitatif.

Le rôle que jouent les dictionnaires français est peut-être plus grand encore que le montrent les résultats de notre analyse. En effet, les chroniqueurs ne prennent pas toujours la peine de préciser qu'ils se reportent à des ouvrages de référence pour déterminer ce qui est acceptable ou non, comme le montre l'exemple suivant :

- (191) [...] Dans les réponses que je donne à mes correspondants, je m'appuie toujours sur quelques bonnes autorités. Si je ne les indique généralement pas, quand elles ne me sont pas demandées, c'est pour éviter des longueurs et ménager de l'espace.

Quand c'est ma propre opinion que j'exprime, je le dis toujours. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 3 avr. 1897)

Tout comme celle de Rinfret, la chronique de Fréchette s'intitule d'ailleurs « À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous ! », ce qui montre toute l'importance que ces chroniqueurs accordent aux dictionnaires dans leur entreprise de correction de la langue.

Le rapport que les chroniqueurs entretiennent avec les dictionnaires est toutefois fort complexe, ce qui peut donner lieu à certaines ambiguïtés, voire à certaines contradictions. Une lecture attentive des chroniques montre que ces contradictions s'expliquent non seulement par l'interprétation que les chroniqueurs font du contenu des ouvrages qu'ils consultent, mais – et peut-être même avant tout – par l'idée qu'ils se font de ce qu'est un dictionnaire.

ou n'a pas cours en France peut devenir un argument déterminant dans les prises de positions normatives des chroniqueurs canadiens-français et comporte donc presque inévitablement une part d'évaluation.

La place importante que les chroniqueurs accordent aux ouvrages de référence français confirme en quelque sorte la primauté du modèle normatif qui a cours en France. En effet, plusieurs chroniqueurs estiment que ces ouvrages constituent les dépositaires de l'usage hexagonal et qu'ils constituent donc un outil qui leur permet d'y avoir accès :

- (192) [...] mon estimable correspondant ne doit pas oublier que ma tâche se réduit à enseigner à mes compatriotes, dans la mesure de mes connaissances bien entendu, la manière dont on écrit et parle le français en France ; et pour cela, je ne puis que puiser dans les grammairiens et les lexicographes autorisés. Et si l'Académie, par exemple, dit qu'on prononce un mot de telle façon, je me crois tenu d'en informer mon lecteur, quand il m'en fait la demande. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 4 nov. 1899)
- (193) [...] le mot français *tribunal* désigne le siège du juge, du magistrat, et l'on dit très bien en France : monter sur son tribunal ; c'est du moins ce qu'assure le *Dictionnaire général de la langue française de Darmesteter*. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlars », 19 avr. 1924)

La présence d'un emploi dans un dictionnaire français n'entraîne cependant pas automatiquement un jugement favorable de la part des chroniqueurs. Ainsi, quand un dictionnaire n'accrédite pas leur jugement, certains chroniqueurs n'hésitent pas sinon à remettre en question l'autorité que cet ouvrage représente, du moins à s'en distancier :

- (194) Ni l'Académie, ni Littré, ni Hatzfeld et Darmesteter n'enregistrent ce mot « ondain ». On le trouve cependant dans Bescherelle et dans Larousse avec l'acception de : « ligne parcourue par la faux quand on coupe le foin » ; dans Larive et Fleury avec celle de : « quantité de foin qu'un faucheur abat en suivant une ligne droite » ; et dans Guérin, avec celle d'« andain », c'est-à-dire : « espace parcouru par la faux à chaque pas du faucheur, – quantité d'herbe abattue à chaque coup de faux, – rangée d'herbe fauchée ». Suivant Guérin, « ondain » pourrait donc se dire de la vague de foin (non de la vague de plantes céréales) que la faux du faucheur rejette et aligne à la gauche de celui-ci. Mais il convient d'être circonspect : Guérin enregistre souvent dans son dictionnaire, et sans nous en avertir, des provincialismes et des termes patois. Or, « ondain », au sens de rangée de foin coupé, est usuel dans plusieurs provinces, particulièrement dans l'Anjou, le Berry, la Bretagne, le Maine, le Nivernais, la Normandie, l'Orléanais, le Perche, la Picardie, le Poitou. Le mot français propre à désigner les rangs de foin que la faux forme à mesure que le faucheur avance, c'est « andain ». (Geoffrion, « La langue de nos pères », 1^{er} mai 1926)
- (195) Bien que le mot *raid* (rêd') se trouve au dictionnaire de l'Académie de 1935 et qu'il soit d'usage courant au Canada, on pourrait le remplacer avec avantage par *coup de main*, qui conviendrait davantage à l'opération de Dieppe, par exemple, ou encore par *incursion*, quand on parle des envolées de reconnaissance ou de bombardement qui se font au-dessus du territoire ennemi. Puisque la langue française possède des mots de même sens que *raid*, sans bannir *raid*, ne devons-nous pas employer ces mots qui sont de bonne tradition et de bonne frappe françaises ? (SPFC, « Corrigeons-nous ! », nov. 1942)

Il arrive par ailleurs que certains chroniqueurs rejettent des emplois qui figurent bel et bien dans les dictionnaires français du seul fait que les Français ne s'en servent pas, selon eux :

- (196) Il est, je le répète, de ces mots admis dans le dictionnaire, qui y jouissent des droits de cité comme les décorés étrangers jouissent des droits de membres de la Légion d'Honneur, c'est-à-dire qu'ils n'en ont ni n'en exercent aucun. À ce qui est donné au mérite en France, on le donne à l'étranger par courtoisie. C'est

ainsi qu'en laissant « Passation » et « Votation » figurer parmi les mots français dans les dictionnaires, c'est par excès de politesse ou d'indulgence envers des barbares.

Il est de ces mots dont les Français, seuls juges en la matière, parce que seuls ils ont le droit d'adopter telle ou telle expression dans leur langue, ou d'en sanctionner l'usage, il est de ces mots, dis-je, dont les Français ne se servent jamais. (Buies, « Chronique », 4 févr. 1888)⁸⁹

- (197) Il est peut-être dommage de voir *centre d'achat* dans le *Petit Robert (1978)*... À moins de le considérer comme une mise en garde, étant donné la manière subtile dont il a été introduit dans la nouvelle édition. Même chose pour *magasiner* et *magasinage* qui sont de fabrication boiteuse et locale, affublés de sens nouveau, et je paierai des cerises à quiconque pourra me prouver que ces deux mots sont employés en France, à la place de faire des courses, ou des emplettes [...]. (Béguin, « Au fil des mots », 22 nov. 1977)

Comme le montrent les exemples précédents, l'usage réel qui prévaut en France – tel que le supposent les chroniqueurs – a parfois plus de poids que la description qu'on en trouve dans les dictionnaires français. C'est pourquoi certains chroniqueurs font preuve de prudence lorsqu'ils trouvent des informations contradictoires dans des dictionnaires différents ; ils finissent alors par se demander si le mot est réellement en usage en France, malgré sa présence dans un ou plusieurs dictionnaires :

- (198) [...] Dans son dictionnaire, Bescherelle reconnaît à *marbre* l'acception de bille *de marbre* avec laquelle jouent les enfants. [...] Mais, comme il est le seul lexicographe de la langue française à enregistrer cette acception, il est préférable, semble-t-il, d'employer le mot *bille*. [...] (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlars », 5 juill. 1924)
- (199) La dénomination de *barouche* ne paraît guère usitée en France. Bescherelle et Guérin sont les seuls lexicographes à l'enregistrer, et encore ne la définissent-ils que par ces mots : « sorte de voiture ». Selon toute probabilité, il s'agit là du barouche anglais, qui est une voiture à quatre roues, avec capote, ayant deux sièges intérieurs se faisant face et un petit siège extérieur pour le conducteur. [...] (SFPC, « Corrigeons-nous ! », sept. 1936)

L'absence d'un emploi dans les dictionnaires français ne suffit pas non plus à le condamner automatiquement. Dans certains cas, d'autres arguments en faveur de tel ou tel emploi peuvent peser plus lourd que son absence des dictionnaires faits en France :

- (200) Nous faisons [...] usage de la locution *d'équerre* en parlant des personnes. Chez nous, une personne est ou n'est pas *d'équerre* selon qu'elle est ou n'est pas de bonne humeur, qu'elle est ou non dans son assiette, qu'elle est bien ou mal disposée. Et n'être jamais *d'équerre*, c'est n'être jamais de l'avis des autres, contredire en tout et partout.

Dire d'une personne qu'elle n'est pas d'équerre, c'est employer une image que les lexiques français n'enregistrent pas, mais qui en vaut bien d'autres. Par exemple, celles qu'on trouve dans les locutions françaises *ne pas être dans son assiette*, *être tout de travers*, qui sont usitées, en parlant des personnes,

⁸⁹ Donnés comme vieux ou vieillis dans les dictionnaires français contemporains (voir, par exemple, Robert 2001 et TLFi), les mots *votation* et *passation* ne portent pas encore de marque concernant leur vitalité dans les dictionnaires de l'époque de Buies que nous avons consultés (voir, par exemple, Académie 1878 ; Bescherelle 1880 ; Littré).

dans la même acception que *n'être pas d'équerre*. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 16 août 1924)

- (201) « **Débarbouillette** » est également introuvable dans les dictionnaires français. En revanche le Larousse du XX^eme [sic] siècle cite « débarbouilloir ou débarbouilloire » : « familièrement, serviette pour se débarbouiller ». On nous permettra de préférer notre **débarbouillette** au débarbouilloir qui semblerait plutôt indiquer l'endroit où l'on se débarbouille. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 22 oct. 1953)⁹⁰

Si la plupart des chroniqueurs accueillent généralement bien la présence de certains termes désignant des réalités canadiennes dans les dictionnaires français, certains d'entre eux n'hésitent néanmoins pas à critiquer les dictionnaires français qui incluent dans leur nomenclature des emplois canadiens qu'ils jugent inacceptables. On sait, en effet, que plusieurs dictionnaires français se sont progressivement montrés plus accueillants à l'endroit de différents emplois propres à l'usage des Canadiens, notamment à partir des années 1970 (voir Galarneau et Verreault, à paraître), pratique à propos de laquelle certains chroniqueurs émettent des réserves :

- (202) [...] Les mots québécois (ils sont peu nombreux) désignant une réalité inconnue ailleurs que chez nous deviennent des mots français, font partie intégrante de la langue française et n'ont pas à être singularisés [par le recours à une marque d'usage dans les dictionnaires]. S'il s'agit de mots qui font double emploi avec d'autres mots français, ce sont des régionalismes, que nous pourrions mettre dans un glossaire du parler canadien, par exemple, mais ils n'ont pas leur place dans un dictionnaire Larousse. Ils y sèment la confusion (le mot province avec sa définition unique (la seule valable) dans un dictionnaire qui nous donne traversier, alors qu'il fait double emploi avec bac, et bleuet qui est pour Larousse la myrtille, et le blé d'Inde, le maïs, synonymes « Au Canada », donc vus comme régionalismes). (Béguin, « Au fil des mots », 30 avr. 1976)
- (203) [...] je dois encore une fois faire la preuve de l'ambivalence de M. Rey qui, tout en censurant l'usage français, présente avec complaisance nos anglicismes en les faisant précéder, pour se donner bonne conscience, du faible avertissement « au Canada », trop souvent inaperçu ou incompris chez nous, au point que même certains de nos critiques littéraires s'en inspirent pour prétendre que ces fautes sont « acceptées ». (Beaudry, « Langue », 10 juin 1996)

Béguin et Beaudry n'hésitent donc pas à condamner certains emplois canadiens en dépit de leur présence dans des dictionnaires français⁹¹, qui devraient se borner à répertorier les seuls usages qui ont cours en France à leur avis :

⁹⁰ Voir aussi *attisée* « bon feu produit par une quantité de bois qu'on met en une seule fois » (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 5 avr. 1924), *boucane* « fumée » (Hudon, « Le terroir », 5 nov. 1934), *garde-moteur* « conducteur de tramway » (Blanchard, « Chronique du bon langage », 14 sept. 1918), *mouiller* « pleuvoir » (Degagné, « Questions de français », 21 août 1928), *moulange* « pierre à moudre » (Paris, « Causerie philologique », 4 avr. 1901), etc.

⁹¹ Voir, par exemple, *centre d'achat* « centre commercial » et *magasiner* « aller dans les magasins » (Béguin, « Au fil des mots », 22 nov. 1977), *dactylo* « machine à écrire » (Beaudry, « Langue », 19 févr. 1996) et *poser un geste* « faire un geste » (Beaudry, « Langue », 20 nov. 1995).

- (204) [...] Sachons [...] que si un mot mérite d'entrer dans le dictionnaire, c'est qu'il est dans l'usage, par la volonté majoritaire des Français qui en ont besoin, la langue étant la plus vivante manifestation de la démocratie. (Beaudry, « Langue », 10 juin 1996)

Dans un même ordre d'idées, certains chroniqueurs – parmi les plus puristes, il faut bien le dire – refusent d'envisager l'existence d'un éventuel dictionnaire canadien qui rendrait compte de l'usage qui a cours au Canada et qui contribuerait par là à le légitimer :

- (205) Derrière quel dictionnaire et derrière quel usage devrions-nous donc nous retrancher pour ne pas être absurdes ? Derrière cette abomination qu'est le dictionnaire Bélisle (qui, à la rigueur, peut être de quelque utilité pour les chercheurs, un certain nombre d'éducateurs et surtout les censeurs) vendu bon marché à la foule par de grands magasins d'alimentation comme pour faire croire au peuple, déjà si mal informé par l'enseignement, que ce « français » du Canada est du français et qu'on est justifié de le parler et de l'écrire ? Ce serait trop bête. Ce serait participer délibérément à une tentative collective de suicide national. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 13 avr. 1960)

Pour eux, les seuls dictionnaires qui devraient trouver place au Canada sont ceux qui sont élaborés en France et les seuls ouvrages canadiens utiles sont ceux qui poursuivent un objectif de correction :

- (206) L'Académie dirige sagement les destinées de la langue française. Ici, nous la défendons contre les barbarismes, les solécismes, les exotismes, et, comme elle commence à vieillir, contre les rhumatismes. Vous accueillez, Monsieur le secrétaire, les mots de bonne venue, frappés au coin du véritable esprit français, et vous en faites un dictionnaire. Nous aussi, nous fabriquons des dictionnaires, mais ce sont des dictionnaires à l'envers. Ce sont des dictionnaires de mots mal venus, des dictionnaires de fautes contre la langue française, consacrant ainsi le dicton qui veut qu'une dictée donnée aux élèves en classe, c'est un concours de fautes de français. (Clément, « Propos philologiques », 5 janv. 1952)

- (207) M[.] Gérard Dagenais vient de livrer au public un livre attendu depuis longtemps, le **Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada**.

L'ayant parcouru avec attention, je le désignerais **Dictionnaire de la langue française en difficulté au Canada**.

Les chroniqueurs de langage ont déjà exprimé tout le bien qu'ils pensaient de l'ouvrage. Je me joins sincèrement au concert d'éloges et recommande le nouvel instrument de désanglicisation, de déprovincialisation et de mise à jour de notre vocabulaire. (Poisson, « À la recherche du français », 22 avr. 1968)

C'est ce qui explique pourquoi les ouvrages de référence canadiens ne servent que rarement à légitimer un emploi, mais presque toujours à le condamner (voir plus haut).

Ces différentes observations montrent que les rapports que les chroniqueurs entretiennent avec les ouvrages français ainsi que la conception qu'ils se font de ces ouvrages dans une perspective normative sont complexes. Il s'agit d'un aspect important du discours normatif des chroniqueurs qui mériterait d'être approfondi.

3° Justification par les origines françaises

Nous avons vu que les chroniqueurs ne justifient que rarement des emplois canadiens en s'appuyant sur leurs origines françaises. Bien au contraire, ils estiment généralement que les origines françaises d'un emploi ne suffisent pas à le justifier. C'est le cas de plusieurs emplois présentés comme étant d'origine dialectale :

- (208) **Les chaudières étaient à moitié pleines**, écrit Mme Ferron. D'après le **Glossaire du Parler français au Canada**, les Canadiens tiendraient de l'ancien patois angevin le sens de « seau » qu'ils prêtent à **chaudière**. Cette origine dialectale ne saurait (au contraire !) excuser que l'on n'écrive pas seau aujourd'hui. [...] (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 12 mars 1966)
- (209) « Dû » a cours chez nous avec un [sens] que ne lui reconnaissent pas les lexiques de l'usage. Pour exprimer, par exemple, que tout le monde ne peut pas chanter, réussir, s'enrichir, on dit généralement : « C'est pas dû à tout le monde de chanter, de réussir, de s'enrichir ». Les Angevins usent comme nous de cette façon de parler, et c'est d'eux sans doute que nous la tenons. Mais elle n'est pas moins incorrecte. En bon français, il faut dire : Il n'est pas donné à chacun de chanter, de réussir, de s'enrichir. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 13 mars 1926)

C'est aussi le cas de plusieurs emplois qui ont déjà eu cours dans un état ancien du français, mais que les chroniqueurs condamnent en raison de leur caractère vieilli ou archaïque :

- (210) Le mot *croustilleux* est inusité chez nous. On lui substitue invariablement le mot *croustillant*.
Croustillant, en français moderne, ne se dit que des choses légèrement croquantes, telles qu'une croûte de pain, un biscuit, etc.
Au XVIII^e siècle, croustillant s'employait encore pour leste, graveleux, risqué. Mais il a vieilli en ce sens. Aujourd'hui, il faut dire *croustilleux*. Des chansons, des anecdotes, ne sont plus *croustillantes* ; elles sont *croustilleuses*. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 2 févr. 1924)
- (211) **Cloque** s'est bien dit autrefois [en France] du manteau en forme de cloche ; mais il n'y est plus usité, et depuis longtemps. Disons : *capote militaire, manteau, paletot*, non pas *cloque* [;] *manteau* à capuchon, non pas *cloque* à capuchon. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1932)

Par caractère vieilli ou archaïque d'un emploi, les chroniqueurs entendent de toute évidence que son usage n'a plus cours en France. Ainsi, ils ne semblent pas trouver contradictoire le fait de qualifier de désuet ou d'archaïque un emploi dont ils soulignent en même temps qu'il est courant au Canada :

- (212) Comme tout ce qui existe, les mots vieillissent, et finissent par disparaître. Certains, comme apothicaire et aéroplane, sont complètement sortis de l'usage chez nous à peu près en même temps qu'en France. D'autres sont encore courants ici alors que les Français les ont mis de côté il y a déjà un bon moment. Parmi ces derniers on peut observer « tantôt » dans le sens de « tout à l'heure » et le verbe « poser » dans la tournure « poser un geste ». Le premier s'utilisait encore en France au début de la Seconde Guerre mondiale, mais il ne s'emploie aujourd'hui que dans deux cas : comme adverbe, pour marquer une opposition (Tantôt il pleut, tantôt il fait beau) ou comme substantif, avec l'adjectif démonstratif « ce »,

dans le sens de « cet après-midi » (Je vous verrai ce tantôt). Si donc il est vrai qu'on a déjà dit « à tantôt »[,] c'est « à tout à l'heure » qui se dit maintenant.

Quant à la tournure « poser un geste », même si Robert indique qu'elle se dit en Belgique et au Canada, il n'en signale pas moins qu'il s'agit non seulement d'un régionalisme mais aussi d'un usage désuet. Sachons donc être de notre temps et faire le geste de nous rallier à l'usage moderne. (Beaudry, « Langue », 20 nov. 1995)

- (213) Dans l'Affaire Calas, Voltaire se couvrit de gloire, se révélant un ardent défenseur de la justice. Il écrivit, à cette occasion, un admirable Traité de la tolérance, en 1763. Il y a, au début de ce texte passionné, une phrase qui dit : « Jean Calas, âgé de soixante-et-huit ans, exerçait la profession de négociant à Toulouse ». Vous avez remarqué ? Soixante-et-huit ans. On entend encore ici, au Québec, cette tournure archaïque. On ne peut déceimment la condamner, mais il faut bien être de son temps, et non du temps de Voltaire. Il est d'usage, de nos jours[,] de dire soixante-huit ans. Ce n'est pas mieux, pui[s]qu'on dit trente-et-un [*sic*] ans, mais c'est l'usage. Et l'usage est un maître auquel il faut obéir. (Béguin, « Au fil des mots », 5 févr. 1976)⁹²

Le caractère archaïque d'un emploi en France pèse donc plus lourd que le fait qu'il ait déjà eu cours en français, ce qui illustre une fois de plus que l'argument de l'usage hexagonal passe généralement avant tout autre argument dans le discours des chroniqueurs.

Le peu d'importance que les chroniqueurs accordent à la justification par l'histoire explique aussi pourquoi plusieurs d'entre eux s'inscrivent en faux contre la thèse du « français du Grand Siècle » pour valoriser certains emplois maintenus au Canada, mais disparus en France. Selon cette thèse, d'abord apparue au tournant du XIX^e siècle dans certains récits de voyage d'étrangers en visite au Canada et ensuite repris par certains Canadiens eux-mêmes, la langue des Canadiens serait en effet plus proche de celle qui avait cours en France à l'époque classique (XVII^e siècle) et elle serait, partant, plus pure que la langue en usage en France (voir Caron-Leclerc, 1998 : 536 et suiv. ; voir aussi Bouchard, 1988 : 9-12 ; Daoust, [1974] : 33-35). Même si certains chroniqueurs semblent l'endosser⁹³, plusieurs d'entre eux préfèrent se distancier de cette thèse :

- (214) Ce langage [archaïque] est écouté avec plaisir par les Français qui passent au Canada, mais c'est par curiosité pure, parce qu'ils constatent un phénomène de conservation du vieux langage qui s'est en quelque sorte figé au pays, et qui n'a reçu aucune des modifications subies par la langue. Ces modifications sont si nombreuses et si radicales, que ceux-là même qui trouvent le parler canadien « piquant et savoureux », ne voudraient pas recevoir dans leur salon, à titre d'habitué, un homme qui dirait : – Quoi c'que vous dites ? – Ousque vous allez ? – Je suis à l'étret dans mon capot. – Vous lui présenterez mes amiquiés. – Je deviens de la campagne, etc.

⁹² Voir aussi *consulte* « consultation » (Geoffrion, « La langue de nos pères », 7 août 1926), *logis* « maison » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 7 nov. 1957), *messire* « titre donné à un curé » (Roulland, « Leçons pratiques de français », 4 janv. 1908), *peinturer* « peindre » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 14 déc. 1959), etc.

⁹³ Tel est par exemple le cas de Montal (« Le parler canadien », 17 avr. 1906).

Et cependant cette façon de parler est celle qui était employée par l'élite de la société française il y a deux cents ans.

Alors, c'était parfait. C'était le convenu, l'entendu, la mode si l'on préfère. Aujourd'hui, en France, cette sorte de langage est usitée seulement dans les populations rurales et dans le bas peuple, et la faveur dont il a pu jouir sous Louis XIV n'empêche qu'il ne soit à présent le signe évident de la vulgarité et de l'ignorance.

Que dirait-on d'une femme jeune et jolie portant de nos jours la hideuse crinoline, sous prétexte que l'impératrice Eugénie, qui donnait alors le ton à l'élégance féminine, la portait en 1860, à l'époque où elle était considérée comme reine de grâce et de beauté ?... (Roullaud, « Leçons pratiques de français », 10 août 1907)⁹⁴

Si le recours à l'histoire permet d'expliquer pourquoi certains emplois ont cours dans la langue des Canadiens, il ne les justifie donc pas d'emblée. À cet égard, la plupart des chroniqueurs se démarquent nettement de tous ceux qui, depuis la fin du XIX^e siècle, ont cru ou croient toujours que la connaissance des origines de la langue des Canadiens permettrait de revaloriser le français canadien comme variété (voir Dunn, 1880b : xix-xx et xxiii ; Rivard et Geoffrion, 1930 : vii-viii) ou encore de légitimer un certain nombre de ses particularismes (Office de la langue française, 1985 ; Poirier, 1986 : 278, 1990 : 133, 1995 : 13 et 1998 : xxi et suiv.).

4^o Souci de l'intercompréhension

Convaincus que les Canadiens ont tout intérêt à s'aligner sur la France pour éviter de s'isoler, certains chroniqueurs font intervenir l'argument de l'intercompréhension pour condamner un emploi (voir plus haut). Cet argument vient parfois annuler la portée d'autres arguments qui pourraient servir à légitimer un emploi, comme le montre cet exemple :

(215) VERRE DE LAMPE. – C'est le nom unique en France de ce que l'on appelle en Canada « cheminée » ou « globe ».

Le nom canadien de cheminée pour verre de lampe est plus exact, plus frappant, et mériterait la préférence sur le nom banal de verre de lampe, attendu que, parmi plusieurs acceptions, on appelle

CHEMINÉE. – Un tuyau qui s'élève par-dessus les toits, par où passe la fumée et destiné à en assurer le tirage. Or, c'est à peu près cette fonction que remplit le verre de lampe, et c'est avec raison que les Canadiens lui ont donné le nom de cheminée, qui, certes, est préférable, et cela de l'avis de beaucoup de Français.

Mais ceci est de la critique et ne corrige rien. Il faut dire verre de lampe et non cheminée, sous peine d'être incompris. (Roullaud, « Leçons pratiques de français », 5 oct. 1907)

⁹⁴ Voir aussi Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 4 août 1894, 18 mai 1895, 11 sept. 1897 et 4 juill. 1903 ; Poisson, « À la recherche du français », 16 janv. 1967 et Barbaud, « Parler d'ici », 30 mars 1985.

L'argument de l'intercompréhension est cependant toujours utilisé dans un seul sens : pour les chroniqueurs, ce sont les Canadiens qui ont la responsabilité de s'adapter, c'est-à-dire de s'aligner sur l'usage qui a cours en France, s'ils veulent se faire comprendre non seulement des Français, mais de tous les autres francophones. Ils n'invoquent donc jamais l'intérêt que les autres francophones pourraient avoir à s'adapter, par exemple lorsqu'ils viennent au Canada.

En outre, les chroniqueurs n'invoquent jamais l'intercompréhension entre Canadiens pour justifier un emploi, c'est-à-dire ils ne pensent pas qu'on puisse légitimer certains canadianismes parce que ceux-ci sont plus clairs pour les Canadiens⁹⁵. Cet argument n'est pas absent du discours des chroniqueurs, mais il n'est pas jugé suffisamment important par eux pour justifier un emploi :

(216) Emporté par le triple courant de l'instruction obligatoire, de nos relations avec la France et les autres pays de langue française et de l'effort de redressement constant qui se déploie dans notre presse, notre radio et notre télévision, notre patois se défait. Mais il nous faudra du temps pour l'oublier tout à fait, c'est-à-dire pour n'en garder que les quelques vocables et expressions qui peuvent s'accorder avec le français. Un annonceur à la télévision n'emploie-t-il pas encore l'adjectif de notre patois « trempe » au lieu de mouillé parce qu'il estime que sa publicité en est plus efficace ? (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 6 févr. 1961)

(217) [...] je trouve l'occasion bien propice pour m'en prendre à toutes les complications que nos marchands s'ingénient à inventer ici pour ma plus grande exaspération : « Nous payons toutes les taxes », « Nous chargeons (sic) pas (sic) les taxes », « pas de taxe », etc., et qui n'ont rien, absolument rien de la concision de la formule consacrée en France, à savoir : **TTC. Qu'on ne vienne surtout pas me dire que les Québécois seraient incapables de comprendre cette abréviation de Toutes taxes comprises**, eux qui ont vite saisi ce que voulaient dire les initiales TPS. [...] (Beaudry, « Langue », 11 déc. 1995)⁹⁶

Conscients du fait que l'utilisation de certains termes français, qu'ils voudraient bien voir s'implanter au Canada, puisse poser des problèmes de compréhension, certains chroniqueurs proposent plutôt d'accepter, pendant une certaine période, la cohabitation du terme canadien avec son équivalent français, jusqu'à ce que celui-ci finisse par supplanter l'autre :

(218) Il est [...] consolant de rencontrer un louable effort de faire connaître un terme français assez peu courant chez nous. C'est avec plaisir que je transcris cette petite annonce : « On demande jeune homme comme chasseur (bell boy) ». On comprend le dilemme de l'annonceur. Du point de vue pratique, « On demande un bell-boy » aurait été moins cher et aurait été compris par tout le monde ; cependant, obéissant à un scrupule qui l'honore, l'auteur de ce texte répugnait sans doute à se servir de cette expression anglaise. Son dictionnaire lui apprit, s'il ne le savait pas déjà, que « bell-boy » se traduisait par **chasseur**. Nouveau

⁹⁵ C'est dans ce sens que le critère de l'intercompréhension est défini dans le modèle d'Houdebine pour qui, rappelons-le, la norme communicationnelle consiste à utiliser sciemment un emploi qui déroge à la norme prescriptive dans l'intention de mieux se faire comprendre de son interlocuteur.

⁹⁶ Voir aussi les différents emplois commentés dans Dagenais, « Nos écrivains et le français », 23 avr. 1966.

problème. Pour le gros de notre population, un chasseur est en effet un monsieur qui va tuer des perdrix et des chevreuils. Aussi y avait-il un risque à demander un chasseur, même si l'adresse était celle d'un hôtel.

Admirons la sagesse de l'annonceur ; il écrit : « On demande un jeune homme comme chasseur »[,], ce qui satisfaisait son désir de bien parler sa langue ; néanmoins, comme il prévoyait avec raison qu'on ignore généralement qu'un chasseur est aussi « Dans les cafés, les hôtels, (le) domestique en livrée qui fait les commissions » (Larousse), il a ajouté « bell-boy », terme dont nul n'ignore le sens dans nos régions bilingues. Ainsi, au prix d'une légère dépense supplémentaire, M. Goulet, de l'Hôtel d'Eastview, que je suis heureux de féliciter ici, nous donne une bonne leçon de français. Qui sait, dans quelques années [...] on pourra peut-être lire dans nos journaux : « On demande un chasseur ». (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 7 nov. 1957)⁹⁷

c) Divergences dans l'usage que les chroniqueurs font des arguments

L'analyse du discours normatif des chroniqueurs montre que ceux-ci n'interprètent pas toujours de la même façon les arguments dont ils se servent pour appuyer leurs jugements normatifs. En effet, ces arguments ne donnent pas toujours lieu aux mêmes conclusions, ce qui montre leur valeur toute relative.

1° Divergences dans le discours d'un même chroniqueur

Il arrive que le même argument donne lieu à des conclusions divergentes chez un même chroniqueur, c'est-à-dire que le même argument n'entraîne pas toujours le même jugement normatif.

Considérons tout d'abord l'argument de la proximité sémantique. Nous avons vu que les chroniqueurs acceptent certains emplois parce que les Canadiens s'en servent dans un sens qui est très proche de celui qui a cours dans la langue des Français. Cependant, les chroniqueurs ne tirent pas toujours les mêmes conclusions à partir de ce critère. Par exemple, Geoffrion condamne *paré* « prêt » alors qu'il accepte *andain* « surface qu'un faucheur fauche en largeur, en parlant d'une pièce de céréales », deux emplois dont le sens canadien n'est pas, selon lui, très éloigné de celui qu'ils ont « en français » :

(219) [...] **paré**, terme de marine, a encore en français le sens de prêt : des ancrs parées sont des ancrs prêtes à être lancées à la mer ; un vaisseau paré, c'est un vaisseau prêt à combattre. L'acception que l'on donne

⁹⁷ Voir aussi *gros filage* « courant-force, circuit-force » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 28 nov. 1957), *tuile* « dalle, carreau » (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 7 déc. 1959), etc. ; voir aussi Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 29 mai 1958.

chez nous à **paré** ne serait-elle pas une extension de la signification que cet adjectif prend dans le langage des marins ?

Au surplus, le sens canadien de **paré** se distingue à peine de celui qu'il a dans la langue commune, celui de disposé. Qu'on en juge plutôt par le texte suivant, paru dans la Revue des Deux Mondes du 1^{er} juillet 1922 et où M. Maurice Donnay racontait son arrivée à New-York : « La physionomie du **Paris** a changé ; les passagers ont fait leur valise, s'occupent à distribuer des pourboires ; ils sont déjà **parés** pour descendre à terre ».

Et tout de même, il faut éviter l'emploi de **paré** pour prêt. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 8 janv. 1927)

- (220) [Chez nous, *ondain*] se dit [...] de la surface qu'un faucheur fauche en largeur, en allant dans le sens de la longueur ou de la largeur d'une pièce de foin ou de céréales. C'est ainsi que le faucheur novice doit l'entendre lorsqu'on lui reproche de prendre son « *ondain* » trop large. Nos gens emploient aussi « *andain* » [...] avec la même signification.

[...]

« *Andain* » avait, dans le vieux français, le sens d'« *ondain* », mais en parlant des prés, des pièces de foin seulement ; et il paraît l'avoir conservé dans la langue moderne. « Le fauchage (des herbes), disent les auteurs du "Nouveau Larousse illustré", ne peut être bon lorsque le faucheur prend un *andain* trop large ». On pourrait, me semble-t-il, employer « *andain* » même en parlant du fauchage des céréales. C'est là une extension toute naturelle, puisque « *andain* » avait autrefois l'acception d'enjambée et de mesure. [...] (Geoffrion, « La langue de nos pères », 1^{er} mai 1926)

Il en va de même de l'argument de la charge identitaire ou culturelle, invoqué par certains chroniqueurs pour légitimer ou non un certain nombre d'emplois qui servent à dénommer un référent canadien. Dans les deux exemples ci-dessous, la SPFC n'adopte pas la même attitude à l'endroit de *bagatelle* « sorte de dessert » et *soulier de bœuf* « chaussure sans semelle », deux mots qui désignent pourtant une réalité propre aux Canadiens :

- (221) Nous donnons ce nom [*bagatelle*] à un entremets qui est fait de plusieurs couches de biscuits ou de morceaux de gâteau, garnies chacune de gelée ou de confitures, et qui est recouvert de crème fouettée ou de blanc-manger. Cet entremets semble particulier à la cuisine canadienne, et son nom est à conserver. (SFPC, « Corrigeons-nous ! », avr. 1934)
- (222) Nos gens donnent le nom de *soulier de bœuf* à une chaussure à tige et sans semelle qu'ils se fabriquent eux-mêmes avec du gros cuir de vache non teint. Cette chaussure est particulière au Canada. Il vaudrait mieux dire *mocassin de cuir de vache*. (SFPC, « Corrigeons-nous ! », mai 1932)

Enfin, l'argument du caractère marqué d'un usage ne fait pas exception. Ainsi, Béguin rejette *astheure* « maintenant » en invoquant son caractère archaïque, mais il n'est pas aussi catégorique pour ce qui est de *serrer* « ranger », emploi qu'il qualifie pourtant aussi de vieilli :

- (223) [...] Quand Jacques Cellard [chroniqueur de langage français] s'extasie sur la *békosse*, ou que dans un autre journal français récent parlant du « Québec d'astheure » on fait remarquer qu'astheure, c'est bon, tiens, puisque Montaigne le disait, je ris doucement dans ma barbe inexistante. Ne nous racontez plus d'histoire semblable, voulez-vous. *Békosse* ? c'est la forme de « *backhouse* » et « *astheure* » est du vieux français, donc à rejeter si l'on veut être de son siècle. (Béguin, « Au fil des mots », 5 mai 1977)

- (224) [...] Au Québec, on a conservé dans l'usage cette acception de serrer [« mettre en quelque lieu sûr pour être gardé »]. « Va serrer tes affaires », entend-on parfois. Vieilli, ce sens n'est pas à condamner, mais il est archaïque (on emploie de nos jours ranger dans ce sens), le Petit Robert donne ce sens comme étant « régional ». (Béguin, « Au fil des mots », 12 janv. 1979)

Tous ces exemples montrent bien que les prises de position normatives des chroniqueurs ne s'appuient pas toujours sur des arguments bien établis. Ce phénomène explique pourquoi certains emplois donnent lieu à un jugement imprécis, comme nous l'avons fait remarquer au début du chapitre. En effet, les chroniqueurs hésitent parfois à se prononcer clairement sur la légitimité d'un emploi lorsque celui-ci peut être condamné pour une raison, mais accepté pour une autre.

2° Divergences dans le discours de plusieurs chroniqueurs

Il existe aussi un certain nombre de divergences entre les chroniqueurs dans l'usage qu'ils font des arguments. En effet, des emplois tout à fait comparables ne donnent pas toujours lieu aux mêmes jugements normatifs dans leur discours.

C'est le cas de certains emplois qui sont évalués par le recours à un argument d'ordre sémantique. Ainsi, Degagné accepte l'expression *brasser les cartes* « mêler les cartes » parce que *brasser* signifie déjà « mêler » pour lui (argument de la proximité sémantique), mais Buies et Chantal la condamnent parce que le sens de *brasser* ne convient pas dans cette expression selon eux (argument de l'écart sémantique) :

- (225) « *Brasser* (les cartes) ». – Expression populaire, chez nous, pour *mêler*, *battre*. Elle a cours aussi en France, dans plusieurs dialectes. Faut-il la condamner ? En théorie, peut-être. En pratique, ce serait, à mon avis, de l'intolérance ! du « purisme », comme ils disent ; d'autant que *brasser* signifie *mêler*, et qu'on ne voit pas bien ce que peut signifier *battre* les cartes. [...] (Degagné, « Questions de français », 8 févr. 1934)
- (226) « *Brasser* ». – On ne brasse plusieurs choses ensemble que pour en faire une amalgamation, un tout. On ne *brassera* donc pas des *cartes* que l'on doit diviser de suite après, mais on les *mêlera*. [...] (Bl., « Barbarismes canadiens », 31 oct. 1865)
- (227) [...] il faut « battre » les cartes, les « mêler » ou les « faire » : « C'est à vous de battre, c'est à vous de faire ». L'expression canadienne « **brasser les cartes** » fait honneur à nos pères ; elle porte témoignage de leur grande force physique, si l'on se rapporte au petit Larousse qui définit « brasser » comme suit : « remuer, agiter, mêler à force de bras ». (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 19 mars 1953)

Ces exemples montrent qu'un argument qui prend en considération un aspect de la langue en tant que système – et qui fait donc partie des normes objectives – n'est peut-être pas aussi objectif

qu'on pourrait le croire : en réalité, le sens d'un mot peut donner lieu à des interprétations différentes, donc forcément subjectives.

Le besoin de nommer des réalités proprement canadiennes peut lui aussi donner lieu à des prises de position normatives divergentes. C'est le cas notamment pour les appellations déjà existantes en français dont les Canadiens se servent pour désigner des animaux typiquement nord-américains. Si Daviault juge tout à fait acceptables de tels emplois, cela est inconcevable pour Dagenais, qui estime que ces mots ne peuvent désigner d'autres animaux que ceux qui vivent en Europe :

(228) Nos poissons ne sont pas ceux de France et il fallait les nommer.

À vrai dire, on s'est efforcé de conserver les noms de France, quand les espèces de poissons se ressemblaient assez. [...]

[Les bonnes gens ont] raison d'appeler truite un poisson que les gens à cervelle scientifique s'obstinent à appeler omble. Ainsi que l'écrit Claude Mélançon dans **les Poissons de nos eaux** : « Les systématiseurs convaincront difficilement nos pêcheurs qu'il n'y a pas de truites indigènes dans Québec, que le poisson appelé "truite" ici est une omble. Ils auront beau multiplier les preuves anatomiques, on s'en tiendra longtemps aux apparences extérieures et à la nomenclature d'usage... Quand tout le monde se trompe, tout le monde a raison ». (Daviault, « Propos sur notre français », 17 févr. 1957)

(229) [...] les poissons indigènes du Québec que nous appelons truites sont des ombles. L'espèce que nous nommons **truite mouchetée** est l'**omble de fontaine**. L'espèce que nous nommons **truite grise** est l'**omble grise** ou **omble du Canada**. En revanche, la **truite arc-en-ciel** est vraiment une **truite**. Cette **truite** vient de l'ouest du Canada. La **truite brune** aussi est une **truite**. C'est une **truite** européenne. (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 23 avr. 1966)

Il en va de même de l'argument du caractère marqué d'un emploi. Pour certains chroniqueurs, le caractère archaïque d'un emploi n'entraîne pas automatiquement son rejet, alors que d'autres croient que les Canadiens ont tout intérêt à ne pas se servir d'emplois qui sont vieillissés en France :

(230) L'expression consacrée « *tout un chacun* », c'est-à-dire « n'importe qui », demeure une survivance du français classique. Ailleurs dans la francophonie, je crois bien qu'elle passe pour un archaïsme. Mais ici, elle est bien vivante et livre une dure concurrence à l'expression moderne équivalente « n'importe qui ». Dans ces conditions, on doit la considérer comme un québécisme lexical. À ce titre, elle entre dans cette norme du français du Canada qui définit la manière de parler et d'écrire correctement. (Barbaud, « Parler d'ici », 9 nov. 1985)

(231) – Plaine, en ce sens [« outil tranchant à deux poignées dont on se sert pour planer, pour polir le bois »], est [...] un archaïsme ? Faut-il le conserver ?

– Je n'en vois pas la nécessité. Il faut parler la langue de son siècle, quitte à conserver ou à tenter de faire revivre les vieux mots qui n'ont pas d'équivalents dans le français moderne. (Laurence, « Notre français sur le vif », 14 déc. 1944)

Toutes ces divergences montrent bien le caractère tout à fait relatif des arguments que les chroniqueurs peuvent avancer dans le but de justifier une prise de position normative. Ces divergences révèlent en outre que l’imaginaire linguistique peut varier d’un chroniqueur à l’autre, aspect que nous aborderons dans le chapitre suivant.

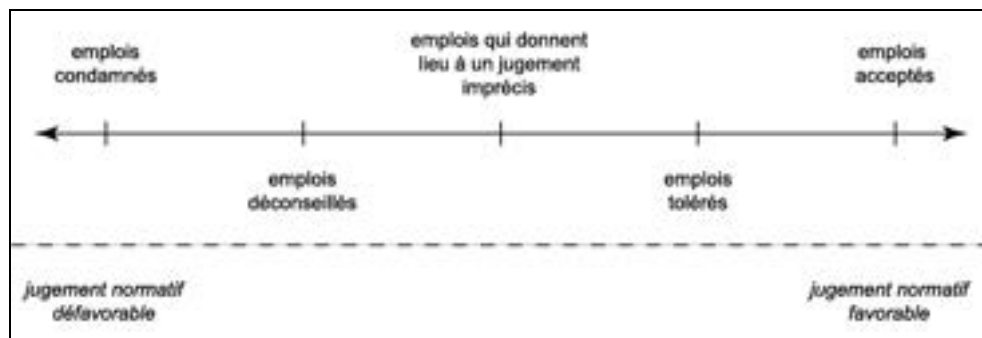
C. BILAN

Tout bien considéré, le rapport que les chroniqueurs entretiennent avec la notion de « norme » en matière de langue est complexe. Dans cette partie, nous verrons d’abord que ces derniers peuvent adopter différentes positions à l’égard de l’évaluation des emplois canadiens. Nous verrons par la suite quels sont les principaux aspects de leur imaginaire linguistique.

1. *Les chroniques de langage en tant que discours normatif*

Les jugements normatifs auxquels donnent lieu les emplois canadiens se situent sur un continuum qui va de la condamnation sans appel d’un emploi à son acceptation pleine et entière ; entre ces deux pôles se trouvent des jugements moins tranchés ou des jugements moins clairs (voir Figure 9 ci-dessous). Dans le cadre des chroniques de langage, toutes plus ou moins destinées à corriger la langue, l’absence d’une prise de position normative claire et sans équivoque peut surprendre. En effet, le lecteur risque alors de se sentir tout à fait démuné s’il ne trouve pas de réponse claire à ses interrogations à propos du bon usage.

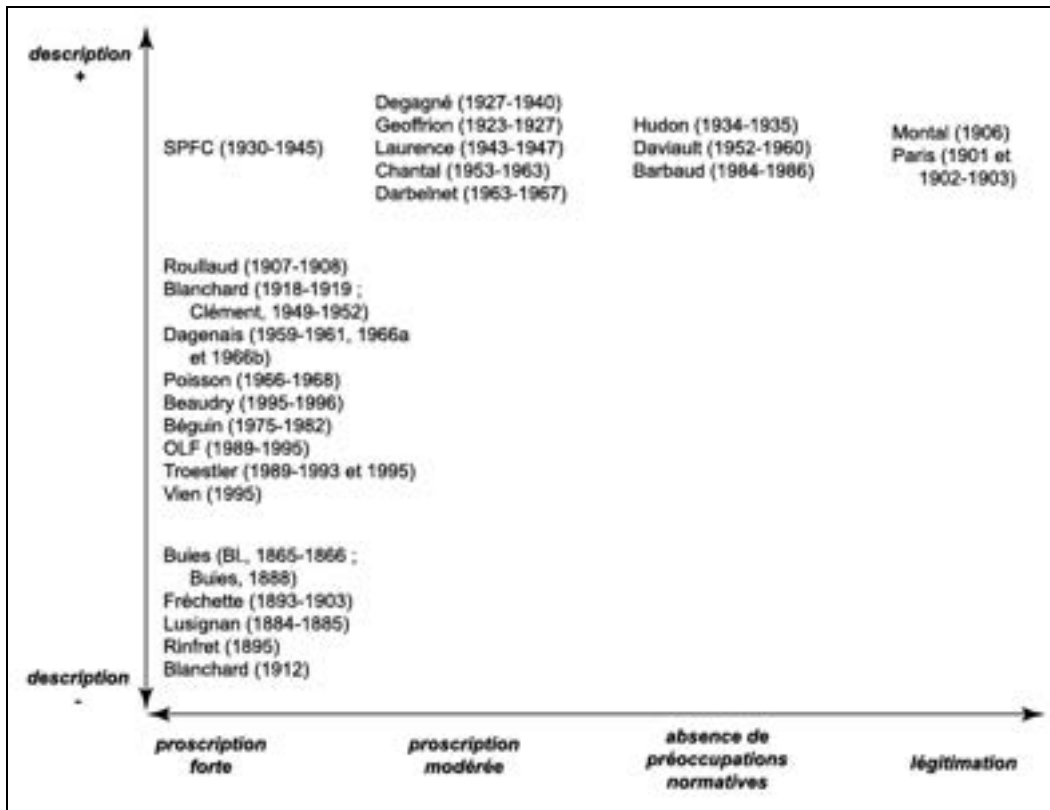
Figure 9 :
Continuum des jugements normatifs



Les différents chroniqueurs peuvent en outre entretenir un rapport différent avec la norme. À ce propos, nous pouvons classer les divers chroniqueurs en tenant compte non seulement du type

de prises de position normatives qui prédominent dans leur discours, mais aussi de l'importance qu'ils accordent à la description des emplois évalués (voir chapitre précédent), ce que représente la figure 10 ci-dessous. Dans cette figure, les chroniqueurs ont été regroupés en fonction de deux axes, l'axe de la proscription plus ou moins forte et l'axe de la description plus ou moins grande.

Figure 10 :
Classement des chroniqueurs selon le degré
descriptif et normatif de leur discours



En ce qui concerne l'axe de la proscription, on peut voir que les chroniqueurs peuvent adopter différentes positions à l'endroit des emplois canadiens. À gauche se situent ceux qui condamnent fortement, souvent même sans aucune justification, la plupart des emplois qu'ils commentent. Dans notre corpus, les chroniqueurs qui adoptent une telle position sont nombreux. À droite se situent ceux qui se montrent plus ouverts à une certaine légitimité du français canadien. Entre ces deux positions extrêmes se situent les chroniqueurs dont le discours se caractérise soit par l'absence de préoccupations normatives, soit par la présence de proscriptions, mais de façon plus modérée.

Pour ce qui est de l'axe de la description, la figure illustre que certains chroniqueurs accordent plus d'importance à décrire les emplois qu'ils abordent que d'autres. Chez certains d'entre eux, Laurence tout particulièrement, on sent le souci de tenir compte des premières avancées de la linguistique, ce qui se traduit par la volonté d'observer l'usage de façon plus objective :

- (232) [...] Comme nous le disions il y a quatre ans [au début de la chronique], nous n'entendons faire la leçon à personne. La grammaire dogmatique et... tragique est passablement démodée, et le moindre sens linguistique s'oppose à l'absolutisme en matière de langage. [...] (Laurence, « Notre français sur le vif », 3 mai 1947)

La figure montre que le discours de la plupart des chroniqueurs a des visées nettement correctives. Toutefois, on y observe que le fait de proscrire des emplois ne signifie pas nécessairement que ceux-ci ne sont pas bien décrits. En d'autres termes, description et prescription ne s'excluent pas. Ainsi, chez certains chroniqueurs, les prises de position proscriptives sont relativement nombreuses, mais leur discours se caractérise par la volonté de décrire l'usage des Canadiens avant de porter un jugement. C'est le cas, par exemple, de la chronique de Geoffrion, qui accorde une grande importance à l'étude philologique du français canadien (voir Laurendeau, 2004 ; Pellerin, 2007). Même si les prises de position prescriptives y occupent une place importante, sa chronique est en effet présentée sous une forme descriptive. Cette démarche est tout à fait conforme au programme de la SPFC – dont Geoffrion était membre –, programme qui est axé tant sur la description du français canadien que sur son perfectionnement (voir Gendron, 2006 ; Mercier, 2002a et 2006 ; voir également Verreault, 2006, qui a montré que ces deux aspects, en apparence contradictoires, ne le sont pas).

Par ailleurs, les prises de position exprimées par les chroniqueurs sont parfois sinon incohérentes, du moins ambivalentes, ce qui rend leur discours plus difficile à situer. Par exemple, Degagné et Chantal prennent souvent position contre bon nombre d'emplois canadiens, mais ils se montrent en même temps relativement ouverts à l'endroit de certains autres emplois usités au Canada qui sont pourtant condamnés par les chroniqueurs qui adoptent une prise de position plus puriste.

2. L'imaginaire linguistique des chroniqueurs

Les diverses prises de position normatives des chroniqueurs reposent sur un ensemble d'arguments articulés en une hiérarchie qui varie d'un chroniqueur à l'autre, ce qui rend compte de l'imaginaire linguistique de chacun d'entre eux. Il y a toutefois un certain nombre d'arguments qui reviennent plus souvent dans les chroniques étudiées, alors que d'autres en sont pour ainsi dire absents. Nous résumons l'ensemble de ces différents arguments dans le tableau ci-dessous, où nous les avons classés en fonction des types de normes dont ils relèvent ; les arguments les plus importants y figurent en caractères gras.

Tableau 120 :
Arguments avancés dans
l'évaluation des emplois canadiens

TYPES DE NORMES		NATURE DE L'ARGUMENT	
		ACCEPTATION	CONDAMNATION
normes objectives	normes systémiques	proximité sémantique	écart sémantique
		respect des règles morphologiques	non-respect des règles morphosyntaxiques
		vide lexical (à combler)	redondance lexicale (double emploi)
normes subjectives	normes constatatives	usage canadien établi	autre usage établi : (bon) usage, usage hexagonal ou francophone
		caractère français	caractère non français
	normes fictives	origine galloromane ou française	origine étrangère (anglaise)
		caractère esthétique	<i>[caractère non esthétique]</i>
		caractère clair ou expressif	caractère imprécis ou ambigu
	normes prescriptives	autorité pour	autorité contre
	normes communicationnelles	<i>[intercompréhension entre Canadiens]</i>	obstacle à l'intercompréhension
	normes identitaires	charge identitaire ou culturelle	–

Les arguments les plus souvent invoqués par les chroniqueurs font intervenir des normes tant objectives que subjectives. Celles qui s'appuient sur la langue en tant que système (normes systémiques) font intervenir principalement le sens des emplois commentés ; il s'agit de l'argument de la proximité sémantique et celui de l'écart sémantique. Or, en dépit de leurs apparences objectives, ces arguments reposent souvent sur l'usage hexagonal (normes constatatives), c'est-à-dire sur un critère qui relève plutôt des normes subjectives. Outre l'argument

de l'usage hexagonal, les normes subjectives qui reviennent le plus souvent dans le discours des chroniqueurs concernent le caractère français (ou son absence) d'un emploi (normes constatatives), l'origine anglaise de certains emplois (normes fictives) ainsi que les autorités, le plus souvent des autorités françaises (normes prescriptives). À propos de ces derniers, on observe que les dictionnaires sont généralement considérés, par les chroniqueurs, comme les dépositaires de la langue qui a cours en France et du français tout court, mais le rapport que les chroniqueurs entretiennent avec ces ouvrages reste à approfondir.

Le tableau 120 illustre aussi que chaque argument s'oppose généralement à un autre qui lui fait pendant ; il s'agit toujours de deux arguments qui s'appuient sur des considérations semblables, mais qui donnent lieu à des jugements normatifs opposés. Ainsi, l'argument de l'usage canadien établi et celui de l'usage hexagonal font tous deux intervenir la notion d'« usage », le premier dans le but de justifier certains emplois canadiens, le deuxième dans le but d'en condamner. Certains arguments ne font toutefois pendant à aucun autre argument, notamment celui du caractère esthétique et celui de l'obstacle à l'intercompréhension. On se serait attendu à ce que les chroniqueurs se servent de l'argument du caractère non esthétique pour condamner des emplois ou de celui de l'intercompréhension entre Canadiens pour en légitimer certains. Dans notre corpus, ces arguments ne jouent toutefois aucun rôle important, ce qui ne signifie pas qu'on ne pourrait pas les retrouver dans d'autres chroniques ou dans l'évaluation d'autres emplois que ceux que nous avons analysés. L'absence de l'argument de l'intercompréhension entre Canadiens est du reste révélateur de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs : c'est qu'ils ne semblent pas songer à adopter une perspective canadienne-française pour aborder la question de la norme et du bon usage.

Certains types de normes figurant dans le modèle d'Houdebine ne jouent pas de rôle important dans le discours des chroniqueurs canadiens-français. Ainsi, mis à part les emplois d'origine anglaise, les chroniqueurs recourent très peu à l'origine des emplois pour fonder leurs jugements normatifs (normes fictives). De la même façon, ils ne s'appuient que peu sur l'usage canadien (normes constatatives) pour évaluer les emplois canadiens ; encore moins font-ils intervenir des considérations d'ordre socio-stylistique (normes constatatives) pour déterminer quels sont les usages qui, parmi l'ensemble des usages canadiens, relèvent du bon usage. En outre, s'il

est vrai que les chroniqueurs fassent occasionnellement appel à l'argument du « génie de la langue », à celui de la « clarté de la langue » ou à celui de la « raison » pour justifier leurs prises de position normatives (normes fictives), cela reste rare. C'est donc dire que l'évaluation que les chroniqueurs canadiens-français font de la langue de leurs compatriotes ne repose pas sur les mêmes fondements que ceux qui ont servi à construire l'imaginaire normatif en France (à propos de la construction du discours normatif en France, voir, par exemple, Beaujot, 1982 ; Branca-Rosoff, 2002 ; Meschonnic, 2001 ; Saint-Gérard, 2000 ; Tsekos, 2002).

Dans le discours des chroniqueurs canadiens-français, ces arguments semblent plutôt écartés au profit de l'argument de l'usage hexagonal. En effet, dans la mesure où celui-ci sert généralement de guide sûr en matière de langue, cet argument joue un rôle extrêmement important dans l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens. L'importance de cet argument ne se mesure pas uniquement en termes quantitatifs, mais aussi en termes qualitatifs ; c'est que l'argument de l'usage hexagonal a un caractère décisif dans le discours des chroniqueurs que les autres arguments n'ont pas. Par ailleurs, tous les arguments fréquemment invoqués par les chroniqueurs (la proximité ou l'écart sémantiques, le caractère français ou non d'un emploi, l'origine anglaise et le recours à des autorités) sont étroitement liés à l'argument de l'usage hexagonal, même si les chroniqueurs ne l'explicitent pas toujours eux-mêmes, ce qui explique du reste pourquoi ils confondent souvent « français » avec « hexagonal ».

Tout bien considéré, le constat des différences que les chroniqueurs canadiens-français relèvent entre l'usage de leurs compatriotes et la norme à laquelle ceux-ci devraient se conformer donne lieu, dans bien des cas, à une seule question : cet emploi est-il bien français ? La réponse à cette question varie d'un chroniqueur à l'autre, notamment en fonction de la conception que chacun d'eux se fait de la langue française, ouverte ou non à une perspective canadienne. C'est à ce sujet qu'est consacré le dernier chapitre.

CHAPITRE V :

LE FRANÇAIS CANADIEN DANS LA CONCEPTION DE LA LANGUE DES CHRONIQUEURS

Dans les chapitres précédents, nous avons analysé le discours que les chroniqueurs tiennent à propos des emplois canadiens. Comme nous l'avons déjà souligné à maintes reprises, leur discours est intimement lié à la conception qu'ils se font du français qui a cours au Canada et, à plus forte raison, du français tout court, aspect que nous nous proposons d'approfondir dans ce dernier chapitre. Nous étudierons d'abord les conceptions que les chroniqueurs se font de ce qu'est un emploi canadien. Ensuite, nous distinguerons trois conceptions différentes du français canadien, telles qu'elles peuvent être dégagées à partir de l'analyse de leur discours.

A. CONCEPTIONS DES EMPLOIS CANADIENS

Pour mieux comprendre comment les chroniqueurs conçoivent les emplois canadiens, nous analyserons d'abord les principales dénominations auxquelles ils recourent pour les qualifier. Par la suite, nous étudierons les formulations qui servent à désigner le modèle de référence auquel ces emplois sont le plus souvent comparés.

1. Dénominations servant à qualifier les emplois canadiens

Nous avons vu, dans le chapitre 2, que les emplois canadiens commentés par les chroniqueurs sont majoritairement constitués de ce qu'il est convenu d'appeler des canadianismes, mais ils ne s'y limitent pas. En effet, on dénombre également certains emplois qui ont cours aussi en France et qui, de ce fait, ne sont pas des canadianismes, sans compter tous ceux qui ne donnent lieu à aucune indication précise concernant leur statut géolinguistique. L'analyse des diverses dénominations servant à qualifier les emplois canadiens devrait nous permettre de mieux saisir comment les chroniqueurs les conçoivent.

a) Présentation des principales dénominations

Les chroniqueurs recourent à diverses dénominations pour qualifier 2 868 emplois canadiens (= 30 % de tous les emplois présentés comme tels¹). Les principales dénominations utilisées par les chroniqueurs figurent dans le tableau ci-dessous, où nous les avons réparti dans 5 catégories différentes, par ordre décroissant de mentions.

Tableau 121 :
Principales dénominations servant à
qualifier les emplois canadiens

DÉNOMINATION	NOMBRE D'EMPLOIS	DÉNOMINATION	NOMBRE D'EMPLOIS
CANADIANISME		FAUTE	
<i>canadianisme</i>	407	<i>faute</i>	263
<i>mot (bien) canadien</i>	152	<i>barbarisme</i>	161
<i>particularité</i>	121	<i>impropriété</i>	48
<i>notre mot</i>	107	<i>abus (ou emploi abusif)</i>	46
<i>québécoïsme</i>	46	<i>locution vicieuse</i>	26
<i>mot de fabrication canadienne</i>	25	<i>erreur</i>	21
<i>mot québécois</i>	16	<i>défaut</i>	18
<i>mot (bien) de chez nous</i>	15	<i>corruption</i>	15
<i>mot canayen</i>	14	<i>in correction</i>	13
<i>néologisme canadien</i>	13	<i>solécisme</i>	11
<i>mot acadien</i>	2	<i>mot baroque</i>	4
TOTAL	918	<i>fausse expression</i>	3
		<i>scorie</i>	2
ANGLICISME		TOTAL	631
<i>anglicisme</i>	482	ARCHAÏSME	
<i>mot anglais</i>	131	<i>archaïsme</i>	299
<i>francisation canadienne</i>	42	<i>vieux mot</i>	21
<i>calque (ou décalque)</i>	40	TOTAL	320
<i>faux ami</i>	27	DIALECTALISME	
<i>traduction (littérale)</i>	17	<i>dialectalisme</i>	126
<i>américanisme</i>	12	<i>régionalisme</i>	59
<i>mot anglais canadien</i>	10	<i>provincialisme</i>	47
<i>mot anglo-français</i>	6	TOTAL	232
TOTAL	767		

¹ Rappelons que nous n'avons pas inclus, dans l'analyse présentée dans les chapitres 3 et 4, les emplois présentés comme communs par les chroniqueurs ; il en va de même dans le présent chapitre.

Dans le but de simplifier le tableau, nous avons regroupé plusieurs dénominations apparentées. Par exemple, *provincialisme* inclut aussi les emplois qualifiés de *terme provincial*, *d'expression* (ou de *locution*) *provinciale*, etc. ; nous préciserons plus loin à quelles variantes les chroniqueurs peuvent avoir recours.

b) Sens des principales dénominations

L'analyse du sens que les chroniqueurs donnent aux dénominations qu'ils utilisent fréquemment devrait nous permettre de mieux comprendre comment ils conçoivent les emplois canadiens.

1° *Canadianisme* et ses variantes

Les dénominations de *canadianisme* et de *québécoisisme* figurent parmi celles qui sont le plus fréquemment utilisées par les chroniqueurs pour qualifier les emplois canadiens. Leur fréquence est toutefois variable non seulement en fonction du temps, mais aussi en fonction des chroniqueurs (voir Tableau 122). Ainsi, le terme *canadianisme* apparaît dès la fin du XIX^e siècle dans une chronique de Buies (Bl., « Chronique », 18 févr. 1888)², mais cette attestation restera plutôt isolée : le terme est absent chez les chroniqueurs contemporains de Buies, comme Fréchette, Rinfret ou Lusignan. Sauf chez Degagné, le terme reste relativement rare au début du XX^e siècle et il deviendra plus fréquent seulement à partir des années 1950, notamment chez Daviault et Chantal, pour redevenir plus rare dans les années 1980. À partir des années 1980, il commencera à céder le pas à *québécoisisme*, terme utilisé surtout dans la chronique de Barbaud.

² Dans ce billet, le terme ne sert toutefois à qualifier aucun emploi en particulier, ce qui explique son absence dans le tableau 122.

Tableau 122 :
Nombre d'emplois qualifiés de
canadianismes ou de *québécoisismes*

PÉRIODE	CHRONIQUE	DÉNOMINATION	
		CANADIANISME	QUÉBÉCISME
1865-1910	—	0	0
1910-1950	Blanchard (1918-1919)	6	0
	Geoffrion (1923-1927)	13	0
	Degagné (1927-1940)	80	0
	SPFC (1930-1945)	4	0
	Hudon (1934-1935)	1	0
	Laurence (1943-1947)	6	0
1950-1970	Davialt (1952-1960)	168	0
	Chantal (1953-1963)	75	0
	Dagenais (1959-1961)	2	0
	Darbelnet (1963-1967)	3	0
	Dagenais (1966a)	3	0
	—— (1966b)	15	0
	Poisson (1966-1968)	6	0
DEPUIS 1970	Béguin (1975-1982)	18	0
	Barbaud (1984-1986)	7	31
	OLF (1989-1995)	0	5
	Troestler (1989-1993)	0	5
	—— (1995)	0	2
	Beaudry (1995-1996)	0	3
TOTAL		407	46

Dans les chroniques, *canadianisme* et *québécoisisme* ont toujours un sens fondamentalement géographique, celui de « emploi attesté dans l'usage canadien ». Toutefois, d'autres sens peuvent s'y ajouter selon leur contexte d'emploi. Plus précisément, ces dénominations peuvent désigner : 1° « emploi attesté dans l'usage canadien et fautif » (au sens géographique s'ajoute un sens normatif) ; 2° « emploi attesté dans l'usage canadien et issu de cet usage » (sens géographique et historique) ; 3° « emploi attesté dans l'usage canadien et seulement (ou surtout) dans cet usage » (sens géographique et géolinguistique ou différentiel³).

Le terme de *canadianisme* a d'abord servi à désigner une faute de français commise au Canada. C'est ainsi que Buies (1888) l'utilise dans sa chronique ; après avoir critiqué et dénoncé

³ Nous faisons donc une distinction entre *géographique* (association d'un emploi à une région donnée, sans plus) et *géolinguistique* ou *différentiel* (opposition d'un emploi usité dans une région donnée à un autre qui a cours ailleurs).

l'incorrection de certaines phrases qu'il a recueillies dans des journaux publiés au Canada, celui-ci en arrive à la réflexion suivante :

- (1) Je sais bien que j'ai entrepris une tâche difficile, presque impossible à accomplir. À mesure que les innombrables difformités, vices, défauts et ridicules de notre langage se développent dans mes chroniques aux yeux du lecteur qui croyait sans doute que j'en aurais fini, après deux ou trois expositions faites pour le simple plaisir de l'amuser, tout en lui ouvrant un peu les yeux, on commence à sentir du découragement, une certaine épouvante, et l'on a abandonné tout espoir d'une réforme de notre langage et de notre style, telle que nous en arrivions enfin à parler comme du monde. [...] Je ne me suis attaché [dans ma chronique] qu'à un certain nombre d'anglicismes, de canadianismes, d'expressions vicieuses, à quelque origine qu'elles appartiennent, de tournures de phrases ridicules ou baroques qu'il est comparativement aisé de faire disparaître, si l'on veut bien se corriger de ses prétentions et admettre qu'on a beaucoup à apprendre. [...] (Buies, « Chronique », 25 févr. 1888)

L'utilisation de *canadianisme* dans le sens de « emploi canadien fautif » perdurera jusque dans les années 1970, comme le montre l'exemple suivant :

- (2) [...] Votre objectif [Béguin s'adresse à Alain Rey, rédacteur principal du *Petit Robert*] en mettant des canadianismes est surtout de permettre aux Français de comprendre nos textes. Soit. Mais alors, cet objectif n'est pas le nôtre, à l'heure actuelle, qui est de normaliser et de re franciser. Ces deux objectifs sont-ils compatibles, c'est à voir. Mais je vois très bien votre point de vue. Toutefois, entériner nos fautes, pour nous faire plaisir ou pour comprendre ce qui s'écrit trop souvent en mauvais français, serait à long terme nous faire du tort. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 14 nov. 1977)

Le sens dépréciatif que certains chroniqueurs attribuent à *canadianisme* explique sans doute en partie pourquoi certains d'entre eux ont ressenti le besoin de recourir à *canadianisme de bon aloi*⁴ pour qualifier un emploi canadien jugé légitime :

- (3) « S'écarter ». – Nous disons cela, chez nous, pour *s'égarer*, perdre son chemin. Nous n'avons fait que retrancher le complément, puisque l'on dit bien : *s'écarter de sa route*. Canadianisme de bon aloi, qui, d'ailleurs, comme tant d'autres, nous doit venir de France. (Degagné, « Questions de français », 2 déc. 1929)

Le terme *québécoisme* peut lui aussi être utilisé avec un sens péjoratif, chez Beaudry notamment :

- (4) [...] Ces mêmes définitions [celles de *câblodistribution* et de *câblodistributeur*], nées comme bien d'autres de la vénale complaisance de M. Alain Rey pour nos « québécoismes » (*bienvenu* en réponse à un remerciement, *dactylo*, pour **machine à écrire**, etc.), ont été trop facilement prises au sérieux. [...] (Beaudry, « Langue », 19 févr. 1996)

Ce terme véhicule également un sens normatif chez Barbaud, mais la perspective adoptée est différente. Pour lui, *québécoisme* ne désigne pas une faute propre aux Québécois, mais devrait

⁴ Rappelons que le terme a été repris dans le titre d'un opuscule, publié par l'OLF (1969), qui contient une courte série de particularismes du français canadien admis par cet organisme.

désigner uniquement les particularismes québécois acceptables. C'est que l'utilisation qu'il en fait est conforme à celle qu'on trouve dans l'*Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes* publié par l'OLF en 1985, comme il le signale lui-même :

- (5) [...] Fier et satisfait, certes je le suis, car l'OLF vient enfin d'atterrir sur le terrain du réalisme linguistique. Il vient de rompre avec une tradition terminologique intolérante, sur papier à tout le moins, qui remonte au début des années 60. [...]

Quel soulagement alors de constater que le nouvel énoncé de politique linguistique de l'OLF contient un ensemble de définitions, de règles pratiques et de justifications qui permettent à tout et chacun [*sic*] de prendre position à l'égard d'un mot qu'on ne trouve pas dans le dictionnaire. Ce que l'Office appelle dorénavant un « québécisme » est un vocable qui appartient en propre à la langue française du Québec, celle-ci étant qualifiée de « régionale ». Un québécisme, c'est donc un mot, une expression « bien de chez nous », comme on dit, mais avec cet avantage supplémentaire que nous avons enfin l'assurance de parler (ou d'écrire) en français CORRECT. Cette nouvelle politique n'a nullement pour effet de revendiquer « la formation d'une langue québécoise détachée du français d'Europe non plus que la mise en valeur d'un dialecte, d'un patois, d'un argot ou d'un jargon particuliers ». Qu'on se le dise : les québécismes appartiennent au patrimoine de la francophonie et [so]nt appelés à recevoir la reconnaissance officielle des dictionnaires de la langue française. (Barbaud, « Parler d'ici », 26 oct. 1985)

Le terme de *canadianisme*, plus rarement celui de *québécisme*, peut servir à désigner non seulement des fautes qui ont cours au Canada, mais aussi des emplois créés au Canada, c'est-à-dire des innovations d'origine canadienne, ce qui rend compte d'une perspective historique. Dans le cas de *canadianisme*, ce sens est attesté dès le début du XX^e siècle :

- (6) Ceux qui chez nous dans le passé, francisateurs à outrance, ont fait une guerre de corsaires aux « canadianismes » – expressions qui pas moins pour leur incongruité que pour avoir eu le malheur d'être nées coloniales s'étaient vu refuser leur entrée chez Littré, Larousse, et à l'Académie – n'avaient-ils pas l'inconsciente inclination à regarder la langue d'un peuple comme quelque chose de factice, d'impersonnel, de rigide et d'immobile qu'elle n'est pas ? [...] (Montal, « Le parler canadien », 17 avr. 1906)

On le trouve encore dans les chroniques publiées dans les années 1960 :

- (7) [...] les Français de la Nouvelle-France et, après eux, les sujets francophones du souverain d'Angleterre en Amérique étaient justifiés de former des mots par dérivation ou d'emprunter des vocables à d'autres langues pour désigner des choses qui leur étaient propres, c'est-à-dire qu'on ne trouvait pas en France et que, par conséquent, le français n'avait jamais nommées, comme certains poissons de nos eaux tels l'achigan et le maskinongé qui étaient inconnus en Europe. Pour autant que ces termes nés au Canada respectent les structures du français, ils sont à vrai dire français et devraient tous figurer dans les dictionnaires français. Ce sont les seuls termes auxquels la dénomination canadianisme s'applique dans un sens nullement péjoratif. (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 12 mars 1966)

Lorsqu'ils sont utilisés dans ce sens, *canadianisme* et *québécisme* ne s'appliquent donc pas à tous les emplois canadiens, mais seulement à ceux qui ont été créés en territoire canadien soit à partir

du fonds français, soit à partir d'emprunts aux langues amérindiennes ou, occasionnellement, à l'anglais :

- (8) *Cache* s'emploie souvent chez nous dans la langue commerciale, avec le sens de caisse : [p]rendre de l'argent dans le *cache* ; – être au *cache*. Ce canadianisme est une francisation de l'anglais *cash*, qui a le même sens. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 2 août 1924)

Cela explique que les deux termes puissent s'opposer à *archaïsme* (ou à *mot du vieux français*) et à *dialectalisme* (ou à *terme dialectal*) dans le discours des chroniqueurs, c'est-à-dire à ceux qui désignent des emplois constituant des héritages galloromans :

- (9) [...] Au Québec, nous l'employons [*solage*] pour désigner la partie d'une construction, faite de bois ou de béton, sur laquelle repose un édifice.

Les ouvrages linguistiques qui traitent de particularités de la langue au Québec nous apprennent qu'il ne s'agit pas réellement d'un québécoïsme, mais plutôt d'un mot du vieux français dont l'usage a persisté au Québec. (Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 3 sept. 1991)

- (10) [...] le mot **fredoche**, plus souvent prononcé **fardoche** ou **ferdoche** [...] signifie, on le sait, broussailles. Le **Glossaire du Parler français au Canada** y voit un canadianisme et ne le relève pas avant le P. Potier qui l'entendit à Lorette en 1744. Or, je l'ai lu dans le **Journal** de l'expédition que fit le chevalier de Troyes à la baie d'Hudson et au cours de laquelle commença de s'illustrer M. d'Iberville. Et l'expédition de Troyes date de 1695 ou à peu près. S'il y a un canadianisme, il remonte aux tout débuts [*sic*] de la colonie. J'y vois plutôt un terme dialectal apporté de France. Mais d'où, exactement ? Voilà où finit ma science. (Daviault, « Propos sur notre français », 1^{er} août 1954)

Les termes de *canadianisme* ou de *québécoïsme* peuvent enfin servir à qualifier des emplois particuliers au français du Canada ou du Québec, sans égard à leur conformité à la norme, ni à leur origine. C'est dans ce sens que Degagné et Troestler s'en servent dans les deux exemples suivants :

- (11) « En masse ». – Ce canadianisme, bien courant, existe dans certains dialectes de France. Mais, en français commun, l'expression ne signifie pas *abondamment* ou *suffisamment*, comme chez nous : *j'en ai en masse*, *il y a des bluets en masse*, *ça mord en masse* [...] ; elle désigne une *totalité*, un *ensemble*. [...] (Degagné, « Questions de français », 21 déc. 1931)
- (12) [...] revenons à notre « fin de semaine ». Il s'agit d'un québécoïsme (mot ou expression appartenant au français du Québec) qui est synonyme du mot « week-end », ce dernier étant en usage dans le reste de la francophonie. (Troestler, « Le français quotidien », 20 mars 1995)

Dans le cas de *canadianisme*, cette signification est attestée dès les années 1930, mais elle ne deviendra plus courante qu'à partir des années 1960. Conformément à l'évolution qu'a connue le terme *canadien*, traditionnellement associé aux francophones du Québec (voir Blais, 1985 ; DFP, sous *canadien* ; Poirier, 1995c : 19, note 2 et 2000b : 139), les chroniqueurs ne se servent pas de ce terme pour qualifier les particularismes communs à l'ensemble des francophones canadiens,

mais seulement ceux qui sont particuliers à la langue des francophones québécois, à l'exclusion des francophones acadiens. C'est que les chroniqueurs décrivent généralement l'usage canadien-français à partir du Québec, son territoire d'origine et principal :

- (13) [...] il convient de signaler un canadianisme qui va dans le sens de l'évolution de la langue. L'expression « par année » semble fréquente au Québec, alors qu'en France on dira plutôt « par an ». Il s'agit là d'une simple préférence entre deux expressions qui sont également correctes. (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », janv.-févr. 1967)

L'utilisation de *canadianisme* et de *québécoisme* pour désigner des particularismes pose toute la question de leur exclusivité. Pour certains chroniqueurs, le caractère particulier d'un emploi canadien par rapport au français décrit dans les dictionnaires n'exclut pas qu'il puisse aussi être en usage dans d'autres aires linguistiques (voir l'exemple (11) ci-dessus) ; pour d'autres, ces deux termes désignent des particularismes exclusifs à l'usage des Canadiens ou des Québécois, mais la question n'est que rarement abordée :

- (14) Le décor du premier conte de Mme Ferron est une **érablière**. Voilà un canadianisme français. [...] Mais parce qu'il n'y a rien à redire contre ce canadianisme, faut-il accepter du même coup l'expression **les sucres** par laquelle on veut désigner la « fabrication du sucre d'érable » ? C'est aussi un canadianisme (en ce sens que l'expression n'a cours qu'au Canada), mais il est fautif. Ce n'est pas parce qu'une expression est née au Canada qu'elle est mauvaise[,] mais cela n'est pas une raison pour qu'elle soit bonne non plus. (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 12 mars 1966)
- (15) Consacrés par un long usage, les trois principaux repas, chez nous, sont un **déjeuner** le matin, un **dîner** généralement entre 11 h 30 et 13 h 30 et un **souper** entre 17 h et 19 h. Loin d'être de purs québécoismes, ces trois termes s'entendent dans le même sens à travers le monde, notamment chez les francophones de la Belgique, de la France régionale, de la Suisse et de l'Afrique. [...] (OLF, « Je pense donc je dis », 2 déc. 1990)

Parfois, *canadianisme* et *québécoisme* s'appliquent tout particulièrement à des emplois dont les Canadiens se servent pour désigner une réalité propre au Canada :

- (16) En tant qu'éléments du vocabulaire de la chasse et de la pêche, ces deux dérivés du verbe pourvoir [*pourvoirie* et *pourvoyeur*] se distinguent aussi par leur caractère typiquement québécois : il s'agit de québécoismes, non par leur forme mais par la réalité qu'ils désignent. (OLF, « Je pense, donc je dis », 19 févr. 1995)

Les termes de *canadianisme* et de *québécoisme* donnent donc lieu à diverses interprétations dans le discours des chroniqueurs, qui ne s'en servent pas tous dans le même sens⁵. Compte tenu

⁵ Nous avons approfondi cette question dans Remysen (2009).

de l'importance qu'ont eu les chroniqueurs de langage, on peut voir là l'origine de la confusion qui entoure ces deux termes encore de nos jours.

Outre les termes de *canadianisme* et de *québécoisme*, on trouve aussi les expressions *mot (bien) canadien* (ou *nom (bien) canadien* et *expression, locution, tournure (bien) canadienne*) et *notre mot* (ou *notre terme, expression, locution*). Ces dénominations figurent le plus souvent dans les chroniques de Geoffrion, de Degagné, de Daviault et de Chantal. On en trouve aussi quelques attestations, mais en plus petit nombre, dans celle de Fréchette, où on trouve aussi l'expression *mot canayen*. Quant à lui, Daviault a aussi recours à *particularité* (voir Tableau 123⁶).

Tableau 123 :
Nombre d'emplois qualifiés de /mots (bien) canadiens/⁷

DÉNOMINATION	FRÉCHETTE (1893-1903)	GEOFFRION (1923-1927)	DEGAGNÉ (1927-1940)	DAVIAULT (1952-1960)	CHANTAL (1953-1963)
<i>mot (bien) canadien</i>	13	14	21	52	25
<i>notre mot</i>	8	43	0	18	7
<i>mot canayen</i>	14	0	0	0	0
<i>particularité</i>	2	0	0	107	0

De façon générale, ces expressions servent à qualifier des emplois qui sont, selon les chroniqueurs, usités en français du Canada, mais non en France. Elles servent donc essentiellement à désigner des emplois qui contribuent à particulariser la langue des Canadiens :

- (17) [...] « Bander le slack » est une expression canadienne : en France, on dit « embriquer le mou ». (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 13 janv. 1900)
- (18) Si nous examinons un peu certaines particularités de la grammaire du français parlé ou écrit au Canada ? Ces particularités, il va sans dire, ne se remarquent que chez les personnes dénuées de culture ou ne possédant qu'une instruction insuffisante.

Il ne faut pas oublier que les Canadiens étudient dans leurs écoles, et dès le plus bas âge scolaire, la même grammaire que les Français... de France. [...]

Au sujet du substantif, d'abord, remarquons que le genre en est capricieux. On dira *une* escalier, *une* hôtel, *une* oreiller, *une* almanach, *une* hôpital, *une* orteil. On met également au féminin obstacle, incendie, éclair,

⁶ Dans ce tableau ainsi que dans tous ceux qui suivent, nous retiendrons toujours les chroniqueurs qui se servent le plus souvent des dénominations analysées (et non pas tous ceux qui les utilisent), sauf lorsque nous donnons un aperçu de leur utilisation en fonction des différentes périodes de notre corpus. Par ailleurs, le grisé sert à mettre en évidence un nombre d'attestations élevé.

⁷ Par souci d'économie, nous recourons, dans les titres des tableaux, aux barres obliques pour représenter non seulement une dénomination (comme *mot canadien*), mais aussi ses variantes (comme *locution canadienne*) et les dénominations qui lui sont apparentées (comme *notre mot* ou *particularité*).

élastique, air, diabète, gages, argent : « des grosses gages », « de la belle argent ». [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 25 sept. 1955)

Chez certains chroniqueurs, les termes *mot (bien) canadien* et *notre mot* peuvent s'opposer à *mot français*, à *en français* ou à *en bon français* (voir plus loin), ce qui sous-entend que les emplois ainsi qualifiés ne sont pas français et, par conséquent, condamnables. En d'autres mots, ces termes peuvent parfois véhiculer une valeur normative, ce qui est particulièrement le cas chez Fréchette :

- (19) [...] Garantie *collatérale* n'est pas français. Si je ne me trompe pas sur la valeur de cette expression canadienne, il faudrait dire en bon français : garantie *supplémentaire*. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 12 mai 1894)

Fréchette se sert d'ailleurs souvent d'une autre dénomination, celle de *mot canayen*, lorsqu'il veut qualifier négativement des emplois usités en français du Canada (voir Gagné, 2004 : 64). Comme on peut le voir dans l'exemple ci-dessous, les qualificatifs *canayen* et *canadien* ont une valeur péjorative pour Fréchette :

- (20) [...] Je ne sais pas si le verbe *interboliser* est canayen ou canadien, mais je puis affirmer à coup sûr qu'il n'est pas français. Dites *déranger*, *ennuyer*, *interrompre*, suivant le cas. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 17 févr. 1894)

2° *Anglicisme* et ses variantes

Pour qualifier les emplois canadiens, les chroniqueurs se servent souvent de dénominations qui les associent à l'anglais, à commencer par celle d'*anglicisme*, qui est utilisée par tous les chroniqueurs et à toutes les époques. Certains chroniqueurs recourent aussi aux termes de *mot anglais* (ou de *terme*, *nom anglais* et d'*expression*, *appellation*, *locution anglaise*), auxquels il faut ajouter quelques termes moins fréquents, ceux de *francisation canadienne*, de *calque* (ou de *décalque*), de *faux ami*, de *traduction (littérale)*, d'*américanisme*, de *mot anglais canadianisé* (ou *francisé*) et de *mot anglo-français* notamment. Ces termes sont toutefois utilisés de façon très variable d'un chroniqueur à l'autre (voir Tableau 124).

Tableau 124 :
Nombre d'emplois qualifiés de /*mots anglais*/

DÉNOMINATION	BLANCHARD (1918-1919 ; Clément, 1949-1952)	DEGAGNÉ (1927-1940)	SPFC (1930-1945)	DAVIAULT (1952-1960)	CHANTAL (1953-1963)	POISSON (1966-1968)	BÉGUIN (1975-1982)
<i>mot anglais</i>	8	26	68	3	3	1	5
<i>francisation canadienne</i>	0	0	17	0	0	0	0
<i>calque (ou décalque)</i>	0	0	0	3	5	6	15
<i>faux ami</i>	0	0	0	23	4	0	0
<i>traduction (littérale)</i>	1	0	0	0	9	0	2
<i>américanisme</i>	0	3	0	5	2	1	1
<i>mot anglais canadienisé</i>	7	2	0	0	0	0	0
<i>mot anglo-français</i>	6	0	0	0	0	0	0

De façon générale, le terme d'*anglicisme* a le sens d'« emprunt à l'anglais », auquel se greffe la plupart du temps une connotation dépréciative. En d'autres mots, il rend compte d'une perspective à la fois historique et normative :

- (21) Un autre anglicisme presque universel chez nous c'est le mot « contrat » dans le sens qu'on lui donne en anglais. Un tel a obtenu tel contrat, il n'a pu exécuter son contrat, etc. [...] Un « contrat », en français, n'est pas une entreprise, c'est une convention entre individus. On signe un contrat, on n'obtient pas un contrat. Toujours l'anglais ! (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 30 mai 1903)
- (22) [...] combien de nos compagnies d'assurances **IARD** (incendies, accidents, risques divers) ont le courage de remplacer dans leur dénomination sociale l'anglicisme assurances générales par ces initiales reconnues par toute la francophonie ? [...] (Beaudry, « Langue », 11 mars 1996)

Il arrive aussi, mais plus rarement, que le terme soit utilisé sans valeur normative, comme dans l'exemple suivant :

- (23) [...] Banqueter est un verbe neutre qui signifie fréquenter les banquets, faire bonne chère. Il s'employait autrefois activement, dans le sens de régaler quelqu'un.
- Dans le sens de donner un banquet en l'honneur de quelqu'un, c'est un anglicisme, mais un anglicisme qui sera probablement bientôt passé dans notre langue ; en sorte qu'on peut, à mon avis, l'employer comme néologisme, en le soulignant. (Fréchette, « À travers les dictionnaires et la grammaire », 19 mars 1897)

Toutes les autres dénominations utilisées par les chroniqueurs pour désigner les emprunts à l'anglais sont elles aussi porteuses d'une valeur normative. C'est, par exemple, le cas du terme *mot anglais* dans l'exemple suivant :

- (24) Depuis quelques jours, un mot me passe par la tête de temps en temps, et je me propose, à chaque fois, de vous en parler, lecteurs à l'affût d'un mauvais mot à extraire du gazon de notre langue comme une mauvaise herbe récidiviste.

Ce pissenlit, cette fois, c'est le mot « valance » ou « valence », qu'on trouve dans les réclames de marchands de rideaux [...].

Mais le mot valence ou valance, selon le choix du moment des traducteurs paresseux, n'est qu'un mot anglais. Assez joli, je l'avoue. Il désigne l'encadrement qu'on met en haut d'une fenêtre, souvent orné, en tissu ou en bois. L'anglais « valance » se dit en français par un mot bien moins joli, mais qui a au moins l'avantage d'être authentique : la *cantonnière*. [...]

Arrêtons donc de dire des mots anglais quand nous parlons français. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 22 juin 1977)

Comme le montre cet exemple, l'utilisation de l'expression *mot anglais* contribue à entretenir l'idée que le français qui a cours au Canada résulte d'un mélange de français et d'anglais.

Contrairement au terme d'*anglicisme*, utilisé pour qualifier diverses sortes d'emprunts à l'anglais (emprunts directs, emprunts sémantiques et calques notamment ; voir les exemples (21), (22) et (23) cités ci-dessus ; voir aussi Lamontagne, 1996 : 38 et suiv.), les autres termes auxquels recourent les chroniqueurs ont une portée plus restreinte. Ainsi, l'expression *mot anglais*, utilisée surtout dans les chroniques de Degagné et de la SPFC, qualifie essentiellement des emprunts directs à l'anglais :

- (25) Nous employons souvent ce mot anglais [*pantry*] pour désigner l'endroit de la maison où l'on serre les provisions, celui où l'on conserve les aliments, le lieu dans lequel on garde le linge de table et la vaisselle. Il faut dire dépense, garde-manger ou office, selon le cas. [...] (SPFC, « Corrigeons-nous ! », déc. 1930)

L'expression *francisation canadienne*, qui se rencontre exclusivement dans la chronique de la SPFC, et celle de *mot anglais canadianisé* (ou *francisé*), qui se rencontre essentiellement dans les chroniques de Blanchard et de Degagné, qualifient des mots empruntés directement à l'anglais, mais qui ont subi une adaptation phonétique ou morphologique importante :

- (26) « Djomper » (*to jump*). Pourquoi pas *sauter*, je vous le demande ? Détestable manie de nos gens d'émailler leurs propos de mots anglais francisés à leur manière. *Djomper* fait la paire avec *domper*. (Degagné, « Questions de français », 4 juill. 1935)

Quant au terme de *faux ami*, utilisé par Daviault et par Chantal, il qualifie des emprunts sémantiques à l'anglais :

- (27) D'où vient donc que l'on dise si souvent chez nous qu'un tel « contrôle » une entreprise, qu'une société en « contrôle » une autre ? C'est que **contrôler** est le type même du faux-ami. **To control** et contrôler n'ont pas la même signification en anglais et en français et quand on passe, comme c'est souvent le cas au Canada, de la première à la deuxième langue, on greffe sur le terme français le sens anglais. « To control » signifie en effet « commander à, diriger, avoir la haute main sur » (Koesller et Derocquigny, **Les faux-amis**). (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 16 mai 1959)

Le terme de *calque* (ou de *décalque*, utilisé occasionnellement par Daviault), qui se rencontre surtout après 1950, et celui de *traduction littérale*, utilisé surtout avant 1950, servent pour leur part à qualifier des emplois qui résultent d'une traduction littérale d'un emploi qui a cours en anglais :

- (28) Sous l'influence de l'anglais, on utilise parfois dans les communications téléphoniques de tous les jours des formules de politesse qui n'ont pas cours en français.

C'est le cas notamment du mot *bienvenue*, si couramment employé chez nous en réponse à *merci*. Il s'agit d'un calque de la formule anglaise *You're welcome* ! (Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 23 juill. 1991)

Enfin, certains chroniqueurs se servent parfois du terme *américanisme* pour qualifier des emprunts à l'anglais nord-américain (par opposition à celui qui a cours en Angleterre) :

- (29) Il est bon de se répéter. Surtout en ce qui concerne les mots français, car il est fort difficile d'extirper les mauvaises herbes qui souillent encore notre langue. Le mot « canne » par exemple. La canne est la tige droite de certaines plantes (canne à sucre). [...] Il n'est pas question de boîte de conserve. C'est alors, quand cet infortuné vocable est employé au Québec dans ce sens, un anglicisme, venu de « can ». Remarquer [*sic*] que c'est plutôt un américanisme, puisque les Britanniques disent « tin » et non « can ». (Béguin, « Au fil des mots », 1^{er} sept. 1977)

3° *Faute et ses variantes*

Pour qualifier les emplois qu'ils commentent, les chroniqueurs se servent aussi de dénominations qui traduisent des préoccupations d'ordre essentiellement normatif. C'est le cas des termes de *faute* (ou d'*expression fautive*, de *façon*, *manière fautive de s'exprimer* et d'*usage fautif*), de *barbarisme* (ou de *mot*, *expression*, *appellation barbare*), d'*impropriété* (ou de *mot*, *terme*, *expression*, *façon de parler*, *appellation impropre*) et d'*abus* (ou d'*emploi abusif*), qui sont souvent utilisés par les chroniqueurs. Il faut aussi mentionner certaines dénominations moins fréquentes dans leur discours, celles de *locution vicieuse* (ou de *vice (de langage)* et d'*expression*, *locution*, *façon de parler vicieuse*), d'*erreur*, de *défaut*, de *corruption*, d'*incorrection* (ou de *façon de parler*, *tournure*, *expression incorrecte*) ou de *solécisme* notamment. Attestées dans les premières chroniques, la plupart de ces dénominations se rencontrent encore à la fin du XX^e siècle (voir Tableau 125).

Tableau 125 :
Nombre d'emplois qualifiés de /fautes/

DÉNOMINATION	1 ^{re} PÉRIODE (1865-1910)	2 ^e PÉRIODE (1910-1950)	3 ^e PÉRIODE (1950-1970)	4 ^e PÉRIODE (DEPUIS 1970)
<i>faute</i>	53	73	82	55
<i>barbarisme</i>	108	28	19	6
<i>impropriété</i>	5	35	5	3
<i>abus (ou emploi abusif)</i>	14	26	5	1
<i>locution vicieuse</i>	0	24	2	0
<i>erreur</i>	4	4	6	7
<i>défaut</i>	1	16	1	0
<i>corruption</i>	3	12	0	0
<i>in correction</i>	2	3	0	8
<i>solécisme</i>	0	4	7	0

Les chroniqueurs se servent du terme de *faute* pour qualifier de façon générale tous les faits de langue qui sont à proscrire selon eux, qu'il s'agisse d'erreurs de vocabulaire, d'orthographe, de prononciation ou de morphosyntaxe :

- (30) [...] Très souvent nous voyons dans les rapports des tribunaux « le huissier », « au huissier ». C'est une grosse faute. L'« h » de « huissier » étant muet, on doit écrire et dire « l'huissier », « à l'huissier ». « Le huissier » est aussi incorrect que « le homme ». (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 11 nov. 1899)
- (31) Un grand nombre de nos fautes reçoivent encore la caution de certains de nos politiciens, mais cela ne les rend quand même pas officielles. Par contre, même lorsque notre législateur donne le bon exemple, comme dans le cas de l'anglicisme *comté* qui a été remplacé par le mot juste **circonscription**, cela passe trop souvent inaperçu et c'est presque toujours de ces misérables *comtés* qu'il est question tant à l'Assemblée nationale que dans nos journaux. (Beaudry, « Langue », 2 juill. 1996)

Le terme de *barbarisme*, qui se rencontre principalement dans la chronique de Buies (Bl., 1865-1866), mais aussi dans celles de Fréchette, de Blanchard (1918-1919), de Dagenais (1966a et 1966b) et de Béguin, sert lui aussi à désigner des emplois jugés inacceptables par les chroniqueurs, peu importe la composante de la langue dont ils relèvent :

- (32) « Greillé ». – J'écris ce mot à peu près comme on le prononce. Du reste, les barbarismes n'ont pas d'orthographe. *Greillé* est employé, je crois, pour *gréé*. Je n'ai pas besoin d'indiquer le nombre infini de circonstances où l'on introduit le « *greillé* ». Les vices de prononciation ne devraient pas[,] du moins[,] conduire jusqu'aux erreurs de sens. (Bl., « Barbarismes canadiens », 5 janv. 1866)
- (33) Nom d'invention canadienne, *réacté* est un barbarisme aussi abominable que le faux verbe *acter* par lequel on a cru, calquant l'anglais, pouvoir dire « jouer » en parlant d'un comédien. On trouve dans les dictionnaires les verbes *agir* et *actionner* et les verbes *réagir* et *réactiver* et l'on peut dire *réactionner* comme synonyme d'*actionner de nouveau*, mais ni *acter* ni *réacter* ne sont des termes français. *Réacté*, qui voudrait dire « mû par réaction » et, par conséquent, serait un dérivé d'un verbe inexistant qui, lui,

aurait pour signification « mouvoir par réaction », est à proscrire. Le mot *jet*, qui est internationalisé, et les expressions *avion à réaction*, *biréacteur* ou *quadriréacteur* suffisent à leur tâche. (Dagenais, « Des mots et des phrases », 7 mars 1966)

Plus rarement, on trouve aussi les termes de *locution vicieuse*, d'*erreur*, de *défaut* ou d'*in correction* pris dans le même sens :

- (34) Au Canada, on donne le nom de *quartier résidentiel*, par opposition à *quartier commercial*, aux quartiers où il y a peu ou pas de boutiques et d'usines, où se trouvent surtout des habitations, des résidences. Le mot *résidentiel* ne se trouve dans aucun dictionnaire ; en France, on dit : *quartier bourgeois*. *Quartier commercial* est aussi une locution vicieuse ; c'est *quartier commerçant* ou *marchand* qu'il faut dire. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1930)

Quant aux termes d'*abus*, d'*impropriété*, de *corruption* et de *solécisme*, ils servent pour leur part à désigner des types de faute spécifiques. Les deux premiers sont utilisés surtout pour qualifier des mots qui sont utilisés dans un sens qu'ils n'ont pas en français, selon les chroniqueurs :

- (35) En France, l'*avenue* est une voie par laquelle on arrive dans un lieu. [...] *Avenue* s'y emploie aussi dans un sens spécial pour désigner une large voie publique, ordinairement bordée d'arbres, par laquelle on arrive à un palais, à un château, à une place, etc. [...]

C'est à tort que l'on donne, au Canada, le nom d'*avenues* à de simples rues pour les distinguer des rues qui les croisent. Cet abus, qui nous vient des États-Unis, est à éviter. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », mars 1930)

- (36) – À bas la *balance* [nos italiques], à moins qu'il ne s'agisse de l'instrument à peser ou de la balance de vérification en compatibilité ; [d]isons : « Il a mangé *le reste* de sa ration ; Les uns riaient, *les autres* pleuraient ; J'ai pris une partie du gâteau, il a pris *l'autre* ou *le reste* ». Disons même le *solde* ou le *reliquat* d'un compte plutôt que la *balance* d'un compte.

– Balançons cette vulgaire impropriété. (Laurence, « Notre français sur le vif », 28 avr. 1944)

Pour sa part, le troisième est réservé pour qualifier des mots qui, aux yeux des chroniqueurs, sont mal prononcés :

- (37) « Chyéère », « Chyéérée » (chaudière, chaudiérée). – Voilà bien une des plus affreuses corruptions de notre parler populaire. Peut-on lui donner une explication ? Le changement de *chau* en *ché* et de *è* en *é* n'offre pas de difficulté, les sons vicieux étant habituels dans la bouche du peuple. Mais comment *diè* est-il devenu *yè* ? Cette corruption n'est pas propre au mot qui nous occupe. On la retrouve dans les mots *Dieu*, *dié*, *dia*, *adieu*, que l'on prononce *Yeu*, *yé*, *ya*, *ayeu*. Le Dictionnaire Darmesteter, au tableau figuratif de la prononciation, parle de l'« i consonne », que renferment, par exemple, les mots *prier*, *hier*, *ouvrier*, *craindriez*, prononcés (cela est remarquable chez nous) comme s'ils contenaient un y : *pri-yer*, *hi-yer*, *ou-vri-yer*, *craindri-yez*. Ne peut-on [pas] supposer avec vraisemblance que *Dieu*, *dié*, *dia*, *adieu* [...] ont d'abord, par analogie, fait *D'yeu*, *d'yé*, *d'ya*, *ad'yeu*, puis, par élimination de la consonne *d*, *Yeu*, *yé*, *ya*, *ayeu* ? – C'est de la même façon que *chaudière* se sera muée en *chau-d'yère*, puis en *chayère*. [...] (Degagné, « Questions de français », 27 mai 1931)

Le dernier sert essentiellement à qualifier des fautes qui relèvent de la morphosyntaxe :

- (38) [...] « Quand *on se'n n'attend pas* », phrase cueillie au vol. On voulait dire : quand on *ne s'y attend* pas. Un solécisme [...] : *s'en attendre*, pour *s'y attendre*, car on ne s'attend pas *de*, mais à quelque chose [...]. (Degagné, « Questions de français », 21 oct. 1932)

4° *Archaïsme* et ses variantes

Le terme d'*archaïsme* (ou d'*expression*, *tournure*, *locution archaïque*) revient le plus souvent sous la plume de Geoffrion, de Daviault, de Chantal et de Béguin. Pour sa part, Daviault utilise aussi fréquemment l'expression *vieux mot* (ou *vieux terme*, *vieille expression*, *mot vieilli* et *mot ancien*) (voir Tableau 126).

Tableau 126 :
Nombre d'emplois qualifiés d'/*archaïsmes*/

DÉNOMINATION	GEOFFRION (1923-1927)	DAVIAULT (1952-1960)	CHANTAL (1953-1963)	BÉGUIN (1975-1982)
<i>archaïsme</i>	49	130	55	37
<i>vieux mot</i>	2	15	0	2

Les chroniqueurs utilisent essentiellement ces termes pour établir l'origine d'un emploi canadien ; ils servent alors à qualifier des emplois qui ont déjà eu cours en France, mais où ils sont sortis de l'usage :

- (39) Nos gens, comme ceux de l'Orléanais, de l'Anjou, de la Touraine, de la Bretagne, de la Normandie, du Berry, de la Picardie, disent *hureux*, *bienhureux*, *malhureux*, *hureusement*, *malhureusement*, au lieu de *heureux*, *bienheureux*, *malheureux*, *heureusement*, *malheureusement*.

Ce sont là des archaïsmes de prononciation.

Au témoignage des philologues, l'usage a longtemps flotté entre *eu* et *u* dans la prononciation de la première syllabe d'*heureux*. *U* a même prédominé au XVIIe siècle, et ce n'est qu'au XVIIIe qu'*eu* a fini par prévaloir. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 12 juill. 1924)

Même si le terme d'*archaïsme* témoigne d'une perspective essentiellement historique, il peut parfois rendre compte d'une perspective également normative. Pour certains chroniqueurs, en effet, le terme est porteur d'une connotation normative :

- (40) Notons [...] qu'un archaïsme de vocabulaire, de grammaire ou de tournure est incorrect et à proscrire au même titre qu'un barbarisme ou un solécisme : c'est une faute. (Dagenais, « Des mots et des phrases », 8 août 1966)

Le terme désigne alors des emplois qui ne sont plus acceptables du seul fait qu'ils ne sont plus en usage en France, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent.

5° *Dialectalisme* et ses variantes

Il arrive aussi qu'un emploi canadien soit qualifié de *dialectalisme* (ou de *forme*, *expression*, *façon de parler dialectale*), de *provincialisme* (ou de *mot*, *terme provincial* et d'*expression*, *locution*, *façon de parler provinciale*) et de *régionalisme* par les chroniqueurs. Le terme de *dialectalisme* – tout comme celui de *provincialisme* – est utilisé avant tout dans les chroniques publiées avant les années 1970 (notamment dans celles de Geoffrion, de Degagné, de la SPFC, de Daviault et de Dagenais) ; de son côté, le terme de *régionalisme* est attesté surtout dans les chroniques publiées depuis les années 1970 (notamment dans celles de Béguin et de Barbaud) (voir Tableau 127).

Tableau 127 :
Nombre d'emplois qualifiés de /*dialectalismes*/

DÉNOMINATION	GEOFFRION (1923-1927)	DEGAGNÉ (1927-1940)	SPFC (1930-1945)	DAVIAULT (1952-1960)	DAGENAIS (1959-1961)	BÉGUIN (1975-1982)	BARBAUD (1984-1986)
<i>dialectalisme</i>	0	2	5	98	1	2	13
<i>provincialisme</i>	13	0	17	0	11	0	0
<i>régionalisme</i>	0	3	0	0	0	41	14

Les termes de *dialectalisme*, de *provincialisme* et de *régionalisme* peuvent d'abord servir à qualifier des emplois hérités des dialectes français ; ils peuvent donc rendre compte d'une perspective historique :

- (41) [...] un personnage [il est question d'un roman de Françoise Gaudet-Smet, *Racines*] parle d'un cheval **déplet**, et il veut dire un cheval vif. **Déplet** signifie également : expéditif, prompt à la besogne. C'est un terme dialectal, qui nous vient du Bas-Maine et de la Touraine. (Daviault, « Propos sur notre français », 27 oct. 1957)

Les mêmes termes peuvent servir aussi à désigner des emplois qui ont cours non seulement au Canada, mais aussi dans une autre aire géographique (une province de France, la Belgique ou la Suisse, notamment), mais sans pour autant établir un lien de parenté ; leur utilisation relève alors d'une perspective géographique :

- (42) [...] l'expression incorrecte de « poser un geste » trahit une confusion avec l'expression « *poser un acte* » qui veut dire « le commettre, l'accomplir », ce qui semble en faire un bon synonyme de « intervenir ». Cette acception est néanmoins considérée comme un régionalisme répandu surtout au Canada et aussi en Belgique d'après *Le Robert*. [...] (Barbaud, « Parler d'ici », 11 mai 1985)

Le fait que certains chroniqueurs se servent du terme *régionalisme* pour qualifier aussi bien des emplois canadiens que d'autres qui ont cours dans certaines provinces de France montre que, pour eux, le Canada n'est pas envisagé d'une façon différente que celles-ci sur le plan linguistique. La langue qui a cours au Canada est donc tenue pour un français régional au même titre que les autres variétés régionales de France, aspect sur lequel nous reviendrons plus loin dans ce chapitre. De ce point de vue, Degagné se distingue toutefois des autres chroniqueurs étant donné qu'il qualifie de *régionalismes* les emplois qu'il estime caractéristiques de la seule région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il est un des seuls chroniqueurs, dans notre corpus, à se servir des termes *régional* et *régionalisme* pour qualifier des emplois usités dans une région du Canada seulement, et non pour qualifier en bloc l'ensemble des canadianismes, comme le font la plupart des autres chroniqueurs :

- (43) *Prononciations vicieuses*. – Il y en a de *canadiennes*, comme *in* homme. Il y en a de *régionales*. Nous avons les nôtres, certes au Saguenay, par exemple, *in* pour *an* : les *infin*s (enfants), *bin* (banc), *ghin* (gant), etc. Dans la région de Québec on dit *eil* (œil), *deil* (deuil), *Longheil* (Longueuil), etc. Dans la Beauce, on prononce *in* en *an*, et réciproquement : *ingean* (engin). [...] (Degagné, « Questions de français », 13 oct. 1930)
- (44) « Rendu que », pour *attendu que*. – Régionalisme charlevoisien et saguenéen, qui n'a probablement pas d'autre origine qu'une corruption vocale due à la similitude des sons. (Degagné, « Questions de français », 20 juill. 1939)

À ce sujet, Degagné fait donc preuve d'avant-gardisme puisqu'il semblait ne pas confondre les canadianismes, c'est-à-dire les particularismes qui ont cours partout au Canada, et les régionalismes, c'est-à-dire ceux qui sont usités dans une zone géographique à l'intérieur du Canada.

Qu'ils aient une portée historique ou une portée essentiellement géographique, ces termes peuvent aussi véhiculer une connotation péjorative. En effet, certains chroniqueurs s'en servent pour qualifier des particularismes du français canadien qu'ils jugent inacceptables :

- (45) [...] Le fait qu'un calque ait été « trouvé » dans une région de la francophonie n'est pas convainquant : [i]l y a des régionalismes partout, et ils sont justement cela, des régionalismes. Ils ont leur place à un certain niveau, mais ne peuvent être considérés comme des termes compris partout. « Chien chaud » pour hot dog, « hambourgeois » pour hamburger, calques qui sont une perte de temps, ne passeront pas nos frontières. On paralyse, on immobilise la langue en la bourrant de régionalismes. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 28 févr. 1979)

c) Bilan

Les principales dénominations dont les chroniqueurs se servent pour qualifier les emplois canadiens rendent compte d'une perspective tantôt géographique (*régionalisme*, *mot québécois*, *particularité*, etc.), tantôt historique (*archaïsme*, *néologisme* et *vieux mot*, par exemple), tantôt normative (comme *barbarisme*, *locution vicieuse* et *mot canayen*). Une même dénomination peut en outre être utilisée différemment d'un chroniqueur à l'autre, parfois même chez un même chroniqueur, ce qui ne devait pas toujours rendre leur discours clair pour les lecteurs. C'est que chacune de ces dénominations a un sens de base sur lequel peuvent venir se greffer, selon leur contexte d'utilisation, d'autres sens. Par exemple, le sens d'*archaïsme* est essentiellement historique, mais ce terme peut aussi véhiculer, en même temps, un sens normatif. Or, il n'est pas toujours possible de savoir comment telle ou telle dénomination est utilisée par les chroniqueurs, ce qui montre que leur discours ne contribue pas toujours à une bonne compréhension des emplois canadiens.

Par ailleurs, si certaines dénominations sont plus fréquemment utilisées que d'autres par les chroniqueurs, il faut également tenir compte du fait que leur utilisation évolue dans le temps. Dans les chroniques les plus anciennes, celles publiées avant 1910, les dénominations utilisées sont presque exclusivement de nature normative ; il s'agit principalement des termes *anglicisme*, *barbarisme* et *faute*. À partir de 1910, les chroniqueurs recourent plus souvent à des dénominations qui sont sinon absentes, du moins très rarement utilisées dans les chroniques publiées antérieurement ; c'est entre autres le cas des termes *archaïsme*, *canadianisme*, *dialectalisme* et *notre mot* (ou *mot canadien*), utilisés à partir des années 1920, ainsi que de *particularité*, terme qui apparaît à partir des années 1950, et de *régionalisme*, dénomination qu'on trouve surtout depuis 1970. Si les dénominations de nature normative ne disparaissent pas des chroniques parues depuis 1920, l'apparition de ces autres dénominations témoigne de la prise en compte d'une perspective plus descriptive des emplois canadiens à partir du début du XX^e siècle et pendant les décennies qui suivront, du moins chez certains chroniqueurs, dont Degagné, Geoffrion, Daviault, Chantal et Barbaud.

2. Formulations servant à désigner le modèle de référence

Lorsqu'ils commentent des emplois canadiens, les chroniqueurs les comparent souvent à un modèle qui leur sert de référence pour statuer sur leur caractère canadien ou encore pour les évaluer. À cette fin, ils recourent à diverses formulations pour désigner leur modèle de référence.

a) Présentation des principales formulations

Au total, les chroniqueurs opposent 3 669 emplois (= 38,4 % de tous les emplois canadiens) à un modèle de référence. Les principales formulations servant à désigner ce modèle de référence figurent dans le tableau 128 ci-dessous, où nous les avons réparties en fonction de 7 catégories différentes, par ordre décroissant d'importance. Comme c'est le cas dans le tableau 121, nous avons regroupé plusieurs dénominations et variantes apparentées ; par exemple, *mot correct* inclut aussi les emplois qualifiés de *terme correct*, de *locution correcte*, etc. ; nous préciserons plus loin de quelles variantes il s'agit.

Les différentes formulations dont les chroniqueurs se servent pour identifier le modèle de référence rappellent celles qui servent à faire observer qu'un emploi a cours au Canada et que nous avons analysées dans le chapitre 2. Dans certains cas, par exemple, les chroniqueurs ont recours à des formulations qui font référence à un espace géographique (*en France*, *à Paris*, *en Europe*, etc.) ou aux communautés qui y vivent (*les Français*, *les francophones*, etc.). Dans d'autres, ils se servent de dénominations qui désignent une variété de langue donnée (*français académique*, *français moderne* ou *français standard*, par exemple) ou de dénominations qui servent à qualifier un emploi tenant lieu d'équivalent, c'est-à-dire de référence ponctuelle, à celui qu'ils commentent (comme *mot français*, *expression exacte* ou *véritable mot*).

Tableau 128 :
Principales formulations servant à
désigner le modèle de référence

FORMULATION	NOMBRE D'EMPLOIS	FORMULATION	NOMBRE D'EMPLOIS
FRANCE		<i>vrai mot</i>	17
<i>en France</i>	1 236	<i>mot d'un pur français</i>	17
<i>les Français</i>	237	<i>dans l'usage reçu</i>	3
<i>à Paris</i>	75	TOTAL	250
<i>en français de France</i>	27	FRANÇAIS INTERNATIONAL	
<i>en Parisian French</i>	25	<i>en français métropolitain</i>	31
<i>dans l'usage français</i>	20	<i>en français international</i>	29
<i>terme consacré en France</i>	6	<i>en français universel</i>	28
TOTAL	1 626	<i>en français commun</i>	23
FRANÇAIS		<i>en français standard</i>	13
<i>en français</i>	616	<i>en français usuel</i>	7
<i>mot (bien) français</i>	395	<i>en français normal</i>	6
TOTAL	1 011	<i>en français véhiculaire</i>	5
FRANÇAIS ACADÉMIQUE		TOTAL	142
<i>en français académique</i>	208	FRANÇAIS MODERNE	
<i>en français littéraire</i>	132	<i>en français moderne</i>	62
<i>mot académique</i>	43	<i>en français actuel</i>	20
<i>en français de bonne compagnie</i>	21	<i>dans l'usage actuel</i>	11
<i>en français officiel</i>	15	<i>dans la langue courante</i>	8
<i>en français d'école</i>	13	<i>dans la langue contemporaine</i>	7
TOTAL	432	<i>dans l'usage moderne</i>	3
BON FRANÇAIS		TOTAL	111
<i>en bon français</i>	64	FRANCOPHONIE	
<i>dans le bon usage</i>	40	<i>dans la francophonie</i>	68
<i>mot correct (ou juste, exact)</i>	41	<i>les francophones</i>	11
<i>en français correct</i>	25	<i>en Europe</i>	13
<i>mot propre</i>	23	<i>dans l'usage européen</i>	5
<i>expression équivalente admise</i>	20	TOTAL	97

b) Sens des principales formulations

L'analyse des principales formulations servant à désigner le modèle de référence auxquels les chroniqueurs comparent les emplois canadiens devrait nous aider à dégager l'idée que ceux-ci se font de ce qu'est le français canadien.

1° *France et français*

Les formulations qui reviennent le plus souvent dans le discours des chroniqueurs pour désigner le modèle de référence auquel sont comparés les emplois qu'ils commentent font référence soit à la France – il s'agit des formulations *en France, les Français, à Paris, en français de France* (ou *dans le parler de France*), *en Parisian French, dans l'usage français* et *terme consacré en France* (ou *formule, expression consacrée en France*) –, soit au français tout court – ce qui est le cas de la formulation *en français* et des expressions *mot (bien) français* (ou *équivalent, nom, sens (bien) français* et *locution, appellation, tournure, forme, désignation (bien) française*). Comme on peut le voir dans le tableau 129 ci-dessous, la France ou le français tiennent lieu de modèle de référence dans le discours de tous les chroniqueurs, toutes périodes confondues.

Tableau 129 :
Nombre d'emplois comparés à la langue
qui a cours en France ou au français

FORMULATION	1 ^{re} PÉRIODE (1865-1910)	2 ^e PÉRIODE (1910-1950)	3 ^e PÉRIODE (1950-1970)	4 ^e PÉRIODE (DEPUIS 1970)
FRANCE				
<i>en France</i>	162	598	411	65
<i>les Français</i>	8	112	111	6
<i>à Paris</i>	10	10	47	8
<i>en français de France</i>	0	4	4	19
<i>en Parisian French</i>	0	25	0	0
<i>dans l'usage français</i>	0	5	15	0
<i>terme consacré en France</i>	0	3	0	3
TOTAL	180	757	588	101
FRANÇAIS				
<i>en français</i>	95	259	172	90
<i>mot (bien) français</i>	21	182	169	23
TOTAL	116	441	341	113

Les chroniqueurs comparent le plus souvent les emplois canadiens à ceux qui ont cours en France, parfois aussi à ceux qui ont cours à Paris. Cette approche repose sur une démarche différentielle, c'est-à-dire qu'elle consiste à relever et à observer les différences qui existent entre

l'usage qu'on fait du français au Canada et celui qu'on en fait en France ou à Paris ; elle rend donc compte d'une perspective géographique :

- (46) Le français dispose de deux expressions pour marquer l'antériorité ou la postériorité dans l'espace : *en avant* et *devant* d'une part, *en arrière* et *derrière* d'autre part. Il semblerait qu'au Canada on emploie *en avant* ou *en arrière* là où en France l'usage préfère *devant* et *derrière*. Ainsi un Français dira que les enfants jouent *devant* (et non « en devant de ») la maison. Bien entendu, cela ne veut pas dire que *en devant* ne se dise pas, mais cette locution et son antonyme *en arrière* supposent une certaine distance entre les lieux considérés. On dira par exemple : « En avant de l'île on aperçoit un rocher à demi submergé ». (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », mai-juin 1967)

Toutefois, comme nous l'avons déjà vu, la simple constatation qu'un emploi n'a pas cours en France peut être porteuse d'une connotation normative. Autrement dit, le fait d'opposer un emploi canadien à un emploi hexagonal n'est pas toujours de nature strictement géographique, mais peut aussi servir un but normatif. C'est que la langue qui a cours en France, parfois celle qui a cours à Paris⁸, est considérée comme un modèle en matière de langue :

- (47) [...] on se plaît à reconnaître à chaque pays des « spécialités » qu'il réussit mieux que d'autres. Je dirais que celles de la France sont ses vins, ses fromages, sa cuisine, ses modes, pour m'en tenir à ce qu'on lui conteste le moins. J'ajouterais aussi, chose qui ne manque jamais de choquer quelques-uns de mes compatriotes, qu'on y parle assez bien la langue française, suffisamment bien en tout cas pour qu'on puisse la prendre comme modèle. D'ailleurs, en a-t-on d'autres à proposer ? (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 3 janv. 1958)
- (48) Ce qui importe en premier lieu pou[r] nous, Canadiens d'origine française, c'est que nous cessions de nous prendre pour ce que nous ne sommes pas. Le Québec n'est pas la France. Quand nous parlons d'usage, nous devons savoir que celui qui peut s'établir dans le Québec ne compte pour rien... en français. Pour nous, comme pour les Belges et les Suisses de langue française, le français ne peut être que celui de Paris. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 25 janv. 1960)

Pour bien des chroniqueurs, la langue qui a cours en France est considérée comme un ensemble d'usages relativement homogènes, mais certains d'entre eux émettent néanmoins des réserves. Il arrive en effet que des chroniqueurs précisent que tous les usages hexagonaux ou parisiens ne sont pas d'égale valeur. C'est le cas surtout des chroniqueurs qui se montrent plus ouverts à une certaine légitimité pour le français canadien. Ceux-ci estiment que toute comparaison entre le français canadien et celui qui a cours en France nécessite une excellente connaissance de ce

⁸ À ce propos, on peut noter que Blanchard se sert de l'expression *Parisian French* lorsqu'il oppose la langue des Canadiens à celle qui a cours à Paris. Il ajoute, cependant, qu'il s'agit d'une dénomination qu'il reprend à ses « concitoyens anglais » (« Le bon langage », 15 juin 1918) et il la met entre guillemets, un peu comme s'il prenait ses distances par rapport à ce terme qui, il est vrai, véhiculait une connotation extrêmement négative à l'endroit du *Canadian French Patois*, auquel le *Parisian French* était généralement opposé (voir Bouchard, 1988 ; Daoust, [1974] : 69 et suiv.).

dernier. Ils n'hésitent donc pas à reprocher à leurs homologues plus puristes de mal connaître la langue des Français et, partant, de porter des jugements mal éclairés sur les emplois canadiens :

- (49) La *Semaine religieuse* du 9 août a publié, sous la signature de Sirius, un article vraiment intéressant pour les défenseurs de notre parler populaire, qu'on s'obstine à dénigrer devant le grand public, faute de l'avoir suffisamment étudié, et faute surtout de le comparer à celui de France qu'on se met encore moins en peine de connaître. (Paris, « Glane philologique », 18 oct. 1902)

Même si certains chroniqueurs signalent parfois qu'il existe différents registres de langue en France et à Paris, et que tous les Français ou tous les Parisiens ne doivent pas être pris comme des exemples à suivre en matière de langue, ils jugent tous que la langue qui a cours en France ainsi que celle qui a cours à Paris reste néanmoins un puissant pôle d'attraction :

- (50) [...] Il reste à préciser quel est le bon usage. C'est une question épineuse que nous nous réservons de traiter un jour. Sans admettre tous les usages français (nous avons dit ce que nous pensions du « ticket » de métro), il ne faut pas non plus tomber dans un chauvinisme exagéré. Notre langue est tout de même le français et le français se parle surtout en France et singulièrement à Paris. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 2 avr. 1953)
- (51) – [...] Il est vrai que le parisien, le français de Paris, passe pour le type du meilleur français. Mais il y a beaucoup d'arbitraire dans cette conception.
 – Oui. Cela ne veut pas dire que tous les Parisiens parlent un français parfait.
 – Loin de là. Il y a l'argot parisien, le parler snob parisien, qui ne sont pas à imiter. En revanche, on peut entendre dans d'autres villes et en province un français au moins aussi pur qu'à Paris. Mais Paris étant devenu, pour des raisons politiques, historiques et géographiques la métropole de la France, Paris groupe une élite particulièrement imposante et des institutions de première valeur. Il est donc naturel de considérer Paris comme la capitale linguistique de la France. (Laurence, « Notre français sur le vif », 11 avr. 1947)

Ils sont en outre d'avis que cette langue a cours dans l'ensemble des pays francophones et ils la considèrent comme une sorte d'idéal à atteindre si les Canadiens veulent continuer à faire partie de la grande famille francophone :

- (52) [...] le Canadien français est parfaitement libre de continuer à appeler veste ce que le reste du monde français nomme gilet ; il sera compris au Canada... français. Mais s'il veut déborder le cadre étroit du « cercle de famille », il faudra bien qu'il adopte l'usage français, celui que suivent les quarante-quatre millions de Français, les Belges wallons, les Suisses romands et les innombrables étrangers à travers le monde qui parlent le français de France. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 3 janv. 1958)

Les chroniqueurs peuvent aussi comparer les emplois canadiens à ceux qui ont cours non pas en France, mais en français tout court. Il reste toutefois plutôt difficile de savoir à quoi réfère exactement le terme de *français* pour eux. Celui-ci peut en effet avoir au moins l'un des trois sens suivants : « ce qui appartient à l'usage hexagonal », « ce qui appartient à la langue française » et

« ce qui est conforme au bon français ». Toutefois, étant donné l'importance que les chroniqueurs accordent à la France en matière de langue, ceux-ci confondent généralement *français* et *hexagonal* (voir aussi chapitre précédent) :

- (53) Eh ! cher monsieur, parlez donc et écrivez donc le canayen tant que vous voudrez : j'admets que c'est beaucoup plus simple que d'apprendre le français. Mais n'essayez pas d'entraver ceux qui ont quelque affection pour la belle langue de la France, et voudraient la voir fleurir chez nous dans sa grâce et sa pureté. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 25 nov. 1899)
- (54) La question n'est pas de savoir si vous, moi ou un autre Canadien aimons ou n'aimons pas un mot. Il s'agit de savoir si ce mot est français ou s'il ne l'est pas. Un mot n'est pas français seulement parce qu'on le trouve dans un dictionnaire français, comme *ligue* ; il n'est français que s'il est employé dans le sens qu'il a pour les Français. Or pour les Français, le mot *ligue* n'a pas le sens d'association d'équipes sportives jouant les unes contre les autres. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 11 janv. 1960)

On peut du reste établir un parallèle avec la formulation « pas français » dont certains chroniqueurs se servent pour qualifier des emplois qu'ils jugent inacceptables en raison de leur absence dans l'usage français ou dans les dictionnaires faits en France, comme nous l'avons vu. Même s'il peut y avoir des nuances selon les chroniqueurs, le qualificatif *français* réfère donc essentiellement aux usages hexagonaux ou encore à ceux décrits dans les dictionnaires, idée que véhiculent aussi les termes *français académique* et *français international* (voir plus loin).

La majorité des chroniqueurs ne font donc pas de distinction entre le français qui a cours en France et le français tout court. Bien au contraire, ils confondent généralement le français (comme langue) avec celui qui a cours en France (comme variété dominante de cette langue) :

- (55) [...] Nous avons assez à souffrir du fait que les mots chausson et chaussette, jaquette et robe de nuit, col et cravate, valise et malle, châssis et fenêtre, veste et gilet, appartement et chambre, modiste et couturière, fleur et farine ont un sens différent en France et au Canada. [...] En langue française, il semble que c'est la France qui doit faire école et que nous devrions le plus possible conformer notre langage au langage français. Ce sont de semblables confusions de mots [...] qui portent les Anglais [...] à penser que nous ne parlons pas le français de France. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 14 déc. 1918)

Ceci étant dit, il y a néanmoins quelques rares chroniqueurs qui semblent faire cette différence. Ces chroniqueurs semblent en effet concevoir le français de France comme une variété géographique de français qui peut présenter un certain nombre d'emplois qui lui sont propres. C'est le cas notamment chez Degagné, comme on peut le voir dans l'exemple suivant :

- (56) « Week-end ». – Une affaire tout à fait passée dans les mœurs, et un mot tout à fait passé en français... de France. Nous disons, nous, *fin de semaine*, et nous faisons bien. [...] (Degagné, « Questions de français », 2 août 1934)

La même idée se retrouve aussi chez Daviault et chez Barbaud :

- (57) Le plus important à vous révéler, c'est que, et vous ne vous en étonnerez pas si vous vous arrêtez à y réfléchir, c'est que les Canadiens ne désignent pas la « canadienne » [« manteau de coton doublé de flanelle ou de fourrure »] par ce nom. Il fallait, pour adopter ce nom, qu'on vît de l'exotique dans le vêtement en question, ce qui ne pouvait se produire ici.

[...]

[...] Si nous voulions devenir tout à fait sérieux, nous verrions dans cet exemple une des causes qui empêchent le français de France et le français des autres parties du monde d'être tout à fait pareils ; qui empêchent, en tout cas, le synchronisme parfait des états du français dans le monde. (Daviault, « Propos sur notre français », 27 déc. 1953)

- (58) C'est au cours d'un séjour en Anjou chez mon ami Hubert que j'ai appris ce qu'était une... « fillette ». Mais non, vous n'y êtes pas. Il ne s'agit pas d'une petite fille. En Anjou, une *fillette* [...] est une demi-bouteille de vin de la forme d'une bourguignonne qui contient un blanc délicieux dont les Angevins sont très fiers. C'est donc en savourant ladite fillette aux reflets dorés que nous nous sommes lancés sur la piste inattendue d'un divertissement linguistique, en l'occurrence celui de retracer les mots qui, en français du Québec comme en français de France, servent à désigner les... enfants. [...] (Barbaud, « Parler d'ici », 12 mai 1984)

Il arrive toutefois plutôt rarement que les chroniqueurs considèrent que le français qui a cours en France peut lui aussi présenter un certain nombre de particularismes.

2° Français académique et ses variantes

Les termes de *français académique* (ou de *langue, vocabulaire, mot académique*), de *français littéraire* (ou de *langue littéraire*), de *français officiel*, de *français d'école* et de *français de bonne compagnie* (ou de *français de bonne société*) sont utilisés principalement dans les chroniques publiées entre 1920 et 1960, plus précisément dans celles de la SPFC, de Geoffrion, de Laurence, de Daviault et de Chantal (voir Tableau 130).

Tableau 130 :
Nombre d'emplois comparés au /français académique/

FORMULATION	SPFC (1930-1945)	GEOFFRION (1923-1927)	LAURENCE (1943-1947)	DAVIAULT (1952-1960)	CHANTAL (1953-1963)
<i>français académique</i>	2	97	0	118	29
<i>français littéraire</i>	0	127	1	4	0
<i>français officiel</i>	0	8	7	0	0
<i>français d'école</i>	13	0	0	0	0
<i>français de bonne compagnie</i>	8	12	0	0	0

Toutes ces expressions font référence à un même modèle en matière de langue. Toutefois, si elles désignent des concepts qui allaient peut-être de soi pour certains chroniqueurs, elles sont loin d'être claires puisque ceux-ci ne précisent guère ce qu'elles désignent exactement pour eux.

Pour la majorité des chroniqueurs qui l'utilisent, Geoffrion, Daviault et Chantal notamment, l'expression *français académique* est étroitement associée à la langue qui a cours en France :

- (59) Il est vrai que nos gens ont un autre terme [que *saplaine* « jeune arbre »] pour désigner la même chose, et un terme bien français cette fois, mais qui n'a pas cette acception dans le français académique. C'est **gaule**, qui désigne chez nous, plus précisément, un arbre de plus de 10 pieds dont le diamètre à hauteur de poitrine est inférieur à 4 pouces. C'est la « haute gaule ». La « petite gaule » a de 3 à 10 pieds de hauteur. Or, gaule[,] en français « de France », désigne une longue perche, un long bâton. Nous connaissons aussi ce dernier sens, et c'est même le plus connu de nos gens. (Daviault, « Propos sur notre français », 22 janv. 1956)

Le français académique ne correspond toutefois pas à tout le français qui a cours en France pour eux. Ces chroniqueurs excluent en effet de la langue académique tous les emplois qui sont en usage en France, mais où ils ont cours seulement dans les classes populaires, dans le registre familier ou encore dans certaines régions :

- (60) Le mot *garrocher* ne se trouve pas dans les dictionnaires de la langue académique. Mais il appartient aux parlers du Poitou, de l'Aunis et de l'Anjou.
 Dans ces provinces, *garrocher* et *se garrocher* s'emploient, en parlant de pierres et de cailloux, pour : jeter et lancer, se jeter et se lancer. On y dit comme chez nous : le caillou que tu m'as *garroché* a manqué me frapper à la figure ; ils se sont *garroché* des pierres ; des gamins l'ont *garroché*. [...] (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 22 déc. 1923)

Pour ces chroniqueurs, le *français académique* correspond donc à un modèle en matière de langue qui est étroitement lié à l'usage qui a cours en France tel que représenté par les dictionnaires français ; il correspond ni plus ni moins à ce que certains appellent aujourd'hui le *français standard* ou le *français de référence* (voir Francard, 2000 ; Poirier, 2000b), c'est-à-dire à l'ensemble des usages non marqués dans les dictionnaires français (voir Martel et Cajolet-Laganière, 1996 : 18, note 2).

Quant au terme de *français littéraire*, relevé principalement sous la plume de Geoffrion, il montre toute l'importance que ce dernier accorde à l'usage des écrivains français pour définir le modèle en matière de langue, ce qu'illustre bien la citation suivante :

- (61) [...] nous n'avons que deux langues officielles : l'anglais et le français ; non pas l'anglais de New-York ou de Paris, mais l'anglais tout court ; non pas le français de Toronto ou des îles normandes, mais le français

tout court, c'est-à-dire le français tel que l'a consacré l'usage des bons écrivains de France. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 18 oct. 1924)

Le sens que les chroniqueurs donnent à *français académique* et à *français littéraire* est du reste sensiblement le même que celui qu'on trouve dans les travaux d'Adjutor Rivard, qui les a mis de l'avant (voir Verreault, 2006), et dans ceux de la SPFC (voir Mercier, 2002a : 129-131), ce qui montre encore une fois à quel point le discours de certains chroniqueurs est largement tributaire des travaux de la SPFC.

Geoffrion se sert aussi, mais beaucoup plus rarement, de *français officiel*, expression qui est aussi utilisée par Laurence. Chez eux, *français officiel* désigne le même modèle de référence que *français académique* ou *français littéraire*. Dans l'exemple ci-dessous, par exemple, Laurence s'en sert comme synonyme de *langue littéraire* :

- (62) – À propos d'échapper, je remarque qu'on emploie très généralement ce verbe chez nous (dans la langue parlée) au sens de *laisser tomber* : « J'ai échappé mon crayon ; Il a échappé sa belle-mère au bout du pont ; Il a échappé une belle occasion de se taire ; Il a échappé un mot dans l'oreille d'une commère ». Sauf erreur, cet emploi du verbe *échapper* est incorrect.
- En effet, le français officiel ignore cet emploi. La langue littéraire dit : « J'ai laissé tomber mon crayon ; j'ai lâché mon crayon ; mon crayon est tombé ; mon crayon m'a échappé (ou m'est échappé) ». (Laurence, « Notre français sur le vif », 18 mai 1946)

Dans la chronique de la SPFC, l'expression *français académique* cède le plus souvent le pas à celles de *français d'école* et de *français de bonne compagnie*, appellation qu'on trouve aussi chez Geoffrion. Ces expressions sont utilisées sensiblement dans le même sens que celles de *français académique* ou de *français littéraire* en ce qu'elles s'opposent au *français provincial* ou au *français populaire* :

- (63) Nous désignons sous le nom de *câline* un ajustement de tête que les femmes portent dans les campagnes. Ce terme est provincial. Pour parler le français de bonne compagnie, il faut dire : *bonnet de femme, coiffe*. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1933)
- (64) *Popote* a chez nous deux acceptions distinctes : il se dit des mets qu'on apprête, qu'on sert en général, et particulièrement des mets mal apprêtés. Ainsi, une maîtresse de maison fait elle-même sa *popote*, et tel ou tel mets est de la *popote*. Le terme *popote* est provincial ou populaire. Pour parler le français d'école, il faut dire *cuisine* dans le premier cas, et *mets mal apprêté* ou *pauvre cuisine* dans le second. (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1935)

Tout bien considéré, l'ensemble de ces dénominations ont ceci en commun qu'elles réfèrent à la langue qui a cours en France, plus particulièrement encore à celle qui n'est ni populaire ni régionale. Telles qu'utilisées par les chroniqueurs, ces dénominations sous-entendent que le

français canadien s'oppose au français académique comme langue essentiellement populaire (voir plus loin), conception qui est donc ancrée depuis bien longtemps dans l'imaginaire linguistique des Canadiens. Toujours défendue par certains auteurs, dont Lionel Meney (1999 ; voir aussi DQF) et Monique Nemni (1998), cette conception soutient qu'il n'existe qu'un seul standard en français et que le français canadien n'a pas de registre standard dont certains éléments peuvent lui être propres. Cette idée est aussi véhiculée par l'expression *français international* et ses variantes (voir plus loin).

3° *Bon français* et ses variantes

Plusieurs formulations utilisées par les chroniqueurs pour identifier le modèle de référence auquel ils comparent les emplois canadiens ont une valeur strictement normative. Il s'agit essentiellement de *en bon français*, *dans le bon usage*, *mot correct* (ou *terme correct*, *locution*, *expression correcte*, *terme exact*, *expression exacte* et *mot juste*) et *en français correct*. Ces dénominations reviennent le plus souvent dans les chroniques de Fréchette, de Geoffrion, de la SPFC, de Chantal, de Dagenais et de Béguin (voir Tableau 131).

Tableau 131 :
Nombre d'emplois comparés au /*bon français*/

FORMULATION	FRÉCHETTE (1893-1903)	GEOFFRION (1923-1927)	SPFC (1930-1945)	CHANTAL (1953-1963)	DAGENAIS (1959-1961, 1966a et b)	BÉGUIN (1975-1982)
<i>en bon français</i>	14	23	6	2	2	2
<i>dans le bon usage</i>	0	12	10	4	0	0
<i>mot correct</i>	0	0	2	15	11	4
<i>en français correct</i>	0	8	3	0	0	0

Les termes de *bon français* et de *bon usage* ainsi que ceux de *mot correct* et de *français correct* font tous référence à un ensemble d'emplois qui servent de modèle en matière de langue, mais il n'est pas toujours aisé de comprendre à quoi ils correspondent au juste pour les chroniqueurs. Toutefois, comme nous l'avons vu à propos de *bon usage* dans le chapitre précédent, les chroniqueurs se tournent plus souvent qu'autrement vers la langue qui a cours en France ou encore vers celle qui est décrite dans les ouvrages de référence publiés en France qui font autorité pour déterminer ce qui a cours *en bon français* ou *en français correct* :

- (65) La galette à la farine de sarrazin [*sic*] porte quelquefois, chez nous, le nom de *plug*. *Plug* est un mot anglais qui sert à désigner une cheville, un bouchon, un tampon, une tablette de tabac, etc. Il faut donc éviter de l'employer en parlant français. Disons *galette de sarrazin* [*sic*], qui est le terme consacré par le bon usage, en France. (SPFC, « Corrigons-nous », oct. 1933)
- (66) [...] nous disons « **papier carbon** » (sans doute à cause du « carbon paper » anglais), alors que le nom du corps chimique étant le **carbone**, l'expression correcte est **papier carbone** : « Papier chargé de couleur (à l'origine, de noir animal), et destiné à obtenir des doubles, en dactylographie ». Le mot **carbone** s'emploie aussi absolument : « Taper une lettre en six exemplaires, avec des carbonnes » (**Robert**). (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 27 oct. 1960)

C'est dire, encore une fois, toute l'importance que les chroniqueurs accordent à la langue qui a cours en France pour évaluer celle qui a cours au Canada. En d'autres mots, le bon usage du français n'est que rarement envisagé d'un point de vue canadien.

4° Français international et ses variantes

Apparus dans le milieu des années 1950, les termes de *français international* et de *français universel* sont principalement utilisés par les 5 chroniqueurs suivants : Chantal, Dagenais, Darbelnet, Béguin et Barbaud. Sous la plume de ce dernier, on trouve aussi plusieurs attestations de l'expression *français standard* (ou *langue standard*), qui fait son apparition à partir du milieu des années 1970 (voir Tableau 132).

Tableau 132 :
Nombre d'emplois comparés au */français international/*

FORMULATION	CHANTAL (1953-1963)	DAGENAIS (1959-1961 et 1966a)	DARBELNET (1963-1967)	BÉGUIN (1975-1982)	BARBAUD (1984-1986)
<i>en français international</i>	15	1	5	0	6
<i>en français universel</i>	16	8	0	4	0
<i>en français standard</i>	0	0	0	2	12

Pour les chroniqueurs qui s'en servent, les expressions *français international*, *français universel* et *français standard* désignent la langue qu'ont en commun tous les francophones, quelle que soit la région où ils habitent :

- (67) Tous les pays francophones connaissent plusieurs variétés de français. Selon les régions et les pays, les accents changent et les expressions semblent émaner du peuple même. En même temps, le français universel, ou standard, est connu et utilisé.

[...]

[...] Unifiant, liant ces parlures [celles qui ont cours dans les diverses régions du Québec], le français standard [...] avec ses vocabulaires techniques, et surtout [avec] le français écrit, se retrouve[,] lui,

partout. Ce français standard est le français dit universel. C'est ce qui se passe dans tous les pays et dans toutes les langues. (Béguin, « Au fil des mots », 20 juill. 1981)

Ces chroniqueurs insistent même tout particulièrement sur le fait que la langue ainsi désignée correspond à la langue commune à tous les francophones et ils se défendent de la réduire au seul français qui a cours en France, encore moins à celui qui a cours à Paris :

- (68) [...] pour tout ce qui n'est pas particulier au Canada, nous avons intérêt à employer le français que j'appelle international : car la France, pas plus que Paris, n'a le monopole du français, hier encore langue universelle. [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 22 juin 1958)
- (69) J'ai souvent parlé de la langue universelle. On en a déduit que je voulais « imposer » ici le français de Paris. Il n'y a pas de français de Paris. La langue n'est plus centralisée officiellement en France, à Paris. Ce que nous devons croire, c'est qu'il est possible d'utiliser une langue universelle qui nous ouvre les fenêtres sur le monde industriel, artistique et commercial, rayonnant à partir du Québec. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 14 mai 1982)

Telles que les chroniqueurs les utilisent, ces expressions désignent donc une langue abstraite puisqu'on ne peut pas l'associer à un groupe spécifique de locuteurs ni à une aire géographique précise.

Dans les faits cependant, cette langue qualifiée d'internationale, d'universelle ou de standard se confond bel et bien avec l'usage qui a cours en France :

- (70) On entend au Canada « Il a au-delà de soixante ans » alors qu'en France on ne dit guère que « il a plus de soixante ans ». *Au-delà de* est en somme à classer avec *en bas* et *en haut*[.] Ce sont des expressions que le français international emploie à propos de lieux, mais non quand il s'agit de quantités ou de niveaux superposés. (Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », mai-juin 1967)
- (71) [...] Je souhaite que l'État reconnaisse ses erreurs linguistiques et s'en débarrasse le plus rapidement possible, en s'alignant absolument et sans réserves sur le français dit universel. Je souhaite que les régionalismes soient considérés comme une émanation de la culture propre des Québécois, et n'envahissent pas la langue technique, de l'école, des recherches, des sciences. Que la « distance » entre langue et culture soit fixée. Je souhaite que la période de francophobie, qui n'est jamais qu'une manifestation d'un complexe d'infériorité (dépassé ou qui devrait l'être)[,] s'achève et cède la place à une connaissance plus sérieuse et plus objective de la France, qui est et restera, quoi qu'on fasse, le centre et l'inspiration de la francophonie. Sans la France, il n'y aurait pas de francophonie. Je souhaite que la France continue à nous aider en nous communiquant tout ce qu'elle fait, et si bien, en français, sans s'immiscer dans nos problèmes de langue auxquels elle ne comprend rien. (Béguin, « Au fil des mots », 31 déc. 1977)

Et ce sont les dictionnaires faits en France qui constituent les dépositaires de cette langue universelle ou internationale :

- (72) [Le mot *joual*] est désormais dans les Larousse parus depuis quelques années. On est « pris » avec, comme on dit. Que faire ? Je disais dans ma lettre⁹ que ce mot devait être enlevé du Larousse, dictionnaire du français universel, où il est difficile de faire entrer des régionalismes, des belgicisms, etc. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 26 avr. 1976)

Il n'est donc pas surprenant de constater que, pour certains chroniqueurs, le français dit *universel* ou *international* se confond avec le français tout court :

- (73) Depuis longtemps, j'exprime l'avis que le français canadien peut apporter des éléments utiles au français universel, au français tout court si l'on préfère. Non pas que j'entretienne des « idées de grandeur » sur la qualité de notre français. Mais l'échange de bons procédés a toujours son utilité. [...] (Davault, « Propos sur notre français », 20 mai 1956)
- (74) Toute région a ses régionalismes. Que les habitants de ladite région emploient, et c'est normal. Là n'est pas la question. Mais dans un dictionnaire international, seul [*sic*] les mots connus partout doivent figurer, à titre de mots authentiquement français, pour les besoins des communications internationales, entre les peuples parlant le français, que ce soit à Dakar, à Pointe-à-Pitre, à Matane ou à Fouilly-les-Oies. (Béguin, « Au fil des mots », 30 avr. 1976)

Comme celles de *français académique* et de *français littéraire*, les expressions *français international*, *français universel* ou *français standard* – qui font du reste toujours partie du discours normatif actuel – désignent donc un modèle de référence étroitement lié aux usages hexagonaux, plus particulièrement encore à ceux décrits dans les dictionnaires faits en France. Autrement dit, même si les expressions dont les chroniqueurs se servent pour désigner le modèle de référence auquel ils comparent le français du Canada changent au fil du temps, la réalité à laquelle elles réfèrent reste sensiblement la même.

Les chroniqueurs se servent aussi de certaines autres dénominations pour désigner le français international. Ainsi, Chantal se sert de *français métropolitain*. Tout en affirmant que ce terme désigne le français « que l'on parle à Paris, comme à Bruxelles ou à Genève » (« Défense et illustration de la langue française », 3 déc. 1959), Chantal établit un lien direct avec l'usage qui a cours en France, ce que suggère du reste l'utilisation de *métropolitain*, qualificatif qui réfère manifestement à la France et plus particulièrement encore à Paris :

- (75) [...] dans le cas de « drill », même francisé en **drille**, je ne vois vraiment pas la nécessité d'ajouter un anglicisme de plus au total impressionnant dont notre parler populaire est déjà chargé puisque le vocabulaire français nous fournit le mot **exercice** que tout homme parlant le français métropolitain ou international (que j'appelle ainsi par rapport aux variétés provinciales) utilise couramment dans le sens de

⁹ Il s'agit d'une lettre ouverte, consacrée à la présence du terme *joual* dans le dictionnaire Larousse, que Béguin a fait paraître dans les journaux ; voir Béguin, « Au fil des mots », du 26 au 30 avr. 1976.

« l'entraînement des soldats au maniement des armes et aux mouvements sur le terrain » (**Robert**). (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 3 déc. 1959)

En d'autres termes, le français métropolitain correspond, pour lui, à la « langue-mère », c'est-à-dire à celle dont est issu le français canadien, ce qui montre que le terme est loin de désigner la langue qui a cours dans l'ensemble de la francophonie :

- (76) Les Français continèrent [*sic*] à guider l'évolution de notre langue jusqu'à la conquête. Après 1760, le français connaîtra, au Canada, le destin des langues brusquement séparées de la langue-mère : il différera de plus en plus du français métropolitain et acquerra les deux caractéristiques qui distinguent les langues isolées. Notre parler est, d'une part, archaïsant ; (...) il a su conserver des mots ou des acceptions disparus du français contemporain [...] [.]. D'autre part, nous avons nécessairement forgé des néologismes pour désigner des choses ou des usages qui n'existaient pas en France [...]. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 16 mai 1956)

Pour sa part, Poisson recourt parfois au terme *français usuel (et authentique)* lorsqu'il veut désigner la langue qui est décrite dans les ouvrages de référence faits en France :

- (77) Comment traduire « when » si l'on veut éviter « alors que », l'universelle cheville de notre presse écrite et parlée ? Par quel terme le rendriez-vous dans : « Notre prochain bulletin à minuit alors que (when) nous vous présenterons... » ?

– Par un point ou un autre signe de ponctuation : Notre prochain bulletin à minuit. Nous vous présenterons...

[...]

[La locution conjonctive *alors que*], en français usuel et authentique, sert à marquer un rapport d'opposition : **Alors qu'il pleut à torrent, tu restes là, planté, à attendre** (Dictionnaire du français contemporain). (Poisson, « À la recherche du français », 12 août 1968)

Quant à lui, Béguin emploie parfois le terme de *français commun* ou de *français neutre*. Comme le montre l'exemple suivant, ce dernier correspond, pour lui, à une langue exempte de tout régionalisme :

- (78) Le Québec est capable de se faire connaître par sa langue, le français dans tous ses aspects, tous ses niveaux, du français neutre au français régional. Alors, et seulement alors, le français sera LA LANGUE OFFICIELLE du Québec. (Béguin, « Au fil des mots », 17 août 1977)

Enfin, Barbaud recourt parfois à *français véhiculaire* (plus rarement à *français commun*), terme qu'il utilise comme synonyme de *français international* :

- (79) C'est avec raison par ailleurs que nous nous préoccupons de savoir si le français que nous parlons est réellement différent du français commun (ou véhiculaire), ce dernier étant assimilé, à tort je dois dire, au français parlé à Paris. [...] (Barbaud, « Parler d'ici », 26 mai 1984)

- (80) [...] Le français du Canada évolue de façon divergente par rapport à deux « états » influents de la langue française : celui du français véhiculaire dit aussi français international d'une part et celui du français textuel ou français écrit d'autre part. [...] (Barbaud, « Parler d'ici », 23 juin 1984)

L'idée selon laquelle le français canadien s'oppose au français véhiculaire implique que le français des Canadiens est essentiellement une langue vernaculaire, c'est-à-dire une langue dont l'usage est principalement cantonné à des situations orales familières, idée sur laquelle nous reviendrons plus loin.

5° *Français moderne et ses variantes*

Certains chroniqueurs opposent les emplois canadiens à ceux qui ont cours *en français moderne* (ou *dans l'usage moderne*), *en français actuel* (ou *dans l'usage actuel*), *dans la langue courante* (ou *dans l'usage courant*) ou *dans la langue contemporaine*. Alors qu'on trouve déjà le terme de *français moderne* dans la chronique de Geoffrion, publiée dans les années 1920, et celui de *langue courante* dans celle de la SPFC, parue à partir de 1930, ceux de *français actuel* et de *langue contemporaine* sont surtout utilisés dans les chroniques publiées après 1950, notamment dans celles de Daviault, de Chantal et de Béguin (voir Tableau 133).

Tableau 133 :
Nombre d'emplois comparés au /français moderne/

DÉNOMINATION	GEOFFRION (1923-1927)	SPFC (1930-1945)	DAVIAULT (1952-1960)	CHANTAL (1953-1963)	BÉGUIN (1975-1982)
<i>en français moderne</i>	30	3	0	15	6
<i>en français actuel</i>	0	0	29	0	0
<i>dans la langue courante</i>	0	6	1	1	0
<i>dans la langue contemporaine</i>	0	0	0	6	0

Comme plusieurs autres dénominations utilisées par les chroniqueurs, celles de *français moderne*, de *français actuel* ou de *langue contemporaine* réfèrent à toutes fins pratiques à la langue qui a cours en France à l'époque contemporaine :

- (81) [...] Nous avons besoin[,] en matière de langue, de l'exemple de la France. De son excellence, pas de son indulgence. Le français se normalise et prend, ici, modèle sur le français moderne, celui de la France, naturellement. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 14 nov. 1977)

Le recours à ces dénominations montre bien que la langue des Canadiens est tenue, par certains chroniqueurs, pour une langue passablement vieillie, où survivent de nombreux emplois qui ont déjà eu cours en français de France. De ce point de vue, les chroniqueurs estiment généralement

que la langue des Canadiens est archaïque au même titre que celle qui a cours dans certaines régions de France :

- (82) Les adjectifs ou épithètes, mieux qu'aucune autre catégorie grammaticale, expriment à merveille la sensibilité, la tournure d'esprit, la qualité d'émotion d'un peuple. Le parler des Canadiens de langue française en comporte de savoureux. Choisissons au hasard. [...]

[...]

[*Chéti* signifie] vaurien, ou bien : malade. C'est un terme du vieux français, qui s'emploie encore en Bourgogne, Berry, Nivernais et Poitou, et il correspond, vous l'avez deviné, au français actuel chétif. (Daviault, « Propos sur notre français », 17 mai 1959)

En d'autres termes, les chroniqueurs considèrent encore une fois le français canadien comme une langue régionale au même titre que les français régionaux qui ont cours en France. Cela montre que, pour eux, le français actuel peut se résumer à celui qui a cours à Paris.

Les expressions *français moderne*, *français actuel*, *langue courante* et *langue contemporaine* font écho à celles d'*archaïsme* et de *vieux mot* (voir plus haut). Celles-ci peuvent donc se charger d'une valeur normative. Dans bien des cas, en effet, les chroniqueurs sont d'avis que les Canadiens ont tout intérêt à ajuster leur langue au français moderne :

- (83) **Siffle** non plus que **sifle** n'est usité dans le français moderne.

Mais il est encore en usage dans nos parlers populaires. Chez nous, **jeter un siffle**, **envoyer un siffle**, **lâcher un siffle** s'emploient couramment avec le sens de siffler, d'appeler en sifflant. En l'on **jette**, on **lâche un siffle**, non seulement pour siffler un chien, mais encore pour appeler quelqu'un. « Si jamais tu as besoin de moi, explique Baptiste à son voisin, tu n'auras qu'à **me lâcher un siffle**, et je viendrai te donner un coup de main ». Sans doute, Baptiste parle d'or quand il tient un tel langage. Mais la façon dont il s'exprime n'est pas moins incorrecte. Il doit dire : tu n'auras qu'à m'appeler, à me faire signe de venir, à m'envoyer chercher, et je serai heureux de venir te donner un coup d'épaule. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 28 mars 1925)

- (84) [...] la langue française nous appart[ient] dans son intégralité, nos régionalismes [sont] un phénomène normal. Mais nous devons nous appuyer sur le français moderne, pour devenir un pays moderne. (Béguin, « Au fil des mots », 30 avr. 1976)

Cela explique pourquoi les chroniqueurs n'accordent que peu d'importance à des considérations d'ordre historique dans leur évaluation des emplois canadiens, comme nous l'avons vu.

6° *Francophonie* et ses variantes

À partir du milieu des années 1950, les chroniqueurs n'opposent plus seulement les emplois canadiens à ceux qui sont usités en France, mais aussi à ceux qui le sont partout ailleurs dans la

francophonie ou, parfois, en Europe. Ils se servent alors des formulations *dans la francophonie*, *les francophones*, *en Europe* et *dans l'usage européen*. C'est le cas notamment de Chantal, de Dagenais, de Poisson, de Béguin, de Barbaud et de Beaudry (voir Tableau 134).

Tableau 134 :
Nombre d'emplois comparés à la langue qui a cours dans
la francophonie ou à celle qui a cours en Europe

FORMULATION	CHANTAL (1953-1963)	DAGENAIS (1966b)	POISSON (1966-1968)	BÉGUIN (1975-1982)	BARBAUD (1984-1986)	BEAUDRY (1995-1996)
<i>dans la francophonie</i>	31	10	4	11	7	4
<i>les francophones</i>	0	0	3	0	4	0
<i>en Europe</i>	6	0	0	6	0	0
<i>dans l'usage européen</i>	0	0	3	0	0	0

L'idée selon laquelle le français canadien est différent, à bien des égards, de la langue de tous les autres francophones apparaît donc en même temps que les termes de *français universel* et de *français international* dans notre corpus. Elle donne à penser que les Canadiens ont une langue bien à eux, ce qui risque d'entraver la communication avec le reste de la francophonie :

- (85) Au Canada, sans doute sous l'influence de l'anglais, nous donnons à l'appareil de prise de vues photographiques le nom de **caméra**, et nous appelons l'appareil de prise de vues cinématographiques, **ciné-caméra**. Or, « le mot "caméra" [...] est universellement employé pour désigner l'appareil de prise de vues cinématographiques » (Ibid. [*La photographie et le cinéma d'amateur*, Larousse, 1956], p. 401). Le Canadien qui parle à un Français, un Suisse ou un Belge [...] de sa caméra [...] songe à son Leica ou à son Rolleiflex, alors que son interlocuteur, qui parle le français international, est persuadé qu'il s'agit d'un appareil Paillard-Bolex ou Ciné-Kodak, d'où un risque de confusion. Comment appelle-t-on alors l'appareil de prise de vues photographiques ? Un **appareil photographique** ou, familièrement, un **appareil photo**. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 30 oct. 1958)

En d'autres termes, certains chroniqueurs véhiculent l'idée selon laquelle tous les francophones se servent de la même langue, à l'exception des Canadiens, gommant par le fait même l'existence de la variation géographique dans la langue des Belges, des Suisses et même dans celle des Français :

- (86) C'est notre malheur que le français ait évolué loin de nous depuis deux siècles. Un seul choix nous reste : continuer de nous éloigner du français et le perdre tout à fait ou rompre un grand nombre d'habitudes, qui ne sont parfois ni bonnes ni mauvaises en elles-mêmes mais qui sont devenues mauvaises par rapport au français moderne, afin de prendre la place qui nous attend dans l'empire culturel français, ce qui exige que nous parlions le français comme il se parle partout ailleurs qu'au Canada. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 29 août 1960)

Le fait de présenter la langue de tous les francophones autres que les Canadiens comme un bloc homogène – auquel s’opposerait le français des Canadiens – donne à certains chroniqueurs l’occasion d’insister sur la thèse de l’isolement linguistique auxquels les Canadiens sont destinés s’ils continuent à se servir d’une langue qui ne correspond pas à « l’usage international » du français :

- (87) Un certain nombre de nos animaux portent des noms français qui ne sont pas les leurs, qui appartiennent à d’autres animaux. L’usage régional, c’est-à-dire l’usage de la région canadienne par rapport à celui de l’ensemble du monde culturel français, si profondément fixé qu’il soit, ne peut entériner de telles usurpations. Si nos écrivains emploient pour désigner ces animaux les appellations fautives qu’on leur a données, ils se laissent accrocher par un patois qui déchire leur langue et trompent en même temps les francophones d’ailleurs qui les liront et qui croiront à l’existence au Canada de bêtes qui ne s’y trouvent pas. S’ils décident de se servir des noms justes, ils ne seront compris que d’un petit nombre de lecteurs canadiens et risqueront d’être frappés d’ostracisme par le grand nombre. (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 23 avr. 1966)

En d’autres termes, le français appartient à tous les francophones, à l’exception des Canadiens français pour qui le français fait figure de langue étrangère :

- (88) Amis de la langue française integrale [*sic*], où irez-vous désormais ? Dans les bibliothèques et les librairies, parmi les francophones venus de France, de Suisse, de Belgique, d’Haïti, de Syrie, du Liban, d’Afrique noire, de Guadeloupe, de Martinique, de Saint-Pierre-et-Miquelon, au milieu des immigrés de toutes origines touchés par la culture française, dans les cercles anglophones où la langue que nous sommes en voie de perdre est l’objet d’un culte raffiné, dans les écoles de langues où le « français international » est enseigné [*sic*] avec ferveur... mais surtout évitez nos maisons d’enseignement, en pleine crise, où par une singulière aberration l’esprit français est frappé d’un tabou presque absolu : vous vous demanderiez si leur raidissement contre leur culture et contre la Culture n’est pas le plus grand crime contre l’esprit que notre nation ait perpétré. (Poisson, « À la recherche du français », 21 nov. 1966)

c) Bilan

À l’instar des dénominations qui servent à qualifier les emplois canadiens, les formulations qui servent à désigner le modèle de référence auquel ces emplois sont comparés peuvent avoir une valeur non seulement géographique (*en français de France, dans l’usage européen*, etc.), mais aussi normative (comme *en bon français et mot juste*) ou historique (*en français moderne et dans la langue contemporaine*, par exemple). On trouve aussi quelques formulations qui font référence à des préoccupations de nature socio-stylistique (comme *en français de bonne compagnie et en français d’école*). Ces observations confirment que l’idée que les chroniqueurs se font des emplois canadiens relève de plusieurs perspectives différentes.

Le recours à certaines formulations reste relativement stable dans le temps. Ainsi, dans l'ensemble du corpus, les chroniqueurs opposent souvent l'usage qui a cours au Canada à celui qui a cours *en France* ou à celui qui a cours *en français* tout court. Dans d'autres cas, les dénominations changent, même si celles-ci continuent généralement à désigner la même réalité. Ainsi, dans les chroniques publiées entre 1910 et 1950, les chroniqueurs opposent généralement les emplois canadiens à ceux qui ont cours dans le *français académique*, le *français littéraire* ou encore le *français d'école*. Si, pendant les années 1950-1960, le terme de *français académique* reste relativement courant, il disparaîtra graduellement au profit de *français international*, de *français universel* et, quoique plus rarement, de *français métropolitain* et de *français standard*. C'est également à partir de cette période que les chroniqueurs commencent à opposer plus fréquemment les emplois canadiens à ceux qui ont cours, selon eux, dans l'ensemble de la francophonie, et non seulement à ceux qui sont en usage en France ainsi qu'à ceux qui ont cours dans le *français moderne* ou le *français actuel*.

B. CONCEPTIONS DU FRANÇAIS CANADIEN

L'idée que les chroniqueurs se font des emplois canadiens et celle qu'ils se font du modèle de référence auquel ils les comparent est tributaire des différentes conceptions qu'ils se font du français canadien. À ce propos, nous pouvons distinguer au moins trois conceptions différentes, qui vont d'une vision plus conservatrice à une vision plus émancipée : 1^o la conception puriste, selon laquelle la langue des Canadiens n'est pas du français ; 2^o la conception régionaliste, selon laquelle cette langue est un français régional ; 3^o la conception autonomiste, selon laquelle il s'agit d'une variété de français parmi d'autres.

1. Conception puriste

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que certains chroniqueurs adoptent une position très sévère à l'endroit de la plupart des emplois canadiens, puisqu'ils les considèrent généralement comme illégitimes. Telle est la position adoptée par plusieurs chroniqueurs à la fin du XIX^e siècle (comme A. Buies, L. Fréchette, A. Lusignan, R. Rinfret) et au début du XX^e (H. Roullaud et É. Blanchard, notamment), ainsi que par certains autres dans la deuxième moitié du XX^e siècle (G. Dagenais et J. Poisson, dans les années 1960 ; P. Beaudry, dans les années

1990¹⁰). Les différentes prises de position normatives de ces chroniqueurs s'expliquent par le fait que, selon eux, il ne peut y avoir un français canadien qui serait différent de la langue qui a cours en France.

a) L'existence d'une seule langue, le français... des Français

Les différentes prises de position normatives de la plupart des chroniqueurs puristes s'expliquent par l'idée qu'ils se font de la langue française ainsi que de son usage dans les différents endroits du monde où elle a cours. C'est que, selon eux, il ne peut y avoir qu'une seule langue française pour l'ensemble des locuteurs français :

- (89) J'ai entendu dernièrement critiquer un Français qui, de passage ici, s'étonnait à bon droit des expressions baroques qui avaient dû forcément le frapper ; or, il n'y a qu'une manière de parler français et il y en a trente-six de parler charabia. Que l'on choisisses [*sic*]. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 23 déc. 1893)
- (90) [...] Des ouvrages comme le GLOSSAIRE DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA, le DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA (Louis-A. Bélisle) et LE FRANÇAIS DU CANADA (Victor Barbeau) prêtent par leurs titres au mot **français** un sens qu'il ne peut avoir étant donné le degré particulier d'uniformité et d'universalité auquel le français a atteint. Le français n'est pas multiple, mais un. [...] (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 14 mai 1966)

Conformément à une idée héritée du XVII^e siècle, mais dont les origines sont encore plus lointaines (voir Meschonnic, 2001 ; Trudeau, 1992), cette conception part de l'idée que le français est une langue unique et homogène. De l'avis de certains chroniqueurs puristes, l'unité très avancée que le français a réussi à atteindre, contrairement à certaines autres langues, lui confère une certaine supériorité en plus d'assurer son universalité :

- (91) [...] L'idiome des Américains n'est pas une nouvelle langue, pas encore du moins. C'est l'anglais. Les Américains en transforment le vocabulaire et leur nombre leur en donne le droit, mais ils gardent la syntaxe anglaise. C'est en anglais qu'ils s'expriment quand ils s'adressent au monde, aux Nations-Unies, par exemple, et personne, que je sache, ne songe à exclure les États-Unis du nombre des pays anglophones. Le français a réalisé son unité, mais c'est la seule des grandes langues de civilisation qui soit parvenue à l'unité. L'anglais, comme l'italien et l'espagnol, en est encore loin. L'influence des Américains s'exerce à l'intérieur de la langue. L'épreuve de force entre les Anglais d'Europe et les Anglais d'Amérique se terminera peut-être par la domination de ceux-ci. Peut-être amènera-t-elle une rupture et la création d'une langue américaine. L'issue est encore imprévisible. Elle ne se dessinera que dans quelques générations. (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 2 avr. 1966)

¹⁰ Précisons que Beaudry avait déjà tenu une chronique de langage pendant les années 1970 (Beaudry, 1972-1979). Intitulée « Les maux de notre langue », cette chronique adopte également une perspective très puriste, mais elle ne fait pas partie de notre corpus.

Cette conception, qui a profondément marqué le discours sur la langue française – au Canada comme ailleurs, y compris en France (voir, par exemple, Branca-Rosoff, 1996 et 2002 ; Cellard, 1983 ; Fodor, 2002b ; Meschonnic, 2001) –, n’a pas manqué de laisser des traces sur les rapports que les francophones entretiennent avec leur langue, profondément marqués par l’idée de faute et par la conviction qu’il n’existe qu’une seule langue française (voir, par exemple, Beaujot, 1982 ; Gadet, 2003 : 17 et suiv.).

Cela dit, les chroniqueurs qui conçoivent le français comme une langue ayant acquis un degré élevé d’uniformité ne nient pas pour autant que cette langue puisse varier d’une région à l’autre. Par exemple, Fréchette fait parfois allusion à la variation régionale qui existe en France et il signale, comme c’est le cas dans les deux exemples ci-dessous, que le même objet peut parfois porter un nom différent dans les diverses provinces de France :

- (92) M. Guého [...] m’envoie un dessein [*sic*] qui est absolument notre *godendart*, et dit [...] que cette espèce de scie s’appelle *harpon*, en Bretagne.

Qu’en conclure, sinon que la langue française, comme toutes les langues, du reste, n’est pas uniforme partout où elle est parlée ? (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 14 juill. 1894)

- (93) Larive et Fleury donnent deux différentes vignettes représentant ce dernier outil de jardinier [le déplantoir, sorte de petite bêche servant à déplanter] : l’une des deux a la forme d’une bêche, l’autre celle d’une truelle ; toutes deux s’arrondissant en gouttière.

Il ne faut pas oublier que ces divers outils prennent quelquefois différents noms dans nombre de départements de la France. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 29 juin 1895)

En tant que représentant de la conception puriste, Blanchard est lui aussi d’avis que la variation géographique est un phénomène naturel qui affecte toutes les langues. C’est pourquoi il estime qu’il ne saurait en aller différemment pour le français, langue qui, selon lui, n’est pas tout à fait identique dans les différents espaces où elle est utilisée :

- (94) Nous ne parlons pas le patois ; tous les gens qui s’y connaissent en conviennent. Il n’y a que les ignorants et les sots qui affirment le contraire.

Cependant, ce n’est pas à dire pour cela qu’il n’y ait aucune différence entre notre langage et celui des Français. Du point de vue linguistique, c’est le contraire qui serait surprenant.

Le même mot n’a pas la même signification dans tous les départements de la France ; beaucoup de mots anglais ont un sens différent en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Australie et aux États-Unis ; qu’y a-t-il d’étonnant que nous donnions à des mots français un sens différent que celui que lui donnent nos cousins d’outre-mer dont nous sommes séparés par un océan de deux mille milles d’étendue ? (Blanchard, « Chronique du bon langage », 3 mai 1919)

Toutefois, même s'ils conviennent que la variation géographique est un phénomène normal, les chroniqueurs puristes la dénoncent : selon eux, les emplois régionaux n'ont tout simplement pas leur place en français. Par exemple, Fréchette n'est pas très ouvert à la variation régionale du français en France même (voir Gagné, 2004 : 80 et suiv.), ce qui explique qu'il n'accorde aucune importance à l'usage qui a cours dans les provinces de France pour légitimer tel ou tel emploi canadien (voir chapitre précédent) :

- (95) [...] on ne doit pas dire *la traverse* pour désigner l'endroit où l'on passe un fleuve, une rivière ; dans ce sens particulier on doit se servir du mot *passage*. Il est vrai que ces deux expressions se confondent dans certaines provinces de France ; mais cela n'autorise pas à dire le bateau de la *traverse*. [...] (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 29 juill. 1893)

Une soixantaine d'années plus tard, Dagenais ne se montre pas plus ouvert que Fréchette à l'endroit de la variation géographique du français :

- (96) Des provincialismes ? La belle excuse ! En France, il y a beaucoup de patelins patoisants, mais les enfants qui parlent un patois à la maison n'apprennent pas le patois à l'école. Quand ils écrivent, on exige que ce soit en français et c'est le même français que les instituteurs enseignent partout.

Les provincialismes de belle venue agréés par le bon usage qui finissent par figurer dans les dictionnaires ne sont pas de simples substitutions de mots. Et tant que ni Robert ni Larousse ni Quillet ni l'Académie n'auront fait disparaître le mot « cuisinière » du vocabulaire français pour attribuer son sens de fourneau de cuisine au mot « poêle », je refuserai de reconnaître à quiconque prétend s'exprimer en français le droit d'écrire « poêle » au lieu de cuisinière, même si cette substitution s'explique par le fait que le « poêle à deux ponts » de nos aïeux servait aussi bien à la cuisson des aliments qu'au chauffage de la maison. N'en déplaise à nos canadienaisants, il ne peut y avoir dix langues françaises, ni deux. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 27 avr. 1959)

C'est pourquoi, selon la conception puriste, il convient de se débarrasser de tout fait de langue qui risque de ne pas être « français », notamment dans le but de préserver l'unité de la langue :

- (97) À propos du *dollar*, je ne dirai pas que c'est un péché d'appeler *piastre* notre monnaie de cent sous ; mais pour l'uniformité du langage, il vaudrait beaucoup mieux nous servir du mot *dollar*, qui est adopté par tous les lexicographes français, et en particulier par l'Académie. Le mot *piastre* ne désigne pas une monnaie française, mais une monnaie turque ou espagnole. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 7 oct. 1893)

Les tenants d'une telle conception considèrent en outre que cette langue appartient seulement aux Français – parfois seulement aux Parisiens, comme nous l'avons déjà vu au début de ce chapitre – qui seraient les seuls locuteurs à vraiment posséder leur langue, d'où l'importance de s'aligner sur leurs usages :

- (98) Si j'étais professeur, monsieur mon correspondant, et que vous étiez dans ma classe, je vous dirais que vous êtes un mauvais élève et je vous imposerais aujourd'hui comme pensum d'écrire mille fois dans votre cahier la lapalissade suivante : le français est la langue des Français comme le chinois est la langue

des Chinois... le français est la langue des Français... (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 1^{er} juin 1959)

C'est que les chroniqueurs puristes reconnaissent aux Français une sorte d'intuition linguistique innée, notion parfois désignée par *génie de la langue*, qui leur permet de ressentir instinctivement ce qui est conforme à la norme ou non :

- (99) [...] Je disais plus haut que nous n'avons pas le génie de la langue française. Cela saute aux yeux de l'étranger. Une foule d'expressions, de tours de phrase, de manières de parler courantes [...] passent sans être remarqués par le commun des canadiens [sic], mais stupéfient celui qui a le sentiment de la langue, qui sait, qui sent plutôt, sans l'aide de la grammaire ou du dictionnaire, que telle expression en usage est impropre, ou inexplicable ou inintelligible. Nous sommes embarrassés les trois quarts du temps pour savoir comment nous exprimer : si nous étions maîtres de la langue, nous ne serions pas soumis à cette torture. Il est rare qu'un français [sic] se trouve dans cet embarras, j'allais dire dans ce « trouble », pour parler anglais. Un écrivain canadien se trahira toujours par le manque de certitude dans l'expression, par le défaut d'audace dans l'emploi indéfiniment varié des termes, par l'inhabitude plus ou moins grande des nuances, par cette espèce de timidité et de gaucherie propre à ceux qui ne sont pas sûrs de l'instrument qu'ils manient, [...] par l'absence plus ou moins caractérisée de ce qui constitue le génie de la langue, ce génie que les écrivains français possèdent tous, quels qu'ils soient, supérieurs, médiocres ou inférieurs, et qui les fait reconnaître de suite, malgré les défauts, malgré les faiblesses, les négligences, les imperfections ou les désordres de leur style [...]. (Buies, « Chronique », 21 janv. 1888)
- (100) [...] L'usage (on ne le répétera jamais assez : celui de France, pas le nôtre, qui ne compte pas en français, sauf dans des cas extraordinaires) repose sur un instinct de la langue qui s'égare rarement. Il s'appuie aussi sur des faits qui n'existent parfois qu'en France mais dont nous devons tenir compte sous peine de ne pas être compris des Français, c'est-à-dire sous peine d'isolement. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 1^{er} févr. 1960)

De tels exemples montrent que les chroniqueurs puristes n'accordent que peu d'importance à l'usage canadien. En effet, si les Français peuvent compter sur leur sentiment linguistique, il en va autrement pour les Canadiens qui, selon les chroniqueurs, sont trop influencés par l'anglais pour que leurs usages puissent servir de référence en matière de langue :

- (101) Ce sont là des nuances de langage [il est question de la différence entre *comité* et *commission* « réunion d'hommes », le premier exprimant un caractère plus permanent selon Fréchette] souvent difficiles à saisir, c'est pourquoi il est toujours bon de suivre l'usage établi en France, où, n'étant point influencé par l'anglais, on les observe tout naturellement. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 23 juin 1894)

L'absence d'un véritable sens de la langue explique aussi que, aux yeux des mêmes chroniqueurs, les Canadiens ne puissent pas vraiment contribuer à enrichir la langue française :

- (102) Ce que nous devons nous reprocher, c'est de ne pas parler français. Si nous appartenions activement à la communauté culturelle française, on trouverait tout naturel que nous contribuions à enrichir la langue en proposant d'heureux canadianismes. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 5 oct. 1959)

Ainsi, devant la nécessité de créer de nouveaux termes pour nommer certaines réalités nouvelles, les Canadiens sont condamnés à se taire et à rester à la remorque des Français :

(103) [...] En termes de téléphonie, traduire *the line is engaged* par « la ligne est engagée », c'est plutôt parler anglais que français.

Mais, comme le téléphone est une récente invention, qui apporte nécessairement avec elle de nouvelles formules, il nous faut de toute nécessité laisser celle-ci s'introduire en France par la coutume, pour les adopter ensuite.

En attendant [...] le terme qui deviendra technique, on peut dire : « le circuit est occupé », ou bien encore : « le circuit n'est pas libre ».

Si quelqu'un de nos compatriotes de France peut me renseigner sur la manière dont on exprime la chose dans leur pays à l'heure qu'il est, il m'obligera en me donnant l'occasion d'en instruire mes lecteurs. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 22 juin 1895)

Cela permet de comprendre pourquoi les chroniqueurs jugent souvent qu'il est nécessaire qu'un emploi canadien leur semblant acceptable soit avalisé par les Français pour devenir légitime. Souvent exposés à une telle idée, les lecteurs ne pouvaient que conclure que la langue qu'ils parlaient était foncièrement mauvaise et corrompue et qu'ils devaient même se méfier de leur propre sentiment linguistique.

La conception que les chroniqueurs puristes se font de la langue française est donc déterminée par au moins deux éléments : d'une part, le français est une langue qui présente une unité pour ainsi dire parfaite et, partant, qui s'accommode mal de la variation géographique ; d'autre part, cette langue appartient avant tout aux Français, qui sont les seuls à posséder un véritable sens de la langue.

b) Alignement sur la France

Replacée dans le contexte canadien, une telle conception de la langue française ne pouvait manquer de favoriser un alignement inconditionnel sur l'usage qui a cours en France – ou du moins sur l'usage hexagonal tel que les chroniqueurs se l'imaginaient. Si le français se caractérise par son uniformité et que les Français en sont les seuls propriétaires, il est inconcevable que les Canadiens se servent de mots différents de ceux que les Français utilisent :

(104) En France on dit le *tramway*, c'est plus simple, plus logique, plus suggestif [que *p'tits chars* ou *chars urbains*]. Et quand ce ne le serait pas, si l'on veut parler français il faut parler comme en France et suivre les évolutions qu'y subit la langue française. Si nous évoluons de notre côté et dans notre sens, nous aurons bientôt une langue canadienne de même origine que la langue française, mais n'ayant avec elle qu'une ressemblance éloignée. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 29 juill. 1893)

(105) [...] est-il à propos que le même objet soit désigné en France par un mot et au Canada par un autre ?

Il me semble que non, autrement, c'est la confusion balbélique [sic]. Nous avons assez à souffrir du fait que les mots chausson et chaussette, jaquette et robe de nuit, col et cravate, valise et malle, châssis et fenêtre, veste et gilet, appartement et chambre, modiste et couturière, fleur et farine ont un sens différent en France et au Canada. Pourquoi ajouter claque et caoutchouc ? S'il faut choisir, il semble que nous devrions adopter caoutchouc de préférence à claque. Les mots qui prêtent à la confusion sont déjà assez abondants, sans en ajouter d'autres. En langue française, il semble que c'est la France qui doit faire école et que nous devrions le plus possible conformer notre langage au langage français. Ce sont de semblables confusions de mots [...] qui portent les Anglais [...] à penser que nous ne parlons pas le français de France. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 14 déc. 1918)

Cette volonté d'aligner la langue des Canadiens sur celle des Français est en outre liée au fait que les chroniqueurs puristes conçoivent le Canada français comme une province de France et non comme un autre pays. Ainsi, dans un billet intitulé « [Le] Québec doit être une province française », Dagenais affirme ceci :

(106) [...] Livrés à nous-mêmes par nous-mêmes, nous n'aurions même plus le droit de nous appeler des Canadiens français. Poser, aussi vaniteusement que sottement, le principe que le Québec n'est pas et ne doit pas être une province française équivaldrait à déraciner notre nationalité. Le monde moderne ne tolère pas de telles émancipations... [...] (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 18 avr. 1960)

De l'avis de ces chroniqueurs, les Canadiens sont donc en quelque sorte toujours des Français, d'où la nécessité pour ceux-ci de se conformer à la langue qui a cours en France, dont le Canada français dépend sur les plans linguistique et culturel :

(107) Que devenons-nous comme Français, si nous ne faisons aucun effort pour épurer notre langue, et surtout pour ne pas enseigner au peuple un jargon hybride qui n'a seulement pas le mérite d'être de l'iroquois correct ? (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 11 juill. 1903)

(108) [...] Le français est une langue difficile mais ce doit être la nôtre et, si nous voulons continuer d'être ce que nous sommes encore, des Français de culture, il est indispensable que nous la maîtrisions et que nous nous soumettions, avec autant de respect que de dignité, à son vocabulaire et à ses règles. Nous ne pouvons échapper à ce dilemme... [...] (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 18 avr. 1960)

À partir du moment où ils affirment qu'il n'y a pas de salut hors de France en matière de langue, les chroniqueurs puristes peuvent aussi s'appuyer sur d'autres arguments qui servent à justifier pourquoi ils prônent un tel alignement inconditionnel sur la langue des Français. Nous en avons relevé trois : 1^o assurer l'intercompréhension avec la France et la francophonie ; 2^o éviter de créer une nouvelle langue ; 3^o protéger la survie du français au Canada.

Le premier argument concerne la langue en tant qu'instrument de communication. Selon les chroniqueurs puristes, les Canadiens risquent en effet de ne pas se faire comprendre des Français si leur langue n'est pas en tous points conforme à celle qui a cours en France :

- (109) – Hélas ! Justine, vous touchez là une question affligeante à tous les égards. Nous sommes dans un pays bilingue et nous négligeons trop la traduction. Nous nous comprenons fort bien chez nous, mais je conçois que l'on nous comprenne plus malaisément en France. (Roulland, « Leçons pratiques de français », 25 janv. 1908)
- (110) Autant que possible, ces dissemblances de sens dans les mêmes mots, selon qu'ils sont dits en France ou au Canada, doivent disparaître, c'est notre intérêt. Nos voyageurs qui vont en Europe : les touristes européens qui sont de passage ici ; les Anglais qui ne possèdent du français qu'une science livresque et écourtée y trouveraient avantage. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 3 mai 1919)

Certains chroniqueurs puristes, dont Dagenais, vont encore plus loin et affirment que les problèmes de communication qui peuvent surgir entre les Français et les Canadiens entraînent inévitablement l'isolement des Canadiens français :

- (111) [...] Il est certain que notre peuple ne s'exprime plus en français. Les exceptions ne servent qu'à rendre cela plus évident. Il est également certain qu'une morale nationale utilitaire impose un retour au français. Les arguments d'ordre pratique qui militent en faveur de la re francisation de « notre » langue sont extrêmement forts et pressants. J'ai indiqué le principal, qui est le risque mortel de l'isolement ou, si l'on préfère l'inverse, la nécessité vitale de faire partie d'un grand empire culturel. [...] (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 18 avr. 1960)

Le deuxième argument invoqué par les chroniqueurs puristes dès A. Buies, argument qui est intimement lié au précédent, concerne la crainte que la langue des Canadiens se distancie tellement de la langue parlée en France qu'elle finisse par donner naissance à un nouvel idiome qui ne serait plus du français :

- (112) Nous nous sommes formé, nous, canadiens [*sic*], une langue que nous seuls pouvons comprendre, ce qui prouve déjà qu'elle n'en est pas une ; car tout homme peut comprendre une langue étrangère qu'il étudie ; mais la nôtre n'est pas étudiable, parce que, non seulement elle n'a pas de règles, mais encore qu'elle est en dehors de toutes les règles. (Buies, « Chronique », 18 févr. 1888)
- (113) Que cela convienne ou non à nos re francisateurs, ce n'est pas à Montréal mais à Paris que les lois de la langue se conservent ou se modifient, que sa morphologie est de jour en jour mise au point et que, non seulement de façon générale mais de façon très particulière, dans le cas de chaque vocable et de chaque locution, s'accomplit, selon sa logique et son génie propres et les exigences de la vie moderne, l'évolution, la seule évolution possible, du français. Quiconque s'éloigne de cette évolution pour en adopter une autre s'engage dans un sentier qui conduit à un patois. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 1^{er} juin 1959)
- (114) Le danger, pour nous qui sommes du cru, c'est que « ça fite-tu taite ? », si nous l'entendons trop souvent, vienne à s'imposer à nous, à encombrer notre mémoire, à désormais nous contraindre à choisir entre trois manières, trois langues, chaque fois que nous voudrions exprimer cette idée. – Ça fite-tu taite ? – Does it fit tight ? – Est-ce bien ajusté ?

Le trilinguisme québécois n'est « définitivement » pas favorable à la spontanéité. Definitively not. (Poisson, « À la recherche du français », 26 août 1968)

Le troisième argument concerne le rapport de force inégal entre le français et l'anglais en Amérique du Nord. C'est que, pour certains chroniqueurs puristes, l'usage de la langue telle qu'elle a cours en France est la meilleure garantie que le français – tout comme la culture francophone qu'il véhicule – puisse survivre au Canada et en Amérique du Nord :

(115) [...] Mais, justement, le **franco-canadien** n'assure pas et ne peut pas assurer la subsistance des Canadiens français. [...]

[...]

[...] Est-ce le **franco-canadien** qui est menacé d'assimilation ou le français ? Le franco-canadien ne peut pas résister à l'anglais. Il ouvre grande la voie à l'assimilation. Mais le français le peut. [...] (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 4 juin 1966)

Selon Dagenais, l'utilisation au Canada d'un français différent de celui qui a cours en France favoriserait le « passage d'un unilinguisme à un autre » (« Nos écrivains et le français », 18 juin 1966), c'est-à-dire la disparition du français au profit de l'anglais, d'où l'importance pour les Canadiens d'aligner leurs usages sur les usages hexagonaux. On trouve la même idée chez Poisson :

(116) Comment ne pas en venir à préférer ce régime [l'unilinguisme anglais] à celui du « quadrilinguisme » de nos écoles, où s'entre-détruisent le québécois (notre parler traditionnel), le français (langue des manuels importés de France), l'américain (langue des manuels importés des États-Unis) et le charabia (macédoine des trois précédents) ? Ce quadrilinguisme est sûrement lié, comme cause et comme effet, à ce que M. Jean-Marc Léger qualifie à juste titre de « sous-développement culturel ». (Poisson, « À la recherche du français », 5 déc. 1966)

L'utilisation du français tel qu'il a cours en France est donc le seul moyen dont disposent les Canadiens français pour que leur langue puisse un jour devenir officielle au Canada :

(117) [...] Et puis – il faut y revenir – soyons pratiques : comment pouvons-nous espérer que nos compatriotes de langue anglaise accueillent jamais sérieusement nos demandes de bilinguisme si nous ne parlons pas un français international que ceux d'entre eux qui savent le français puissent comprendre ? (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 18 avr. 1960)

Cette idée, que Dagenais a reprise et approfondie dans une autre chronique (Dagenais, 1971-1973), n'est pas sans rappeler certains arguments avancés dans le débat autour du *French Canadian Patois* au tournant du XX^e siècle, et en particulier celui de la reconnaissance du français face à l'anglais : devant l'opinion répandue chez les Canadiens anglais que la langue de leurs compatriotes francophones n'était pas vraiment du français, les Canadiens français se sentaient en

effet obligés d'affirmer que leur langue était bel et bien du français (voir Bouchard, 1988 et 1990 ; Daoust, [1974] : 69 et suiv.) et qu'elle méritait d'être reconnue officiellement à côté de l'anglais.

Les chroniqueurs puristes envisagent divers moyens pour parvenir à aligner la langue des Canadiens sur celle des Français. Parmi ceux-ci, ils signalent d'abord la nécessité de repenser l'enseignement du français au Canada et de l'axer davantage sur l'apprentissage de la langue telle qu'elle a cours en France :

- (118) [...] pour la langue parlée, surtout lorsqu'il s'agit du vocabulaire, c'est une question de dressage naturel. Je suis bien sûr que si dans toutes les écoles françaises du Canada on employait rigoureusement le vocabulaire français, au lieu du vocabulaire hybride dont vous vous servez, il ne faudrait que deux générations d'écoliers pour que les Canadiens-français [*sic*] parlissent leur langue exactement comme on la parle en France. (Roulland, « Leçons pratiques de français », 16 mai 1908)

Certains, G. Dagenais notamment, estiment même que la seule façon de réapprendre le français aux Canadiens consisterait à embaucher des enseignants venus de France :

- (119) Toute la question de notre enseignement doit être reprise à sa base, c'est-à-dire au stade de la formation des instituteurs de nos maisons d'enseignement primaire. Le point de départ est l'école normale. Ne pas voir cela, c'est fermer les yeux à l'évidence. Il faut que dans toutes les matières, dans toutes nos écoles normales, tous les professeurs s'expriment parfaitement en français. Où trouverons-nous ces professeurs ? Pas au Canada assurément.

Une seule solution s'impose : que le personnel enseignant de nos écoles normales soit entièrement composé de professeurs venus de France pendant les dix prochaines années au moins. En dépit du fait qu'on manque de professeurs en France, je suis persuadé que la France enseignante veut nous aider. Saurons-nous en profiter ? Et il faudra dire à ces Français de laisser leur politesse en France.

Telle est, à mon sens, la première décision à prendre. C'est là la condition **sine qua non** de la survivance du français au Canada, c'est-à-dire, en définitive, de notre groupe ethnique. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 24 oct. 1960)

Bien que moins tranchants, d'autres pensent que tous les enseignants canadiens devraient avoir la possibilité de séjourner quelque temps en France :

- (120) Ce qui distingue [notre] enseignement [du français] de celui des autres pays francophones, c'est justement que ceux-ci ont assez longtemps bénéficié de la présence de maîtres français pour pouvoir, même après leur libération, continuer sur la même lancée et mieux connaître NOTRE langue que nous ne la connaissons nous-mêmes, qui sommes pourtant le seul peuple hors de la France à descendre directement d'ancêtres français.

La solution, donc ? Premièrement, une bonne prise de conscience pouvant mettre fin à notre aveugle complaisance et, deuxièmement, un programme de vacances en France pour tous nos enseignants et leurs familles. Ce que j'avais proposé en 1973, à l'émission de Radio-Canada *Langage de mon pays*, en ajoutant que pour 60 000 familles, cela pouvait finir par coûter 300 millions de dollars. Absurde, dirait-on. Et pourtant, ce n'était qu'un dixième du budget annuel de notre ministère de l'Éducation pour cette année-là. [...] (Beaudry, « Langue », 25 mars 1996)

Enfin, certains chroniqueurs puristes sont d'avis qu'il faudrait enseigner le français aux Canadiens comme s'il s'agissait d'une langue étrangère et non d'une langue maternelle :

- (121) [...] Comme l'a si souvent dit M. Jean-Marc Léger, il faudrait à tout prix que le français soit enseigné chez nous en tant que langue étrangère. C'est d'ailleurs ce qu'en ont fait la conquête et la colonisation qui en perpétue [*sic*] les effets. (Beaudry, « Langue », 25 mars 1996)

c) Il n'existe pas de français canadien

La conception puriste que certains chroniqueurs se font de la langue française ne peut que donner lieu à une image extrêmement négative du français canadien et de ses particularismes. En effet, les chroniqueurs puristes rejettent généralement tous les particularismes canadiens et ils établissent une association très forte entre « emploi canadien » et « faute », comme nous l'avons vu au début de ce chapitre. L'idée négative que les chroniqueurs puristes se font des emplois canadiens explique qu'on ne trouve pas chez eux de véritable réflexion sur la notion de « particularisme » du français.

Les seuls mots qui trouvent grâce à leurs yeux sont ceux qui désignent des réalités propres au Canada, c'est-à-dire des réalités inconnues en France, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent :

- (122) [...] Cette espèce de voiture qu'on appelle ici *buckboard* n'existe pas en France ; par conséquent, on ne peut la nommer autrement que *buckboard*. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 18 août 1894)
- (123) [...] il faut faire exception pour les mots canadiens [...] qui désignent des objets, des industries, des produits, des états climatériques [*sic*] qui n'existent pas en France, et pour la désignation desquels [...] la langue française n'a pas de mots. Dans ce cas, les mots canadiens sont absolument requis. (Blanchard, « Chronique du bon langage », 14 déc. 1918)

Si ces mots sont tolérés par les chroniqueurs puristes, c'est qu'ils constituent, selon eux, des mots français et non des particularismes canadiens au sens strict du terme :

- (124) [...] *Pruche* n'a pas d'équivalent en français ; c'est un arbre canadien, *abies canadensis* ; par conséquent, il n'a pas d'autre nom français que celui que nous lui donnons. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 9 févr. 1895)

Dans un même ordre d'idées, Dagenais se sert du terme *canadianisme français* pour désigner les mots créés au Canada servant à désigner des réalités canadiennes qu'il juge acceptables :

- (125) Le décor du premier conte de Mme Ferron est une **érablière**. Voilà un canadianisme français. Formé comme **sapinière** (mot qui se trouve dans tous les dictionnaires), il signifie « bois planté d'érables américains dont la sève est sucrée ». Cette espèce d'érables ne pousse pas en Europe : c'est pourquoi il a fallu créer le mot au Canada et il est bien constitué. [...] (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 12 mars 1966)

À titre de mots entièrement français, ceux-ci méritent donc de figurer dans les dictionnaires faits en France :

- (126) Certes, les Français de la Nouvelle-France et, après eux, les sujets francophones du souverain d'Angleterre en Amérique étaient justifiés de former des mots par dérivation ou d'emprunter des vocables à d'autres langues pour désigner des choses qui leur étaient propres, c'est-à-dire qu'on ne trouvait pas en France et que, par conséquent, le français n'avait jamais nommées, comme certains poissons de nos eaux tels l'achigan et le maskinongé qui étaient inconnus en Europe. Pour autant que ces termes nés au Canada respectent les structures du français, ils sont à vrai dire français et devraient tous figurer dans les dictionnaires français. Ce sont les seuls termes auxquels la dénomination **canadianisme** s'applique dans un sens nullement péjoratif. (Dagenais, « Nos écrivains et le français », 12 mars 1966)

Comme l'a signalé Lockerbie (2003 : 130), l'acceptation d'un certain nombre de *canadianismes de bon aloi* est loin d'être une marque d'ouverture à l'endroit des particularismes du français canadien. Le fait d'accepter seulement un nombre très réduit de ces emplois confirme plutôt l'idée selon laquelle la majorité des emplois canadiens ne constituent pas du français à part entière, mais plutôt des fautes.

Si les chroniqueurs puristes n'acceptent pas l'existence de particularismes canadiens, à plus forte raison refusent-ils de reconnaître l'existence d'une variété canadienne de français qui serait distincte de la langue qui a cours en France :

- (127) Il y a un an passé aujourd'hui, 13 avril, paraissait dans **Le Devoir** le premier de nos entretiens. Dès l'abord et tout au cours des articles qui nous ont servi d'entrée en matière, nous avons, sous une forme ou sous une autre, posé la question de savoir s'il peut exister **en français** un usage canadien différent de l'usage français. Plus précisément, j'ai affirmé l'impossibilité d'une opposition qui diviserait le français contre lui-même.

[...]

[...] il serait stupide que le Canada français se batte non plus pour défendre le français mais pour tenter d'imposer une « langue » canadienne qui n'aurait cours que chez nous. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 13 avr. 1960)

Ils réduisent plutôt la langue des Canadiens à un charabia incompréhensible et incorrect, comme le montrent les dénominations dont se servent Fréchette et Dagenais pour désigner la langue de leurs compatriotes (voir Tableau 135).

Tableau 135 :
Principales dénominations utilisées pour désigner le
français canadien chez Fréchette et Dagenais

FRÉCHETTE	DAGENAI
<i>canayen ou langue canayenne</i>	<i>joual</i>
<i>canayen de Louis XIV</i>	<i>notre charabia national</i>
<i>du canayen pur sang</i>	<i>notre petit français à nous</i>
<i>du canayen des concessions</i>	<i>notre patois</i>
<i>du yankee mâtiné de canayen</i>	<i>patagon</i>
<i>iroquois</i>	<i>sabir québécois</i>
<i>langue hybride</i>	

d) Absence de considérations d'ordre socio-stylistique ou identitaire

La conception des chroniqueurs puristes laisse somme toute peu de place à une spécificité canadienne en matière de langue ; pour eux, il ne saurait y avoir qu'une seule langue française, celle qui a cours en France, du moins à l'écrit. Pour ce qui est de la langue parlée, ils peuvent parfois être moins catégorique, ce qui montre que les chroniqueurs puristes peuvent être conscients du fait que la langue doit s'adapter aux divers contextes dans lesquels elle est utilisée :

- (128) Le but de cet ouvrage n'est pas de tenter la réforme de la langue parlée, à laquelle nous trouvons des charmes réels que nous nous ferions scrupule de détruire ; mais de pourchasser les trop nombreux anglicismes qui s'y sont glissés et qui ont été francisés par analogie, fournissant bien des mots français mais d'une signification toute différente. Par exemple, « veste » pour « gilet », « col » pour « cravate » [...], etc., etc.
[...]
[...] le nombre de ces erreurs prouvera combien il est nécessaire de rectifier notre vocabulaire, au moins pour ceux qui sont appelés à voyager en France ou à correspondre avec des Français. (Roulland, « Leçons pratiques de français », 10 août 1907)
- (129) Quand j'entends dire un homme « en boisson » pour un homme pris de boisson, cela me semble bien baroque, mais il faut avoir quelque indulgence pour le langage parlé. C'est quand cela s'étale dans nos journaux que la chose devient crispante. Est-ce qu'on ne réussira pas à inspirer à notre jeunesse un peu plus de respect pour la langue ? (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 13 juin 1903)
- (130) Dire « boucane » au cour [sic] d'une conversation avec des amis, ce n'est pas un crime, mais il faut savoir que « boucane » n'est pas un mot français. Le comble de la bêtise [...] serait de penser que nous pourrions exiger des Français qu'ils se mettent un jour, pour nous faire plaisir, à dire « boucane » au lieu de fumée. [...] (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 6 févr. 1961)

Néanmoins, les chroniqueurs puristes font si rarement allusion à la prise en compte de telles considérations que celles-ci ne semblent pas jouer un rôle important dans leur conception de la langue.

En outre, étant donné que les chroniqueurs puristes invoquent souvent le principe de l'intercompréhension pour justifier la nécessité des Canadiens de s'aligner sur la langue qui a cours en France (voir chapitre précédent), leur conception de la langue est plutôt utilitaire. Ils ne prennent donc pas non plus en considération la langue en tant que facteur culturel ou identitaire. Bien au contraire, ils nient généralement l'importance que la langue peut jouer en tant qu'expression de l'identité canadienne :

- (131) Le tort de beaucoup de nos canadianisants est de prêter à certains mots une sorte de valeur morale, historique ou sentimentale qu'ils n'ont pas. Le mot *assassin* qui vient de l'arabe ne vaut ni plus ni moins en français que le mot *alouette* que nous avons conservé du gaulois ou que le mot *émule* issu directement du latin et tous trois peuvent disparaître demain et être remplacés par d'autres venant de trois autres langues sans pour cela que le français cesse d'être le français, c'est-à-dire, encore une fois, la langue des Français. Personne ne penserait sérieusement à demander à des Français de retourner à la langue de la Pléiade : ce français-là, aujourd'hui, ne serait plus du français. (Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », 29 août 1960)

La prise en compte de considérations d'ordre tant socio-stylistique qu'identitaire joue néanmoins un rôle important chez les chroniqueurs qui conçoivent le français canadien comme une langue essentiellement régionale.

2. Conception régionaliste

À cette conception puriste s'oppose une conception régionaliste¹¹ du français qui a cours au Canada. Apparue dans les chroniques dès la première moitié du XX^e siècle (notamment chez M. Hudon, L.-Ph. Geoffrion, N. Degagné, Th. Hudon et la SPFC), cette conception a trouvé écho chez certains chroniqueurs à l'époque de la Révolution tranquille (P. Daviault et R. de Chantal), et on la trouve encore chez quelques chroniqueurs plus récents (L.-P. Béguin et Ph. Barbaud, notamment). Tout comme les chroniqueurs puristes, les chroniqueurs régionalistes ne voient le

¹¹ Habituellement, le qualificatif *régionaliste* implique une attitude d'ouverture et de valorisation face à ce qui est régional (voir NPR 2006). Dans l'usage que nous en faisons, nous évacuons toutefois cette composante : c'est que le degré de légitimité accordé au français canadien n'est pas le même chez tous les chroniqueurs qui conçoivent celui-ci comme régional (voir plus loin).

français canadien qu'à travers les usages qui le différencient de la langue qui a cours en France ; la différence avec la conception puriste réside essentiellement dans la plus grande tolérance des chroniqueurs régionalistes à l'endroit des particularismes du français canadien, ce qui n'empêche toutefois pas certains d'entre eux d'adopter une approche prescriptive.

a) Le français et ses parlars régionaux

Contrairement à ceux qui se font les promoteurs d'un français unique, les chroniqueurs qui ont une conception régionaliste du français canadien ne tiennent pas le français pour une langue homogène. Ils estiment que la variation géographique d'une langue est un phénomène tout à fait naturel qui n'a rien de répréhensible en soi :

- (132) Qu'il y ait des différences entre le français de France, le français de Belgique, celui de Suisse, d'Afrique, d'Océanie, cela est normal. Le français est, c'est vrai, multiple. Il doit rester compréhensible pour tous ceux qui se disent de langue française. Il n'y a pas de langue belge, suisse, algérienne... ou québécoise. (Béguin, « Au fil des mots », 22 août 1977)

Selon eux, la variation géographique d'une langue est plutôt un signe de sa richesse et de son caractère vivant :

- (133) Si M. de la Palice faisait son tour de France, il constaterait que le langage n'y est pas partout le même ; sans compter les patois et l'argot, il noterait que chaque région, chaque province ont leurs locutions spéciales, leurs termes particuliers. L'uniformité est irréalisable parce que le français, langue vivante, est en perpétuelle évolution. (Hudon, « Le terroir », 4 févr. 1935)

Pour les chroniqueurs qui partagent cette conception, il est donc normal que le français tel qu'il est utilisé au Canada ne puisse pas être en tous points conforme à celui qui a cours en France :

- (134) Il va de soi que quoi que nous fassions, nous ne parviendrons jamais au français de France. Il faut se résigner à des différences. Elles sont inévitables.
Seulement nous possédons une riche floraison poussée en plein terroir français. À nous d'en user. (Hudon, « Le terroir », 10 sept. 1934)
- (135) [...] C'est d'ailleurs ce qui portait un Français à s'écrier devant moi : « Mais, alors, le français du Canada s'éloigne de celui de la France ? ». Qui le nierait ? Qui oserait prétendre que le contraire soit possible ? Séparés de la France depuis si longtemps et vivant dans des conditions tellement différentes, nous devons nécessairement posséder une langue qui diffère sur certains points. Les langues changent vite, les langues marchent terriblement vite. Comment penser que la nôtre ait pu suivre exactement le même chemin que celui de la France ? (Daviault, « Propos sur notre français », 7 oct. 1956)

Dans la mesure où la langue des Canadiens est différente de celle qui a cours en France, les chroniqueurs régionalistes la conçoivent comme un français régional, ce que montrent certaines

des dénominations dont ils se servent pour le désigner, comme celles de (*notre*) *parler régional*, de *parler canadien* ou de *parler franco-canadien*, de *variété provinciale* et de *notre français dialectal* :

- (136) [...] Au Canada, ces différents parlers [des provinces de France] fusionnèrent dans une nouvelle langue régionale : le parler franco-canadien. Le développement de notre parler canadien français [*sic*] connu à partir de 1760 le destin des langues qui sont brusquement séparées de la langue-mère : il différa de plus en plus du parler originel. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 3 sept. 1953)

À ce propos, les chroniqueurs sont d'avis que le français canadien est un parler régional au même titre que les divers parlers régionaux qui ont cours en France, opposés, eux aussi, au *français académique* (ou au *français littéraire*), au français de Paris ou au *français international* (ou au *français métropolitain*) :

- (137) [...] Le verbe **solider** se trouve, dans cette phrase, au sens de consolider. Il s'emploie couramment dans le parler populaire du Canada et le **Glossaire du parler français au Canada** lui accorde ces synonymes : consolider, rendre solide, fortifier, renforcer. Mais il le donne pour un terme dialectal du Berry et du Nivernais. Ce n'est exact que si l'on convient que **solider** est devenu dialectal par sa conservation dans des parlers régionaux après son vieillissement dans la langue littéraire. [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 20 mai 1956)
- (138) Notre parler franco-canadien est dans la position de tous les parlers régionaux qui en France se trouvèrent en concurrence avec le parler de Paris avant de lui céder la place. Quel sera son avenir ? « La langue franco-canadienne continuera-t-elle sa marche divergente ou emboîtera-t-elle le pas aux autres parlers régionaux ? Voilà l'alternative qui s'offre présentement à nous » [Chantal cite ici un article de Roch Valin (1953)]. Pesons bien les conséquences de notre choix. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 3 sept. 1953)
- (139) [...] dans le cas de « drill », même francisé en **drille**, je ne vois vraiment pas la nécessité d'ajouter un anglicisme de plus au total impressionnant dont notre parler populaire est déjà chargé puisque le vocabulaire français nous fournit le mot **exercice** que tout homme parlant le français métropolitain ou international (que j'appelle ainsi par rapport aux variétés provinciales) utilise couramment dans le sens de « l'entraînement des soldats au maniement des armes et aux mouvements sur le terrain » (**Robert**). (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 3 déc. 1959)

Pour les chroniqueurs régionalistes, le français du Canada se trouve ainsi dans la même situation que celui qui est parlé non seulement dans les différentes provinces de France, mais encore dans certains pays européens ou dans d'anciennes colonies de France :

- (140) Au lieu d'un Trésor général de la langue du Québec, alors que nous avons déjà tous les dictionnaires français, plus le Glossaire du parler français au Canada qui nous rend des services énormes, je propose à tous les lexicographes du monde francophone, à tous les linguistes sérieux, de collaborer ensemble et de se mettre derechef à l'ouvrage pour faire un DICTIONNAIRE UNIVERSEL DU FRANÇAIS, œuvre qui pourrait tenir compte de TOUS les régionalismes de tous les pays francophones du monde entier. Pas seulement du Québec, mais de France (il y en a, Seigneur, des régionalismes en France), Belgique, Québec, Afrique, Asie, etc., etc. Il n'y a pas de raison de ne pas signaler les mots employés en Afrique noire par les francophones. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 1^{er} nov. 1976)

En d'autres termes, ils ne conçoivent pas le français canadien – ni le français belge ou suisse d'ailleurs – comme une variété nationale de français comme on a commencé à le faire depuis le milieu des années 1980¹².

La conception régionaliste du français canadien est intimement liée à une autre idée chère à plusieurs chroniqueurs. Tout comme d'autres observateurs de la langue au Canada l'ont fait dès la fin du XIX^e siècle, mais surtout pendant le premier tiers du XX^e (voir Poirier et Saint-Yves, 2002 : 58 et suiv.), les chroniqueurs régionalistes sont en effet nombreux à considérer que, d'un point de vue linguistique et culturel, le Canada est une province de France :

- (141) [...] On semble oublier aussi que si certaines locutions prévalent dans une partie de la France, dans d'autres parties elles sont remplacées par d'autres locutions équivalentes, ou même meilleures, sans tenir compte de ce que, sous le rapport de la langue, le Canada est une bonne province française. (Paris, « Causerie philologique », 13 juin 1901)
- (142) Et qu'on n'objecte pas que le Canada n'est pas colonie française. Aussi longtemps que nous parlerons français, notre pays restera colonie linguistique de la France. Et tant que l'Académie admettra l'emploi d'« habitant » pour désigner celui qui possède un domaine, une terre, dans une colonie, nous serons justifiables de donner le nom d'« habitant » aux agriculteurs de chez nous qui sont propriétaires de leurs terres. (Geoffrion, « La langue de nos pères », 1^{er} août 1925)
- (143) Sans doute qu'il revient surtout aux Français de créer des mots. Mais n'oublions pas que les anciennes provinces où l'on parlait le français – avec des nuances qui le différencient du *Parisian French* ! – il existe des expressions régionalistes qui peu à peu ont pénétré dans le langage courant. On y parle une langue vivante et[,] par conséquent, on y parle une langue qui évolue. Ce qui est normal dans ces toujours chères provinces, d'où viennent nos ancêtres, doit nous être permis à nous, puisque en matière de langue, nous sommes, que nous le voulions ou non, une province française. On ne saurait nous condamner à la stagnation et nous interdire ce qui est légitime aux autres. Pourquoi bannir une locution d'usage général au Canada, surtout si le vocable se présente avec une physiologie française ? (Hudon, « Le terroir », 29 oct. 1934)

Rappelons que l'idée selon laquelle le Canada est une province de France revient également sous la plume des tenants de la conception puriste, mais l'attitude de ces derniers face à la variation géographique du français est plus intolérante que chez les chroniqueurs régionalistes, comme nous l'avons vu.

Certains chroniqueurs régionalistes évoquent l'image d'un arbre pour illustrer leur conception de la langue des Canadiens. Si le français canadien est un parler régional qui émane

¹² Pour toute la question des variétés nationales de français, voir Hausmann (1986), qui a été le premier à appliquer la notion de « variété nationale » à la francophonie, ainsi que Poirier (1987).

de France, ces chroniqueurs le conçoivent comme un rejeton (ou un rameau) de la langue qui a cours dans la mère patrie, la dernière étant pour sa part conçue comme le tronc d'un arbre :

- (144) Nous parlons français, en terre canadienne. Nous venons aussi des cultures grecque, romaine deux fois, catholique et française. La langue française vit par nous, par le rameau vigoureux qu'elle a étendu jusqu'ici. Rien n'est méprisable, rien n'est à négliger, des efforts faits par quelques-uns pour obtenir que soit parlée, chez nous, une langue pure, correcte, aisée, bien « vivante » ; et jusqu'à ces humbles petites notes du *Progrès...* (Degagné, « Questions de français », 7 nov. 1927)
- (145) Rien n'est jamais aussi noir qu'on le dit, ni aussi blanc qu'on le croit. Une langue est comme un œil d'insecte : à facettes multiples. Ou à niveaux divers. La langue française est comme un arbre : de son tronc riche et puissant, de nombreuses branches s'élèvent. Ces branches, ce sont les manières différentes de parler, de Bruxelles à Haïti. En passant par Québec. Le français c'est un immeuble à étages, un gratte-ciel bien solide, et les étages contiennent toutes sortes de façons de vivre la vie française. (Béguin, « Au fil des mots », 16 août 1977)

Cette métaphore – que certains évoquent encore de nos jours (voir Villers, 2005 : 17-18 ; Poirier, 2001) – est révélatrice d'au moins deux idées qui reviennent souvent chez ceux qui ont une conception régionaliste du français canadien. La première est d'ordre historique : présenté en tant que rejeton de la langue française, le français canadien est considéré comme un prolongement de la langue qui a cours en France, où il puise ses origines. Cela explique pourquoi certains chroniqueurs accordent, dans leur discours, une certaine importance à l'origine des emplois canadiens, même si cette origine ne sert que rarement à les légitimer (voir chapitre précédent). La seconde idée tient à la constitution même du français canadien : en tant que rejeton, ce français se compose d'au moins deux éléments : des emplois communs au Canada et à la France (ou à la langue académique), et des emplois particuliers au français du Canada.

Le lien que les chroniqueurs régionalistes établissent ainsi entre la langue qui a cours en France et celle qui a cours au Canada leur permet d'affirmer que cette dernière n'a rien d'un patois. En tant que parler régional du français, la langue des Canadiens reste bel et bien du français, selon eux :

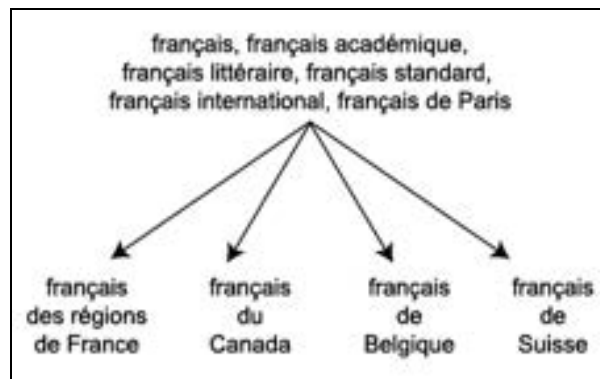
- (146) *Patois.* – Le « provincial » de la *Croix* a fait dernièrement un plaidoyer en faveur des patois de France. Cela se conçoit, car ces patois sont des langues véritables, tout à fait distinctes du français, issues des grands dialectes primitifs, ou même antérieures aux langues d'oc et d'oïl, comme le breton.
- Rien de tel chez nous. Nous n'avons qu'une langue, qui est le français. Nous n'avons point de patois. Il faut pourtant reconnaître que notre parler populaire s'éloigne beaucoup du langage pur et correct. Mais c'est un phénomène commun à toutes les nations. Le peuple a toujours une prononciation à lui et un parler qui n'est pas celui des gens instruits, bien que le fonds de la langue soit le même de part et d'autre. (Degagné, « Questions de français », 5 août 1929)

(147) Depuis Charlevoix et Marie de l'Incarnation, sans interruption abondent les témoignages et les affirmations que les Canadiens parlent français. En faut-il de la patience pour enfoncer une porte ouverte ! Sont-ils aveugles et sourds les tenants du patois canadien ? [...] (Hudon, « Le terroir », 30 avr. 1935)

Il s'agit là d'une idée importante dans le discours des chroniqueurs régionalistes, qui aura des conséquences sur la façon d'évaluer les emplois canadiens, comme nous le verrons plus loin.

En résumé, selon la conception régionaliste, tous les différents parlers régionaux du français – ce qui inclut les parlers qui ont cours tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la France – sont considérés comme des extensions du français, ce dernier pouvant être qualifié, selon les cas, d'*académique*, d'*universel*, de *standard*, etc. (voir Figure 11).

Figure 11 :
Conception régionaliste
du français canadien



Dans la mesure où les chroniqueurs opposent le français canadien au français académique, ils ont tendance, dans bien des cas, à réduire la langue des Canadiens à sa dimension essentiellement populaire, comme ils le font du reste pour les parlers régionaux qui ont cours en France, comme nous allons le voir maintenant.

b) Langue régionale, langue populaire ou rurale et langue parlée

On ne saurait bien comprendre la conception régionaliste du français canadien et les différentes positions normatives auxquelles celle-ci donne lieu sans souligner le lien que certains chroniqueurs établissent entre deux types de variation pourtant bien distincts, la variation géographique et la variation socio-stylistique. C'est que les chroniqueurs régionalistes associent généralement le français canadien au parler populaire de leurs compatriotes. Par exemple,

Degagné considère que les écarts que la langue des Canadiens présente par rapport à celle qui a cours en France se situent essentiellement dans la langue du peuple :

- (148) *Patois*. – Le « provincial » de la *Croix* a fait dernièrement un plaidoyer en faveur des patois de France. Cela se conçoit, car ces patois sont des langues véritables, tout à fait distinctes du français, issues des grands dialectes primitifs, ou même antérieures aux langues d’oc et d’oïl, comme le breton.

Rien de tel chez nous. Nous n’avons qu’une langue, qui est le français. Nous n’avons point de patois. Il faut pourtant reconnaître que notre parler populaire s’éloigne beaucoup du langage pur et correct. Mais c’est un phénomène commun à toutes les nations. Le peuple a toujours une prononciation à lui et un parler qui n’est pas celui des gens instruits, bien que le fonds de la langue soit le même de part et d’autre. (Degagné, « Questions de français », 5 août 1929)

Pour sa part, Daviault est d’avis qu’il existe un « français canadien », qu’il associe à la langue du peuple ou à la langue rurale et qui est, selon lui, une langue essentiellement parlée :

- (149) La variété de français populaire qui se parle au Canada, bien quelle soit faite pour la plus grande part d’éléments apportés de France, n’en est pas moins originale et indigène. Quiconque y regarde d’un peu près sait bien qu’il existe un « français canadien ».

Nous avons déjà indiqué, ici, les éléments dont se compose ce français canadien. Les colons venaient de provinces très diverses de la France, et à une époque où le français véritable ne s’était encore guère répandu en dehors de Paris. Forcés de trouver un idiome commun, afin de ne pas réédifier la tour de Babel au Canada, les colons ont adopté le langage qui se rapprochait le plus du français littéraire, et qui était celui des colons venus des provinces les plus rapprochées de Paris, provinces où le français populaire existait déjà. Cependant, de tous les dialectes que parlaient ces colons, des bribes sont restées, s’agglutinant à ce français populaire de Touraine ou d’Anjou, et puis des termes sont nés ici, non seulement pour désigner les choses ou les institutions particulières au pays, mais même pour les rapports les plus généraux de la vie. Le français canadien est donc un « composé », fait de langage paysan de France, de termes dialectaux, d’archaïsmes et de canadianismes.

Fort bien, mais ce parler ne s’est pas constitué spontanément. Bien qu’on n’ait pas de données précises à ce sujet, puisqu’il s’agit d’une langue uniquement parlée, on doit penser qu’elle n’est arrivée à une certaine stabilité qu’au bout de quelque temps. [...] (Daviault, « Propos sur notre français », 9 janv. 1955)

On trouve encore la même idée chez Geoffrion, comme nous l’avons déjà signalé dans le chapitre 3, ainsi que chez Chantal et chez Hudon, ce qu’illustrent bien les exemples suivants :

- (150) [...] d’illustres écrivains, outre Littré, ont pris sa défense [de *aveindre* « prendre une chose du lieu où elle était placée »]. Abel Hermant loue « “cette” charmante expression surannée » (**Xavier**, p. 40). Le **Glossaire du Parler français au Canada** cite l’opinion de Faguet : « **Aveindre**, si joli, presque nécessaire et qui a un parfum de rusticité ». Ce dernier mot caractérise exactement la cote sociale d’**aveindre** que corrobore d’ailleurs le **Robert** : « Vieux mais encore dialectal ». En effet ce mot survit dans les dialectes provinciaux au nombre desquels figure le parler populaire des Canadiens français. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 8 août 1957)

- (151) Ernest Martin, déjà cité, note que maint Français campagnard « possède effectivement sinon une autre langue, du moins une foule de termes qu’on chercherait en vain dans le dictionnaire de l’Académie : ce sont les termes du terroir ».

Il ajoute que les Canadiens emploient des tournures, des mots « qui ont germé il y a dix siècles sur nos terroirs ».

Je me crois justifié d'avoir donné à mes modestes remarques sur notre langage le titre général : le *Terroir*.
(Hudon, « Le terroir », 25 mars 1935)

L'association que ces chroniqueurs font entre français canadien et français populaire se reflète du reste dans certaines des appellations dont ceux-ci se servent couramment pour qualifier la langue de leurs compatriotes. Parmi celles-ci, citons entre autres *notre parler populaire* (ou *nos parlers populaires* et *notre langue populaire*), *le parler canadien populaire* (ou *le canadien populaire* et *le langage populaire canadien*), *la langue populaire de chez nous* et *le parler* (ou *la langue*) *populaire du Canada*.

Les exemples précédents illustrent que les chroniqueurs régionalistes tiennent le français qui a cours au Canada pour une langue essentiellement populaire, en plus de le considérer comme un parler régional. En d'autres termes, lorsqu'ils s'intéressent à la langue de leurs compatriotes, ceux-ci prennent d'abord et avant tout la langue du peuple comme objet, tout en faisant abstraction des autres usages, c'est-à-dire ceux de l'élite et des lettrés¹³. Leurs commentaires donnent ainsi à penser que les Canadiens puisent dans deux blocs, un premier qui correspond à des usages académiques – c'est-à-dire à des usages qui ne sont pas propres aux Canadiens¹⁴ –, un deuxième qui correspond à des usages particuliers au français canadien qui relèvent du parler populaire :

- (152) Ces archaïsmes, que l'on pourrait sans doute retrouver au fond des provinces françaises, appartiennent au parler populaire de nos compatriotes, l'élite ayant toujours cherché à s'exprimer dans le français le plus académique. L'écart grandissant entre les deux niveaux de la langue française préoccupe ceux qui chez nous ne craignent pas de passer pour ultramontains. Agacés par les critiques des Anglo-Canadiens qui les accusent, à tort d'ailleurs, de ne parler qu'un patois au lieu du « Parisian French », et inquiets tout de même de constater à quel point la langue commune des Canadiens s'est éloignée du français actuel – aux archaïsmes il faudrait ajouter les canadianismes et les anglicismes –, un certain nombre d'éducateurs tentent d'améliorer notre parler populaire de façon à l'aligner, dans la mesure du possible, sur la langue mère. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 9 juin 1960)

Or, la confusion entre ce qui est « régional » et ce qui est « populaire » ou « rural » est à l'origine d'une idée qui est encore bien ancrée dans le discours normatif actuel, plus précisément l'absence d'un registre standard dans le français canadien (à ce sujet, voir entre autres Meney, 1999 ;

¹³ C'est pour cette raison qu'on trouve de nombreux emplois canadiens qui sont identifiés comme populaires dans leur discours (voir Chapitre 3, § C.3.a).

¹⁴ Rappelons que certains chroniqueurs commentent des emplois académiques qui ont cours à la fois au Canada et en France (voir Chapitre 2, § B.1.b).

Nemni, 1998). Cette idée a contribué à discréditer l'ensemble des particularismes canadiens et à renforcer le lien que bien des Canadiens français font encore entre « faute » et « canadianisme ».

Dans la mesure où ils ont tendance à réduire le français du Canada à son seul registre populaire ou rural, les chroniqueurs régionalistes estiment que c'est une langue qui a nécessairement une portée restreinte, c'est-à-dire que son usage est réservé à certains contextes seulement, ce qu'illustre bien l'exemple suivant :

- (153) [...] ne vaudrait-il pas mieux doter nos descendants d'une langue de culture qui serait le français ? L'école, le collège et l'université auraient un beau rôle à jouer dans la campagne de re francisation qui s'impose : enseigner le français ; nous entendons par là, non pas un des nombreux dialectes français, mais « le français que, dans toute l'Europe francophone, aussi bien en Belgique wallonne ou en Suisse romande qu'en France, écrivent et parlent les gens cultivés. C'est cette langue, et elle seule, qui, pour les étrangers, s'appelle aujourd'hui "le français" » (Roch Valin, la Nouvelle Revue canadienne, vol. II, no. 6, p. 338).

Des cours de langue bien conçus ne suffiraient pas. Il faudrait aussi multiplier les contacts entre Français et Canadiens ; il est consolant de constater que[,] depuis la guerre[,] les échanges d'artistes et l'immigration française [...] sont venus s'ajouter aux livres, aux revues et aux films qui nous viennent de France. Dans ces conditions, le français demeurerait notre langue de culture ce qui n'impliquerait pas pour autant la disparition complète du franco-canadien. Cette langue provinciale continuerait son évolution propre, ce qui nous donnerait deux langues : le français international et le dialecte franco-canadien, comme les gens du midi parlent le français et l'un des parlers régionaux : le catalan, le languedocien, etc.

Notre parler franco-canadien [...] animerait nos romans du terroir, mais les œuvres de portée internationale, que nous finirons bien par produire, seraient écrites en français. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 17 mai 1956)

Le lien que les chroniqueurs régionalistes établissent entre le français canadien et la langue populaire ou rurale perdure jusqu'à la fin du XX^e siècle, mais sous une forme légèrement différente. En effet, dans le discours des chroniqueurs régionalistes plus récents, Béguin et Barbaud notamment, on trouve l'idée que les Canadiens parlent non seulement un français régional, mais que ces derniers doivent en outre se soumettre à deux normes, l'une plus internationale, l'autre locale. Une telle conception de la langue n'est pas sans rappeler la notion de « diglossie », telle qu'utilisée par certains sociolinguistes (voir Beniamino, 1997). La diglossie renvoie à une situation linguistique dans laquelle se trouve une communauté lorsque ses locuteurs se servent de deux langues différentes – ou de deux variétés de la même langue, selon les points de vue – mais dans des situations de communication différentes. Dans ces communautés, on peut donc distinguer une langue de prestige (appelée *variété haute*), associée aux contextes plus formels, et une langue commune (*variété basse*), réservée aux échanges entre proches, dans la vie quotidienne. En d'autres termes, il y a une répartition fonctionnelle des deux langues ou variétés

en présence. Cette conception « diglossique » du français canadien se présente en quelque sorte comme une variante plus moderne, plus récente de la conception régionaliste traditionnelle.

Pour Béguin, le français canadien – qu’il qualifie de « notre français régional » (« Au fil des mots », 16 févr. 1977) – est aussi une langue essentiellement populaire :

- (154) Venons-en aux besoins du Québec. Nous avons besoin, maintenant (et nous n’avons pas le temps d’attendre une éventuelle évolution du français québécois) de grandes quantités de termes, d’expressions techniques. Les traducteurs le savent, les enseignants aussi. L’État aussi. Où trouver ces termes [?] Certainement pas dans le « québécois », qui n’est qu’un niveau populaire, bien vivant et nécessaire, bien sûr, mais pas une langue complète (dois-je répéter ?), et qui n’a pas d’emprise sur la langue technique d’ailleurs ; à moins de faire preuve d’ignorance ou de naïveté en affirmant que les anglicismes ou le jocal forment LA langue technique « québécoise », chose que les ouvriers eux-mêmes ne disent jamais. Ils savent très bien qu’ils ne connaissent pas les termes de leur technique dans leur langue maternelle. Ils les attendent encore. (Béguin, « Au fil des mots », 29 nov. 1978)

Partant de l’idée que c’est « au niveau le plus bas linguistiquement que l’on [peut] trouver une manière de parler qui [soit] véritablement québécoise » (« Au fil des mots », 23 août 1977), Béguin situe les régionalismes du français canadien à « un certain niveau » de langue, sans pour autant préciser clairement lequel :

- (155) [...] Il y a des régionalismes partout, et ils sont justement cela, des régionalismes. Ils ont leur place à un certain niveau, mais ne peuvent être considérés comme des termes compris partout. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 28 févr. 1979)

Toutefois, dans la mesure où il oppose surtout le français canadien à « la langue française écrite, la langue “standard” » (« Au fil des mots », 19 juill. 1977), Béguin estime clairement qu’il s’agit d’une langue essentiellement parlée qui ne devrait pas avoir cours dans des contextes plus formels. En fait, pour Béguin, le français québécois s’oppose au français standard, au français technique ou au français écrit, ces derniers constituant un modèle de référence qu’il estime unique à l’ensemble des francophones :

- (156) Tous les pays francophones connaissent plusieurs variétés de français. Selon les régions et les pays, les accents changent et les expressions semblent émaner du peuple même. En même temps, le français universel, ou standard, est connu et utilisé.

[...]

[...] Unifiant, liant ces parlures [celles qui ont cours dans les diverses régions du Québec], le français standard ou moyen avec ses vocabulaires techniques, et surtout le français écrit, se retrouve[,] lui, partout. Ce français standard est le français dit universel. C’est ce qui se passe dans tous les pays et dans toutes les langues. (Béguin, « Au fil des mots », 20 juill. 1981)

En d'autres termes, Béguin arrive difficilement à concevoir le français québécois dans son ensemble et il est d'avis que les Québécois sont soumis à deux normes interreliées :

- (157) [...] Nos problèmes de langue nous sont particuliers. Ils sont nés de deux géniteurs qui furent négligents : l'anglicisation, soit l'influence d'une langue plus forte, et l'éloignement – repli sur soi-même [...] – de la source vive du français évoluant en France et se modernisant. Nous devons donc, aujourd'hui que la personnalité du Québec s'affirme comme solidement francophone, remédier à cet état de choses. Donner l'usage moderne, écarter les anglicismes. Rester dans la francophonie signifie pouvoir comprendre les francophones du monde entier, et se faire comprendre d'eux.

Cela dit, il ne faut pas tomber dans le purisme. Les chroniqueurs de langue ont tendance à condamner au lieu d'éclairer, à critiquer au lieu d'expliquer et à donner leur point de vue personnel en insistant que c'est « comme cela ». Et moi ? Si je vous donne mon point de vue personnel, je remarque : « Je dis ceci, j'écris cela. L'usage est ainsi, l'usage est aujourd'hui cela ». J'essaie de rester dans la norme québécoise tout en rapprochant le plus possible cette norme de la norme internationale. Point de laxisme, point de purisme. (Béguin, « Au fil des mots », 17 févr. 1976)

Chez Barbaud, la conception « diglossique » du français canadien repose sur la distinction qu'il établit entre l'oral et l'écrit¹⁵ (voir aussi Barbaud, 1997). Définissant le français du Canada comme un « français régional » qui est distinct, à plusieurs égards, du français standard ou international (« Parler d'ici », 1^{er} sept. 1984), ce chroniqueur est d'avis que la langue des Canadiens est une langue vernaculaire, c'est-à-dire une langue utilisée essentiellement à l'oral dans des situations informelles par des membres appartenant à une même communauté :

- (158) Quant aux faits de langue, ils sont révélateurs de tendances que je qualifierais de... « séparatistes ». Le français du Canada évolue de façon divergente par rapport à deux « états » influents de la langue française : celui du français véhiculaire dit aussi français international d'une part et celui du français textuel ou français écrit d'autre part. S'il est indéniable que la langue de l'Etat, qu'il soit canadien, québécois ou autre, s'est considérablement renforcée au niveau des pratiques linguistiques véhiculaires, tant orales qu'écrites, il faut admettre en revanche que nos pratiques linguistiques vernaculaires évoluent vers une dialectalisation de plus en plus marquée de notre parler. Plusieurs études récentes de sociolinguistique mettent bien en évidence le fait que plusieurs changements linguistiques en cours favorisent l'expansion des formes dialectales privilégiées par la classe moyenne des Canadiens français. Il s'ensuit que la distance qui sépare le français textuel de notre parler augmente à chaque génération au point que l'on puisse parler d'une cause en instance de divorce entre l'oral, de nature dialectale, et l'écrit, de nature véhiculaire. (Barbaud, « Parler d'ici », 23 juin 1984)

La distinction entre langue vernaculaire et langue véhiculaire correspond à l'opposition que Barbaud fait entre « le parler québécois » en tant que langue maternelle et « la langue française » en tant que langue utilisée dans l'espace public :

- (159) [...] De fait, le parler québécois, celui dont nous héritons à titre de langue maternelle, se voit constamment concurrencé par une langue française incarnée par l'écriture publique, celle des médias, des rapports

¹⁵ Dans ce cas, certains sociolinguistes parlent parfois de *diglossie formelle* (Beniamino, 1997 : 125).

d'impôt, des contrats d'assurances, des formulaires de toutes sortes, etc. Par conséquent, le rapport de force linguistique que nous vivons quotidiennement, selon notre degré de conscience et l'intensité de nos préoccupations intellectuelles, finit par nous obnubiler au point qu'ils sont nombreux ceux qui [...] confondent effectivement langue maternelle et langue française. Distinction « précieuse » à mes yeux qui se voit à son tour affectée d'un certain dérapage.

[...]

[...] Les habitants de nos campagnes seront toujours des locuteurs français exemplaires. Leur langue maternelle demeurera l'échantillon le plus typiquement québécois de notre parler. [...] (Barbaud, « Parler d'ici », 1^{er} juin 1985)

Pour Barbaud, la norme du français standard demeure certes une référence importante pour les Canadiens, mais elle ne peut pas prétendre régir les usages vernaculaires :

- (160) [...] la norme du français standard demeure une réalité nécessaire et objective. Elle ne peut cependant prétendre régir toutes les pratiques linguistiques de ce « nous » collectif mais seulement celles qui doivent s'y rapporter par convention sociale. Le parler ordinaire n'est donc pas concerné par elle puisqu'il n'existe pas dans notre société de convention sociale requérant la conformité de l'usage vernaculaire à l'usage normalisé. (Barbaud, « Parler d'ici », 31 mars 1984)

La question est donc de savoir si certains usages émanant de la langue vernaculaire des Canadiens peuvent rivaliser avec la norme du français standard. Pour Barbaud, ces deux normes sont incompatibles et il est d'avis que cela conduit à une impasse :

- (161) Le problème se pose alors dans ces termes : reconnaître de telles expressions [par exemple *mais que* et *des fois que*] comme des québécismes grammaticaux, c'est leur conférer la légitimité de la norme nationale, la nôtre. C'est donc admettre que l'on puisse en faire un usage correct tant à l'écrit qu'à l'oral. C'est aussi admettre que ces locutions doivent être intégrées à l'enseignement primaire et secondaire du Québec. L'élève aurait parfaitement le droit de faire ses rédactions ou ses comptes rendus de lecture en structurant ses phrases à l'aide de ces mots-outils. Ce serait du même coup reconnaître notre dissidence linguistique par rapport à ce qu'il est convenu d'appeler « le français international ». Si c'est cela que nous voulons, ayons la lucidité de le dire.

Par contre, si nous estimons que de telles expressions n'ont pas à être légitimées par un statut quelconque au sein de la norme québécoise, alors nous risquons de faire preuve d'irréalisme, ce qui est la meilleure façon de nous dévaloriser en tant que locuteurs francophones d'Amérique du Nord. On ne peut pas feindre éternellement d'ignorer les faits de langue qui, chez nous, seraient aussi des faits de norme. Conclusion : nous sommes piégés.

Une voie mitoyenne pour s'en sortir consisterait alors à distinguer entre québécismes de langue orale et québécismes de langue écrite. Nous serions pris ainsi avec deux normes différentes. Telle est la logique absurde de notre état de diglossie, c'est-à-dire la situation d'un peuple aux prises avec deux traitements différents d'une même langue en fonction de deux légitimités concurrentes, la québécoise et l'internationale. L'admettre, c'est déjà concéder toute l'incertitude de notre destin linguistique. (Barbaud, « Parler d'ici », 16 nov. 1985)

Comme on peut le voir, Barbaud estime que la seule façon de concevoir la question de la norme au Canada est de distinguer celle qui régir l'usage à l'oral et à l'écrit. Tout bien considéré, les Canadiens seraient donc soumis, selon Barbaud, à deux normes, l'une pour l'oral, l'autre pour

l'écrit. Si les Canadiens se sont dotés d'une norme qui leur est propre à l'oral, il est d'avis qu'ils auraient toutefois intérêt à se conformer au français véhiculaire standard pour ce qui est de l'écrit :

- (162) [...] Je précise [...] que je considère cet usage de *juste* [« seulement, justement »] comme tout à fait normal et correct, pour peu que l'on entende par « correct » ce qui est conforme aux formes standard du parler d'ici. Évidemment, ce qui est correct à l'oral ne l'est pas forcément à l'écrit et vice versa. Pour déterminer si, à l'oral, une forme quelconque est standard ou non, il convient d'établir qu'elle répond au critère de l'emploi fréquent, généralisé et acceptable au sein d'une communauté linguistique, en l'occurrence la nôtre. Pour cet emploi de *juste*, l'épreuve est concluante. [...]

Par contre, à l'écrit, le critère qui entre en ligne de compte est celui du caractère « véhiculaire » d'une expression, d'un mot ou d'une forme quelconques. Cette propriété découle de la nature internationale du français moderne, langue prestigieuse de communication, accessible grâce à l'imprimé tout particulièrement, à quelque 120 millions [*sic*] de personnes. C'est donc la réalité de la francophonie qui confère au français son caractère véhiculaire. Il s'ensuit que toute forme dialectale trop marquée déroge ou transgresse la contrainte qu'impose cet état du français. [...] (Barbaud, « Parler d'ici », 7 juill. 1894)

Cette conception n'est pas sans rappeler les notions de « norme dominante » et de « norme secondaire » qu'on trouve chez certains auteurs de nos jours, notamment chez Jean-Claude Corbeil (voir Corbeil, 1986, 2003 : xii et 2007 : 309 et suiv.). Même si une telle conception témoigne d'une certaine ouverture à la prise en compte d'une norme proprement canadienne, elle reste toujours soumise à une norme extérieure qui correspond, à toutes fins pratiques, au modèle normatif qui a cours en France.

c) Étude et correction des emplois régionaux du français canadien

La conception régionaliste a évidemment un impact sur l'évaluation que les chroniqueurs font des emplois canadiens. Or, tous les chroniqueurs régionalistes n'adoptent pas la même attitude à leur endroit. En effet, ces emplois donnent lieu à des traitements différents selon que les chroniqueurs adoptent une perspective plutôt descriptive ou prescriptive.

La conception régionaliste amène certains chroniqueurs à considérer que le français du Canada mérite d'être étudié et c'est pourquoi ceux-ci se donnent pour objectif de décrire la langue qui a cours au Canada. L'intérêt pour l'étude du français canadien est par exemple manifeste chez P. Daviault :

- (163) La langue française au Canada est mal connue ; c'est un fait. Elle n'a jamais fait l'objet d'une étude vraiment méthodique. Il faut le déplorer, d'autant plus que, si l'on y songe bien, le « français canadien » est la forme peut-être la plus originale de tous les français parlés. C'est celui qui s'est constitué le plus tôt, à cause de la nécessité d'abandonner les dialectes entre colons venus de plusieurs provinces de France et

mêlés dans de petites bourgades où il importait d'éviter de renouveler l'aventure de la tour de Babel. Quel linguiste choisira ce sujet d'étude ? (Daviault, « Propos sur notre français », 5 avr. 1953)

Cette opinion est partagée par M. Hudon. Selon ce dernier, la langue française mérite d'être étudiée aussi bien dans sa composante officielle que dans ses composantes provinciales ou populaires :

- (164) L'étude de la langue comprend donc l'étude de ce qu'elle est dans sa fonction officielle, et puis dans sa fonction provinciale, ou populaire. Nos raffineurs ne jugent plus bon de savoir cela, eux. Bien plus, ils n'ont pas l'air de soupçonner que ça existe, avec bien d'autres choses encore. Pour trouver matière à parler ou à écrire, ils fouillent naïvement dans le parler populaire ; ils en extraient des locutions ou manières de prononcer qui ne sont pas dans leurs manuels, et ils en font jusqu'à des volumes qu'ils jettent dans le public sous le nom de fautes Canadiennes [*sic*], sans même indiquer que ce sont des manières populaires. C'est donner tout simplement à entendre à ceux qui ne sont pas plus savants qu'eux que ce sont nos gens instruits qui sont coupables, quand il y a culpabilité. Et si leurs trouvailles ne les rassasient pas, ils inventent, ils nous font des fautes indigènes. Dans ce cas, il est rare qu'il n'y ait pas faute en effet. (Paris, « Causerie philologique », 18 juill. 1901)

Même si les prises de position normatives sont moins fréquentes chez ces deux chroniqueurs, qui se contentent surtout d'adopter une approche simplement descriptive (voir chapitre précédent), il n'en reste pas moins qu'ils témoignent parfois d'un parti en faveur du français canadien. Par exemple, Daviault signale que l'usage de la langue doit s'adapter à l'usage de l'endroit où l'on se trouve, même s'il évite de tomber dans l'excès :

- (165) La langue doit être, avant tout, moyen de communication. Autrement dit, elle doit s'adapter aux besoins des échanges de pensées, plutôt que la pensée ne doive se plier aux exigences de la langue. C'est dire que la langue doit se conformer à l'usage du temps et du lieu.

Il ne s'ensuit pas qu'on puisse employer le langage selon la fantaisie du petit nombre, ni qu'on puisse impunément violer ce qu'on appelle les règles linguistiques. Au contraire, la nécessité de faire de la langue un bon outil de communication exige que l'usager de cette langue se plie aux règles de ce qu'on nomme le bon usage, afin que la langue, d'abord, ne tombe pas dans l'anarchie, ensuite qu'elle ait toute sa force expressive. Sinon, il se formerait toutes sortes de petits dialectes d'un emploi restreint à des cercles bien limités. (Daviault, « Propos sur notre français », 13 janv. 1957)

Pour sa part, M. Hudon va même jusqu'à réclamer une certaine légitimité pour le français des Canadiens. Dans la mesure où ce dernier le considère comme un parler principalement populaire, il ne demande pas que les emplois dont les Canadiens se servent soient autorisés dans tous les contextes, mais il croit que ces emplois ont une certaine place dans le parler populaire :

- (166) [...] je ne prétends pas plus que Littré et les autres – autant, toutefois – qu'il faille introduire ces manières provinciales dans le langage oratoire, ni dans le langage soigné en général, surtout au Canada où la langue est si uniforme dans le terme et la prononciation : cela, c'est une autre question. Mais je prétends que, da[n]s le parler populaire, on peut au Canada, sinon qu'on l'y doit, leur laisser la place légitime que le bon sens leur trouve si à propos en France. Elles y ont d'autant plus de droit qu'elles sont invariablement plus rationnelles que la néologie de boulevard et de restaurant qu'on veut leur substituer, au grand scandale de

M. E. Deschanel, G. Deschamps, et autres hommes de grand sens et de grandes connaissances. (Paris, « Causerie philologique », 18 juill. 1901)

Cette prise de position est clairement illustrée dans l'exemple suivant, où Hudon se prononce en faveur de *assire* « asseoir » dans la langue populaire des Canadiens :

- (167) [...] cette forme, d'après Littré, est en usage dans tout l'Ouest, jusqu'en Provence. La reprocher à notre parler populaire, c'est, d'ailleurs, reprocher à nos paysans de parler comme Racine et Saint-Simon ont écrit, car les deux l'ont écrite. Avouons que c'est fort. [...] Et si c'est aujourd'hui le tour de la forme *assire* d'être provinciale et de courir les rues en France, on ne voit pas tout de suite pourquoi il ne peut en être ainsi au Canada. (Paris, « Glane philologique », 18 oct. 1902)

La conception de Hudon explique pourquoi il était impensable pour lui de partager la même attitude que celle adoptée par Fréchette, dont il a dénoncé plusieurs prises de position dans une courte chronique qu'il a fait paraître dans *La Défense* de Chicoutimi (Paris, 1899-1900).

La même conception régionaliste amène cependant d'autres chroniqueurs à adopter une position plutôt prescriptive. Ceux-ci sont d'avis que la langue des Canadiens doit être corrigée dans le but de limiter la portée de leurs usages régionaux. C'est entre autres le cas dans la chronique de Geoffrion et dans celle de la SPFC, qui contiennent un grand nombre de condamnations. Comme nous l'avons déjà signalé dans le chapitre précédent, ces chroniques s'inscrivent dans le programme de perfectionnement de la langue que la SPFC poursuivait à côté de son objectif d'étudier le français des Canadiens, étape qu'elle jugeait préalable à toute prise de position normative (voir Mercier, 2002a : 60-61). On trouve également une approche plus prescriptive chez Chantal et chez Béguin. S'ils acceptent une certaine variation, ils sont néanmoins convaincus qu'il faut essayer de ne pas laisser le français régional des Canadiens s'éloigner trop de la langue qui a cours en France :

- (168) N'y a-t-il aucune chance de salut pour notre langue ? Il existerait une solution à notre problème, mais, par malheur, c'est justement celle qui a toutes les chances de déplaire aux éléments isolationnistes [*sic*] et nationalistes de notre population : il s'agirait tout simplement de freiner la tendance au particularisme et d'aligner notre français régional sur le français métropolitain. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 17 mai 1956)

- (169) [...] Il y a des régionalismes partout, et ils sont justement cela, des régionalismes. Ils ont leur place à un certain niveau, mais ne peuvent être considérés comme des termes compris partout. [...] Ajoutons que traduire pour ne pas affronter l'anglais (arrêt pour stop) [...] est une réaction qu'explique peut-être la psycholinguistique (défense, peur, proximité de l'aire linguistique dominante), ou la sociolinguistique (la société québécoise doit se faire une langue propre à son identité). Il demeure qu'on ne peut justifier ces écarts de vocabulaire (sauf pour des réalités bien régionales) sans donner caution aux écarts syntaxiques qui les accompagnent souvent. Alors que les gens utilisent quand même 98 % de la langue française internationale. Il y a un manque de logique. (Béguin, « Au fil des mots », 28 févr. 1979)

Chez ces chroniqueurs, le besoin de se rapprocher de la France s'explique généralement par la crainte de voir la langue des Canadiens devenir une autre langue qui ne serait plus comprise par tous les autres francophones, voire par la crainte de voir la langue française disparaître du continent nord-américain sous les pressions de l'anglais :

- (170) [...] le parler franco-canadien est destiné à devenir un parler distinct du français moderne. Or un problème se pose à notre élite intellectuelle : nos écrivains et nos savants soucieux d'assurer à leur œuvre la plus grande diffusion possible hésiteront de plus en plus à employer une langue qui ne sera comprise que des seuls canadiens français [sic] et des philologues.

[...]

Notre parler franco-canadien est dans la position de tous les parlers régionaux qui en France se trouvent en concurrence avec le parler de Paris avant de lui céder la place. [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 3 sept. 1953)

- (171) [...] Tant qu'on ne se débarrassera pas de la dangereuse chimère d'un français purement « canayen » avec ses canadianismes, ses anglicismes et ses néologismes, sa grammaire et sa prononciation bien à lui, on perdra son temps ou plutôt on hâtera la disparition de notre langue sur ce continent. Seule une langue française purifiée et revitalisée par des transfusions massives de termes français pourra résister à la menace de disparition que fait peser sur elle la présence envahissante de 190 millions d'anglophones. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 8 sept. 1960)

C'est pour cette raison que Chantal estime que les Canadiens ont tout intérêt à s'aligner sur les usages hexagonaux, même s'il reste convaincu que leur français ne sera jamais identique à celui qui a cours en France :

- (172) Notre langue est, en effet, à la croisée des chemins. Ou bien le franco-canadien persistera à se distinguer du français métropolitain et il deviendra du canadien, ou plutôt du « canayen », pour respecter la prononciation qui sera alors officiellement la sienne ; ou bien il se rapprochera de plus en plus du français de France, de façon à devenir [...] non pas exactement le français de Paris, ce qui serait une chimère, mais une variété honorable de français. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 17 mai 1956)

On trouve encore cette même idée chez Béguin. Selon ce dernier, la tâche du chroniqueur de langage consiste à exercer un certain contrôle sur la variation de la langue dans le but d'éviter une fragmentation trop grande qui pourrait donner lieu à des problèmes de communication :

- (173) [...] Un chroniqueur de langue [...] ne fait que de mettre de l'ordre dans les mots. Il remet à leur place (à leur niveau) [...] les manières de parler, surveille les marges de variation, pour sonner l'alarme quand les variations sont si grandes, dans une même langue, qu'elles pourraient fragmenter le moyen de communication. Les registres [...], ou niveaux de langue, sont toujours groupés et liés entre eux. Si ces niveaux ou registres de langue ne sont plus liés, c'est la fragmentation. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 7 sept. 1977)

d) Enrichissement de la langue française

Le fait que les chroniqueurs régionalistes soient sinon ouverts, du moins plus tolérants à l'endroit des particularismes du français canadien explique que la plupart d'entre eux soient d'accord sur un fait : en tant que parler régional, le français des Canadiens pourrait permettre d'enrichir la langue française. À l'inverse des chroniqueurs puristes, ceux qui ont une conception régionaliste du français canadien pensent en effet que les différents français régionaux sont de nature à pouvoir alimenter le français :

- (174) Depuis longtemps, j'exprime l'avis que le français canadien peut apporter des éléments utiles au français universel, au français tout court si l'on préfère. Non pas que j'entretienne des « idées de grandeur » sur la qualité de notre français. Mais l'échange de bons procédés a toujours son utilité. Tout cela pour signaler de menus incidents, mais significatifs, qui paraissent indiquer un certain mouvement en ce domaine, où régnait autrefois la plus grande inertie. (Davialt, « Propos sur notre français », 20 mai 1956)
- (175) Il n'est donc pas question de dire adieu à nos savoureux canadianismes. Conservons, au contraire, les meilleurs, car la mission des parlers régionaux est d'alimenter la langue française. La boutade de Montaigne, se résignant à employer un mot dialectal, nous semble parfaitement l'attitude qu'il convient d'observer au sujet des canadianismes. « Que le gascon y aille, si le français n'y peut aller ». (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 17 mai 1956)
- (176) Il ne faut pas oublier [...] les nombreux apports des parlers régionaux, au Québec comme en France. Ces mots pris dans le français commun enrichissent la langue, certainement aussi sûrement et aussi légitimement que de nombreux mots étrangers. Signalons quelques canadianismes : *bleuet*, *bousseuil*, *catalogne* (depuis 1635), *poudrerie* (1695), *tuque* (1659). Ils sont peu nombreux. Si le breton a donné *biniou* au français, le provençal, *cigale* et *cabas*, le français du Canada a donné *frasil*, *outarde*, *ouaouaron*. La langue française n'en est que plus riche. (Béguin, « Au fil des mots », 11 mai 1976)

À ce sujet, Chantal souligne même que les Canadiens français devraient contribuer à proposer des équivalents français pour remplacer des termes anglais :

- (177) J'ai toujours été d'avis que les Canadiens français, placés comme ils le sont au confluent des civilisations anglo-américaine et française, pouvaient rendre de grands services au français métropolitain en lui fournissant des traductions ou des adaptations françaises de termes anglais (comme **hôtesse de l'air** qui serait de fabrication québécoise). Le vocabulaire sportif nous offre d'excellentes occasions de nous distinguer. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 1^{er} mai 1958)

À titre de mots permettant d'enrichir le français, ces mots deviennent des mots français à part entière pour les chroniqueurs régionalistes, ce qui montre que ces derniers ne font pas nécessairement preuve d'une grande émancipation en matière de norme. C'est que la seule raison qui sert, selon eux, à justifier ces mots réside justement dans le fait que ces emplois cessent d'être des particularismes du français canadien :

- (178) [...] Les mot [sic] québécois (ils sont peu nombreux) désignant une réalité inconnue ailleurs que chez nous deviennent des mots français, font partie intégrante de la langue française et n'ont pas à être singularisés. S'il s'agit de mots qui font double emploi avec d'autres mots français, ce sont des régionalismes, que nous pourrions mettre dans un glossaire du parler canadien, par exemple, mais ils n'ont pas leur place dans un dictionnaire Larousse. Ils y sèment la confusion (le mot province avec sa définition unique (la seule valable) dans un dictionnaire qui nous donne traversier, alors qu'il fait double emploi avec bac, et bleuet qui est pour Larousse la myrtille, et le blé d'Inde, le maïs, synonymes « Au Canada », donc vus comme régionalismes). (Béguin, « Au fil des mots », 30 avr. 1976)

Indirectement, ces emplois sont donc toujours évalués en fonction de l'usage qu'on pourrait en faire en France ou, en d'autres termes, ces emplois ne sont valables que dans la mesure où ils sont entérinés dans l'usage des Français. Rappelons que, pour les chroniqueurs puristes, les quelques mots canadiens qui leur paraissent acceptables sont aussi ceux qu'ils tiennent pour des mots français à part entière¹⁶.

e) Considérations d'ordre identitaire

Quelles que soient leurs prises de position normatives, la plupart des chroniqueurs qui ont une conception régionaliste du français canadien restent profondément attachés à la langue populaire ou rurale, et notamment à ses particularismes, en raison de la valeur identitaire dont ceux-ci sont chargés :

- (179) Chez nous, il n'est pas besoin de remonter à Adam pour prouver que nos pères « ont mené la charrue ». Citadins comme villageois, nous sommes tous fils ou petits-fils de laboureurs, et c'est pourquoi nous trouvons aux choses du pays un charme indéfinissable et toujours nouveau.

De toutes ces choses, aucune peut-être n'éveille en nous plus d'émotions douces et tendres que les vocables familiers hérités des ancêtres, que ces vieux mots, rudes quelquefois, mais

Dans lesquels restent pris des sons de voix aimées,

et qui sont chargés de sens autant que de passé. (Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 27 oct. 1923)

Ces chroniqueurs se montrent donc sensibles à la charge identitaire importante que le français tel qu'il est en usage au Canada peut avoir pour les Canadiens. En effet, ils attribuent à cette langue

¹⁶ Une fois de plus, cette vision des choses n'est pas sans rappeler le discours normatif du *Multidictionnaire de la langue française*, où certains québécismes « qui sont d'usage courant dans l'ensemble de la francophonie » (Villers, 2003 : xv) ne sont plus vraiment considérés tels quels, puisqu'ils sont dépourvus de la fleur de lis, marque servant à désigner les québécismes dans cet ouvrage. Cette observation n'est pas sans rappeler les termes de *québécisme d'usage* (emploi caractéristique du français québécois) et de *québécisme d'origine* (emploi créé au Québec), proposés par Poirier (1987 : 157-158, note 21).

une certaine saveur et un certain charme que n'a pas nécessairement la langue des écrivains français pour eux :

- (180) Quand j'ai lu pendant des heures et des jours la belle prose des grands écrivains français, que j'ai parcouru celle des meilleurs journalistes de Paris, quand j'ai l'oreille charmée par la cadence, l'intonation, la pureté de l'accent aussi bien dans la rue qu'à la radio, il m'arrive au milieu de toutes ces richesses de tomber sur un texte « bien de chez nous » ou d'entendre un bon « Canayen pure laine ». J'éprouve alors un choc curieux qui se traduit souvent par un plaisir tout particulier à reprendre contact avec notre parler populaire. Je risque de choquer des puristes ; mais tous ceux qui ont vécu un certain temps dans l'ambiance parisienne ont apprécié, j'en suis sûr, le relief que prennent, vus d'ici, certains de nos canadianismes les plus savoureux. Il semble que leurs honnêtes vertus paysannes soient rehaussées par ce dépaysement telles ces pièces d'art artisanal que l'on met en valeur en les exposant sur un luxueux fond de velours. J'aime ainsi, de temps à autre, à palper ces bons vieux mots du terroir, à les faire rouler sur la langue. Il m'en vient une foule à l'esprit. (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 juill. 1958)¹⁷

Pour les chroniqueurs régionalistes, la langue n'est donc pas un simple outil de communication, comme c'est le cas pour les chroniqueurs puristes ; ils sont plutôt d'avis que l'usage de la langue s'inscrit toujours dans un contexte socioculturel particulier, ce qui n'est pas sans laisser de traces dans la langue. Ils trouvent donc tout à fait normal que les Canadiens soient profondément attachés à leur langue ainsi qu'à leur façon de parler, puisqu'elles sont le reflet de l'histoire des Canadiens français et de leur identité culturelle :

- (181) [...] Agacés par les critiques des Anglo-Canadiens qui les accusent, à tort d'ailleurs, de ne parler qu'un patois au lieu du « Parisian French », et inquiets tout de même de constater à quel point la langue commune des Canadiens s'est éloignée du français actuel – aux archaïsmes il faudrait ajouter les canadianismes et les anglicismes –, un certain nombre d'éducateurs tentent d'améliorer notre parler populaire de façon à l'aligner, dans la mesure du possible, sur la langue mère. Mais les partisans de cette réforme se heurtent à de sérieux obstacles, dont le moindre n'est pas l'attachement sentimental et irréductible qu'éprouvent nos compatriotes pour la langue que leurs pères leur ont transmise, au prix de quelles luttes ! Alors que depuis des générations on leur prêche le devoir sacré de conserver intacte la langue des ancêtres, devoir qu'ils ont à juste titre le sentiment d'avoir bien accompli, voici qu'ils parleraient mal maintenant et qu'il faudrait tâcher d'imiter l'accent des Parisiens, eux qui les ont abandonnés dans leurs « arpens de neige » ! [...] (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 9 juin 1960)

¹⁷ De tels exemples ne sont pas sans rappeler l'opposition que Labov a établie entre le prestige *apparent* (*overt norms*) et le prestige *latent* (*covert norms*) des différentes variétés d'une langue (Labov, 1972 : 177, 249-251 et 313) : si les locuteurs considèrent les usages qui ont cours dans la variété dominante en termes de marché linguistique comme étant plus proches du bon usage (prestige apparent), les usages de leur propre variété peuvent être porteurs d'autres valeurs, telles la loyauté, la sympathie et la chaleur (prestige latent) (voir aussi Bauvois, 1997a et 1997b). Ces exemples rappellent en outre l'ambivalence qui caractérise le discours des francophones hors de France : ceux-ci considèrent souvent le français de France comme étant supérieur aux autres variétés de français, mais ils reconnaissent en même temps certaines valeurs à leur propre variété que n'a pas la variété hexagonale (voir Moreau, 1999 : 49-50).

D'autres chroniqueurs régionalistes font néanmoins observer que les Canadiens devraient se garder d'accorder une trop grande importance à l'identité en matière de langue, qui entraverait selon eux le rapprochement des Français et des Canadiens sur le plan linguistique. C'est notamment le cas de Béguin. Certes, ce chroniqueur ne nie pas que les régionalismes qui ont cours dans la langue des Québécois soient le reflet de leur culture :

- (182) [...] Je souhaite que les régionalismes soient considérés comme une émanation de la culture propre des Québécois, et n'envahissent pas la langue technique, de l'école, des recherches, des sciences. Que la « distance » entre langue et culture soit fixée. [...] (Béguin, « Au fil des mots », 31 déc. 1977)

Il ne nie donc pas non plus que ces emplois soient aptes à évoquer une certaine connotation que n'auraient pas leurs équivalents qui ont cours en France, raison pour laquelle ces emplois méritent d'être utilisés dans certains contextes bien particuliers, entre autres lorsqu'on veut situer un texte littéraire dans son contexte bien québécois :

- (183) Vous remarquerez que je n'ai pas hésité (et d'ailleurs, ils me sont venus instinctivement) à employer des régionalismes québécois. Ces mots situent le poème, au Québec, ils font partie du paysage. Sans eux, le poème n'aurait pas d'âme. (Béguin, « Au fil des mots », 17 févr. 1977)

Mais l'attitude de Béguin à ce sujet est plutôt complexe. Il s'en prend notamment aux gens qui se servent de l'argument identitaire pour justifier l'existence d'un français québécois et qui affirment que la langue des Français ne saurait être la véritable langue des Québécois :

- (184) Malade d'entendre dire que le théâtre en dialecte anglo-américain-mitigé-de-français-de-l'Est-de-Montréal est le seul théâtre représentatif de notre Québec. Le seul ? Pourquoi ? Je suis malade, tanné, fatigué [...] d'entendre dire par les mêmes partisans du « français local » que le français est la « langue d'un autre pays ». Malade de voir que le malentendu continue malgré nos efforts de francisation, de normalisation, malgré le fait que les Québécois vont en France, en Belgique, sont compris là-bas et que les contacts de plus en plus nombreux sont la preuve que nous parlons, des deux côtés de l'Atlantique, la même langue, depuis toujours. Les différences n'empêchent pas de communiquer, elles sont minimes, compréhensibles. (Béguin, « Au fil des mots », 12 déc. 1975)

3. Conception autonomiste

La conception autonomiste, selon laquelle le français usité au Canada est légitime au même titre que celui qui a cours en France, est relativement récente, ce qui explique qu'elle soit presque absente dans les chroniques. Il y a toutefois un chroniqueur qui fait preuve d'une vision tout à fait avant-gardiste pour son époque. Il s'agit de L. Montal, pseudonyme de Lionel Groulx, dont la conception du français canadien se démarque nettement du discours dominant chez ses contemporains.

Dans sa chronique, publiée en 1906, Groulx réfute l'idée, largement répandue à l'époque, selon laquelle le français qui a cours au Canada est un patois. Pour lui, la langue des Canadiens n'a rien d'un patois ; elle est au contraire tout à fait conforme au « génie de la langue française », ce qu'il explique par l'évolution toute particulière que cette langue a connue en s'implantant au Canada :

- (185) [...] on sait qu'il n'y a pas de langue française plus homogène et plus authentique [que celle qui a cours au Canada]. Le patois n'existe pas chez nous. C'est une vérité qui n'a déjà plus besoin d'être répétée. Notre histoire l'explique. Les immigrants qui furent nos premiers ancêtres apprirent en Canada la langue qu'ils nous ont léguée, et ils l'apprirent à bonne école. Nos premières écoles, nos hôpitaux, nos collèges, les cures au dix-septième et au dix-huitième siècles eurent à leur tête des femmes distinguées, des hommes instruits, originaires des diverses parties de la France, mais qui enseignèrent aux jeunes Canadiens la langue correcte qu'ils avaient apprise ; ils leur apprirent à bien prononcer et à saisir le génie de la langue française, et c'est ainsi que les dialectes s'effacèrent avec leur accent particulier, pour faire place à un seul et unique idiome essentiellement français et qui n'avait retenu de son origine que le ton dominant de la Normandie mêlé à celui des bords de la Loire. Il ne faudrait pas croire cependant que l'un ou l'autre serait devenu l'accent caractéristique de notre parler. Notre prononciation est homophone [« uniforme »] et nous est absolument particulière ; elle est tout de même d'une sonorité bien française et n'est nullement « barbare », comme l'écrivait vers 1804 [...] le poète Thomas Moore qui ne savait pas le français. [...] (Montal, « Le parler canadien », 19 mai 1906)

Dans la mesure où la langue des Canadiens n'est néanmoins pas en tous points conforme à celle qui a cours en France, Groulx est d'avis qu'il convient de parler d'une langue canadienne ou d'un parler canadien :

- (186) Le parler canadien !

C'est dans le « Bulletin du parler français au Canada », que je relève cette expression. Elle prétend désigner la langue pure, homogène et régulière actuellement parlée par les Français d'Amérique. Qui donc, il y a cinquante ou même vingt ans, eut osé parler d'autre chose parmi nous que de langue française, sans se faire glorieusement couvrir de horions et évoquer le fantôme de je ne sais quel jargon hybride et barbare ? On ne sait plus le nombre de choses avec lesquelles le temps, ce grand pacificateur, nous réconcilie et nous familiarise. Telle innovation qui d'abord avait fait se cabrer, entre progressivement dans l'intelligence publique, et l'on ne parle plus de l'opposition ancienne que comme d'une anecdote qui attesterait une fois de plus, s'il en était besoin, les fluctuations de cette chose immuable qui s'appelle l'esprit des hommes.

S'il n'était si téméraire d'oser prédire dans une question grave et chatouilleuse au dernier point, j'oserais prévoir le jour, plutôt prochain, où l'épithète « canadien » s'imposera pour caractériser sinon quelque chose d'absolument nouveau, du moins un parler qui portera l'effigie particulière et vigoureuse d'un peuple autonome. Une autre non moins grave question reste sans doute à trancher. Faut-il qualifier d'un terme nouveau, une langue restée française dans son génie primitif, et modifiée seulement dans ses tours et dans quelques-unes de ses formes superficielles ou accidentelles ? Pourquoi non, si le peuple qui la parle ne saurait être non plus confondu avec le type primitif d'où il tire son origine ? si cette langue est l'adéquante expression de son tempérament, de sa mentalité actuelle, si elle est la forme d'une littérature véritablement nationale et surtout si le terme, ainsi que dans le cas présent, évoque dans l'esprit un concept d'essence bien française ? (Montal, « Le parler canadien », 17 avr. 1906)

L'idée que Groulx se fait du *parler canadien* n'est manifestement pas très éloignée de celle que les variationnistes s'en font de nos jours, même si ce chroniqueur ne se sert jamais du terme *variété de langue*. En effet, pour lui, le parler des Canadiens ne correspond pas à une nouvelle langue, puisqu'il reste essentiellement français, mais il se caractérise néanmoins par des tours qui lui sont propres. Comme le montre bien le passage cité en (186), ces particularismes s'expliquent en grande partie par le fait que la langue des Canadiens doit rendre compte de l'essence même du peuple canadien : son tempérament et sa mentalité. En d'autres termes, Groulx établit un lien très clair entre la langue des Canadiens et l'ensemble des éléments qui définissent les Canadiens en tant que peuple, ce qui montre toute l'importance que prend l'aspect identitaire dans sa conception du français canadien.

L'importance accordée à la langue en tant que reflet de l'identité canadienne s'explique par l'idée que Groulx se faisait des Canadiens français de son époque. Pour lui, ceux-ci forment une nation, ce qui l'amène à s'inscrire en faux contre une autre idée fortement répandue à l'époque : la conception du Canada français comme une province de France. Cette idée, partagée par les chroniqueurs tant puristes que régionalistes (voir plus haut), ne correspond pas du tout à la façon de voir de Groulx, qui s'en distancie fermement :

- (187) Nous ne sommes pas une province de France. L'âme canadienne n'est plus l'âme française. Non seulement nous ne sommes pas le type français contemporain, mais nous ne sommes même plus le type français du dix-septième siècle que représentaient nos ancêtres. Le particularisme de notre vie, les influences climatériques [sic], sociales, économiques, religieuses ont profondément modifié chez nous l'ancien tempérament français, en même temps qu'elles nous éloignaient et nous éloigneront toujours de plus en plus du tempérament actuel. Et donc si nous sommes une entité ethnographique réelle, parfaitement individualisée – ne nous appelons-nous pas quelque fois, non sans quelque pompe, une Nation ? (avec une majuscule encore !) – il va de soi que nous avons dû mettre à la langue ancienne une empreinte en conformité avec les modifications plus ou moins profondes qu'a subies le type primitif. Et alors vouloir empêcher ou vouloir corriger ces manifestations additionnelles de l'âme canadienne à travers la vieille langue française, c'est se heurter à l'absurde, et c'est vouloir imposer à un peuple une langue qui n'est pas la sienne et qu'il se refusera à parler. (Montal, « Le parler canadien », 17 avr. 1906)

En d'autres termes, si l'identité des Canadiens français n'est pas identique à celle des Français, il est normal que la langue en témoigne. Plutôt que de vouloir à tout prix aligner la langue de ses compatriotes sur celle des Français, Groulx est convaincu qu'il faut accepter les différences que présente celle des Canadiens, puisque ces différences sont de nature à rendre compte du mode de vie particulier des Canadiens français.

Pour Groulx, le français canadien se compose d'au moins deux sous-ensembles : la langue des Canadiens inclut les mots qui ont cours dans la langue académique, auxquels il convient d'ajouter ceux qui sont particuliers à l'usage des Canadiens. Groulx ne réduit donc pas le français du Canada à ses seuls particularismes et c'est pourquoi il s'attend à trouver, dans un dictionnaire qui rend compte du « français à l'usage des Canadiens », l'ensemble des mots qui forment la langue qui a cours au Canada :

- (188) Que la Société du parler français [au Canada] poursuive fermement son projet d'un dictionnaire du français à l'usage des Canadiens¹⁸ ; qu'elle nous donne ce dictionnaire où, à côté des mots de la langue académique, nous pourrions trouver tous les bons mots canadiens-français, produits de notre crû ou formes dialectales anciennes, mais d'où sera banni tout anglicisme qui n'est pas absolument nécessaire, qui ne prend pas au dépourvu les ressources linguistes [*sic*] de la langue ou qui résiste à la francisation ; qu'elle ne se croie pas tenue de ne pas dépasser la célérité de l'Académie française dans son travail, et le jour où le livre attendu aura comme consacré officiellement le parler canadien, l'âme canadienne-française en aura fini avec une tutelle dangereuse et ce sera pour elle l'heure d'une nouvelle émancipation, et elle se dégagera plus libre, plus originale et plus fière. (Montal, « Le parler canadien », 5 mai 1906)

En tant qu'expression de l'identité des Canadiens, leur langue est donc tout à fait légitime, selon Groulx, qui réclame la légitimité non seulement des héritages de France, mais aussi des termes nés au Canada. Avant-gardiste sur bien des points, Groulx reste cependant un homme de son époque, ce qui explique qu'il ne voie pas d'un très bon œil la présence de certains anglicismes dans le français de ses compatriotes.

Tout bien considéré, la position de Groulx témoigne d'une ouverture d'esprit tout à fait originale pour son époque. C'est le seul chroniqueur de notre corpus à réclamer aussi ouvertement une certaine autonomie pour le français canadien et à refuser un alignement inconditionnel sur le français de France :

- (189) [...] Si nous sommes restés Français, nous le devons à nous-mêmes. Nous ne le devons nullement à la France. Et il est bon de s'en souvenir quand les francisateurs fanatisés voudraient arracher à notre vocabulaire ses archaïsmes et ses canadianismes. Nous devons avoir quelque droit de régler dans l'ordre, mais comme il nous plaira, le patrimoine que nous avons défendu et conservé, sans le secours étranger, par notre seul courage et par notre seul effort. (Montal, « Le parler canadien », 28 juill. 1906)

¹⁸ Le projet du GPFC, qui sera publié en 1930, a été lancé dès le printemps 1902, à peine quelques mois après la fondation de la SPFC (voir Mercier, 2002a : 115). Contrairement à ce que souhaite Groulx, cet ouvrage ne décrira toutefois pas toute la langue usitée au Canada, mais adoptera plutôt une perspective différentielle (voir Mercier, 2002a : 129).

L'autonomie réclamée par Groulx devrait se traduire par ce qu'il appelle le « droit de réglementer dans l'ordre », ce qui montre bien qu'il adoptait une perspective bien canadienne en matière de bon usage. En réalité, cette formulation donne à penser qu'il était tout à fait ouvert à l'idée qu'il puisse y avoir plusieurs normes différentes pour le français, selon l'endroit où cette langue est usitée. Quand on sait combien cette idée, chère aux linguistes variationnistes, peine encore de nos jours à s'installer dans le discours de certains observateurs de la langue, on ne peut que s'étonner de la vision extrêmement avant-gardiste que Groulx avait du français canadien.

La conception que ce chroniqueur se faisait du français canadien est étroitement liée à d'autres idées qui lui étaient chères, notamment des idées politiques. Ainsi, il considère que la langue des Canadiens constitue un outil d'expression qui peut contribuer à l'émancipation des Canadiens, non seulement sur le plan culturel, mais aussi sur le plan politique :

- (190) A-t-on pesé les conséquences plutôt considérables qui ne manqueraient pas de découler d'une sorte d'autonomie linguistique ? En imprégnant notre parler de l'esprit de chez nous, non seulement nous créerons une tradition littéraire véritablement nationale, mais du même coup, nous produirons une littérature qui, du moins, dans ses formes dialectales, aura une forte couleur d'originalité et qui nous vaudra devant les académies et sur le marché littéraire, de devenir un peu mieux que les émules malheureux et toujours dédaignés des écrivains de France. Pas ne sera besoin de parler le huron ou l'iroquois – comme se prenait à le souhaiter Crémazie – pour nous faire lire par nos cousins de là-bas. Il y a dans l'âme, dans la vie, dans les choses canadiennes, assez de sèves originales, d'arômes du terroir, de parfums vierges, pour que les mettant dans nos œuvres, les lettrés, les délicats et les critiques avertis qui vont à tout ce qui est neuf – et qui en veulent à tout prix, n'y en eût-il plus en ce bas-monde – se penchent avec curiosité, sinon avec intérêts sur les productions de la jeune France d'Amérique, afin de humer les robustes senteurs et les fraîches exhalaisons d'une âme neuve et d'un pays nouveau. (Montal, « Le parler canadien », 5 mai 1906)

Mis à part Groulx, aucun chroniqueur de notre corpus ne revendique, en des termes aussi clairs, une certaine autonomie linguistique pour le Canada français. En tant que porte-parole des prises de position normatives de l'OLF, H. Troestler évoquera lui aussi, en 1990, la possibilité de l'existence d'une norme propre au Québec, mais il ne va pas aussi loin que Groulx :

- (191) Vous connaissez sans doute déjà la célèbre publication **Le français au bureau**, véritable succès de librairie au Québec. Déjà près de 150 000 exemplaires vendus ! Ce qui s'explique facilement, puisque cet ouvrage contient une foule de renseignements sur la disposition d'une lettre ou d'une enveloppe, sur la bonne façon de répondre au téléphone, sur les majuscules, sur les abréviations, sur la ponctuation, sur les principales difficultés grammaticales... Il s'agit bien sûr d'un document absolument indispensable, puisqu'il présente la norme en vigueur au Québec. [...] (Troestler, « Ma langue, j'y tiens », 4 déc. 1990)

C. BILAN

L'analyse du discours des chroniqueurs en fonction des emplois canadiens qu'ils commentent montre que la conception qu'ils se font de ces emplois ainsi que du français canadien est influencée par des considérations qui relèvent de diverses perspectives, ce qui explique en partie leurs différentes prises de position normatives.

1. La notion d'« emploi canadien »

L'analyse des dénominations qui servent à qualifier les emplois canadiens tout comme celle des formulations qui sont destinées à désigner le modèle de référence auxquels ces emplois sont comparés montre que le discours des chroniqueurs à propos du français canadien contient toute une série de mises en opposition qui relèvent d'au moins quatre perspectives différentes : 1^o géographique ; 2^o normative ; 3^o historique ; 4^o socio-stylistique. Le tableau 136 illustre comment ces perspectives interviennent dans la conception que les chroniqueurs se font de la notion d'« emploi canadien » et à quelle notion celle-ci s'oppose.

Tableau 136 :
Perspectives intervenant dans la
notion d'« emploi canadien »

PERSPECTIVE	NOTION D'« EMPLOI CANADIEN »	
	CONSISTE EN	S'OPPOSE À
perspective géographique	emploi usité au Canada	emploi usité en France
perspective normative	emploi fautif	emploi correct
perspective historique	emploi vieilli	emploi actuel
	emploi d'origine canadienne	emploi d'origine française
perspective socio-stylistique	emploi populaire	emploi académique

En d'autres termes, lorsque les chroniqueurs identifient un emploi comme canadien, cette identification peut faire intervenir une (ou plusieurs, comme nous le verrons plus loin) des quatre notions différentes telles que présentées dans le tableau précédent. Il ne s'agit pas ici d'oppositions que les chroniqueurs exploitent comme telles – c'est-à-dire qu'il n'y a pas de réflexion explicite dans leur discours à ce sujet –, mais plutôt d'oppositions qui interviennent dans la façon dont leur imaginaire linguistique concernant le français canadien est construit.

Par ailleurs, les différentes perspectives qui interviennent dans la conception que les chroniqueurs se font de ce qu'est un « emploi canadien » sont souvent confondues, comme le montrent bien les exemples figurant dans le tableau ci-dessous.

Tableau 137 :
Confusion des perspectives géographique,
normative, socio-stylistique et historique

EMPLOI	COMMENTAIRE DU CHRONIQUEUR	PERSPECTIVES CONFONDUES
<i>papier carbon</i> « papier carbone »	« On pourrait croire que des expressions consacrées seraient orthographiées de la même façon <u>dans le parler franco-canadien</u> et le français universel ; hélas, il n'en est pas toujours ainsi ; nous disons " papier carbon " (sans doute à cause du "carbon paper" anglais), alors que le nom du corps chimique étant le carbone , <u>l'expression correcte</u> est papier carbone [...]. » (Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 27 oct. 1960)	géographique et normative
<i>câline</i> « sorte de bonnet de femme »	« Nous désignons sous le nom de <i>câline</i> un ajustement de tête que les femmes portent dans les campagnes. Ce terme est <u>provincial</u> . Pour parler le <u>français de bonne compagnie</u> , il faut dire : <i>bonnet de femme, coiffe</i> . » (SPFC, « Corrigeons-nous ! », févr. 1933)	géographique et socio-stylistique
<i>à matin</i> « ce matin » et <i>à soir</i> « ce soir »	« Nos bonnes gens, tout comme les habitants de l'Anjou, de la Bretagne, de la Saintonge et d'autres provinces françaises (à en croire le Glossaire [GPFC]), disent à matin , comme ils disent à soir pour : ce matin, ce soir. Ils font un archaïsme. <u>Le Français [sic] actuel</u> a gardé une partie de l'ancienne expression [<i>à ce matin</i>] (ce matin), <u>les Français [sic] régionaux</u> en ont gardé une autre (<i>à matin</i>). » (Davialt, « Propos sur notre français », 2 nov. 1952)	géographique et historique

Le discours des chroniqueurs contribue donc à véhiculer l'idée que la langue des Canadiens n'est pas seulement une langue régionale, mais aussi une langue essentiellement populaire, une langue vieillie et une langue fautive. Ces observations correspondent avec celles faites par Jean Klein (2004), qui observe une confusion semblable dans le discours normatif des ouvrages correctifs publiés en Belgique :

[...] S'y trouvent [dans la plupart des travaux des remarqueurs belges du XIX^e siècle] inextricablement mêlés et confondus les points de vue diatopiques et diastratiques, avec une vision radicalisant le contraste entre le français de France unifié et normalisé et des zones périphériques vouées à la variation, aux influences les plus pernicieuses [...]. (Klein, 2004 : 203-204)

Dans ses travaux consacrés au français populaire, Françoise Gadet (1997 : 21 et suiv.) signale elle aussi que « langue populaire » est souvent confondue avec « langue régionale », « langue fautive », « langue familière » ou « langue parlée » dans le discours sur la langue en France.

Le fait que la notion d'« emploi canadien » puisse être envisagée en adoptant des perspectives différentes aide à mieux comprendre pourquoi certains chroniqueurs refusent de qualifier de canadiens certains emplois pourtant en usage au Canada, sans compter tous les cas où ils font preuve d'hésitation¹⁹. Par exemple, certains chroniqueurs s'interdisent d'identifier comme canadiens des emplois qu'ils jugent inacceptables :

- (192) Sur la rue, prendre une marche, aller au deuxième plancher, partir un commerce, garder la ligne, signalez un numéro, etc., sont des façons anglaises de s'exprimer et non d'attendrissantes façons québécoises de manier la langue française qui, comme disent certains aveugles assimilés, montrent bien (sic) notre identité distincte de celle des Français. (Béguin, « Au fil des mots », 17 nov. 1977)

S'ils se montrent parfois réticents à présenter comme canadien tel ou tel emploi, c'est qu'ils craignent en quelque sorte de lui donner une certaine légitimité, ce qui montre que des considérations d'ordre différentiel peuvent être subordonnées à des considérations d'ordre normatif. Il arrive aussi que certains emplois canadiens ne soient pas présentés comme tels par les chroniqueurs du seul fait qu'il s'agit de survivances d'un état ancien du français, et non d'emplois nés en territoire canadien :

- (193) [...] Alumelle n'est pas un mot canadien ; c'est du vieux français. Autrefois on disait une *alumelle* de couteau, de canif, d'épée. Maintenant on dit une *lame*. Il faut suivre son temps, sous peine de se momifier. (Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 17 févr. 1894)
- (194) Dans l'inventaire des biens de Luc Lacorne de Saint-Luc, qui remonte à la fin du 18^e siècle et qu'ont publié les Archives de la province de Québec, on trouve une nomenclature des beaux tissus de l'époque, de la belle époque où les tissus valaient la peine qu'on se les transmitt par héritage. Étoffe des Indes, camelot de Bruxelles, panne cramoisie, frappé de soie, armoisin, écarlate, milleraye, carisé, écarlatine, molton, ratine, tavelle, callemande et diablement : rien n'y manque. Aucun de ces mots que nous venons de citer n'est particulier au Canada ; ils sont simplement vieilliss. (Daviault, « Propos sur notre français », 16 janv. 1955)²⁰

De tels exemples montrent que les chroniqueurs confondent parfois les points de vue diachronique et synchronique.

¹⁹ Il va sans dire que nous n'avons pas tenu compte de ces emplois dans les chapitres précédents ; nous en donnons seulement quelques exemples ici pour mieux faire ressortir comment la réflexion des chroniqueurs sur ce qui est canadien est tributaire de perspectives différentes.

²⁰ Dans un autre billet, Daviault considère pourtant ces mêmes emplois comme « des expressions particulières au français de notre pays » (« Propos sur notre français », 9 déc. 1956).

2. Principales caractéristiques des différentes conceptions du français canadien

L'idée que les chroniqueurs se font des emplois canadiens est tributaire d'au moins trois conceptions différentes du français en usage au Canada : une conception puriste, une conception régionaliste ou, mais plus rarement, une conception autonomiste. Nous en rappellerons ici les principales caractéristiques pour mieux les situer les unes par rapport aux autres.

Les chroniqueurs puristes conçoivent le français comme une langue invariable et homogène, qui appartient aux seuls Français, considérés comme les seuls propriétaires de cette langue. C'est pourquoi ils exhortent leurs compatriotes à aligner inconditionnellement leurs usages sur ceux qui ont cours en France, considérée comme le centre de la francophonie. Une telle vision monolithique et centralisatrice du français entraîne inévitablement la stigmatisation des emplois canadiens, généralement considérés comme des écarts inacceptables par rapport à une seule norme valable. C'est donc dans le discours des chroniqueurs puristes qu'on trouve le plus souvent des dénominations d'ordre normatif pour qualifier les emplois canadiens (comme *faute*, *barbarisme*, etc.), emplois qu'ils comparent plus souvent qu'autrement à ceux qui ont cours « en français », ce qui donne à penser que la langue des Canadiens n'est pas du français.

Pour leur part, les chroniqueurs régionalistes partent du principe que le français varie d'une région à une autre. De ce point de vue, il est tout à fait logique que les Canadiens se servent d'un français qui diffère de celui qui a cours en France. Selon ces chroniqueurs, le français du Canada est donc bel et bien du français, mais il s'agit d'un français régional, au même titre que celui qui a cours dans d'autres aires géographiques, la Belgique, la Suisse et la France régionale notamment. Pour certains chroniqueurs régionalistes, la langue régionale des Canadiens est prise comme objet d'étude, ce qui les amène à adopter un discours essentiellement descriptif ; pour d'autres, en revanche, il convient de la corriger de façon à limiter les écarts qui l'éloignent de celle qui a cours en France. Les chroniqueurs régionalistes associent par ailleurs le français des Canadiens à sa dimension essentiellement populaire, rurale ou parlée, ce qui rend compte d'une confusion de deux types de variation pourtant bien distincts, la variation géographique et la variation socio-stylistique. Selon cette conception, les Canadiens – ou du moins certains d'entre eux – se serviraient d'un français canadien qui leur est propre, avec des particularismes qui leur sont

propres, mais celui-ci est en concurrence avec « le français » tout court – qualifié, dans bien des cas, d'*académique*, d'*international* ou de *standard* – qui a cours, lui aussi, au Canada.

Les conceptions puriste et régionaliste ont ceci en commun qu'elles envisagent la langue des Canadiens seulement à travers les écarts qu'elle présente par rapport à celle qui a cours en France. Autrement dit, ni les chroniqueurs puristes, ni les chroniqueurs régionalistes ne véhiculent de conception cohérente du français canadien qui tiendrait compte de la dynamique qui lui est propre. Ces deux conceptions se distinguent toutefois sur un certain nombre de points (voir Tableau 138) qui découlent essentiellement du degré d'autonomie reconnue au français du Canada : si les chroniqueurs puristes réduisent plus souvent qu'autrement la langue des Canadiens à un ensemble de fautes, les chroniqueurs régionalistes font généralement preuve d'une plus grande tolérance, malgré les prises de positions prescriptives de certains d'entre eux.

Tableau 138 :
Principales différences entre les conceptions
puriste et régionaliste du français canadien

CONCEPTION PURISTE	CONCEPTION RÉGIONALISTE
– le français est une langue une et invariable	– le français est une langue multiple et variable, surtout dans ses composantes « populaires », « rurales » ou « parlées »
– rejet de tous les emplois canadiens qui n'ont pas cours en France	– ouverture plus ou moins grande à l'endroit des emplois canadiens qui n'ont pas cours en France
– la langue des Canadiens n'est pas du français	– la langue des Canadiens est du français ; à ce titre, elle peut même contribuer à enrichir ce dernier
– attention accordée à la langue écrite, mais absence de considérations d'ordre socio-stylistique	– attention accordée aux composantes « populaires », « rurales » ou « parlées » du français canadien
– la langue est essentiellement un instrument de communication	– la langue est un instrument de communication, mais prise en compte de considérations d'ordre identitaire

À ce propos, le discours normatif des chroniqueurs régionalistes est souvent plus ambigu que celui des chroniqueurs puristes. Ainsi, dans la mesure où les puristes estiment que la langue française est une et invariable, ils jugent tout à fait inacceptables les emplois du français canadien qui n'ont pas cours en France, à moins qu'ils ne désignent des réalités canadiennes. C'est ce qui rend les différentes prises de position normatives qu'ils adoptent généralement peu équivoques : chaque emploi qui n'a pas cours en France ou qui n'est pas décrit dans les ouvrages de référence faits en France doit être corrigé. Chez les chroniqueurs régionalistes, les prises de positions normatives sont moins tranchées puisqu'ils acceptent généralement une certaine variation.

Toutefois, en l'absence de critères d'évaluation bien établis (voir chapitre précédent), il n'est pas toujours facile de comprendre pourquoi un emploi est tantôt accepté, tantôt rejeté. Si on trouve une volonté plus grande chez ces chroniqueurs de mieux comprendre le fonctionnement du français canadien, ils n'arrivent cependant pas à se faire une conception cohérente de l'ensemble des usages qui ont cours dans la langue des Canadiens.

Enfin, un seul chroniqueur adopte une conception autonomiste, différente à plusieurs égards des deux précédentes. Partant de l'idée que le français est une langue variable qui appartient autant aux Canadiens qu'aux Français, Groulx accepte l'idée que le français du Canada soit différent de celui qui a cours ailleurs dans la francophonie, d'autant plus que ces différences sont intimement liées au contexte socioculturel particulier dans lequel le français a évolué et évolue encore. Pour lui, la langue des Canadiens est légitime au même titre que celle des Français et elle reflète l'identité des Canadiens français.

3. *Évolution du discours des chroniqueurs*

Il convient aussi de s'interroger sur l'évolution qu'a connue le discours des chroniqueurs en ce qui concerne leur conception du français canadien. La conception puriste prédomine dans les chroniques publiées pendant le dernier tiers du XIX^e siècle, ce qui montre bien que l'apparition du genre particulier dont relèvent les chroniques de langage est étroitement liée à la mise en place du mouvement de correction de la langue à cette époque (voir Bouchard, 2002 ; Gendron, 1983, 1984 et 1986 ; Juneau, 1985 ; Mercier, 2000 ; Poirier, 1995a, 2000a et 2006). De toute évidence, une telle conception n'a pas manqué d'alimenter l'insécurité linguistique de bien des Canadiens français : dans la mesure où les chroniqueurs puristes réduisent les particularismes de la langue des Canadiens à de simples fautes de français, cette conception a renforcé l'idée selon laquelle les Canadiens étaient loin de maîtriser leur langue et qu'ils n'avaient d'autre choix que de se conformer à l'usage qu'en font les Français. Cette conception, qui perdurera tout au long du XX^e siècle, est bien ancrée dans l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français. Si Aléong soutenait, en 1981, que le discours puriste touchait à sa fin, notamment sous l'impulsion des importants changements sociaux qu'avait provoqués la Révolution tranquille, notre analyse nous permet d'affirmer que la conception puriste est toujours bel et bien présente à la fin du XX^e

siècle. En outre, il suffit de relire la chronique de Fréchette, publiée entre 1893 et 1903, et celle de Beaudry, publiée entre 1995 et 1996, pour réaliser combien le discours puriste est resté le même d'une génération de chroniqueurs à une autre.

La conception régionaliste apparaît à partir du début du XX^e siècle, ce qui coïncide avec les premières manifestations d'une volonté de valoriser le français qui a cours au Canada. Cette ouverture se traduit non seulement par la prise en compte des origines françaises du français canadien, mais aussi par l'idéalisation de la langue rurale (voir Bouchard, 1990 et 2002 ; Poirier, 1995b). Or, nous avons vu qu'il s'agit là de deux aspects qui jouent un rôle important dans le discours des chroniqueurs régionalistes ; ceux-ci considèrent en effet le français canadien comme une branche du français, mais ils le réduisent essentiellement à la langue qui a cours dans les milieux populaires et ruraux. Cette conception régionaliste n'est certainement pas sans lien avec la publication des premiers glossaires canadiens-français à partir de la fin du XIX^e siècle – ceux de Dunn (1880a), de Clapin (1894) et de Dionne (1909) notamment –, qui témoignent eux aussi d'une plus grande ouverture (voir Mercier, 2008). Elle est aussi attribuable à l'influence de la SPFC, dont les travaux étaient bien connus de certains chroniqueurs, dont Degagné et Daviault. Tout comme la SPFC, qui poursuivait à la fois un but de description et de correction du français canadien (voir Mercier, 2002a et 2006), les chroniqueurs régionalistes, malgré tout le respect et l'attachement qu'ils manifestent pour le français canadien, ne vont jamais jusqu'à s'affranchir complètement de l'idée que la langue des Canadiens doit être épurée et corrigée.

Enfin, la conception autonomiste est pratiquement absente des chroniques de langage, à l'exception de celle de Groulx, publiée au début du XX^e siècle. En d'autres termes, si l'époque de la Révolution tranquille a joué un rôle important dans le développement d'une certaine volonté d'émancipation linguistique des Canadiens français (devenus Québécois) (voir Bouchard, 1998 ; Gendron, 1983, 1984 et 1986), ce changement ne transparaît que peu ou pas du tout dans le discours des chroniqueurs, même si les chroniqueurs qui adhèrent à une conception puriste du français sont un peu moins nombreux que les autres depuis les années 1970.

En somme, deux conceptions du français canadien – une puriste et une régionaliste – ont dominé le discours des chroniqueurs de langage canadiens-français depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à la fin du XX^e. Les acquis de la sociolinguistique, puis de la linguistique variationniste,

n'ont donc pas trouvé écho dans les chroniques de langage. À ce sujet, on peut affirmer, avec Cellard, que le genre des chroniques de langage se caractérise par « le retour des thèmes ou des “objets” » et par leur « répétitivité » (Cellard, 1983 : 661). Néanmoins, on peut se demander s'il s'agit d'un véritable trait des chroniques de langage : peut-être devrions-nous y voir plutôt le reflet de l'absence d'intérêt chez les chroniqueurs à présenter une vision globale, c'est-à-dire une conception cohérente du fonctionnement du français canadien. De ce point de vue, les chroniques contribuent non seulement à entretenir la même conception du français qui a cours au Canada, mais elles reflètent aussi le caractère permanent de cette conception dans d'autres discours sur le français canadien.

CONCLUSION

Dans cette thèse, nous nous sommes proposé d'analyser l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français à l'égard du français qui a cours au Canada. Pour y parvenir, nous avons analysé leur discours en fonction des emplois canadiens, c'est-à-dire en fonction de ceux qu'ils présentent explicitement comme usités en français du Canada. Nous nous sommes intéressé plus particulièrement aux formulations dont les chroniqueurs se servent pour signaler qu'un emploi est spécifiquement canadien, à la place que ces emplois occupent comparativement à l'ensemble des emplois commentés, à la description qui les accompagne et à la façon dont ils sont évalués. En outre, nous avons cherché à dégager la conception que les chroniqueurs se font du français canadien et par là de la langue française.

À la lumière des résultats présentés dans les chapitres précédents, nous pouvons maintenant dégager les principaux constats qui ressortent de l'analyse du discours des chroniqueurs. Nous reviendrons tout d'abord sur une difficulté à laquelle nous nous sommes heurté tout au long de notre analyse et qui concerne le manque de clarté qui caractérise parfois le discours des chroniqueurs. Nous reviendrons par la suite sur les principales observations que nous avons faites concernant la description et l'évaluation que les chroniqueurs font des emplois canadiens. Nous évoquerons enfin quelques questions qui ont émergé au fil de notre analyse, mais que nous n'avons pu approfondir dans le cadre de cette thèse.

A. LE DISCOURS DES CHRONIQUEURS DE LANGAGE : INFORMATION ET MANQUE DE CLARTÉ

Étant donné que cette étude porte sur le discours des chroniqueurs à propos des emplois canadiens, il nous a semblé essentiel de tenir compte seulement de ce que les chroniqueurs affirment explicitement à leur sujet. En d'autres termes, même si on peut évaluer et analyser leur discours à la lumière de nos connaissances actuelles, il nous a paru indispensable de ne pas

l'étudier à partir de catégories établies d'avance. À ce sujet, nous avons souligné à plusieurs reprises que le discours des chroniqueurs n'est pas toujours aussi clair qu'on le souhaiterait, ce qui peut donner lieu à des problèmes d'interprétation. L'ambiguïté de leur discours peut se manifester de diverses façons : manque de précisions, caractère dense et touffu de certains commentaires, ambiguïté de certains termes métalinguistiques, caractère implicite de certaines affirmations, etc.

Comme nous l'avons précisé d'entrée de jeu, nous sommes parti de la volonté d'étudier le discours des chroniqueurs concernant les seuls faits de langue considérés comme particuliers au français du Canada, c'est-à-dire comme des canadianismes, étant donné que ces emplois jouent un rôle de premier plan dans la construction de l'imaginaire linguistique des Canadiens français, notamment sur les plans normatif et identitaire. Toutefois, un bon nombre de chroniqueurs accordent relativement peu d'importance à l'identification des emplois usités en français du Canada, et encore moins à l'identification de ceux qui constituent des canadianismes. Dans notre analyse, nous ne nous sommes donc pas limité à tenir compte des seuls emplois identifiés comme des canadianismes, car le manque de clarté à ce sujet fait partie intégrante de leur discours. En effet, la démarche que nous comptions adopter au tout début ne nous aurait pas permis de bien rendre compte de la conception de la langue des chroniqueurs. Étroitement liée à celles d'« écart » et de « faute », la notion de « particularisme du français canadien » n'est en effet pas présente dans le discours de tous les chroniqueurs, notamment lorsque ceux-ci adoptent une approche puriste, ce qui ne nous aurait pas permis de bien comprendre leur conception du français canadien. Si notre approche ne nous a pas permis de relever exclusivement des emplois particuliers au français du Canada, elle a néanmoins eu l'avantage de mieux faire ressortir comment l'approche différentielle a pu émerger dans le discours des chroniqueurs et comment la notion de « particularisme du français canadien » est subordonnée, chez plusieurs d'entre eux, à des prises de position normatives.

Le manque de clarté est aussi apparent dans la description que les chroniqueurs font des emplois canadiens qu'ils commentent. Dans bien des cas, ceux-ci décrivent mal ou pas du tout ces emplois, ce qui explique qu'il soit parfois difficile de savoir en quoi consiste exactement l'emploi commenté. Si le discours des chroniqueurs relève d'une pratique lexicographique

particulière, il ne faut donc pas perdre de vue que cette pratique est influencée par les objectifs qu'ils poursuivent. En effet, leur but ne consiste pas à rendre compte de la langue dans son ensemble, mais plutôt de commenter un certain nombre de faits de langue jugés pertinents pour des raisons qui peuvent diverger d'un chroniqueur à l'autre (corriger des usages considérés comme des fautes, commenter des néologismes, fournir des renseignements étymologiques, etc.). En d'autres termes, « le lexicographe est un linguiste, car son activité ne répond pas seulement à des besoins pratiques occasionnels : il se trouve en face d'un système à décrire. Le chroniqueur de langage au contraire, qui disserte sur des faits particuliers [...] peut n'être jamais un linguiste » (Rey-Debove, 1971 : 39). Rappelons ici que la majorité des chroniqueurs de langage canadiens-français – même les plus récents d'entre eux – ne sont pas des linguistes de formation, ce qui a inévitablement des répercussions sur leur façon de commenter les faits de langue observés.

Si les commentaires des chroniqueurs accompagnant les emplois qu'ils abordent ne sont pas toujours clairs, il en va de même pour l'évaluation qu'ils en font. En effet, certains emplois canadiens ne donnent pas lieu à un jugement normatif explicite, mais ils peuvent néanmoins être condamnés implicitement, par exemple lorsqu'ils sont opposés à des équivalents qui sont en usage en France. Le manque de clarté peut aussi se manifester dans l'argumentation des chroniqueurs pour justifier leurs différentes prises de position normatives. Comme nous l'avons vu à propos de l'évaluation des anglicismes, ce n'est généralement pas tant l'origine anglaise d'un emploi que son absence dans l'usage hexagonal qui fait problème aux yeux des chroniqueurs, mais ces derniers ne l'affirment pas toujours clairement, ce qui peut donner lieu à des affirmations en apparence contradictoires.

Tout bien considéré, le discours des chroniqueurs se caractérise à la fois par l'information et le manque de clarté : si les chroniqueurs veulent renseigner leurs lecteurs sur le bon usage de la langue, il n'en reste pas moins que leurs propos ne sont pas toujours assez limpides pour qu'on puisse bien comprendre quel usage ils commentent au juste, ni assez nuancés pour qu'on puisse bien saisir le rejet ou l'acceptation de tel ou tel emploi. Ce manque de précision peut étonner lorsqu'on tient compte de la vocation pédagogique et didactique des chroniques de langage (voir Remysen, 2005). On s'attendrait en effet à ce que le discours des chroniqueurs soit le plus clair et le plus précis possible de manière à ce que les lecteurs puissent en tirer le meilleur parti possible.

Les conséquences du manque de clarté sont doubles. D'une part, ce manque de clarté peut rendre suspects certains des emplois commentés et même induire en erreur le lecteur. Par exemple, la condamnation que Buies fait de la tournure *se rappeler de* (« Barbarismes canadiens », 26 oct. 1865) risque d'être mal interprétée par le lecteur, qui pourrait finir par conclure qu'il faut éviter le verbe *se rappeler*, comme le lui a d'ailleurs reproché Paillé dans une réplique adressée à Buies :

- (1) Un certain maître d'école avait appris qu'il ne faut pas dire *j'ai fait une trompe* pour *je me suis trompé*, et en avait conclu que *se tromper* n'était pas français. Le pauvre individu ne pouvait pas comprendre qu'on pût se tromper sans faire *une trompe*... d'éléphant, de mouche. Pour lui, pas de différence entre le nom et le verbe. Je crains de même que[,] parce que Bl. condamne avec raison l'expression *se rappeler de*[,] plusieurs ne pense [*sic*] qu'on ne puissent [*sic*] dire *je me rappelle ce qu'il m'a fait*, ou encore *je me le rappelle* au lieu de *je m'en rappelle*. Les lecteurs doivent donc comprendre que tout ce qu'il y a à faire c'est de ne pas oublier de retrancher le *de* qui est de trop, excepté cependant devant un infinitif, comme dans *je me rappelle d'avoir dit, d'avoir fait* telle chose, etc. (Paillé, 1865)

D'autre part, le discours des chroniqueurs, pourtant destiné à fournir des renseignements sur le bon usage de la langue, risque paradoxalement d'augmenter l'insécurité linguistique des lecteurs. En effet, leurs propos peuvent parfois renforcer l'idée que le français est une langue complexe qui est l'apanage de quelques initiés, sans compter qu'ils peuvent aussi contribuer à donner une image extrêmement négative du français canadien.

B. DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES EMPLOIS CANADIENS

L'analyse du discours des chroniqueurs en fonction des emplois canadiens nous a permis de mieux comprendre comment la réflexion sur le français en usage au Canada s'est développée dans les chroniques de langage publiées depuis le dernier tiers du XIX^e siècle. En effet, cette approche nous a permis d'avoir une meilleure idée de la façon dont les différents chroniqueurs conçoivent et évaluent le français canadien à travers certains des emplois qui le constituent.

1. L'évolution du discours

Comme nous l'avons déjà souligné, le discours des chroniques de langage est étroitement associé au discours sur la norme et sur la qualité de la langue (voir notamment Bouchard, 2002 ; Cellard, 1983 ; Daoust, 2000 ; Schwarze, 1977). Il est vrai que les chroniqueurs abordent généralement des emplois qui font ou qui risquent de faire difficulté à ceux qui veulent se

conformer au bon usage de la langue. Notre étude montre toutefois que les chroniques ne se réduisent pas au seul aspect normatif. Celles-ci s'inscrivent en effet de plain-pied dans les deux mouvements qui ont marqué le développement de la lexicographie canadienne-française à partir du milieu du XIX^e siècle : un mouvement correctif – conséquence directe de l'insécurité linguistique émergente chez l'élite canadienne-française (voir Bouchard, 2002 ; Gendron, 1983, 1984 et 1986 ; Juneau, 1985 ; Mercier, 2000 ; Poirier, 1995a, 2000a et 2006) – et un mouvement glossairiste – qui tire ses origines des glossaires publiés entre 1880 et 1930 (voir entre autres Cormier et Francœur, 2002 ; Lapierre, 1995-1996 ; Mercier, 1996, 2000a et 2008 ; Poirier et Saint-Yves, 2002)¹.

Les chroniques les plus anciennes, comme celles d'A. Buies (Bl., 1865-1866 ; Buies, 1888), de L. Fréchette (1893-1903), de R. Rinfret (1895) et d'A. Lusignan (1884-1885), se situent directement dans la foulée des premiers dictionnaires correctifs, tels que ceux de Maguire (1841), de Gingras (1860) et de Manseau (1881). Destinées à lutter contre la dégénérescence du français au Canada, ces chroniques correctives participent directement du mouvement de rectification langagière qui a pour objectif de réduire les écarts qui existent entre la langue des Canadiens et celle des Français. Or, l'approche dont relèvent les chroniques change à partir du premier tiers du XX^e siècle. En effet, certains chroniqueurs afficheront un discours qui les rapproche davantage du mouvement glossairiste. Plus ouvert à la légitimité du français canadien, ce mouvement n'exclut pas les prises de position normative, mais sa démarche s'appuie sur une meilleure connaissance du français canadien, notamment pour ce qui est de ses origines. Les chroniques qui s'inscrivent dans ce courant glossairiste adoptent d'abord cette démarche de façon plutôt timide, comme c'est le cas chez M. Hudon (Paris, 1901-1902 et 1902), mais elles le font ensuite de façon plus affirmée et plus systématique, par exemple chez L.-Ph. Geoffrion (1923-1927), N. Degagné (1927-1940), même si les prises de position de celui-ci sont parfois contradictoires, et P. Daviault (1952-1960). Comme nous l'avons vu, cette évolution n'est pas indépendante de l'influence que

¹ Nous aurions aussi pu envisager la distinction suivante : chroniques prescriptives et chroniques descriptives. Néanmoins, comme la plupart des chroniques de langage canadiennes-françaises relèvent – à des degrés variables, il est vrai – de ces deux approches, nous n'avons pas retenu cette distinction ici. Le terme *glossairiste* permet ainsi de qualifier non seulement des chroniques qui décrivent essentiellement le français du Canada – comme celle de Daviault –, mais aussi celles qui ont des visées à la fois descriptives et normatives – comme celle de Geoffrion.

les différents travaux de la SPFC ont exercée sur la réflexion à propos du français canadien. L'apparition de chroniques de type glossairiste n'a du reste pas empêché que les chroniques de type correctif continuent à occuper une place importante parmi l'ensemble des chroniques publiées tout au long du xx^e siècle. Ainsi, celles de H. Roullaud (1907-1908), d'É. Blanchard (1912 et 1918-1919 ; Clément, 1949-1952), de G. Dagenais (1959-1961, 1966a et 1966b), de l'OLF (1989-1995 ; Troestler, 1989-1993 et 1995 ; Vien, 1995-1996) et de P. Beaudry (1995-1996) ont principalement des préoccupations de nature corrective.

L'analyse des emplois canadiens illustre bien comment les chroniques s'inscrivent dans ces deux mouvements différents. Les chroniqueurs dont le discours est essentiellement de nature corrective n'abordent que peu le phénomène de la variation géographique. Ceux-ci ne s'intéressent pas au français du Canada, mais plutôt au bon usage du français tout court, et ils considèrent par le fait même que tout ce qui s'en écarte est sinon condamnable, du moins suspect. Cela explique que ces chroniqueurs n'identifient que relativement peu d'emplois comme canadiens parmi l'ensemble des emplois qu'ils commentent : les emplois canadiens sont plutôt considérés comme des fautes par eux et c'est pourquoi la notion de « particularisme du français canadien » est pratiquement absente de leur discours. Les chroniqueurs dont le discours présente des affinités avec le mouvement glossairiste témoignent au contraire d'un intérêt particulier pour le français du Canada dans le but de mieux le comprendre, et pas nécessairement dans le but de condamner. Leur discours est donc plus développé et plus précis, ce qui explique que le nombre d'emplois canadiens y soit particulièrement élevé. Il s'agit d'un discours qui a pour objectif de décrire la langue des Canadiens et de bien situer les emplois qui ont cours au Canada par rapport à ceux qui ont cours ailleurs dans la francophonie. C'est dans le cadre de ces chroniques que se développe une réflexion d'ordre différentiel, c'est-à-dire une réflexion portant sur les faits de langue qui contribuent à particulariser le français canadien par rapport à la langue qui a cours en France, réflexion déjà amorcée dans les premiers glossaires.

Dans bien des cas, la distinction qu'on peut établir entre ces deux types de chroniques transparait également dans le titre que leur donnent les chroniqueurs (voir aussi Cellard, 1983). La plupart du temps, les titres des chroniques de type correctif affichent clairement une orientation prescriptive, tandis que les chroniques de type glossairiste portent des titres qui

rendent compte d'une orientation plus descriptive, faisant souvent preuve d'un intérêt certain pour le français canadien (voir Tableau 139). Rappelons toutefois qu'aucun chroniqueur n'adopte une approche exclusivement descriptive.

Tableau 139 :
Titres des chroniques de type correctif
et de type glossairiste

CHRONIQUES DE TYPE CORRECTIF	CHRONIQUES DE TYPE GLOSSAIRISTE
« À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous ! » (Fréchette et Rinfret) « Barbarismes canadiens » (Buies) « Fautes à corriger : une chaque jour » (Lusignan) « Leçons pratiques de français : rectification de vocabulaire » (Roullaud) « Chronique du bon langage » (Blanchard) « Corrigeons-nous ! » (SPFC)	« Causerie philologique » (Paris) « Glane philologique » (Paris) « Le parler canadien » (Montal) « Propos sur notre français » (Davialt) ² « Zigzags autour de nos parlers : simples notes » (Geoffrion)

À partir du milieu du XX^e siècle, on voit apparaître un troisième type de chroniques qui s'intéressent de façon plus générale à la langue française, et non seulement au français en usage au Canada. C'est pourquoi les auteurs de ces chroniques discutent parfois de sujets qui ne sont généralement pas abordés dans les autres chroniques, comme l'étymologie, la terminologie, les questions de politique linguistique ou encore des thèmes linguistiques plus théoriques³. C'est par exemple le cas des chroniques de J.-M. Laurence (1943-1947), de R. de Chantal (1953-1963), de J. Poisson (1966-1968), de L.-P. Béguin (1975-1982) et de Ph. Barbaud (1984-1986)⁴. La question du français canadien et des emplois qui ont cours dans cette variété n'est certainement pas totalement absente de ces chroniques, mais elle y est tout de même moins souvent abordée. C'est pourquoi la proportion des emplois canadiens n'est pas très élevée dans ces chroniques.

En somme, on peut distinguer trois types de chroniques parmi l'ensemble de celles qui ont été publiées dans la presse canadienne-française : 1^o les chroniques destinées à corriger le

² Les derniers billets de cette chronique sont intitulés « Propos sur *votre* français ».

³ Certaines chroniques publiées au Canada français sont presque exclusivement consacrées à ce genre de questions. C'est le cas, par exemple, d'une chronique de Dagenais (1971-1973) qui aborde essentiellement la question du statut du français au Québec. C'est encore le cas d'une chronique que Beaudry (1965-1971) a consacrée à la langue des assurances et qui est essentiellement de nature terminologique.

⁴ Malgré le titre de sa chronique, « Parler d'ici », Barbaud est en effet loin d'aborder exclusivement des emplois canadiens dans son discours.

français des Canadiens ; 2^o celles qui sont consacrées au français du Canada comme objet d'étude dans le but de mieux le connaître, ce qui ne les empêche pas nécessairement de poursuivre parfois des visées normatives ; 3^o celles enfin qui portent sur la langue française tout court et qui peuvent inclure des observations sur le français du Canada, mais sans que ce dernier n'occupe de rôle central.

2. *L'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*

Dans notre analyse, nous nous sommes aussi intéressé aux jugements normatifs auxquels les emplois canadiens donnent lieu. De ce point de vue, le discours des chroniqueurs canadiens-français est doublement intéressant. D'une part, il illustre bien la tension qui existe entre la norme implicite – celle qui existe de fait au sein d'une communauté donnée – et la norme explicite – celle qui figure dans les principaux ouvrages de référence qui font autorité ; en effet, l'explicitation de la norme décrite dans les ouvrages faits en France ne correspond pas exactement à la norme implicite qui s'est développée au Canada. D'autre part, en raison de la large diffusion qu'elles ont connue, les chroniques sont susceptibles d'influencer la conception que les locuteurs canadiens-français en sont venus à se faire de la norme et de conditionner les attitudes qu'ils expriment concernant leurs propres usages et ceux des autres francophones.

À ce propos, force est de constater que le modèle normatif qui a cours en France joue un rôle décisif dans l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français, ce qui se manifeste dans deux conceptions différentes du français canadien : l'une puriste, l'autre régionaliste. La prise en compte de ces deux conceptions de la langue permet de mieux comprendre les différents jugements normatifs que les chroniqueurs canadiens-français portent sur les emplois canadiens ainsi que le fonctionnement des divers arguments qu'ils avancent pour les justifier. Selon les chroniqueurs puristes, les emplois canadiens acceptables sont peu nombreux : ils se résument pour l'essentiel aux emplois dont les Canadiens ont besoin pour désigner des réalités qui leur sont propres, surtout lorsqu'ils figurent dans un dictionnaire fait en France. Tous les autres sont évalués en fonction du modèle normatif hexagonal, c'est-à-dire en fonction de la norme explicite décrite dans les ouvrages de référence faits en France. Les chroniqueurs régionalistes se montrent plus ouverts que les précédents aux emplois canadiens, qu'ils ne réduisent pas nécessairement à

un ensemble de fautes. Ils peuvent même à l'occasion s'appuyer sur l'usage canadien pour en justifier un certain nombre, ce qui montre bien que certains chroniqueurs régionalistes entrevoient la possibilité d'une norme canadienne en partie différente de la norme hexagonale. Dans leur conception toutefois, les emplois particuliers à la langue des Canadiens relèvent essentiellement de la langue populaire, de la langue rurale ou de la langue parlée, d'où la nécessité de les éviter lorsqu'on veut se conformer au « bon usage » de la langue. En d'autres termes, si les Canadiens ont le droit de conserver un certain nombre de leurs particularismes, leurs usages ne doivent pas trop s'écarter de ceux qui ont cours en France. On voit par là que, même chez les chroniqueurs régionalistes, le modèle normatif qui a cours en France reste une référence dominante.

Qu'ils soient puristes ou régionalistes, les chroniqueurs canadiens-français n'évaluent jamais le français de leurs compatriotes de l'intérieur, c'est-à-dire en s'appuyant sur la norme implicite qui existe de fait au Canada. Son évaluation se fait toujours en fonction d'un point de vue extérieur, l'usage hexagonal, ce qui explique que les arguments qui pèsent le plus lourd dans l'imaginaire linguistique des chroniqueurs sont ceux qui s'appuient sur le modèle normatif de France, que ce soit de façon directe ou indirecte : l'argument de l'usage hexagonal (normes constatatives), celui du caractère français d'un emploi (normes constatatives) et, surtout, celui d'une autorité française (normes prescriptives). Même l'argument de l'origine anglaise d'un emploi (normes fictives) ou encore celui qui prend en considération le sens ou la formation d'un mot (normes systémiques) n'ont vraiment de poids que s'ils tiennent compte du modèle normatif de France. Ainsi, pour certains chroniqueurs, l'origine anglaise d'un emploi fait problème seulement si celui-ci est inusité en France ; ainsi encore, pour bien des chroniqueurs, le « vrai sens » d'un mot est celui qui a cours en France ou celui qui est décrit dans les dictionnaires français et un mot sera déclaré bien formé s'il présente une certaine ressemblance avec un autre qui a cours en France.

Évalués à l'aune du modèle normatif hexagonal, les emplois canadiens ne se justifient donc que très rarement. Malgré tout, il reste que certains de ces emplois donnent lieu à des jugements favorables, surtout de la part des chroniqueurs régionalistes. En d'autres mots, l'évaluation des emplois canadiens se fait souvent à la pièce, c'est-à-dire sans prendre appui sur des critères clairement établis, ce que Jean-Paul Colin a aussi souligné au sujet de la norme telle que définie

dans les dictionnaires de difficultés, avec lesquels les chroniques présentent d'ailleurs plusieurs affinités :

[...] on trie le bon grain de l'ivraie, sur des critères tellement subjectifs et variables [...] qu'on ne sait plus parler de codification générale de la langue, mais bien plutôt d'un plaidoyer *pro domo* où s'affichent et s'affirment [...] des préférences personnelles, des choix aléatoires et finalement très peu sécurisants pour le lecteur. (Colin, 1990 : 1214)

Le discours normatif de certains chroniqueurs est donc caractéristique du discours prescriptif en général. On voit encore par là que les chroniqueurs n'arrivent pas à proposer une conception globale de la langue des Canadiens, sans doute parce qu'ils focalisent essentiellement sur les canadianismes, souvent les plus marqués, laissant dans l'ombre tous les emplois que les Canadiens partagent avec les Français.

3. Le discours normatif dans les chroniques de langage et le discours normatif actuel : mise en perspective

L'analyse des chroniques de langage montre que plusieurs aspects présents dans le discours normatif des chroniqueurs font toujours partie du discours normatif actuel. Ainsi, les trois conceptions du français canadien qu'on trouve dans leur discours existent encore de nos jours, comme le montre le débat actuel entourant la légitimité de la variété québécoise de français.

Certains refusent de considérer le français qui a cours au Québec comme une variété distincte et légitime de français. Ils adhèrent de ce fait à la conception puriste selon laquelle les Québécois devraient aligner inconditionnellement leurs usages sur ceux qui ont cours en France, ces derniers étant considérés comme correspondant au français standard ou au français international. C'est le cas notamment de Diane Lamonde, de Jean-Marc Léger, de Lionel Meney, de Monique Nemni et d'Annette Paquot, comme en témoignent les prises de positions que ces derniers ont exprimées dans leurs ouvrages et articles savants ainsi que dans de nombreux textes polémiques qu'ils ont fait paraître dans divers journaux (voir, par exemple, Lamonde, 1997, 1998a, 1998b et 2004 ; Léger, 2003, 2005 et 2007 ; Meney, 2002, 2004, 2005, 2006 et 2008 ; Nemni, 1998 ; Paquot, 1988, 1991, 2001, 2005 et 2008). Parmi les principaux arguments avancés par ces derniers pour justifier leurs prises de position normatives, signalons la crainte de voir la langue des Québécois devenir une nouvelle langue différente du français et le besoin de se

rapprocher du reste de la francophonie pour assurer l'intercompréhension et pour éviter l'isolement. De telles prises de position ont même amené certains d'entre eux à nier que la langue qui a cours au Québec puisse avoir une valeur identitaire importante, ce qui est aussi le cas de plusieurs chroniqueurs puristes.

D'autres adhèrent à une conception régionaliste du français et se représentent la langue des Québécois comme une langue régionale composée de l'ensemble des mots qui ont cours ailleurs dans la francophonie auxquels s'ajoutent un certain nombre de particularismes. C'est cette conception que véhicule par exemple le *Multidictionnaire de la langue française* de Marie-Éva de Villers. Tout comme les chroniqueurs régionalistes, cette dernière considère la langue des Québécois comme un rejeton de celle qui a cours en France, ce qui explique qu'elle accorde une certaine importance à des considérations d'ordre historique dans le classement qu'elle propose des québécismes figurant dans son ouvrage (voir Villers, 2003 : xv ; Multi-4 : 1212-1213 ; voir aussi Villers, 2005). Comme bien des chroniqueurs régionalistes, Villers juge en outre qu'un certain nombre de québécismes doivent être corrigés, ce qui explique que plusieurs soient considérés comme de simples formes fautives, voire comme des formes « inexistantes », c'est-à-dire comme des formes qui n'existent pas dans le français hexagonal. Par ailleurs, à l'instar de certains chroniqueurs régionalistes qui estiment que les particularismes canadiens deviennent des mots français à part entière lorsque ceux-ci permettent d'enrichir la langue, Villers soutient que les québécismes qui « sont d'usage courant dans l'ensemble de la francophonie » (Villers, 2003 : xv) doivent eux aussi être considérés comme des mots français et non plus comme des québécismes. L'auteure estime enfin que les Québécois sont soumis à deux normes (voir Corbeil, 2003), une norme québécoise – ce qui témoigne d'une certaine ouverture à l'existence d'un français québécois standard – et une norme internationale – ce qui montre que Villers ne s'affranchit pas complètement de la langue qui a cours en France. Sa vision est donc semblable à la conception « diglossique » qu'on trouve chez certains chroniqueurs régionalistes.

La conception autonomiste trouve écho dans le discours des linguistes variationnistes (voir, entre autres, Cajolet-Laganière et Martel, 2008 ; Hausmann, 1986 ; Mercier, 2002b ; Oakes et Warren, 2007 : 106 et suiv. ; Verreault, 1999b et 2000). Ceux-ci soutiennent que toutes les variétés linguistiques sont des ensembles fonctionnels et structurés, organisés selon une norme

qui leur est propre ; en ce sens, elles ont toutes la même valeur d'un point de vue linguistique. Elles n'ont cependant pas toutes la même valeur au plan social et c'est ce qui explique que la variété de France domine toutes les autres variétés de français sur le marché des échanges linguistiques. C'est parce que les variationnistes prennent en considération tous les emplois qui ont cours au Québec (et non seulement ses particularismes) qu'ils en sont arrivés à adopter un tel point de vue. En outre, contrairement aux puristes et aux régionalistes, les variationnistes n'évaluent pas les usages qui ont cours au Québec en fonction de ceux qui ont cours en France. En effet, ces derniers s'appuient plutôt sur des critères d'ordre socio-stylistique pour déterminer quels sont les usages qui sont socialement valorisés par les Québécois dans le but de dégager ceux qui relèvent du bon usage, c'est-à-dire ceux qui relèvent du registre standard de la variété québécoise. Or, cette perspective sociolinguistique est pour ainsi dire absente dans le discours des chroniqueurs de langage canadiens-français.

Comme c'est le cas dans les chroniques, les conceptions puriste et régionaliste sont encore dominantes de nos jours, ce qui montre bien à quel point le discours sur le français en usage au Québec n'a guère évolué au fil du temps. C'est ce qui explique sans doute que bien des Québécois portent encore de nos jours un regard extrêmement sévère sur leur langue et qu'ils continuent à souffrir d'insécurité linguistique. S'il reste difficile d'évaluer avec précision le véritable impact que le discours des chroniqueurs a exercé sur les usages de leurs lecteurs, leurs commentaires semblent avoir joué un rôle important dans la construction de l'imaginaire linguistique des Québécois. Le véritable impact des chroniques ne concerne pas tant les usages réels des locuteurs, puisque plusieurs des emplois condamnés par les chroniqueurs depuis au moins 150 ans demeurent tout à fait courants sinon dans la langue standard du moins dans la langue familière ou populaire des Québécois. Il réside plutôt dans les rapports complexes que les Québécois entretiennent avec leur langue, ce que confirment les travaux portant sur leurs attitudes linguistiques (voir, par exemple, Remysen, 2004).

C. APPORT DE NOTRE ÉTUDE ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Notre étude a permis de présenter un aperçu plus détaillé et plus précis d'une partie du contenu des chroniques de langage canadiennes-françaises, notamment du discours des

chroniqueurs entourant le français canadien. Pour nous, l'essentiel n'était pas de fournir une liste exhaustive de tous les emplois canadiens que les chroniqueurs ont pu aborder, mais plutôt de mieux comprendre comment ils les ont décrits et évalués. C'est pourquoi nous avons pris en considération tous les emplois que les chroniqueurs présentent eux-mêmes comme usités en français du Canada, approche qui nous a permis de montrer que la réflexion sur le français canadien fait intervenir des considérations qui relèvent de plusieurs perspectives différentes : géographique, normative, historique et, plus rarement, socio-stylistique (c'est-à-dire sociale, situationnelle ou stylistique). C'est aussi la raison pour laquelle nous nous sommes concentré sur la façon dont chacun des emplois, pris individuellement, est évalué par les chroniqueurs. Cette démarche nous a permis de montrer non seulement que cette évaluation se situe sur un continuum dont seules les extrémités correspondent à des prises de position bien tranchées, mais aussi que l'argumentation des chroniqueurs n'est pas toujours cohérente. En effet, les arguments qu'ils avancent pour justifier leurs jugements normatifs n'ont pas tous le même poids du fait qu'ils s'inscrivent dans une hiérarchie, ce qui explique qu'ils puissent parfois entrer en conflit.

Notre étude est aussi de nature à enrichir le modèle même de l'Imaginaire linguistique, tel que l'a élaboré Anne-Marie Houdebine. Cela s'explique essentiellement par le fait que la plupart des travaux menés dans ce cadre d'analyse s'intéressent surtout à des discours « courants » sur la langue – celui des locuteurs « communs » –, alors que le discours des chroniqueurs – qui sont en quelque sorte tous des « professionnels de la langue » – est plus « spécialisé ». En outre, il ne faut pas perdre de vue que le contexte sociolinguistique particulier dans lequel se trouvent les chroniqueurs canadiens-français n'est pas sans influencer leur imaginaire, ce dont il fallait tenir compte dans l'analyse. Le premier enrichissement concerne le fonctionnement même des différents types de normes. Notre étude illustre bien l'importance de considérer l'imaginaire linguistique comme un ensemble d'attitudes qui ne sont pas toutes d'égale valeur. En effet, si certaines attitudes peuvent avoir plus de poids que d'autres (c'est ce qui explique que l'usage hexagonal puisse déclasser tous les autres arguments), les chroniqueurs peuvent parfois se contredire (par exemple, un argument qui sert généralement à justifier une acceptation peut ne pas donner lieu à une telle prise de position normative), ce qui montre le caractère tout à fait subjectif et parfois incohérent de leur imaginaire et, partant, de l'image du bon usage qu'ils projettent. Par ailleurs, toujours à propos du fonctionnement des normes dans le modèle

d'Houdebine, notre analyse a permis de mieux réfléchir au fonctionnement de certains types de normes et à la façon dont celles-ci peuvent être articulées. Ainsi, dans les chroniques, l'argument du caractère français et celui du (bon) usage sont étroitement liés à l'argument de l'usage hexagonal, de sorte que nous les avons considérés comme relevant des normes constatatives. Or, dans le modèle d'Houdebine, le recours au bon usage est plutôt associé aux normes fictives. Par ailleurs, le caractère fictif de ce dernier type de normes ne réside pas nécessairement dans le fait d'avancer des idées qui sont sans fondement objectif, comme le définit Houdebine. En effet, l'argument de l'origine d'un emploi peut être documenté (dans le but de prouver qu'un emploi est d'origine galloromane ou anglaise, par exemple), ce qui rajoute au caractère objectif de l'argument. Si un tel argument relève des normes fictives, c'est plutôt parce que certains chroniqueurs croient que l'origine d'un emploi (ou sa beauté, son expressivité ou son caractère logique) puisse permettre de légitimer un emploi.

Un deuxième enrichissement concerne le rôle des normes identitaires. Nous pouvons considérer que ce type de normes joue à la fois aux niveaux individuel (lorsque les chroniqueurs témoignent d'un attachement personnel pour un emploi) et collectif (lorsqu'ils considèrent un emploi comme un reflet de l'identité des Canadiens français). Un troisième enrichissement est d'ordre terminologique. Ainsi, il nous semble que le qualificatif de *normes objectives* convient mal pour désigner ce type de normes qui correspondent aux contraintes inhérentes au système même de la langue, étant donné que les arguments qui prennent en considération ces contraintes ne sont pas toujours objectifs. Par exemple, certains chroniqueurs acceptent parfois des mots canadiens qui leur semblent bien formés ; toutefois, pour décider si tel est le cas, ils invoquent souvent une analogie formelle avec d'autres mots qui ont cours en France (argument qui est étroitement lié aux normes constatatives et qui relève donc des normes subjectives), plutôt que de s'appuyer sur des règles de formation des mots (qui ont un caractère plus objectif). Ainsi encore, le terme de *normes évaluatives* nous semble mieux convenir que celui de *normes constatatives* pour désigner les normes qui s'appuient sur la conscience de la présence ou de l'absence d'un fait de langue dans certains groupes de locuteurs. C'est que la simple constatation qu'un emploi est en usage chez certains locuteurs, les Français notamment, entraîne généralement une évaluation normative de la part des chroniqueurs canadiens-français.

Notre analyse soulève de nombreuses autres questions que nous n'avons pu aborder ou approfondir, mais qui mériteraient d'être étudiées davantage. Certaines de ces questions ont trait à la conception que les chroniqueurs se font du phénomène de la variation topolectale du français. Ainsi, nous avons laissé de côté un certain nombre d'emplois que les chroniqueurs commentent, à commencer par ceux qu'ils présentent comme usités à la fois en France et au Canada. L'analyse de ces emplois permettrait de mieux comprendre ce qui est commun, selon les chroniqueurs, à l'usage des Français et à celui des Canadiens et, partant, de mieux comprendre comment ils situent les particularismes par rapport à ceux qu'ils tiennent pour communs. Nous ne nous sommes pas non plus penché sur les emplois que les chroniqueurs identifient comme usités en France, mais non au Canada. Dans la mesure où ces emplois sont aussi marqués sur le plan géographique, il serait intéressant de vérifier lesquels parmi ces emplois sont tenus pour des particularismes du français de France.

D'autres questions concernent les aspects normatifs du discours des chroniqueurs. Il serait par exemple intéressant de compléter cette étude en adoptant une approche méthodologique complémentaire à la nôtre. Comme nous l'avons signalé dans le premier chapitre, il y aurait lieu, à partir d'une liste de canadianismes préétablie, de vérifier comment certains particularismes du français canadien ont été évalués par les chroniqueurs depuis la fin du XIX^e siècle, ce qui permettrait certainement de mieux comprendre les jugements normatifs auxquels ils donnent encore lieu de nos jours. En outre, étant donné le rôle important que la langue telle qu'elle a cours en France joue dans la construction de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs, il y aurait lieu de se pencher sur l'idée que les chroniqueurs se font des usages hexagonaux et sur la façon dont ils s'y prennent pour y avoir accès. À ce sujet, la conception qu'ils se font du dictionnaire non seulement en tant que reflet de cet usage, mais aussi en tant que dépositaire du bon usage mériterait d'être approfondie. En terminant, certaines notions semblent aller de soi pour les chroniqueurs, mais elles sont loin d'être claires. Tel est le cas des notions d'« usage », de « bon usage », de « français académique (standard, international, etc.) ». Même si nous avons déjà dégagé certaines observations générales à propos du fonctionnement et du contenu de ces notions dans le discours des chroniqueurs, une analyse plus approfondie de la façon dont les chroniqueurs les conçoivent serait de nature à mieux faire comprendre leur conception de la langue.

À propos de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français, le rôle qu'ils accordent aux normes identitaires reste à approfondir. Dans les chroniques, ce type de normes permet parfois aux chroniqueurs d'accepter des emplois qu'ils condamneraient du point de vue des normes prescriptives. Une analyse plus approfondie des normes identitaires permettrait de vérifier s'il existe un lien entre les prises de position normatives de certains chroniqueurs et leurs partis pris politiques et idéologiques (voir Saint-Yves, 2003). Certains ont en effet affirmé et affirment toujours que la reconnaissance d'un registre standard propre à la variété québécoise relève d'une idéologie souverainiste (voir Meney, 2008 ; Nemni, 1998 ; Paquot, 1991 et 1995), mais ce lien, qui n'a jamais été clairement démontré, est loin d'être évident.

En terminant, étant donné toute la complexité et toute la richesse du discours des chroniques de langage, il reste à approfondir leur analyse en adoptant des points de vue différents du nôtre, qui était davantage axé sur les représentations de la langue qui constituent l'imaginaire des chroniqueurs. Plusieurs difficultés d'interprétation que nous avons rencontrées montrent qu'il serait intéressant d'étudier la façon dont le discours des chroniqueurs est articulé, c'est-à-dire d'analyser les chroniques en adoptant le point de vue de l'analyse de discours. Une telle approche, qui a déjà été adoptée par Amélie-Hélène Rheault (2004 et 2005) à l'égard de la chronique de la SPFC, permettrait de mieux comprendre comment les chroniqueurs construisent leur argumentation et quel rôle certaines stratégies discursives, telles que l'ironie ou l'implicite, jouent dans leur discours normatif. En outre, nous savons encore très peu de choses concernant la démarche lexicographique particulière dont relèvent les chroniques de langage (formulation des définitions, exemples fournis, etc.). À ce propos, nous avons déjà souligné que le discours de certains chroniqueurs est tributaire de celui qu'on trouve dans d'autres ouvrages lexicographiques. Dans le cas de certains chroniqueurs, il y a des liens de parenté évidents entre leur chronique et d'autres produits lexicographiques de leur propre main (comme des dictionnaires correctifs) ; dans le cas de certains autres, leur discours est largement influencé par des recueils lexicographiques dont ils ne sont pas eux-mêmes l'auteur, comme le GPFC, ouvrage qui a été exploité par un certain nombre d'entre eux. Il y aurait lieu d'étudier le chassé-croisé auquel peuvent donner lieu les chroniques et les dictionnaires, ce qui permettrait de mieux connaître l'impact que certains dictionnaires qui cherchent à rendre compte de la langue des Canadiens a pu avoir sur le discours des chroniqueurs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. CORPUS ANALYSÉ

BARBAUD, Philippe (1984-1986), « Parler d'ici », *La Presse Plus*, Montréal, (1) 10 mars 1984, p. 15 ; (2) 17 mars, p. 15 ; (3) 24 mars, p. 15 ; (4) 31 mars, p. 15 ; (5) 7 avr., p. 15 ; (6) 14 avr., p. 27 ; (7) 21 avr., p. 15 ; (8) 28 avr., p. 15 ; (9) 5 mai, p. 15 ; (10) 12 mai, p. 15 ; (11) 19 mai, p. 15 ; (12) 26 mai, p. 19 ; (13) 2 juin, p. 15 ; (14) 9 juin, p. 15 ; (15) 16 juin, p. 15 ; (16) 23 juin, p. 15 ; (17) 30 juin, p. 15 ; (18) 7 juill., p. 15 ; (19) 14 juill., p. 15 ; (20) 21 juill., p. 15 ; (21) 28 juill., p. 15 ; (22) 4 août, p. 15 ; (23) 11 août, p. 15 ; (24) 18 août, p. 15 ; (25) 25 août, p. 15 ; (26) 1^{er} sept., p. 15 ; (27) 8 sept., p. 27 ; (28) 15 sept., p. 15 ; (29) 22 sept., p. 15 ; (30) 29 sept., p. 15 ; (31) 6 oct., p. 15 ; (32) 13 oct., p. 19 ; (33) 20 oct., p. 15 ; (34) 27 oct., p. 15 ; (35) 3 nov., p. 15 ; (36) 10 nov., p. 15 ; (37) 17 nov., p. 15 ; (38) 24 nov., p. 15 ; (39) 1^{er} déc., p. 15 ; (40) 8 déc., p. 15 ; (41) 15 déc., p. 15 ; (42) 22 déc., p. 15 ; (43) 29 déc., p. 15 ; (44) 5 janv. 1985, p. 15 ; (45) 12 janv., p. 15 ; (46) 19 janv., p. 15 ; (47) 26 janv., p. 15 ; (48) 2 févr., p. 16 ; (49) 9 févr., p. 16 ; (50) 16 févr., p. 16 ; (51) 23 févr., p. 16 ; (52) 2 mars, p. 16 ; (53) 9 mars, p. 16 ; (54) 16 mars, p. 16 ; (55) 23 mars, p. 20 ; (56) 30 mars, p. 16 ; (57) 6 avr., p. 16 ; (58) 13 avr., p. 16 ; (59) 20 avr., p. 16 ; (60) 27 avr., p. 16 ; (61) 4 mai, p. 16 ; (62) 11 mai, p. 16 ; (63) 18 mai, p. 16 ; (64) 25 mai, p. 16 ; (65) 1^{er} juin, p. 16 ; (66) 8 juin, p. 16 ; (67) 15 juin, p. 16 ; (68) 22 juin, p. 16 ; (69) 3 août, p. 14 ; (70) 10 août, p. 14 ; (71) 17 août, p. 14 ; (72) 24 août, p. 14 ; (73) 31 août, p. 14 ; (74) 7 sept., p. 16 ; (75) 14 sept., p. 16 ; (76) 21 sept., p. 16 ; (77) 28 sept., p. 16 ; (78) 5 oct., p. 16 ; (79) 12 oct., p. 16 ; (80) 19 oct., p. 16 ; (81) 26 oct., p. 16 ; (82) 2 nov., p. 15 ; (83) 9 nov., p. 16 ; (84) 16 nov., p. 16 ; (85) 23 nov., p. 16 ; (86) 30 nov., p. 15 ; (87) 7 déc., p. 16 ; (88) 14 déc., p. 16 ; (89) 21 déc., p. 16 ; (90) 28 déc., p. 16 ; (91) 4 janv. 1986, p. 15 ; (92) 11 janv., p. 16 ; (93) 18 janv., p. 16 ; (94) 25 janv., p. 16 ; (95) 1^{er} févr., p. 16 ; (96) 8 févr., p. 16.

BEAUDRY, Pierre (1995-1996), « Langue », *Le Devoir*, Montréal, (1) 11 sept. 1995, p. A4 ; (2) 18 sept., p. A4 ; (3) 25 sept., p. A4 ; (4) 2 oct., p. A4 ; (5) 10 oct., p. A2 ; (6) 16 oct., p. A5 ; (7) 23 oct., p. A4 ; (8) 30 oct., p. A5 ; (9) 6 nov., p. A4 ; (10) 13 nov., p. A4 ; (11) 20 nov., p. A4 ; (12) 27 nov., p. A4 ; (13) 4 déc., p. A4 ; (14) 11 déc., p. A4 ; (15) 18 déc., p. A4 ; (16) 27 déc., p. A5 ; (17) 3 janv. 1996, p. A4 ; (18) 8 janv., p. A4 ; (19) 15 janv., p. A4 ; (20) 22 janv., p. A2 ; (21) 29 janv., p. A2 ; (22) 5 févr., p. A2 ; (23) 12 févr., p. A2 ; (24) 19 févr., p. A5 ; (25) 26 févr., p. A4 ; (26) 4 mars, p. A4 ; (27) 11 mars, p. A4 ; (28) 18 mars, p. A5 ; (29) 25 mars, p. A4 ; (30) 1^{er} avr., p. A4 ; (31) 9 avr., p. A4 ; (32) 15 avr., p. A5 ; (33) 22 avr., p. A2 ; (34) 29 avr., p. A4 ; (35) 6 mai, p. A4 ; (36) 13 mai, p. A4 ; (37) 21 mai, p. A4 ; (38) 27 mai, p. A4 ; (39) 3 juin, p. A2 ; (40) 10 juin, p. A2 ; (41) 17 juin, p. A6 ; (42) 25 juin, p. A4 ; (43) 2 juill., p. A5 ; (44) 8 juill., p. A4 ; (45) 15 juill., p. A4 ; (46) 12 août, p. A3 ; (47) 19 août, p. A4 ; (48) 3 sept., p. A5.

BÉGUIN, Louis-Paul (1975-1982), « Au fil des mots », *Le Devoir*, Montréal, (1) 2 mai 1975, p. 2 ; (2) 5 mai, p. 2 ; (3) 9 mai, p. 2 ; (4) 12 mai, p. 12 ; (5) 15 mai, p. 2 ; (6) 20 mai, p. 2 ; (7) 26 mai, p. 2 ; (8) 30 mai, p. 2 ; (9) 2 juin, p. 2 ; (10) 5 juin, p. 2 ; (11) 9 juin, p. 2 ; (12) 13 juin, p. 2 ; (13) 19 juin, p. 2 ; (14) 23 juin, p. 2 ; (15) 27 juin, p. 2 ; (16) 30 juin, p. 2 ; (17) 4 juill., p. 2 ; (18) 7 juill., p. 9 ; (19) 11 juill., p. 2 ; (20) 14 juill., p. 2 ; (21) 18 juill., p. 2 ; (22) 21 juill., p. 2 ; (23) 25 juill., p. 2 ; (24) 28 juill., p. 10 ; (25) 1^{er} août, p. 2 ; (26) 4 août, p. 2 ; (27) 8 août, p. 2 ; (28) 11 août, p. 2 ; (29) 16 août, p. 6 ; (30) 18 août, p. 2 ; (31) 22 août, p. 2 ; (32) 25 août, p. 2 ; (33) 2 sept., p. 2 ; (34) 5 sept., p. 14 ; (35) 8 sept., p. 3 ; (36) 12 sept., p. 6 ; (37) 15 sept., p. 2 ; (38) 19 sept., p. 13 ; (39) 22 sept., p. 5 ; (40) 26 sept., p. 2 ; (41) 29 sept., p. 7 ; (42) 3 oct., p. 6 ; (43) 6 oct., p. 6 ; (44) 10 oct., p. 2 ; (45) 14 oct., p. 6 ; (46) 18 oct., p. 2 ; (47) 20 oct., p. 2 ; (48) 24 oct., p. 2 ; (49) 27 oct., p. 2 ; (50) 31 oct., p. 2 ; (51) 3 nov., p. 6 ; (52) 7 nov., p. 13 ; (53) 10 nov., p. 14 ; (54) 12 nov., p. 6 ; (55) 12 déc., p. 12 ; (56) 13 déc., p. 10 ; (57) 15 déc., p. 6 ; (58) 16 déc., p. 6 ; (59) 17 déc., p. 6 ; (60) 18 déc., p. 6 ; (61) 19 déc., p. 8 ; (62) 20 déc., p. 7 ; (63) 22 déc., p. 6 ; (64) 23 déc., p. 6 ; (65) 24 déc., p. 6 ; (66) 27 déc., p. 6 ; (67) 29 déc., p. 6 ; (68) 30 déc., p. 6 ; (69) 31 déc., p. 6 ; (70) 3 janv. 1976, p. 6 ; (71) 5 janv., p. 6 ; (72) 6 janv., p. 6 ; (73) 7 janv., p. 6 ; (74) 8 janv., p. 6 ; (75) 9 janv., p. 6 ; (76) 10 janv., p. 6 ; (77) 13 janv., p. 10 ; (78) 14 janv., p. 10 ; (79) 15 janv., p. 10 ; (80) 16 janv., p. 10 ; (81) 19 janv., p. 8 ; (82) 20 janv., p. 10 ; (83) 21 janv., p. 10 ; (84) 22 janv., p. 10 ; (85) 23 janv., p. 10 ; (86) 26 janv., p. 10 ; (87) 27 janv., p. 10 ; (88) 28 janv., p. 12 ; (89) 29 janv., p. 10 ; (90) 30 janv., p. 17 ; (91) 2 févr., p. 10 ; (92) 3 févr., p. 10 ; (93) 4 févr., p. 12 ; (94) 5 févr., p. 15 ; (95) 6 févr., p. 11 ; (96) 9 févr., p. 10 ; (97) 10 févr., p. 10 ; (98) 11 févr., p. 12 ; (99) 12 févr., p. 12 ; (100) 13 févr., p. 10 ; (101) 17 févr., p. 11 ; (102) 18 févr., p. 12 ; (103) 20 févr., p. 10 ; (104) 23 févr., p. 12 ; (105) 24 févr., p. 13 ; (106) 25 févr., p. 15 ; (107) 26 févr., p. 13 ; (108) 27 févr., p. 10 ; (109) 1^{er} mars, p. 10 ; (110) 2 mars, p. 10 ; (111) 3 mars, p. 14 ; (112) 4 mars, p. 12 ; (113) 5 mars, p. 10 ; (114) 8 mars, p. 10 ; (115) 9 mars, p. 12 ; (116) 10 mars, p. 15 ; (117) 12 mars, p. 11 ; (118) 15 mars, p. 11 ; (119) 16 mars, p. 12 ; (120) 17 mars, p. 10 ; (121) 18 mars, p. 14 ; (122) 22 mars, p. 11 ; (123) 23 mars, p. 11 ; (124) 24 mars, p. 12 ; (125) 26 mars, p. 15 ; (126) 29 mars, p. 13 ; (127) 30 mars, p. 10 ; (128) 31 mars, p. 13 ; (129) 1^{er} avr., p. 20 ; (130) 2 avr., p. 8 ; (131) 3 avr., p. 7 ; (132) 5 avr., p. 10 ; (133) 6 avr., p. 2 ; (134) 7 avr., p. 11 ; (135) 8 avr., p. 15 ; (136) 12 avr., p. 12 ; (137) 13 avr., p. 13 ; (138) 14 avr., p. 13 ; (139) 15 avr., p. 2 ; (140) 20 avr., p. 13 ; (141) 21 avr., p. 2 ; (142) 23 avr., p. 11 ; (143) 26 avr., p. 11 ; (144) 27 avr., p. 13 ; (145) 28 avr., p. 15 ; (146) 29 avr., p. 20 ; (147) 30 avr., p. 8 ; (148) 3 mai, p. 8 ; (149) 4 mai, p. 7 ; (150) 5 mai, p. 12 ; (151) 6 mai, p. 13 ; (152) 7 mai, p. 9 ; (153) 10 mai, p. 8 ; (154) 11 mai, p. 2 ; (155) 12 mai, p. 7 ; (156) 13 mai, p. 9 ; (157) 14 mai, p. 14 ; (158) 15 mai, p. 7 ; (159) 17 mai, p. 11 ; (160) 18 mai, p. 12 ; (161) 19 mai, p. 16 ; (162) 20 mai, p. 7 ; (163) 21 mai, p. 20 ; (164) 22 mai, p. 9 ; (165) 24 mai, p. 9 ; (166) 26 mai, p. 20 ; (167) 27 mai, p. 8 ; (168) 31 mai, p. 10 ; (169) 1^{er} juin, p. 10 ; (170) 2 juin, p. 11 ; (171) 5 juin, p. 7 ; (172) 7 juin, p. 10 ; (173) 9 juin, p. 10 ; (174) 10 juin, p. 10 ; (175) 11 juin, p. 11 ; (176) 12 juin, p. 12 ; (177) 14 juin, p. 11 ; (178) 15 juin, p. 11 ; (179) 18 juin, p. 8 ; (180) 21 juin, p. 12 ; (181) 22 juin, p. 10 ; (182) 29 juin, p. 10 ; (183) 30 juin, p. 10 ; (184) 2 juill., p. 12 ; (185) 6 juill., p. 2 ; (186) 8 juill., p. 2 ; (187) 9 juill., p. 9 ; (188) 10 juill., p. 6 ; (189) 12 juill., p. 2 ; (190) 13 juill., p. 13 ; (191) 14 juill., p. 7 ; (192) 15 juill., p. 11 ; (193) 16 juill., p. 16 ; (194) 19 juill., p. 14 ; (195) 20 juill., p. 17 ; (196) 21 juill., p. 13 ; (197) 22 juill., p. 20 ; (198) 23 juill., p. 8 ; (199) 27 juill., p. 2 ; (200) 28 juill., p. 14 ; (201) 29 juill., p. 12 ; (202) 30 juill., p. 14 ; (203) 3 août, p. 6 ; (204) 4 août, p. 6 ;

(205) 5 août, p. 6 ; (206) 6 août, p. 2 ; (207) 9 août, p. 2 ; (208) 10 août, p. 6 ; (209) 11 août, p. 2 ; (210) 12 août, p. 2 ; (211) 13 août, p. 2 ; (212) 16 août, p. 10 ; (213) 17 août, p. 2 ; (214) 18 août, p. 2 ; (215) 19 août, p. 2 ; (216) 20 août, p. 2 ; (217) 23 août, p. 2 ; (218) 24 août, p. 2 ; (219) 25 août, p. 9 ; (220) 26 août, p. 9 ; (221) 31 août, p. 2 ; (222) 1^{er} sept., p. 2 ; (223) 2 sept., p. 2 ; (224) 3 sept., p. 2 ; (225) 7 sept., p. 6 ; (226) 8 sept., p. 2 ; (227) 9 sept., p. 2 ; (228) 14 sept., p. 8 ; (229) 15 sept., p. 2 ; (230) 17 sept., p. 2 ; (231) 20 sept., p. 14 ; (232) 21 sept., p. 2 ; (233) 22 sept., p. 2 ; (234) 24 sept., p. 2 ; (235) 25 sept., p. 2 ; (236) 27 sept., p. 7 ; (237) 7 oct., p. 2 ; (238) 8 oct., p. 16 ; (239) 9 oct., p. 2 ; (240) 15 oct., p. 2 ; (241) 16 oct., p. 8 ; (242) 18 oct., p. 13 ; (243) 20 oct., p. 7 ; (244) 23 oct., p. 14 ; (245) 26 oct., p. 14 ; (246) 27 oct., p. 7 ; (247) 28 oct., p. 10 ; (248) 29 oct., p. 12 ; (249) 1^{er} nov., p. 13 ; (250) 3 nov., p. 7 ; (251) 4 nov., p. 10 ; (252) 5 nov., p. 13 ; (253) 9 nov., p. 12 ; (254) 13 nov., p. 6 ; (255) 18 nov., p. 9 ; (256) 19 nov., p. 7 ; (257) 22 nov., p. 2 ; (258) 23 nov., p. 2 ; (259) 24 nov., p. 2 ; (260) 25 nov., p. 7 ; (261) 26 nov., p. 9 ; (262) 29 nov., p. 6 ; (263) 30 nov., p. 2 ; (264) 1^{er} déc., p. 6 ; (265) 2 déc., p. 2 ; (266) 6 déc., p. 8 ; (267) 7 déc., p. 14 ; (268) 8 déc., p. 7 ; (269) 16 déc., p. 6 ; (270) 17 déc., p. 6 ; (271) 18 déc., p. 6 ; (272) 20 déc., p. 6 ; (273) 21 déc., p. 6 ; (274) 22 déc., p. 6 ; (275) 23 déc., p. 6 ; (276) 24 déc., p. 6 ; (277) 28 déc., p. 6 ; (278) 29 déc., p. 6 ; (279) 30 déc., p. 6 ; (280) 31 déc., p. 6 ; (281) 4 janv. 1977, p. 6 ; (282) 5 janv., p. 6 ; (283) 6 janv., p. 6 ; (284) 7 janv., p. 6 ; (285) 8 janv., p. 6 ; (286) 10 janv., p. 6 ; (287) 12 janv., p. 6 ; (288) 13 janv., p. 6 ; (289) 15 janv., p. 6 ; (290) 17 janv., p. 6 ; (291) 18 janv., p. 6 ; (292) 19 janv., p. 6 ; (293) 20 janv., p. 6 ; (294) 22 janv., p. 6 ; (295) 25 janv., p. 6 ; (296) 27 janv., p. 6 ; (297) 28 janv., p. 6 ; (298) 29 janv., p. 6 ; (299) 31 janv., p. 6 ; (300) 1^{er} févr., p. 6 ; (301) 2 févr., p. 6 ; (302) 3 févr., p. 6 ; (303) 4 févr., p. 6 ; (304) 5 févr., p. 6 ; (305) 7 févr., p. 6 ; (306) 8 févr., p. 6 ; (307) 10 févr., p. 6 ; (308) 11 févr., p. 6 ; (309) 12 févr., p. 6 ; (310) 14 févr., p. 6 ; (311) 15 févr., p. 6 ; (312) 16 févr., p. 6 ; (313) 17 févr., p. 6 ; (314) 18 févr., p. 6 ; (315) 19 févr., p. 6 ; (316) 22 févr., p. 6 ; (317) 24 févr., p. 6 ; (318) 25 févr., p. 6 ; (319) 1^{er} mars, p. 6 ; (320) 2 mars, p. 6 ; (321) 3 mars, p. 6 ; (322) 4 mars, p. 6 ; (323) 5 mars, p. 6 ; (324) 7 mars, p. 6 ; (325) 8 mars, p. 6 ; (326) 10 mars, p. 6 ; (327) 11 mars, p. 6 ; (328) 15 mars, p. 6 ; (329) 16 mars, p. 6 ; (330) 18 mars, p. 6 ; (331) 19 mars, p. 6 ; (332) 21 mars, p. 6 ; (333) 22 mars, p. 6 ; (334) 25 mars, p. 6 ; (335) 26 mars, p. 6 ; (336) 29 mars, p. 6 ; (337) 30 mars, p. 6 ; (338) 31 mars, p. 6 ; (339) 1^{er} avr., p. 6 ; (340) 2 avr., p. 6 ; (341) 4 avr., p. 6 ; (342) 5 avr., p. 6 ; (343) 6 avr., p. 6 ; (344) 9 avr., p. 6 ; (345) 12 avr., p. 6 ; (346) 14 avr., p. 6 ; (347) 15 avr., p. 6 ; (348) 18 avr., p. 6 ; (349) 19 avr., p. 6 ; (350) 20 avr., p. 6 ; (351) 21 avr., p. 6 ; (352) 22 avr., p. 6 ; (353) 26 avr., p. 6 ; (354) 28 avr., p. 6 ; (355) 29 avr., p. 6 ; (356) 30 avr., p. 6 ; (357) 3 mai, p. 6 ; (358) 4 mai, p. 6 ; (359) 5 mai, p. 6 ; (360) 6 mai, p. 6 ; (361) 10 mai, p. 6 ; (362) 16 mai, p. 6 ; (363) 17 mai, p. 6 ; (364) 18 mai, p. 6 ; (365) 19 mai, p. 6 ; (366) 20 mai, p. 6 ; (367) 21 mai, p. 6 ; (368) 24 mai, p. 6 ; (369) 25 mai, p. 6 ; (370) 28 mai, p. 6 ; (371) 30 mai, p. 6 ; (372) 31 mai, p. 6 ; (373) 1^{er} juin, p. 6 ; (374) 2 juin, p. 6 ; (375) 3 juin, p. 6 ; (376) 4 juin, p. 6 ; (377) 6 juin, p. 6 ; (378) 7 juin, p. 6 ; (379) 10 juin, p. 6 ; (380) 11 juin, p. 6 ; (381) 13 juin, p. 6 ; (382) 14 juin, p. 6 ; (383) 15 juin, p. 6 ; (384) 16 juin, p. 6 ; (385) 17 juin, p. 6 ; (386) 20 juin, p. 6 ; (387) 22 juin, p. 6 ; (388) 23 juin, p. 7 ; (389) 29 juin, p. 6 ; (390) 2 juill., p. 6 ; (391) 4 juill., p. 6 ; (392) 5 juill., p. 6 ; (393) 6 juill., p. 6 ; (394) 7 juill., p. 6 ; (395) 8 juill., p. 6 ; (396) 9 juill., p. 6 ; (397) 11 juill., p. 6 ; (398) 12 juill., p. 6 ; (399) 13 juill., p. 6 ; (400) 14 juill., p. 6 ; (401) 15 juill., p. 6 ; (402) 16 juill., p. 6 ; (403) 18 juill., p. 6 ; (404) 19 juill., p. 6 ; (405) 20 juill., p. 6 ; (406) 21 juill., p. 6 ; (407) 22 juill., p. 6 ; (408) 25 juill., p. 6 ; (409) 26 juill., p. 6 ; (410) 27 juill., p. 6 ; (411)

28 juill., p. 6 ; (412) 29 juill., p. 6 ; (413) 30 juill., p. 2 ; (414) 1^{er} août, p. 6 ; (415) 2 août, p. 6 ; (416) 3 août, p. 6 ; (417) 4 août, p. 6 ; (418) 5 août, p. 6 ; (419) 6 août, p. 6 ; (420) 8 août, p. 6 ; (421) 9 août, p. 6 ; (422) 10 août, p. 6 ; (423) 11 août, p. 6 ; (424) 12 août, p. 6 ; (425) 13 août, p. 6 ; (426) 15 août, p. 6 ; (427) 16 août, p. 6 ; (428) 17 août, p. 6 ; (429) 18 août, p. 6 ; (430) 22 août, p. 6 ; (431) 23 août, p. 6 ; (432) 25 août, p. 6 ; (433) 26 août, p. 6 ; (434) 27 août, p. 6 ; (435) 29 août, p. 6 ; (436) 30 août, p. 6 ; (437) 31 août, p. 6 ; (438) 1^{er} sept., p. 6 ; (439) 2 sept., p. 6 ; (440) 6 sept., p. 6 ; (441) 7 sept., p. 6 ; (442) 8 sept., p. 6 ; (443) 9 sept., p. 6 ; (444) 10 sept., p. 6 ; (445) 12 sept., p. 6 ; (446) 13 sept., p. 6 ; (447) 14 sept., p. 6 ; (448) 15 sept., p. 7 ; (449) 16 sept., p. 6 ; (450) 17 sept., p. 7 ; (451) 19 sept., p. 6 ; (452) 20 sept., p. 7 ; (453) 21 sept., p. 6 ; (454) 23 sept., p. 6 ; (455) 24 sept., p. 6 ; (456) 26 sept., p. 6 ; (457) 27 sept., p. 6 ; (458) 29 sept., p. 6 ; (459) 30 sept., p. 6 ; (460) 1^{er} oct., p. 6 ; (461) 3 oct., p. 6 ; (462) 4 oct., p. 6 ; (463) 6 oct., p. 6 ; (464) 8 oct., p. 6 ; (465) 12 oct., p. 6 ; (466) 14 oct., p. 6 ; (467) 18 oct., p. 6 ; (468) 19 oct., p. 6 ; (469) 20 oct., p. 6 ; (470) 21 oct., p. 6 ; (471) 22 oct., p. 6 ; (472) 24 oct., p. 6 ; (473) 27 oct., p. 6 ; (474) 28 oct., p. 6 ; (475) 29 oct., p. 6 ; (476) 31 oct., p. 6 ; (477) 3 nov., p. 6 ; (478) 4 nov., p. 6 ; (479) 7 nov., p. 6 ; (480) 8 nov., p. 6 ; (481) 9 nov., p. 6 ; (482) 10 nov., p. 6 ; (483) 12 nov., p. 6 ; (484) 14 nov., p. 6 ; (485) 15 nov., p. 6 ; (486) 17 nov., p. 6 ; (487) 22 nov., p. 25 ; (488) 23 nov., p. 6 ; (489) 24 nov., p. 6 ; (490) 25 nov., p. 6 ; (491) 26 nov., p. 6 ; (492) 28 nov., p. 6 ; (493) 29 nov., p. 6 ; (494) 30 nov., p. 6 ; (495) 1^{er} déc., p. 6 ; (496) 2 déc., p. 6 ; (497) 3 déc., p. 6 ; (498) 5 déc., p. 6 ; (499) 6 déc., p. 6 ; (500) 7 déc., p. 6 ; (501) 9 déc., p. 6 ; (502) 10 déc., p. 6 ; (503) 15 déc., p. 6 ; (504) 17 déc., p. 6 ; (505) 20 déc., p. 6 ; (506) 21 déc., p. 6 ; (507) 22 déc., p. 6 ; (508) 24 déc., p. 6 ; (509) 30 déc., p. 6 ; (510) 31 déc., p. 6 ; (511) 3 janv. 1978, p. 6 ; (512) 4 janv., p. 6 ; (513) 5 janv., p. 6 ; (514) 6 janv., p. 6 ; (515) 10 janv., p. 6 ; (516) 11 janv., p. 6 ; (517) 13 janv., p. 6 ; (518) 14 janv., p. 6 ; (519) 18 janv., p. 6 ; (520) 19 janv., p. 6 ; (521) 20 janv., p. 6 ; (522) 21 janv., p. 6 ; (523) 23 janv., p. 6 ; (524) 24 janv., p. 6 ; (525) 26 janv., p. 6 ; (526) 27 janv., p. 6 ; (527) 28 janv., p. 6 ; (528) 30 janv., p. 6 ; (529) 31 janv., p. 6 ; (530) 1^{er} févr., p. 6 ; (531) 2 févr., p. 6 ; (532) 3 févr., p. 6 ; (533) 6 févr., p. 6 ; (534) 8 févr., p. 6 ; (535) 9 févr., p. 6 ; (536) 10 févr., p. 6 ; (537) 11 févr., p. 6 ; (538) 13 févr., p. 6 ; (539) 14 févr., p. 6 ; (540) 15 févr., p. 6 ; (541) 16 févr., p. 6 ; (542) 17 févr., p. 6 ; (543) 18 févr., p. 6 ; (544) 20 févr., p. 6 ; (545) 22 févr., p. 6 ; (546) 23 févr., p. 6 ; (547) 24 févr., p. 6 ; (548) 25 févr., p. 6 ; (549) 27 févr., p. 6 ; (550) 28 févr., p. 6 ; (551) 1^{er} mars, p. 6 ; (552) 2 mars, p. 6 ; (553) 3 mars, p. 6 ; (554) 4 mars, p. 6 ; (555) 6 mars, p. 6 ; (556) 7 mars, p. 6 ; (557) 10 mars, p. 6 ; (558) 11 mars, p. 6 ; (559) 13 mars, p. 6 ; (560) 14 mars, p. 2 ; (561) 15 mars, p. 6 ; (562) 16 mars, p. 6 ; (563) 18 mars, p. 6 ; (564) 20 mars, p. 6 ; (565) 22 mars, p. 6 ; (566) 25 mars, p. 6 ; (567) 28 mars, p. 6 ; (568) 29 mars, p. 6 ; (569) 30 mars, p. 6 ; (570) 31 mars, p. 6 ; (571) 3 avr., p. 6 ; (572) 6 avr., p. 6 ; (573) 7 avr., p. 6 ; (574) 11 avr., p. 6 ; (575) 13 avr., p. 6 ; (576) 14 avr., p. 6 ; (577) 15 avr., p. 6 ; (578) 17 avr., p. 6 ; (579) 20 avr., p. 6 ; (580) 21 avr., p. 6 ; (581) 22 avr., p. 6 ; (582) 3 mai, p. 6 ; (583) 5 mai, p. 6 ; (584) 6 mai, p. 6 ; (585) 8 mai, p. 6 ; (586) 9 mai, p. 6 ; (587) 15 mai, p. 6 ; (588) 20 mai, p. 6 ; (589) 27 mai, p. 8 ; (590) 30 mai, p. 6 ; (591) 31 mai, p. 6 ; (592) 12 juin, p. 6 ; (593) 13 juin, p. 8 ; (594) 14 juin, p. 6 ; (595) 16 juin, p. 6 ; (596) 19 juin, p. 6 ; (597) 21 juin, p. 8 ; (598) 23 juin, p. 6 ; (599) 26 juin, p. 6 ; (600) 28 juin, p. 6 ; (601) 3 juill., p. 6 ; (602) 5 juill., p. 6 ; (603) 7 juill., p. 6 ; (604) 10 juill., p. 6 ; (605) 12 juill., p. 6 ; (606) 14 juill., p. 6 ; (607) 17 juill., p. 6 ; (608) 19 juill., p. 6 ; (609) 21 juill., p. 6 ; (610) 24 juill., p. 6 ; (611) 26 juill., p. 6 ; (612) 28 juill., p. 6 ; (613) 31 juill., p. 6 ; (614) 2 août, p. 6 ; (615) 4 août, p. 6 ; (616) 8 août, p. 6 ; (617) 9

août, p. 6 ; (618) 11 août, p. 6 ; (619) 14 août, p. 6 ; (620) 16 août, p. 6 ; (621) 18 août, p. 6 ; (622) 21 août, p. 6 ; (623) 23 août, p. 6 ; (624) 25 août, p. 6 ; (625) 28 août, p. 6 ; (626) 30 août, p. 6 ; (627) 1^{er} sept., p. 6 ; (628) 5 sept., p. 6 ; (629) 8 sept., p. 6 ; (630) 11 sept., p. 6 ; (631) 13 sept., p. 6 ; (632) 15 sept., p. 6 ; (633) 18 sept., p. 6 ; (634) 20 sept., p. 6 ; (635) 22 sept., p. 6 ; (636) 25 sept., p. 6 ; (637) 29 sept., p. 6 ; (638) 2 oct., p. 6 ; (639) 4 oct., p. 6 ; (640) 6 oct., p. 6 ; (641) 10 oct., p. 6 ; (642) 13 oct., p. 6 ; (643) 16 oct., p. 6 ; (644) 18 oct., p. 6 ; (645) 20 oct., p. 6 ; (646) 23 oct., p. 6 ; (647) 25 oct., p. 6 ; (648) 27 oct., p. 6 ; (649) 30 oct., p. 6 ; (650) 2 nov., p. 6 ; (651) 4 nov., p. 6 ; (652) 7 nov., p. 6 ; (653) 10 nov., p. 6 ; (654) 13 nov., p. 6 ; (655) 15 nov., p. 6 ; (656) 17 nov., p. 6 ; (657) 20 nov., p. 6 ; (658) 22 nov., p. 6 ; (659) 24 nov., p. 6 ; (660) 27 nov., p. 6 ; (661) 29 nov., p. 6 ; (662) 1^{er} déc., p. 6 ; (663) 4 déc., p. 6 ; (664) 6 déc., p. 6 ; (665) 8 déc., p. 6 ; (666) 12 déc., p. 6 ; (667) 13 déc., p. 6 ; (668) 15 déc., p. 6 ; (669) 18 déc., p. 6 ; (670) 22 déc., p. 6 ; (671) 27 déc., p. 6 ; (672) 29 déc., p. 6 ; (673) 3 janv. 1979, p. 6 ; (674) 5 janv., p. 6 ; (675) 8 janv., p. 6 ; (676) 10 janv., p. 6 ; (677) 12 janv., p. 6 ; (678) 16 janv., p. 6 ; (679) 18 janv., p. 6 ; (680) 19 janv., p. 6 ; (681) 22 janv., p. 6 ; (682) 24 janv., p. 6 ; (683) 26 janv., p. 6 ; (684) 30 janv., p. 6 ; (685) 31 janv., p. 6 ; (686) 2 févr., p. 6 ; (687) 5 févr., p. 6 ; (688) 7 févr., p. 6 ; (689) 9 févr., p. 6 ; (690) 12 févr., p. 6 ; (691) 15 févr., p. 6 ; (692) 17 févr., p. 6 ; (693) 21 févr., p. 6 ; (694) 23 févr., p. 6 ; (695) 26 févr., p. 6 ; (696) 28 févr., p. 6 ; (697) 2 mars, p. 6 ; (698) 5 mars, p. 6 ; (699) 8 mars, p. 6 ; (700) 9 mars, p. 6 ; (701) 12 mars, p. 6 ; (702) 16 mars, p. 6 ; (703) 19 mars, p. 6 ; (704) 21 mars, p. 6 ; (705) 23 mars, p. 6 ; (706) 27 mars, p. 6 ; (707) 30 mars, p. 6 ; (708) 2 avr., p. 6 ; (709) 5 avr., p. 6 ; (710) 7 avr., p. 6 ; (711) 9 avr., p. 6 ; (712) 11 avr., p. 6 ; (713) 27 avr., p. 6 ; (714) 1^{er} mai, p. 6 ; (715) 2 mai, p. 6 ; (716) 4 mai, p. 6 ; (717) 7 mai, p. 6 ; (718) 9 mai, p. 6 ; (719) 11 mai, p. 6 ; (720) 16 mai, p. 6 ; (721) 18 mai, p. 6 ; (722) 21 mai, p. 6 ; (723) 28 mai, p. 6 ; (724) 30 mai, p. 6 ; (725) 4 juin, p. 6 ; (726) 6 juin, p. 6 ; (727) 8 juin, p. 6 ; (728) 11 juin, p. 6 ; (729) 14 juin, p. 6 ; (730) 16 juin, p. 6 ; (731) 19 juin, p. 6 ; (732) 22 juin, p. 6 ; (733) 27 juin, p. 6 ; (734) 29 juin, p. 6 ; (735) 3 juill., p. 6 ; (736) 5 juill., p. 6 ; (737) 7 juill., p. 6 ; (738) 9 juill., p. 6 ; (739) 11 juill., p. 6 ; (740) 13 juill., p. 6 ; (741) 16 juill., p. 6 ; (742) 18 juill., p. 6 ; (743) 20 juill., p. 6 ; (744) 23 juill., p. 6 ; (745) 26 juill., p. 6 ; (746) 28 juill., p. 6 ; (747) 3 août, p. 6 ; (748) 6 août, p. 6 ; (749) 8 août, p. 6 ; (750) 10 août, p. 6 ; (751) 13 août, p. 6 ; (752) 15 août, p. 6 ; (753) 17 août, p. 6 ; (754) 21 août, p. 6 ; (755) 24 août, p. 6 ; (756) 27 août, p. 6 ; (757) 31 août, p. 6 ; (758) 5 sept., p. 6 ; (759) 10 sept., p. 6 ; (760) 12 sept., p. 6 ; (761) 14 sept., p. 6 ; (762) 17 sept., p. 6 ; (763) 19 sept., p. 6 ; (764) 21 sept., p. 6 ; (765) 24 sept., p. 6 ; (766) 28 sept., p. 6 ; (767) 1^{er} oct., p. 6 ; (768) 3 oct., p. 6 ; (769) 5 oct., p. 6 ; (770) 10 oct., p. 6 ; (771) 12 oct., p. 6 ; (772) 15 oct., p. 6 ; (773) 18 oct., p. 6 ; (774) 19 oct., p. 6 ; (775) 22 oct., p. 6 ; (776) 24 oct., p. 6 ; (777) 26 oct., p. 6 ; (778) 29 oct., p. 6 ; (779) 31 oct., p. 6 ; (780) 3 nov., p. 6 ; (781) 7 nov., p. 6 ; (782) 12 nov., p. 6 ; (783) 14 nov., p. 6 ; (784) 16 nov., p. 6 ; (785) 21 nov., p. 6 ; (786) 30 nov., p. 6 ; (787) 3 déc., p. 6 ; (788) 5 déc., p. 6 ; (789) 7 déc., p. 6 ; (790) 10 déc., p. 6 ; (791) 15 déc., p. 6 ; (792) 20 déc., p. 6 ; (793) 24 déc., p. 6 ; (794) 28 déc., p. 6 ; (795) 31 déc., p. 6 ; (796) 7 janv. 1980, p. 6 ; (797) 9 janv., p. 6 ; (798) 15 janv., p. 6 ; (799) 17 janv., p. 6 ; (800) 21 janv., p. 6 ; (801) 23 janv., p. 6 ; (802) 28 janv., p. 6 ; (803) 31 janv., p. 6 ; (804) 1^{er} févr., p. 6 ; (805) 6 févr., p. 6 ; (806) 8 févr., p. 6 ; (807) 11 févr., p. 6 ; (808) 13 févr., p. 6 ; (809) 15 févr., p. 6 ; (810) 26 févr., p. 23 ; (811) 27 févr., p. 23 ; (812) 3 mars, p. 16 ; (813) 5 mars, p. 16 ; (814) 13 mars, p. 17 ; (815) 18 mars, p. 15 ; (816) 20 mars, p. 21 ; (817) 27 mars, p. 15 ; (818) 29 mars, p. 12 ; (819) 2 avr., p. 15 ; (820) 12 avr., p. 12 ; (821) 17 avr., p. 23 ; (822) 23 avr., p. 27 ;

(823) 29 avr., p. 17 ; (824) 7 mai, p. 17 ; (825) 8 mai, p. 23 ; (826) 10 mai, p. 37 ; (827) 24 mai, p. 27 ; (828) 31 mai, p. 13 ; (829) 3 juin, p. 19 ; (830) 4 juin, p. 18 ; (831) 5 juin, p. 23 ; (832) 12 juin, p. 19 ; (833) 19 juin, p. 21 ; (834) 26 juin, p. 19 ; (835) 3 juill., p. 13 ; (836) 10 juill., p. 7 ; (837) 3 oct., p. 4 ; (838) 6 oct., p. 13 ; (839) 10 oct., p. 4 ; (840) 14 oct., p. 20 ; (841) 17 oct., p. 4 ; (842) 20 oct., p. 6 ; (843) 24 oct., p. 4 ; (844) 27 oct., p. 4 ; (845) 31 oct., p. 4 ; (846) 3 nov., p. 10 ; (847) 7 nov., p. 4 ; (848) 10 nov., p. 11 ; (849) 14 nov., p. 18 ; (850) 17 nov., p. 13 ; (851) 21 nov., p. 17 ; (852) 24 nov., p. 9 ; (853) 28 nov., p. 17 ; (854) 1^{er} déc., p. 9 ; (855) 8 déc., p. 13 ; (856) 15 déc., p. 9 ; (857) 19 déc., p. 13 ; (858) 22 déc., p. 9 ; (859) 5 janv. 1981, p. 6 ; (860) 9 janv., p. 13 ; (861) 13 janv., p. 9 ; (862) 19 janv., p. 9 ; (863) 26 janv., p. 11 ; (864) 2 févr., p. 9 ; (865) 9 févr., p. 9 ; (866) 13 févr., p. 19 ; (867) 16 févr., p. 12 ; (868) 20 févr., p. 16 ; (869) 23 févr., p. 9 ; (870) 27 févr., p. 16 ; (871) 2 mars, p. 9 ; (872) 9 mars, p. 13 ; (873) 13 mars, p. 22 ; (874) 16 mars, p. 13 ; (875) 23 mars, p. 11 ; (876) 27 mars, p. 21 ; (877) 30 mars, p. 13 ; (878) 3 avr., p. 16 ; (879) 6 avr., p. 13 ; (880) 12 juin, p. 13 ; (881) 15 juin, p. 9 ; (882) 19 juin, p. 11 ; (883) 22 juin, p. 12 ; (884) 26 juin, p. 14 ; (885) 29 juin, p. 11 ; (886) 3 juill., p. 14 ; (887) 6 juill., p. 9 ; (888) 10 juill., p. 14 ; (889) 13 juill., p. 9 ; (890) 17 juill., p. 5 ; (891) 20 juill., p. 9 ; (892) 24 juill., p. 13 ; (893) 27 juill., p. 8 ; (894) 31 juill., p. 9 ; (895) 3 août, p. 9 ; (896) 7 août, p. 10 ; (897) 10 août, p. 9 ; (898) 14 août, p. 9 ; (899) 17 août, p. 7 ; (900) 21 août, p. 9 ; (901) 24 août, p. 7 ; (902) 28 août, p. 9 ; (903) 2 sept., p. 12 ; (904) 4 sept., p. 12 ; (905) 8 sept., p. 17 ; (906) 11 sept., p. 11 ; (907) 14 sept., p. 7 ; (908) 18 sept., p. 12 ; (909) 21 sept., p. 11 ; (910) 25 sept., p. 16 ; (911) 28 sept., p. 12 ; (912) 2 oct., p. 14 ; (913) 5 oct., p. 13 ; (914) 9 oct., p. 12 ; (915) 13 oct., p. 16 ; (916) 16 oct., p. 11 ; (917) 19 oct., p. 9 ; (918) 23 oct., p. 15 ; (919) 26 oct., p. 13 ; (920) 30 oct., p. 19 ; (921) 2 nov., p. 13 ; (922) 6 nov., p. 17 ; (923) 9 nov., p. 13 ; (924) 13 nov., p. 14 ; (925) 16 nov., p. 9 ; (926) 20 nov., p. 18 ; (927) 23 nov., p. 11 ; (928) 27 nov., p. 18 ; (929) 30 nov., p. 13 ; (930) 4 déc., p. 20 ; (931) 7 déc., p. 13 ; (932) 11 déc., p. 20 ; (933) 14 déc., p. 13 ; (934) 18 déc., p. 12 ; (935) 24 déc., p. 22 ; (936) 28 déc., p. 8 ; (937) 4 janv. 1982, p. 9 ; (938) 8 janv., p. 15 ; (939) 11 janv., p. 7 ; (940) 15 janv., p. 12 ; (941) 18 janv., p. 7 ; (942) 22 janv., p. 12 ; (943) 25 janv., p. 9 ; (944) 29 janv., p. 29 ; (945) 1^{er} févr., p. 9 ; (946) 5 févr., p. 14 ; (947) 8 févr., p. 9 ; (948) 12 févr., p. 14 ; (949) 15 févr., p. 9 ; (950) 19 févr., p. 18 ; (951) 22 févr., p. 9 ; (952) 26 févr., p. 16 ; (953) 1^{er} mars, p. 11 ; (954) 5 mars, p. 13 ; (955) 8 mars, p. 11 ; (956) 12 mars, p. 10 ; (957) 15 mars, p. 13 ; (958) 19 mars, p. 18 ; (959) 22 mars, p. 9 ; (960) 26 mars, p. 16 ; (961) 29 mars, p. 9 ; (962) 2 avr., p. 9 ; (963) 5 avr., p. 13 ; (964) 10 avr., p. 26 ; (965) 16 avr., p. 7 ; (966) 19 avr., p. 9 ; (967) 23 avr., p. 12 ; (968) 26 avr., p. 9 ; (969) 30 avr., p. 16 ; (970) 3 mai, p. 13 ; (971) 7 mai, p. 16 ; (972) 10 mai, p. 9 ; (973) 14 mai, p. 17.

BL. (1865-1866) [pseud. d'Arthur Buies], « Barbarismes canadiens », *Le Pays*, Montréal, (1) 26 oct. 1865, p. 2 ; (2) 31 oct., p. 2 ; (3) 7 nov., p. 2 ; (4) 28 nov., p. 2 ; (5) 5 janv. 1866, p. 2.

BLANCHARD, Étienne (1912), (1) « L'anglicisme », 27 avr., p. 4 ; (2) « L'anglicisme et le sport », *La Tribune*, Sherbrooke, 29 avr., p. 4 ; (3) « L'anglicisme et le chemin de fer », *La Tribune*, Sherbrooke, 30 avr., p. 4 ; (4) « L'anglicisme et la littérature commerciale », *La Tribune*, Sherbrooke, 2 mai, p. 4.

——— (1918-1919), « Le bon langage », *La Presse*, Montréal, (1) 15 juin 1918, p. 14 ; (2) « Chronique du bon langage », *La Presse*, Montréal, 22 juin, p. 29 ; (3) 29 juin, p. 13 ; (4) 6 juill., p. 14 ; (5) 13 juill., p. 19 ; (6) 20 juill., p. 14 ; (7) 27 juill., p. 3 ; (8) 3 août, p. 9 ;

(9) 10 août, p. 3 ; (10) 17 août, p. 3 ; (11) 24 août, p. 20 ; (12) 31 août, p. 3 ; (13) 7 sept., p. 3 ; (14) 14 sept., p. 28 ; (15) 21 sept., p. 10 ; (16) 28 sept., p. 26 ; (17) 5 oct., p. 28 ; (18) 12 oct., p. 6 ; (19) 19 oct., p. 3 ; (20) 26 oct., p. 3 ; (21) 2 nov., p. 3 ; (22) 9 nov., p. 3 ; (23) 16 nov., p. 5 ; (24) 23 nov., p. 3 ; (25) 30 nov., p. 16 ; (26) 7 déc., p. 3 ; (27) 14 déc., p. 3 ; (28) 21 déc., p. 38 ; (29) 28 déc., p. 21 ; (30) 4 janv. 1919, p. 3 ; (31) 11 janv., p. 24 ; (32) 18 janv., p. 3 ; (33) 25 janv., p. 3 ; (34) 1^{er} févr., p. 10 ; (35) 8 févr., p. 21 ; (36) 15 févr., p. 30 ; (37) 22 févr., p. 31 ; (38) 1^{er} mars, p. 38 ; (39) 8 mars, p. 42 ; (40) 15 mars, p. 3 ; (41) 22 mars, p. 37 ; (42) 29 mars, p. 30 ; (43) 5 avr., p. 22 ; (44) 12 avr., p. 3 ; (45) 19 avr., p. 40 ; (46) 26 avr., p. 3 ; (47) 3 mai, p. 38 ; (48) 10 mai, p. 42 ; (49) 17 mai, p. 39 ; (50) 24 mai, p. 34 ; (51) 31 mai, p. 38 ; (52) 7 juin, p. 15 ; (53) 14 juin, p. 38 ; (54) 21 juin, p. 34 ; (55) 28 juin, p. 32 ; (56) 5 juill., p. 3 ; (57) 12 juill., p. 13 ; (58) 19 juill., p. 16 ; (59) 26 juill., p. 6 ; (60) 2 août, p. 6 ; (61) 9 août, p. 13 ; (62) 16 août, p. 3 ; (63) 23 août, p. 3 ; (64) 30 août, p. 3 ; (65) 6 sept., p. 3.

BUIES, Arthur (1888), « Chronique », *L'Électeur*, Québec, (1) 9 janv., p. 1 ; (2) 21 janv., p. 1 et 4 ; (3) 28 janv., p. 1 et 4 ; (4) 4 févr., p. 1 ; (5) 11 févr., p. 1 ; (6) 18 févr., p. 1 et 4 ; (7) 25 févr., p. 1 ; (8) 3 mars, p. 1.

CHANTAL, René de (1953-1963), « Défense et illustration de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, (1) [sous le pseud. de René Charléric], « Défense et illustration de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 5 févr. 1953, p. 3 ; (2) 12 févr., p. 3 ; (3) 19 févr., p. 3 ; (4) René de Chantal, « Défense et illustration de la langue française », *Le Droit*, Ottawa 26 févr., p. 3 ; (5) 5 mars, p. 3 ; (6) 12 mars, p. 3 ; (7) 19 mars, p. 3 ; (8) 26 mars, p. 3 ; (9) 2 avr., p. 3 ; (10) 9 avr., p. 3 ; (11) 16 avr., p. 3 ; (12) 23 avr., p. 3 ; (13) 30 avr., p. 3 ; (14) 7 mai, p. 3 ; (15) 15 mai, p. 3 ; (16) 22 mai, p. 3 ; (17) 28 mai, p. 3 ; (18) Geneviève de Chantal, « Défense et illustration de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 4 juin, p. 3 ; (19) 11 juin, p. 3 ; (20) René de Chantal, « Défense et illustration de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 18 juin, p. 3 ; (21) 25 juin, p. 3 ; (22) 9 juill., p. 3 ; (23) 16 juill., p. 3 ; (24) 23 juill., p. 3 ; (25) 30 juill., p. 3 ; (26) 6 août, p. 3 ; (27) 13 août, p. 3 ; (28) 20 août, p. 3 ; (29) 27 août, p. 3 ; (30) 3 sept., p. 3 ; (31) 10 sept., p. 3 ; (32) 17 sept., p. 3 ; (33) 24 sept., p. 3 ; (34) 1^{er} oct., p. 3 ; (35) 8 oct., p. 3 ; (36) 16 oct., p. 3 ; (37) 22 oct., p. 3 ; (38) 29 oct., p. 3 ; (39) 5 nov., p. 3 ; (40) 12 nov., p. 3 ; (41) 19 nov., p. 3 ; (42) 26 nov., p. 3 ; (43) 3 déc., p. 3 ; (44) 10 déc., p. 3 ; (45) 17 déc., p. 3 ; (46) 8 janv. 1954, p. 3 ; (47) 14 janv., p. 3 ; (48) 21 janv., p. 3 ; (49) 28 janv., p. 3 ; (50) 4 févr., p. 3 ; (51) 11 févr., p. 3 ; (52) 18 févr., p. 3 ; (53) 25 févr., p. 3 ; (54) 4 mars, p. 3 ; (55) 11 mars, p. 3 ; (56) 18 mars, p. 3 ; (57) 25 mars, p. 3 ; (58) 1^{er} avr., p. 3 ; (59) 8 avr., p. 3 ; (60) 15 avr., p. 3 ; (61) 22 avr., p. 3 ; (62) 29 avr., p. 3 ; (63) 6 mai, p. 3 ; (64) 13 mai, p. 3 ; (65) 20 mai, p. 3 ; (66) 3 juin, p. 3 ; (67) 10 juin, p. 3 ; (68) 17 juin, p. 3 ; (69) 24 juin, p. 3 ; (70) 8 juill., p. 3 ; (71) 15 juill., p. 3 ; (72) 22 juill., p. 3 ; (73) 29 juill., p. 3 ; (74) 5 août, p. 3 ; (75) 23 sept., p. 3 ; (76) 30 sept., p. 3 ; (77) 7 oct., p. 3 ; (78) 14 oct., p. 3 ; (79) 28 oct., p. 3 ; (80) 4 nov., p. 3 ; (81) 11 nov., p. 3 ; (82) 18 nov., p. 3 ; (83) 25 nov., p. 3 ; (84) 2 déc., p. 3 ; (85) 9 déc., p. 3 ; (86) 16 déc., p. 3 ; (87) 23 déc., p. 3 ; (88) 30 déc., p. 3 ; (89) 7 janv. 1955, p. 3 ; (90) 13 janv., p. 3 ; (91) 20 janv., p. 3 ; (92) 27 janv., p. 3 ; (93) 3 févr., p. 3 ; (94) 10 févr., p. 3 ; (95) 17 févr., p. 3 ; (96) 24 févr., p. 3 ; (97) 3 mars, p. 3 ; (98) 10 mars, p. 3 ; (99) 17 mars, p. 3 ; (100) 31 mars, p. 3 ; (101) 7 avr., p. 3 ; (102) 14 avr., p. 3 ; (103) 21 avr., p. 3 ; (104) 28 avr., p. 3 ; (105) 5 mai, p. 3 ; (106) 12 mai, p. 3 ; (107) 20 mai, p. 3 ; (108) 26 mai, p. 3 ; (109) 2 juin, p. 3 ; (110) 9 juin, p. 3 ; (111) 16 juin, p. 3 ; (112) 23 juin, p. 3 ; (113) 30 juin, p. 3 ; (114) 7 juill., p. 3 ; (115) 14 juill.,

p. 3 ; **(116)** 21 juill., p. 3 ; **(117)** 28 juill., p. 3 ; **(118)** 4 août, p. 3 ; **(119)** 12 août, p. 3 ; **(120)** 18 août, p. 3 ; **(121)** 25 août, p. 3 ; **(122)** 1^{er} sept., p. 3 ; **(123)** 8 sept., p. 3 ; **(124)** 15 sept., p. 3 ; **(125)** 22 sept., p. 3 ; **(126)** 29 sept., p. 3 ; **(127)** 6 oct., p. 3 ; **(128)** 13 oct., p. 3 ; **(129)** 20 oct., p. 3 ; **(130)** 27 oct., p. 4 ; **(131)** 3 nov., p. 4 ; **(132)** 10 nov., p. 2 ; **(133)** 17 nov., p. 2 ; **(134)** 24 nov., p. 2 ; **(135)** 1^{er} déc., p. 2 ; **(136)** 9 déc., p. 2 ; **(137)** 15 déc., p. 2 ; **(138)** 22 déc., p. 2 ; **(139)** 29 déc., p. 2 ; **(140)** 5 janv. 1956, p. 2 ; **(141)** 12 janv., p. 2 ; **(142)** 19 janv., p. 2 ; **(143)** 26 janv., p. 2 ; **(144)** 2 févr., p. 2 ; **(145)** 9 févr., p. 2 ; **(146)** 17 févr., p. 2 ; **(147)** 23 févr., p. 2 ; **(148)** 1^{er} mars, p. 2 ; **(149)** 9 mars, p. 2 ; **(150)** 15 mars, p. 2 ; **(151)** 23 mars, p. 2 ; **(152)** 29 mars, p. 2 ; **(153)** 5 avr., p. 2 ; **(154)** 12 avr., p. 2 ; **(155)** 19 avr., p. 2 ; **(156)** 26 avr., p. 2 ; **(157)** 3 mai, p. 2 ; **(158)** 11 mai, p. 2 ; **(159)** 16 mai, p. 2 ; **(160)** 17 mai, p. 2 ; **(161)** 24 mai, p. 2 ; **(162)** 31 mai, p. 2 ; **(163)** 7 juin, p. 2 ; **(164)** 14 juin, p. 2 ; **(165)** 21 juin, p. 2 ; **(166)** 28 juin, p. 2 ; **(167)** 5 juill., p. 2 ; **(168)** 12 juill., p. 2 ; **(169)** 19 juill., p. 2 ; **(170)** 26 juill., p. 2 ; **(171)** 9 août, p. 2 ; **(172)** 16 août, p. 2 ; **(173)** 23 août, p. 2 ; **(174)** 30 août, p. 2 ; **(175)** 6 sept., p. 2 ; **(176)** 13 sept., p. 2 ; **(177)** 20 sept., p. 2 ; **(178)** 27 sept., p. 2 ; **(179)** 4 oct., p. 2 ; **(180)** 11 oct., p. 2 ; **(181)** 18 oct., p. 2 ; **(182)** 25 oct., p. 2 ; **(183)** 2 nov., p. 2 ; **(184)** 8 nov., p. 2 ; **(185)** 15 nov., p. 2 ; **(186)** 22 nov., p. 2 ; **(187)** 29 nov., p. 2 ; **(188)** 6 déc., p. 2 ; **(189)** 13 déc., p. 2 ; **(190)** 20 déc., p. 2 ; **(191)** 27 déc., p. 2 ; **(192)** 4 janv. 1957, p. 2 ; **(193)** 10 janv., p. 2 ; **(194)** 17 janv., p. 2 ; **(195)** 24 janv., p. 2 ; **(196)** 31 janv., p. 2 ; **(197)** 7 févr., p. 2 ; **(198)** 14 févr., p. 2 ; **(199)** 21 févr., p. 2 ; **(200)** 28 févr., p. 2 ; **(201)** 7 mars, p. 2 ; **(202)** 14 mars, p. 2 ; **(203)** 22 mars, p. 2 ; **(204)** 28 mars, p. 2 ; **(205)** 5 avr., p. 2 ; **(206)** 11 avr., p. 2 ; **(207)** 18 avr., p. 2 ; **(208)** 25 avr., p. 2 ; **(209)** 2 mai, p. 2 ; **(210)** 9 mai, p. 2 ; **(211)** 16 mai, p. 2 ; **(212)** 23 mai, p. 2 ; **(213)** 30 mai, p. 2 ; **(214)** 6 juin, p. 2 ; **(215)** 13 juin, p. 2 ; **(216)** 20 juin, p. 2 ; **(217)** 27 juin, p. 2 ; **(218)** 4 juill., p. 2 ; **(219)** 11 juill., p. 2 ; **(220)** 18 juill., p. 2 ; **(221)** 25 juill., p. 2 ; **(222)** 1^{er} août, p. 2 ; **(223)** 8 août, p. 2 ; **(224)** 15 août, p. 2 ; **(225)** 22 août, p. 2 ; **(226)** 29 août, p. 2 ; **(227)** 5 sept., p. 2 ; **(228)** 12 sept., p. 2 ; **(229)** 19 sept., p. 2 ; **(230)** 26 sept., p. 2 ; **(231)** 3 oct., p. 2 ; **(232)** 10 oct., p. 2 ; **(233)** 17 oct., p. 2 ; **(234)** 24 oct., p. 2 ; **(235)** 31 oct., p. 2 ; **(236)** 7 nov., p. 2 ; **(237)** 14 nov., p. 2 ; **(238)** 21 nov., p. 2 ; **(239)** 28 nov., p. 2 ; **(240)** 5 déc., p. 2 ; **(241)** 12 déc., p. 2 ; **(242)** 19 déc., p. 2 ; **(243)** 27 déc., p. 2 ; **(244)** 3 janv. 1958, p. 2 ; **(245)** 10 janv., p. 2 ; **(246)** 17 janv., p. 2 ; **(247)** 24 janv., p. 2 ; **(248)** 30 janv., p. 2 ; **(249)** 6 févr., p. 2 ; **(250)** 13 févr., p. 2 ; **(251)** 20 févr., p. 2 ; **(252)** 27 févr., p. 2 ; **(253)** 6 mars, p. 2 ; **(254)** 13 mars, p. 2 ; **(255)** 20 mars, p. 2 ; **(256)** 27 mars, p. 2 ; **(257)** 3 avr., p. 2 ; **(258)** 17 avr., p. 2 ; **(259)** 24 avr., p. 2 ; **(260)** 1^{er} mai, p. 2 ; **(261)** 8 mai, p. 2 ; **(262)** 15 mai, p. 2 ; **(263)** 22 mai, p. 2 ; **(264)** 29 mai, p. 2 ; **(265)** 5 juin, p. 2 ; **(266)** 12 juin, p. 2 ; **(267)** 19 juin, p. 2 ; **(268)** 26 juin, p. 2 ; **(269)** 3 juill., p. 2 ; **(270)** 10 juill., p. 2 ; **(271)** 17 juill., p. 2 ; **(272)** 24 juill., p. 2 ; **(273)** 31 juill., p. 2 ; **(274)** 7 août, p. 2 ; **(275)** 14 août, p. 2 ; **(276)** 21 août, p. 2 ; **(277)** 28 août, p. 2 ; **(278)** 4 sept., p. 2 ; **(279)** 11 sept., p. 2 ; **(280)** 18 sept., p. 2 ; **(281)** 25 sept., p. 2 ; **(282)** 2 oct., p. 2 ; **(283)** 10 oct., p. 2 ; **(284)** 16 oct., p. 2 ; **(285)** 23 oct., p. 2 ; **(286)** 30 oct., p. 2 ; **(287)** 6 nov., p. 2 ; **(288)** 13 nov., p. 2 ; **(289)** 20 nov., p. 2 ; **(290)** 27 nov., p. 2 ; **(291)** 4 déc., p. 2 ; **(292)** 11 déc., p. 2 ; **(293)** 18 déc., p. 2 ; **(294)** 27 déc., p. 2 ; **(295)** 3 janv. 1959, p. 2 ; **(296)** 8 janv., p. 2 ; **(297)** 15 janv., p. 2 ; **(298)** 22 janv., p. 2 ; **(299)** 29 janv., p. 2 ; **(300)** 5 févr., p. 2 ; **(301)** 12 févr., p. 2 ; **(302)** 19 févr., p. 2 ; **(303)** 26 févr., p. 2 ; **(304)** 5 mars, p. 2 ; **(305)** 12 mars, p. 2 ; **(306)** 19 mars, p. 2 ; **(307)** 26 mars, p. 2 ; **(308)** 7 avr., p. 2 ; **(309)** 9 avr., p. 2 ; **(310)** 16 avr., p. 2 ; **(311)** 23 avr., p. 2 ; **(312)** 30 avr., p. 2 ; **(313)** 7 mai, p. 2 ; **(314)** 16 mai, p. 2 ; **(315)** 21 mai, p. 2 ; **(316)** 28 mai, p. 2 ; **(317)** 4 juin, p. 2 ; **(318)** 11 juin, p. 2 ; **(319)** 18 juin, p. 2 ;

(320) 25 juin, p. 2 ; (321) 2 juill., p. 2 ; (322) 9 juill., p. 2 ; (323) 17 juill., p. 2 ; (324) 30 juill., p. 2 ; (325) 6 août, p. 2 ; (326) 13 août, p. 2 ; (327) 20 août, p. 2 ; (328) 27 août, p. 2 ; (329) 3 sept., p. 2 ; (330) 10 sept., p. 2 ; (331) 17 sept., p. 2 ; (332) 24 sept., p. 2 ; (333) 1^{er} oct., p. 2 ; (334) 8 oct., p. 2 ; (335) 15 oct., p. 2 ; (336) 22 oct., p. 2 ; (337) 29 oct., p. 2 ; (338) 5 nov., p. 2 ; (339) 12 nov., p. 2 ; (340) 19 nov., p. 2 ; (341) 26 nov., p. 2 ; (342) 3 déc., p. 2 ; (343) 10 déc., p. 2 ; (344) 17 déc., p. 2 ; (345) 24 déc., p. 2 ; (346) 31 déc., p. 2 ; (347) 7 janv. 1960, p. 2 ; (348) 14 janv., p. 2 ; (349) 21 janv., p. 2 ; (350) 28 janv., p. 2 ; (351) 4 févr., p. 2 ; (352) 11 févr., p. 2 ; (353) 18 févr., p. 2 ; (354) 25 févr., p. 2 ; (355) 3 mars, p. 2 ; (356) 10 mars, p. 2 ; (357) 17 mars, p. 2 ; (358) 24 mars, p. 2 ; (359) 31 mars, p. 2 ; (360) 7 avr., p. 2 ; (361) 14 avr., p. 2 ; (362) 21 avr., p. 2 ; (363) 28 avr., p. 2 ; (364) 5 mai, p. 2 ; (365) 12 mai, p. 2 ; (366) 19 mai, p. 2 ; (367) 26 mai, p. 2 ; (368) 2 juin, p. 2 ; (369) 9 juin, p. 2 ; (370) 16 juin, p. 2 ; (371) 23 juin, p. 2 ; (372) 30 juin, p. 2 ; (373) 7 juill., p. 2 ; (374) 14 juill., p. 2 ; (375) 21 juill., p. 2 ; (376) 28 juill., p. 2 ; (377) 4 août, p. 2 ; (378) 11 août, p. 2 ; (379) 18 août, p. 2 ; (380) 25 août, p. 2 ; (381) 6 sept., p. 2 ; (382) 8 sept., p. 2 ; (383) 15 sept., p. 2 ; (384) 22 sept., p. 2 ; (385) 29 sept., p. 2 ; (386) 6 oct., p. 2 ; (387) 13 oct., p. 2 ; (388) 20 oct., p. 2 ; (389) 27 oct., p. 2 ; (390) 3 nov., p. 2 ; (391) 10 nov., p. 2 ; (392) 17 nov., p. 2 ; (393) 24 nov., p. 2 ; (394) 1^{er} déc., p. 2 ; (395) 8 déc., p. 2 ; (396) 15 déc., p. 2 ; (397) 22 déc., p. 2 ; (398) 30 déc., p. 2 ; (399) 6 janv. 1961, p. 2 ; (400) 12 janv., p. 2 ; (401) 19 janv., p. 2 ; (402) 26 janv., p. 2 ; (403) 2 févr., p. 2 ; (404) 9 févr., p. 2 ; (405) 16 févr., p. 2 ; (406) 23 févr., p. 2 ; (407) 2 mars, p. 2 ; (408) 9 mars, p. 2 ; (409) 16 mars, p. 2 ; (410) 23 mars, p. 2 ; (411) 30 mars, p. 2 ; (412) 6 avr., p. 2 ; (413) 13 avr., p. 2 ; (414) 20 avr., p. 2 ; (415) 27 avr., p. 2 ; (416) 4 mai, p. 2 ; (417) 11 mai, p. 2 ; (418) 18 mai, p. 2 ; (419) 25 mai, p. 2 ; (420) 1^{er} juin, p. 2 ; (421) 8 juin, p. 2 ; (422) 15 juin, p. 2 ; (423) 22 juin, p. 2 ; (424) 29 juin, p. 2 ; (425) 6 juill., p. 2 ; (426) 13 juill., p. 2 ; (427) 20 juill., p. 2 ; (428) 27 juill., p. 2 ; (429) 3 août, p. 2 ; (430) 10 août, p. 2 ; (431) 17 août, p. 2 ; (432) 24 août, p. 2 ; (433) 31 août, p. 2 ; (434) 14 sept., p. 2 ; (435) 21 sept., p. 2 ; (436) 28 sept., p. 2 ; (437) 5 oct., p. 2 ; (438) 12 oct., p. 2 ; (439) 19 oct., p. 2 ; (440) 26 oct., p. 2 ; (441) 2 nov., p. 2 ; (442) 9 nov., p. 2 ; (443) 16 nov., p. 2 ; (444) 23 nov., p. 2 ; (445) 30 nov., p. 2 ; (446) 7 déc., p. 2 ; (447) 14 déc., p. 2 ; (448) 21 déc., p. 2 ; (449) 28 déc., p. 2 ; (450) 4 janv. 1962, p. 2 ; (451) 11 janv., p. 2 ; (452) 18 janv., p. 2 ; (453) 25 janv., p. 2 ; (454) 1^{er} févr., p. 2 ; (455) 8 févr., p. 2 ; (456) 15 févr., p. 2 ; (457) 22 févr., p. 2 ; (458) 1^{er} mars, p. 2 ; (459) 8 mars, p. 2 ; (460) 15 mars, p. 2 ; (461) 22 mars, p. 2 ; (462) 29 mars, p. 2 ; (463) 5 avr., p. 2 ; (464) 12 avr., p. 2 ; (465) 19 avr., p. 2 ; (466) 26 avr., p. 2 ; (467) 3 mai, p. 2 ; (468) 10 mai, p. 2 ; (469) 17 mai, p. 2 ; (470) 24 mai, p. 2 ; (471) 17 nov., p. 2 ; (472) 24 nov., p. 2 ; (473) 29 nov., p. 2 ; (474) 7 déc., p. 2 ; (475) 13 déc., p. 2 ; (476) 20 déc., p. 2 ; (477) 27 déc., p. 2 ; (478) 4 janv. 1963, p. 2 ; (479) 10 janv., p. 2 ; (480) 17 janv., p. 2 ; (481) 24 janv., p. 2 ; (482) 31 janv..

CLÉMENT, Jacques (1949-1952) [pseud. d'Étienne Blanchard], « Propos philologiques : à travers les mots », *La Presse*, Montréal, (1) 8 oct. 1949, p. 58 ; (2) 15 oct., p. 42 ; (3) 22 oct., p. 39 ; (4) 29 oct., p. 31 ; (5) 5 nov., p. 43 ; (6) 12 nov., p. 31 ; (7) 19 nov., p. 48 ; (8) 26 nov., p. 65 ; (9) 3 déc., p. 50 ; (10) 10 déc., p. 45 ; (11) 17 déc., p. 55 ; (12) 24 déc., p. 44 ; (13) 31 déc., p. 33 ; (14) 7 janv. 1950, p. 37 ; (15) 14 janv., p. 21 ; (16) 21 janv., p. 40 ; (17) 28 janv., p. 38 ; (18) 4 févr., p. 25 ; (19) 11 févr., p. 35 ; (20) 18 févr., p. 39 ; (21) 25 févr., p. 50 ; (22) 4 mars, p. 63 ; (23) 11 mars, p. 31 ; (24) 18 mars, p. 64 ; (25) 25 mars, p. 38 ; (26) 1^{er} avr., p. 29 ; (27) 8 avr., p. 42 ; (28) 15 avr., p. 39 ; (29) 22 avr., p. 58 ; (30)

29 avr., p. 29 ; (31) 6 mai, p. 52 ; (32) 13 mai, p. 28 ; (33) 20 mai, p. 52 ; (34) 27 mai, p. 64 ; (35) 3 juin, p. 48 ; (36) 10 juin, p. 66 ; (37) 17 juin, p. 39 ; (38) 24 juin, p. 59 ; (39) 1^{er} juill., p. 29 ; (40) 8 juill., p. 50 ; (41) 15 juill., p. 25 ; (42) 22 juill., p. 28 ; (43) 29 juill., p. 51 ; (44) 5 août, p. 25 ; (45) 12 août, p. 31 ; (46) 19 août, p. 58 ; (47) 26 août, p. 38 ; (48) 2 sept., p. 23 ; (49) 9 sept., p. 58 ; (50) 16 sept., p. 37 ; (51) 23 sept., p. 43 ; (52) 30 sept., p. 38 ; (53) 7 oct., p. 35 ; (54) 14 oct., p. 32 ; (55) 21 oct., p. 41 ; (56) 28 oct., p. 42 ; (57) 4 nov., p. 31 ; (58) 11 nov., p. 31 ; (59) 18 nov., p. 39 ; (60) 25 nov., p. 46 ; (61) 2 déc., p. 48 ; (62) 9 déc., p. 31 ; (63) 16 déc., p. 41 ; (64) 23 déc., p. 36 ; (65) 30 déc., p. 33 ; (66) 5 janv. 1951, p. 34 ; (67) 13 janv., p. 30 ; (68) 20 janv., p. 25 ; (69) 27 janv., p. 33 ; (70) 3 févr., p. 58 ; (71) 10 févr., p. 33 ; (72) 17 févr., p. 40 ; (73) 24 févr., p. 39 ; (74) 3 mars, p. 33 ; (75) 10 mars, p. 33 ; (76) 17 mars, p. 32 ; (77) 24 mars, p. 37 ; (78) 31 mars, p. 31 ; (79) 7 avr., p. 42 ; (80) 14 avr., p. 26 ; (81) 25 avr., p. 16 ; (82) 28 avr., p. 31 ; (83) 5 mai, p. 32 ; (84) 12 mai, p. 38 ; (85) 19 mai, p. 39 ; (86) 26 mai, p. 38 ; (87) 2 juin, p. 20 ; (88) 9 juin, p. 23 ; (89) 16 juin, p. 38 ; (90) 23 juin, p. 38 ; (91) 7 juill., p. 24 ; (92) 14 juill., p. 20 ; (93) 21 juill., p. 60 ; (94) 28 juill., p. 25 ; (95) 4 août, p. 29 ; (96) 11 août, p. 28 ; (97) 18 août, p. 38 ; (98) 25 août, p. 21 ; (99) 1^{er} sept., p. 23 ; (100) 8 sept., p. 31 ; (101) 15 sept., p. 32 ; (102) 22 sept., p. 31 ; (103) 29 sept., p. 31 ; (104) 6 oct., p. 32 ; (105) 13 oct., p. 33 ; (106) 20 oct., p. 32 ; (107) 27 oct., p. 38 ; (108) 3 nov., p. 33 ; (109) 10 nov., p. 33 ; (110) 17 nov., p. 33 ; (111) 24 nov., p. 56 ; (112) 1^{er} déc., p. 58 ; (113) 7 déc., p. 39 ; (114) 15 déc., p. 60 ; (115) 22 déc., p. 24 ; (116) 29 déc., p. 23 ; (117) 5 janv. 1952, p. 24 ; (118) 12 janv., p. 29 ; (119) 19 janv., p. 36 ; (120) 26 janv., p. 24 ; (121) 2 févr., p. 27 ; (122) 9 févr., p. 31 ; (123) 16 févr., p. 39 ; (124) 23 févr., p. 29 ; (125) 1^{er} mars, p. 39 ; (126) 8 mars, p. 33 ; (127) 15 mars, p. 39 ; (128) 22 mars, p. 33 ; (129) 29 mars, p. 31 ; (130) 5 avr., p. 55 ; (131) 12 avr., p. 33 ; (132) 19 avr., p. 56.

DAGENAIS, Gérard (1959-1961), « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », *Le Devoir*, Montréal, (1) 13 avr. 1959, p. 14 ; (2) 20 avr., p. 14 et 10 ; (3) 27 avr., p. 16 ; (4) 4 mai, p. 16 ; (5) 11 mai, p. 14 ; (6) 18 mai, p. 12 et 2 ; (7) 25 mai, p. 14 ; (8) 1^{er} juin, p. 12 ; (9) 8 juin, p. 16 ; (10) 15 juin, p. 14 ; (11) 22 juin, p. 9 ; (12) 29 juin, p. 14 ; (13) 6 juill., p. 12 ; (14) 13 juill., p. 12 ; (15) 20 juill., p. 12 ; (16) 27 juill., p. 14 et 5 ; (17) 3 août, p. 12 et 2 ; (18) 10 août, p. 14 ; (19) 17 août, p. 2 ; (20) 24 août, p. 14 ; (21) 31 août, p. 12 ; (22) 8 sept., p. 16 ; (23) 14 sept., p. 14 ; (24) 21 sept., p. 12 ; (25) 28 sept., p. 14 ; (26) 5 oct., p. 14 ; (27) 12 oct., p. 10 ; (28) 19 oct., p. 16 ; (29) 26 oct., p. 14 ; (30) 2 nov., p. 14 ; (31) 9 nov., p. 12 ; (32) 16 nov., p. 2 ; (33) 23 nov., p. 10 et 14 ; (34) 30 nov., p. 16 ; (35) 7 déc., p. 16 ; (36) 14 déc., p. 14 ; (37) 21 déc., p. 2 ; (38) 28 déc., p. 12 ; (39) 4 janv. 1960, p. 14 ; (40) 11 janv., p. 12 ; (41) 18 janv., p. 14 ; (42) 25 janv., p. 14 ; (43) 1^{er} févr., p. 2 ; (44) 8 févr., p. 12 ; (45) 15 févr., p. 16 ; (46) 22 févr., p. 14 ; (47) 29 févr., p. 14 ; (48) 7 mars 1960, p. 14 ; (49) 14 mars, p. 14 ; (50) 21 mars, p. 14 ; (51) 28 mars, p. 14 ; (52) 4 avr., p. 14 ; (53) 13 avr., p. 14 ; (54) 18 avr., p. 14 ; (55) 15 avr., p. 16 ; (56) 2 mai, p. 14 ; (57) 9 mai, p. 14 ; (58) 16 mai, p. 16 ; (59) 23 mai, p. 5 ; (60) 27 juin, p. 7 ; (61) 4 juill., p. 12 ; (62) 25 juill., p. 14 ; (63) 29 août, p. 14 ; (64) 17 oct., p. 16 ; (65) 24 oct., p. 16 ; (66) 31 oct., p. 18 et 7 ; (67) 7 nov., p. 2 ; (68) 14 nov., p. 16 ; (69) 21 nov., p. 16 et 2 ; (70) 28 nov., p. 16 et 2 ; (71) 5 déc., p. 16 ; (72) 12 déc., p. 18 ; (73) 19 déc., p. 16 ; (74) 28 déc., p. 12 ; (75) 16 janv. 1961, p. 14 ; (76) 23 janv., p. 14 ; (77) 30 janv., p. 14 ; (78) 6 févr., p. 12 ; (79) 13 févr., p. 16 ; (80) 20 févr., p. 14 et 6.

- (1966a), « Des mots et des phrases », *La Presse*, Montréal, (1) 28 févr., p. 42 ; (2) 1^{er} mars, p. 5 ; (3) 2 mars, p. 19 ; (4) 3 mars, p. 8 ; (5) 4 mars, p. 12 ; (6) 7 mars, p. 12 ; (7) 8 mars, p. 12 ; (8) 9 mars, p. 15 ; (9) 10 mars, p. 16 ; (10) 11 mars, p. 12 ; (11) 14 mars, p. 13 ; (12) 15 mars, p. 15 ; (13) 16 mars, p. 11 ; (14) 17 mars, p. 11 ; (15) 18 mars, p. 21 ; (16) 21 mars, p. 14 ; (17) 22 mars, p. 12 ; (18) 23 mars, p. 17 ; (19) 24 mars, p. 12 ; (20) 25 mars, p. 12 ; (21) 28 mars, p. 13 ; (22) 29 mars, p. 12 ; (23) 30 mars, p. 13 ; (24) 31 mars, p. 18 ; (25) 1^{er} avr., p. 13 ; (26) 4 avr., p. 16 ; (27) 5 avr., p. 16 ; (28) 6 avr., p. 16 ; (29) 7 avr., p. 15 ; (30) 12 avr., p. 10 ; (31) 13 avr., p. 10 ; (32) 14 avr., p. 15 ; (33) 15 avr., p. 14 ; (34) 18 avr., p. 11 ; (35) 19 avr., p. 27 ; (36) 20 avr., p. 11 ; (37) 21 avr., p. 13 ; (38) 22 avr., p. 10 ; (39) 25 avr., p. 13 ; (40) 26 avr., p. 10 ; (41) 27 avr., p. 14 ; (42) 28 avr., p. 16 ; (43) 29 avr., p. 13 ; (44) 2 mai, p. 40 ; (45) 3 mai, p. 14 ; (46) 4 mai, p. 13 ; (47) 5 mai, p. 10 ; (48) 6 mai, p. 9 ; (49) 9 mai, p. 11 ; (50) 10 mai, p. 9 ; (51) 11 mai, p. 13 ; (52) 12 mai, p. 18 ; (53) 13 mai, p. 5 ; (54) 16 mai, p. 8 ; (55) 17 mai, p. 12 ; (56) 18 mai, p. 5 ; (57) 24 mai, p. 48 ; (58) 25 mai, p. 10 ; (59) 26 mai, p. 13 ; (60) 27 mai, p. 23 ; (61) 30 mai, p. 8 ; (62) 31 mai, p. 13 ; (63) 1^{er} juin, p. 11 ; (64) 2 juin, p. 17 ; (65) 3 juin, p. 5 ; (66) 6 juin, p. 24 ; (67) 7 juin, p. 5 ; (68) 8 juin, p. 12 ; (69) 9 juin, p. 5 ; (70) 10 juin, p. 8 ; (71) 13 juin, p. 7 ; (72) 14 juin, p. 13 ; (73) 15 juin, p. 11 ; (74) 16 juin, p. 35 ; (75) 17 juin, p. 44 ; (76) 20 juin, p. 9 ; (77) 21 juin, p. 18 ; (78) 22 juin, p. 17 ; (79) 23 juin, p. 7 ; (80) 27 juin, p. 8 ; (81) 28 juin, p. 13 ; (82) 29 juin, p. 18 ; (83) 4 juill., p. 20 ; (84) 5 juill., p. 32 ; (85) 6 juill., p. 32 ; (86) 7 juill., p. 9 ; (87) 8 juill., p. 40 ; (88) 11 juill., p. 10 ; (89) 12 juill., p. 7 ; (90) 13 juill., p. 62 ; (91) 14 juill., p. 11 ; (92) 15 juill., p. 5 ; (93) 18 juill., p. 10 ; (94) 19 juill., p. 14 ; (95) 20 juill., p. 10 ; (96) 21 juill., p. 50 ; (97) 22 juill., p. 35 ; (98) 25 juill., p. 20 ; (99) 26 juill., p. 20 ; (100) 27 juill., p. 9 ; (101) 28 juill., p. 9 ; (102) 29 juill., p. 9 ; (103) 1^{er} août, p. 10 ; (104) 2 août, p. 16 ; (105) 3 août, p. 9 ; (106) 4 août, p. 17 ; (107) 5 août, p. 32 ; (108) 8 août, p. 12 ; (109) 9 août, p. 10 ; (110) 10 août, p. 14 ; (111) 11 août, p. 9 ; (112) 15 août, p. 7 ; (113) 16 août, p. 11 ; (114) 17 août, p. 10 ; (115) 18 août, p. 11 ; (116) 19 août, p. 11 ; (117) 22 août, p. 15 ; (118) 23 août, p. 10 ; (119) 24 août, p. 19 ; (120) 25 août, p. 10 ; (121) 26 août, p. 11 ; (122) 29 août, p. 7.
- (1966b), « Nos écrivains et le français », *La Presse*, fasc. « Arts, lettres, spectacles, radio-télé », Montréal, (1) 5 mars, p. 6 ; (2) 12 mars, p. 6 ; (3) 26 mars, p. 6 ; (4) 2 avr., p. 17 ; (5) 9 avr., p. 6 ; (6) 16 avr., p. 6 ; (7) 23 avr., p. 6 ; (8) 30 avr., p. 6 ; (9) 7 mai, p. 6 ; (10) 14 mai, p. 6 ; (11) 28 mai, p. 6 ; (12) 4 juin, p. 6 ; (13) 11 juin, p. 6 ; (14) 18 juin, p. 5 ; (15) 25 juin, p. 7 ; (16) 9 juill., p. 6 ; (17) 16 juill., p. 5 ; (18) 23 juill., p. 5 ; (19) 30 juill., p. 5 ; (20) 6 août, p. 5 ; (21) 27 août, p. 6.

DARBELNET, Jean (1963-1967), « Petite chronique de la langue française », *L'Enseignement secondaire*, Québec, (1) vol. 42, n° 5 (nov.-déc. 1963), p. 34-36 ; (2) vol. 43, n° 1 (janv.-févr. 1964), p. 8-10 ; (3) n° 2 (mars-avr. 1964), p. 79-81 ; (4) n° 3 (mai-juin 1964), p. 126-128 ; (5) n° 4 (sept.-oct. 1964), p. 177-180 ; (6) n° 5 (nov.-déc. 1964), p. 233-235 ; (7) vol. 44, n° 1 (janv.-févr. 1965), p. 10-12 ; (8) n° 2 (mars-avr. 1965), p. 75-77 ; (9) n° 3 (mai-juin 1965), p. 139-141 ; (10) n° 4 (sept.-oct. 1965), p. 201-203 ; (11) vol. 45, n° 1 (janv.-févr. 1966), p. 27-29 ; (12) n° 2 (mars-avr. 1966), p. 67-69 ; (13) n° 3 (mai-juin 1966), p. 121-123 ; (14) n° 5 (nov.-déc. 1966), p. 213-215 ; (15) vol. 46, n° 1 (janv.-févr. 1967), p. 12-14 ; (16) n° 2 (mars-avr. 1967), p. 69-72 ; (17) n° 3 (mai-juin 1967), p. 131-133 ; (18) n° 5 (nov.-déc. 1967), p. 289-291.

DAVIAULT, Pierre (1952-1960), « Propos sur notre français », *La Patrie*, Montréal, (1) 2 nov. 1952, p. 34 ; (2) 16 nov., p. 33 ; (3) 30 nov., p. 46 ; (4) 14 déc., p. 33 ; (5) 11 janv. 1953, p. 32 ; (6) 18 janv., p. 26 ; (7) 15 mars, p. 26 et 34 ; (8) 22 mars, p. 34 ; (9) 29 mars, p. 40 ; (10) 5 avr., p. 37 ; (11) 24 mai, p. 42 ; (12) 31 mai, p. 30 et 47 ; (13) 7 juin, p. 37 ; (14) 5 juill., p. 18 ; (15) 12 juill., p. 18 et 20 ; (16) 9 août, p. 23 ; (17) 23 août, p. 43 ; (18) 6 sept., p. 40 ; (19) 27 sept., p. 33 ; (20) 25 oct., p. 31 ; (21) 8 nov., p. 43 ; (22) 15 nov., p. 31 et 33 ; (23) 29 nov., p. 28 et 47 ; (24) 13 déc., p. 32 ; (25) 27 déc., p. 35 ; (26) 17 janv. 1954, p. 47 ; (27) 24 janv., p. 37 ; (28) 31 janv., p. 26 et 39 ; (29) 14 févr., p. 28 et 39 ; (30) 28 févr., p. 28 ; (31) 21 mars, p. 42 et 47 ; (32) 4 avr., p. 26 et 47 ; (33) 30 mai, p. 26 et 28 ; (34) 6 juin, p. 34 et 47 ; (35) 20 juin, p. 46 ; (36) 4 juill., p. 28 et 47 ; (37) 25 juill., p. 26 ; (38) 1^{er} août, p. 34 ; (39) 26 sept., p. 33 ; (40) 19 déc., p. 28 ; (41) 2 janv. 1955, p. 24 ; (42) 9 janv., p. 18 et 26 ; (43) 16 janv., p. 29 ; (44) 6 févr., p. 43 et 47 ; (45) 15 mai, p. 30 et 47 ; (46) 29 mai, p. 33 ; (47) 5 juin, p. 26 et 47 ; (48) 19 juin, p. 26 et 47 ; (49) 17 juill., p. 26 ; (50) 14 août, p. 33 et 47 ; (51) 28 août, p. 28 et 53 ; (52) 4 sept., p. 33 et 47 ; (53) 11 sept., p. 43 et 46 ; (54) 25 sept., p. 28 et 47 ; (55) 30 oct., p. 29 et 46 ; (56) 6 nov., p. 29 et 43 ; (57) 13 nov., p. 26 et 32 ; (58) 18 déc., p. 42 et 46 ; (59) 1^{er} janv. 1956, p. 16 et 26 ; (60) 22 janv., p. 31 et 32 ; (61) 12 févr., p. 31 ; (62) 19 févr., p. 46 ; (63) 15 avr., p. 28 ; (64) 20 mai, p. 37 ; (65) 27 mai, p. 36 ; (66) 24 juin, p. 30 et 46 ; (67) 8 juill., p. 26 ; (68) 29 juill., p. 26 ; (69) 19 août, p. 47 ; (70) 9 sept., p. 26 ; (71) 23 sept., p. 26 ; (72) 7 oct., p. 26 ; (73) 28 oct., p. 43 ; (74) 2 déc., p. 27 ; (75) 9 déc., p. 41 ; (76) 13 janv. 1957, p. 26 ; (77) 20 janv., p. 32 et 47 ; (78) 3 févr., p. 28 ; (79) 10 févr., p. 32 et 47 ; (80) 17 févr., p. 30 ; (81) 3 mars, p. 40 ; (82) 24 mars, p. 33 ; (83) 14 avr., p. 39 ; (84) 21 avr., p. 31 ; (85) 12 mai, p. 41 ; (86) 19 mai, p. 29 ; (87) 2 juin, p. 32 et 47 ; (88) 16 juin, p. 30 et 47 ; (89) 23 juin, p. 43 ; (90) 30 juin, p. 32 et 47 ; (91) 21 juill., p. 43 ; (92) 11 août, p. 31 et 47 ; (93) 25 août, p. 46 ; (94) 8 sept., p. 33 ; (95) 22 sept., p. 29 ; (96) 29 sept., p. 29 et 47 ; (97) 20 oct., p. 46 et 55 ; (98) 27 oct., p. 55 ; (99) 3 nov., p. 36 ; (100) 24 nov., p. 35 ; (101) 1^{er} déc., p. 32 ; (102) 22 déc., p. 42 ; (103) 12 janv. 1958, p. 37 ; (104) 19 janv., p. 53 ; (105) 16 févr., p. 58 ; (106) 23 févr., p. 57 ; (107) 23 mars, p. 40 ; (108) 30 mars, p. 56 et 63 ; (109) 25 mai, p. 62 ; (110) 1^{er} juin, p. 63 ; (111) 22 juin, p. 41 ; (112) 29 juin, p. 62 ; (113) 27 juill., p. 54 ; (114) 12 oct., p. 42 ; (115) 2 nov., p. 63 ; (116) 9 nov., p. 54 ; (117) 14 déc., p. 36 ; (118) 28 déc., p. 39 ; (119) 11 janv. 1959, p. 48 ; (120) 1^{er} févr., p. 39 ; (121) 22 févr., p. 55 ; (122) 1^{er} mars, p. 43 ; (123) 8 mars, p. 55 ; (124) 22 mars, p. 53 ; (125) 12 avr., p. 37 ; (126) 19 avr., p. 57 ; (127) 26 avr., p. 42 ; (128) 17 mai, p. 45 ; (129) 31 mai, p. 45 ; (130) 7 juin 1959, p. 35 ; (131) 28 juin, p. 29 ; (132) 5 juill., p. 49 ; (133) 19 juill., p. 45 ; (134) 23 août, p. 61 ; (135) 18 oct., p. 47 ; (136) 25 oct., p. 47 ; (137) 8 nov., p. 35 ; (138) 29 nov., p. 39 ; (139) 6 déc., p. 39 ; (140) 13 déc., p. 55 ; (141) 10 janv. 1960, p. 56 ; (142) 17 janv., p. 54 ; (143) 31 janv., p. 38 ; (144) 14 févr., p. 61 ; (145) 6 mars, p. 37 ; (146) 27 mars, p. 37 ; (147) 3 avr., p. 40 ; (148) 24 avr., p. 35 ; (149) 15 mai, p. 59 ; (150) 29 mai, p. 38 ; (151) 12 juin, p. 38 ; (152) 17 juill., p. 51 ; (153) 7 août, p. 36 ; (154) 25 sept., p. 60 ; (155) 2 oct., p. 39 ; (156) 23 oct., p. 37 ; (157) 6 nov., p. 37 et 59 ; (158) « Propos sur votre français », *La Presse*, Montréal, 11 déc., p. 19 ; (159) 18 déc., p. 18 ; (160) 25 déc., p. 19.

DEGAGNÉ, Narcisse (1927-1940), « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, (1) 26 avr. 1927, p. 3 ; (2) 12 mai, p. 3 ; (3) 17 mai, p. 3 ; (4) 23 mai, p. 3 ; (5) 30 mai, p. 3 ; (6) 6 juin, p. 3 ; (7) 13 juin, p. 3 ; (8) 20 juin, p. 3 ; (9) 27 juin, p. 3 ; (10) 4 juill., p. 3 ; (11) 11 juill., p. 3 ; (12) 18 juill., p. 3 ; (13) 25 juill., p. 3 ; (14) 1^{er} août,

p. 3 ; (15) 8 août, p. 3 ; (16) 15 août, p. 3 ; (17) 22 août, p. 3 ; (18) 29 août, p. 3 ; (19) 6 sept., p. 11 ; (20) 12 sept., p. 3 ; (21) 19 sept., p. 3 ; (22) 26 sept., p. 3 ; (23) 3 oct., p. 3 ; (24) 10 oct., p. 3 ; (25) 17 oct., p. 3 ; (26) 24 oct., p. 3 ; (27) 31 oct., p. 3 ; (28) 7 nov., p. 3 ; (29) 14 nov., p. 3 ; (30) 21 nov., p. 3 ; (31) 28 nov., p. 3 ; (32) 5 déc., p. 3 ; (33) 12 déc., p. 3 ; (34) 19 déc., p. 3 ; (35) 26 déc., p. 3 ; (36) 3 janv. 1928, p. 3 ; (37) 9 janv., p. 3 ; (38) 16 janv., p. 3 ; (39) 23 janv., p. 3 ; (40) 30 janv., p. 3 ; (41) 6 févr., p. 3 ; (42) 13 févr., p. 3 ; (43) 21 févr., p. 3 ; (44) 27 févr., p. 3 ; (45) 5 mars, p. 3 ; (46) 12 mars, p. 3 ; (47) 19 mars, p. 3 ; (48) 26 mars, p. 3 ; (49) 2 avr., p. 3 ; (50) 9 avr., p. 3 ; (51) 16 avr., p. 3 ; (52) 23 avr., p. 3 ; (53) 30 avr., p. 3 ; (54) 7 mai, p. 3 ; (55) 14 mai, p. 3 ; (56) 21 mai, p. 3 ; (57) 28 mai, p. 3 ; (58) 7 juin, p. 3 ; (59) 11 juin, p. 3 ; (60) 18 juin, p. 3 ; (61) 26 juin, p. 3 ; (62) 2 juill., p. 3 ; (63) 9 juill., p. 3 ; (64) 16 juill., p. 3 ; (65) 23 juill., p. 3 ; (66) 30 juill., p. 3 ; (67) 6 août, p. 3 ; (68) 13 août, p. 3 ; (69) 21 août, p. 3 ; (70) 27 août, p. 3 ; (71) 8 sept., p. 3 ; (72) 10 sept., p. 3 ; (73) 17 sept., p. 3 ; (74) 24 sept., p. 3 ; (75) 1^{er} oct., p. 3 ; (76) 8 oct., p. 3 ; (77) 15 oct., p. 3 ; (78) 22 oct., p. 3 ; (79) 29 oct., p. 3 ; (80) 5 nov., p. 3 ; (81) 12 nov., p. 3 ; (82) 19 nov., p. 3 ; (83) 26 nov., p. 3 ; (84) 3 déc., p. 3 ; (85) 10 déc., p. 3 ; (86) 17 déc., p. 3 ; (87) 24 déc., p. 3 ; (88) 31 déc., p. 3 ; (89) 7 janv. 1929, p. 3 ; (90) 14 janv., p. 3 ; (91) 21 janv., p. 3 ; (92) 28 janv., p. 3 ; (93) 4 févr., p. 3 ; (94) 11 févr., p. 3 ; (95) 18 févr., p. 3 ; (96) 26 févr., p. 3 ; (97) 4 mars, p. 3 ; (98) 11 mars, p. 3 ; (99) 18 mars, p. 3 ; (100) 25 mars, p. 3 ; (101) 1^{er} avr., p. 3 ; (102) 9 avr., p. 3 ; (103) 15 avr., p. 3 ; (104) 22 avr., p. 3 ; (105) 30 avr., p. 3 ; (106) 6 mai, p. 3 ; (107) 13 mai, p. 3 ; (108) 20 mai, p. 3 ; (109) 27 mai, p. 3 ; (110) 3 juin, p. 3 ; (111) 10 juin, p. 3 ; (112) 17 juin, p. 3 ; (113) 25 juin, p. 3 ; (114) 2 juill., p. 3 ; (115) 8 juill., p. 3 ; (116) 15 juill., p. 3 ; (117) 22 juill., p. 3 ; (118) 29 juill., p. 3 ; (119) 5 août, p. 3 ; (120) 12 août, p. 3 ; (121) 19 août, p. 3 ; (122) 26 août, p. 3 ; (123) 3 sept., p. 3 ; (124) 8 sept., p. 3 ; (125) 16 sept., p. 3 ; (126) 23 sept., p. 3 ; (127) 30 sept., p. 3 ; (128) 7 oct., p. 3 ; (129) 14 oct., p. 3 ; (130) 21 oct., p. 3 ; (131) 28 oct., p. 3 ; (132) 4 nov., p. 3 ; (133) 11 nov., p. 3 ; (134) 18 nov., p. 3 ; (135) 25 nov., p. 3 ; (136) 2 déc., p. 3 ; (137) 9 déc., p. 3 ; (138) 16 déc., p. 3 ; (139) 23 déc., p. 3 ; (140) 30 déc., p. 3 ; (141) 7 janv. 1930, p. 3 ; (142) 13 janv., p. 3 ; (143) 20 janv., p. 3 ; (144) 27 janv., p. 3 ; (145) 3 févr., p. 3 ; (146) 10 févr., p. 3 ; (147) 17 févr., p. 3 ; (148) 24 févr., p. 3 ; (149) 3 mars, p. 3 ; (150) 10 mars, p. 3 ; (151) 17 mars, p. 3 ; (152) 24 mars, p. 3 ; (153) 31 mars, p. 3 ; (154) 7 avr., p. 3 ; (155) 14 avr., p. 3 ; (156) 21 avr., p. 3 ; (157) 28 avr., p. 3 ; (158) 5 mai, p. 3 ; (159) 12 mai, p. 3 ; (160) 28 mai, p. 3 ; (161) 5 juin, p. 3 ; (162) 12 juin, p. 3 ; (163) 23 juin, p. 3 ; (164) 30 juin, p. 3 ; (165) 7 juill., p. 3 ; (166) 14 juill., p. 3 ; (167) 21 juill., p. 3 ; (168) 28 juill., p. 3 ; (169) 4 août, p. 3 ; (170) 11 août, p. 3 ; (171) 18 août, p. 3 ; (172) 25 août, p. 3 ; (173) 1^{er} sept., p. 3 ; (174) 8 sept., p. 3 ; (175) 15 sept., p. 3 ; (176) 22 sept., p. 3 ; (177) 29 sept., p. 3 ; (178) 6 oct., p. 3 ; (179) 13 oct., p. 3 ; (180) 20 oct., p. 3 ; (181) 27 oct., p. 3 ; (182) 3 nov., p. 3 ; (183) 10 nov., p. 3 ; (184) 17 nov., p. 3 ; (185) 24 nov., p. 3 ; (186) 1^{er} déc., p. 3 ; (187) 9 déc., p. 3 ; (188) 15 déc., p. 3 ; (189) 22 déc., p. 3 ; (190) 29 déc., p. 3 ; (191) 5 janv. 1931, p. 3 ; (192) 2 févr., p. 3 ; (193) 9 févr., p. 3 ; (194) 16 févr., p. 3 ; (195) 23 févr., p. 3 ; (196) 2 mars, p. 3 ; (197) 9 mars, p. 3 ; (198) 16 mars, p. 3 ; (199) 23 mars, p. 3 ; (200) 30 mars, p. 3 et 5 ; (201) 8 avr., p. 3 ; (202) 13 avr., p. 3 ; (203) 20 avr., p. 3 ; (204) 27 avr., p. 3 ; (205) 4 mai, p. 3 ; (206) 11 mai, p. 3 ; (207) 18 mai, p. 3 ; (208) 27 mai, p. 3 ; (209) 1^{er} juin, p. 3 ; (210) 8 juin, p. 3 ; (211) 15 juin, p. 3 ; (212) 22 juin, p. 3 ; (213) 29 juin, p. 3 ; (214) 6 juill., p. 3 ; (215) 13 juill., p. 3 ; (216) 20 juill., p. 3 ; (217) 27 juill., p. 3 ; (218) 4 août, p. 3 ; (219) 10 août, p. 3 ; (220) 17 août, p. 3 ; (221) 27 août, p. 3 ; (222) 31 août, p. 3 ; (223) 8 sept., p. 3 ; (224) 14 sept., p. 3 ; (225) 21 sept.,

p. 3 ; (226) 29 sept., p. 3 ; (227) 5 oct., p. 3 ; (228) 13 oct., p. 3 ; (229) 19 oct., p. 3 ; (230) 26 oct., p. 3 ; (231) 2 nov., p. 3 ; (232) 9 nov., p. 3 ; (233) 16 nov., p. 3 ; (234) 23 nov., p. 3 ; (235) 30 nov., p. 3 ; (236) 7 déc., p. 3 ; (237) 14 déc., p. 3 ; (238) 21 déc., p. 3 ; (239) 28 déc., p. 3 ; (240) 4 janv. 1932, p. 3 ; (241) 11 janv., p. 3 ; (242) 18 janv., p. 3 ; (243) 25 janv., p. 3 ; (244) 1^{er} févr., p. 3 ; (245) 8 févr., p. 3 ; (246) 15 févr., p. 3 ; (247) 22 févr., p. 3 ; (248) 29 févr., p. 3 ; (249) 7 mars, p. 3 ; (250) 14 mars, p. 3 ; (251) 21 mars, p. 3 ; (252) 29 mars, p. 3 ; (253) 4 avr., p. 3 ; (254) 11 avr., p. 3 ; (255) 18 avr., p. 3 ; (256) 25 avr., p. 3 ; (257) 2 mai, p. 3 ; (258) 9 mai, p. 3 ; (259) *L'Action catholique*, Québec, 15 juin, p. 3 ; (260) 23 juin, p. 3 ; (261) 30 juin, p. 3 ; (262) 7 juill., p. 3 ; (263) 16 juill., p. 3 ; (264) 21 juill., p. 3 ; (265) 28 juill., p. 3 ; (266) 5 août, p. 3 ; (267) 11 août, p. 3 ; (268) 18 août, p. 3 ; (269) 25 août, p. 3 ; (270) 1^{er} sept., p. 3 ; (271) 9 sept., p. 3 ; (272) 15 sept., p. 3 ; (273) 23 sept., p. 3 ; (274) 29 sept., p. 3 ; (275) 7 oct., p. 3 ; (276) 13 oct., p. 3 ; (277) 21 oct., p. 3 ; (278) *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 8 sept., p. 1 ; (279) 22 sept., p. 1 ; (280) 6 oct., p. 1 ; (281) 27 oct., p. 1 ; (282) 3 nov., p. 1 ; (283) 10 nov., p. 1 ; (284) 17 nov., p. 1 ; (285) 24 nov., p. 1 ; (286) 1^{er} déc., p. 1 ; (287) 7 déc., p. 1 ; (288) 15 déc., p. 1 ; (289) 29 déc., p. 1 ; (290) 12 janv. 1933, p. 1 ; (291) 19 janv., p. 1 ; (292) 26 janv., p. 1 ; (293) 2 févr., p. 1 ; (294) 9 févr., p. 1 ; (295) 16 févr., p. 1 ; (296) 23 févr., p. 1 ; (297) 2 mars, p. 1 ; (298) 1^{er} juin, p. 1 ; (299) 8 juin, p. 1 ; (300) 15 juin, p. 1 ; (301) 6 juill., p. 1 ; (302) 13 juill., p. 1 ; (303) 27 juill., p. 1 ; (304) 10 août, p. 1 ; (305) 17 août, p. 1 ; (306) 24 août, p. 1 ; (307) 31 août, p. 1 ; (308) 7 sept., p. 1 ; (309) 14 sept., p. 1 ; (310) 21 sept., p. 1 ; (311) 28 sept., p. 1 ; (312) 5 oct., p. 1 ; (313) 12 oct., p. 1 ; (314) 19 oct., p. 1 ; (315) 26 oct., p. 1 ; (316) 2 nov., p. 1 ; (317) 9 nov., p. 1 ; (318) 16 nov., p. 1 ; (319) 23 nov., p. 1 ; (320) 30 nov., p. 1 ; (321) 7 déc., p. 1 ; (322) 14 déc., p. 1 ; (323) 21 déc., p. 1 ; (324) 28 déc., p. 1 ; (325) 11 janv. 1934, p. 1 ; (326) 18 janv., p. 1 ; (327) 25 janv., p. 1 ; (328) 1^{er} févr., p. 1 ; (329) 8 févr., p. 1 ; (330) 15 févr., p. 1 ; (331) 22 févr., p. 1 ; (332) 1^{er} mars, p. 1 ; (333) 8 mars, p. 1 ; (334) 15 mars, p. 1 ; (335) 22 mars, p. 1 ; (336) 29 mars, p. 1 ; (337) 5 avr., p. 1 ; (338) 12 avr., p. 1 ; (339) 19 avr., p. 1 ; (340) 26 avr., p. 1 ; (341) 3 mai, p. 1 ; (342) 10 mai, p. 1 ; (343) 17 mai, p. 1 ; (344) 24 mai, p. 1 ; (345) 31 mai, p. 1 ; (346) 7 juin, p. 1 ; (347) 14 juin, p. 1 ; (348) 28 juin, p. 1 ; (349) 5 juill., p. 1 ; (350) 12 juill., p. 1 ; (351) 19 juill., p. 1 ; (352) 26 juill., p. 1 ; (353) 2 août, p. 1 ; (354) 9 août, p. 1 ; (355) 16 août, p. 1 ; (356) 23 août, p. 1 ; (357) 30 août, p. 1 ; (358) 6 sept., p. 1 ; (359) 13 sept., p. 1 ; (360) 20 sept., p. 1 ; (361) 27 sept., p. 1 ; (362) 4 oct., p. 1 ; (363) 11 oct., p. 1 ; (364) 1^{er} nov., p. 1 ; (365) 8 nov., p. 1 ; (366) 15 nov., p. 1 ; (367) 22 nov., p. 1 ; (368) 29 nov., p. 1 ; (369) 6 déc., p. 1 ; (370) 13 déc., p. 1 ; (371) 20 déc., p. 1 ; (372) 27 déc., p. 1 ; (373) 3 janv. 1935, p. 1 ; (374) 10 janv., p. 1 ; (375) 17 janv., p. 1 ; (376) 24 janv., p. 1 ; (377) 31 janv., p. 1 ; (378) 7 févr., p. 1 ; (379) 14 févr., p. 1 ; (380) 21 févr., p. 1 ; (381) 28 févr., p. 1 ; (382) 7 mars, p. 1 ; (383) 14 mars, p. 1 ; (384) 21 mars, p. 1 ; (385) 28 mars, p. 1 ; (386) 4 avr., p. 1 ; (387) 11 avr., p. 1 ; (388) 18 avr., p. 3 ; (389) 25 avr., p. 1 ; (390) 2 mai, p. 1 ; (391) 9 mai, p. 1 ; (392) 16 mai, p. 1 ; (393) 23 mai, p. 1 ; (394) 30 mai, p. 1 ; (395) 6 juin, p. 1 ; (396) 13 juin, p. 1 ; (397) 20 juin, p. 9 ; (398) 4 juill., p. 1 ; (399) 11 juill., p. 1 ; (400) 18 juill., p. 1 ; (401) 25 juill., p. 1 ; (402) 1^{er} août, p. 1 ; (403) 15 août, p. 1 ; (404) 22 août, p. 1 ; (405) 29 août, p. 1 ; (406) 5 sept., p. 1 ; (407) 12 sept., p. 1 ; (408) 19 sept., p. 1 ; (409) 26 sept., p. 1 ; (410) 3 oct., p. 1 ; (411) 10 oct., p. 3 ; (412) 17 oct., p. 3 ; (413) 31 oct., p. 3 ; (414) 7 nov., p. 3 ; (415) 21 nov., p. 3 ; (416) 28 nov., p. 3 ; (417) 5 déc., p. 1 ; (418) 12 déc., p. 1 ; (419) 26 déc., p. 3 ; (420) 3 janv. 1936, p. 3 ; (421) 16 janv., p. 3 ; (422) 23 janv., p. 5 ; (423) 30 janv., p. 3 ; (424) 6 févr., p. 3 ; (425) 13 févr., p. 3 ; (426) 20 févr., p. 3 ;

(427) 27 févr., p. 3 et 6 ; (428) 5 mars, p. 3 ; (429) 12 mars, p. 3 et 9 ; (430) 26 mars, p. 3 et 8 ; (431) 2 avr., p. 3 ; (432) 9 avr., p. 3 ; (433) 16 avr., p. 3 ; (434) 23 avr., p. 3 ; (435) 30 avr., p. 3 ; (436) 7 mai, p. 3 et 10 ; (437) 14 mai, p. 3 ; (438) 22 mai, p. 3 ; (439) 28 mai, p. 3 ; (440) 11 juin, p. 5 ; (441) 18 juin, p. 3 ; (442) 9 juill., p. 3 ; (443) 16 juill., p. 3 ; (444) 23 juill., p. 3 ; (445) 6 août, p. 3 ; (446) 13 août, p. 3 ; (447) 27 août, p. 3 ; (448) 3 sept., p. 3 ; (449) 24 sept., p. 3 ; (450) 1^{er} oct., p. 3 ; (451) 8 oct., p. 3 ; (452) 15 oct., p. 3 ; (453) 22 oct., p. 3 ; (454) 29 oct., p. 3 ; (455) 5 nov., p. 3 ; (456) 12 nov., p. 3 ; (457) 19 nov., p. 3 ; (458) 26 nov., p. 3 ; (459) 3 déc., p. 3 ; (460) 10 déc., p. 3 ; (461) 17 déc., p. 15 ; (462) 31 déc., p. 3 ; (463) 7 janv. 1937, p. 3 ; (464) 14 janv., p. 3 ; (465) 21 janv., p. 3 ; (466) 28 janv., p. 3 ; (467) 4 févr., p. 3 ; (468) 11 févr., p. 3 ; (469) 18 févr., p. 3 ; (470) 25 févr., p. 3 ; (471) 4 mars, p. 3 ; (472) 11 mars, p. 3 ; (473) 18 mars, p. 9 ; (474) 25 mars, p. 3 ; (475) 1^{er} avr., p. 3 ; (476) 8 avr., p. 9 ; (477) 15 avr., p. 3 ; (478) 22 avr., p. 3 ; (479) 29 avr., p. 9 ; (480) 7 mai, p. 3 ; (481) 14 mai, p. 3 ; (482) 20 mai, p. 3 ; (483) 27 mai, p. 9 ; (484) 10 juin, p. 3 et 11 ; (485) 1^{er} juill., p. 3 ; (486) 8 juill., p. 3 ; (487) 22 juill., p. 3 ; (488) 5 août, p. 3 ; (489) 12 août, p. 3 ; (490) 26 août, p. 3 ; (491) 9 sept., p. 3 ; (492) 16 sept., p. 3 ; (493) 23 sept., p. 3 ; (494) 7 oct., p. 3 ; (495) 21 oct., p. 3 ; (496) 28 oct., p. 3 ; (497) 4 nov., p. 3 ; (498) 11 nov., p. 3 ; (499) 18 nov., p. 3 ; (500) 25 nov., p. 9 ; (501) 2 déc., p. 3 ; (502) 9 déc., p. 3 ; (503) 16 déc., p. 15 ; (504) 30 déc., p. 3 ; (505) 13 janv. 1938, p. 3 ; (506) 20 janv., p. 3 ; (507) 27 janv., p. 3 ; (508) 3 févr., p. 3 ; (509) 10 févr., p. 3 ; (510) 17 févr., p. 3 ; (511) 24 févr., p. 3 ; (512) 3 mars, p. 3 ; (513) 10 mars, p. 3 ; (514) 17 mars, p. 3 ; (515) 24 mars, p. 3 ; (516) 7 avr., p. 3 ; (517) 21 avr., p. 3 ; (518) 28 avr., p. 11 ; (519) 12 mai, p. 3 ; (520) 16 juin, p. 3 ; (521) 21 juill., p. 3 ; (522) 28 juill., p. 3 ; (523) 11 août, p. 3 ; (524) 1^{er} sept., p. 3 ; (525) 8 sept., p. 3 ; (526) 15 sept., p. 3 ; (527) 29 sept., p. 3 ; (528) 6 oct., p. 3 ; (529) 13 oct., p. 3 ; (530) 27 oct., p. 9 ; (531) 10 nov., p. 3 ; (532) 17 nov., p. 3 ; (533) 1^{er} déc., p. 3 ; (534) 9 déc., p. 3 ; (535) 22 déc., p. 3 ; (536) 29 déc., p. 3 ; (537) 19 janv. 1939, p. 3 ; (538) 26 janv., p. 3 ; (539) 2 févr., p. 3 ; (540) 9 févr., p. 3 ; (541) 23 févr., p. 3 ; (542) 2 mars, p. 3 ; (543) 9 mars, p. 3 ; (544) 20 juill., p. 3 ; (545) 10 août, p. 3 ; (546) 24 août, p. 3 ; (547) 31 août, p. 3 ; (548) 14 sept., p. 3 ; (549) 28 sept., p. 3 ; (550) 5 oct., p. 3 ; (551) 12 oct., p. 3 ; (552) 19 oct., p. 3 ; (553) 26 oct., p. 3 ; (554) 2 nov., p. 3 ; (555) 9 nov., p. 3 ; (556) 16 nov., p. 3 ; (557) 25 janv. 1940, p. 3 ; (558) 1^{er} févr., p. 3 ; (559) 8 févr., p. 3 ; (560) 15 févr., p. 3 ; (561) 22 févr., p. 3 ; (562) 29 févr., p. 3 ; (563) 14 mars, p. 3 ; (564) 4 avr., p. 3 ; (565) 11 avr., p. 3 ; (566) 25 avr., p. 3 ; (567) 9 mai, p. 3.

FRÉCHETTE, Louis (1893-1903), « À travers le dictionnaire et la grammaire », *La Patrie*, Montréal, (1) 8 juill. 1893, p. 1 ; (2) « À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous ! », *La Patrie*, Montréal, 15 juill., p. 1 ; (3) 22 juill., p. 1 ; (4) 29 juill., p. 1 ; (5) 5 août, p. 1 ; (6) 12 août, p. 1 ; (7) 19 août, p. 1 ; (8) 26 août, p. 1 ; (9) 2 sept., p. 1 ; (10) 9 sept., p. 1 ; (11) 16 sept., p. 1 ; (12) 23 sept., p. 1 ; (13) 30 sept., p. 1 ; (14) 7 oct., p. 1 ; (15) 14 oct., p. 1 ; (16) 21 oct., p. 1 ; (17) 28 oct., p. 1 ; (18) 4 nov., p. 1 ; (19) 11 nov., p. 1 ; (20) 18 nov., p. 1 ; (21) 25 nov., p. 1 ; (22) 2 déc., p. 1 ; (23) 9 déc., p. 1 ; (24) 16 déc., p. 1 ; (25) 23 déc., p. 2 ; (26) 30 déc., p. 2 ; (27) 5 janv. 1894, p. 1 ; (28) 13 janv., p. 1 ; (29) 20 janv., p. 1 ; (30) 27 janv., p. 1-2 ; (31) 3 févr., p. 2 ; (32) 10 févr., p. 1-2 ; (33) 17 févr., p. 2 ; (34) 24 févr., p. 1 ; (35) 3 mars, p. 1-2 ; (36) 10 mars, p. 2 ; (37) 17 mars, p. 1 ; (38) 24 mars, p. 1-2 ; (39) 31 mars, p. 1 ; (40) 7 avr., p. 1 ; (41) 14 avr., p. 1 ; (42) 21 avr., p. 1 ; (43) 28 avr., p. 1 ; (44) 5 mai, p. 1 ; (45) 12 mai, p. 1 ; (46) 19 mai, p. 1 ; (47) 26 mai, p. 1-2 ; (48) 2 juin, p. 1-2 ; (49) 9 juin, p. 1 ; (50) 16 juin, p. 1-2 ; (51)

23 juin, p. 1 ; (52) 30 juin, p. 1-2 ; (53) 7 juill., p. 1-2 ; (54) 14 juill., p. 2 ; (55) 21 juill., p. 1-2 ; (56) 28 juill., p. 2 ; (57) 4 août, p. 2 ; (58) 11 août, p. 2 ; (59) 18 août, p. 2 ; (60) « À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous ! Collection des synonymes », *La Patrie*, Montréal, 25 août, p. 2 ; (61) 1^{er} sept., p. 2 ; (62) 8 sept., p. 2 ; (63) 15 sept., p. 2 ; (64) 22 sept., p. 2 ; (65) 29 sept., p. 2 ; (66) 6 oct., p. 1 ; (67) 13 oct., p. 1-2 ; (68) 27 oct., p. 1-2 ; (69) « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous ! », *La Patrie*, Montréal, 3 nov., p. 2 ; (70) 26 janv. 1895, p. 1 ; (71) 2 févr., p. 1-2 ; (72) 9 févr., p. 1 ; (73) 16 févr., p. 1-2 ; (74) 23 févr., p. 1 ; (75) 9 mars, p. 2 ; (76) 16 mars, p. 1 ; (77) 23 mars, p. 1-2 ; (78) 30 mars, p. 1-2 ; (79) 6 avr., p. 1 ; (80) 13 avr., p. 1-2 ; (81) 20 avr., p. 2 ; (82) 27 avr., p. 2 ; (83) 4 mai, p. 1-2 ; (84) 11 mai, p. 1-2 ; (85) 18 mai, p. 1-2 ; (86) 25 mai, p. 2 ; (87) 1^{er} juin, p. 2 ; (88) 8 juin, p. 1-2 ; (89) 15 juin, p. 1-2 ; (90) 22 juin, p. 1-2 ; (91) 29 juin, p. 1-2 ; (92) 6 juill., p. 1-2 ; (93) 4 janv. 1896, p. 2 ; (94) 11 janv., p. 2 ; (95) 18 janv., p. 1-2 ; (96) 25 janv., p. 2 ; (97) 1^{er} févr., p. 1-2 ; (98) 8 févr., p. 1-2 ; (99) 15 févr., p. 2 ; (100) *La Presse*, Montréal, 3 mars 1897, p. 7 ; (101) 11 mars, p. 4 ; (102) 19 mars, p. 7 ; (103) 27 mars, p. 8 ; (104) 3 avr., p. 10 ; (105) 10 avr., p. 10 ; (106) 17 avr., p. 4 ; (107) 24 avr., p. 7 ; (108) 8 mai, p. 3 ; (109) 15 mai, p. 4 ; (110) 22 mai, p. 3 ; (111) 29 mai, p. 4 ; (112) 5 juin, p. 3 ; (113) 12 juin, p. 3 ; (114) 19 juin, p. 5 ; (115) 26 juin, p. 3 ; (116) 3 juill., p. 3 ; (117) 17 juill., p. 3 ; (118) 24 juill., p. 9 ; (119) 31 juill., p. 4 ; (120) 7 août, p. 4 ; (121) 14 août, p. 3 ; (122) 21 août, p. 3 ; (123) 28 août, p. 3 ; (124) 4 sept., p. 3 ; (125) 11 sept., p. 3 ; (126) 18 sept., p. 9 ; (127) 25 sept., p. 3 ; (128) 2 oct., p. 3 ; (129) 9 oct., p. 3 ; (130) 16 oct., p. 3 ; (131) 23 oct., p. 3 ; (132) 30 oct., p. 3 ; (133) 6 nov., p. 7 ; (134) 21 oct. 1899, p. 18 ; (135) 28 oct., p. 2 ; (136) 4 nov., p. 11 ; (137) 11 nov., p. 8 ; (138) 18 nov., p. 3 ; (139) 25 nov., p. 11 ; (140) 2 déc., p. 12 ; (141) 9 déc., p. 8 ; (142) 16 déc., p. 20 ; (143) 23 déc., p. 12 ; (144) 30 déc., p. 15 ; (145) 6 janv. 1900, p. 9 ; (146) 13 janv., p. 19 ; (147) *Le Canada*, Montréal, 30 mai 1903, p. 3 ; (148) 6 juin, p. 3 ; (149) 13 juin, p. 3 ; (150) 20 juin, p. 3 ; (151) 27 juin, p. 3 ; (152) 4 juill., p. 3 ; (153) 11 juill., p. 3 ; (154) 18 juill., p. 3 ; (155) 25 juill., p. 3.

GEOFFRION, Louis-Philippe (1923-1927), « Zigzags autour de nos parlers : simples notes », *Le Soleil*, Québec, (1) 27 oct. 1923, p. 16 ; (2) 3 nov., p. 18 ; (3) 10 nov., p. 18 ; (4) 17 nov., p. 18 ; (5) 24 nov., p. 18 ; (6) 1^{er} déc., p. 20 ; (7) 7 déc., p. 22 ; (8) 15 déc., p. 24 ; (9) 22 déc., p. 20 ; (10) 29 déc., p. 16 ; (11) 5 janv. 1924, p. 12 ; (12) 12 janv., p. 16 ; (13) 19 janv., p. 16 ; (14) 26 janv., p. 16 ; (15) 2 févr., p. 16 ; (16) 9 févr., p. 16 ; (17) 16 févr., p. 18 ; (18) 23 févr., p. 18 ; (19) 1^{er} mars, p. 20 ; (20) 8 mars, p. 18 ; (21) 15 mars, p. 22 ; (22) 22 mars, p. 22 ; (23) 29 mars, p. 20 ; (24) 5 avr., p. 18 ; (25) 12 avr., p. 22 ; (26) 19 avr., p. 22 ; (27) 26 avr., p. 20 ; (28) 3 mai, p. 16 ; (29) 10 mai, p. 20 ; (30) 17 mai, p. 20 ; (31) 24 mai, p. 20 ; (32) 31 mai, p. 18 ; (33) 7 juin, p. 18 ; (34) 20 juin, p. 16 ; (35) 21 juin, p. 4 ; (36) 28 juin, p. 18 ; (37) 5 juill., p. 18 ; (38) 12 juill., p. 16 ; (39) 19 juill., p. 16 ; (40) 26 juill., p. 16 ; (41) 2 août, p. 16 ; (42) 9 août, p. 12 ; (43) 16 août, p. 12 ; (44) 23 août, p. 12 ; (45) 30 août, p. 26 ; (46) 6 sept., p. 16 ; (47) 13 sept., p. 20 ; (48) 20 sept., p. 18 ; (49) 27 sept., p. 16 ; (50) 4 oct., p. 18 ; (51) 11 oct., p. 16 ; (52) 18 oct., p. 16 ; (53) 25 oct., p. 18 ; (54) 8 nov., p. 16 ; (55) 15 nov., p. 18 ; (56) 22 nov., p. 18 ; (57) 29 nov., p. 20 ; (58) 6 déc., p. 18 ; (59) 13 déc., p. 20 ; (60) 20 déc., p. 26 ; (61) « La langue de nos pères : zigzags autour de nos parlers », *La Presse*, Montréal, 28 mars 1925, p. 69 ; (62) 4 avr., p. 23 ; (63) 18 avr., p. 51 ; (64) 25 avr., p. 19 ; (65) 2 mai, p. 51 ; (66) 9 mai, p. 24 ; (67) 16 mai, p. 27 ; (68) 23 mai, p. 46 ; (69) 30 mai, p. 56 ; (70) 6 juin, p. 27 ; (71) 13 juin, p. 44 ; (72) 20 juin, p. 50 ; (73) 27 juin, p. 48 ; (74) 4 juill., p. 35 ; (75) 11

juill., p. 34 ; (76) 18 juill., p. 21 ; (77) 25 juill., p. 19 ; (78) 1^{er} août, p. 53 ; (79) 8 août, p. 42 ; (80) 15 août, p. 22 ; (81) 22 août, p. 45 ; (82) 29 août, p. 45 ; (83) 5 sept., p. 21 ; (84) 12 sept., p. 67 ; (85) 19 sept., p. 59 ; (86) 26 sept., p. 24 ; (87) 3 oct., p. 19 ; (88) 10 oct., p. 76 ; (89) 17 oct., p. 62 ; (90) 24 oct., p. 19 ; (91) 31 oct., p. 22 ; (92) 7 nov., p. 21 ; (93) 14 nov., p. 21 ; (94) 21 nov., p. 24 ; (95) 28 nov., p. 22 ; (96) 5 déc., p. 27 ; (97) 12 déc., p. 66 ; (98) 19 déc., p. 49 ; (99) 26 déc., p. 50 ; (100) 2 janv. 1926, p. 31 ; (101) 9 janv., p. 48 ; (102) 16 janv., p. 54 ; (103) 23 janv., p. 22 ; (104) 30 janv., p. 52 ; (105) 6 févr., p. 24 ; (106) 13 févr., p. 26 ; (107) 20 févr., p. 52 ; (108) 27 févr., p. 64 ; (109) 6 mars, p. 40 ; (110) 13 mars, p. 83 ; (111) 20 mars, p. 51 ; (112) 27 mars, p. 42 ; (113) 3 avr., p. 25 ; (114) 10 avr., p. 41 ; (115) 17 avr., p. 26 ; (116) 1^{er} mai, p. 64 ; (117) 8 mai, p. 57 ; (118) 15 mai, p. 61 ; (119) 22 mai, p. 53 ; (120) 29 mai, p. 56 ; (121) 5 juin, p. 41 ; (122) 12 juin, p. 64 ; (123) 19 juin, p. 19 ; (124) 26 juin, p. 53 ; (125) 3 juill., p. 61 ; (126) 10 juill., p. 25 ; (127) 17 juill., p. 60 ; (128) 24 juill., p. 65 ; (129) 31 juill., p. 62 ; (130) 7 août, p. 21 ; (131) 14 août, p. 52 ; (132) 21 août, p. 61 ; (133) 28 août, p. 51 ; (134) 4 sept., p. 25 ; (135) 11 sept., p. 19 ; (136) 18 sept., p. 25 ; (137) 25 sept., p. 25 ; (138) 2 oct., p. 21 ; (139) 9 oct., p. 21 ; (140) 16 oct., p. 24 ; (141) 23 oct., p. 69 ; (142) 30 oct., p. 61 ; (143) 6 nov., p. 42 ; (144) 13 nov., p. 68 ; (145) 20 nov., p. 41 ; (146) 27 nov., p. 61 ; (147) 4 déc., p. 56 ; (148) 11 déc., p. 43 ; (149) 18 déc., p. 53 ; (150) 24 déc., p. 44 ; (151) 31 déc., p. 37 ; (152) 8 janv. 1927, p. 47 ; (153) 15 janv., p. 70 ; (154) 22 janv., p. 73 ; (155) 29 janv., p. 48 ; (156) 5 févr., p. 39 ; (157) 12 févr., p. 25.

HUDON, Théophile (1934-1935), « Le Terroir », *Le Devoir*, Montréal, (1) 13 août 1934, p. 1 ; (2) 20 août, p. 1 ; (3) 27 août, p. 1 ; (4) 10 sept., p. 1 ; (5) 17 sept., p. 1 ; (6) 24 sept., p. 1 ; (7) 1^{er} oct., p. 1 ; (8) 9 oct., p. 1 ; (9) 15 oct., p. 1 ; (10) 22 oct., p. 1 ; (11) 29 oct., p. 1 ; (12) 5 nov., p. 1 ; (13) 12 nov., p. 1 ; (14) 19 nov., p. 1 ; (15) 26 nov., p. 1 ; (16) 4 déc., p. 1 ; (17) 10 déc., p. 1 ; (18) 17 déc., p. 1 ; (19) 26 déc., p. 1 ; (20) 31 déc., p. 1 ; (21) 7 janv. 1935, p. 1 et 2 ; (22) 14 janv., p. 1 ; (23) 4 févr., p. 1 et 2 ; (24) 18 févr., p. 1 ; (25) 4 mars, p. 1 ; (26) 12 mars, p. 1 ; (27) 18 mars, p. 1 ; (28) 25 mars, p. 1 ; (29) 2 avr., p. 1 ; (30) 8 avr., p. 1 ; (31) 30 avr., p. 1 ; (32) 13 mai, p. 1.

LAURENCE, Jean-Marie (1943-1947), « Notre français sur le vif », *Le Devoir*, Montréal, (1) 4 oct. 1943, p. 6 ; (2) 14 oct., p. 10 ; (3) 20 oct., p. 12 ; (4) 23 oct., p. 2 ; (5) 30 oct., p. 9 ; (6) 9 nov., p. 9 ; (7) 15 nov., p. 7 ; (8) 22 nov., p. 7 ; (9) 27 nov., p. 11 ; (10) 4 déc., p. 4 ; (11) 13 déc., p. 4 ; (12) 20 déc., p. 6 ; (13) 8 janv. 1944, p. 4 ; (14) 15 janv., p. 4 ; (15) 22 janv., p. 4 ; (16) 29 janv., p. 2 ; (17) 15 févr., p. 2 ; (18) 21 févr., p. 2 ; (19) 3 mars, p. 8 ; (20) 6 mars, p. 4 ; (21) 13 mars, p. 7 ; (22) 28 mars, p. 7 ; (23) 21 avr., p. 8 ; (24) 28 avr., p. 7 ; (25) 3 mai, p. 7 ; (26) 17 mai, p. 9 ; (27) 3 juin, p. 11 ; (28) 17 juin, p. 2 ; (29) 17 oct., p. 6 ; (30) 25 oct., p. 12 ; (31) 30 oct., p. 8 ; (32) 6 nov., p. 4 ; (33) 13 nov., p. 7 ; (34) 21 nov., p. 4 ; (35) 29 nov., p. 7 ; (36) 7 déc., p. 8 ; (37) 14 déc., p. 4 ; (38) 18 déc., p. 4 ; (39) 12 janv. 1945, p. 7 ; (40) 19 janv., p. 7 ; (41) 24 janv., p. 6 ; (42) 30 janv., p. 6 ; (43) 12 févr., p. 6 ; (44) 13 mars, p. 7 ; (45) 17 mars, p. 2 ; (46) 5 avr., p. 6 ; (47) 14 avr., p. 2 ; (48) 26 mai, p. 7 ; (49) 30 juin, p. 2 ; (50) 26 oct., p. 7 ; (51) 2 nov., p. 2 ; (52) 12 nov., p. 6 ; (53) 16 nov., p. 9 ; (54) 23 nov., p. 12 ; (55) 1^{er} déc., p. 12 ; (56) 11 déc., p. 8 ; (57) 13 déc., p. 4 ; (58) 20 déc., p. 9 ; (59) 27 déc., p. 7 ; (60) 7 janv. 1946, p. 7 ; (61) 10 janv., p. 7 ; (62) 16 janv., p. 4 ; (63) 30 janv., p. 4 ; (64) 8 févr., p. 9 ; (65) 20 févr., p. 4 ; (66) 28 févr., p. 11 ; (67) 16 mars, p. 2 ; (68) 26 mars, p. 7 ; (69) 3 avr., p. 6 ; (70) 11 avr., p. 6 ; (71) 23 avr., p. 7 ; (72) 29 avr., p. 7 ; (73) 14 mai, p. 7 ; (74) 18 mai, p. 13 ; (75) 9 nov., p. 11 ; (76) 16 nov., p. 2 ; (77) 26 nov., p. 7 ; (78) 30 nov., p. 2 ; (79) 7 déc., p. 5 ; (80) 13

déc., p. 2 ; **(81)** 27 déc., p. 11 ; **(82)** 18 janv. 1947, p. 7 ; **(83)** 3 févr., p. 7 ; **(84)** 13 févr., p. 7 ; **(85)** 15 févr., p. 2 ; **(86)** 20 févr., p. 12 ; **(87)** 24 févr., p. 2 ; **(88)** 8 mars, p. 2 ; **(89)** 10 mars, p. 11 ; **(90)** 15 mars, p. 11 ; **(91)** 11 avr., p. 7 ; **(92)** 17 avr., p. 12 ; **(93)** 3 mai, p. 5.

LUSIGNAN, Alphonse (1884-1885), « Fautes à corriger : une chaque jour », *La Patrie*, Montréal, **(1)** 28 avr. 1884, p. 2 ; **(2)** 29 avr., p. 2 ; **(3)** 30 avr., p. 2 ; **(4)** 1^{er} mai, p. 2 ; **(5)** 2 mai, p. 2 ; **(6)** 3 mai, p. 2 ; **(7)** 5 mai, p. 2 ; **(8)** 6 mai, p. 2 ; **(9)** 7 mai, p. 2 ; **(10)** 8 mai, p. 2 ; **(11)** 9 mai, p. 2 ; **(12)** 10 mai, p. 2 ; **(13)** 12 mai, p. 2 ; **(14)** 13 mai, p. 2 ; **(15)** 14 mai, p. 2 ; **(16)** 15 mai, p. 2 ; **(17)** 16 mai, p. 2 ; **(18)** 17 mai, p. 2 ; **(19)** 20 mai, p. 2 ; **(20)** 23 mai, p. 2 ; **(21)** 26 mai, p. 2 ; **(22)** 27 mai, p. 2 ; **(23)** 28 mai, p. 2 ; **(24)** 29 mai, p. 2 ; **(25)** 30 mai, p. 2 ; **(26)** 31 mai, p. 2 ; **(27)** 10 juin, p. 2 ; **(28)** 11 juin, p. 2 ; **(29)** 13 juin, p. 2 ; **(30)** 14 juin, p. 2 ; **(31)** 16 juin, p. 2 ; **(32)** 17 juin, p. 2 ; **(33)** 18 juin, p. 2 ; **(34)** 19 juin, p. 2 ; **(35)** 20 juin, p. 2 ; **(36)** 21 juin, p. 2 ; **(37)** 23 juin, p. 2 ; **(38)** 28 juin, p. 2 ; **(39)** 30 juin, p. 2 ; **(40)** 1^{er} juill., p. 2 ; **(41)** 2 juill., p. 2 ; **(42)** 3 juill., p. 2 ; **(43)** 4 juill., p. 2 ; **(44)** 5 juill., p. 2 ; **(45)** 7 juill., p. 2 ; **(46)** 8 juill., p. 2 ; **(47)** 9 juill., p. 2 ; **(48)** 11 juill., p. 2 ; **(49)** 12 juill., p. 2 ; **(50)** 14 juill., p. 2 ; **(51)** 15 juill., p. 2 ; **(52)** 16 juill., p. 2 ; **(53)** 17 juill., p. 2 ; **(54)** 18 juill., p. 2 ; **(55)** 19 juill., p. 2 ; **(56)** 21 juill., p. 2 ; **(57)** 22 juill., p. 2 ; **(58)** 24 juill., p. 2 ; **(59)** 25 juill., p. 2 ; **(60)** 26 juill., p. 2 ; **(61)** 28 juill., p. 2 ; **(62)** 29 juill., p. 2 ; **(63)** 30 juill., p. 2 ; **(64)** 31 juill., p. 2 ; **(65)** 1^{er} août, p. 2 ; **(66)** 2 août, p. 2 ; **(67)** 4 août, p. 2 ; **(68)** 5 août, p. 2 ; **(69)** 6 août, p. 2 ; **(70)** 7 août, p. 2 ; **(71)** 8 août, p. 2 ; **(72)** 9 août, p. 2 ; **(73)** 11 août, p. 2 ; **(74)** 12 août, p. 2 ; **(75)** 13 août, p. 2 ; **(76)** 14 août, p. 2 ; **(77)** 15 août, p. 2 ; **(78)** 16 août, p. 2 ; **(79)** 18 août, p. 2 ; **(80)** 19 août, p. 2 ; **(81)** 20 août, p. 2 ; **(82)** 21 août, p. 2 ; **(83)** 22 août, p. 2 ; **(84)** 23 août, p. 2 ; **(85)** 25 août, p. 2 ; **(86)** 26 août, p. 2 ; **(87)** 27 août, p. 2 ; **(88)** 28 août, p. 2 ; **(89)** 1^{er} sept., p. 2 ; **(90)** 2 sept., p. 2 ; **(91)** 3 sept., p. 2 ; **(92)** 4 sept., p. 2 ; **(93)** 5 sept., p. 2 ; **(94)** 6 sept., p. 2 ; **(95)** 8 sept., p. 2 ; **(96)** 9 sept., p. 2 ; **(97)** 10 sept., p. 2 ; **(98)** 11 sept., p. 2 ; **(99)** 12 sept., p. 2 ; **(100)** 13 sept., p. 2 ; **(101)** 15 sept., p. 2 ; **(102)** 16 sept., p. 2 ; **(103)** 17 sept., p. 2 ; **(104)** 22 sept., p. 2 ; **(105)** 24 sept., p. 2 ; **(106)** 25 sept., p. 2 ; **(107)** 26 sept., p. 2 ; **(108)** 27 sept., p. 2 ; **(109)** 29 sept., p. 2 ; **(110)** 30 sept., p. 2 ; **(111)** 1^{er} oct., p. 2 ; **(112)** 2 oct., p. 2 ; **(113)** 3 oct., p. 2 ; **(114)** 6 oct., p. 2 ; **(115)** 8 oct., p. 2 ; **(116)** 10 oct., p. 2 ; **(117)** 11 oct., p. 2 ; **(118)** 14 oct., p. 2 ; **(119)** 15 oct., p. 2 ; **(120)** 16 oct., p. 2 ; **(121)** 17 oct., p. 2 ; **(122)** 18 oct., p. 2 ; **(123)** 20 oct., p. 2 ; **(124)** 21 oct., p. 2 ; **(125)** 23 oct., p. 2 ; **(126)** 28 oct., p. 2 ; **(127)** 29 oct., p. 2 ; **(128)** 30 oct., p. 2 ; **(129)** 31 oct., p. 2 ; **(130)** 3 nov., p. 1 ; **(131)** 4 nov., p. 1 ; **(132)** 5 nov., p. 1 ; **(133)** 7 nov., p. 1 ; **(134)** 8 nov., p. 1 ; **(135)** 10 nov., p. 1 ; **(136)** 11 nov., p. 1 ; **(137)** 13 nov., p. 1 ; **(138)** 14 nov., p. 1 ; **(139)** 17 nov., p. 1 ; **(140)** 18 nov., p. 1 ; **(141)** 19 nov., p. 1 ; **(142)** 24 nov., p. 1 ; **(143)** 25 nov., p. 1 ; **(144)** 26 nov., p. 1 ; **(145)** 27 nov., p. 1 ; **(146)** 28 nov., p. 1 ; **(147)** 29 nov., p. 1 ; **(148)** 1^{er} déc., p. 1 ; **(149)** 2 déc., p. 1 ; **(150)** 3 déc., p. 1 ; **(151)** 4 déc., p. 1 ; **(152)** 5 déc., p. 1 ; **(153)** 9 déc., p. 1 ; **(154)** 10 déc., p. 1 ; **(155)** 11 déc., p. 1 ; **(156)** 12 déc., p. 1 ; **(157)** 15 déc., p. 1 ; **(158)** 16 déc., p. 1 ; **(159)** 17 déc., p. 1 ; **(160)** 18 déc., p. 1 ; **(161)** 19 déc., p. 1 ; **(162)** 20 déc., p. 1 ; **(163)** 22 déc., p. 1 ; **(164)** 23 déc., p. 1 ; **(165)** 24 déc., p. 1 ; **(166)** 26 déc., p. 1 ; **(167)** 27 déc., p. 1 ; **(168)** 29 déc., p. 1 ; **(169)** 30 déc., p. 1 ; **(170)** 31 déc., p. 1 ; **(171)** 2 janv. 1885, p. 1 ; **(172)** 3 janv., p. 1 ; **(173)** 7 janv., p. 1 ; **(174)** 8 janv., p. 1 ; **(175)** 9 janv., p. 1 ; **(176)** 10 janv., p. 1 ; **(177)** 12 janv., p. 1 ; **(178)** 13 janv., p. 1 ; **(179)** 14 janv., p. 1 ; **(180)** 15 janv., p. 1 ; **(181)** 22 janv., p. 1 ; **(182)** 23 janv., p. 1 ; **(183)** 24 janv., p. 1 ; **(184)** 29 janv., p. 1 ; **(185)** 30 janv., p. 1 ; **(186)** 31 janv., p. 1 ; **(187)** 2

févr., p. 1 ; (188) 3 févr., p. 1 ; (189) 4 févr., p. 1 ; (190) 5 févr., p. 1 ; (191) 6 févr., p. 1 ; (192) 10 févr., p. 1 ; (193) 11 févr., p. 1 ; (194) 12 févr., p. 1 ; (195) 21 févr., p. 1 ; (196) 27 févr., p. 1 ; (197) 11 mars, p. 1 ; (198) 13 mars, p. 1 ; (199) 27 mars, p. 1 ; (200) 28 mars, p. 1 ; (201) 30 mars, p. 1 ; (202) 31 mars, p. 1 ; (203) 1^{er} avr., p. 1 ; (204) 6 avr., p. 1 ; (205) 7 avr., p. 1 ; (206) 9 avr., p. 1 ; (207) 15 avr., p. 1 ; (208) 16 avr., p. 1 ; (209) 7 mai, p. 1 ; (210) 8 mai, p. 1 ; (211) 12 mai, p. 1 ; (212) 19 mai, p. 1 ; (213) 22 mai, p. 1 ; (214) 26 mai, p. 1 ; (215) 1^{er} juin, p. 1 ; (216) 10 juin, p. 1 ; (217) 8 juill., p. 1 ; (218) 9 juill., p. 1 ; (219) 13 juill., p. 1.

MONTAL, Lionel (1906) [pseud. de Lionel Groulx], « Le parler canadien », *L'Album universel*, Montréal, (1) n° 1147 (17 avr.), p. 1548 ; (2) n° 1149 (5 mai), p. 11 ; (3) n° 1150 (12 mai), p. 44 ; (4) n° 1151 (19 mai), p. 72 ; (5) n° 1152 (26 mai), p. 99 ; (6) n° 1153 (2 juin), p. 131 ; (7) n° 1154 (9 juin), p. 163 ; (8) n° 1155 (16 juin), p. 200 ; (9) n° 1156 (23 juin), p. 227 ; (10) n° 1157 (30 juin), p. 264 ; (11) n° 1159 (14 juill.), p. 323, (12) n° 1160 (21 juill.), p. 360 ; (13) n° 1161 (28 juill.), p. 395-396.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1989-1995), « Je pense donc je dis », *La Presse*, Montréal, (1) 10 sept. 1989, p. B6 ; (2) 17 sept., p. B7 ; (3) 24 sept., p. D6 ; (4) 1^{er} oct., p. B7 ; (5) 8 oct., p. B7 ; (6) 15 oct., p. A6 ; (7) 22 oct., p. B7 ; (8) 5 nov., p. B8 ; (9) 12 nov., p. B7 ; (10) 19 nov., p. A8 ; (11) 26 nov., p. A7 ; (12) 10 déc., p. B8 ; (13) 17 déc., p. B7 ; (14) 24 déc., p. D7 ; (15) 31 déc., p. B8 ; (16) 7 janv. 1990, p. D6 ; (17) 14 janv., p. B7 ; (18) 21 janv., p. A8 ; (19) 28 janv., p. A6 ; (20) 4 févr., p. B8 ; (21) 11 févr., p. A6 ; (22) 18 févr., p. B6 ; (23) 25 févr., p. D7 ; (24) 4 mars, p. D6 ; (25) 11 mars, p. D8 ; (26) 18 mars, p. A4 ; (27) 25 mars, p. A6 ; (28) 1^{er} avr., p. A6 ; (29) 8 avr., p. B7 ; (30) 15 avr., p. B8 ; (31) 22 avr., p. C9 ; (32) 29 avr., p. A6 ; (33) 6 mai, p. A8 ; (34) 13 mai, p. A8 ; (35) 20 mai, p. A8 ; (36) 27 mai, p. A8 ; (37) 3 juin, p. A6 ; (38) 10 juin, p. B8 ; (39) 17 juin, p. A5 ; (40) 24 juin, p. B8 ; (41) 1^{er} juill., p. A4 ; (42) 8 juill., p. B5 ; (43) 9 sept., p. A6 ; (44) 16 sept., p. A6 ; (45) 23 sept., p. A9 ; (46) 30 sept., p. A8 ; (47) 7 oct., p. A13 ; (48) 14 oct., p. A4 ; (49) 21 oct., p. A9 ; (50) 28 oct., p. B6 ; (51) 4 nov., p. A2 ; (52) 11 nov., p. A4 ; (53) 18 nov., p. A4 ; (54) 25 nov., p. C9 ; (55) 2 déc., p. C13 ; (56) 9 déc., p. C9 ; (57) 16 déc., p. C9 ; (58) 23 déc., p. C9 ; (59) 30 déc., p. C7 ; (60) 6 janv. 1991, p. C7 ; (61) 13 janv., p. C9 ; (62) 20 janv., p. C7 ; (63) 27 janv., p. C8 ; (64) 3 févr., p. C10 ; (65) 10 févr., p. C10 ; (66) 17 févr., p. C10 ; (67) 24 févr., p. C12 ; (68) 3 mars, p. C10 ; (69) 10 mars, p. C8 ; (70) 17 mars, p. C10 ; (71) 24 mars, p. C11 ; (72) 31 mars, p. C11 ; (73) 7 avr., p. C10 ; (74) 14 avr., p. C11 ; (75) 21 avr., p. C10 ; (76) 28 avr., p. C10 ; (77) 5 mai, p. C10 ; (78) 12 mai, p. C12 ; (79) 19 mai, p. C11 ; (80) 26 mai, p. C11 ; (81) 2 juin, p. C11 ; (82) 9 juin, p. C7 ; (83) 16 juin, p. C8 ; (84) 23 juin, p. C11 ; (85) 30 juin, p. C10 ; (86) 7 juill., p. C7 ; (87) 1^{er} sept., p. C11 ; (88) 8 sept., p. C11 ; (89) 15 sept., p. C11 ; (90) 22 sept., p. C11 ; (91) 29 sept., p. C8 ; (92) 6 oct., p. C9 ; (93) 13 oct., p. C8 ; (94) 20 oct., p. C11 ; (95) 27 oct., p. C11 ; (96) 3 nov., p. C11 ; (97) 10 nov., p. C12 ; (98) 17 nov., p. C12 ; (99) 24 nov., p. C10 ; (100) 1^{er} déc., p. C12 ; (101) 8 déc., p. C11 ; (102) 15 déc., p. C13 ; (103) 22 déc., p. C8 ; (104) 29 déc., p. C8 ; (105) 5 janv. 1992, p. C6 ; (106) 12 janv., p. C8 ; (107) 19 janv., p. C8 ; (108) 26 janv., p. C7 ; (109) 2 févr., p. C9 ; (110) 9 févr., p. C8 ; (111) 16 févr., p. C10 ; (112) 23 févr., p. C10 ; (113) 1^{er} mars, p. C10 ; (114) 8 mars, p. C11 ; (115) 15 mars, p. C8 ; (116) 22 mars, p. C8 ; (117) 29 mars, p. C9 ; (118) 5 avr., p. C8 ; (119) 12 avr., p. C10 ; (120) 19 avr., p. C8 ; (121) 26 avr., p. C10 ; (122) 3 mai, p. C11 ; (123) 10 mai, p. C8 ; (124) 17 mai, p. C8 ; (125) 24 mai, p. C9 ; (126) 31 mai, p. C8 ; (127) 7 juin, p. C10 ; (128) 14 juin, p. C9 ; (129) 21

juin, p. C10 ; (130) 28 juin, p. C9 ; (131) 5 juill., p. C6 ; (132) 13 sept., p. B12 ; (133) 20 sept., p. B13 ; (134) 27 sept., p. B13 ; (135) 4 oct., p. B11 ; (136) 11 oct., p. B9 ; (137) 18 oct., p. B12 ; (138) 25 oct., p. B11 ; (139) 1^{er} nov., p. B12 ; (140) 8 nov., p. B14 ; (141) 15 nov., p. B13 ; (142) 22 nov., p. B12 ; (143) 29 nov., p. B13 ; (144) 6 déc., p. B14 ; (145) 13 déc., p. B15 ; (146) 20 déc., p. B14 ; (147) 27 déc., p. B11 ; (148) 3 janv. 1993, p. B10 ; (149) 10 janv., p. B10 ; (150) 17 janv., p. B10 ; (151) 24 janv., p. B9 ; (152) 31 janv., p. B11 ; (153) 7 févr., p. B11 ; (154) 14 févr., p. B11 ; (155) 21 févr., p. B11 ; (156) 28 févr., p. B11 ; (157) 7 mars, p. B11 ; (158) 14 mars, p. B11 ; (159) 21 mars, p. B11 ; (160) 28 mars, p. B11 ; (161) 4 avr. p. B11 ; (162) 11 avr. p. B10 ; (163) 18 avr. p. B11 ; (164) 25 avr. p. B10 ; (165) 2 mai, p. B12 ; (166) 9 mai p. B11 ; (167) 16 mai, p. B12 ; (168) 23 mai, p. B10 ; (169) 30 mai, p. B11 ; (170) 6 juin, p. B12 ; (171) 13 juin, p. B10 ; (172) 20 juin, p. B7 ; (173) 27 juin, p. B10 ; (174) 19 sept. p. B11 ; (175) 26 sept., p. B9 ; (176) 3 oct., p. B11 ; (177) 10 oct., p. B8 ; (178) 17 oct., p. B9 ; (179) 24 oct., p. B10 ; (180) 31 oct., p. B7 ; (181) 7 nov., p. B10 ; (182) 14 nov., p. B8 ; (183) 21 nov., p. B9 ; (184) 28 nov., p. B9 ; (185) 5 déc., p. B11 ; (186) 19 déc., p. B12 ; (187) 9 janv. 1994, p. B8 ; (188) 16 janv., p. B10 ; (189) 23 janv., p. B10 ; (190) 30 janv., p. B10 ; (191) 6 févr., p. B11 ; (192) 13 févr., p. B10 ; (193) 20 févr., p. B7 ; (194) 27 févr., p. B9 ; (195) 6 mars, p. B11 ; (196) 13 mars, p. B11 ; (197) 20 mars, p. B10 ; (198) 27 mars, p. B10 ; (199) 3 avr., p. B11 ; (200) 10 avr., p. B11 ; (201) 17 avr., p. B10 ; (202) 24 avr., p. B10 ; (203) 1^{er} mai, p. B9 ; (204) 8 mai, p. B10 ; (205) 15 mai, p. B10 ; (206) 22 mai, p. B11 ; (207) 29 mai, p. B7 ; (208) 5 juin, p. B9 ; (209) 12 juin, p. B8 ; (210) 19 juin, p. B7 ; (211) 26 juin, p. B8 ; (212) 3 juill., p. B10 ; (213) 10 juill., p. B10 ; (214) 17 juill., p. B9 ; (215) 24 juill., p. B9 ; (216) 31 juill., p. B7 ; (217) 7 août, p. B7 ; (218) 9 oct., p. B11 ; (219) 16 oct., p. B9 ; (220) 23 oct., p. B10 ; (221) 30 oct., p. B10 ; (222) 6 nov., p. B8 ; (223) 13 nov., p. B10 ; (224) 20 nov., p. B13 ; (225) 27 nov., p. B11 ; (226) 4 déc., p. B10 ; (227) 11 déc., p. B12 ; (228) 18 déc., p. B15 ; (229) 8 janv. 1995, p. B10 ; (230) 15 janv., p. B9 ; (231) « Je pense, donc je dis », *La Presse*, Montréal, 22 janv. 1995, p. B9 ; (232) 29 janv., p. B9 ; (233) 12 févr., p. B8 ; (234) 19 févr., p. B8 ; (235) 26 févr., p. B10 ; (236) 5 mars, p. B12 ; (237) 12 mars, p. B11 ; (238) 19 mars, p. B11 ; (239) 26 mars, p. B12 ; (240) 2 avr., p. B10 ; (241) 9 avr., p. B9 ; (242) 16 avr., p. B9 ; (243) 23 avr., p. B9 ; (244) 30 avr., p. B10 ; (245) 7 mai, p. B11 ; (246) 14 mai, p. B9 ; (247) 21 mai, p. B8 ; (248) 4 juin, p. B10 ; (249) 11 juin, p. B9 ; (250) 18 juin, p. B9 ; (251) 25 juin, p. B9 ; (252) 2 juill., p. B7 ; (253) 9 juill., p. B10 ; (254) 16 juill., p. B8 ; (255) 23 juill., p. B8 ; (256) 30 juill., p. B8 ; (257) 6 août, p. B8 ; (258) 13 août, p. B9 ; (259) 20 août, p. B8 ; (260) 27 août, p. B9 ; (261) 3 sept., p. B9.

PARIS, Firmin (1901) [pseud. de Maxime Hudon], « Causerie philologique », *La Défense*, Chicoutimi, (1) vol. 4, n^o 7 (7 mars), p. 1 ; (2) n^o 9 (21 mars), p. 1 ; (3) n^o 11 (4 avr.), p. 1 et 4 ; (4) n^o 13 (18 avr.), p. 4 ; (5) n^o 15 (2 mai), p. 1 ; (6) n^o 17 (16 mai), p. 1 ; (7) n^o 19 (30 mai), p. 1 ; (8) n^o 21 (13 juin), p. 1 ; (9) n^o 23 (27 juin), p. 1 ; (10) n^o 25 (11 juill.), p. 1 ; (11) n^o 26 (18 juill.), p. 1.

——— (1902-1903), « Glane philologique », *La Semaine religieuse de Québec*, Québec, (1) vol. 14, n^o 35 (19 avr. 1902), p. 556-559 ; (2) n^o 38 (10 mai 1902), p. 611-615 ; (3) n^o 43 (14 juin 1902), p. 692-696 ; (4) vol. 15, n^o 3 (6 sept. 1902), p. 44-46 ; (5) n^o 9 (18 oct. 1902), p. 136-139 ; (6) n^o 41 (30 mai 1903), p. 648-650.

- POISSON, Jacques (1966-1968), « À la recherche du français », *Le Devoir*, Montréal, (1) 12 sept. 1966, p. 4 ; (2) 26 sept., p. 4 ; (3) 11 oct., p. 4 ; (4) 24 oct., p. 4 ; (5) 7 nov., p. 4 ; (6) 21 nov., p. 4 ; (7) 5 déc., p. 4 ; (8) 19 déc., p. 4 ; (9) 3 janv. 1967, p. 4 ; (10) 16 janv., p. 4 ; (11) 30 janv., p. 4 ; (12) 13 févr., p. 4 ; (13) 27 févr., p. 4 ; (14) 13 mars, p. 4 ; (15) 27 mars, p. 4 ; (16) 10 avr., p. 4 ; (17) 24 avr., p. 4 ; (18) 8 mai, p. 4 ; (19) 22 mai, p. 4 ; (20) 5 juin, p. 4 ; (21) 19 juin, p. 4 ; (22) 4 juill., p. 4 ; (23) 17 juill., p. 4 ; (24) 31 juill., p. 4 ; (25) 14 août, p. 4 ; (26) 28 août, p. 4 ; (27) 11 sept., p. 4 ; (28) 25 sept., p. 4 ; (29) 10 oct., p. 4 ; (30) 23 oct., p. 4 ; (31) 6 nov., p. 4 ; (32) 20 nov., p. 4 ; (33) 5 déc., p. 4 ; (34) 18 déc., p. 4 ; (35) 3 janv. 1968, p. 4 ; (36) 15 janv., p. 4 ; (37) 29 janv., p. 4 ; (38) 12 févr., p. 4 ; (39) 26 févr., p. 4 ; (40) 11 mars, p. 4 ; (41) 25 mars, p. 4 ; (42) 8 avr., p. 4 ; (43) 22 avr., p. 4 ; (44) 6 mai, p. 4 ; (45) 20 mai, p. 4 ; (46) 10 juin, p. 4 ; (47) 2 juill., p. 4 ; (48) 15 juill., p. 4 ; (49) 29 juill., p. 4 ; (50) 12 août, p. 4 ; (51) 26 août, p. 4 ; (52) 9 sept., p. 4 ; (53) 23 sept., p. 4.
- RINFRET, Raoul (1895), « À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous », *La Patrie*, Montréal, (1) 13 juill., p. 2 ; (2) 20 juill., p. 2 ; (3) 27 juill., p. 2 ; (4) 3 août, p. 2 ; (5) 10 août, p. 2 ; (6) 17 août, p. 2 ; (7) 24 août, p. 2 ; (8) 31 août, p. 2 ; (9) 7 sept., p. 2 ; (10) 14 sept., p. 2 ; (11) 21 sept., p. 2 ; (12) 28 sept., p. 2 ; (13) 5 oct., p. 2 ; (14) 12 oct., p. 2 ; (15) 19 oct., p. 2 ; (16) 26 oct., p. 2 ; (17) 2 nov. 1895, p. 2 ; (18) 9 nov., p. 2 ; (19) 16 nov., p. 2 ; (20) 23 nov., p. 2 ; (21) 30 nov., p. 2 ; (22) 7 déc., p. 2 ; (23) 14 déc., p. 2 ; (24) 21 déc., p. 2 ; (25) 28 déc., p. 2.
- ROULLAUD, Henri (1907-1908), « Leçons pratiques de français : rectification du vocabulaire », *La Presse*, Montréal, (1) 10 août 1907, p. 3 ; (2) 17 août, p. 3 ; (3) 24 août, p. 3 ; (4) 31 août, p. 3 ; (5) 7 sept., p. 3 ; (6) 14 sept., p. 3 ; (7) 21 sept., p. 3 ; (8) 28 sept., p. 3 ; (9) 5 oct., p. 3 ; (10) 12 oct., p. 19 ; (11) 26 oct., p. 7 ; (12) 2 nov., p. 26 ; (13) 9 nov., p. 7 ; (14) 16 nov., p. 12 ; (15) 23 nov., p. 11 ; (16) 30 nov., p. 14 ; (17) 7 déc., p. 7 ; (18) 14 déc., p. 12 ; (19) 21 déc., p. 14 ; (20) 28 déc., p. 8 ; (21) 4 janv. 1908, p. 11 ; (22) 11 janv., p. 11 ; (23) 25 janv., p. 6 ; (24) 1^{er} févr., p. 29 ; (25) 8 févr., p. 30 ; (26) 22 févr., p. 14 ; (27) 7 mars, p. 17 ; (28) 14 mars, p. 11 ; (29) 21 mars, p. 14 ; (30) 28 mars, p. 14 ; (31) 4 avr., p. 39 ; (32) 11 avr., p. 23 ; (33) 18 avr., p. 45 ; (34) 25 avr., p. 38 ; (35) 2 mai, p. 23 ; (36) 9 mai, p. 35 ; (37) 16 mai, p. 38 ; (38) 23 mai, p. 38 ; (39) 13 juin, p. 32.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA, La (1930-1945), « Corrigeons-nous ! », *Le Canada français*, Québec, trois séries de feuillets. Première série (1930-1937) [55 feuillets numérotés, non paginés, de 4 p.] : Le Comité d'étude de la Société du parler français au Canada, « Corrigeons-nous ! », *Le Canada français*, Québec, (de 1 à 4) vol. 17, n° 6 (févr. 1930) ; (5) n° 7 (mars 1930) ; (6) n° 8 (avr. 1930) ; (7) n° 9 (mai 1930) ; (8) n° 10 (juin-août 1930) ; (de 9 à 11) vol. 18, n° 4 (déc. 1930) ; (de 12 à 15) n° 7 (mars 1931) ; (de 16 à 17) vol. 19, n° 1 (sept. 1931) ; (18) n° 2 (oct. 1931) ; (19) n° 3 (nov. 1931) ; (20) n° 4 (déc. 1931) ; (21) n° 5 (janv. 1932) ; (de 22 à 23) n° 7 (mars 1932) ; (24) n° 9 (mai 1932) ; (25) n° 10 (juin-août 1932) ; (26) vol. 20, n° 1 (sept. 1932) ; (27) n° 2 (oct. 1932) ; (28) n° 6 (févr. 1933) ; (29) n° 8 (avr. 1933) ; (30) vol. 21, n° 1 (sept. 1933) ; (31) n° 2 (oct. 1933) ; (32) n° 5 (janv. 1934) ; (33) n° 6 (févr. 1934) ; (de 34 à 35) n° 8 (avr. 1934) ; (36) vol. 22, n° 2 (oct. 1934) ; (37) n° 3 (nov. 1934) ; (38) n° 4 (déc. 1934) ; (39) n° 5 (janv. 1935) ; (40) n° 6 (févr. 1935) ; (41) n° 7 (mars 1935) ; (42) n° 8 (avr. 1935) ; (43) n° 10 (juin 1935) ; (44) vol. 23, n° 2 (oct. 1935) ; (45) n° 3 (nov. 1935) ; (46) n° 4 (déc. 1935) ; (47) n° 5 (janv. 1936) ; (48) n° 7 (mars 1936) ; (49) n° 8 (avr. 1936) ; (50) n° 9

(mai 1936) ; **(51)** vol. 24, n° 1 (sept. 1936) ; **(52)** n° 2 (oct. 1936) ; **(53)** n° 3 (nov. 1936) ; **(54)** n° 4 (déc. 1936) ; **(55)** n° 8 (avr. 1937). Deuxième série (1937-1942) [85 feuillets numérotés, non paginés, de 1 à 2 p., dont seuls les 16 premiers ont été publiés] : La Société du parler français au Canada, « Corrigeons-nous », *Le Canada français*, Québec, **(1)** vol. 25, n° 3 (nov. 1937), p. 337 ; **(de 2 à 5)** n° 4 (déc. 1937), p. 445-447 ; **(de 6 à 9)** n° 5 (janv. 1938), p. 561-564 ; **(de 10 à 11)** n° 6 (févr. 1938), p. 652-653 ; **(de 12 à 16)** n° 8 (avr. 1938), p. 883-886 ; **(de 17 à 85)** Québec, [1938-1942]. Troisième série (1942-1945) [8 feuillets non numérotés, de 3 à 7 p.] : La Société du parler français au Canada, « Corrigeons-nous », *Le Canada français*, Québec, **(1)** vol. 30, n° 3 (nov. 1942), p. 228-233 ; **(2)** n° 4 (déc. 1942), p. 303-309 ; **(3)** n° 6 (févr. 1943), p. 472-475 ; **(4)** vol. 31, n° 1 (sept. 1943), p. 65-70 ; **(5)** n° 9 (mai 1944), p. 692-694 ; **(6)** vol. 32, n° 6 (févr. 1945), p. 464-470 ; **(7)** n° 8 (avr. 1945), p. 630-635 ; **(8)** n° 10 (juin 1945), p. 788-794.

TROESTLER, Hubert (1989-1993), « Ma langue, j'y tiens », *Le Réveil de Chicoutimi*, Chicoutimi, **(1)** 5 sept. 1989, p. 2A ; **(2)** 12 sept., p. 27A ; **(3)** 19 sept., p. 21A ; **(4)** 26 sept., p. 16A ; **(5)** 3 oct., p. 32A ; **(6)** 10 oct., p. 24A ; **(7)** 17 oct., p. 9A ; **(8)** 24 oct., p. 18A ; **(9)** 31 oct., p. 22A ; **(10)** 7 nov., p. 16A ; **(11)** 14 nov., p. 17A ; **(12)** 21 nov., p. 3A ; **(13)** 28 nov., p. 29A ; **(14)** 5 déc., p. 7A ; **(15)** 12 déc., p. 23A ; **(16)** 19 déc., p. 5A ; **(17)** 26 déc., p. 4A ; **(18)** 9 janv. 1990, p. 16A ; **(19)** 16 janv., p. 32A ; **(20)** 23 janv., p. 16A ; **(21)** 30 janv., p. 25A ; **(22)** 6 févr., p. 23A ; **(23)** 13 févr., p. 17A ; **(24)** 20 févr., p. 29A ; **(25)** 27 févr., p. 23A ; **(26)** 6 mars, p. 19A ; **(27)** 13 mars, p. 2A ; **(28)** 20 mars, p. 28A ; **(29)** 27 mars, p. 22A ; **(30)** 3 avr., p. 23A ; **(31)** 10 avr., p. 31A ; **(32)** 17 avr., p. 21A ; **(33)** 24 avr., p. 2A ; **(34)** 1^{er} mai, p. 28A ; **(35)** 8 mai, p. 35A ; **(36)** 15 mai, p. 6A ; **(37)** 22 mai, p. 31A ; **(38)** 5 juin, p. 25A ; **(39)** 12 juin, p. 5A ; **(40)** 19 juin, p. 1A ; **(41)** 26 juin, p. 16A ; **(42)** 3 juill., p. 10A ; **(43)** 10 juill., p. 7A ; **(44)** 17 juill., p. 7A ; **(45)** 24 juill., p. 18A ; **(46)** 31 juill., p. 15A ; **(47)** 7 août, p. 4A ; **(48)** 14 août, p. 6A ; **(49)** 21 août, p. 27A ; **(50)** 28 août, p. 16A ; **(51)** 4 sept., p. 4A ; **(52)** 11 sept., p. 5A ; **(53)** 18 sept., p. 18A ; **(54)** 25 sept., p. 19A ; **(55)** 2 oct., p. 22A ; **(56)** 9 oct., p. 13A ; **(57)** 16 oct., p. 31A ; **(58)** 23 oct., p. 2A ; **(59)** 30 oct., p. 17A ; **(60)** 6 nov., p. 19A ; **(61)** 13 nov., p. 8A ; **(62)** 20 nov., p. 18A ; **(63)** 27 nov., p. 18A ; **(64)** 4 déc., p. 25A ; **(65)** 11 déc., p. 26A ; **(66)** 18 déc., p. 5A ; **(67)** 23 déc., p. 15A ; **(68)** 8 janv. 1991, p. 20A ; **(69)** 15 janv., p. 17A ; **(70)** 22 janv., p. 2A ; **(71)** 29 janv., p. 4A ; **(72)** 5 févr., p. 22A ; **(73)** 12 févr., p. 18A ; **(74)** 19 févr., p. 13A ; **(75)** 26 févr., p. 20A ; **(76)** 5 mars, p. 14A ; **(77)** 12 mars, p. 16A ; **(78)** 19 mars, p. 16A ; **(79)** 26 mars, p. 21A ; **(80)** 2 avr., p. 21A ; **(81)** 9 avr., p. 20A ; **(82)** 16 avr., p. 19A ; **(83)** 23 avr., p. 16A ; **(84)** 30 avr., p. 3A ; **(85)** 7 mai, p. 24A ; **(86)** 14 mai, p. 19A ; **(87)** 21 mai, p. 21A ; **(88)** 28 mai, p. 3A ; **(89)** 4 juin, p. 24A ; **(90)** 11 juin, p. 20A ; **(91)** 18 juin, p. 6A ; **(92)** 25 juin, p. 18A ; **(93)** 2 juill., p. 16A ; **(94)** 9 juill., p. 22A ; **(95)** 16 juill., p. 14A ; **(96)** 23 juill., p. 6A ; **(97)** 30 juill., p. 3A ; **(98)** 6 août, p. 5A ; **(99)** 13 août, p. 18A ; **(100)** 20 août, p. 14A ; **(101)** 27 août, p. 14A ; **(102)** 3 sept., p. 3A ; **(103)** 10 sept., p. 7A ; **(104)** 17 sept., p. 19A ; **(105)** 24 sept., p. 7A ; **(106)** 1^{er} oct., p. 5A ; **(107)** 8 oct., p. 6A ; **(108)** 15 oct., p. 22A ; **(109)** 22 oct., p. 18A ; **(110)** 29 oct., p. 25A ; **(111)** 5 nov., p. 3A ; **(112)** 12 nov., p. 3A ; **(113)** 19 nov., p. 16A ; **(114)** 26 nov., p. 18A ; **(115)** 3 déc., p. 3A ; **(116)** 10 déc., p. 20A ; **(117)** 17 déc., p. 22A ; **(118)** 23 déc., p. 4A ; **(119)** 7 janv. 1992, p. 16A ; **(120)** 14 janv., p. 12A ; **(121)** 21 janv., p. 24A ; **(122)** 28 janv., p. 20A ; **(123)** 4 févr., p. 18A ; **(124)** 11 févr., p. 15A ; **(125)** 18 févr., p. 11A ; **(126)** 25 févr., p. 15A ; **(127)** 3 mars, p. 4A ; **(128)** 10 mars, p. 4A ; **(129)** 17 mars, p. 8A ; **(130)** 24 mars, p. 16A ; **(131)** 31 mars, p. 18A ; **(132)**

7 avr., p. 17A ; (133) 14 avr., . 25A ; (134) 21 avr., p. 19A ; (135) 28 avr., p. 14A ; (136) 12 mai, 17A ; (137) 26 mai, p. 3A ; (138) 2 juin, p. 15A ; (139) 9 juin, p. 3A ; (140) 16 juin, p. 22A ; (141) 23 juin, p. 19A ; (142) 30 juin, p. 14A ; (143) 7 juill., p. 5A ; (144) 14 juill., p. 10A ; (145) 18 août, p. 20A ; (146) 25 août, p. 14A ; (147) 15 sept., p. 16A ; (148) 22 sept., p. 22A ; (149) 29 sept., p. 17A ; (150) 6 oct., p. 16A ; (151) 13 oct., p. 28A ; (152) 20 oct., p. 10A ; (153) 27 oct., p. 26A ; (154) 3 nov., p. 16A ; (155) 10 nov., p. 22A ; (156) 17 nov., p. 19A ; (157) 24 nov., p. 14A ; (158) 1^{er} déc., p. 18A ; (159) 8 déc., p. 26A ; (160) 13 déc., p. 52A ; (161) 20 déc., p. 19A ; (162) 10 janv. 1993, p. 12A ; (163) 17 janv., p. 16A.

— (1995), « Le français quotidien », *Le Quotidien*, Chicoutimi, (1) 13 mars, p. 6 ; (2) 20 mars, p. 10 ; (3) 27 mars, p. 13 ; (4) 3 avr., p. 10 ; (5) 10 avr., p. 14 ; (6) 18 avr., p. 7 ; (7) 24 avr., p. 16 ; (8) 1^{er} mai, p. 9 ; (9) 8 mai, p. 9 ; (10) 23 mai, p. 7 ; (11) 29 mai, p. 11 ; (12) 5 juin, p. 16 ; (13) 12 juin, p. 10 ; (14) 19 juin, p. 6 ; (15) 26 juin, p. 9 ; (16) 3 juill., p. 9 ; (17) 10 juill., p. 5 ; (18) 17 juill., p. 10 ; (19) 24 juill., p. 10 ; (20) 31 juill., p. 11 ; (21) 14 août, p. 13 ; (22) 21 août, p. 5 ; (23) 28 août, p. 5 ; (24) 5 sept., p. 10 ; (25) 11 sept., p. 7 ; (26) 18 sept., p. 9 ; (27) 25 sept., p. 14 ; (28) 2 oct., p. 18 ; (29) 10 oct., p. 14 ; (30) 16 oct., p. 13 ; (31) 23 oct., p. 5 ; (32) 30 oct., p. 7 ; (33) 6 nov., p. 10 ; (34) 13 nov., p. 20 ; (35) 20 nov., p. 11 ; (36) 27 nov., p. 5 ; (37) 4 déc., p. 6 ; (38) 11 déc., p. 5 ; (39) 18 déc., p. 10.

VIEN, Margaret (1995-1996), « Le français quotidien », *Le Quotidien*, Chicoutimi, (1) 26 déc. 1995, p. 17 ; (2) 3 janv. 1996, p. 9 ; (3) 8 janv., p. 6 ; (4) 15 janv., p. 7 ; (5) 22 janv., p. 10 ; (6) 29 janv., p. 5 ; (7) 5 févr., p. 9 ; (8) 12 févr., p. 7 ; (9) 19 févr., p. 11 ; (10) 26 févr., p. 5 ; (11) 4 mars, p. 10 ; (12) 11 mars, p. 14 ; (13) 18 mars, p. 13 ; (14) 25 mars, p. 7 ; (15) 1^{er} avr., p. 6 ; (16) 9 avr., p. 7 ; (17) 15 avr., p. 11 ; (18) 22 avr., p. 5 ; (19) 29 avr., p. 6 ; (20) 6 mai, p. 10 ; (21) 13 mai, p. 5 ; (22) 21 mai, p. 7 ; (23) 27 mai, p. 10 ; (24) 3 juin, p. 16 ; (25) 10 juin, p. 7 ; (26) 17 juin, p. 5 ; (27) 25 juin, p. 7 ; (28) 2 juill., p. 11 ; (29) 8 juill., p. 5 ; (30) 15 juill., p. 6 ; (31) 22 juill., p. 7 ; (32) 29 juill., p. 11 ; (33) 5 août, p. 5 ; (34) 19 août, p. 5 ; (35) 26 août, p. 5 ; (36) 3 sept., p. 7 ; (37) 9 sept., p. 7 ; (38) 16 sept., p. 7 ; (39) 23 sept., p. 5 ; (40) 30 sept., p. 5 ; (41) 7 oct., p. 5 ; (42) 15 oct., p. 7 ; (43) 21 oct., p. 10 ; (44) 28 oct., p. 5 ; (45) 4 nov., p. 5 ; (46) 11 nov., p. 7.

B. SOURCES CITÉES

Académie 1694 : *Le dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Jean Baptiste Coignard, 1694, 2 vol.

Académie 1740 : *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Jean Baptiste Coignard, 1740, 2 vol. [3^e éd. ; 1^{re} éd., 1694.]

Académie 1835 : ACADÉMIE FRANÇAISE (1835), *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, P. Dupont, 2 vol. [6^e éd. ; 1^{re} éd., 1694.]

Académie 1878 : ACADÉMIE FRANÇAISE (1878), *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Librairie de Firmin-Didot et Cie, 2 vol. [7^e éd. ; 1^{re} éd., 1694.]

Académie 1932 : ACADÉMIE FRANÇAISE (1932-1935), *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Librairie Hachette, 2 vol. [8^e éd. ; 1^{re} éd., 1694.]

- ADAM, Jean-Michel (1990), *Éléments de linguistique textuelle : théorie et pratique de l'analyse textuelle*, Liège, Pierre Mardaga (« Philosophie et langage »), 265 p.
- (1993), *La description*, Paris, Presses Universitaires de France (« Que sais-je ?, 2783), 127 p.)
- ADAMOÛ, Evangelia (2002), « De la stabilité de l'Imaginaire Linguistique », *Langage & société*, Paris, n° 99 (mars), p. 77-95.
- (2003), « Le rôle de l'imaginaire linguistique dans la néologie scientifique à base grecque en français », *La linguistique*, Paris, vol. 39, fasc. 1, p. 97-108.
- ALÉONG, Stanley (1981), « Discours nationalistes et purisme linguistique au Québec », *Culture*, London (Ontario), vol. 1, n° 2, p. 31-41.
- AMOSSY, Ruth (1991), *Les idées reçues : sémiologie du stéréotype*, Paris, Nathan (« Texte à l'œuvre »), 215 p.
- (2000), *L'argumentation dans le discours : discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan (« Fac. Linguistique »), 246 p.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, Marianne DOURY, et Sandrine REBOUL-TOURÉ (éd.) (2003), *Parler des mots : le fait autonymique en discours*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 383 p.
- AYRES-BENNETT, Wendy (2004), « De Vaugelas à nos jours : comment définir le genre des remarques sur la langue française ? », dans Philippe Caron (éd.), avec le concours de Cécile Morana, *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (« La licorne, 70 »), p. 19-33.
- BARBAUD, Philippe (1987), *Le français sans façon : chroniques de langage*, LaSalle, Hurtubise HMH, 184 p.
- (1997), « La diglossie québécoise », dans Marta Dvorak (dir.), *Canada et bilinguisme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (« Plurial, 7 »), p. 65-82.
- (1998a), « Dissidence du français québécois et évolution dialectale », *Revue québécoise de linguistique*, Montréal, vol. 26, n° 2 (*Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales. Actes du colloque organisé par le Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL) de l'Université Laval et le Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) de l'Université de Moncton, tenu à l'Université Laval le 11 mai 1998 dans le cadre du 66^e Congrès de l'ACFAS, sous la dir. de Claude Verreault et Louis Mercier avec la participation de Denis Dumas*), p. 107-128.
- (1998b), « Tendances lourdes du français québécois », dans Patrice Brasseur (éd.), *Français d'Amérique : variation, créolisation, normalisation. Actes du colloque « Les français d'Amérique en situation minoritaire » (Université d'Avignon, 8-11 octobre 1996)*, Avignon, Centre d'études canadiennes – Université d'Avignon, p. 17-36.
- BARBEAU, Victor, et André FORTIER (1974), *Dictionnaire bibliographique du Canada français*, Montréal, Académie canadienne-française, 246 p.
- BARDIN, Laurence (1993), *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France (« Psychologie, 69 »), 291 p. [7^e éd. ; 1^{re} éd., 1977.]

- BAUVOIS, Cécile (1997a), « Marché linguistique », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique : concepts de base*, [Liège], Pierre Mardaga (« Psychologie et sciences humaines, 218 »), p. 203-206.
- (1997b), « Prestige apparent vs prestige latent », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique : concepts de base*, [Liège], Pierre Mardaga (« Psychologie et sciences humaines, 218 »), p. 235-236.
- BEAUDRY, Pierre (1965-1971), « Chronique du mot juste », *Assurances*, Montréal, 33^e année, n^o 1 (avr. 1965) – 39^e année, n^o 2 (juill. 1971). [Chronique de langage composée de 19 billets.]
- (1972-1979), « Les maux de notre langue », *La Presse*, Montréal, 18 déc. 1972 – 16 juin 1979. [Chronique de langage composée de 1 281 billets.]
- BEAUJOT, Jean-Pierre (1982), « Les statues de neige ou contribution au portrait du parfait petit défenseur de la langue française », *Langue française*, Paris, n^o 54 (mai : *Langue maternelle et communauté linguistique*, sous la dir. d'Émile Genouvrier et Nicole Gueunier), p. 40-55.
- BAUVOIS, Jean-Léon, et Rodolphe GHIGLIONE (1981), *L'homme et son langage : attitudes et enjeux sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France (« Psychologie d'aujourd'hui »), 277 p.
- BÉGUIN, Louis-Paul (1976), « Un genre littéraire : la chronique de langue », *Le Devoir*, Montréal, 18 sept., p. 13-14.
- (1972-1974), « Le mot du jour », *Le Nouvelliste*, Trois-Rivières, 10 janv. 1972 – 23 mars 1974. [Chronique de langage composée de 380 billets.]
- (1977), *Un homme et son langage*, Montréal, Éditions de l'Aurore (« Connaissance des pays québécois. Littérature »), 287 p.
- (1978), *Problèmes de langage au Québec et ailleurs*, Montréal, Éditions de l'Aurore (« Connaissance des pays québécois. Littérature »), 259 p.
- BENIAMINO, Michel (1997), « Diglossie », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique : concepts de base*, [Liège], Pierre Mardaga (« Psychologie et sciences humaines, 218 »), p. 125-129.
- BERTRAND, Guy (1999), *400 capsules linguistiques*, [Montréal] – Outremont, Première chaîne de Radio-Canada – Lanctôt Éditeur, 195 p.
- (2006), *400 capsules linguistiques II*, Montréal, Lanctôt Éditeur – Première chaîne de Radio-Canada, 269 p.
- Bescherelle 1880 : BESCHERELLE (aîné) (1880), *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, Paris, Garnier Frères libraires-éditeurs, 2 vol. [18^e éd. ; 1^{re} éd., 1843.]
- BLAIS, Suzelle (1985), « L'évolution du terme *canadien* au cours des siècles », *Québec français*, Québec, n^o 60 (déc.), p. 19-20.
- BLANCHARD, Étienne (1914-1949), *Dictionnaire de bon langage*, Paris, Librairie Vic et Amat, 1914, 316 p. ; Montréal, Librairie Beauchemin, 1915, 349 p. ; *Dictionnaire du bon*

- langage*, Montréal, Imprimerie La Salle, 1919, 256 p. ; Montréal, Les Frères des Écoles Chrétiennes, 1927, 281 p. ; *Bon langage*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1928, 288 p. ; *Dictionnaire du bon langage*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1931, 288 p. ; Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1940, 288 p. ; Montréal, Les Frères des Écoles Chrétiennes, 1949, 318 p.
- BOTTEQUIN, Armand (1937), *Le français contemporain : incorrections, difficultés, illogismes ou le bon usage du français d'aujourd'hui*, Bruxelles, Office de publicité, 287 p.
- BOUCHARD, Chantal (1988), « De la “langue du Grand Siècle” à la “langue humiliée” : les Canadiens français et la langue populaire, 1879-1970 », *Recherches sociographiques*, Québec, vol. 29, n° 1, p. 7-21.
- (1989), « Une obsession nationale : l’anglicisme », *Recherches sociographiques*, Québec, vol. 30, n° 1 (janv.-avr.), p. 67-90.
- (1990), « Contes et légendes du Canada français : le mythe du French Canadian Patois, 1862-1970 », *Bulletin de l’ACLA (Association canadienne de linguistique appliquée)*, Montréal, vol. 12, n° 1 (printemps : *Culture et contextes*), p. 35-49.
- (1998), *La langue et le nombril : histoire d’une obsession québécoise*, [Montréal], Fides (« Nouvelles études québécoises »), 303 p. [Nouv. éd. mise à jour : 2002, parue sous le titre de *La langue et le nombril : une histoire sociolinguistique du Québec*, [Montréal], Fides (« Nouvelles études québécoises »), 298 p.]
- (2002), « L’histoire de la norme au Québec (1817-1970) : les relais du métadiscours », dans Pierre Bouchard et Monique C. Cormier (dir.), *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques. Actes du colloque tenu les 14 et 15 mai 2001 à l’Université de Sherbrooke dans le cadre du 69^e Congrès de l’Acfas*, [Montréal], Office de la langue française (« Langues et sociétés, 39 »), p. 25-31.
- (2005), « La question de la qualité de la langue aujourd’hui », dans Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault (dir.), *Le français au Québec : les nouveaux défis*, Québec – Montréal, Fides – Conseil supérieur de la langue française, p. 387-397.
- BOUHOURS, Dominique (1676), *Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, xviii-616 p. [2^e éd. ; 1^{re} éd., 1675.]
- BOULANGER, Jean-Claude (1985), « À propos du concept de “régionalisme” », dans Anne Nicolas (éd.), *Lexique et institutions*, [Lille], Presses Universitaires de Lille (« Lexique, 3 »), p. 125-146.
- BOURGEOIS, Annemie (1981), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans La Libre Belgique, Le Soir et Le Journal des Tribunaux (1963-1964-1965)*, Leuven, mémoire de licence, Katholieke Universiteit Leuven, 2 vol.
- BPFC : *Bulletin du parler français au Canada*, publié par la Société du parler français au Canada, Québec, vol. 1-12, 1902-1914 ; *Le parler français : bulletin de la Société du parler français au Canada*, vol. 13-16, 1914-1918. [Devient *Le Canada français*, 2^e série ; voir CF.]

- BRANCA-ROSOFF, Sonia (1996), « Les imaginaires des langues », dans Henri Boyer (dir.), *Sociolinguistique : territoire et objets*, Lausanne, Delachaux et Niestlé (« Actualités en sciences sociales »), p. 79-114.
- (2002), « Quelques notes sur les représentations du français normé », *Travaux de linguistique*, Paris, n° 7 (mai : *Imaginaire linguistique*, sous la dir. d'Anne-Marie Houdebine, avec la collab. de Cécile Canut), p. 123-132. [2^e éd. revue et corrigée par Anne-Marie Houdebine et Rafaële Cosson ; 1^{re} éd., 1996.]
- BRUNOT, Ferdinand (1922), *La pensée et la langue : méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson, xxxxi-954 p.
- BRUNOT, Ferdinand, et Charles BRUNEAU (1949), *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson & Cie, xxxvii-641 p. [3^e éd. ; 1^{re} éd., 1933.]
- BUIES, Arthur (1888), *Anglicismes et canadianismes*, Québec, Typographie de C. Darveau, 106 p.
- BURQUE, François-Xavier (1902a), « À propos de “cheniquer” », *La Semaine religieuse de Québec*, Québec, vol. 15, n° 5, 20 sept., p. 73-74.
- (1902b), « Dernier mot à M. Firmin Paris au sujet de *Cheniquer* », *La Semaine religieuse de Québec*, Québec, vol. 15, n° 14, 22 nov., p. 213-216.
- (1902c), « Lettre ouverte à M. Firmin Paris à propos de “cheniquer” », *La Semaine religieuse de Québec*, Québec, vol. 15, n° 10, 25 oct., p. 147-150.
- (1903), « Cheniquer », *La Semaine religieuse de Québec*, Québec, vol. 15, n° 33, 4 avr., p. 523-525.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, et Pierre Martel (2008), « Le système de marques d'usage et de marques normatives dans le dictionnaire du français de l'Équipe FRANQUS », dans Monique C. Cormier et Jean-Claude Boulanger (dir.), *Les dictionnaires de la langue française au Québec : de la Nouvelle-France à aujourd'hui*, [Montréal], Presses de l'Université de Montréal (« Paramètres »), p. 387-410.
- CALVET, Louis-Jean (1998), « L'insécurité linguistique et les situations africaines », dans Louis-Jean Calvet et Marie-Louise Moreau (éd.), *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, Cirelfa (Agence de la francophonie) – Didier Érudition (« Langues et développement »), p. 7-38.
- CANUT, Cécile (1998a), « Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique : quelles notions pour quelles réalités ? », dans Cécile Canut (éd.), *Imaginaires linguistiques en Afrique. Actes du colloque de l'Inalco Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique : quelles notions pour quelles réalités ?, 9 novembre 1996*, Paris, L'Harmattan (« Études Africaines »), p. 11-16.
- (1998b), « Entre analyse de contenu et analyse de discours : bilan des discussions et propositions », dans Cécile Canut (éd.), *Imaginaires linguistiques en Afrique. Actes du colloque de l'Inalco Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique. Quelles notions pour quelles réalités ?, 9 novembre 1996*, Paris, L'Harmattan (« Bibliothèque des Études Africaines »), p. 147-159.

- (éd.) (1998c), *Imaginaires linguistiques en Afrique. Actes du colloque de l'Inalco* Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique : quelles notions pour quelles réalités ?, 9 novembre 1996, Paris, L'Harmattan (« Études Africaines »), 173 p.
- (1998d), « Pour une analyse des productions épilinguistiques », *Cahiers de praxématique*, Montpellier, n° 31 (*Linguistique et représentation(s)*), p. 69-90.
- (2002), « Acquisition, production et Imaginaire linguistique des familles plurilingues à Bamako (Mali) », *Travaux de linguistique*, Paris, n° 7 (mai : *Imaginaire linguistique*, sous la dir. d'Anne-Marie Houdebine, avec la collab. de Cécile Canut), p. 59-68 et 171-173, et p. 171-173. [2^e éd. revue et corrigée par Anne-Marie Houdebine et Rafaële Cosson ; 1^{re} éd., 1996.]
- CAPUT, Jean-Pol (1972-1975), *La langue française : histoire d'une institution*, Paris, Librairie Larousse (« Collection L »), 2 vol.
- CARBONNEAU, Hector (1972), *Vocabulaire général (glossaire anglais-français)*, Ottawa, Centre de terminologie (« Bulletin de terminologie, 147 »), 7 vol.
- CARON-LECLERC, Marie-France (1998), *Les témoignages anciens sur le français du Canada (du XVII^e au XIX^e siècle) : édition critique et analyse*, Québec, thèse de doctorat, Université Laval, 3 tomes.
- CARRIER, Alfred (1942-1946), « Questions de français », *Le Procès du Saguenay*, Chicoutimi, 24 sept. 1942 – 12 déc. 1946. [Chronique de langage composée de 188 billets.]
- CATHERINE, Robert (1967), *Le style administratif*, Paris, A. Michel, 187 p.
- CELLARD, Jacques (1983), « Les chroniques de langage », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec – Paris, Conseil de la langue française – Le Robert (« L'ordre des mots »), p. 651-666.
- CF : *Le Canada français*, Québec, Université Laval, 2^e série, vol. 1-33, 1918-1946. [Remplace le (*Bulletin du parler français*).]
- CHAMBERLAND, Roger (1980), « Zigzags autour de nos parlers, chroniques de Louis-Philippe Geoffrion », dans Maurice Lemire (dir.), avec la collab. de Gilles Dorion, André Gaulin et Alonzo Le Blanc, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 2 (1900-1939), Montréal, Fides, p. 1179-1180.
- CHANTAL, René de (1956), *Chroniques de français*, [Ottawa], Éditions de l'Université d'Ottawa (« Les publications sériées de l'Université d'Ottawa, 49 »), xv-272 p.
- CHARAUDEAU, Patrick, et Dominique MAINGUENEAU (2002), avec la collab. de Jean-Michel Adam, Simone Bonnafous, Josiane Boutet, Sonia Branca-Rosoff, Catherine Kerbrat-Orecchioni, Sophie Moirand, Christian Plantin, et autres, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, 661 p.
- CHARNET, Chantal (1998), « Accéder à l'imaginaire de l'autre ? À la quête de l'imaginaire : propositions méthodologiques », dans Cécile Canut (éd.), *Imaginaires linguistiques en Afrique. Actes du colloque de l'Inalco* Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique. Quelles notions pour quelles réalités ?, 9 novembre 1996, Paris, L'Harmattan (« Bibliothèque des Études Africaines »), p. 39-46.

- CHOUINARD, Ephrem (1912), *Le parler français à Québec. Conférence donnée sous les auspices du Conseil n° 446 des Chevaliers de Colomb de Québec, le 10 avril 1912*, Québec, Laflamme & Proulx, 48 p.
- ChroQué : VERREAULT, Claude, et Louis MERCIER [En ligne], avec la collab. de Thomas Lavoie, *Chroniques québécoises de langage : base de données textuelles*, Québec, Université Laval. [www.lexique.ulaval.ca ; adapté pour le web par Jean-François McNeil.]
- CLAPIN, Sylva (1894), *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français*, Montréal – Boston, C. O. Beauchemin & Fils – Sylva Clapin, xlvii-388 p. [Reproduction en fac-similé : *Glossaire franco-canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e section : Lexicologie et lexicographie, 2 »), 1974.]
- CLAS, André (dir.) (1975-1976), avec la collab. de Paul Daoust et Claude Durand et la participation de Ginette Giroux-McGee, *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans la presse au Canada*, vol. 1 (1950-1970), Montréal, Université de Montréal – Département de linguistique et de philologie (« Observatoire du français moderne et contemporain »), [1975], xxix-466 p. ; vol. 2 (1879-1949), Montréal, Université de Montréal – Département de linguistique et de philologie (« Observatoire du français moderne et contemporain. Matériaux pour l'étude du français au Canada »), 1976, xxxvii-1007 p.
- COHEN, Marcel (1967), *Histoire d'une langue : le français (des lointaines origines à nos jours)*, Paris, Éditions sociales, 513 p. [3^e éd., revue et mise à jour ; 1^{re} éd., 1947.]
- COLIN, Jean-Paul (1990), « Le dictionnaire de difficultés », dans Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (éd.), *Dictionnaires : encyclopédie internationale de lexicographie*, Berlin – New York, Walter de Gruyter, vol. 2, p. 1210-1217.
- COLLINOT, André, et Francine MAZIÈRE (1997), *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, Presses Universitaires de France (« Linguistique nouvelle »), 226 p.
- COLPRON, Gilles (1970), *Les anglicismes au Québec : répertoire classifié*, Montréal, Librairie Beauchemin, 247 p.
- COMITÉ D'ÉTUDE DES TERMES DE MÉDECINE (1969), avec la collab. de l'Office de la langue française, *Glossaire des termes pharmaceutiques*, [Montréal], Laboratoires Ayerst, 55 p.
- CORBEIL, Jean-Claude (1986), « Le régionalisme lexical : un cas privilégié de variation linguistique », dans Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (éd.), *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives. Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e section : Lexicologie et lexicographie, 8 »), p. 55-65.
- (2003), « Préface », dans Marie-Éva de Villers, *Multidictionnaire de la langue française*, Montréal, Québec Amérique (« Langue et culture »), p. xi-xii.
- (2007), *L'embaras des langues : origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec Amérique, 548 p.

- CORMIER, Monique C., et Aline FRANCŒUR (2002), « Un siècle de lexicographie au Québec : morceaux choisis », *International journal of lexicography*, Oxford, vol. 15, n° 1 (mars : *Les dictionnaires de langue française : tradition et innovation*, sous la dir. de Jean Pruvost), p. 55-73.
- CÔTÉ, Nancy (1996), « Le français québécois dans les chroniques de langage de l'abbé Narcisse Degagné », dans Julie Laberge et Robert Vézina (dir.), *Actes des 10^e Journées de linguistique (1996)*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique (« B-207 »), p. 67-71.
- (1999), *Le français québécois dans les « Questions de français » de l'abbé Narcisse Degagné publiées dans le Progrès du Saguenay entre 1927 et 1940*, Chicoutimi, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi, iv-178 p.
- DAGENAIS, Gérard (1959-1960), *Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler*, Montréal, Cercle du livre de France, 6 vol.
- (1965-1966), « Comment dites-vous ? », *La Patrie*, Montréal, 5 août 1965 – 8 mai 1966. [Chronique de langage composée de 39 billets.]
- (1966), *Des mots et des phrases pour mieux parler*, Montréal, Éditions du jour (« 49 et 52 »), 2 vol.
- (1967a), *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Québec, Pédagogia, xv-679 p.
- (1967b), *Nos écrivains et le français*, Montréal, Éditions du Jour (« Les Idées du Jour, D-26 »), 109 p.
- (1971-1973), « Pour un Québec français associé à un Canada bilingue », *Allô Police*, Montréal, 11 juill. 1971 – 28 janv. 1973. [Chronique de langage composée de 73 billets.]
- DAOUST, Paul [1974], *Vues et aperçus sur le français au Canada*, Montréal, Université de Montréal – Département de linguistique et philologie (« Observatoire du français moderne et contemporain. Matériaux pour l'étude du français au Canada »), vii-115 p.
- (1983), *Les jugements sur le joul (1959-1975) à la lumière de la linguistique et de la sociolinguistique*, Montréal, thèse de doctorat, Université de Montréal, ix-260 p.
- (2000), « Les chroniques sur la langue », dans Michel Plourde (dir.), avec la collab. de Hélène Duval et Pierre Georgeault, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal – Québec, Fides – Publications du Québec (« Conseil de la langue française »), p. 200.
- DARBELNET, Jean (1976), *Le français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Travaux du Centre international de recherche sur le bilinguisme, section A : Études, 8 »), 146 p.
- DARMESTER, Arsène (1890), « Traité de la formation de la langue française », dans Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter, avec le concours d'Antoine Thomas, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, vol. 1, p. 1-300.
- DAVIAULT, Pierre (1941), *Traduction... : notes de traduction. Troisième série*, Montréal, Éditions de l'A. C.-F. (« Documents linguistiques »), 241 p.

- DE COSTER, Nadine (1981), *Chroniques de langage publiées dans les journaux et périodiques belges de 1969 à 1971*, Leuven, mémoire de licence, Katholieke Universiteit Leuven, 2 vol.
- DELAHAYE, Victor (1901), *Dictionnaire de la prononciation moderne de la langue française*, Montréal, Beauchemin, 708 p.
- DELISLE, Jean (1990), *Les alchimistes des langues : la Société des traducteurs du Québec, 1940-1990*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, xliii-446 p.
- DEPREZ, Kas, et Yves PERSOONS (1987), « Attitude », dans Ulrich Ammon, Norbert Dittmar et Klaus J. Mattheier (éd.), *Sociolinguistics : an international handbook of the science of language and society*, vol. 1, Berlin – New York, Walter de Gruyter (« Handbücher zur Sprach- und Kommunikationswissenschaft »), p. 125-132.
- DEROO, Anny (1981), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans La Libre Belgique, Le Soir, Le Journal des Tribunaux et La Cité (1972-1973-1974)*, Leuven, mémoire de licence, Katholieke Universiteit Leuven, 2 vol.
- DESCHANEL, Émile Auguste Étienne (1898), *Les déformations de la langue française*, Paris, Calmann-Lévy, 294 p.
- DFP : *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique*, édition établie sous la responsabilité de A. E. Shiaty avec la collab. de Pierre Auger et Normand Beauchemin, Montréal, Centre Éducatif et Culturel inc., 1988, xxiv-1856 p. [Rédacteur principal : Claude Poirier, avec le concours de Louis Mercier et de Claude Verreault.]
- DG : HATZFELD, Adolphe, et Arsène DARMESTETER (1890-1900), avec le concours d'Antoine Thomas, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 2 vol.
- DIONNE, Narcisse-Eutrope (1909), *Le parler populaire des Canadiens français ou Lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises*, Québec, Laflamme & Proulx imprimeurs, xxiv-671 p. [Reproduction en fac-similé : *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e section : Lexicologie et lexicographie, 3 »), 1974.]
- DOISE, Willem (1985), « Les représentations sociales », dans Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France (« Sociologie d'aujourd'hui »), p. 240-258. [5^e éd. ; 1^{re} éd., 1989.]
- DQF : MENEY, Lionel, *Dictionnaire québécois français : pour mieux se comprendre entre francophones*, Montréal, Guérin, 1999, xxxiv-1884 p.
- DUBOIS, Jean, et Claude DUBOIS (1971), *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Librairie Larousse (« Langue et langage »), 224 p.
- DUBOIS, Jean, Mathée GIACOMO, Louis GUESPIN, Christiane MARCELLESI, Jean-Baptiste MARCELLESI, et Jean-Pierre MÉVEL (2001), *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, lx-514 p. [1^{re} éd., 1994.]
- DU CANGE, Charles Du Fresne (1879), *Glossaire françois faisant suite au « Glossarium mediae et infimae latinitatis »*, Niort, Imprimerie de L. Favre, 2 vol.

- DULONG, Gaston (1966), *Bibliographie linguistique du Canada français*, Québec – Paris, Presses de l'Université Laval – Librairie C. Klincksieck (« Bibliothèque française et romane, Série E : langue et littérature françaises au Canada, 1 »), xxxii-166 p.
- DUNN, Oscar (1880a), *Glossaire franco-canadien et vocabulaire des locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, xxvi-199 p. [Reproduction en fac-similé : *Glossaire franco-canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e section : Lexicologie et lexicographie, 4 »), 1976.]
- (1880b), « Préface » dans Oscar Dunn, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire des locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, p. xiii-xxv. [Reproduction en fac-similé : *Glossaire franco-canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e section : Lexicologie et lexicographie, 4 »), 1976.]
- DU WÉS, Giles (1532), *An introductorie for to lerne, to rede, to pronounce and to speke Frenche trewly, compyled for... Marye of Englande, doughter to our most gracious soverayne lorde kynge Henry the eyght*, Londres, H. Smyth, non paginé.
- ÉTIENNE, Henri (1578), *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps. De plusieurs nouveautez qui ont accompagné ceste nouveauté de langage. De quelques courtisanismes modernes, et de quelques singularitez courtisanesques*, Genève, Slakine, 30-623 p.
- Eureka.cc* [En ligne], Outremont, CEDROM-SNI, 2000→. [www.biblio.eureka.cc ; banque de données électronique contenant des quotidiens, des hebdomadaires et des mensuels canadiens (français et anglais) et francophones européens ; site consulté le 1^{er} octobre 2007.]
- FAUCHET, Claude (1581), *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, ryme et romans, plus les noms et sommaires des œuvres de CXXVII poètes françois, vivans avant l'an M. CCC*, Paris, M. Patisson, 209 p.
- FISHBEIN, Martin, et Icek AJZEN (1975), *Belief, attitude, intention and behavior : an introduction to theory and research*, Reading (Massachusetts), Addison Wesley (« Addison Wesley series in social psychology »), xi-578 p.
- FODOR, Ferenc (1999), *Dynamique des imaginaires linguistiques dans la construction des langues nationales européennes : le cas du français et du hongrois*, Paris, thèse de doctorat, Université de Paris V, 2 vol.
- (2002a), « Antoine Meillet et les langues de l'Europe : une manifestation de l'Imaginaire linguistique des linguistes », *Travaux de linguistique*, Paris, n^o 7 (mai : *Imaginaire linguistique*, sous la dir. d'Anne-Marie Houdebine, avec la collab. de Cécile Canut), p. 133-142. [2^e éd. revue et corrigée par Anne-Marie Houdebine et Rafaële Cosson ; 1^{re} éd., 1996.]
- (2002b), « Sur la dynamique des imaginaires linguistiques dans l'élaboration des langues à tradition écrite », dans Anne-Marie Houdebine-Gravaud (dir.), *L'imaginaire linguistique*, Paris, L'Harmattan (« Langue & parole »), p. 67-72.
- FOUCHÉ, Pierre (1956), *Traité de prononciation française*, Paris, Librairie C. Klincksieck, lxiii-528 p.

- FRANCARD, Michel (1993), avec la collab. de Joëlle Lambert et Françoise Masuy, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française (« Français & Société, 6 »), 44 p.
- (éd.) (1993-1994), avec la collab. de Geneviève Geron et Régine Wilmet, *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-neuve 10-12 novembre 1993*, Leuven – Louvain-la-Neuve, Peeters – Institut de linguistique de Louvain (« Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 19.3-4 et 20.1-2 »), 2 vol.
- (éd.) (2000), avec la collab. de Geneviève Geron et Régine Wilmet, *Le français de référence : constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve 3-5 novembre 1999*, Leuven – Louvain-la-Neuve, Peeters – Institut de linguistique de Louvain (« Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 26.1-4 et 27.1-2 »), 2 vol.
- FREMAUT, Katlijn (1982), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans Le Soir, La Libre Belgique et Le Journal des Tribunaux (1957-1958-1959)*, Leuven, mémoire de licence, Katholieke Universiteit Leuven, 2 vol.
- FURETIÈRE, Antoine (1690), *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye – Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 3 vol.
- GADET, Françoise (1997), *Le français populaire*, Paris, Presses Universitaires de France (« Que sais-je ?, 1172 »), 127 p. [2^e éd. ; 1^{re} éd., 1992.]
- (1999), « La langue française au XX^e siècle. I. L'émergence de l'oral », dans Jacques Chaurand (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Éditions du Seuil, p. 581-671.
- (2003), *La variation sociale en français*, Paris, Ophrys (« L'essentiel français »), 135 p.
- GAGNÉ, Frédérick (2004), « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous » (1893-1903), *chronique de langage de Louis Fréchette : présentation et étude linguistique*, Québec, mémoire de maîtrise, Université Laval, v-118 p.
- (2005), « Louis Fréchette et la langue française au Canada : étude linguistique de sa chronique de langage », dans Julie Bérubé, Karine Gauvin et Wim Remysen (dir.), *Les Journées de linguistique. Actes du 18^e colloque 11-12 mars 2004*, Québec, Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières (« B-225 »), p. 283-293.
- GAGNÉ, Frédérick, Claude VERREAULT, et Louis MERCIER (2004), « La base de données textuelles ChroQué : un nouvel outil pour élargir la description du français en usage au Québec », dans Louis Mercier (éd.), avec la collab. de Hélène Cajolet-Laganière, *Français du Canada – Français de France. Actes du sixième colloque international tenu à Orford, Québec, du 26 au 29 sept. 2000*, Tübingen, Max Niemeyer (« Canadiana romanica, 18 »), p. 247-261.
- GAIFFE, Félix (1936), *Grammaire Larousse du XX^e siècle*, Paris, Librairie Larousse, 467 p.

- GALARNEAU, Annie (2000), *Traitement des nord-américanismes et prise en compte du contexte nord-américain dans le Nouveau Petit Robert*, Québec, mémoire de maîtrise, Université Laval, vii-136 p.
- GALARNEAU, Annie, et Claude VERREAULT (à paraître), « L'inclusion des particularismes extra-hexagonaux dans les dictionnaires français : réalité ou mirage de la francophonie ? », *Revue de linguistique romane*, Strasbourg.
- GAUDIN, François, et Louis GUESPIN (2000), *Initiation à la lexicologie française : de la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Duculot (« Champs linguistiques »), 355 p.
- GAUTHIER, Marie-Hélène (1994), *Je pense, donc je dis : recueil de chroniques linguistiques*, Saint-Laurent, Dicorobert, 148 p.
- GAUVIN, Lise (1997), avec la collab. de Rainier Grutman, Alexandra Jarque et Suzanne Martin, *Langues et littératures : dossier bibliographique*, Montréal, Université de Montréal – Centre d'études québécoises (« Cahiers de recherche du Centre d'études québécoises, 9 »), ii-144 p.
- GEDDES, James, et Adjutor RIVARD (1906), *Bibliographie du parler français au Canada : catalogue analytique des ouvrages traitant de la langue française au Canada, dressé par James Geddes et Adjutor Rivard*, Paris, H. Champion (« Publications de la Société du parler français au Canada »), 99 p.
- GENDRON, Jean-Denis (1983), « La norme et les critères de normalisation du langage au Québec », *Zeitschrift der Gesellschaft für Kanada-Studien*, Neumünster, vol. 3, n° 2, p. 5-24.
- (1984), « La langue française au Canada en regard de ses grands voisins », dans *Les grands voisins. Actes du colloque belgo-canadien des 24, 25 et 26 novembre 1983*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 133-147.
- (1986), « Évolution de la conscience linguistique des Franco-Québécois depuis la Révolution tranquille », *Présentations à l'Académie des lettres et des sciences humaines de la Société Royale du Canada*, Ottawa, vol. 39 (1983-1985, sous la dir. de Maurice Lebel), p. 109-123.
- (2006), « Historique de la Société du parler français au Canada », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (dir.), *1902-2002 La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel. Actes du colloque organisé par le Laboratoire de lexicologie et lexicographie québécoises (Université Laval, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Chicoutimi) et tenu au Musée de la civilisation (Québec) le 25 octobre 2002*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française en Amérique du Nord »), p. 5-28.
- GEOFFRION, Louis-Philippe (1924-1927), *Zigzags autour de nos parlers : simples notes*, Québec, Chez l'auteur, 3 vol.
- GEORGIN, René (1965), « Qu'est-ce qu'une chronique de grammaire ? », *Défense de la langue française*, Paris, n° 30, p. 4-9.
- GHIGLIONE, Rodolphe, et Alain BLANCHET (1991), *Analyse de contenu et contenus d'analyse*, Paris, Dunod, vii-151 p.

- GINGRAS, Jules-Fabien (1860), *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, Québec, E.-R. Fréchette imprimeur, 47 p.
- GIROUX, Josée (1991), *Les canadianismes dans le Supplément du Dictionnaire des dictionnaires (1895) : étude métalexigraphique*, Québec, mémoire de maîtrise, Université Laval, v-221 p.
- GODEFROY, Frédéric (1881-1902), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle*, Paris, F. Vieweg, 10 vol.
- GOURMONT, Remy de (1899), *Esthétique de la langue française*, Paris, Mercure de France, 324 p.
- GPFC : SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1930), *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, Action Sociale (limitée), xix-709 p. [Reproduction en fac-similé : *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e section : Lexicologie et lexicographie, 1 »), 1968.]
- GREVISSE, Maurice (2004), *Le bon usage : grammaire française*, [Paris], Duculot, xxxviii-1762 p. [13^e éd. refondue par André Goosse ; 1^{re} éd., 1936.]
- Guérin 1884 : GUÉRIN, Paul (dir.) (1884-1890), *Dictionnaire des dictionnaires*, Paris, Librairies des imprimeries réunies, 6 vol. ; (1895), *Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires*, Paris, Librairies-imprimeries réunies, 1232 p.
- GUEUNIER, Nicole (1997), « Représentations linguistiques », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique : concepts de base*, [Liège], Pierre Mardaga (« Psychologie et sciences humaines, 218 »), p. 246-252.
- GUIRAUD, Pierre (1970), *La stylistique*, Paris, Presses Universitaires de France (« Que sais-je ? », 646), 126 p. [6^e éd. ; 1^{re} éd., 1954]
- HABERT, Benoît, Adeline NAZARENKO, et André SALEM (1997), *Les linguistiques de corpus*, Paris, Armand Colin (« U, Série Linguistique »), 240 p.
- HALFORD, Peter W. (1994), *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête : témoignage du père Pierre-Philippe Potier, s.j.*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa (« Amérique française, 2 »), xi-380 p.
- HALLIDAY, Michael Alexander Kirkwood, Wolfgang TEUBERT, Colin YALLOP, et Anna ČERMÁKOVÁ (2004), *Lexicology and corpus linguistics : an introduction*, Londres – New York, Continuum (« Open Linguistics Series »), 184 p.
- HAMEL, Réginald, John HARE et Paul WYCZYNSKI (1989), *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, Montréal, Fides, xxvi-1364 p.
- HAUSMANN, Franz Josef (1981), « Le français régional vu à travers une chronique de langage : “Parlons français” dans “La voix du nord” », dans Dieter Kremer et Hans-Josef Niederehe (éd.), *Littératures et langues dialectales françaises. Actes du Colloque de Trèves du 17 au 19 mai 1979*, Hambourg, Helmut Buske (« Romanistik in Geschichte und Gegenwart, 10 »), p. 107-116.
- (1986), « Les dictionnaires du français hors de France », dans Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (éd.), *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives. Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et*

- tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e section : Lexicologie et lexicographie, 8 »), p. 3-21.
- (1989), « Pour une histoire de la métalexigraphie », dans Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (éd.), *Dictionnaires : encyclopédie internationale de lexicographie*, Berlin – New York, Walter de Gruyter, vol. 1, p. 216-224.
- HOUDEBINE, Anne-Marie (1977), « Français régional ou français standard ? À propos du système des voyelles orales en français contemporain », dans Henriette Walter (dir.), *Phonologie et société*, Montréal – Paris – Bruxelles, Didier (« Studia Phonetica, 13 »), p. 35-63.
- (1979), *La variété et la dynamique d'un français régional (Poitou) : études phonologiques. Analyses des facteurs de variation à partir d'enquêtes à grande échelle dans le département de la Vienne (Poitou)*, Paris, thèse de doctorat d'État, Université Paris V–René Descartes, 3 vol.
- (1982), « Norme, imaginaire linguistique et phonologie du français contemporain », *Le français moderne*, Paris, tome 50, n^o 1 (janv.), p. 42-51.
- (1983), « Sur les traces de l'imaginaire linguistique », dans Verena Aebischer et Claire Forel (éd.), *Parlers masculins, parlers féminins ?*, Neuchâtel – Paris, Delachaux et Niestlé (« Textes de base en psychologie »), p. 105-139.
- (1985), « Pour une linguistique synchronique dynamique », *La linguistique*, Paris, vol. 21, p. 7-36.
- (1988), « Elle parle français la presse écrite ! ou la belle au bois dormant des analyses de discours », dans Henri Boyer, Claude Chabrol, Patrick Charaudeau, Jean-Noël Darde, Anne-Marie Houdebine, Danielle Laroche-Bouvy, Pierre Lerat, André-Jean Tudesq et Eliseo Veron, *La Presse : produit, production, réception*, Paris, Didier Érudition (« Langages, discours et sociétés, 4 »), p. 131-149.
- (1990), « De la langue et des causalités », *La linguistique*, Paris, vol. 26, fasc. 2, p. 25-34.
- (1993), « De l'imaginaire des locuteurs et de la dynamique linguistique : aspects théoriques et méthodologiques », dans Michel Francard (éd.), avec la collab. de Geneviève Geron et Régine Wilmet, *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, vol. 1, Leuven – Louvain-la-Neuve, Peeters – Institut de linguistique (« Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 19.3-4 »), p. 31-40.
- (1995), « Imaginaire Linguistique et dynamique des langues : aspects théoriques et méthodologiques », dans Antón Figueroa et Jesús Lago (éd.), *Estudios en homenaxe ás profesoras Françoise Jourdan Pons e Isolina Sánchez Regueira*, Santiago de Compostela, Universidade de Santiago de Compostela, p. 119-132.
- (1997a), « Dynamique et imaginaire linguistique des mots et des usages », dans Pierre Parlebas (éd.), *Éducation, langage et sociétés : approches plurielles. Actes de la Journée de l'École Doctorale (Novembre 1996) Université Paris V-René Descartes*, Paris – Montréal, L'Harmattan (« Dossiers Sciences Humaines et Sociales »), p. 91-107.

- (1997b), « Imaginaire linguistique (Théorie de l'—) », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique : concepts de base*, [Liège], Pierre Mardaga (« Psychologie et sciences humaines, 218 »), p. 165-167.
- (2002a), « L'Imaginaire Linguistique et son analyse », *Travaux de linguistique*, Paris, n° 7 (mai : *Imaginaire linguistique*, sous la dir. d'Anne-Marie Houdebine, avec la collab. de Cécile Canut), p. 11-27, p. 163-169 et p. 163-179. [2^e éd. revue et corrigée par Anne-Marie Houdebine et Rafaële Cosson ; 1^{re} éd., 1996.]
- (éd) (2002b), avec la collab. de Cécile Canut, *Travaux de linguistique*, Paris, n° 7 (mai : *Imaginaire linguistique*), 179 p. [2^e éd. revue et corrigée par Anne-Marie Houdebine et Rafaële Cosson ; 1^{re} éd., 1996.]
- HOUDEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie (1995), « L'Unes langue », dans Jean-Michel Éloy (éd.), *La qualité de la langue ? Le cas du français*, Paris, Honoré Champion (« Politique linguistique »), p. 95-121.
- (1998a), « De la féminisation des noms de métier », dans Anne-Marie Houdebine-Gravaud (dir.), *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*, Paris – Montréal, L'Harmattan, p. 19-39.
- (1998b), « Insécurité linguistique, imaginaire linguistique et féminisation des noms de métier », dans Pascal Singy (dir.), *Les femmes et la langue : l'insécurité linguistique en question*, Lausanne, Delachaux et Niestlé (« Sciences des discours »), p. 155-213.
- (1998c), « Théorie et méthodologie de l'Imaginaire linguistique », dans Cécile Canut (éd.), *Imaginaires linguistiques en Afrique. Actes du colloque de l'Inalco Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique. Quelles notions pour quelles réalités ?*, 9 novembre 1996, Paris, L'Harmattan (« Bibliothèque des Études Africaines »), p. 19-26.
- (dir.) (2002a), *L'imaginaire linguistique*, Paris, L'Harmattan (« Langue & Parole »), 153 p.
- (2002b), « L'imaginaire linguistique : un niveau d'analyse et un point de vue théorique », dans Anne-Marie Houdebine-Gravaud (dir.), *L'imaginaire linguistique*, Paris, L'Harmattan (« Langue & Parole »), p. 9-21.
- HOUDEBINE, Anne-Marie, et Corinne BAUDELLOT (1985), « L'imaginaire linguistique dans la communication mass-médiatique », dans *Médias et enseignement. Actes du colloque AUPELF (Sitges, avril 1984)*, Paris, Didier Érudition (« Langages, discours et sociétés »), p. 58-64.
- HUDON, Théophile (1901), *Notes sur la prononciation française*, [s.l.], Marie, 8 p.
- (1931) *Manuel de prononciation française*, Montréal, Imprimerie du Messager, 154 p.
- HUDSON, Richard (1995), *Word meaning*, Londres – New York, Routledge (« Language workbooks »), xii-86 p.
- ILQ : POIRIER, Claude, et Louis MERCIER (dir.) (1996), *Index lexicologique québécois : index des mots du français québécois ayant fait l'objet d'un relevé, d'un commentaire ou d'une étude dans les sources du corpus métalinguistique publiées depuis le début du XIX^e siècle*,

Université Laval, Trésor de la langue française au Québec. [www.tlfq.ulaval.ca ; adapté pour le web par Alain Auger.]

- IMBS, Paul (1971), « Préface », dans Paul Imbs (dir.), *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, tome 1, p. ix-xlvi.
- JACKSON, Howard (1988), *Words and their meaning*, Londres – New York, Longman (« Learning about language »), viii-279 p.
- (2002), *Lexicography : an introduction*, Londres – New York, Routledge, x-190 p.
- JACKSON, Howard, et Étienne ZÉ AMVELA (2007), *Words, meaning and vocabulary : an introduction to modern English lexicology*, Londres – New York, Continuum, xii-248 p. [2^e éd. ; 1^{re} éd., 2000.]
- JODELET, Denise (1997), « Représentations sociales : un domaine en expansion », dans Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France (« Sociologie d'aujourd'hui »), p. 47-78. [5^e éd. ; 1^{re} éd., 1989.]
- JORAN, Théodore (1928), *Les manquements à la langue française : tournures et locutions vicieuses méthodiquement classées et redressées*, Paris, Gabriel Beauchesne, xxiii-291 p.
- JUNEAU, Marcel (1972), *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec : étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue et littératures françaises au Canada, 8 »), xviii-311 p.
- (1977), *Problèmes de lexicologie québécoise : prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e section : Lexicologie et lexicographie, 5 »), 278 p.
- (1985), « Le français au Québec », dans Gérald Antoine et Robert Martin (dir.), *Histoire de la langue française 1880-1914*, Paris, Éditions du centre national de la recherche scientifique, p. 391-396.
- (1991), « Le vocabulaire maritime dans la langue commune au Québec : apport gallo-roman », dans Brigitte Horiot (éd.), *Français du Canada – Français de France. Actes du deuxième Colloque international de Cognac du 27 au 30 septembre 1988*, Tübingen, Max Niemeyer (« Canadiana Romanica, 6 »), p. 17-23.
- KLEIN, Jean-René (2004), « De l'esthétique du centre à la laideur de la périphérie : réflexions sur les remarqueurs belges du XIX^e et du début du XX^e siècles », dans Philippe Caron (éd.), avec le concours de Cécile Morana, *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (« La licorne, 70 »), p. 201-209.
- KNAUER, Karl (1934a), « Der moderne Franzose und seine Sprache : zur Bedeutung sprachlicher Angelegenheiten in der öffentlichen Meinung Frankreichs », *Zeitschrift für französische und englische Unterricht*, Berlin, n^o 33, p. 2-17.
- (1934b), « Vaugelas lebt ! Ein Beitrag zur Sprachbewegung im heutigen Frankreich », *Neuphilologische Monatschrift*, Leipzig, n^o 5, p. 399-409.
- (1935), « Sprachschöpfer und Sprachhüter im Nachkriegs-Frankreich », *Neuphilologische Monatschrift*, Leipzig, n^o 6, p. 465-477.

- (1937), « Der Kampf um das Wort : zur Sprachkrise im jüngsten Frankreich », *Neuphilologische Monatschrift*, Leipzig, n° 8, p. 302-309.
- KNECHT, Pierre (1995), « Le français en Suisse romande », dans Gérald Antoine et Robert Martin (dir.), *Histoire de la langue française 1914-1945*, Paris, CNRS-Éditions, p. 751-759.
- KOESSLER, Maxime, et Jules DEROCQUIGNY (1931), *Les faux amis ou les trahisons du vocabulaire anglais : conseils aux traducteurs*, Paris, Vuibert, xviii-387 p.
- LABOV, William (1972), *Sociolinguistic patterns*, Philadelphia, University of Philadelphia Press, xviii-344 p.
- LACOUTURE, Jean (1992), *Jésuites : une multibiographie*, vol. 2 (*Les revenants*), Paris, Éditions du Seuil, 569 p.
- LAFLAMME, Caroline (2001), *Les emprunts aux langues amérindiennes dans les parlers populaires de l'est du Canada d'après les enquêtes géolinguistiques : contribution à l'histoire du vocabulaire français en usage dans l'est canadien*, Québec, mémoire de maîtrise, Université Laval, viii-141 p.
- LAFONTAINE, Dominique (1986), *Le parti pris des mots : normes et attitudes linguistiques*, Bruxelles, Pierre Mardaga (« Psychologie et sciences humaines, 156 »), 163 p.
- (1997), « Attitudes linguistiques », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique : concepts de base*, [Liège], Pierre Mardaga (« Psychologie et sciences humaines, 218 »), p. 56-60.
- LAMONDE, Diane (1997), « Pour en finir avec le français sacrifié », *Le Devoir*, 12 juin, p. A7.
- (1998a), « Aménager la réalité linguistique », *Le Devoir*, 1^{er} août, p. A8.
- (1998b), *Le maquignon et son joul : l'aménagement du français québécois*, Montréal, Liber, 216 p.
- (2004), *Anatomie d'un joul de parade : le bon français d'ici par l'exemple*, Montréal, Éditions Varia (« Essais et polémiques »), 293 p.
- LAMONTAGNE, Linda (1996), *La conception de l'anglicisme dans les sources métalinguistiques québécoises de 1800 à 1930*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique (« B-205 »), vii-192 p.
- LANDAU, Sidney I. (2001), *Dictionnaires : the art and craft of lexicography*, Cambridge, Cambridge University Press, xiv-477 p. [2^e éd. ; 1^{re} éd., 1984.]
- LANDRY, Réjean (2000), « L'analyse de contenu », dans Benoît Gauthier (éd.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 329-356. [3^e éd. ; 1^{re} éd., 1997.]
- LANGLOIS, Simon (2006), « L'époque de la Société du parler français au Canada : arrière-fond sociographique », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (dir.), *1902-2002 La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel. Actes du colloque organisé par le Laboratoire de lexicologie et lexicographie québécoises (Université Laval, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Chicoutimi) et tenu au Musée de la civilisation (Québec) le 25*

- octobre 2002, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française en Amérique du Nord »), p. 187-208.
- LAPIERRE, André (1995-1996), « À propos du discours lexicographique québécois », *Travaux de linguistique et de philologie*, Strasbourg – Nancy – Paris, vol. 33-34 (*Mélanges offerts à M. Heinz Jürgen Wolf*, sous la dir. de Dieter Kremer et Alf Monjour), p. 233-246.
- Larive et Fleury 1888 : LARIVE et FLEURY (1888-1889), *Dictionnaire français illustré des mots et des choses, ou Dictionnaire encyclopédique des écoles, des métiers et de la vie pratique, orné de plus de 2,500 gravures et 130 cartes géographiques en deux teintes, dressées spécialement par un géographe, à l'usage des maîtres, des familles et des gens du monde*, Paris, Georges Chamerot, 3 tomes.
- LAROSE, Karim (2004), *La langue de papier : spéculations linguistiques au Québec (1957-1977)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal (« Espace littéraire »), 451 p.
- Larousse 1866 : LAROUSSE, Pierre (1866-1876), *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 15 vol. ; (1878), *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 16, *Premier supplément*, 1322 p. ; (1890), *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 17, *Deuxième supplément*, 2024 p.
- LAROUSSE, Pierre (1968), *Nouveau petit Larousse*, Paris, Librairie Larousse, 1789 p.
- LAURENCE, Jean-Marie [1947], *Notre français sur le vif*, Montréal, Le Centre de psychologie et de pédagogie, 301 p.
- LAURENDEAU, Paul (1990), « *Joual populi, joual dei !*: un aspect du discours épilinguistique au Québec », *Présence francophone*, Sherbrooke, n° 37, p. 81-99.
- (1992), « Socio-historicité des “français non conventionnels” : le cas du *joual* (Québec 1960-1975) », dans Groupe d'études en histoire de la langue française (éd.), *Grammaire des fautes et français non conventionnels*, Paris, Presses de l'École normale supérieure (« Études et documents en histoire de la langue française »), p. 279-296.
- (2004), « Un remarqueur canadien de l'entre-deux-guerres : Louis-Philippe Geoffrion et ses *Zigzags autour de nos parlars* », dans Philippe Caron (éd.), avec le concours de Cécile Morana, *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (« La licorne, 70 »), p. 211-235.
- LAVOIE, Thomas (1995), « Le français québécois », dans Pierre Gauthier et Thomas Lavoie (dir.), *Français de France et français du Canada : les parlars de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, [Lyon], Université Lion III-Jean Moulin – Centre d'études linguistiques Jacques Goudet (« Dialectologie, 3 »), p. 345-398.
- (2002), « Le Saguenay–Lac-Saint-Jean : une région particulièrement bien étudiée du point de vue linguistique », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (éd.), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition Une grande langue : le français dans tous ses états*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française en Amérique du Nord »), p. 61-79.

- L'ÉCUYER, René (1987), « L'analyse de contenu : notion et étapes », dans Jean-Pierre Deslauriers (dir.), *Les méthodes de la recherche qualitative*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, p. 49-65.
- LEFRANC, Paul [pseud. d'Étienne Blanchard] (1920-1924), « Autour de la langue française », *La Presse*, Montréal, 31 janv. 1920 – 1^{er} mars 1924. [Chronique de langage composée de 212 billets.]
- LÉGER, Jean-Marc (2003), « Nos malheureuses “commissions scolaires” », *Le Devoir*, 13 nov., p. A8.
- (2005), « À propos du “gouverneur général” », *Le Devoir*, Montréal, 10 août, p. A6.
- (2007), « Respect de sa langue, respect de soi-même », *Le Devoir*, Montréal, 16 avr., p. A6.
- LEGRAND, Émile (1922), *Stylistique française*, Paris, J. de Gigord, viii-330 p.
- LEHMANN, Alise, et Françoise MARTIN-BERTHET (2003), *Introduction à la lexicologie : sémantique et morphologie*, Paris, Nathan (« Lettres Sup. »), xv-214 p. [2^e éd. ; 1^{re} éd., 2000.]
- LELOIR, Maurice (1951), *Dictionnaire du costume et de ses accessoires, des armes et des étoffes : des origines à nos jours*, Paris, Gründ, xii-438 p.
- LE MAÎTRE, Jacques, Elisabeth MURISASCO, et Monique ROLBERT (1998), « From annotated corpora to databases : the SgmlQL language », dans John Nerbonne (éd.), *Linguistic databases*, Stanford (Californie), CSLI Publications (« CSLI Lecture Notes, 77 »), p. 37-58.
- LEMIRE, Maurice, et Denis SAINT-JACQUES (dir.) (1996-2005), *La vie littéraire au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, tome 3 (1840-1869, « Un peuple sans histoire ni littérature », 1996, xxii-671 p.), tome 4 (1870-1894, « Je me souviens », 1999, xxii-669 p.), tome 5 (1895-1918, « Sois fidèle à ta Laurentie », 2005, xvi-680 p.).
- L'HEUREUX, Eugène (1927), « Notre chère belle langue française », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 6 juin, p. 3.
- Littre : LITTRÉ, Émile (1863), *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie de L. Hachette et Cie, 4 vol. ; (1877), *Supplément suivi du Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale (arabe hébreux persan, turc malais)*, Paris, Librairie Hachette et Cie, iv-375 p. + vii-84 p.
- LOCKERBIE, Ian (2003), « Le débat sur l'aménagement du français au Québec », *Globe*, Montréal, vol. 6, n^o 1 (*Le Québec au centre et à la périphérie de la francophonie*, sous la dir. de Rachel Killick), p. 125-149.
- LUSIGNAN, Alphonse (1890), *Fautes à corriger : une chaque jour*, Québec, Typographie de C. Darveau, xxvi-179 p.
- MAGUIRE, Thomas (1841), *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie, 185 p.

- MAINGUENEAU, Dominique (2002), « Stylistique », dans Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau, avec la collab. de Jean-Michel Adam, Simone Bonnafous, Josiane Boutet, Sonia Branca-Rosoff, Catherine Kerbrat-Orecchioni, Sophie Moirand, Christian Plantin, et autres, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 550-552.
- MANSEAU, Joseph-Amable (1881), *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction, suivi d'un Dictionnaire canadien*, Québec, J.-A. Langlais libraire-éditeur, xii-119 p.
- MARTEL, Pierre (2000), « Le français du Québec : statut et corpus. L'époque contemporaine », dans Gérald Antoine et Bernard Cerquiglini (dir.), *Histoire de la langue française 1945-2000*, Paris, CNRS-Éditions, p. 729-747.
- MARTEL, Pierre, et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE (1996), *Le français québécois : usages, standard et aménagement*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (« Diagnostic, 22 »), 141 p.
- MARTINON, Philippe (1927), *Comment on parle en français : la langue parlée correcte comparée avec la langue littéraire et la langue familière*, Paris, Librairie Larousse, xii-600 p.
- MATORÉ, Georges (1968), *Histoire des dictionnaires français*, Paris, Librairie Larousse (« La langue vivante »), 278 p.
- MAURER, Bruno (1998), « De quoi parle-t-on quand on parle de représentations sociolinguistiques ? », dans Cécile Canut (éd.), *Imaginaires linguistiques en Afrique. Actes du colloque de l'Inalco Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique. Quelles notions pour quelles réalités ?, 9 novembre 1996*, Paris, L'Harmattan (« Bibliothèque des Études Africaines »), p. 27-37.
- MENEY, Lionel (1999), « Présentation », dans Lionel Meney, *Dictionnaire québécois français : mieux se comprendre entre francophones*, Montréal, Guérin, p. v-viii.
- (2002), *Polémique à propos du Dictionnaire québécois-français*, Montréal, Guérin, 72 p.
- (2004), « Le débat derrière la “qualité de la langue” au Québec », *Marges linguistique* [En ligne], juillet 2004, disponible sur <www.revue-texto.net/marges/>. [Page consultée le 15 mai 2008.]
- (2005), « Décrire le français québécois ou en faire une norme ? », *Le Devoir*, 20 janv., p. A6.
- (2006), « Le règne du conformisme », *Le Soleil*, Québec, 31 juill., p. 15.
- (2008), « Non au séparatisme linguistique : le Parti québécois va-t-il abandonner le français au profit du québécois ? », *La Presse*, 13 mars, p. A22.
- MÉNAGE, Gilles (1650), *Les origines de la langue française*, Paris, A. Courbé, xl-874 p.
- MERCIER, Louis (1996), « L'influence de la lexicographie dialectale française sur la lexicographie québécoise de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle », dans Thomas Lavoie (éd.), *Français du Canada – Français de France. Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994*, Tübingen, Max Niemeyer (« Canadiana Romanica, 12 »), p. 239-255.

- (2000), « Des différences à décrire, un parler à revaloriser », dans Michel Plourde (dir.), avec la collab. de Hélène Duval et Pierre Georgeault, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal – Québec, Fides – Publications du Québec (« Conseil de la langue française »), p. 206-209.
- (2002a), *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962) : histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française en Amérique du Nord »), xii-507 p.
- (2002b), « Le français, une langue qui varie selon les contextes », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (éd.), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition Une grande langue : le français dans tous ses états*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française en Amérique du Nord »), p. 41-60.
- (2006), « L'œuvre lexicologique et lexicographique de la Société du parler français au Canada », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (dir.), *1902-2002 La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel. Actes du colloque organisé par le Laboratoire de lexicologie et lexicographie québécoises (Université Laval, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Chicoutimi) et tenu au Musée de la civilisation (Québec) le 25 octobre 2002*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française en Amérique du Nord »), p. 81-140.
- (2008), « À la découverte des particularismes canadiens et de leur origine : la lexicographie québécoise à l'époque des glossaires (1880-1930) », dans Monique C. Cormier et Jean-Claude Boulanger (dir.), *Les dictionnaires de la langue française au Québec : de la Nouvelle-France à aujourd'hui*, [Montréal], Presses de l'Université de Montréal (« Paramètres »), p. 61-98.
- MERCIER, Louis, et Claude VERREAULT (2000), « Opposer français “standard” et français québécois pour mieux se comprendre entre francophones ? Le cas du *Dictionnaire québécois français* », *Le Français moderne*, Paris, tome 70, n° 1, p. 87-108.
- MESCHONNIC, Henri (dir.) (2000), *Et le génie des langues ?*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes (« Essais et savoirs »), 150 p.
- (2001), *De la langue française : essai sur une clarté obscure*, Paris, Hachette, 477 p. [Éd. revue et augmentée ; 1^{re} éd., 1997.]
- MOREAU, Marie-Louise (1997), « Norme : les types de normes », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique : concepts de base*, [Liège], Pierre Mardaga (« Psychologie et sciences humaines, 218 »), p. 218-223.
- (1999), « Pluralité des normes et des appartenances : convergences et divergences », *Terminogramme*, Montréal, n° 91-92 (sept. : *La norme du français au Québec : perspectives pédagogiques*, sous la dir. de Conrad Ouellon), p. 41-63.
- MOREAU, Marie-Louise, Huguette BRICHARD, et Claude DUPAL (1999), *Les Belges et la norme : analyse d'un complexe linguistique*, Bruxelles, Service de la langue française (« Français et société, 9 »), 47 p.

- MORTUREUX, Marie-Françoise (1997), *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, Sedes (« Campus, Linguistique »), 191 p.
- Multi-4 : VILLERS, Marie-Éva de, *Multidictionnaire de la langue française : orthographe, grammaire, difficultés, conjugaison, synonymes, anglicismes, typographie, québécismes, abréviations, correspondance*, Montréal, Québec Amérique (« Langue et culture »), 2003, xxv-1542 p. [4^e éd. ; 1^{re} éd., 1988.]
- NANTEL, Guillaume-Alphonse (1906), « Parlons français », *L'Album universel*, Montréal, 22^e année, n° 1148, 24 avr., p. 1575. [Réaction à la chronique de Lionel Montal, 1906.]
- NEEFS, Marie-Chantal [1980], *Les chroniques de langage publiées dans Le Soir, La Libre Belgique et Le Journal des Tribunaux pendant les années 1954, 1955 et 1956*, Leuven, mémoire de licence, Katholieke Universiteit Leuven, ii-242 p.
- NEMNI, Monique (1998), « Le français au Québec : représentation et conséquences pédagogiques », *Revue québécoise de linguistique*, Montréal, vol. 26, n° 2 (*Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales. Actes du colloque organisé par le Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL) de l'Université Laval et le Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) de l'Université de Moncton, tenu à l'Université Laval le 11 mai 1998 dans le cadre du 66^e Congrès de l'ACFAS*, sous la dir. de Claude Verreault et Louis Mercier avec la participation de Denis Dumas), p. 151-175.
- NIKLAS-SALMINEN, Aïno (1997), *La lexicologie*, Paris, Armand Colin (« Coursus, Série Lettres / Linguistique »), 187 p.
- NPR 1994 : *Le Nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1994, xxxv-2467 p. [Nouv. éd. du *Petit Robert* de Paul Robert, texte remanié et amplifié sous la dir. de Josette Rey-Debove et Alain Rey ; 1^{re} éd., 1993.]
- NPR 2006 : *Le Nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2006, xlii-2837 p. [Nouv. éd. refondue du *Nouveau Petit Robert*, 1993 ; texte remanié et amplifié sous la dir. de Josette Rey-Debove et Alain Rey.]
- OAKES, Leigh, et Jane WARREN (2007), *Language, citizenship and identity in Québec*, Houndmills – Basingstoke – Hampshire – New York, Palgrave Macmillan (« Language and globalization »), 260 p.
- OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1969), *Canadianismes de bon aloi*, [Québec], Ministère des affaires culturelles (« Cahiers de l'Office de la langue française, 4 »), 37 p.
- (1985), *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, [Montréal], L'Office, 64 p.
- OSTIGUY, Luc, et Claude TOUSIGNANT (1993), *Le français québécois : normes et usages*, Montréal, Guérin universitaire, 247 p.
- PAILLÉ, Charlot (1865), « Notre langue », *Le Pays*, Montréal, 14 déc., p. 2. [Réaction à la chronique d'Arthur Buies, 1865-1866.]

- PAQUOT, Annette (1988), *Les Québécois et leurs mots : étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e section : Monographies linguistiques, 9 »), 130 p.
- (1991), « Revendication linguistique et identité culturelle : données d'enquête et réflexion sur la conscience linguistique et les jugements métalinguistiques au Québec », dans Claude Martel (éd.), *Les Français et leurs langues : colloque tenu à Montpellier les 5, 6 et 7 septembre 1988 sous la direction de Jean-Claude Bouvier*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence Aix-Marseille I, p. 99-106.
- (1995), « “Francismes”, québécismes et... nationalisme », *Cité libre*, Montréal, vol. 23, n^o 5, p. 34-37.
- (2001), « La langue française au Québec : quel patrimoine ? », *Le Devoir*, 10 juill., p. A6.
- (2005), « Dictionnaire et norme linguistique : la fiction et la réalité », *Le Devoir*, Montréal, 26 janv., p. B4.
- (2008), « Non à la “langue standard québécoise” », *Le Devoir*, Montréal, 12 mars, p. A7.
- PARIS, Firmin (1899-1900) [pseud. de Maxime Hudon], « M. Louis Fréchette et la langue française », *La Défense*, Chicoutimi, 2 nov. 1899 – 1^{er} févr. 1900. [Chronique de langage, composée de 13 billets, en réaction à la chronique de Louis Fréchette (1893-1903).]
- PARMENTIER, Francis (1994), « Buies, Arthur », dans Ramsay Cook et Jean Hamelin (dir.), *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 13 (*De 1901 à 1910*), Québec, Presses de l'Université Laval, p. 137-142.
- PÉCHOIN, Daniel (dir.) (1995), *Thésaurus*, Paris, Larousse (« In extenso »), xxiv-1146 p. [3^e éd. ; 1^{re} éd., 1991.]
- PELLEN, René (2001), « Une typologie de la phraséologie est-elle possible ? Quelques propositions », dans Groupe d'Approches du Langage de Pau (éd.), *La locution et la périphrase : du lexique à la grammaire. Actes des Journées d'étude sur la locution organisées à l'Université de Pau les 16 et 17 octobre 1998*, Paris, L'Harmattan (« Sémantiques »), p. 143-169.
- PELLERIN, Josiane (2007), *Louis-Philippe Geoffrion, chroniqueur de langage : le thème de l'anglicisme dans les « Zigzags autour de nos parlars » (1923-1927)*, Sherbrooke, mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, ii-148 p.
- PICCAVET, Kristien (1980), *Bibliographie des chroniques de langage, publiées dans Le Soir et La Libre Belgique (1960-1961-1962)*, Leuven, mémoire de licence, Katholieke Universiteit Leuven, 2 vol.
- PLI 2006 : *Le Petit Larousse illustré en couleurs 2006*, Paris, Larousse, 2005, 1927 p. [Direction générale : Philippe Merlet ; direction éditoriale : Yves Garnier et Mady Vinciguerra.]
- POIRIER, Claude (1980), « Le lexique québécois : son évolution, ses composantes », dans René Bouchard (dir.), *Culture populaire et littératures au Québec*, Saratoga (Californie), Anma Libri (« Stanford French and Italian Studies, 19 »), p. 43-80.
- (1986), « Les avenues de la lexicographie québécoise », dans Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (éd.), *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives. Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et*

- tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e section : Lexicologie et lexicographie, 8 »), p. 269-280.
- (1987), « Le français “régional” : méthodologies et terminologies », dans Hans-Josef Niederehe et Lothar Wolf (éd.), *Français du Canada – Français de France. Actes du Colloque de Trèves du 26 au 28 septembre 1985*, Tübingen, Max Niemeyer (« Canadiana romanica, 1 »), p. 139-176.
- (1988), « L'anglicisme en France et au Québec », dans Claude Poirier (réd.), avec le concours de Louis Mercier et Claude Verreault, *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre Éducatif et Culturel inc., p. 1848-1851.
- (1990), « Description et affirmation des variétés non hexagonales du français : le cas du français québécois », dans André Clas et Benoît Ouoba (dir.), *Visages du français : variétés lexicales de l'espace francophone. Journées scientifiques du Réseau thématique de recherche « Lexicologie, terminologie, traduction » de Fès, 20-22 février 1989*, Paris – Londres, Aupelf-Uref (« Universités francophones. Diversités francophones ») – John Libbey Eurotext, p. 127-139.
- (1992), « Identité québécoise, norme et lexicographie », *Bulletin d'information terminologique et linguistique*, Québec, n^o 64 (printemps), p. 1-5.
- (1994), « La langue parlée en Nouvelle-France : vers une convergence des explications », dans Raymond Mougeon et Édouard Beniak (dir.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec. Première section, Monographies linguistiques »), p. 237-272.
- (1995a), « De la soumission à la prise de parole : le cheminement de la lexicographie au Québec », dans Braj B. Kachru et Henry Kahane (éd.), *Cultures, ideologies, and the dictionary : studies in honor of Ladislav Zgusta*, Tübingen, Max Niemeyer (« Lexicographica, 64 »), p. 237-252.
- (1995b), « Le français au Québec », dans Gérald Antoine et Robert Martin (dir.), *Histoire de la langue française 1914-1945*, Paris, CNRS-Éditions, p. 761-790.
- (1995c), « Les variantes topolectales du lexique français : propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans Michel Francard et Danièle Latin (éd.), *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve – Paris, Duculot (« Champs linguistiques. Recueils ») – Aupelf-Uref (« Universités francophones. Actualité scientifique »), p. 13-56.
- (1998), « Introduction », dans Claude Poirier (éd.), *Dictionnaire historique du français québécois : monographies lexicographiques de québécismes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval (« Trésor de la langue française au Québec »), p. xv-xliv.
- (2000a), « Une langue qui se définit dans l'adversité », dans Michel Plourde (dir.), avec la collab. de Hélène Duval et Pierre Georgeault, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal – Québec, Fides – Publications du Québec (« Conseil de la langue française »), p. 111-122.
- (2000b), « Le français de référence et la lexicographie différentielle au Québec », dans Michel Francard (éd.), avec la collab. de Geneviève Geron et Régime Wilmet, *Le français*

- de référence : constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve 3-5 novembre 1999*, Leuven – Louvain-la-Neuve, Peeters – Institut de linguistique (« Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 26.1-4 et 27.1-2 »), p. 139-155.
- (2001), « Rameau ou rejeton ? La genèse du français québécois », *Présentations à la Société royale du Canada*, Ottawa, vol. 54 (sous la dir. d'Andrée Désilets), p. 109-118.
- (2003), « Variation du français en francophonie et cohérence de la description lexicographique », dans Monique C. Cormier, Aline Francœur et Jean-Claude Boulanger (dir.), *Les dictionnaires Le Robert : genèse et évolution*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal (« Paramètres »), p. 189-226.
- (2006), « Les fondements historiques de la conscience linguistique des Québécois », dans Giovanni Dotoli (éd.), *Canada : le rotte della libertà. Atti des Convegno internazionale Monopoli, 5-9 ottobre 2005*, Fasano, Schena Editore, p. 77-85.
- POIRIER, Claude, et Gabrielle SAINT-YVES (2002), « La lexicographie du français canadien de 1860 à 1930 : les conséquences d'un mythe », *Cahiers de lexicologie*, Paris, vol. 80, n° 1 (*L'espace lexical : d'hier à aujourd'hui. Hommage à André Clas*, sous la dir. de Monique C. Cormier), p. 55-76.
- POIRIER, Pascal (1928), *Le parler franco-acadien et ses origines*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 339 p.
- POITEVIN, Prosper (1856-1860), *Nouveau dictionnaire universel de la langue française enrichi d'exemples*, Paris, C. Reinwald, 2 vol.
- POLGUÈRE, Alain (2003), *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*, [Montréal], Presses de l'Université de Montréal (« Paramètres »), 260 p.
- POORTERS, Tony (1982), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans Le Soir et La Libre Belgique (1977-1978-1979)*, Leuven, mémoire de licence, Katholieke Universiteit Leuven, 2 vol.
- POTIER (Père) (1905-1906), « Façons de parler proverbiales, triviales, figurées, etc. des Canadiens au XVIII^e siècle », *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, vol. 3, n° 7 (mars 1905), p. 213-220 ; n° 8 (avr. 1905), p. 252-255 ; n° 9 (mai 1905), p. 291-293 ; vol. 4, n° 1 (sept. 1905), p. 29-30 ; n° 2 (oct. 1905), p. 63-65 ; n° 3 (nov. 1905), p. 103-104 ; n° 4 (déc. 1905), p. 146-149 ; n° 6 (févr. 1906), p. 224-226 ; n° 7 (mars 1906), p. 264-267.
- PRÉVOST, Geneviève (1995), « Les chroniques de langage d'Étienne Blanchard (1883-1952) », dans Julie Audette, Marc-André Bélanger, André Bourcier, Isabelle Dion, Pierre Larrivée, Julie Nicole, François Pichette et Emily Rosales (dir.), *Actes des 9^e Journées de linguistique (1995)*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique (« B-201 »), p. 117-121.
- (1996a), « La *Rectification du vocabulaire* (1908) de Henri Roullaud ou les mésaventures d'un couple canadien en France », dans Julie Laberge et Robert Vézina (dir.), *Actes des 10^e Journées de linguistique (1996)*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique (« B-207 »), p. 151-155.

- (1996b), *Le Dictionnaire de bon langage d'Étienne Blanchard : étude métalexographique. Contribution à l'histoire de la lexicographie québécoise*, Québec, mémoire de maîtrise, Université Laval, vi-174 p.
- (1996c), « Les chroniques de langage d'Étienne Blanchard (1883-1952) : aperçu des préoccupations normatives d'une époque au Canada », *Cahiers de lexicologie*, Paris, vol. 68, n° 1, p. 175-192.
- (1998), « Des Québécois en France : six points de vue d'auteurs sur la variation linguistique », *Revue québécoise de linguistique*, Montréal, vol. 26, n° 2 (*Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales. Actes du colloque organisé par le Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL) de l'Université Laval et le Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) de l'Université de Moncton, tenu à l'Université Laval le 11 mai 1998 dans le cadre du 66^e Congrès de l'ACFAS*, sous la dir. de Claude Verreault et Louis Mercier avec la participation de Denis Dumas), p. 81-94.
- PRUVOST, Jean (2002), *Les dictionnaires de langue française*, Paris, Presses Universitaires de France (« Que sais-je ?, 3622 »), 127 p.
- QUEMADA, Bernard (1967), *Les dictionnaires du français moderne, 1539-1863 : étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Didier (« Études lexicologiques, 1 »), 682 p.
- (dir.) (1970-1972), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans la presse française*, vol. 1 (1950-1965), Paris, Didier (« Centre d'études du français moderne et contemporain. Études et documents, 1 »), 1970, xxx-419 p. ; vol. 2 (1966-1970), Paris, Didier (« Publications du Centre d'études du français moderne et contemporain, 5 »), 1972, xxxii-279 p.
- (1987), « Notes sur lexicographie et dictionnaire », *Cahiers de lexicologie*, Paris, vol. 51, n° 2 (*Hommage à R.-L. Wagner : II^e partie*), p. 229-242.
- RAMÉE, Daniel (1868), *Dictionnaire général des termes d'architecture en français, allemand, anglais et italien*, Paris, C. Reinwald, 496 p.
- REMYSEN, Wim (2004), « La variation linguistique et l'insécurité linguistique : le cas du français québécois », dans Pierre Bouchard (éd.), *La variation dans la langue standard. Actes du colloque tenu les 13 et 14 mai 2002 à l'Université Laval dans le cadre du 70^e Congrès de l'Acfas*, Québec, Office québécois de la langue française (« Langues et sociétés, 42 »), p. 23-36.
- (2005), « La chronique de langage à la lumière de l'expérience canadienne-française : un essai de définition », dans Julie Bérubé, Karine Gauvin et Wim Remysen (dir.), *Les Journées de linguistique. Actes du 18^e colloque 11-12 mars 2004*, Québec, Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières (« B-225 »), p. 267-281.
- (2009), « L'emploi des termes *canadianisme* et *québécoisme* dans les chroniques de langage canadiennes-françaises », dans France Martineau, Raymond Mougeon, Terry Nadasdi et Mireille Tremblay (éd.), *Le français d'ici : études linguistiques et sociolinguistiques sur la variation du français au Québec et en Ontario*, Toronto, Éditions du GREF (« Theoria, 13 »), p. 207-231.

- REY, Alain (1972), « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française*, Paris, n° 16 (déc. : *La norme*, sous la dir. de René Lagane et Jacqueline Pinchon), p. 4-28.
- (1983), « Norme et dictionnaire (domaine du français) », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec – Paris, Conseil de la langue française – Le Robert (« L'ordre des mots »), p. 541-569.
- (2001), « Préface du *Grand Robert de la langue française* », dans Paul Robert, *Le Grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, vol. 1, p. xix-lv. [2^e éd. refondue et augmentée, dirigée par Alain Rey ; 1^{re} éd., 1951-1964.]
- REY-DEBOVE, Josette (1971), *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye – Paris, Mouton (« Approaches to semiotics, 13 »), 329 p.
- (1997), *Le métalangage : étude linguistique du discours sur le langage*, Paris, Armand Colin (« U, Série Linguistique »), ix-401 p. [2^e éd. ; 1^{re} éd., 1978.]
- RÉZEAU, Pierre (1986), « Les régionalismes et les dictionnaires du français », dans Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (éd.), *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives. Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e section : Lexicologie et lexicographie, 8 »), p. 41-53.
- RHEAULT, Amélie-Hélène (2004), *De la description à la prescription : analyse de la chronique « Corrigeons-nous » de la Société du parler français au Canada (1930-1945)*, Sherbrooke, mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, iv-139 p.
- (2005), « L'enchaînement des segments descriptifs et prescriptifs dans l'argumentation des "Corrigeons-nous" de la Société du parler français au Canada », dans Julie Bérubé, Karine Gauvin et Wim Remysen (dir.), *Les Journées de linguistique. Actes du 18^e colloque 11-12 mars 2004*, Québec, Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières (« B-225 »), p. 295-308.
- RICHELET, Pierre (1680), *Dictionnaire français contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue française avec les termes les plus connus des arts et des sciences*, Genève, J.-H. Wider, 2 vol.
- RINCON BECERRA, Orlando (2001), *Annotation linguistique de corpus avec XML*, Paris, mémoire de maîtrise, Université Paris III–Sorbonne Nouvelle, 117 p.
- RINFRET, Raoul (1896), *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, Cadieux & Derome Éditeurs, vi-306 p.
- RIVARD, Adjutor (1901), *Manuel de la parole*, Québec, J.-P. Garneau, vi-303 p.
- (1906), « Les dialectes français dans le parler franco-canadien », *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, vol. 5, n° 2 (oct.), p. 41-51, n° 3 (nov.), p. 81-85.
- RIVARD, Adjutor, et Louis-Philippe GEOFFRION (1930), « Préface », dans Société du parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, Action Sociale (limitée), p. v-ix. [Reproduction en fac-similé : *Glossaire du parler français au Canada*,

- Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e section : Lexicologie et lexicographie, 1 »), 1968.]
- Robert 2001 : ROBERT, Paul (2001), *Le Grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 6 vol. [2^e éd. refondue et augmentée, dirigée par Alain Rey ; 1^{re} éd., 1951-1964.]
- ROBERT, André D., et Annick BOUILLAGUET (2002), *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France (« Que sais-je ?, 3271 »), 127 p. [2^e éd. ; 1^{re} éd., 1997.]
- ROBERT, Paul (1967), *Petit Robert : dictionnaire alphabétique & analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littre – Le Robert, xxxii-1969 p.
- ROULLAUD, Henri (1908), *Leçons pratiques de français : première série. Rectification du vocabulaire*, Montréal, A. Bouesnel Éditeur, xv-261 p.
- ROUMAGNAC, Marie-Louise, et Jean ROUMAGNAC (1959), *Correspondance commerciale*, Paris, Foucher, 215 p.
- SABOURIN, Conrad F., et Rolande M. LAMARCHE (1984), *La francité canadienne*, vol. 1 (*Aspects linguistiques*), [Montréal], Université de Montréal, vii-394 p.
- SAINT-DENIS, Joseph (1922-1926), « Comment écrire les noms propres », *L'Enseignement primaire*, Québec, vol. 44, n^o 3 (nov. 1922) – vol. 47, n^o 5 (janv. 1926). [Chronique de langage composée de 17 billets.]
- SAINT-GÉRARD, Jacques-Philippe (2000), « “Un des mots dont l’acception est la plus vague et l’usage le plus étendu dans les idiomes modernes”, et le génie de la langue française au XIX^e siècle (1780-1960)... avec un petit prolongement jusqu’à nos jours », dans Henri Meschonnic (dir.), *Et le génie des langues ?*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes (« Essais et savoirs »), p. 17-66.
- SAINT-YVES, Gabrielle (2002), *La conception du français canadien et de ses particularismes lexicaux vue à travers la recherche de critères d'évaluation : bilan de la réflexion sur la norme du lexique au XIX^e siècle dans la production lexicographique depuis Thomas Maguire (1841) jusqu'à Joseph Amable Manseau (1881)*, Toronto, thèse de doctorat, Université de Toronto, 493 p.
- (2003), « L'idéologie à travers les questions de langue : riposte de Firmin Paris à la chronique de langue de Louis Fréchette », *Globe*, Montréal, vol. 6, n^o 2 (*La circulation des discours*, sous la dir. de Michel Lacroix), p. 123-146.
- SCHWARZE, Christoph (1976), « Das Interesse der Franzosen an ihrer Sprache », dans Albert Barrera-Vidal, Ernstpeter Ruhe et Peter Schunck (éd.), *Lebendige Romania : Festschrift für Hans-Wilhelm Klein überreicht von seinen Freunden und Schülern*, Göppingen, Alfred Kümmerle (« Göppinger Akademische Beiträge, 88 »), p. 403-423.
- (1977), *Sprachschwierigkeiten, Sprachpflege, Sprachbewusstsein : das Phänomen der « Chroniques de langage »*, Konstanz, Universitätsverlag Konstanz GMBH (« Konstanzer Universitätsreden, 91 »), 54 p.
- SINGLETON, David (2000), *Language and the lexicon : an introduction*, Londres – New York, Arnold – Oxford University Press, xii-244 p.

- SKUPIEN DEKENS, Carine (1998), « La “Bataille du français” en Suisse romande durant l’Entre-deux-guerres [*sic*] : le purisme linguistique dans les chroniques de langage de la presse romande », *Vox Romanica*, Bern, vol. 57, p. 156-171.
- SVENSÉN, Bo (1993), *Practical lexicography : principles and methods of dictionary-making*, Oxford, Oxford University Press, xii-285 p. [Traduit du suédois par John Sykes et Kerstin Schofield.]
- TERRYIN, Rik (1980), *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans Le Soir, La Libre Belgique et Le Journal des Tribunaux (1947-1953 et 1975-1976)*, Leuven, mémoire de licence, Katholieke Universiteit Leuven, 3 vol.
- THIBOUTOT, Sylvie, et Pierre MARTEL (1997), « La notion de “francisme” a-t-elle sa raison d’être ? », dans Julie Auger et Yvan Rose (éd.), *Explorations du lexique*, Québec, Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières (« B-208 »), p. 147-160.
- TIMON (1865), « Langue canadienne », *Le Pays*, Montréal, 30 nov., p. 2. [Réaction à la chronique d’Arthur Buies, 1865-1866.]
- TLFi : *Le Trésor de la langue française informatisé*, Nancy, Centre national de recherche scientifique – Université de Nancy 2. [<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> ; conception et réalisation informatiques par Jacques Dendien.]
- Trévoux 1771 : *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux : contenant la signification & la définition des mots de l’une & l’autre langue, avec leurs différens usages ; les termes propres de chaque État & de chaque profession ; la description de toutes les choses naturelles & artificielles ; leurs figures, leurs espèces, leurs propriétés ; l’explication de tout ce que renferment les sciences & les arts, soit libéraux, soit mécaniques, etc. ; avec des remarques d’érudition et de critique ; le tout tiré des plus excellens auteurs, des meilleurs lexicographes, etymologistes & glossaires, qui ont paru jusqu’ici en différentes langues*, Paris, Compagnie des libraires associés, 8 vol. [6^e éd. ; 1^{re} éd., 1704.]
- TRUDEAU, Danielle (1992), *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Éditions de Minuit (« Arguments »), 225 p.
- TSEKOS, Nicolas (2002), « Discours épilinguistique et construction identitaire : l’Imaginaire Linguistique des locuteurs d’Athènes », *Travaux de linguistique*, Paris, n° 7 (mai : *Imaginaire linguistique*, sous la dir. d’Anne-Marie Houdebine, avec la collab. de Cécile Canut), p. 91-99. [2^e éd. revue et corrigée par Anne-Marie Houdebine et Rafaële Cosson ; 1^{re} éd., 1996.]
- VALIN, Roch (1953), « Quelques aspects de l’enseignement du français », *La nouvelle revue canadienne*, Ottawa, vol. 2, n° 6 (juin-juill.), p. 333-341.
- VAUGELAS, Claude Favre de (1647), *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Vve J. Camusat et P. Le Petit, 594 p.
- (1687), *Remarques sur la langue françoise de M. de Vaugelas, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire : nouvelle édition avec des notes de T. Corneille*, Paris, T. Girard, 2 vol.

- VERREAULT, Claude (1994), « *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron », dans Gilles Dorion (dir.), avec la collab. d'Aurélien Boivin, Roger Chamberland et Gilles Girard, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 6 (1976-1980), Saint-Laurent, Fides, p. 229-232.
- (1996), « Inclusion, reconnaissance et identification des francismes dans les dictionnaires québécois : problèmes et méthodes à la lumière de l'expérience du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* », dans Thomas Lavoie (éd.), *Français du Canada – Français de France. Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994*, Tübingen, Max Niemeyer (« *Canadiana Romanica*, 12 »), p. 199-208.
- (1997), « Michel Francard (éd.), avec la collab. de Geneviève Geron et Régine Wilmet, *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, Louvain-la-Neuve, 1993 et 1994, 2 vol. (*Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 19.3-4 et 20.1-2) », *Langues et linguistique*, Québec, n° 23, p. 161-165. [Compte rendu]
- (1999a), « De *La deffence et illustration de la langue françoise* de Joachim du Bellay (1549) à *La deffence & illustration de la langue quebecquoise* de Michèle Lalonde (1973) : qu'est donc le français devenu par-delà les mers ? », dans *Actes des Journées de la langue française : 1549-1999, 450^{ème} anniversaire de « Deffence et illustration de la langue françoise » de Joachim du Bellay, 23-24 octobre 1999, Liré*, Liré (France), Musée Joachim du Bellay, p. 97-105.
- (1999b), « L'enseignement du français en contexte québécois : de quelle langue est-il question ? », *Terminogramme*, Montréal, n° 91-92 (sept. : *La norme du français au Québec : perspectives pédagogiques*, sous la dir. de Conrad Ouellon), p. 21-40.
- (2000), « Français international, français québécois ou joual : quelle langue parlent donc les Québécois ? », dans Andrée Fortin (dir.), *Produire la culture, produire l'identité ?*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Culture française d'Amérique »), p. 119-131.
- (2006), « Conception du français au Canada selon Adjutor Rivard, principal artisan de la Société du parler français au Canada », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (dir.), *1902-2002 La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel. Actes du colloque organisé par le Laboratoire de lexicologie et lexicographie québécoises (Université Laval, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Chicoutimi) et tenu au Musée de la civilisation (Québec) le 25 octobre 2002*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française en Amérique du Nord »), p. 29-54.
- (2007), « Description du corpus », *ChroQué* [En ligne], 6 juin 2007, disponible sur <www.lexique.ulaval.ca/DescriptionChroque.aspx>. [Page consultée le 26 janvier 2009.]
- VERREAULT, Claude, et Thomas LAVOIE (2003), « Le vocabulaire des ustensiles de cuisine dans les parlers ruraux de l'est du Canada », dans Catherine Bougy, Stéphane Lainé et Pierre Boissel (dir.), *À l'ouest d'oïl, des mots et des choses... Actes du 7^e Colloque international de dialectologie et de littérature du domaine d'oïl occidental (MRSH, Caen, 18-20 mars 1999)*, Caen, Presses universitaires de Caen, p. 133-147.
- VEYRON, Michel (1989), *Dictionnaire canadien des noms propres*, Montréal, Larousse, 757 p.

- VILLERS, Marie-Éva de (2003), « Introduction de la quatrième édition », dans Marie-Éva de Villers, *Multidictionnaire de la langue française*, Montréal, Québec Amérique (« Langue et culture »), p. xiii-xvi.
- (2005), *Le vif désir de durer : illustration de la norme réelle du français québécois*, Montréal, Québec Amérique, 347 p.
- VINAY, Jean-Paul (1973), « Le français en Amérique du Nord : problèmes et réalisations », *Current trends in linguistics*, La Haye, vol. 10, n° 1 (*Linguistics in North America*), p. 323-406.
- VINAY, Jean-Paul, et Jean DARBELNET (1958), *Stylistique comparée du français et de l'anglais : méthode de traduction*, Paris – Montréal, Didier – Beauchemin (« Bibliothèque de stylistique comparée, 1 »), 331 p.
- VINAY, Jean-Paul, Pierre DAVIAULT, et Henry ALEXANDER (1962), *Dictionnaire canadien : français-anglais, anglais-français. Édition abrégée*, Toronto, McClelland and Stewart, xxxiv-861 p.
- VINET, Bernard (1974), *Pseudonymes québécois*, Québec, Éditions Garneau, xiv-361 p.
- VOLK, Martin (1997), « Markup of a test suite with SGML », dans John Nerbonne (éd.), *Linguistic databases*, Stanford (Californie), CSLI Publications (« CSLI Lecture Notes, 77 »), p. 59-76.
- WAGNER, Robert Léon (1967), *Les vocabulaires français. I – Définitions. Les dictionnaires*, Paris – Bruxelles – Montréal, Didier (« Orientations »), 189 p.
- WALTER, Henriette (1997), *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris, Robert Laffont, 344 p.
- WAUTHION, Michel (2001), « Le francisme est-il une notion lexicologique pertinente ? », *Le français moderne*, tome 69, n° 1, p. 77-85.
- WILLEMYS, Roland, et Wim DANIËLS (2003), *Het verhaal van het Vlaams : de geschiedenis van het Nederlands in de Zuidelijke Nederlanden*, Antwerpen – Utrecht, Standaard Uitgeverij – Het Spectrum, 399 p.
- ZOLTY, Alain (1968), « Les émissions radio-télévision consacrées à la langue française », *Culture vivante*, Québec, n° 7-8, p. 50-54.